3 1761 04460 1904

896

PUBLICATION NOUVELLE DE LA BIBLIOTHÈQUE-CHARPENTIER

ŒUVRES

DE

Mme DE MAINTENON

Publiées pour la première fois

D'APRÈS LES MANUSCRITS ET COPIES AUTHENTIQUES

AVEC UN COMMENTAIRE ET DES NOTES

PAR M. TH. LAVALLÉE

PROSPECTUS

On ne connaît guère, jusqu'à présent, des écrits de Mme de Maintenon que ce qu'en a publié La Beaumelle. C'est là seulement qu'on a cherché à pénétrer le caractère et l'esprit de cette femme célèbre, et à surprendre le secret de sa destinée, car on s'est, avec raison, défié des jugements passionnés de ses contemporains. Or, La Beaumelle n'a publié qu'une partie des écrits de Mme de Maintenon, la moins précieuse à nos yeux, et il en a étrangement défiguré le style et même la pensée. Le mauvais goût qui existait en France, lors de la publication de La Beaumelle, ne s'accommodait plus de la simplicité calme et forte du dix-septième siècle.

Ces altérations au texte de Mme de Maintenon, que des esprits attentifs et délicats avaient devinées, sont

telles que nous pouvons assurer qu'il ne restera presque rien de la publication de La Beaumelle après la nôtre. Cet éditeur infidèle ne s'est pas même borné à des altérations : il a composé des lettres dans lesquelles la pensée de Mme de Maintenon est défigurée et dénaturée complétement.

Depuis longtemps M. Th. Lavallée recherche les écrits de Mme de Maintenon, que la révolution a dispersés, et il a été assez heureux pour en retrouver le plus grand nombre. Parmi eux se trouvent presque tous ceux que La Beaumelle a falsifiés et qu'on croyait détruits.

Sauf quelques-unes des versions de La Beaumelle, dont les originaux n'ont pu être retrouvés, toutes les séries de notre publication ont été copiées et collationnées sur le texte de Mme de Maintenon, ou sur des copies dont l'authenticité est incontestable, comme par exemple celle de la maison de Saint-Cyr, où l'on rencontre des corrections de la main de l'auteur.

C'est dans ces matériaux, dont le nombre est considérable, que M. Lavallée a fait le choix des écrits de Mme de Maintenon, que nous annonçons. Chaque pièce a été, pour M. Lavallée, l'objet d'un travail attentif, soit pour l'annotation biographique, historique et philologique, soit pour la fixation des dates qui ne sont pas toujours indiquées dans les originaux.

Mme de Maintenon n'a pas seulement écrit des lettres, elle a composé, sur différents sujets, des traités que M. Lavallée a classés méthodiquement, ce qui nous a permis de donner à cette publication la désignation d'*Œuvres de madame de Maintenon*, en même temps que nous avons pu, par cette division, appliquer à ces ouvrages les titres particuliers qui leur sont propres.

Notre publication des œuvres de Mme de Maintenon

assignera à cette femme célèbre sa véritable place dans l'opinion, et nous pensons que cette place sera bien haute. Mme de Maintenon fut la femme supérieure d'une époque où toutes les femmes avaient de l'esprit et de la distinction. Elle s'éleva naturellement, sans efforts, par son propre mérite, et non, comme on l'a dit, par des manéges de coquetterie qu'un monarque blasé et défiant, comme Louis XIV, aurait facilement devinés et méprisés. Elle attira ce monarque, il est vrai, mais naturellement, par la noblesse de sa personne, sa distinction exquise et naturelle, son esprit vif, orné, judicieux, et elle le fixa par son caractère doux et ferme, aimable et réservé, ainsi que par cette juste mesure qu'elle apportait en toutes choses, et qui s'accordait si bien avec l'esprit sensé et le caractère modéré de Louis XIV. « Quand elle parle, a dit d'elle Fénelon, c'est la raison qui s'exprime par la bouche des grâces. » Sans doute elle a pu, par entraînement pour ses amis, conseiller des choix qui ont été malheureux; mais elle a été bien éloignée du rôle odieux qu'on lui a prêté contre les protestants, et elle s'est indignée des cruautés de Louvois au point que ce ministre allait les expier quand il est mort.

Au surplus, chacun pourra juger désormais cette femme célèbre, car c'est son esprit, son caractère que nous allons connaître; c'est son âme entière qu'elle va nous livrer dans cette correspondance avec tous, depuis le plus grand de l'État jusqu'à la petite pensionnaire de Saint-Cyr, car Mme de Maintenon est toute à tous, et ne néglige personne.

Cette activité de cœur et d'esprit est incessante chez Mme de Maintenon Elle distribue à chacun les lumières de son intelligence, de son expérience et de sa raison, et cela dans un style merveilleux d'ampleur et de sim-

plicité, de charme et de force, toujours dans le ton juste, sans apprêt, sans recherche, ni faux ornements, et cependant d'une richesse incomparable. Personne n'a mieux écrit, n'a mieux exprimé sa pensée, que Mme de Maintenon; ses ouvrages sont des chefs-d'œuvre du langage français et, sous ce rapport seulement, ils devraient être étudiés comme étant les meilleurs modèles à suivre.

Paris, juin 1858.

CHARPENTIER.

LES ŒUVRES DE Mme DE MAINTENON COMPRENDRONT :

1° Lettres sur l'éducation des filles. . . . . 1 vol.
2° Entretiens sur l'éducation. . . . . 1 vol.
3° Conseils aux jeunes filles. . . . . 2 vol.
4° Lettres édifiantes. . . . . 2 vol.
5° Correspondance générale. . . . . 6 vol.
6° Mémoires sur Mme de Maintenon, contenant : 1° Souvenirs de Mme de Caylus; 2° Mémoires inédits de Mlle d'Aumale; 3° Mémoires des Dames de Saint-Cyr. . . . . 4 vol.

Chacun de ces ouvrages se vend séparément

Les quatre premiers sont en vente

PRIX DE CHAQUE VOLUME : 3 FR. 50

ON SOUSCRIT A LA BIBLIOTHÈQUE-CHARPENTIER

28, QUAI DE L'ÉCOLE

ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER.

CORRESPONDANCE

DE

ROGER DE RABUTIN

COMTE DE BUSSY

AVEC SA FAMILLE ET SES AMIS

V.

PARIS. — Imprimé par E. THUNOT et Ce, 26, rue Racine.

Bussy, Roger de Rabutin, comte de

CORRESPONDANCE

DE

ROGER DE RABUTIN

COMTE DE BUSSY

AVEC SA FAMILLE ET SES AMIS

(1666—1695)

NOUVELLE ÉDITION REVUE SUR LES MANUSCRITS

ET AUGMENTÉE D'UN TRÈS-GRAND NOMBRE DE LETTRES INÉDITES

AVEC UNE PRÉFACE, DES NOTES ET DES TABLES

PAR LUDOVIC LALANNE

TOME CINQUIÈME

(1679—1686)

PARIS

CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

28, QUAI DE L'ÉCOLE

—

1859

DC
130
B9H4
1858
t.5

632547
6.4.56

CORRESPONDANCE

DE BUSSY-RABUTIN

AVEC SA FAMILLE ET SES AMIS.

1701. — *Bussy au marquis de Trichateau.*

A Chaseu, ce 27 octobre 1679.

Des fables en chansons m'ont fort surpris, monsieur; je n'ai pu comprendre comment il y avoit des gens assez de loisir pour s'amuser à une occupation si ingrate.

Je n'ai point su le passage de M. de Seignelay à Dijon.

On me mande de Metz une chose fort extraordinaire : le roi a commandé au gouverneur de Thionville de se saisir d'un château appelé Roc-de-Mars, dans lequel il y avoit garnison espagnole; elle a demandé du temps pour avertir le gouverneur de Luxembourg, lequel on a persuadé de rendre cette place (quoiqu'elle ne fût pas comprise dans les articles de la paix), attendu qu'elle dépendoit de Thionville. Huit jours après, le même gouverneur de Thionville a fait sommer un autre château, du nom duquel il ne me souvient pas, qui n'est qu'à la portée du canon de Luxembourg, de le remettre au roi. Le gouverneur de Luxembourg en a envoyé faire plainte à Villa-Hermosa, lequel a envoyé un député au roi pour lui faire des remontrances sur les égards qu'on venoit d'avoir pour les

volontés de Sa Majesté en lui remettant Roc-de-Mars entre les mains. On lui a fait répondre que Roc-de-Mars dépendoit de Thionville et que le château voisin de Luxembourg dépendoit de Roc-de-Mars. Ainsi, les Espagnols sont sortis de ces deux places parce que tel étoit le plaisir du roi. Il faut dire la vérité, notre maître se sert en habile homme des conjonctures.

M. de Pomponne me manda, il y a quinze jours, que le roi m'avoit accordé la permission que je lui avois demandée d'aller passer six mois à Paris. Si vous êtes à Semur quand je partirai d'ici, j'irai vous y dire adieu.

1702. — *Louvois à Bussy.*

A Saint-Germain, ce 29 octobre 1679.

J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 9 de ce mois sur la réforme de M. votre fils. Je souhaiterois fort pouvoir lui rendre mes services; mais vous savez mieux que personne que, dans la cavalerie, ces sortes de choses se règlent par l'ancienneté, et que c'est ce manque d'ancienneté de la part de M. votre fils qui m'a ôté le moyen de faire ce que vous désirez pour lui.

1703. — *Madame de Scudéry à Bussy.*

A Paris, ce 29 octobre 1679.

Nous vous attendons avec impatience, vous et madame de Coligny, monsieur.

M. de Verdun est arrivé, et quoique je n'en fusse pas trop contente, comme en arrivant il m'a prié de l'aller voir et que je l'ai trouvé dangereusement malade, je ne

lui ai fait que des honnêtetés. Nos amis en cet état-là, ayant tort ou raison, ne doivent, ce me semble, être que consolés et servis en ce que l'on peut. Si mes gronderies sont remises à sa parfaite guérison, je ne suis pas prête à le gronder, car le pauvre homme est hydropique et asthmatique.

Enfin le mariage de la princesse de Bavière avec M. le Dauphin est déclaré. Le P. Verjus, qui la connoît fort, nous en dit des merveilles; elle parle latin, françois, italien et fort bien sa langue naturelle. Elle a le nez mal fait, du reste elle est bien faite; le président Colbert part pour l'aller demander. On est un peu étonné que cet honneur-là soit donné à un homme de robe. Quelques-uns disent que le duc de Villeroi y va aussi, d'autres le duc de Crussol. Si ce qu'on dit de la maison de cette dauphine est vrai, elle sera toute composée de dévots. Peu de temps nous en éclaircira.

La Force (1) épouse Villegagnon : cette belle vous appartiendra (2), monsieur.

---

(1) Ce mariage ne se fit pas.—Charlotte-Rose Caumont de la Force, petite-fille du maréchal de la Force, fille d'honneur de madame de Guise, mourut en 1724, à 74 ans. Il en a déjà été question à propos de son aventure avec un membre de la famille de Mailly, à qui elle avait inspiré une vive passion. Bussy disait qu'il fallait la poursuivre comme sorcière; mais ce qu'il avait écrit en plaisantant d'autres le crurent sérieusement, et on peut lire dans les lettres de Madame que mademoiselle de Caumont avait donné à son amant un sachet que celui-ci portait toujours sur lui et qu'un jour ayant rompu le ruban qui attachait ce talisman, il se trouva tout à coup débarrassé de son amour.—La même princesse raconte encore une autre aventure de Charlotte avec le fils d'un conseiller nommé Briou (ou Brion), qui l'épousa malgré son père, le 16 juin 1687. Le mariage fut déclaré nul. Voy. *Correspondance de Madame*, t. I, p, 401, 408; de la Borde, *Palais Mazarin*, p. 376. Walckenaer, *Histoire de la vie et des œuvres de la Fontaine*, 3e édit., p. 508-511. — Charlotte de Caumont a laissé divers romans soi-disant historiques et des contes.

(2) C'est-à-dire comme pouvant figurer dans l'*Histoire amoureuse des Gaules*.

On ne doute point que la maréchale de Clérembault ne soit chassée à son retour d'Espagne. On croit que madame d'Arpajon aura sa place.

On établit un jeu chez madame de Montespan pour cet hiver, et pourvu qu'elle se puisse passer d'amour, elle aura de la considération du roi. C'est tout ce que peut faire un fort honnête homme quand il n'aime plus.

J'ai fort gouverné madame de Brissac à mon petit voyage. Il faut convenir que c'est une des plus jolies femmes de France et qui a le plus d'esprit.

1704. — *Jalon à Bussy.*

A Metz, ce 29 octobre 1679.

Le bruit est que M. l'évêque de Strasbourg a quelques prétentions sur le pont du Rhin de cette ville; cependant on m'écrit de là que ses prédécesseurs évêques en avoient eu ci-devant sur les droits que les possesseurs sont obligés de payer, mais qu'ils s'en sont démis par des accords qu'ils ont faits avec la République et que cela est dans leurs archives.

On écrit de La Haye que les Hollandois sont résolus de n'accepter aucune alliance ni avec la France ni avec l'Angleterre.

Je ne sais si je vous ai mandé que M. de Montclar a été fait grand bailli d'Alsace et que lui et les bourguemestres se sont prêté un serment réciproque : l'un d'entretenir les priviléges et de les protéger, et les autres d'être fidèles au roi, leur très-gracieux seigneur et souverain protecteur : c'est ainsi qu'ils le nomment.

On mande que c'est M. le président Colbert qui va de la part du roi à Munich traiter du mariage de la princesse de Bavière pour monseigneur le Dauphin.

On écrit de Paris que le roi a dit publiquement qu'il vouloit marier monseigneur le Dauphin en bourgeois de Paris, c'est-à-dire sans cérémonie, et que Sa Majesté n'a pas témoigné approuver celles qui se sont faites au mariage de la reine d'Espagne, mais qu'il avoit fallu en user ainsi à cause du faste des Espagnols.

1705. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 2 novembre 1679.

Il me semble qu'il y a longtemps, monsieur, que je n'ai eu de vos nouvelles; j'en suis en peine et je crains que la colique dont vous me mandiez que vous étiez quitte ne vous soit revenue. Il me tarde fort de vous savoir en bonne santé.

Je ne sais si on vous a mandé l'affaire de M. d'Armagnac et du duc de Gramont. Deux personnes me l'écrivent à peu près de même et voici comment:

M. de Vendôme devoit cinquante pistoles d'un pari qu'il avoit perdu contre un frère de du Plessis (1), nommé la Vallée, sur une course de chevaux. M. le Grand, pressant un peu M. de Vendôme de le payer, le duc de Gramont lui dit: «Eh! morbleu! payez puisque vous avez perdu; payez et n'ayez jamais d'affaire avec ces gens-là.» M. le Grand ne trouva pas que ce conseil fût donné en bons termes; il en chercha qui déplussent autant au duc de Gramont; et, afin qu'il les entendît mieux, il lui fit tomber sa perruque. Apparemment ce ne fut pas si délicatement que la tête ne s'en sentît. M. de Gramont avoit un fouet à la main dont il essaya de riposter; ils n'avoient ni épée ni pistolets; M. le chevalier de Lorraine, qui en avoit une, voulut aller à

(1) L'écuyer de la grande écurie dont nous avons déjà parlé.

eux et en fut empêché par l'écuyer du duc de Gramont, qui vint à lui l'épée à la main : il tira la sienne, l'écuyer s'enfuit. Le chevalier de Lorraine le suivit et le piqua un peu aux reins ; l'écuyer tourna, poussa deux coups au chevalier, qui lui ôta son épée, sans être blessé, ne le voulut pas tuer et se contenta de lui couper le visage. Les autres furent séparés par un sous-brigadier des gardes du corps. Le roi, qui n'étoit qu'à deux cents pas de là, dit à Monsieur de les emmener et de les accommoder, sans entrer dans aucun détail, et leur fit dire d'aller à la Bastille où ils ont été un jour. Le roi a défendu qu'on parlât plus de cette affaire. Je serois bien fâché qu'il eût défendu d'en écrire, car je n'aurois su que vous mander.

Depuis ma lettre écrite, on m'a apporté celles de la poste.

On me mande que M. le président Colbert est parti pour Munich et qu'on ne doute pas du mariage de M. le Dauphin avec la princesse de Bavière. On avoit cru que le duc de Villeroi iroit aussi, mais il n'est point parti.

1706. — *Madame de Scudéry à Bussy.*

A Paris, ce 3 novembre 1679.

J'ai différé à vous écrire, monsieur, car j'ai été occupée par des soins, et depuis trois jours par une très-grande affliction que vous aurez aussi. C'est de la mort de M. de Verdun. Vous savez que je n'en étois pas contente; cependant il a fait tout ce qu'il falloit pour me le faire oublier et pour me donner un extrême regret de sa perte. Dès qu'il fut arrivé hydropique, il m'écrivit pour me prier de l'aller voir ; il me parla de son mal, de ses sentiments, de son salut, et il me dit mille choses obligeantes; depuis ce temps-là il n'a vu que moi tous les jours. Je me pro-

menai avec lui pendant deux heures dans sa chambre la veille de sa mort; il ne la croyoit pas si proche. Le jour qu'il mourut, il prit une grosse médecine qui le tua, et ce jour-là, sur les deux heures, il m'avoit envoyé prier de de l'aller voir à six, et à cinq il étoit mort. Je vous l'avoue, monsieur, mon affliction a été grande et l'est encore. C'est une chose fort touchante de voir mourir un homme dans la force de son âge, à plus forte raison un ami. Je l'ai fort pleuré, moi qui ne pleure jamais. Hélas! monsieur, que l'on vit peu et que l'on est mort longtemps! Ces objets-là font faire de cruelles réflexions.

Il n'y a rien ici de nouveau, et puis le moyen de mêler des nouvelles indifférentes à celles de la mort d'un ami.

Adieu, mon cher monsieur; ayez soin de votre santé. Ces exemples-là en doivent faire redoubler.

1707. — *Bussy à madame de Scudéry.*

A Chaseu, ce 4 novembre 1679.

Nous ne serons pas à Paris avant la fin de ce mois, madame, car nous n'avons pas encore de logis et nous avons encore des affaires.

Vous m'affligez fort en me mandant le misérable état où est M. de Verdun, et d'autant plus que je ne m'attendois à rien moins.

On m'a mandé que c'étoit le duc de Villeroi qui alloit avec l'ambassadeur Colbert demander la princesse de Bavière. Comme on la dépeint, ce mariage devroit bien embellir la cour.

Il faut que mon cousin de Villegagnon soit une pauvre espèce d'homme d'épouser la Force, laide, pauvre et décriée comme elle est.

On me nomme avec madame d'Arpajon encore madame

d'Orval, c'est-à-dire l'une ou l'autre pour remplir la place de la maréchale de Clérembault.

Si madame de Montespan est sage, elle ne songera qu'au jeu et laissera le roi en repos sur l'amour; car enfin on ne fait pas revenir par des plaintes et des tracas les amants infidèles. J'en puis parler savamment.

Je n'ai guère vu madame de Brissac; mais dans ce peu de temps-là j'ai pris beaucoup d'estime pour elle. C'est comme cela qu'il me falloit une maîtresse et non pas une qui n'auroit rien de délicat que le palais.

1708.— *Bussy au marquis de Trichateau.*

A Chaseu, ce 5 novembre 1679.

Je reçus votre lettre du 2 de ce mois à Montjeu, monsieur, si tard que je n'y pus faire réponse; je n'en revins encore qu'hier. Nous y avons fait une Saint-Hubert agréable et je vous y souhaitai fort. Voici ce qu'il y avoit de gens : Mesdames de Marcilly, de Toulongeon, de Montjeu et de Coligny, mademoiselle de Marcilly; MM. des Marets, d'Épinac, de Toulongeon, de Roussillon, de Menecœur, de Choiseul, de la Rivière, le chevalier Bretagne, M. Jeannin, son fils et moi. Tous ces messieurs prirent un vieux cerf en quatre heures; il tua, étant aux abois, un chien et il en blessa fort un autre, et l'on ne l'osoit approcher, tout rendu qu'il étoit; il fallut que le veneur de M. Jeannin le tuât d'un coup de pistolet. M. de la Rivière se signala par sa vigueur, car il fit comme les autres et il n'eut point de cheval à relayer comme eux. Pour moi, je fus en carrosse avec les dames, où nous ne vîmes rien. J'y arrivai jeudi au soir, j'y séjournai le vendredi et j'en repartis le samedi matin. Je crois que le reste y demeura encore le samedi et quelques-uns le dimanche.

On m'avoit mandé l'affaire de M. d'Armagnac comme vous me l'avez écrite. L'action du chevalier de Lorraine me paroît fort jolie.

On m'écrit que l'on nomme encore M. de Crussol pour Munich, c'est-à-dire lui ou le duc de Villeroi, et que cela n'est pas encore décidé.

Je suis sur le point de partir d'ici; mais à mesure que je fais des affaires il m'en revient d'autres, et je ne veux rien laisser d'imparfait, ne sachant quand je reviendrai.

Au reste, j'oubliois de vous dire, monsieur, que le roi m'a accordé la permission pour les six mois que je lui ai demandés. Je passerai assurément à Semur en allant à Paris. Adieu.

1709. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 6 novembre 1679.

Je ne sais, monsieur, jusqu'où votre lettre du 27 de l'autre mois a été, mais je ne l'ai reçue que samedi par le courrier qui apporta celles de Paris. Je pars demain pour un petit voyage de sept ou huit jours. J'espère, de la manière dont vous m'écrivez de celui que vous voulez faire à Paris, que je serai revenu avant votre passage en ce pays-ci. Je serois extrêmement fâché si je n'avois pas l'honneur de vous y voir.

Ce que vous me mandez par votre lettre du 27 de l'autre mois, touchant les châteaux où le roi a jugé à propos de mettre garnison françoise, est fort plaisant. Le roi d'Espagne sera bien heureux si Luxembourg ne se trouve pas dépendre de celui qui dépend de Roc-de-Mars (1).

---

(1) Luxembourg fut bombardé et pris en 1684.

Je crois que vous savez la séparation de M. et de madame de Ventadour (1).

1710. — *Bussy au marquis de Trichateau.*

A Chaseu, ce 9 novembre 1679.

Il faut que ma lettre du 27 octobre ait été à Montbard, à Noyers ou à Auxerre, monsieur, suivant le temps que vous avez mis à la recevoir. Cela est fort désagréable.

Si vous êtes de retour de votre petit voyage au 15 de ce mois, monsieur, je vous rencontrerai à Semur et j'en serai ravi.

Nous avons dit comme vous que Luxembourg pourroit bien encore dépendre du château qui dépend de Roc-de-Mars. Le plus fort a toujours raison.

A propos de la séparation de M. de Ventadour et de sa femme, je remarque que le divorce commence à être aussi commun en France que chez les Romains; les mariages se rompent comme les galanteries.

1711. — *Bussy à madame de Scudéry.*

A Chaseu, ce 11 novembre 1679.

Je ne reçus qu'avant-hier votre lettre du 3, madame, qui m'a extrêmement surpris et fort affligé. La peur que vous m'aviez faite de la maladie de M. de Verdun ne m'avoit point du tout préparé à sa mort; j'espérois en sa jeunesse et au secours qu'une personne qui a du bien trouve

---

(1) Voyez-en le détail dans la lettre de madame de Sévigné à sa fille, en date du 18 octobre 1679, et plus loin, p. 13.

d'ordinaire dans Paris. Cependant j'y ai été trompé. Dieu veuille avoir son âme ! Je l'aimois fort et je pense avoir perdu un bon ami en lui. Je ne sais si je me flatte, madame, mais vous me parlez du soin qu'il a eu de vous faire oublier les chagrins qu'il vous avoit donnés, d'une manière à me faire croire qu'il vous a fait quelque présent en mourant. Je vous assure que je le voudrois de tout mon cœur pour votre intérêt et pour l'honneur de sa mémoire; mandez-moi ce qui en est et ne vous affligez point, car cela ne lui serviroit de rien et vous pourroit nuire. Pour moi, qui suis vivement touché de la perte de mes amis, j'essaie à m'en consoler bien vite et la longue expérience que j'ai des afflictions m'en fait venir à bout aisément.

1712. — *Bussy à Jalon*

A Chaseu, ce 13 novembre 1679.

Pour répondre à toutes les lettres que vous m'avez écrites, monsieur, depuis ma dernière, je vous dirai que je n'ai jamais été si surpris que d'apprendre l'affaire du Roc-de-Mars; cela fait une grande honte au roi d'Espagne et bien de l'honneur au roi. Ne croyez-vous pas que nos neveux se feront une grande idée de la gloire de notre maître, quand ils verront qu'il étoit obéi des rois ses voisins comme des gouverneurs de ses provinces?

Vous savez, je crois, qu'après la mort de M. de la Cardonnière, le roi a donné la charge de mestre de camp général de la cavalerie légère à M. de Montclar; il est outre cela grand bailli d'Alsace. Voilà un homme bien établi et bien heureux, vu son mérite. M. de Choiseul, qui en a beaucoup plus et plus de naissance, devroit bien plutôt avoir ces établissements-là que l'autre.

Enfin, après avoir longtemps douté si monseigneur le Dauphin épouseroit la princesse de Bavière, nous voilà éclaircis. La plupart des princes promettent tout quand ils ont besoin des gens, mais peu tiennent leur parole quand ce péril est passé. Le roi est sur ce sujet au-dessus des autres rois, comme il l'est sur les autres bonnes qualités qui leur manquent, toujours pressé de tenir sa parole pour son honneur, comme les autres le sont pour la nécessité.

1713. — *Le marquis de Bussy à Bussy.*

A Paris, ce 13 novembre 1679.

Je revins hier de Saint-Germain, monsieur, où j'étois depuis huit jours; j'y ai vu M. de Saint-Aignan entre autres, à qui j'ai appris la permission que vous avez d'aller à Paris. Il m'a prié de vous faire ses compliments. Le comte de Gramont m'a prié de la même chose et de vous mander qu'il vous gardoit de ses petits soupers, que vous connoissez, en tiers avec la comtesse.

Entragues (1), lieutenant de roi du Mâconnois, a péri sur les vaisseaux ; Choiseul et Genlis demandent sa charge.

1714. — *Madame de Scudéry à Bussy.*

A Paris, ce 16 novembre 1679.

Je vous assure, monsieur, que je ne m'accoutume point à la perte de notre ami; j'ai vu sa mort de si près et les imaginations vives comme la mienne sont tellement pénétrées de tels objets, que je n'en saurois revenir. Je

(1) Camille de Cremeaux d'Entragues, mort le 19 octobre 1679

n'avois point encore, avec toute ma raison, vu mourir un homme si vivant que M. de Verdun et qui s'y attendît si peu quoiqu'il fût malade. Hélas! que cette étendue de l'éternité qu'on voit devant soi est terrible en ce moment!

Mais pour changer de discours, on me vient de dire que Tilladet épousoit mademoiselle de Navailles, qu'il prend ses armes et son nom, que M. et madame de Navailles (1) lui donnent tout leur bien, sans se soucier des cadettes à qui ils laissent leur légitime; que le roi a fait Tilladet duc et M. de Navailles chevalier d'honneur de la Dauphine. Si cela est vrai, il faut avouer que c'est un terrible crédit que celui de M. de Louvois.

M. de la Rocheguyon (2) est duc et a la survivance de toutes les charges de son père.

En vérité, monsieur, vous êtes admirable de dire que feu votre maîtresse n'avoit que le palais de délicat. Votre prétendue fille ne se dément point de sa belle passion. Si son mariage vous déplaît, ce ne sera pas du côté de l'alliance. Son amant est de bonne maison; mais sa figure et sa sorte d'esprit n'étoient pas propres, ce me semble, à inspirer tant de tendresse.

1715. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 23 novembre 1679.

On me mande que le mariage de monseigneur le Dauphin est assuré et qu'il se fera sans cérémonie;

Que M. de Ventadour a dit au roi qu'il étoit fort fâché

---

(1) Il y a par erreur Noailles dans le manuscrit.

(2) François de la Rochefoucauld, né le 17 août 1663, mort le 22 août 1728. — La terre de la Rochefoucauld fut érigée en duché le 17 novembre 1679.

que sa femme le trouvât plus laid que quand elle l'épousa, mais que ce n'étoit pas sa faute; que n'étoit pas beau qui vouloit, et que si on pouvoit se donner la figure qu'on voudroit, il seroit fait tout comme sa Majesté.

On me mande que madame de Ventadour est dans un couvent du faubourg Saint-Victor, dont elle ne pourra sortir qu'avec une des quatre femmes que le roi a nommées : la maréchale de la Mothe et la maréchale de Créqui; je ne me souviens pas des deux autres. Sa fille a été mise entre les mains de madame de Ventadour, la douairière.

1716. — *Madame de Scudéry à Bussy.*

A Paris, ce 23 novembre 1679.

Non, monsieur, je n'ai, je vous assure eu aucun présent de feu M. de Verdun. Il me paroissoit avoir de très-bonnes et de très-généreuses intentions pour moi, mais il ne les avoit pas expliquées; il devoit faire son bon jour (1) le jour de la Toussaint, et son testament le jour des Morts; et il mourut ce jour-là. Il m'avoit fait mille amitiés, demandé mille pardons et il n'avoit voulu voir que moi. Il me demandoit tous les jours quand donc vous arriveriez et l'on eût dit que son esprit avoit faim du vôtre; il est vrai qu'il vous aimoit fort. Je fais ce que je puis pour me consoler, mais je n'en puis venir à bout; cela m'a fait une impression de mélancolie qui m'a fait malade.

Je ne sais si vous savez la disgrâce de Pomponne (2).

---

(1) C'est-à-dire communier.

(2) Le 18 novembre. Voyez-en le récit plus loin. Cf. la lettre de madame de Sévigné à sa fille, en date du 22 novembre 1679.

Je crois que vous en serez bien fâché; quand vous serez ici nous en dirons les causes.

M. Colbert est bien en faveur; il a eu sa charge (1) pour son frère le président. Il me paroît que c'est être le premier ministre que d'être ministre des finances, de la marine, des bâtiments et des affaires étrangères. Je ne sais comme l'entendent M. le chancelier et M. de Louvois; mais M. Colbert monte fort au-dessus par ce dernier établissement.

L'accablement de mes affaires m'empêcha de répondre à toutes ces lettres. Je partis de Chaseu le 27 novembre et je vins par Semur à Bussy, d'où je partis pour Paris le 1er décembre.

J'y arrivai le 9, et le 11 j'écrivis cette lettre à Louvois, secrétaire d'État :

1717. — *Bussy à Louvois* (2).

A Paris, ce 11 décembre 1679.

Monsieur,

Je crois que vous savez la grâce que le roi m'a faite de me permettre de venir passer six mois à Paris pour des affaires de conséquence que j'y ai. Si j'avois la liberté d'aller à Saint-Germain, je vous irois là rendre mes devoirs, et comme lorsque vous venez ici c'est pour des affaires qui vous empêchent de voir personne, je vous supplie très-humblement de me mander si vous me voudriez

---

(1) Celle de Pomponne.

(2) On a enlevé dans le manuscrit un feuillet avant celui où se trouve la copie de cette lettre. Les anciennes éditions ne contiennent aucune lettre du mois de décembre.

faire la grâce de me donner un quart d'heure d'audience pour avoir l'honneur de vous entretenir, ou si vous aimeriez mieux que je le fisse par lettres. Le premier me feroit bien plus de plaisir; cependant, monsieur, je ferai ce qui vous sera le plus agréable et je vous témoignerai toute ma vie que je suis, etc.

Mon fils aîné, à qui j'envoyai cette lettre, me manda que Louvois lui avoit dit, après l'avoir lue, qu'il valoit mieux que je lui écrivisse, parce que, lorsqu'il venoit à Paris, c'étoit pour travailler et qu'il ne voyoit personne.

1718. — *Bussy à Pomponne.*

A Paris ce 12 décembre 1679.

Ce qui vous est arrivé depuis un mois, monsieur, m'a donné beaucoup de chagrin, par ce seulement que ce n'a pas été de votre choix; car d'ailleurs il me semble que vous êtes fort bien sorti d'affaire, et qu'avec toute la raison que vous avez, vous trouvez assurément que de grandes sommes et un grand revenu accommodent mieux votre maison et sont plus solides que des établissements qui dépendoient de la fortune. Mais enfin, monsieur, de quelque manière que vous preniez la chose, j'entre dans vos sentiments et vous n'avez pas un ami plus fidèle ni plus passionné que moi. Il y a six ou sept ans que vous m'avez obligé de l'être et que je vous en ai donné des assurances; mais je vous le dirai désormais plus librement que je n'ai fait, sachant que mes compliments vous paroîtront de meilleure foi et que vous ne pourrez pas douter que ce ne soit de tout mon cœur que je suis à vous.

Je ne fais que d'arriver ici pour jouir de la grâce que

vous m'avez procurée, monsieur; aussitôt que je saurai que vous serez de retour en cette ville, j'irai vous dire tout ce que je viens de vous mander.

Mais pour apprendre le sujet de la disgrâce de Pomponne, il faut savoir que lorsque Lionne, secrétaire d'État pour les affaires étrangères, donna cette charge à Arnauld de Pomponne, ambassadeur pour Sa Majesté en Suède, et en attendant qu'il fût revenu à la cour, on fit faire cette charge par Louvois, secrétaire d'État pour les affaires de la guerre. Celui-ci qui, conjointement avec le Tellier, son père, auroit voulu faire avoir le département des étrangers à Courtin, leur ami, fâché de ce que Pomponne lui avoit été préféré, résolut de lui nuire en toutes rencontres, et pour cet effet, ayant pris de grandes mesures avec les ambassadeurs étrangers pour s'instruire à fond des affaires et être le premier averti des nouvelles, il prenoit au retour de Pomponne grand soin de les apprendre au roi avant que ce nouveau ministre les eût rapportées à Sa Majesté, ce qui le faisoit paroître négligent dans sa charge. Et enfin Louvois disposa le roi par ces manœuvres à ne chercher qu'une occasion pour destituer Pomponne, et voici comment Sa Majesté la prit :

Le président Colbert, frère du ministre, avoit envoyé un courrier de Munich à la cour (1) : celui-ci rencontra Pomponne à Paris prêt à monter en carrosse pour aller à sa maison de Pomponne. Le ministre reçut son paquet et pria le courrier de se cacher pendant deux jours qu'il seroit à la campagne; celui-ci le lui promit : mais ne croyant pas manquer à sa parole, il alla voir en cachette un de ses camarades dans la maison du président Colbert, son maître. Ce camarade ayant été dire à la présidente qu'un tel étoit arrivé de Munich, celle-ci l'envoya quérir : et, après avoir reçu de lui le paquet de son mari qui s'adressoit à elle, et celui qui s'adressoit au

---

(1) Ce courrier apportait des nouvelles favorables relatives à la conclusion du mariage du Dauphin avec la princesse de Bavière.

ministre Colbert, son beau-frère, elle le lui envoya. Ce ministre alla aussitôt à Saint-Germain dire au roi qu'il avoit été un peu surpris de voir que Sa Majesté n'eût pas eu la bonté de lui parler des nouvelles qu'elle avoit reçu de Bavière. Le roi lui ayant répondu qu'il n'en avoit pas reçues, Colbert lui montra celles que son frère lui écrivoit : ce qui, ayant convaincu Sa Majesté de la négligence de Pomponne, elle lui (à Colbert) commanda d'aller sur-le-champ dire à ce secrétaire d'État de ne se pas présenter devant elle et de lui demander la démission de sa charge. Colbert alla de Saint-Germain à Paris et de Paris à Pomponne. Pomponne, ayant eu avis de la découverte du courrier et d'une partie de ce qui s'étoit passé à Saint-Germain, y alla tout droit et ne rencontrant point Colbert, il alla porter son paquet au roi. Sa Majesté lui fit dire par Bontems, l'un de ses valets de chambre, qu'elle étoit empêchée et qu'elle l'enverroit quérir quand elle ne le seroit plus. Cependant Colbert étant revenu peu de temps après, le roi l'envoya demander le paquet à Pomponne et en même temps sa démission ; lui dire de plus qu'il s'en allât à Paris et qu'il ne vît Sa Majesté d'un mois. Pomponne lui témoigna souhaiter de parler au roi. Colbert lui dit que, s'il le vouloit croire, il ne le feroit pas demander à Sa Majesté ; et ensuite de cela il se retira dans sa maison de Paris, où il ne vit personne huit jours durant qu'il y fut, et de là il s'en alla à la campagne.

Louvois contribua fort à la disgrâce de Pomponne, croyant toujours mettre son ami Courtin à sa place ; et Colbert, qui avoit aidé à l'établissement de Pomponne, prétendit qu'il n'avoit pas été assez reconnoissant et acheva de le détruire pour faire le président de Croissy, son frère, secrétaire d'État.

Ce qu'on peut ajouter à cela, c'est que Pomponne, voyant que Louvois et Colbert étoient gens à ne pas manquer de profiter de ses fautes, devoit être plus soigneux qu'il ne fût de n'en point faire ; mais il est bien malaisé de marcher droit avec des gens accrédités qui ne songent qu'à se prévaloir de notre chute.

1719. — *Bussy à la Rivière.*

A Paris, ce 15 décembre 1679.

J'arrivai ici le 9 de ce mois, monsieur; je n'ai encore vu personne et je ne verrai encore qui que ce soit de quinze jours. Il n'y a que le roi, M. de Louvois et moi, qui sachions que je suis ici.

On dit que M. de Louvois, qui en vouloit de longue main à M. de Pomponne parce qu'il avoit été préféré à son ami Courtin, a fort aidé à sa disgrâce. On dit que ce qui acheva de déterminer le roi à faire dire à M. de Pomponne de se défaire de sa charge, ce fut que le président Colbert ayant envoyé un courrier à la cour, on le fit cacher deux jours, et ce retardement confirma le roi dans la pensée que M. de Pomponne étoit un paresseux, Sa Majesté n'ayant pas examiné le sujet du retardement du courrier.

J'ai peur que cela ne fasse tort à la gloire du roi, car enfin M. de Pomponne est estimé de tout le monde et l'on ne croit pas son successeur à beaucoup près si capable que lui.

Mademoiselle de Louvois a épousé le fils de Marcillac, que l'on appelle le duc de la Rochefuyon (1).

On ne parle plus de Tilladet.

La nouvelle maîtresse est grosse; on dit que la passion du roi pour elle est fort diminuée; cela ne me surprend pas : j'ai toujours cru qu'il falloit de l'esprit à la maîtresse pour faire durer un amour jouissant et surtout avec un honnête homme.

---

(1) Voy. plus haut, p. 13, note 2 et la lettre de madame de Sévigné à sa fille, en date des 10 et 24 novembre 1679.

Le prince de Guémené, qui, comme vous savez, étoit inconsolable il y six mois de la mort de sa femme, épouse enfin mademoiselle de Vauvineux. (1) Tout le monde ne peut pas être Artémise ou la duchesse de Montmorency (2).

Et peu de gens vont à l'école
De la veuve du roi Mausole.

1720. — *La Rivière à Bussy.*

Aubigny, ce 15 décembre 1679.

J'ai bien de la joie, monsieur, de votre heureuse arrivée et de l'honneur que vous me faites de me l'apprendre. J'étois fort en peine du succès de votre voyage et je vous rends mille grâces de m'en avoir tiré. Si vos amis de la cour sont aussi empressés que je sens qu'on doit l'être de vous revoir, vous aurez de la peine à vous cacher d'eux quinze jours.

Je sais, avec tout le monde, que M. de Pomponne est un très-honnête homme; mais j'ai su aussi depuis longtemps que le roi lui avoit bien moins trouvé de capacité qu'il n'en avoit attendu de lui. J'ai de la peine à croire que M. de Louvois ait contribué à sa disgrâce, sans être assuré que sa charge tombât entre les mains d'un de ses amis.

Le tour du courrier caché a bien l'air de la cour; cela fait voir que c'est une mer orageuse où personne n'est en repos ni en sûreté. Les malheureux souffrent de

---

(1) Voy. la lettre de madame de Sévigné à sa fille, en date du 6 décembre 1679.

(2) La femme du duc de Montmorency, décapité à Toulouse le 30 octobre 1632.

leurs malheurs; ceux qui ne le sont pas craignent toujours de le devenir; l'envie, les rapports, les trahisons, sont des ennemis qui ne vont point de jour; le plus honnête homme du monde ne les peut vaincre, parce qu'il ne sait où les combattre et que malheureusement on ne s'éclaircit point avec les rois. Plût à Dieu, monsieur, que vous ne sussiez pas tout cela mieux que moi!

MM. de Louvois et de Marcillac ne pouvoient rien faire de plus prudent que de s'allier, cela s'appelle étayer la maison avant qu'elle branle.

Pour M. de Tilladet, je ne le tiens pas pour embarrassé de sa fortune; elle n'est pas déjà moindre que celle de ses prédécesseurs, et son pilote le mènera à bon port.

Je ne suis pas surpris que la passion du roi soit diminuée. Un honnête homme peut s'engager par les yeux, mais le seul mérite le retient. On veut les gens qu'on aime en corps et en âme, parce que l'on veut tout; mais l'esprit est d'un plus grand commerce; il occupe dans tous les temps et le corps ne sert que par intervalles. Je m'imagine que le roi, las des passions, voltigera désormais.

J'apprends sans surprise le mariage du prince de Guémené avec mademoiselle de Vauvineux, parce qu'il l'avoit aimée avant que d'épouser mademoiselle de Luynes, et que, d'ailleurs, il n'a pas l'esprit d'être inconsolable. On ne sent qu'à proportion de ce qu'on connoît, et l'on ne regrette comme il faut que quand on sait bien ce qu'on a perdu.

1721. — *Bussy à Louvois.*

A Paris, ce 21 décembre 1679.

Monsieur.

Vos affaires vous ayant empêché de me pouvoir accorder le rendez-vous que je vous avois demandé pour avoir

l'honneur de vous entretenir un moment, je vous supplie très-humblement de vouloir bien prendre la peine de présenter de ma part le placet ci-joint (1) au roi et de l'appuyer de vos bons offices. Je vous proteste que vous n'obligerez jamais personne qui soit avec plus de reconnoissance que moi, etc.

Dans ce temps-là l'édit des duels, qui étoit déjà fort rigoureux, le devint encore davantage par de nouveaux articles que le roi y fit ajouter. Et il faut dire la vérité, on ne sauroit assez louer la constance de ce prince à déraciner la maudite coutume des gens d'épée de son royaume de se battre pour peu de chose.

On joignit alors au département de la guerre, en faveur de Louvois, Metz, Toul, Verdun et les places fortes de ces trois évêchés, et on redonna au département des étrangers le Dauphiné et le Lyonnois.

1722. — *Bussy au marquis de Trichateau.*

A Paris, ce 23 décembre 1679.

Enfin, monsieur, voilà le mariage de M. le Dauphin résolu avec la princesse de Bavière, et l'on se passe du mariage de l'électeur avec Mademoiselle.

Le duc de Richelieu est nommé pour chevalier d'honneur de madame la Dauphine; le maréchal de Bellefonds pour premier écuyer; la duchesse de Richelieu pour dame d'honneur, en remettant sa charge de dame d'honneur de la reine à la duchesse de Créqui.

La maréchale de Rochefort sera dame d'atour. Madame

---

(1) Voy. ce placet à l'Appendice.

de Maintenon sera seconde dame d'atour, qui est une charge nouvelle qui lui donnera l'autorité dans la chambre, quand mesdames de Richelieu et de Rochefort n'y seront pas.

On nomme pour filles de madame la Dauphine, les deux Biron (1), la petite Tonnerre, Laval et la petite Rambures.

Le roi part à la fin de janvier pour aller au-devant de madame la Dauphine. On ne sait pas encore si M. de Montausier ira l'épouser de la part de M. le Dauphin ou si M. le Dauphin l'épousera lui-même.

L'on parle du mariage de M. le prince de Conti avec mademoiselle de Blois.

On ne croit pas que la maréchale de Clérembault soit exilée; il ne lui coûtera que la démission de sa charge.

1723. — *Jalon à Bussy*

A Metz, ce 24 décembre 1679.

On assure que M. de Montclar a passé le Rhin avec mille chevaux. Il y en a qui croient que c'est pour faire payer la contribution aux villes forestières. Messieurs de Bâle lui ont envoyé un exprès pour le prier de laisser libre le passage des blés à ceux qui en veulent amener dans leur ville; lequel passage avoit été défendu, parce

---

(1) Voici un joli quatrain adressé aux deux sœurs Gontaut de Biron :

Vous êtes belle et votre sœur est belle.
Entre vous deux tout choix seroit bien doux.
L'Amour, dit-on, étoit blond comme vous,
Mais il aimoit une brune comme elle.

Ms Maurepas, t. IV, p. 533.

qu'à Bâle on avoit refusé des vivres aux officiers de Huningue et fermé leurs portes de ce côté-là; mais M. de Montclar ne leur a pas accordé ce qu'ils demandoient.

On mande de la Haye que l'ambassadeur d'Angleterre y est arrivé avec nouvel ordre pour conclure le traité d'alliance entre cette couronne et les États généraux et que l'ambassadeur de France a représenté aux membres desdits États, qu'il a vus tous en particulier, que le roi son maître avoit juste sujet de se mécontenter de ce qu'ils tardoient si longtemps à se déclarer sur l'acceptation de la ligue qu'il leur a proposée et qu'il considéroit ce retardement comme un refus qui pourroit l'obliger à prendre d'autres mesures qui leur seroient avec le temps fort préjudiciables.

Quoique les François aient quitté tout l'archevêché de Cologne, ils sont néanmoins encore dans Duren et Limich, villes du pays de Juliers. On mande de Wesel que les ordres étoient tout prêts à la cour pour faire sortir les troupes françoises, lorsqu'une lettre de M. l'électeur de Brandebourg, par laquelle il vouloit savoir le jour de l'évacuation, avoit tellement offensé le roi que non-seulement tout fut contremandé, mais aussi qu'on forme maintenant de nouvelles prétentions sur le canon qui y étoit demeuré quand les François en sortirent la dernière fois.

Il est mort cette année cent quarante mille personnes de peste à Vienne.

Le 11 de ce mois se fit l'ouverture de la chambre de réunion que le roi a établie en cette ville pour faire recherche de toutes les aliénations et usurpations qui ont été faites des biens des évêchés de Metz, Toul et Verdun, pour les rejoindre à la couronne, attendu que par le traité de Munster, qui a été confirmé par celui de Nimègue, toute la souveraineté des trois susdits évêchés a été cédée au roi. Cette chambre est composée de notre premier président et de dix conseillers qui ont été choisis et nom-

més par Sa Majesté, et M. Raveaux (1) en a été fait procureur général comme ayant travaillé plus que personne à la recherche des titres et documents qui peuvent faire voir ces aliénations et usurpations. On dit que la meilleure partie de la Lorraine est de ce nombre, et même il y a plusieurs princes et seigneurs, qui possèdent des terres voisines de la Basse-Alsace et du Palatinat, qui en dépendent. La chambre a commencé à cette première séance à résoudre de faire assigner en icelle tous ces princes et seigneurs qui possèdent des biens de cette nature, pour apporter les titres et documents en vertu desquels ils tiennent et possèdent lesdits biens. Il n'y a guère d'apparence qu'ils veuillent comparoître à l'assignation, de sorte qu'ils seront assurément jugés par défaut.

Quoique l'empereur, pour rompre l'alliance proposée de mademoiselle de Valois avec M. l'électeur de Bavière, ait offert sa fille à l'électeur, le roi ne laisse pas de passer outre au mariage de la princesse de Bavière avec monseigneur le Dauphin. Chacun de ces trois princes a ses raisons.

1724. — *Bussy au P. P. Brulart.*

A Paris, ce 26 décembre 1679.

Vous croyez bien, monsieur, qu'étant votre serviteur comme je le suis, j'ai été fort fâché de ce qui est arrivé à madame la maréchale de Clérembault, et que je prendrai toute ma vie part à tout ce qui vous arrivera. Une autre fois, je vous manderai des nouvelles, et pour ce coup, je ne vous dirai rien davantage, sinon que je suis de tout mon cœur à vous.

---

(1) Probablement le fils de J. Baptiste Ravot, premier président du parlement de Metz, lequel était mort en 1673.

1725. — *Bussy à la Rivière.*

A Paris, ce 26 décembre 1679.

Vous serez bien surpris, monsieur, d'apprendre que M. de Louvois, qui a fort aidé à ruiner M. de Pomponne dans l'esprit du roi deux ans durant, dans la pensée qu'il mettroit un de ses amis en sa place, a commencé de le vouloir raccommoder il y a trois ou quatre mois, s'étant aperçu que le roi le vouloit chasser pour donner sa charge au président Colbert; mais enfin ce côté-ci l'emporte et, dit-on, laissera l'autre derrière.

La maréchale de Clérembault est de retour d'Espagne, et en arrivant, on lui a demandé la démission de sa charge, qu'on a donnée à la marquise d'Effiat.

On a fait M. de Richelieu chevalier d'honneur de madame la Dauphine et Bellefonds premier écuyer; madame de Richelieu dame d'honneur, madame la maréchale de Rochefort dame d'atours, madame de Maintenon seconde dame d'atours, qui est une charge nouvelle.

1726. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 31 décembre 1679.

Je n'ai pas assez bonne vue pour connoître l'avantage qu'on pourroit trouver au mariage de M. le Dauphin avec la princesse de Bavière, si celui de Mademoiselle ne se faisoit point avec l'électeur. Je ne doute pas que l'esprit et l'argent n'en viennent à bout, et qu'avec ces deux grands secours et le temps qui reste encore jusqu'à la majorité de ce prince, que les Bavarois disent vouloir attendre pour conclure ce mariage, on trouve moyen de

faire réussir les choses à la satisfaction du roi, à la puissance et au bonheur duquel rien ne résiste longtemps.

On m'a écrit ce que vous me mandez, monsieur, de M. et de madame de Richelieu, du maréchal de Bellefonds, de madame de Rochefort et de madame de Maintenon ; on y a ajouté la survivance pour le fils du maréchal, la charge de surintendant des finances de madame la Dauphine, avec douze mille livres d'appointements donnée à Bontems et à Niert (1) pour la vendre, et celle de premier maître d'hôtel à Chamarande. On me mande aussi que le mariage de M. le prince de Conti et de mademoiselle de Blois se fera avant celui de M. le Dauphin, qui est remis à la fin de février.

Il s'en est fait un depuis quinze jours en Champagne où l'épousée n'a pris conseil que de l'amour. C'est celui de mademoiselle de Praslin (2), qui s'est fait enlever par Sautour, fils de madame de Boudarnaut, fort brave garçon à ce qu'on dit, mais à mille lieues de pouvoir prétendre une fille de la qualité et du bien de celle qui a pris la peine de passer par-dessus une haute muraille pour le suivre. Le père et la mère sont dans toute la douleur que vous pouvez imaginer, car ils n'ont que cette fille-là.

---

(1) François-Louis de Niert, premier valet de chambre du roi en survivance de son père (mort en 1682, à 80 ans), gouverneur de Limoges (février 1679). Il mourut en 1719. La charge de surintendant fut vendue par lui et Bontems moyennant 330 mille livres à Desbrosses-Chouart.

(2) Marie-Françoise de Choiseul, marquise de Praslin, se fit enlever à 26 ans, le 15 décembre 1679, par Louis Armand de Labadie de Sautour, capitaine de cavalerie, qu'elle épousa ensuite et dont elle resta veuve sans enfants, en novembre 1680. Elle se remaria deux fois : 1° en 1683 à J.-B. Gaston de Choiseul, comte d'Hôtel, mort en 1705 ; 2°, à N. M. de Choiseul, appelé le chevalier de Choiseul-Beaupré.—Ses deux derniers maris prirent à cause d'elle le titre de marquis de Praslin.

1727. — *Le P. P. Brulart à Bussy.*

A Dijon, ce 31 décembre 1679.

Vous m'avez donné bien de la joie, monsieur, de m'apprendre votre arrivée à Paris par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et de vous être souvenu de moi sur ce qui est arrivé à madame la maréchale de Clérembault. C'est un double remercîment à quoi vous m'obligez et que je vous fais de tout mon cœur. On m'a écrit qu'elle est arrivée ces derniers jours, qu'elle a vu le roi et Madame incontinent après, et qu'on ne peut avoir plus de sujet d'être contente qu'elle en a de la réception qu'on lui a faite et de l'entretien qu'elle a eu en particulier avec l'un et l'autre. Je la connoissois assez pour croire qu'elle n'avoit pu faire une faute comme celle qu'on lui imputoit; mais la voilà bien justifiée. Pour le reste, ce n'est pas un grand malheur pour elle de n'être plus dans l'agitation et souvent dans la tempête.

Je me réjouis, monsieur, de ce que vous êtes avec vos amis; vous y serez apparemment le plus longtemps que vous pourrez. Il me semble que vous avez à lier commerce avec quelqu'un au lieu de M. de Pomponne; mais faudra-t-il que vous demandiez toujours permission pour aller et demeurer au lieu où vous êtes? Je souhaite que vous soyez bientôt exempt de cette peine et de pouvoir vous faire connoître à quel point je vous honore et combien je suis à vous.

1728. — *La Rivière à Bussy.*

Aux Chartreux de Dijon, ce 31 décembre 1679.

Je suis venu ici, monsieur, pour passer la semaine de Noël.

Je suis toujours surpris quand M. de Louvois ne vient pas à bout de ce qu'il entreprend, mais je le serai bien davantage quand je saurai que son rival a pris le dessus du crédit. Ce n'est pas que, quand on a un peu vécu, on apprend à n'être étonné de rien; tout change dans le monde, les rois comme les autres hommes; et l'on croit au lieu où je suis à présent qu'il n'y a que Dieu qui ne change point.

Je ne me souviens plus pourquoi l'on parloit d'exiler la maréchale de Clérembault; je ne pense pas que ce fût pour galanterie; car à la cour, non plus qu'ailleurs, on ne fait point justice de ce crime-là; mais je me méfie de toutes les persévérances en matière de dévotion quand je vois finir celle de la marquise d'Effiat. On trouve assez de raisons de quitter le monde quand on l'a bien connu; mais de se faire femme de cour après avoir été vingt ans femme d'église, je crois que l'on déplaît fort à Dieu, et je pense aussi qu'on ne plaît guère à la cour.

Je croyois que la charge qu'on donne au duc de Richelieu étoit destinée à M. de Navailles, et il me semble aussi que M. de Saint-Géran devoit être premier écuyer.

Madame de Richelieu a donc résolu de vivre et mourir dame d'honneur.

Il paroît, par la charge qu'on donne à madame de Maintenon, que madame de Montespan n'a pas perdu son crédit avec le cœur du roi et que Sa Majesté n'oublie pas les services passés. Personne n'auroit tant d'intérêt que vous, monsieur, pour que cela fût ainsi.

1729. — *Bussy à la Rivière.*

A Paris, ce 3 janvier 1680.

Je viens de recevoir votre lettre du dernier de l'autre mois, monsieur; j'y répondrai l'autre ordinaire : cependant je vous dirai que j'ai commencé d'entrer en commerce avec le roi par le moyen de M. de Louvois; je vous manderai bientôt de quoi il s'agit et la réponse qu'on m'aura faite. Il n'est pas imaginable avec quelle tranquillité je l'attends.

Le mariage de M. le prince de Conti et de mademoiselle de Blois fut déclaré jeudi dernier, 21 de ce mois. Le comte de Gramont, faisant compliment sur cela au prince, lui dit que comme ancien serviteur de sa maison il prenoit grande part à son établissement, et qu'il prenoit la liberté de lui donner un avis, qui étoit de faire en sorte de n'avoir jamais de procès avec son beau-père pour le bien de sa femme (1).

Le bruit est grand que ce sera ce prince qui épousera madame la Dauphine aussi bien que la reine d'Espagne. Le roi lui sait bon gré d'avoir épousé sa fille naturelle : on le connoît à toutes les grâces qu'il lui fait. Mais à propos de mademoiselle de Blois, Sa Majesté l'envoya quérir mercredi 20 pour lui dire qu'il n'avoit pas voulu songer à des princes étrangers pour elle parce qu'il n'avoit pas voulu l'éloigner de lui et qu'il avoit jeté les yeux sur son cousin le prince de Conti pour cela. La petite princesse se mit à pleurer et voulut sortir sans répondre. Le roi la retint et lui demanda pourquoi elle pleuroit; elle lui répon-

(1) Voy. la lettre de madame de Sévigné à sa fille, en date du 27 décembre 1679 et plus loin p. 35.

dit que c'étoit de tendresse et de reconnoissance pour les bontés de Sa Majesté. Cependant on dit qu'elle pleuroit de n'avoir pas le prince de la Roche-sur-Yon, qu'elle aimoit mieux que son frère aîné.

Bourdarnaut de Champagne, que vous connoissez assurément, a enlevé mademoiselle de Praslin (1). Tous les parents demandent justice au roi du ravisseur. Sa Majesté leur a répondu que la demoiselle ayant vingt-six ans et étant descendue par une échelle, il n'y a aucune violence dans cette action de la part du cavalier; que tout ce que pouvoit faire le marquis de Praslin c'étoit de déshériter sa fille, et qu'il le feroit s'il étoit en sa place.

1730.— *Bussy au prince de Conti.*

A Paris, ce 3 janvier 1680.

Monseigneur,

Quoique je n'aie pas l'honneur d'être personnellement connu de Votre Altesse, je ne doute pas qu'entre les serviteurs particuliers de feu monseigneur votre père vous ne m'ayez ouï nommer; j'avois des raisons de l'être que je n'oublierai jamais, et c'est ce qui m'oblige aujourd'hui de vous témoigner la joie que j'ai de votre mariage, de vous assurer qu'il ne vous arrivera jamais rien à quoi je ne prenne une très-grande part, et que c'est de tout mon cœur et avec le plus grand respect du monde que je suis, etc.

---

(1) Voy. plus haut, p. 27

1731. — *La Rivière à Bussy.*

Barbirey, ce 7 janvier 1680.

Je souhaite pour le moins autant que vous que votre commerce avec le roi vous rende ce qui vous est dû. Je n'ai pas la même tranquillité que vous avez pour attendre ce qui en peut arriver; mais en cela nous faisons tous deux ce qu'il faut faire : vous agissez par la force d'un esprit bien fait et moi par le zèle d'un serviteur très-passionné.

Je ne trouve rien de plus joli que le mariage de M. le prince de Conti et de mademoiselle de Blois; ce sont, à mon avis, deux petites virginités qui se vont tuer, et dans les consommations de ce siècle-ci il est même rare d'en trouver une.

J'aurois deviné l'auteur du compliment dont vous me parlez quand je n'aurois su que le compliment.

Je connois ce Boudarnaut que vous me mandez qui a enlevé mademoiselle de Praslin : on l'appeloit Sautour dans les troupes; je ne sais par où il a pu donner de l'amour, mais il ne faut jamais chercher de raisons de cela. Je suis persuadé que M. de Praslin ne lui destinoit pas sa fille et que toute la maison est fort chagrine de cette aventure; mais si le roi est dans un sentiment contraire, j'ai aussi mauvaise opinion de leur poursuite que d'un procès qu'auroit M. de Conti contre son beau-père.

1732. — *Bussy au marquis de Trichateau.*

A Paris, ce 10 janvier 1680.

J'ai fort sollicité ces jours passés, monsieur, et cela m'a empêché de vous écrire, car je n'attends pas pour le faire votre réponse à ma première lettre.

On vous aura mandé la déclaration du mariage de mademoiselle de Blois avec M. le prince de Conti. Les articles en furent signés le 29 de l'autre mois. Le roi lui donne cinq cent mille écus et le gouvernement de Languedoc après la mort de M. de Vernenil.

On offrit à madame de Frontenac (1) la charge de dame d'honneur de madame la princesse de Conti; elle s'en excusa sur ses incommodités, et madame de Bury l'a acceptée (2).

Madame de Soubise avoit demandé la place de dame

---

(1) Anne de la Grange Trianon, mariée à Louis de Buade, comte de Frontenac et de Palluau, gouverneur du Canada, mort à Québec, le 28 novembre 1698 à 78 ans. « C'étoit, dit Saint-Simon, un homme de beaucoup d'esprit, fort du monde et parfaitement ruiné. Sa femme qui n'étoit rien, et dont le père s'appeloit la Grange Trianon, avoit été belle et galante, extrêmement du grand monde et des plus recherchées. Elle et son amie, mademoiselle d'Outrelaise, qui ont passé leur vie logées ensemble à l'Arsenal, étoient des personnes dont il falloit obtenir l'approbation. On les appeloit les *Divines*. Un si aimable homme et une femme si merveilleuse ne duroient pas aisément ensemble; ainsi, le mari n'eut pas de peine à se résoudre d'aller vivre et mourir à Québec, plutôt que de mourir de faim ici, en mortel auprès d'une divine. » (Voy. t. III, p. 159; IV, p. 101; IX, p. 264). Madame de Frontenac mourut « extrêmement vieille » le 30 janvier 1707. (Voy. la *Gazette* du 5 février.)

(2) Anne-Marie d'Ure d'Aiguebonne, veuve de François de Rostaing, comte de Bury, chambellan de Monsieur, morte le 19 octobre 1724 à 91 ans.

d'honneur de la reine et on la lui avoit refusée; la reine en demanda pour elle au moins les appointements et les entrées : elle les obtint. Deux jours après on lui fit dire de retourner à Paris, où elle ne voit personne, et l'on dit à sa porte qu'elle a la rougeole. On parle diversement du sujet de cette disgrâce; cependant on croit assez que madame de Montespan, qui lui en veut de longue main et qui a encore assez de crédit pour nuire, a fort contribué à cet éloignement.

On avoit dit que ce seroit M. de Crussol qui iroit quérir madame la Dauphine; cependant ce sera le duc de Créqui.

Monseigneur le Dauphin reçut jeudi 28 au soir de décembre une lettre de la princesse électorale, sa maîtresse, qui commençoit ainsi (à ce que me manda le lendemain mon fils, qui la vit entre les mains de monseigneur le Dauphin) :

Monseigneur,

Le roi et la reine m'ayant fait la grâce et l'honneur de jeter la vue sur moi pour me donner à vous, etc...

On avoit dit que la maréchale de Clérembault avoit reçu ordre, en donnant sa démission, de n'aller d'un mois à Saint-Germain; cependant elle y alla les derniers jours de décembre. Le comte de Gramont l'ayant rencontrée, lui dit : « Madame, je suis fort fâché de ce qui vous est arrivé; mais enfin vous avez chassé ma sœur (1); la marquise d'Effiat (2) vient de vous chasser, une autre la chassera

(1) Madame de Saint-Chaumont.

(2) Marie-Anne Olivier, fille de Louis, marquis de Leuville, gouvernante des enfants de Monsieur, morte le 21 février 1684 à 46 ans. Elle était femme d'Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, premier écuyer et premier veneur du duc d'Orléans, gouverneur de Montargis, mort le 3 juin 1719. Voy. sur lui Saint-Simon. *passim*.

quelque jour, *sic transit gloria mundi;* vous entendez le latin, madame. Je suis votre très-humble serviteur. »

Ce compliment, qui est plaisant à tout le monde, l'est bien plus à une femme savante comme la maréchale.

Mais à propos du comte de Gramont, je suis tellement rempli de ses bons mots que je ne puis plus les retenir.

Un sot ambassadeur de Suède ayant fatigué dernièrement le roi par une harangue impertinente, Sa Majesté, après qu'il fut sorti, dit au comte de Gramont qu'il s'étonnoit qu'on n'eût pas trouvé dans un royaume un plus honnête homme à lui envoyer; le comte de Gramont lui répondit qu'il falloit que ce fût le parent de quelque ministre de ce pays-là. Ce qui fit fort rire le roi (1).

Je ne sais si vous savez qu'il a demandé la charge de premier écuyer de madame la Dauphine, disant qu'il s'en étoit d'abord trouvé indigne, mais qu'ayant ouï nommer ce gros pifre de Saint-Géran comme prétendant, il n'avoit pu se dispenser d'y songer. Il ne l'a pas eue, comme vous savez, mais on dit qu'il a bien aidé, par ce tour ridicule, à Saint-Géran à ne la pas avoir.

Lorsque le mariage du prince de Conti et de mademoiselle de Blois fut déclaré, il dit au prince qu'il entroit dans une honnête famille, que comme ancien serviteur de sa maison et le sien particulier, il lui conseilloit de bien vivre avec sa femme, mais surtout de ne se point brouiller avec son beau-père.

Je pouvois fort bien, si j'avois été ménager, vous entretenir longtemps des beaux dits du comte de Gramont, mais je suis quelquefois prodigue, et c'est aujourd'hui un des jours où je ne saurois rien garder.

Les gens qui avoient accompagné la reine d'Espagne en

---

(1) Cf. Saint-Simon, t. IX, p. 263.

ce pays-là en sont de retour; la plupart témoignent n'être pas satisfaits des régals que les Espagnols leur ont faits, ni même de la réception qu'ils ont faite à la reine. Cependant elle a fait faire un don à madame de Grancey de douze mille écus par le roi son mari.

1733. — *Bussy au maréchal de Lorges.*

A Paris, ce 10 janvier 1680.

Je ne fais que d'arriver ici, monsieur, où le roi m'a donné permission de venir pour six mois que j'ai demandés à Sa Majesté. J'ai appris en y arrivant que mon fils souhaitoit extrêmement de servir le roi dans la charge d'un des exempts de votre compagnie. J'ai fort approuvé son dessein et cela m'oblige à vous supplier très-humblement à lui aider à entrer dans cette charge. Il a servi quatre campagnes, deux d'aide de camp et deux de capitaine de chevau-légers. Si tout cela ne suffisoit pas pour lui faire avoir la préférence sur ceux qui prétendent cet emploi, j'espère que Sa Majesté aura la bonté de considérer mes services en cette occasion. Encore une fois, monsieur, je vous supplie de me faire la grâce d'appuyer mon fils auprès du roi et de me croire assurément votre très-humble et très-obéissant serviteur.

1734. — *Louvois à Bussy.*

A Saint-Germain, ce 13 janvier 1680.

Monsieur,

J'ai reçu, avec la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, le placet qui y étoit joint. Je ne manquerai pas

de le lire au roi, et je souhaite que Sa Majesté prenne sur ce qu'il contient la plus favorable résolution que vous pouvez désirer. Je suis, etc.

1735. — *Le maréchal de Lorges à Bussy.*

A Paris, ce 15 janvier 1680.

J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, monsieur, touchant la charge d'exempt des gardes du corps de la compagnie que j'ai l'honneur de commander et que M. votre fils souhaiteroit d'avoir. Je lui ai assuré que je le mettrois sur le mémoire que je présenterois à Sa Majesté et que je lui rendrois les services qui dépendent de moi, M. de Rouville m'en ayant parlé. C'est tout ce que je peux faire et de vous protester que je suis votre très-humble et très-obéissant serviteur.

1736. — *Bussy à la Rivière.*

A Paris, ce 15 janvier 1680.

J'ai reçu vos lettres du 29 et du 31 décembre, monsieur, et celle du 7 janvier.

Je n'ai pas encore réponse de mes demandes au roi; elles sont en bonnes mains quant au crédit; je ne sais si c'est la même chose quant aux intentions. Vous savez sur cela ma résignation. Le P. Honoré ne sauroit m'en souhaiter une plus grande.

On disoit dernièrement qu'on alloit faire des chevaliers de l'Ordre; je crois que si on en faisoit cette année ce seroit au mariage de monseigneur le Dauphin. Je ne le refuserois pas si on me l'offroit, mais je n'en voudrois point s'il me

le falloit demander, et il me semble avoir déjà répondu à quelqu'un qui me le souhaitoit qu'il ne me feroit pas grand plaisir parce que l'on croiroit, en me voyant recevoir cette grâce, qu'il ne m'en seroit point dû d'autre. J'ajoute à cette considération la peine d'avoir quelque honneur commun avec mon ancien cornette (1). On pourroit croire qu'il mériteroit son ruban bleu autant que moi ou que je le mériterois aussi bien que lui. Je me contenterois d'un peu plus de bien que je n'en ai; mais tout ou rien pour les honneurs.

Le roi a donné à Monsieur deux cent mille francs en bonnes étrennes.

Mademoiselle de Fontanges a donné un agenda tout couvert de pierreries à madame de Montespan. Je doute que cela lui attire son amitié. Elle a encore donné des étrennes à toutes les filles de Madame. Elle paroît en public plus qu'elle ne faisoit, et le jour de l'an on la vit à la messe du roi extraordinairement parée de pierreries sur un habit de même étoffe que celui de Sa Majesté, avec des rubans bleus tous deux.

Madame de Roussille (2), sa sœur, est à l'Abbaye-au-Bois; on parle de la marier à quelque grand seigneur de la cour : vous croyez bien qu'elle choisira si le roi parle.

Monsieur a fait chasser Beauvais de chez Madame, parce que, contre les défenses qu'il lui avoit faites de parler au comte de Soissons, il les trouva l'autre jour causant ensemble.

Je ne sais si je vous ai mandé que la Tournelle (3) avoit acheté le gouvernement de Marsal trente mille écus. La

---

(1) Guitaud, nommé chevalier de l'ordre en 1662.

(2) Catherine de Roussille, qui fut bénite abbesse de Chelles le 25 août 1680. (Voy. la *Gazette* du 31 août.)

(3) Capitaine aux gardes (1668), gouverneur de Cravan (1679), gouverneur de Marsal après la démission de Favri (février 1680).

sottise d'acheter une charge dans les gendarmes du roi n'étoit pas plus grande que celle-là.

Madame de Bretonvilliers s'avisa il y a quelque temps pour mieux régaler M. de Harlai (1) chez elle, de lui faire venir la petite la Varenne. L'archevêque la trouva plus jolie que la *Cathédrale* (2), de sorte qu'il la mit de toutes les parties de Conflans. Pierrepont (3), lieutenant des gardes du corps, amant de la petite la Varenne et jaloux du prélat, s'appliqua à découvrir jusqu'où il en étoit avec sa maîtresse, et, comme le curieux impertinent, il la trouva une nuit à heure fort indue sortant dans le carrosse de son rival. Il se mit dedans avec elle, lui chanta pouilles et le dit partout. Cela d'abord a fait grand bruit contre l'archevêque; mais enfin celui-ci a fait entendre au roi que Pierrepont étoit janséniste, car vous savez bien que les rivaux des Pères de l'Église ne sont pas dans la vraie religion, et sur cela il a été envoyé à son gouvernement (4).

Le roi a donné à Chamarande, l'un de ses quatre premiers valets de chambre, la charge de premier maître d'hôtel de madame la Dauphine. Il a donné à Bontems, Bloin et Niert, ses trois autres valets de chambre, la charge de secrétaire de madame la Dauphine à vendre.

1737. — *Bussy au duc de Montausier.*

A Paris, ce 16 janvier 1680.

J'ai des affaires ici, monsieur, qui m'ont obligé à demander au roi permission d'y être six mois, laquelle il

---

(1) L'archevêque de Paris, dont elle était la maîtresse.

(2) Madame de Bretonvilliers.

(3) Mort en janvier 1684, gouverneur de l'île de Ré.

(4) Voy. sur cette aventure un extrait des Mémoires de l'abbé Blache, à l'Appendice.

m'a accordée; j'estimerois encore plus cette grâce si elle me faisoit avoir l'honneur de vous voir : mais vous ne quittant point monseigneur le Dauphin et moi n'osant aller à Saint-Germain, il ne me reste pour vous entretenir un moment que de vous écrire. Je vous assure donc, monsieur, que personne ne vous honore et ne vous aime plus que je fais et n'est plus que moi votre, etc.

Je vous rends mille grâces des marques d'amitié que vous donnez si souvent à mon fils, et je vous supplie très-humblement de les lui continuer.

1738. — *Bussy au marquis de Trichateau.*

A Paris, ce 17 janvier 1680.

(*Fragment.*)

Le voyage du roi au-devant de madame la Dauphine est avancé : il se fera au 25 février prochain. Sa Majesté ira jusqu'à Vitry avec M. le Dauphin.

Les dames de la maison de madame la Dauphine iront dans les carrosses du roi et de la reine..... (1).

1739. — *Bussy à la Rivière.*

A Paris, ce 23 janvier 1680.

M. de Louvois m'a mandé que le roi étoit content de ma conduite, mais qu'il ne vouloit pas m'accorder ce que je lui demandois. Le refus est d'une chose solide, monsieur, et les douceurs sont des paroles. Il faut avoir patience;

(1) Il y a ici deux feuillets enlevés dans le manuscrit.

nous avons trouvé à propos, ma fille de Coligny et moi, qu'elle allât à Saint-Germain avec la maréchale d'Humières, qui la présentera à la reine, et qu'après y avoir séjourné sept ou huit jours pour accoutumer le roi à son visage, elle lui dit deux mots de mes affaires. Cependant il y a des abbayes vacantes et le P. de la Chaise met toujours mon nom sur la feuille avec envie de me faire plaisir.

Voilà, monsieur, tout ce que peut faire un malheureux pour adoucir son mauvais destin, mais cela sera bien inutile si Dieu ne bénit ses desseins.

L'abbé Fouquet est à l'extrémité. Je dînai hier avec Villiers chez le premier président, qui me dit qu'il l'avoit vu la veille et qu'il ressembloit à un squelette. Il ne laissera de vacant que l'abbaye de Barbeaux (1); il a remis à ses neveux les autres petits bénéfices qu'il avoit.

Des Brosses a acheté cent dix mille écus la surintendance des finances de la maison de madame la Dauphine que Bontems, Bloin et Niert avoient à vendre (2). Il y a quinze mille livres d'appointements et nulle fonction.

Le festin de la noce de M. le prince de Conti fut royal; il y eut sept cents plats à une seule table, qui furent servis à cinq services, c'est-à-dire cent quarante plats à chaque service. Cela est plus beau à voir qu'à manger.

Toutes les dames qui mangent avec la reine furent de ce souper; il n'y eut d'hommes que ceux de la maison royale. M. le Prince s'étoit fait raser ce jour-là et avoit mis de la poudre. Voyez quelle débauche!

Le duc de Créqui, qui partit le samedi 13 de ce mois d'ici, a porté le présent de noces à madame la Dauphine; c'étoient des pierreries pour huit cent mille francs.

---

(1) A Saint-Port-sur-Seine, diocèse de Sens.

(2) Voy. plus haut, p. 39.

Samedi dernier M. du Chatelet (1), frère de M. de Pierrefitte, fut condamné par arrêt du parlement d'aller demander pardon au lieutenant particulier de Chaumont, tous les conseillers assemblés au palais dudit Chaumont, de l'outrage qu'il lui avoit fait. On prétend qu'il l'avoit battu dans les rues; cependant l'avocat dudit Châtelet plaida que c'étoit lui qui avoit reçu les coups de bâton. Il y a de la bassesse, à mon avis, à vouloir gagner son procès à ce prix-là et de la honte de l'avoir perdu après s'être chargé de cette infamie. M. du Chatelet avoit été condamné à Langres d'avoir la tête coupée.

1740. — *Bussy au duc de Saint-Aignan.*

A Paris, ce 23 janvier 1680.

Si vous aviez été chez vous, monsieur, j'y aurois couru aussitôt que j'ai appris la perte que vous avez faite (2). Vous ne doutez pas que, vous aimant comme je fais, votre affliction ne me touche sensiblement. Il n'y a que Dieu qui vous en puisse consoler et vous êtes trop sage pour ne vous pas soumettre à ses volontés.

1741. — *La Rivière à Bussy.*

A Barbirey, ce 24 janvier 1680.

Je ne doute pas que le roi n'ait dit à M. de Louvois qu'il étoit content de vous, parce que je sais qu'il le doit être et

---

(1) Charles du Châtelet, marquis du Châtelet et de Cirey, maréchal de camp, mort en février 1693.

(2) Il avait perdu la veille sa femme, Antoinette Servien, morte à 63 ans.

qu'il est juste; mais ce n'est pas par ce discours-là que j'espère que vous serez content de lui, c'est par l'équité de son cœur qui doit enfin balancer vos mérites et vos fautes.

Votre plus forte batterie maintenant doit tirer au P. de la Chaise; ses soins empêcheront le roi d'oublier qu'il est content de vous et le presseront de vous en donner des marques. Il n'est plus possible de vous donner les rangs qui vous sont dûs. De quelque dignité qu'on vous payât, le plus ancien de vos camarades auroit toujours votre place, et je crois qu'on sera bien aise de vous apaiser par des bénéfices : il n'y a plus guère à la cour de bienfaits plus solides que ceux-là.

Voilà M. le prince de Conti et mademoiselle de Blois bien aises; ils auront cette nuit tous les amours avec eux; leur affaire est de les garder toujours.

Le mariage de monseigneur le Dauphin va donner un grand mouvement à messieurs les courtisans. Je ne sais si une dauphine d'Allemagne rendra la cour plus agréable et plus galante.

1742. — *Bussy à la Rivière.*

A Paris, ce 27 janvier 1680.

Voici de grandes nouvelles, monsieur: la chambre des poisons a donné décret de prise de corps contre M. de Luxembourg, contre la comtesse de Soissons, contre la marquise d'Alluye (1), contre madame de Poli-

---

(1) Bénigne de Meaux du Fouilloux, fille d'honneur de la reine mère, mariée (16 février 1667) à Paul d'Escoubleau, marquis d'Alluye, morte le 14 mai 1721. Voici le portrait qu'en fait Saint-Simon (t. XXXIV, p. 80) : « Amie intime de la comtesse de Soissons et des

gnac (1). Aussitôt que M. de Luxembourg l'eut appris, il partit de Paris et s'en alla à Saint-Germain où il ne vit pas le roi, mais il lui fit demander une lettre de cachet pour entrer à la Bastille, laquelle Sa Majesté lui accorda; il vint donc mercredi au soir, 24 de ce mois, s'y rendre. Son secrétaire avoit été mené deux jours auparavant au bois de Vincennes.

Le roi envoya mardi M. de Bouillon dire à la comtesse de Soissons que, si elle se sentoit innocente, elle entrât à la Bastille et qu'il la serviroit comme son ami dans le

---

duchesses de Bouillon et de Mazarin, elle passa sa vie dans les intrigues de galanterie, et quand son âge l'exclut pour elle-même, dans celles d'autrui. C'étoit une femme qui n'étoit point méchante, qui n'avoit d'intrigues que de galanterie, mais qui les aimoit tant que jusqu'à sa mort elle étoit le rendez-vous et la confidente des galanteries de Paris, dont tous les matins les intéressés lui rendoient compte. Elle aimoit le monde et le jeu passionnément, avoit peu de bien et le réservoit pour son jeu. Le matin, tout en discourant avec les galants qui lui contoient les nouvelles de la ville ou les leurs, elle envoyoit chercher une tranche de pâté ou de jambon, quelquefois un peu de salé ou des petits pâtés et les mangeoit. Le soir elle alloit souper et jouer où elle pouvoit, rentroit à quatre heures du matin et a vécu de la sorte grasse et fraîche, sans nulle infirmité, jusqu'à plus de 80 ans qu'elle mourut d'une assez courte maladie, après une assez longue vie, sans souci, sans contrainte et uniquement de plaisir. D'estime, elle ne s'en étoit jamais mise en peine, sinon d'être sûre et secrète au dernier point; avec cela tout le monde l'aimoit, mais il n'alloit guère de femmes chez elle. »

(1) Jacqueline de Grimoard de Beauvoir, fille du comte du Roure, mariée à Louis-Armand, vicomte de Polignac, morte le 7 novembre 1721, à 80 ans. Elle fut la mère du cardinal de Polignac. « C'étoit, dit Saint-Simon (t. XXXV, p. 40), une grande femme qui avoit été belle et bien faite, sentant fort sa grande dame. Beaucoup d'esprit, encore plus d'intrigue, fort mêlée avec la comtesse de Soissons et madame de Bouillon dans l'affaire de la Voisin dont elle eut grande peine à se tirer, et en fut exilée au Puy et en Languedoc d'où elle ne revint qu'après la mort du roi. » Son mari, gouverneur du Puy, mourut le 8 juillet 1699, à 88 ans.

procès qu'on lui feroit; mais que si elle étoit coupable, elle se retirât où elle voudroit. Elle manda au roi qu'elle étoit fort innocente, mais qu'elle ne pouvoit souffrir la prison, et ensuite elle partit avec la marquise d'Alluye à quatre heures du matin du mercredi avec deux carrosses à six chevaux; elle va, dit-on, en Flandre.

On a envoyé en Auvergne ordre d'arrêter madame de Polignac.

On a donné ajournement personnel à madame de Bouillon, à la princesse de Tingri, à la maréchale de la Ferté et à madame du Roure (1).

Il y a encore décret de prise de corps contre Cessac (2).

On dit que le crime de M. de Luxembourg est d'avoir fait empoisonner à l'armée un intendant des contributions de Flandre, duquel il avoit tiré l'argent du roi.

La comtesse de Soissons (3).....; la marquise d'Alluye, son beau-père, Sourdis; la princesse de Tingri, des enfants dont elle étoit accouchée; madame de Bouillon, un valet de chambre qui savoit ses commerces amoureux.

Je n'ai pas encore ouï dire les crimes des autres.

---

(1) Claude-Marie du Gast, fille d'Achille du Gast, seigneur d'Attigny, mariée (1666) à Louis-Pierre Scipion de Grimoard de Beauvoir, comte du Roure, morte en 1724, fort âgée, en Languedoc où elle était exilée depuis l'affaire de la Voisin. (Voy. Saint-Simon, t. XXXIV, p. 78.)

(2) Louis-Guilhem de Castelnau-de-Clermont-Lodève, marquis de Cessac, grand maître de la garderobe (1669), charge qu'il vendit 550,000 livres au marquis de Lionne (1671), baron des États de Languedoc (1670), marié en 1698 à Jeanne-Thérèse-Pélagie d'Albert, fille du duc de Luynes, morte le 14 janvier 1756, à 81 ans. Il mourut en 1705.

(3) Il y a ici plusieurs mots raturés qu'il nous a été impossible de lire; mais le sens est évidemment celui-ci : La comtesse de Soissons est accusée d'avoir empoisonné son mari; la marquise d'Alluye son beau-père, etc. — Voy. les lettres de madame de Sévigné à sa fille, en date des 26 et 31 janvier.

Le roi a rendu un billet à la duchesse de Foix qu'elle avoit écrit à la Voisin, par lequel elle lui mandoit ces mots entre autres : *Plus je frotte et moins ils poussent.* Sa Majesté lui en demandant l'explication, elle lui répondit qu'elle avoit demandé à la Voisin une recette pour se faire venir de la gorge, et que celle qu'elle lui avoit donnée ne lui faisant rien, elle lui avoit écrit ce billet.

Le roi en rendit un autre au duc d'Aumont quelques jours après publiquement, qui n'étoit, dit-on, que pour le jeu et pour des curiosités.

Jeudi dernier on arrêta deux prêtres, dont l'un appelé le Sage, a dit qu'une madame de Brizy (1), qui est déjà au bois de Vincennes, assez jeune, amoureuse de Rubantel (2), lui étant venu demander des secrets pour s'en faire aimer, il lui avoit dit qu'un moyen infaillible étoit qu'il lui dît la messe sur le ventre, elle toute nue; qu'elle y avoit consenti; que quinze jours après, elle s'étoit venue plaindre à lui que Rubantel n'étoit pas plus échauffé pour elle, qu'il lui avoit dit qu'il falloit ajouter quelque chose au sacrifice; que, lui couchant avec elle à la dernière évangile, Rubantel auroit pour elle une passion démesurée et que la dame avoit fait toutes ces cérémonies.

Dernièrement le duc de la Ferté, Biran (3), le chevalier Colbert (4) et d'Argenson, étant ivres au b....., en-

---

(1) Ou Bresy, le mot est raturé.

(2) Denis-Louis de Rubantel, marquis de Mondétour, lieutenant-colonel du régiment des gardes (1681), mort lieutenant-général le 29 avril 1705, à 78 ans. Voy. Saint-Simon, t. II, p. 249.

(3) Gaston, marquis de Biran, puis duc de Roquelaure après la mort de son père, maréchal de France (1724), mort en 1738.

(4) Antoine-Martin Colbert, bailli et grand-croix de Malte, colonel du régiment de Champagne, blessé mortellement à Valcourt le 25 août 1689.

voyèrent quérir un oublieu (1), qui se trouvant assez joli garçon à leur gré, ils le voulurent traiter de p....., et sur ce qu'il s'en défendit, ils lui donnèrent deux coups d'épée. Le roi ayant su cela a commandé à M. de Louvois de dire au duc de la Ferté de sa part toutes les infamies que mérite son action, et manda à M. de Colbert que la première folie que feroit son fils, il le chasseroit du royaume pour toute sa vie; il a fait dire même chose à Biran. Argenson s'est sauvé. M. Colbert enferma son fils et le battit outrageusement.

On a chassé de plus honnêtes gens que ceux-là pour de bien moindres raisons.

1743. — *Madame de Rabutin à Bussy.*

A Laon, ce 26 janvier 1680.

Je crois, monsieur, que vous êtes bien surpris de voir tant de femmes de qualité accusées et quasi convaincues de poison, car il faut qu'il y ait des indices bien forts contre elles puisque on a donné des prises de corps. On me mande qu'il y en a une contre M. de Luxembourg; s'il étoit convaincu, il passeroit mal son temps, aussi bien que son père : on dit que l'échafaud est substitué dans cette maison (2).

Vous voulez bien que je vous supplie de me faire quelquefois part des nouvelles.

---

(1) Un vendeur d'oublies.

(2) Le duc de Montmorency, décapité à Toulouse en 1632. — Boutteville, père du maréchal de Luxembourg, décapité en 1627. — Voyez la lettre suivante.

1744.—*Bussy à madame de Rabutin.*

A Paris, ce 28 janvier 1680.

On n'a jamais vu tant d'horreurs en France, parmi les gens de qualité, qu'on en voit aujourd'hui. On ne doute pas que la comtesse de Soissons n'ait empoisonné son mari, sur ce qu'elle sut qu'on lui avoit dit, l'année qu'il mourut, que Vardes avoit passé trois mois auprès d'elle à quatre lieues de Paris.

Rebenac (1), cadet de Feuquières, a eu ajournement personnel à la Chambre ardente.

On dit que M. de Luxembourg est fort abattu. Quand on ne trouveroit pas de poison dans son affaire, ses foiblesses sur ses traités diaboliques ruineroient toujours sa fortune. Lorsqu'on est capable de s'engager avec le diable, ce devroit être pour devenir ce qu'il étoit; mais quand on est parvenu là, il ne faut plus songer qu'à retirer ses promesses. Sous Charles V ou sous Charles VI, on brûla le maréchal de Rais (2), qui étoit de la maison de Montmorency, pour des sortiléges et des maléfices. On a raison de dire que l'échafaud est substitué à cette maison.

Je vous envoie la copie d'une lettre de la Bavaroise à monseigneur le Dauphin (3).

---

(1) François de Pas prit le titre de comte de Rebenac après son mariage avec l'héritière de cette maison. Il mourut lieutenant général de Navarre, à quarante-cinq ans, le 22 juin 1694.

(2) Gilles de Laval, seigneur de Raiz, maréchal de France, pendu et brûlé en 1440 (c'est-à-dire sous Charles VII).

(3) Voici cette lettre :

« Monseigneur,

» Après la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, je ne saurois point m'empêcher de vous avouer l'impatience que j'ai d'être

1745. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 1er février 1680.

Je n'ai pas fait un si long voyage que je pensois, monsieur; mais je crois que je serai obligé d'en faire souvent pour la même affaire. Je tâcherai à ne la pas laisser longtemps où elle est; et j'aime beaucoup mieux, si j'ai à devenir plaideur, faire ce métier-là à Paris qu'ailleurs. J'ai laissé ordre à mon procureur d'appeler dès qu'il en aura l'occasion. Vous serez mon contre-poison si je perds mon procès. A propos de poison, la chambre établie contre ceux qui ont débité cette denrée a donné depuis peu une grande scène au public. Tous mes amis, hors vous, monsieur, se sont réveillés pour me mander tout ce qui s'est fait et cē qui se dit. Je crois que j'aurois aussi reçu de vos lettres si vous m'aviez cru de retour. Voilà la cour de France bien décriée dans les pays étrangers, grâce aux dames et aux courtisans. Il faut, pour qu'il n'y manque rien, que l'oublieu forcé (1) joigne sa relation à celle du Sage et de la Voisin.

---

auprès de vous; mais j'aurois lieu de craindre les peintres et les courtisans si je ne connoissois les sentiments de mon cœur, que j'ai si exactement consulté que je me peux promettre de vous persuader, par ma conduite et par toutes mes actions, que je veux être toute ma vie,

» Monseigneur,

» Votre très-humble et très-obéissante servante,

» Marie-Chrétienne DE BAVIÈRE. »

(1) Voyez plus haut, p. 46.

1746. — *Bussy à la Rivière.*

A Paris, ce 2 février 1680.

(*Fragment.*)

Le P. de la Chaise me servira et même l'archevêque de Paris; les abbayes ne sont pas encore données et la mort de l'abbé Fouquet qui.... (1).

1747. — *La Rivière à Bussy.*

A Barbirey, ce 5 février 1680.

Il est vrai que les nouvelles que vous m'apprenez, monsieur, sont des choses bien terribles. Tout l'usage que j'ai du monde ne m'a point appris à n'être pas surpris des horreurs que vous me mandez.

La voix du peuple avoit accusé M. de Luxembourg, il y a plus de huit mois, et vous savez bien qu'en ce pays-ci il en a couru de fort vilains bruits. Ce qui vient d'arriver fait voir qu'ils n'étoient pas sans fondement. Le pas qu'il a fait en se remettant volontairement à la Bastille n'est point d'un homme qui se sent coupable; cependant je ne me presse point encore de décider de son innocence. Quiconque, en pareille rencontre, prend le parti de la fuite perd tout et se condamne lui-même, et dans celui qu'il a pris il peut avoir espéré que son élévation, ses services et son crédit le sauveroient des extrémités.

L'aversion de madame la comtesse de Soissons pour être enfermée ne justifie point son évasion. Elle devoit

---

(1) Il y a ici deux feuillets enlevés.

mieux sentir l'amour de la gloire que la haine de la prison, et je vois bien qu'elle n'a pas pris le parti d'une innocente. S'il est vrai qu'elle ait fait mourir son mari, c'est un crime aussi déraisonnable qu'il est grand; car pourquoi faire mourir un homme qui la laissoit vivre avec tous les autres en toute liberté ?

Il falloit que madame d'Alluye fût bien pressée de la succession de son beau-père quand elle avança sa mort; il étoit déjà assez empoisonné par son âge. Le cours naturel l'en eût défait dans peu de temps, et avec quelque patience elle se fût trouvée également grande dame et point coupable.

Je plains fort madame de Bouillon si elle a empoisonné un homme pour sauver le secret de ses amours : elle a fait un grand crime qui ne lui a servi de rien; c'étoit peut-être aussi pour se distinguer parmi ses sœurs, qui n'ont jamais fait mourir personne. Il faut dire le vrai, ces quatre sœurs-là ont une grande égalité dans leur conduite.

Je n'aurois jamais soupçonné la princesse de Tingri de galanterie : sa figure m'avoit garanti sa réputation ; et si j'avois eu une maîtresse comme elle, je n'aurois jamais craint pour rivaux que les aveugles. Pour moi, je crois que le diable qui lui a fait tuer ses enfants en étoit le père, ou qu'elle ne s'en est défait que pour sauver l'honneur de son amant.

On m'avoit mandé que c'étoit la duchesse de la Ferté à qui on avoit donné ajournement personnel, et je la justifiois sur le poison puisque j'étois encore en vie; car elle ne haïssoit que moi au monde, avec aussi peu de raison que quelques autres méchantes femmes à qui je n'ai jamais rien fait que de ne leur rien faire. Quand la maréchale la choisit pour sa belle-fille, elle avoit ses raisons : elle savoit bien qu'elle donneroit une conduite au public qui feroit oublier la sienne.

Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée n'a jamais été le proverbe de M. de Cessac. En joignant à sa réputation pour le jeu celle d'empoisonneur, il a bien marqué son mépris sur l'estime du monde. Je crois que la justice achèvera de l'en détacher.

Le petit billet de la duchesse de Foix étoit assez plaisant à éclaircir.

Dieu fasse miséricorde à feu madame Voisin! Elle avoit de grands vices, mais elle étoit toute pleine de petits secrets pour les femmes, dont les hommes lui savoient gré; par exemple, elle grossissoit les tetons, rapetissoit les bouches et rajustoit les honnêtes filles à qui il étoit arrivé accident, et je ne doute pas que ce ne fût à elle à qui je dus la bonne fortune de mademoiselle de Hombourg.

Je croyois le duc d'Aumont assez dévot et assez riche pour se passer de vouloir gagner au jeu par des moyens injustes et de chercher des plaisirs dans les curiosités défendues aux gens de conscience.

L'aventure de MM. de la Ferté, Biran, Colbert, Argenson, est bien infâme; ils ne sont que les malheureux d'une nombreuse confrérie. Nos pères n'étoient pas plus chastes que nous, mais ils se contentoient d'une débauche naturelle. On brode à présent sur les vices; on les raffine.

Je trouve que madame de Bouillon a soutenu son interrogatoire comme une grande dame innocente et spirituelle (1). Il est vrai aussi que la nature des demandes qu'on lui a faites lui a aisément fourni des réponses. La

---

(1) « La Reynie, l'un des présidents de la chambre ardente, fut assez malavisé pour demander à la duchesse de Bouillon si elle avoit vu le diable. Elle répondit qu'elle le voyoit en ce moment, qu'il étoit fort laid et fort vilain et qu'il étoit déguisé en conseiller d'État. L'interrogatoire ne fut guère poussé plus loin. » Voltaire, Siècle de Louis XIV, ch. 26.

voilà donc hors d'intrigues, c'est-à-dire, à l'égard de ses juges, car j'en doute à l'égard du roi. De quelque manière qu'elle soit sortie d'une pareille affaire, il est toujours fort désagréable d'y avoir été mêlée.

Il y a longtemps que j'ai eu mal au cœur des amours de l'avocat général Talon et de madame d'Assigny. Il a de l'esprit pour le Palais seulement, mais sa figure est avocate et plaide toujours contre lui. Je ne suis pas étonné cependant que la dame lui ait remis ses affaires entre les mains parce qu'elle en avoit de conséquence où il pouvoit la servir, et que d'ailleurs elle est devenue pour les gens du bon air comme les chapeaux pointus seroient à l'heure qu'il est sur la tête d'un homme du monde. Elle est séparée d'avec son mari : une femme s'ennuie toute seule. C'est peut-être un homme effectif que son amant, qui sert bien son tempérament et ses affaires. Enfin je m'imagine que si on le lui reprochoit, elle pourroit répondre comme faisoit le vieux Sanguin, à qui on reprochoit la puanteur de sa maîtresse : « Et moi, disoit-il, est-ce que je sens bon ? »

1748. — *Bussy à (la Rivière ?)* (1).

A Paris, ce 6 février 1680.

Pour répondre à ce que vous me mandez, monsieur, que vous n'avez jamais espéré que je touchasse les six mille écus restants à recevoir de ma charge, je vous dirai que je ne l'espérois guère non plus que vous, mais que je croyois que cette demande, si j'en étois refusé, donneroit

(1) Le feuillet qui contenait la lettre à laquelle Bussy répond ayant été enlevé, nous ne sommes pas certain du nom du destinataire.

de la force aux autres que je ferois au roi pour mes enfants, et je ne doute pas que cela n'arrive ainsi.

Au reste, je ne crois pas comme vous que si j'eusse demandé ces six mille écus aux promotions des Fourilles, des Renel et des la Cardonnière, je les eusse obtenus : les choses n'étoient pas encore assez radoucies en ce temps-là.

Quand nous avons résolu que madame de Coligny parleroit au roi de mes affaires, nous avons cru qu'ayant été six ou sept jours chez la reine, où le roi s'accoutumeroit à son visage, elle ne l'embarrasseroit pas après cela de lui dire deux mots de ma part, et il y a apparence qu'il aura plus d'égards pour une jeune dame que pour un jeune garçon qu'il voit aussi trop souvent.

Si ma fille demandoit pour moi la même chose que le roi a refusée à M. de Louvois, ce ministre auroit quelque raison de n'être pas content que je me défiasse de son crédit ou de lui, mais elle ne parlera que pour ses frères.

Je vais toujours mon chemin par le P. de la Chaise, et j'y ai même embarqué l'archevêque. Je crois comme vous que j'obtiendrai un bénéfice pour mon fils ; la question est de savoir si je l'aurai bientôt ou si j'attendrai quelque temps, et c'est pour cela que je n'en veux point perdre : Barbeaux est un trop gros morceau pour un homme en disgrâce ; c'est une pièce pour un ministre. On dit que madame de Conti l'a demandé pour l'évêque de Nantes, son cousin (1) ; si cela est, il l'aura : pour moi, je me contenterai à moins.

Vous me faites un fort grand plaisir de me mander librement ce que vous pensez ; car cela me redresse si vous pensez mieux que moi : et quand même j'aurois été plus

---

(1) Gilles de Beauvau du Rivau, évêque de Nantes (1677) par la démission de son oncle Gilles de la Baume-le-Blanc.

droit au but que vous, je ne laisserois pas de vous savoir bon gré de la chaleur avec laquelle vous me parlez sur mes affaires.

Je vous ai mandé l'interrogatoire de madame de Bouillon; elle dit qu'elle le va faire imprimer et l'envoyer dans les pays étrangers : cela a fort fâché le roi contre elle, et en effet cela donne un grand ridicule à la chambre de justice.

On interroge tous les jours M. de Luxembourg. Il parle, dit-on, beaucoup plus qu'il ne faut. S'il y a un endroit au monde où il faille un style laconique, c'est dans des réponses criminelles.

Le voyage du roi a été retardé de huit jours; c'est que le régent de Bavière n'a pas voulu signer le contrat de mariage que monseigneur le Dauphin n'ait renoncé à toutes successions collatérales de madame la Dauphine.

1749. — *Bussy au marquis de Trichateau.*

A Paris, ce 10 février 1680.

Quand je vis, monsieur, que je ne recevois plus de réponse de vous, je crus que vous étiez hors de Semur, et j'eus raison de le croire; mais vous ne me mandez point où vous avez été et où vous plaidez. Comme je viens de vous dire, monsieur, ne sachant où vous étiez, je ne vous ai rien mandé des captures, des évasions ni des ajournements personnels, et, parce qu'on vous a tout dit, je ne vous parlerai plus que de la suite, qui est que le roi, ayant appris que madame de Bouillon disoit qu'elle vouloit faire imprimer son interrogatoire pour l'envoyer dans les pays étrangers, parut fort chagrin contre elle il y a quatre ou cinq jours. On dit qu'elle pourroit bien être chassée.

On interroge tous les jours M. de Luxembourg; il ré-

pond à plus qu'on ne lui demande et cela le pourroit bien embourber.

1750. — *Bussy au P. de la Chaise.*

A Paris, ce 14 février 1680.

De la manière dont vous m'avez toujours fait l'honneur de me parler, mon R. P., je ne pense pas que ma présence vous fît faire pour moi plus que mes billets. Vous m'avez promis de mettre mon nom sur la feuille que vous présenteriez au roi, vous ne me manquerez pas. Votre naissance et votre profession me répondent de votre parole; il m'a paru même que l'état de ma fortune vous avoit touché. M. l'archevêque m'a promis de rendre de bons témoignages de mon fils au roi. Sa Majesté a dit à M. de Louvois depuis un mois qu'elle étoit contente de moi, ce qu'elle ne m'avoit point encore fait dire depuis ma disgrâce. Ainsi, mon R. P., vous voyez que l'état de mes affaires de la cour est meilleur qu'il n'a été depuis quelques années et que j'ai raison d'espérer que le roi fera quelque bien à ma famille; aidez-lui à cela, mon R. P., et croyez que vous ne ferez jamais plaisir à personne qui vous en soit plus reconnoissant que moi, ni plus votre, etc.

Le P. de la Chaise m'ayant dit qu'une chose qui pourroit fort aider mon fils l'abbé à obtenir un bénéfice, ce seroit si l'archevêque de Paris vouloit dire au roi que c'étoit un joli garçon, de bonnes mœurs et qui étudioit bien, j'en priai donc l'archevêque, qui me le promit de bonne grâce, et huit jours après je lui écrivis ce billet :

1751. — *Bussy à Harlay, archevêque de Paris.*

A Paris, ce 14 février 1680.

Je ne vais point chez vous, monseigneur, parce que je ne crains rien tant que de paroître importun, et je ne vous fatiguerois pas même de lire ce billet, si ce n'étoit pour vous faire souvenir de moi dans l'accablement d'affaires où vous êtes. N'oubliez donc pas, monseigneur, s'il vous plaît, quand vous irez à Saint-Germain, que j'ai un fils dans l'Église et que les bons témoignages que vous pouvez rendre au roi de lui peuvent lui faire recevoir quelques grâces de Sa Majesté. J'ai de trop sûrs garants de la bonté de votre mémoire pour pouvoir en douter. Qui se souvient au bout de vingt-cinq ans d'un petit plaisir reçu de son ami dans le temps que cet ami est devenu malheureux, n'oublie pas d'en avoir de la reconnoissance quinze jours après qu'il l'a promis. Vous ne sauriez croire combien cette action vous a fait d'admirateurs.

1752. — *Jalon à Bussy.*

A Metz, ce 15 février 1680.

Je vous envoie, monsieur, ce que j'ai reçu de Strasbourg par le dernier courrier.

A Strasbourg, ce 10 février 1680.

J'ai reçu lettres de Londres du 29 janvier, par lesquelles on me mande que pour ce qui est du parlement, on ne voit pas que le roi soit d'humeur de le convoquer, parce que les esprits s'aigrissent de jour en jour, et qu'en cas d'assemblée, les affaires pourroient aller si loin, que ces messieurs par

leur chaleur passeroient peut-être bien les bornes de leur devoir. Les factieux cabalent tous les jours, et il semble qu'ils aient pris à tâche de chagriner le roi par leurs menées et par leurs requêtes qui lui sont tous les jours présentées tendantes à faire assembler le parlement, jusque-là qu'on lui en présente une le 23 janvier dernier, qui étoit signée par quarante mille personnes, tous gens ayant feu et lieu. On craint que cet exemple ne soit suivi de plusieurs autres provinces et que le mal n'empire.

Le marché qu'on a établi depuis peu à Huningue est tous les jours bien grand, de sorte que la ville de Bâle est obligée d'y prendre les denrées, ce qui diminue de beaucoup les revenus de la ville.

La cour de l'empereur a résolu d'assister la Pologne d'argent et de troupes, ce qui a fait cesser la réforme que l'empereur avoit commencée dans ses armées.

L'ambassade que le roi de Danemarck envoie en France est fort magnifique et consiste en plus de cent personnes, sans les gens de livrées.

On attend ici avec impatience d'apprendre l'issue de l'alliance proposée aux États généraux, tant de la part de la France que de celle d'Angleterre. Signé GUNTZER.

Vous savez que par le dernier traité fait avec l'Espagne à Nimègue, il y a un article qui porte que Sa Majesté catholique s'oblige de faire céder au roi très-chrétien, par l'évêque et le chapitre de Liége, la ville de Dinant et le château, et ce, dans une année pour délai, à faute de quoi faire dans ledit temps, icelui passé, il mettroit ès-mains du roi la ville et forteresse de Charlemont. Après que l'année a été expirée sans qu'on lui ait fourni la cession de Dinant, le roi a fait sommer le duc de Villa Hermosa de lui remettre en main la forteresse de Charlemont suivant ledit traité. Ce duc a répondu qu'il ne pouvoit rien faire sans l'ordre du roi d'Espagne, qu'il en écriroit et que si dans le 27 de ce mois l'ordre n'étoit pas venu, il remettroit cette place ès-mains du roi. Sa Majesté lui a fait sa-

voir que n'étant pas obligé d'attendre, il alloit envoyer des troupes tant en Flandre qu'au pays de Luxembourg pour y subsister en attendant qu'on lui ait remis Charlemont, et que si dans le 27 on lui remettoit cette place, dès le 28 ses troupes sortiroient des pays de Sa Majesté Catholique. En conséquence de cette déclaration, le roi a envoyé ordre à M. de Montbron d'entrer dans les États du roi d'Espagne, en Flandre, avec quatre mille chevaux, et à M. de Bissy dans le pays de Luxembourg avec trois mille, et d'y subsister jusqu'à ce que la garnison de Charlemont en soit sortie. M. de Bissy fait marcher ses troupes vers Longwy et partira demain d'ici pour s'y rendre.

On va travailler pressamment à la construction du fort de Sarrelouis dont M. de Choisy est gouverneur; il a fait ses marchés avec le nommé Gibault qui va s'habituer sur les lieux avec ses commis.

Le bruit court ici qu'il n'y aura plus aucun échevin de la religion; j'ai peine à le croire, quoique je sache que notre évêque ait sollicité cette affaire aussitôt après qu'il eut appris que M. de Louvois avoit le pays messin dans son département. On dit même qu'on nous prépare encore de plus grandes persécutions; si vous en apprenez quelque chose de certain, monsieur, vous m'obligerez de m'en donner avis.

1753. — *Bussy à la Rivière.*

A Paris, ce 17 février 1680.

On continue le procès de M. de Luxembourg; il y a sept ou huit jours que la princesse de Carignan alla offrir au roi de faire revenir la comtesse de Soissons, pourvu que Sa Majesté voulût promettre de la faire garder dans tel château qu'il lui plairoit autre que la Bastille ou Vincennes, et de lui faire faire son procès dans trois mois.

Sa Majesté lui dit qu'elle verroit, et le lendemain elle lui envoya le chancelier qui lui dit qu'il falloit que la comtesse de Soissons vînt se remettre à la Bastille ou à Vincennes, où on lui feroit son procès aussi promptement qu'on pourroit, sans lui limiter aucun temps.

On a arrêté encore ces jours-ci une madame de Ronville, maîtresse de M. le Sec, beau-frère de Penautier, et deux cuisiniers. Cette poursuite s'échauffe.

On a exilé madame de Bouillon à Nérac et M. d'Alluye à Amboise.

La duchesse de Saint-Aignan est morte (1). On remarie déjà mon ami à la princesse Marianne, à la comtesse de Guiche, à madame de Maintenon, à mademoiselle de Vaillac, et moi je le marie à une petite femme de chambre de sa femme, dont il y a quinze ans qu'il est amoureux et bien traité (2).

Vous connoissez Caderousse (3); je ne sais si vous connoissez madame de Bertillac (4) : c'étoit une femme qui

---

(1) Voy. plus haut, p. 42, note 2.

(2) Le duc de Saint-Aignan se remaria le 9 juillet 1680, mais secrètement, avec Françoise Geré de Rancé, dite mademoiselle de Lucé, qui depuis l'âge de quinze ans avait été placée près de la duchesse de Saint-Aignan. Le duc ne déclara son mariage que le 15 mars 1681, au moment où sa femme était prête d'accoucher, et le fit célébrer de nouveau le 26 mars. Sa femme mourut le 4 avril 1728, à quatre-vingt-six ans.

(3) Juste-Joseph-François Cadart d'Ancezune, créé duc de Caderousse en 1663 par le pape Alexandre VII. « C'étoit, dit Saint-Simon, un paresseux, grand, bien fait, de beaucoup d'esprit et orné, qui n'avoit guère servi que les dames et qui n'avoit été qu'un moment fort de la cour..... Il aimoit à se mêler, à savoir, surtout à régenter, à dogmatiser, et pour le moins à emprunter de qui il pouvoit et à ne le guère rendre, et tout cela avec les plus grandes manières du monde. Il a vécu fort vieux et toujours fort pauvre. » (T. XVI, p. 72.) — Il mourut le 28 février 1730, à quatre-vingt-cinq ans.

(4) Anne-Louise Habert de Montmor, fille ainée de Montmor,

avec de la jeunesse, de la beauté, de l'esprit et du bien, avoit eu des goûts bizarres; elle avoit aimé des comédiens, des baladins, des musiciens et des poëtes, ou pour mieux dire, en favorisant tous ces gens-là elle n'avoit aimé personne. Enfin Caderousse, sans être amoureux, se fit aimer d'elle : elle eut une grande passion pour lui. L'autre jour, ayant perdu tout son argent, il s'en alla désespéré chez elle; elle le consola par l'espérance de lui en fournir assez pour regagner ce qu'il avoit perdu, et en effet elle lui envoya quinze cents louis d'or le lendemain, qu'elle avoit empruntés sur ses pierreries. Caderousse étant allé, dès le soir même dans la maison où il avoit perdu la veille, dit, avec un air dédaigneux qu'on dit qu'il a, à quelqu'un qui lui demandoit ce qu'il venoit faire là, n'ayant pas un quart d'écu, que les gens comme lui ne manquoient jamais de ressource, et que la bonne femme Bertillac n'avoit plus ni bagues ni joyaux. A la vérité, il ne voyoit pas que madame de Bertillac étoit dans l'alcove de la chambre avec la maîtresse du logis. Vous pouvez vous imaginer ce que peut penser une femme passionnée qui se voit traiter de la sorte. Elle tomba en défaillance; et comme elle fut revenue, on la porta dans son carrosse et de là dans son lit où elle est morte quatre jours après.

Vous ne sauriez croire combien cette action a décrié Caderousse. Il n'y a pas deux avis sur ce qu'on pense et sur ce qu'on dit de lui : pour moi je trouve cela infâme; et si j'étois roi je chasserois de ma cour un gentilhomme qui en auroit usé ainsi, plutôt que pour toute autre raison.

Rouville et la Tournelle sortent de céans : le premier

---

doyen des maîtres des requêtes, mariée en 1666 avec le fils du garde du trésor royal, Nicolas Jehannot de Bartillat ou Bartillac, brigadier de cavalerie (1676), inspecteur de la cavalerie en Flandre (1684). — Cf. sur cette aventure les lettres de madame de Sévigné à sa fille en date du 24 janvier et du 7 février 1680.

toujours plein de bon sens, de rudesse et de trop de sincérité; il nous a parlé plaisamment de cinq ou six personnes qu'il venoit de voir à la cour, et entre autres de Tavannes, qui l'avoit voulu, me dit-il, échauffer contre moi, en lui disant que je l'avois mis dans la généalogie de Rouville : *Mort sans avoir été marié.*

Il m'a dit qu'il lui avoit répondu que j'avois raison et qu'il ne m'obligeroit pas assurément de changer cet écriteau; que s'il n'avoit que vingt-cinq ans et du bien il auroit cru, si j'avois fait mettre cette souscription, que je l'aurois fait pour l'envie que j'aurois eu d'hériter de lui; mais qu'on pouvoit fort bien dire qu'un garçon qui avoit soixante ans passés mourroit sans se marier. Je l'ai loué de ce qu'il entendoit le françois et de ce qu'il n'avoit pas la foiblesse de s'épouvanter du mot de mort qu'on avoit mis avec son nom, et je lui ai dit que je lui promettois de prendre la chose comme il l'avoit prise si en faisant faire la généalogie de Rabutin il me faisoit mettre : *Mort sans être sorti de disgrâce.*

Madame de Coligny est à Saint-Germain avec la maréchale d'Humières depuis mardi 6; elle y sera bien encore trois ou quatre jours et puis nous verrons si elle pourra se raccoutumer avec nous autres pauvres mortels.

Le lendemain du jour que j'écrivis cette lettre, ayant eu avis que (1) mon fils aîné avoit battu un cuisinier de la ....., et que le duc de Montausier lui en avoit fait une réprimande, je lui écrivis cette lettre :

---

(1) Le reste de la phrase est raturé sur le manuscrit.

1754. — *Bussy au duc de Montausier.*

A Paris, ce 18 février 1680.

J'ai appris la conduite de mon fils, dont je suis très-mal satisfait. Si l'état où je suis ne le peut rendre sage, je le tiens incorrigible ; mais je me justifierai au public par les rigueurs que j'aurai pour lui de ne l'avoir pas gâté (1). Cependant, monsieur, trouvez bon que je vous dise que si vous aviez rétabli ma fortune je ne vous serois pas plus obligé que je vous le suis des marques d'amitié que vous m'avez données en parlant à mon fils comme vous avez fait. Je vous devrai son changement s'il arrive, et, quoi qu'il en soit, monsieur, je serai toujours avec toute l'amitié, toute l'estime et toute la reconnoissance imaginables votre, etc.

1755. — *Le duc de Montausier à Bussy.*

A Saint-Germain, ce 22 février 1680.

Je ne sais pas, monsieur, ce qu'on vous a dit de la conduite de M. votre fils, mais il n'y a rien d'essentiel pour en être mal satisfait comme vous l'êtes. Les gens de son âge ne sont pas exempts de faire des fautes, et il est à propos de leur faire des réprimandes quand ils le méritent ; c'est ce que j'ai fait : et je puis vous assurer que M. votre fils a fort bien pris ce que je lui ai dit. J'espère qu'il fera réflexion et qu'il connoîtra bien que c'est son propre intérêt et la considération que j'ai pour vous qui m'a fait agir

(1) Tout ce commencement de la lettre est raturé sur le manuscrit.

comme j'ai fait. Je souhaiterois, monsieur, avoir lieu de vous témoigner en autre chose combien je vous honore et combien je suis à vous.

1756. — *Bussy à Jeannin de Castille.*

A Paris, ce 22 février 1680.

Le bruit est qu'on recherche M. de Luxembourg sur les concussions aussi bien que sur les empoisonnements et sur la magie. On parle d'une taxe qu'il fit, il y a quelques années, sur les aisés de Ligny, laquelle ils payèrent tous à la réserve d'un seul, qu'il fit enlever et mener à Merlou (1) et mettre dans un cachot, où après quelque temps il paya dix mille écus pour en sortir. Il y a quatre ou cinq jours qu'on mit dix hommes dans la Bastille, parmi lesquels il y en a deux que Baisemaux (2) a dit à quelqu'un, qui me l'a redit, qui alarmeroient bien M. de Luxembourg quand il les sauroit pris.

Tous les officiers de guerre ont ordre de partir incessamment pour se rendre à leurs garnisons; c'est, dit-on, pour faire observer aux Espagnols l'article du traité de paix, qui parle de Charlemont et de Dinant. On ne croit pas qu'ils attendent l'armée pour se mettre à la raison.

On parle fort de l'alliance faite entre les Anglois et les Hollandois, et que cela nous fera recommencer la guerre.

Le roi part toujours le 26 de ce mois pour aller au-devant de madame la Dauphine.

---

(1) Mello.

(2) François de Monlezun, seigneur de Besmaux, capitaine des gardes de Mazarin, gouverneur de la Bastille (1658), mort en décembre 1697 à plus de quatre-vingts ans.

Les amis de M. de Luxembourg se moquent de l'accusation qu'on lui fait d'avoir fait des pactes avec le diable, et disent qu'on ne punit pas de mort au parlement de Paris le crime de sorcellerie. Il est vrai ; mais on punit les maléfices, et ce fut pour cela qu'on fit brûler le maréchal de Raiz et qu'on feroit mourir M. de Luxembourg si par la sorcellerie il avoit fait mourir quelqu'un.

Madame de Tingri n'est pas hors d'affaire ; on disoit ces jours passés qu'on la remettroit dans un couvent.

1757. — *Bussy à Jalon.*

A Paris, ce 23 février 1680.

Pour répondre à votre lettre du 15 de ce mois, monsieur, je vous dirai que j'aimerois mieux être un bourgeois de Paris vivant de mes rentes que d'être roi d'Angleterre. Ce rang-là lui coûte de grandes peines.

Une marque bien sûre de la grandeur du roi, c'est tout ce qu'il fait de tous côtés, et entre autres le respect que les Suisses ont pour la fortification de Huningue ; leurs pères n'auroient pas été si tranquilles en pareille rencontre.

Le roi part toujours d'ici le 26 pour Châlons.

L'empereur a raison pour son propre intérêt d'assister la Pologne ; le Turc est un dangereux voisin.

Le roi de Danemark a envoyé un beau présent au roi : ce sont des oiseaux de leurre, qu'il envoyoit d'ordinaire à l'empereur ; tous les hommages viennent maintenant ici de tous les endroits du monde.

Les Hollandois ont assuré M. d'Avaux que l'alliance que l'Angleterre leur proposoit n'étoit pas encore acceptée.

Tous les officiers d'armée ont eu ordre de partir d'ici

pour se rendre à leurs garnisons. Cela s'accorde avec ce que vous me mandez de l'entrée de Bissy en Luxembourg et de celle de Montbron en Flandre. Le roi aura contentement sur l'article du traité qui regarde Charlemont; sa demande est juste et, en l'état où sont les affaires, les Espagnols sont bien heureux que le roi ne veuille que la justice.

Je me suis informé des gens qui savent assez de nouvelles si l'on n'avoit point de dessein à la cour contre ceux de votre religion. On m'a dit que non; qu'il étoit bien vrai qu'on prétendoit que l'exclusion des charges, des grâces et des honneurs vous feroit peu à peu revenir à nous, mais que l'esprit du roi étoit éloigné de toute sorte de violences (1). Je ne sais pas si on ne recevra plus pour échevins des gens de votre religion. Vous allez bientôt en être éclaircis.

1758. — *Bussy au duc de Noailles.*

A Paris, ce 23 février 1680.

J'étois serviteur de M. votre père à un point, monsieur, que vous ne devez point douter que je ne sois le vôtre toute ma vie. Je vous supplie donc de m'honorer de votre amitié; et comme l'état où je suis ne me permet plus d'en ressentir les effets, conservez-les, s'il vous plaît, pour mes enfants dans les occasions et me croyez assurément votre, etc.

---

(1) On sait que les persécutions contre les réformés ne tardèrent pas à commencer.

1759. — *Le duc de Noailles à Bussy.*

A Saint-Germain, ce 24 février 1680.

Je ne suis pas moins votre ami, monsieur, et votre serviteur que l'étoit feu mon père, et je me trouverois heureux de pouvoir vous en donner des marques. Lorsque madame votre fille parla au roi, je dis son nom à Sa Majesté, et j'aurois fait plus si elle avoit eu besoin de mon service. Je vous prie d'être persuadé que je ferai de mon mieux et avec beaucoup de plaisir dans toutes les occasions qui se présenteront de servir MM. vos enfants et de vous faire connoître que personne ne peut être à vous plus véritablement que je le suis, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

1760. — *La Rivière à Bussy.*

A Barbirey, ce 23 février 1680.

J'arrive ici de Semur (1), monsieur, et je commence par envoyer chercher de vos nouvelles; mes impatiences sur cela ont hâté mon retour et m'ont défendu contre l'envie qu'on paroissoit avoir de me retenir plus longtemps. Jamais on ne m'a traité avec plus d'amitié et de confiance et je n'ai jamais été plus embarrassé que d'avoir à répondre à des apparences, moi qui ne parle que de ce que je pense et qui ne pense que ce que je sens.

Je ne puis vous taire une conversation que nous eûmes l'autre jour en soupant. Je disois qu'il avoit été autant

(1) Ce nom, ainsi que quelques autres de la lettre, est biffé sur le manuscrit.

avantageux à bien des gens d'être nés sans bien parce que l'extrême nécessité les avoit pressés d'en sortir; qu'en cherchant du pain ils avoient trouvé tout le reste, et que la facilité qu'ils avoient rencontrée à faire leur fortune leur avoit donné une ambition qu'ils n'auroient jamais songé d'avoir s'ils avoient eu un patrimoine raisonnable; et à propos de cela je citois les Gascons, qui de leur pied venoient à Paris de deux cents lieues, en chassant, disoient-ils, et qui, souvent, y retournoient en carrosse. Sur quoi madame de Jully (1) nous dit que nous avions bien près des exemples de cela et ensuite nomma M. de Guitaud. M. de Trichateau prit grand feu sur les intérêts de son ami et répondit que quiconque en parloit ainsi avoit menti. La dame lui dit qu'elle le savoit de vous et que vous le soutiendriez fort bien. Les deux parties s'aigrirent si fort que, quelque soin que je prisse de représenter à M. de Trichateau que c'étoit une femme, je vis l'heure qu'il la prendroit aux cheveux; il lui dit que si elle étoit un homme il lui apprendroit à parler : à quoi elle répondit que, si cela étoit, il ne seroit pas si hardi que de lui parler comme il faisoit. Elle avoit parlé d'abord sans haine contre M. de Guitaud; mais outrée d'être contredite, elle fut deux heures sans vouloir se taire : de sorte que je fus obligé d'emmener sa partie adverse, crainte d'un combat. Je n'en vis jamais un si vif en paroles de part et d'autre, et je suis assuré que cette scène vous auroit fait bien rire si vous l'aviez vue.

Quand j'ai pensé à M. de Rabutin pour parler au roi, c'est que j'ai cru qu'il vous étoit nécessaire de découvrir le cœur de Sa Majesté sur ce qui vous regarde. Je ne pense plus qu'il vous veuille du mal, mais il faudroit en-

---

(1) La *Gazette*, dans le numéro du 27 avril 1677, mentionne un Jully, sous-lieutenant aux gardes. Je ne sais ce qu'il était à cette madame de Jully.

core savoir s'il vous veut du bien, afin de n'espérer qu'à propos et de ne point prendre de fausses mesures. Vous voyez tout cela de plus près que moi, monsieur, et avec une raison si supérieure à la mienne, que je ne doute pas que vous n'ayez pris le parti le plus raisonnable.

Madame de Bouillon se venge comme elle peut en se moquant de ses juges.

J'ai vu ici un portrait en grand de l'état de M. de Luxembourg par lequel il paroît bien converti (1).....

Cette madame de Ronville étoit une servante de Paris, qui devint une coureuse de rempart et ensuite une femme de qualité; elle avoit ruiné des gens d'affaires et en avoit si bien fait les siennes qu'elle faisoit la dépense d'une grande dame.

C'est une marque que la poursuite des poisons s'échauffe, puisqu'on fait la guerre aux cuisiniers. Si l'on pend tous les méchants on aura bien des affaires, et nous en avons ici un à qui je conseillerai de se sauver.

Je déteste naturellement les crimes parce que je suis né doux et humain; mais je vous assure que je n'ai pas moins d'horreur pour l'infâme procédé de M. de Caderousse. En vérité, j'en suis aussi outré que si je prenois un grand intérêt à sa conduite, et je vous remercie d'en être aussi blessé que vous me le paroissez. Je ne sais pourquoi on n'a point établi de punitions pour les mauvais cœurs; je pense qu'on a craint d'avoir trop d'affaires. J'aimerois, ma foi, mieux avoir volé sur le grand chemin que d'avoir fait une pareille action, et je m'en croirois moins déshonoré.

Je connoissois particulièrement la malheureuse en question; c'étoit une petite folle qui changeoit d'amour comme

---

(1) Il y a ici quelques mots effacés; nous avons cru lire : et même agréable.

de jupes et qui se ruinoit en habits. Je me souviens qu'un jour, sur quelque faux exposé d'une de mes amies, il lui prit envie de me voir ; on m'envoya chercher à minuit, on m'emmena, sans me dire ce qu'on me vouloit, et comme un cheval qu'on mène au marché, on me fit promener, sauter, chanter, causer jusqu'à six heures du matin ; les suites m'apprirent que mes allures ne lui avoient pas plu. Je pense pour ma consolation qu'elle les trouva trop froides et que mon peu d'empressement pour les gens qui ne me font rien penser aida fort mon petit mérite à me procurer l'honneur de son indifférence. Elle étoit femme d'un très-honnête homme; je ne le plaindrois guère de l'avoir perdue, sans la manière dont cela s'est passé.

1761. — *Bussy au marquis de Trichateau.*

A Paris, ce 24 février 1680.

Si je ne craignois de vous faire acheter un opéra trop cher, je vous l'enverrois par la poste; donnez-m'en une autre commodité.

On a mandé en gros à ma fille de Coligny un démêlé de M. de Montjeu avec sa femme. Je crois que cela roule sur l'argent ou sur le devoir conjugal de l'excès duquel la dame se plaignoit. Pareils sujets de brouilleries ne sont plus guère en usage depuis le règlement à neuf que fit la reine de Navarre (1).

On parle de confronter M. de Luxembourg au Sage (2) sur

---

(1) L'auteur de l'Heptaméron.

(2) A Le Sage. On a déjà pu s'apercevoir que Bussy, comme la plupart de ses contemporains, déclinait l'article masculin faisant partie d'un nom propre comme s'il était placé devant un nom commun.

les sorcelleries et sur les poisons. On disoit hier que M. de Louvois avoit mandé par Baisemaux à M. de Luxembourg, qu'il ne s'impatientât pas tant qu'il faisoit, et qu'à cette heure qu'on venoit de brûler la Voisin, on ne perdroit aucun temps à lui faire son procès.

On dit que Charlemont est rendu; ainsi nous n'aurons point de guerre pour ce sujet.

Le roi a nommé huit messieurs (1) pour être auprès de monseigneur le Dauphin, à deux mille écus de pension : Torigny, Florensac, Chiverny, le chevalier de Grignan, Dangeau, Sainte-Maure et Clermont-Creusy (2). Je ne sais pas encore le huitième.

Le marquis de Montrevel se vouloit défaire de sa charge de commissaire général de la cavalerie; le roi le lui a fait défendre.

On attend avec impatience la déclaration des Hollandois sur le traité que les Anglois et nous leur proposons.

Parmi les dames qu'on avoit ajournées à la Chambre ardente, madame du Roure, autrefois Attigny, en étoit une. Lorsqu'on la confronta à la Voisin, celle-ci dit qu'elle ne l'avoit jamais vue. Cela fait parler tout le monde contre la Chambre.

Le roi partira sans faillir le 26, et ira coucher à Dammartin chez le duc de Gesvres; le lendemain 27, à Villers-Cotterets, où il chassera le 28 et le 1er mars; le 2, à Sois-

---

Ainsi on l'a vu plus haut écrire le Tellier, du Tellier, au Tellier; le Montal, du Montal, au Montal, etc.

(1) On les appelait les *menins* de Monseigneur.

(2) Jacques de Goyon, sire de Matignon, comte de Torigny. — Louis de Crussol, marquis de Florensac, frère du duc d'Uzès. — Louis de Clermont, comte de Montglas, marquis de Chiverny, fils de madame de Montglas.—Joseph, chevalier de Grignan, frère du comte de Grignan. — Honoré, comte de Sainte-Maure, marquis d'Archiac, premier écuyer de la grande écurie du roi, mort le 8 novembre 1731, à 79 ans. — Charles-Henri de Clermont, marquis de Crusy.

sons; le 3, à Fismes; le dimanche gras 4, à Reims. On ne sait s'il y séjournera un jour; mais enfin il sera le lundi 5 ou le mardi gras 6, à Châlons. On a dit qu'il iroit jusqu'à Vitry au-devant de madame la Dauphine; on a dit depuis que monseigneur le Dauphin iroit seul. Mon fils m'en écrira le détail et je vous l'apprendrai.

1762. — *Bussy à la Rivière.*

A Paris, ce 27 février 1680.

L'escarmouche de M. de Trichateau et de madame de Jully a été forte. Je ne sais pas par quelle voiture Guitaud vint à Paris être page du cardinal de Richelieu, et ensuite de la grande écurie; mais je sais qu'il revint à Lérida dans l'équipage de feu Châtillon, qui n'en avoit guère, monté sur une pie qui n'étoit pas plus grosse qu'un dogue; et je ne doute pas que, s'il eût eu du bien dans son pays, il n'eût pas fait la fortune qu'il a faite. Mais je ne sais comme vous ne songeâtes point en commençant cette conversation que les Lorrains (1) sans bien faisoient quelquefois comme les Gascons.

On ne peut savoir comment on est avec le roi que par de petites ou par de grandes grâces qu'on en reçoit; car il parle également à tous ceux qui lui demandent, [disant] : *Je verrai,* à ceux à qui il ne donne rien, comme à ceux à qui il donne quelque chose. Pour moi, depuis douze ans j'en ai reçu de petites grâces, comme celle de recevoir mes lettres, ce que les rois n'ont jamais fait des exilés, ensuite j'ai eu seul des permissions de venir à Paris pour un temps

(1) Le marquis de Trichateau, ainsi que nous l'avons vu, était d'une famille lorraine.

et en dernier lieu, il me vient de faire dire qu'il étoit content de moi.

Vous voyez que cela a toujours augmenté, et présentement je ne vois point de milieu entre faire du bien à mes enfants et me mander qu'il est satisfait de ma conduite. Lorsque ma fille de Coligny le remercia de ce qu'il m'avoit fait dire, et lui demanda ensuite une abbaye pour son petit frère, sur laquelle Sa Majesté feroit mettre une pension pour l'aîné, il l'écouta favorablement et lui répondit : *je verrai*, avec un air et un ton gracieux. Cependant l'abbaye de M. de Verdun fut donnée à son neveu, celle de Rigny au Montal (1), qui en a donné une de même valeur à l'abbé Dangeau en Touraine, et Barbeaux n'est pas encore donnée. Le soir, dont madame de Coligny avoit parlé au roi le matin, elle étant au souper de Sa Majesté, le maréchal de Bellefonds, qui étoit derrière la chaise du roi avec le comte de Gramont, Sanguin et le Montal, demanda assez bas aux autres qui elle étoit. Sa Majesté qui l'ouït se tourna à lui et lui dit : « C'est une fille de Bussy Rabutin, veuve d'un Coligny. » Le Montal qui me vint voir deux jours après me conta cela, disant qu'on avoit remarqué que le roi me nommoit comme si j'eusse été à la cour.

Le roi a fait défendre à Montrevel de se défaire de sa charge de commissaire de la cavalerie. Il n'a pas été si loin sur le chemin de la fortune qu'il nous avoit promis.

Je vous envoie le placet que madame la princesse de Carignan a présenté au roi ces jours passés.

---

(1) L'abbé F. Ignace de Moutsaulin du Montal.—L'abbaye de Rigny était de l'ordre de Citeaux, dans le diocèse d'Auxerre.

1763. — *Bussy au roi.*

A Paris, ce 27 février 1680.

Sire,

Quoique ma fille de Coligny ait rendu mille grâces très-humbles à Votre Majesté de la bonté qu'elle a eue de me faire dire par M. le marquis de Louvois qu'elle étoit contente de moi, je ne saurois m'empêcher de lui en témoigner moi-même ma reconnoissance. Si je le pouvois faire en personne, je m'irois jeter aux pieds de Votre Majesté, et je suis assuré qu'à force de prières et de larmes je lui toucherois le cœur en faveur de mes enfants; je la supplierois très-humblement de donner à l'aîné une place auprès de monseigneur le Dauphin comme celles qu'elle vient de donner à sept personnes de qualité. J'ai tant d'envie de plaire à Votre Majesté, Sire, et tant de crainte de l'importuner, que je ne lui demanderois rien pour mes enfants non plus que je veux faire pour moi, si je pouvois leur donner de quoi subsister auprès de Votre Majesté. Mais, Sire, tenez-moi pour un infâme si j'ai de quoi aller au bout de l'année en faisant une très-petite dépense dans mon pays. Je ne suis point encore entré dans un si grand détail avec Votre Majesté, parce que j'ai voulu attendre l'extrémité avant que de lui parler à fond de ma misère; mais enfin, Sire, je suis à bout. Cependant tout misérable que je suis, je déclare encore à Votre Majesté que je ne lui demande rien pour moi, de peur que cela ne discréditât à la postérité les belles et grandes vérités que j'écris de vous; mais j'ai servi plus de trente années Votre Majesté dans des emplois considérables, et bien loin d'en avoir jamais eu quelque récompense, je proteste à Votre Majesté que l'argent que j'ai eu de ma charge n'a pu m'ac-

quitter à vingt-cinq mille écus près, des dépenses que j'ai faites en vous servant. En cette considération, Sire, ayez pitié de mes enfants. Je ne saurois vous faire, ce me semble, une très-humble supplication pour une chose juste dans un temps plus favorable que celui du mariage de monseigneur le Dauphin, c'est une conjoncture propre à faire des grâces. Si Votre Majesté, Sire, vouloit faire un moment de réflexion sur ma longue pénitence, sur ma résignation et sur ma conduite pendant une année de prison et de démission de charge et pendant quatorze ans d'exil, je suis assuré que comme Dieu, dont vous êtes l'image, vous useriez de votre clémence envers moi et de votre bonté envers mes enfants. J'en supplie très-humblement Votre Majesté, Sire, et je l'en supplie au nom de madame la Dauphine, cette grande princesse qui va faire l'ornement de votre cour et qui augmentera le regret que j'aurai toute ma vie de ne vous voir jamais. Mais ce dont je supplie encore de tout mon cœur Votre Majesté, c'est de croire que de quelque manière qu'elle me traite, je ne relâcherai rien de mon zèle pour son incomparable personne, que ma naissance, mes emplois et la manière dont je parlerai d'elle à la postérité, relèveront plus sa gloire que tout ce qu'on en dira d'ailleurs, et que je suis avec tous les respects et toutes les soumissions imaginables, etc.

1764. — *Bussy au duc de Noailles.*

A Paris, ce 28 février 1680.

Je ne saurois vous dire assez, monsieur, combien la manière honnête dont vous venez de me faire l'honneur de m'écrire m'a touché. J'y ai reconnu le cœur de M. votre père pour moi et cela me fait prendre la liberté de vous supplier très-humblement de présenter au roi la lettre que

vous trouverez dans ce paquet pour Sa Majesté. C'est M. votre père qui a commencé de m'attirer des grâces ; je ne l'oublierai jamais et je puis vous assurer que depuis cinq ou six ans j'en ai reçu beaucoup du roi. Vous le connoîtrez, monsieur, par la lettre que je me donne l'honneur d'écrire à Sa Majesté, que je vous conjure encore une fois de lui vouloir présenter hors de l'embarras des affaires, et de me croire à vous plus qu'homme du monde et votre, etc.

1765. — *Bussy au duc de Montausier.*

A Paris, ce 5 mars 1680.

Je ne vous ai point encore entretenu, monsieur, du détail de ma mauvaise fortune, quoique vous me fassiez l'honneur d'y prendre part; parce que, quand cela est inutile, on importune son ami; et je ne vous dirois encore rien de l'état de mes affaires, si le roi ne m'avoit fait des grâces depuis quelques années, qui m'ont marqué le radoucissement de Sa Majesté sur mon sujet. Il y a douze ans qu'il me permet de lui écrire, et il me fait faire réponse par ceux qui lui présentent mes lettres. En 1673, il commença de me permettre de venir ici travailler à mes affaires, ne faisant cette grâce à pas un exilé qu'à moi. En 1676, il m'accorda la même permission, et Sa Majesté vient de m'en accorder une pareille. Il me donna une compagnie de cavalerie pour mon fils aîné, dans le régiment de Rivaroles, que je lui demandai en 1677.

Dans toutes mes lettres au roi, j'ai toujours supplié très-humblement Sa Majesté de me permettre de la servir et pour ne le pas embarrasser sur mon emploi, je lui ai offert de servir de volontaire dans ses armées. Il m'a fait mander qu'après les grandes fonctions où j'avois été, il ne me vouloit pas donner ce dégoût. En 1678, je lui

mandai que puisqu'il ne me jugeoit pas encore digne de le resservir dans ma profession, je le suppliois très-humblement de trouver bon que je le servisse d'une autre manière, et que me trouvant du talent pour écrire, peut-être que ses généraux d'armée en lui prenant des villes et en lui gagnant des batailles ne contribueroient pas plus à sa gloire que moi. Sur cette lettre, le roi commanda à M. de Pomponne qui la lui avoit rendue, de savoir de moi ce que j'écrivois. En 1679, j'écrivis à Sa Majesté sur la paix générale la lettre dont je vous envoie la copie et la copie de la réponse de M. de Pomponne. Je vous supplie, monsieur, de ne les donner à personne. Il m'a paru que Sa Majesté m'a su bon gré de ce que je faisois. Je crois que vous en jugerez ainsi par la suite. Il y a un mois que M. de Louvois ayant présenté au roi un placet de ma part, par lequel je lui demandois six mille écus restants à recevoir de ma charge, desquels je ne lui avois point parlé jusqu'à présent que je croyois que Sa Majesté étoit radoucie sur mon sujet. Le roi commanda à M. de Louvois de me dire qu'il ne pouvoit faire ce que je lui demandois, mais qu'il étoit content de moi. J'oubliois de vous dire, monsieur, que j'ai demandé au roi trois ou quatre bénéfices depuis trois ans pour un fils que j'ai dans l'Église, Sa Majesté ne m'a point refusé en manière d'exclusion, mais comme ceux de qui le rang n'est point encore venu de recevoir quelque grâce (1).

Voilà l'état de mes affaires à la cour, monsieur, que le

---

(1) L'imprimé ajoute ceci, qui ne se trouve pas dans le manuscrit : « Je crois même avoir trouvé dans le P. de la Chaise un appui que je ne dois qu'à la pitié qu'il a des malheureux, car je ne le connoissois point avant ma disgrâce. Je vous dirai de plus que le roi a eu la bonté de me faire dire depuis peu par M. de Louvois qu'il étoit content de moi, et par M. de Saint-Aignan qu'il auroit soin de mes enfants aux occasions. »

temps, la bonté du roi, et peut-être un peu ma conduite ont rendu meilleur, qui assurément le deviendra encore davantage. Dans cette confiance, je me donne aujourd'hui l'honneur d'écrire à Sa Majesté pour lui demander pour mon fils aîné une place auprès de Monseigneur, comme celles qu'elle a données à sept personnes de qualité (1). Je vous supplie très-humblement, monsieur, de ne lui pas refuser votre approbation en cette rencontre, si (comme cela se doit) le roi vous en demande votre avis. Quoiqu'on n'ait fait aucune compensation de mes fautes avec mes services, je ne veux plus rien demander à Sa Majesté pour moi; mais je ne pense pas être déraisonnable de demander quelques petits établissements pour mes enfants. Le succès me fera juger si je ne me suis pas trompé. Quoi qu'il en arrive, j'aimerai le roi toute ma vie et je parlerai de lui à la postérité, comme s'il m'avoit fait du bien. Pour vous, monsieur, je vous honorerai comme un ami fidèle, qui par sa naissance, son courage, son mérite et sa vertu, a passé tous les courtisans de son siècle. Vous jugez bien que pensant cela de vous je suis de tout mon cœur, etc.

1766. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 3 mars 1680.

Je vous ai toujours extrêmement estimé, monsieur; je vous ai trouvé un des plus aimables hommes du monde et j'ai commencé il y a longtemps à vous beaucoup aimer; mais il faut avouer la vérité, il me restoit encore un peu de mon cœur que vos soins en me montrant votre amitié ont achevé de vous acquérir. Je ne crois pas que

(1) Voyez plus haut, p. 71.

vous trouviez jamais rien dans cette conquête qui vous en dégoûte. Ayez en soin comme d'une chose qui doit être toujours à vous, monsieur, je vous en supplie.

J'ai reçu une lettre depuis la vôtre du 27 (1), qui m'a fait deviner l'homme que vous n'avez pas cru devoir nommer. On a beau ménager la source, on ne sauroit s'empêcher de la rendre bien boueuse si l'on fouille si près d'elle. Ne devinè-je pas?

Les Espagnols ne sauroient trop acheter la paix avec le roi; quoi qu'ils lui donnent, ils lui sont obligés de ce qu'il leur laisse. Il ne tiendra qu'à lui de doubler les articles du traité, comme celui de Dinant et de Charlemont. Il est le maître.

Les affaires de M. de Luxembourg étant en l'état où on les croit, ce que vous me mandez qu'on lui a fait dire ne l'a pas beaucoup réjoui. Il faudroit être bien innocent pour que ce fût une bonne nouvelle.

On ne sauroit juger de loin si c'est un bon signe pour le marquis de Montrevel qu'on lui ait défendu de se défaire de sa charge; il faudroit voir l'air du bureau. On disoit il y a quelque temps qu'il étoit moins gracieux pour lui, mais je ne sais ce qui en est.

Le procureur de M. de Dalet fait fort bien de reculer; c'est le mieux qu'on puisse faire quand on doit être battu.

1767. — *Bussy à Jeannin de Castille.*

A Paris, ce 4 mars 1680.

Le roi arriva avant-hier à Fismes, monsieur, hier à Reims, et le lundi ou le mardi gras à Châlons. Il y sera,

---

(1) Cette lettre manque dans le manuscrit et dans l'imprimé.

dit-on, cinq jours, pour être de retour à Saint-Germain le 16, le 17 ou le 18. Sa Majesté a fort recommandé à messieurs de la Chambre ardente de ne point perdre de temps au jugement des procès des prisonniers. Ce qui se passe dans cette Chambre est fort caché. On a dit pourtant que la Voisin avoit fort déchargé madame de Dreux et rien dit contre madame de Bouillon.

On a exilé le marquis d'Alluye à Amboise.

Il a couru un bruit qu'on avoit envoyé quérir M. Fouquet. Barrail (1) est parti en poste pour aller, dit-on, à Pignerol. Cela regarderoit Lauzun.

Mademoiselle a gagné son procès contre mademoiselle de Guise ; cependant elle a eu bien moins qu'elle ne prétendoit.

Je ne connois pas la nouvelle abbesse de Saint-Andoche ; elle est fille de feu Entragues Marcoussy. Je me suis informé à des personnes qui la connoissent, de ses vie et mœurs ; elles m'ont dit que c'étoit peu de chose.

Vous dépeignez plaisamment l'état de celle qui vous quitte, en me mandant qu'elle ne sait si elle est aise ou fâchée d'avoir permuté. Je comprends qu'elle rit quand elle pense à la haine qu'elle a contre M. d'Autun, et qu'elle pleure quand elle songe qu'elle sort pour jamais de son pays.

La Tour (2) épousa mercredi dernier 28, à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, mademoiselle de Vitry (3) ; si sa mère ne lui

---

(1) Probablement le du Barrail qui mourut en 1734, lieutenant général des armées et gouverneur de Landrecies. Voy. *Gazette* (16 mars 1734) et Saint-Simon, t. XVI, p. 150. Cf. sur son voyage, p. 487 et suiv., les Mémoires de Mademoiselle, à la personne de laquelle il était attaché.

(2) Antoine Philibert de la Tour, marquis de Torcy.

(3) Marie-Élisabeth, fille du duc de Vitry, morte le 19 octobre 1684.

donne du bien, elle n'aura que cinquante mille francs des pots de vin de l'ambassadeur de Pologne (1) et autres créanciers de sa maison.

Le fils du marquis du Rivau se meurt et laisse, dit-on, mademoiselle de Chiverny grosse. Je veux croire, si cela est, qu'ils sont mariés. Valençay (2), après avoir perdu son procès contre madame de Busancy (3), est mort en quatre jours de regret de s'être déshonoré pour rien. Voilà une charge à donner dans les gendarmes du roi.

Clermont-Creusy à qui le roi avoit donné une place auprès de monseigneur le dauphin à deux mille écus de pension, s'est, dit-on, excusé de la prendre, disant à Sa Majesté qu'il n'avoit pas de quoi soutenir la dépense qu'il y falloit faire. Et sur cela, tout le monde dit qu'il est fou, d'autres disent qu'il a supplié le roi de ne lui point donner d'autre maître que Sa Majesté. Nous jugerons par ce qu'il deviendra s'il a bien fait ou non.

Un gentilhomme breton, nommé Pergamon, fut assassiné il y a quatre ou cinq jours par trois masques vêtus en femmes, sortant d'une assemblée. On prétend que ce Pergamon avoit donné des coups de bâton à quelqu'un qui s'est vengé.

Je dînai mercredi (4) chez M. de la Tournelle où lui et moi bûmes à votre santé. Rouville y étoit, qui n'est pas changé en mieux; le matin il n'est que misanthrope, mais l'après-dînée c'est un tyran déchaîné. Le vin, dont il prend trop, le fait offenser tout le monde. La plupart

---

(1) Nicolas-Louis de l'Hospital, marquis de Vitry, ambassadeur du roi en Pologne (1680), mort le 11 février 1685, à 49 ans.

(2) Le marquis de Valençay, enseigne des gendarmes.

(3) Probablement la femme du marquis de Busancy, fils du comte de Chamarande.

(4) Bussy écrit, suivant la prononciation de la cour, *mecredi*. Boileau n'écrivait pas autrement, comme on peut le voir dans ses lettres autographes conservées à la Bibliothèque impériale.

des gens en souffrent et le gâtent; si bien qu'il trouva fort mauvais que je n'eusse pas la complaisance des autres; cela n'alla pourtant pas si loin qu'il y a trois ans, mais il ne s'en fallut guère. Dieu vous garde de pareils commerces! Vous savez que M. le Prince disoit autrefois que s'il y avoit deux Rouville en France il sortiroit du royaume. S'il l'avoit vu maintenant au sortir de table, il auroit raison de dire que lui seul le feroit déserter.

Adieu.

1768. — *Jeannin de Castille à Bussy.*

A Autun, ce 8 mars 1680.

Je ne croyois pas, monsieur, que le roi étant parti, vous eussiez pu me mander autant de nouvelles que vous avez fait par votre dernière; mais il n'y en a point qui me soit si agréable que celle de madame de Coligny qui a parlé au roi de vos affaires et qui en a été reçue honnêtement; c'est un pas que vous lui avez fait faire, que vous lui pourrez faire réitérer dans les occasions, puisqu'elle est à présent connue à la cour; elle pourra cela aisément et assurément mieux qu'une autre, ayant tout ce qu'il faut pour y bien réussir.

Après ce qui s'étoit passé il y a trois ans entre vous et M. de Rouville chez M. de la Tournelle, je l'ai (1) trouvé un peu imprudent de vous donner encore à dîner à tous deux, étant fort difficile de ne se point échauffer avec M. de Rouville quand on a de longues conversations avec lui. Il a pris un certain ascendant avec presque tous les gens de la cour, qui fait que tout le monde lui cède; car

(1) M. de la Tournelle.

on ne veut point de querelles et il n'est pas en âge de se corriger.

Notre madame de Saint-Andoche est bien embarrassée. Darlay, lieutenant de la chancellerie, ayant eu ordre de M. l'intendant Bouchu de faire inventaire chez elle et de saisir tous ses effets et revenus entre les mains de ses fermiers, elle a été obligée de lui demander par requête qu'il eût à lui donner de quoi se nourrir et sa communauté. Ce sont-là de grandes extrémités à quoi sa mauvaise conduite l'a réduite. Elle a envoyé une révocation du pouvoir qu'elle avoit donné de traiter de l'échange de son abbaye. Elle ne fait pas une démarche dont elle ne se repente.

On me vient de mander qu'une partie de ma maison de la Place-Royale a été brûlée. Les malheureux sont tous les jours sujets à de nouveaux chagrins.

1769. — *Bussy au marquis de Trichateau.*

A Paris, ce 9 mars 1680.

Je suis ravi, monsieur, que je vous aie tout acquis et je vous promets que la dernière faveur ne me guérira pas de vous.

Je pense que vous avez deviné l'empoisonneur qu'on menace.

Le roi est le maître comme vous dites; mais cette supériorité est insupportable aux ennemis. Il a traité de Casal avec l'envoyé de M. de Mantoue; et sur cela, l'empereur, le roi d'Espagne et les princes d'Italie, ont obligé le duc de Mantoue à désavouer son envoyé. Le roi dit que ce n'est pas à lui à qui il faut faire un tour comme cela, et là-dessus il fait marcher des troupes en Italie. Nous verrons ce qui en arrivera.

M. de Luxembourg fut interrogé lundi dernier pour la

troisième fois. Je ne pense pas qu'il perde la vie de cette affaire-ci; mais pour sa fortune personne n'en doute. C'est un crime à un homme qui a un nom et un rang d'être assez malheureux pour obliger son maître à lui faire faire son procès, quand même il se trouveroit innocent.

Il a couru un bruit sourd du retour de M. Fouquet; mais on a trouvé que c'étoit l'évêque d'Agde (1) à qui on a permis de venir ici pour le testament de l'abbé Fouquet.

La Tour a épousé mademoiselle de Vitry à Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

Le fils du marquis du Rivau est mort de la petite vérole. Il eût, dit-on, épousé mademoiselle de Chiverny.

Clermont-Crensy a refusé la place que le roi lui vouloit donner auprès de Monseigneur. On en dit beaucoup de raisons. On commence à dire que la maréchale Foucault, qui lui donnoit de quoi vivre, lui a dit que s'il s'attachoit à monseigneur le Dauphin il n'espérât plus rien d'elle. Si cela l'a fait refuser cette place, la maréchale lui donne plus de deux mille écus de pension.

Le marquis d'Alluye a eu ordre d'aller d'Amboise à Tours.

Madame la Dauphine sera mariée aujourd'hui 9 à Châlons. On dit merveilles de son mérite. La plupart de ceux qui parlent ainsi de gens qu'on ne connoît pas encore sont des ennemis ou des amis indiscrets; car on ne remplit pas d'ordinaire les grandes attentes.

Nous avons appris une étrange nouvelle d'Auvergne. On nous a dit que vingt hommes armés et masqués étoient entrés la nuit dans le château de M. le comte de Dalet, avoient volé la vaisselle d'argent et ce qu'ils avoient pu emporter de bons meubles. Cet accident a réveillé la générosité de

---

(1) Frère du surintendant.

madame de Coligny, et sur la confirmation qu'elle aura de cette nouvelle, elle en veut faire compliment à madame de Dalet. D'abord je l'ai contredite, disant que ces gens-là ne connoissent pas le prix des honnêtetés; mais enfin je me suis rendu sur la réflexion que j'ai faite qu'elle sera estimée de ses amis et qu'elle se contentera elle-même.

Le même jour que j'écrivis cette lettre, je fis cette réponse à une lettre de la Rivière que j'ai perdue :

1770. — *Bussy à la Rivière.*

A Paris, ce 9 mars 1680.

Pour répondre à votre lettre du 1er de ce mois, monsieur, je vous dirai que je n'ai jamais appréhendé l'indifférence de qui que ce soit. Je mérite bien l'honneur d'être haï, quand je ne suis pas digne de la grâce d'être aimé.

Je ne sais si je vous ai mandé que j'avois demandé au roi la place auprès de Monseigneur, qu'a refusée Clermont, pour mon fils. Deux choses m'empêchent de croire la pouvoir obtenir : mon malheur et sa jeunesse; le plus jeune des gens nommés a trente ans. Mais le refus des grâces à ceux à qui l'on doit quelque chose leur acquiert un nouveau droit.

L'article de votre lettre où vous m'appelez votre maître me donne plus de peine à y répondre qu'à faire une lettre au roi. Ce sont de ces endroits où l'on répond d'ordinaire : Vous vous moquez de moi. Cependant, comme vous ne vous en moquez point, je n'ai qu'à vous dire que je suis votre très-humble serviteur.

1771. — *Bussy à Jeannin de Castille.*

A Paris, ce 16 mars 1680.

J'appris l'accident qui étoit arrivé à votre grand pavillon de la Place-Royale, monsieur, quatre heures après; mais comme il ne servoit de rien de vous en parler, je laissai ce soin à M. Maille de vous apprendre cette nouvelle, dont je vous assure que je suis très-fâché.

Je ne doute pas qu'on ne vous mande l'arrivée de madame la Dauphine à la cour, son mariage et les suites ; en ce cas-là, vous verrez si mes nouvelles sont conformes aux vôtres.

Il faut vous dire la vérité, monsieur, madame de Saint-Andoche est bien folle.

Le maréchal de Villeroi a été fort mal ; mais il s'est sauvé en disant à ses médecins qu'il ne vouloit pas être saigné. Il seroit mort s'il les avoit crus.

1772. — *Bussy à la marquise de Montjeu.*

A Paris, ce 16 mars 1680.

Je ne vous mande point encore de nouvelles, madame, car comme je crois que M. Jeannin viendra bientôt ici, j'aurai assez de temps pour vous en mander. Cependant, je vous assurerai que je n'ai plus rien sur le cœur contre vous. Je ne suis pas haineux, surtout contre les bonnes gens qui, comme vous, entrent en éclaircissement; mais ce que je suis encore moins, c'est dissimulé. Quand je dis que j'aime, il faut me croire ; car je ne cache guère que je hais.

Faites réflexion sur ce que vous avez ouï dire de moi,

madame, et sur ce que vous en connoissez, vous trouverez que je suis tel que je me dépeins à vous.

Si le marquis de Montrevel n'est pas empoisonné de quelques-unes de ses maîtresses, il mériteroit bien de l'être; c'est un bohémien qui en leur prenant toujours leur argent ne leur a jamais donné son cœur. Il en peut bien avoir fait sa provision maintenant, car si cela n'étoit pas encore fait, il n'attrapperoit plus personne; il est trop décrié.

1773. — *Bussy à madame de Rabutin* (1).

A Paris, ce 16 mars 1680.

Il y a trop longtemps que je ne t'ai point écrit, ma chère fille. Il faut que je te mande des nouvelles. Ta mère t'a, je crois, mandé l'escarmouche qui se fit vendredi dernier au Palais entre elle et sa cousine d'Estrées, et la rusticité avec laquelle elle reçut mon salut au sortir de l'audience. Je ne t'en dirai rien davantage.

La maladie du premier président a retardé le jugement de ta sœur. Il a rentré au Palais lundi dernier et a promis audience pour lundi prochain. Cela sera jugé en deux audiences au plus.

Jeudi dernier le roi rencontra madame la Dauphine en pleine campagne, un peu par delà Vitry; elle se voulut jeter à ses pieds; il l'en empêcha et la baisa. Elle lui dit qu'après les obligations qu'elle lui avoit de l'avoir choisie préférablement à toutes les princesses de l'Europe, qu'on eût été trop heureux de lui donner, elle assuroit Sa Majesté qu'elle auroit toute sa vie pour elle les plus grands

(1) Elle étoit alors à Laon.

respects et la plus tendre amitié du monde. Le roi lui répondit fort gracieusement, en l'embrassant encore une fois avec de grandes tendresses. Après cela, il se tourna en lui montrant M. le Dauphin, et lui dit : «Voilà de quoi il est question, madame, c'est mon fils que je vous donne.» Madame la Dauphine répliqua qu'elle tâcheroit par toutes les soumissions et par toutes les tendresses imaginables de se rendre digne de M. le Dauphin. Ce prince oublioit de la saluer, si le roi ne l'eût fait avancer. Ensuite Sa Majesté lui présenta Monsieur et puis tous les officiers de la couronne qui la baisèrent. On remonta en carrosse et on alla à Vitry et à Châlons le même jour.

Le mariage se fit le vendredi au soir et le roi partit le dimanche pour aller coucher à Reims, le lundi à Fismes, le mardi à Soissons et le mercredi à Villers-Coterets où il a séjourné jeudi, vendredi et aujourd'hui samedi; demain dimanche, il viendra coucher à Dammartin, et samedi 18, à Saint-Germain.

Les comédiens françois et italiens sont à Villers-Coterets, et mardi prochain 19, madame la Dauphine verra *Proserpine* à Saint-Germain.

Tout le monde dit merveilles de cette princesse; elle a de l'esprit, elle parle bien, elle a le son de la voix agréable, elle parle obligeamment à chacun, cependant elle parle avec dignité. On lui trouve la bouche et les yeux beaux, quand on y est un peu accoutumé. Il n'y a que le premier coup d'œil à sauver avec elle, qui lui fait trouver un certain air rude, qu'ont la plupart des étrangers quand ils arrivent en France. Pour moi, je crois qu'avant six mois ces traits rudes seront léchés, et je pense qu'il en est souvent de ces premières vues comme de l'ébauche d'un portrait qui ne ressemble en rien au portrait quand il est achevé.

J'oubliois à te dire qu'elle ne baise que les femmes des officiers de la couronne; et ce fut un grand chagrin à

Châlons pour les comtesses de Béthune, de Guiche et de Gramont.

Ton frère ne m'a point encore écrit depuis son départ; ainsi je ne sais si ma lettre a été donnée au roi.

Le comte de Grandpré (1) vient de mourir subitement; je ne pense pourtant pas que ce soit de poison: il ne nuisoit dans le monde à personne.

Adieu.

1774. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 17 mars 1680.

Je ne connois point madame de Dalet, monsieur; mais je la défie de faire repentir madame de Coligny de lui avoir fait une honnêteté sur l'accident qui lui est arrivé. On a toujours de quoi se payer par ses mains de ce que l'on fait par générosité.

On me mande de la cour les mêmes biens de madame la Dauphine que l'on en dit à Paris; et comme sa beauté n'a point de part aux louanges qu'on lui donne, je ne pense pas que cela lui fasse tort.

On dit que l'on vola cinq éventails garnis de diamants, le présent étant étalé sur une table ou sur un lit, et qu'il n'y avoit presque dans la chambre que des gens titrés.

---

(1) Charles-François de Joyeuse, comte de Grandpré, lieutenant général des armées, gouverneur de Mouson, mort le 8 mars 1680.

1775. — *Bussy au P. P. Brulart.*

A Paris, ce 19 mars 1680.

Ne croyez pas, monsieur, que pour ne vous avoir point écrit depuis que je suis à Paris, je vous en aime moins : j'ai été incommodé et j'ai eu des affaires à la cour et au parlement qui m'ont extrêmement occupé; je m'en vais vous les dire et vous saurez après cela tout ce qui me regarde, comme si je n'avois pas manqué un ordinaire de vous écrire. En arrivant ici j'écrivis au roi et à M. de Louvois les lettres dont je vous envoie les copies.

Six semaines après cela, ma fille de Coligny alla à Saint-Germain rendre grâces au roi de ce qu'il m'avoit fait dire par M. de Louvois qu'il étoit content de moi, et supplier très-humblement Sa Majesté de faire du bien à mes enfants en considération de mes services; qu'elle avoit un frère dans l'Église auquel elle supplia le roi de donner une des abbayes vacantes. Sa Majesté lui répondit avec un air et un ton gracieux qu'il verroit. Cependant nous ne vîmes rien, nous, et les abbayes furent données à d'autres.

1776. — *La marquise de Montjeu à Bussy.*

A Autun, ce 22 mars 1680.

Je n'ai point eu de peine, monsieur, de vous reconnoître au portrait que vous faites de vous dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je le trouve fort naturel, et ce qui m'en plaît le plus, c'est qu'étant persuadée que vous n'êtes point dissimulé, je dois croire, puisque vous m'en assurez, que vous n'avez plus rien sur le cœur contre moi et que nous sommes fort bien ensemble.

Je vous supplie, monsieur, que cela dure et de me mander les nouvelles que vous ne manderez plus à M. Jeanniu, car il part d'ici la semaine prochaine.

Adieu, monsieur, j'aimerois encore mieux vous voir que vos lettres ; revenez donc promptement nous revoir.

1777. — *Le P. P. Brulart à Bussy.*

A Dijon, ce 24 mars 1680.

Je suis assez persuadé que vous avez de la bonté pour moi pour croire que votre silence à mon égard n'est pas le signe de votre oubli, et ce que vous me faites l'honneur de me dire, monsieur, sur cela me confirme bien dans ce sentiment.

J'ai eu du plaisir à lire la lettre que vous écrivîtes au roi en arrivant à Paris et les deux réponses que vous a faites M. de Louvois ; la seconde est si honnête que, bien qu'elle marque que vous n'avez rien à attendre des six mille écus que vous demandiez, vous en pouvez tirer cet avantage de vous adresser à lui désormais pour vous rendre des offices pareils à ceux que vous receviez de Pomponne.

Je me souviens toujours de la lettre qu'il rendit de votre part à Sa Majesté sur votre manière d'écrire son histoire ; je serois bien trompé si elle ne s'en souvenoit encore mieux que moi ; il ne se peut qu'ayant tant de raison d'aimer sa gloire, il ne songe à vous, monsieur, seul capable de la faire connoître à la postérité. Alexandre a plus envié à Achille l'avantage d'avoir Homère pour son historien, que tout ce qu'il a fait de grandes actions. Ce sentiment est naturel aux héros. Si vous êtes bien servi auprès du maître, ou plutôt s'il l'est bien lui-même, vous avez un moyen considérable de mériter auprès de lui, qui vous est particulier. Adieu, monsieur.

1778. — *Bussy à madame de Montjeu.*

A Paris, ce 25 mars 1680.

Je viens de recevoir votre lettre du 22, madame, dont je vous rends mille grâces; mais je me plains que vous me cachiez quelque chose qui vous regarde. Je l'ai appris d'ailleurs : c'est votre grossesse. J'ai été quelque temps à me déterminer à qui j'en ferois compliment, à M. Jeannin, à M. de Montjeu ou à vous; mais enfin j'ai jugé que comme vous étiez la principale actrice, c'étoit à vous à qui il falloit m'adresser. Je vous assure donc, madame, que je suis fort aise de tous les petits maux que vous allez avoir le reste de l'année. Consolez-vous-en; madame la Dauphine voudroit bien en avoir autant que vous. Je pense qu'elle ne s'y épargne non plus que vous avez fait; mais je doute que M. le Dauphin puisse bien imiter M. de Montjeu (1). Les plus grands princes ne sont pas toujours les plus puissants.

Mais pour revenir à votre lettre, madame, je vois que nous sommes assez bien ensemble, Dieu merci; et, ce que je trouve de meilleur, c'est que cela durera. Je vous réponds de moi et je me réponds dans les sentiments où je suis de vous obliger de ne changer jamais.

Le roi a donné une fête à Versailles à madame la Dauphine, que mon fils me mande qui étoit admirable. Il me mande que cette princesse est la plus aimable du monde, que Sa Majesté est charmée de son esprit, que M. le Dauphin l'aime tendrement; qu'on ne peut pas dire qu'elle soit belle dans les règles, mais qu'elle a l'air bon et grand, qu'elle est douce et honnête, qu'elle dit précisément à

(1) Voy. plus haut, p. 70.

chacun ce qu'il lui convient; qu'elle est bien moins embarrassée de la cour que la plupart des gens qui y ont passé leur vie, et qu'il seroit à souhaiter qu'elle eût plus de pouvoir qu'on ne veut qu'elle ait, parce qu'elle l'emploieroit volontiers en faveur des honnêtes gens.

On ira à Fontainebleau le 1er de mai, où l'on demeurera trois mois. Aussitôt que la cour sera partie de Saint-Germain, on y va travailler à grand'force.

Le bruit est que M. de Louvois s'en va à Mantoue pour l'affaire de Casal, ce qui pourroit bien être cause du recommencement de la guerre. M. de Mantoue veut bien tenir le traité qu'il a fait avec nous; mais les Espagnols sont dans la place et ils n'en veulent pas sortir.

On dit qu'on ne trouve pas grand'chose contre M. de Luxembourg et que cela fait qu'on le recherche depuis peu sur les concussions et sur la fausse monnoie; car cela seroit bien honteux à la Chambre d'en avoir le démenti.

Vous savez, je crois, la mort d'apoplexie de M. Fouquet, dans le temps qu'on lui avoit permis d'aller aux eaux de Bourbon. Cette permission est venue trop tard; la mauvaise fortune a avancé ses jours. Il y en a ici de plus heureux que lui qui, à mon avis, ne mettront pas longtemps à le suivre.

Il fut arrêté en septembre 1660 au château d'Angers, où il fut détenu quelque temps, puis mené à Amboise, puis à Moret, puis à la Bastille, et enfin à Pignerol. Il n'a jamais tant fait de voyages que depuis qu'il a été arrêté.

M. d'Autun me dit, il y a quatre ou cinq jours, qu'il feroit l'oraison funèbre de madame de Longueville le 11 du mois prochain aux Grandes-Carmélites (1). J'ai impatience de savoir comment il aura passé le jansénisme et la galanterie.

---

(1) De la rue du Faubourg-Saint-Jacques.

Je ne sais si on vous aura mandé le démêlé de la maréchale de Rochefort et de madame de Maintenon; en tout cas le voici : la maréchale, qui coiffoit madame la Dauphine, ayant été obligée de sortir parce qu'elle saignoit du nez, madame de Maintenon acheva d'habiller la princesse; la maréchale étant revenue se plaignit de ce qu'on avoit entrepris sur sa fonction : et comme elle sembloit vouloir refaire ce que madame de Maintenon avoit déjà fait, madame la Dauphine leur dit qu'elle ne savoit pas comment on en usoit en France, mais qu'en Bavière, quand elle étoit une fois habillée, on ne la déshabilloit plus que pour la coucher. On a réglé que la première des deux dames qui commenceroit madame la Dauphine l'achèveroit. Cela étant, ce sont deux charges égales. Personne, sans exception, n'est mieux avec le roi que madame de Maintenon.

Le P. César, le bon ouvrier pour les consciences délabrées, me restitua hier cent pistoles qu'on m'avoit friponnées au jeu ou dans une loterie. Je voudrois que tous mes ennemis eussent des remords; on pourroit me rendre encore quelque chose qui vaudroit plus de cent pistoles.

Je pense, madame, qu'on vous aura mandé que madame la Dauphine ne baise que les femmes des officiers de la couronne; après cela vous saurez qu'alors qu'on lui présenta madame de Louvois, la princesse, entêtée de ce nom-là, qui fait bien plus de bruit dans les pays étrangers que celui des ducs, s'avança pour la baiser dès qu'elle la vit entrer dans sa chambre; madame de Richelieu courut après elle, lui disant tout haut : « On ne la baise pas. »

Madame de Louvois se plaint fort de madame de Richelieu et dit que ce n'eût pas été une si grande honte à madame la Dauphine d'en avoir été baisée qu'à elle d'en avoir été empêchée de cette manière-là.

Vous avez ouï dire la passion de mademoiselle de Blois pour M. le prince de Conti quand elle l'épousa. Cela est,

dit-on, fort changé ; la petite personne ne le peut plus souffrir. On dit, pour l'excuser, ce que tu vois de l'homme n'est pas l'homme. Et cela fait demander à tout le monde où une fille de treize à quatorze ans peut avoir appris comment il faut que les hommes soient faits pour être bien faits. Le roi a tenu trois heures cette princesse dans son cabinet à lui laver la tête.

Je ne pensois pas avoir tant de choses à vous dire, madame, mais je ne garde rien avec vous. Je vous montrerai toujours le fond de ma mémoire comme le fond de mon cœur.

1779. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 1er avril 1680.

Vous me mandez bien froidement la restitution qu'on vous a faite, monsieur. Il me semble que cent pistoles comme cela doivent faire plus de plaisir que vingt mille francs d'une coupe de bois. Si vous donnez quelques mémoires au P. César de conquêtes dignes de lui, n'oubliez pas, s'il vous plaît, M. du Housset (1) ; il ne sauroit y réussir qu'il ne m'en revienne plus de cinquante mille écus, qui seront fort à votre service. Quoique je puisse dire cela sérieusement et que je sois très-persuadé qu'un confesseur bien informé et honnête homme ne donneroit point d'absolution ou que j'y gagnerois pour le moins cette somme, je ne le dis qu'en badinant et sans espérance ; je ne suis pas assez heureux que M. du Housset se soucie d'aller en Paradis.

Quand vous auriez eu dessein, monsieur, de faire bien

(1) Le nom est raturé sur le manuscrit.

votre cour à madame de Chatelux, vous n'y auriez pas mieux réussi que vous n'avez fait en me contant la faveur de madame de Maintenon; elle étoit ici quand je reçus votre lettre du 26 : elle fut ravie de voir la fortune de sa bonne amie parée de votre façon.

Le pauvre M. de la Rochefoucauld n'a pas joui longtemps des agréments de l'alliance de M. de Louvois (1). Je voudrois bien voir les remarques qu'il a laissées. Il a bien fait de brûler ses papiers, si cela lui pouvoit faire de l'embarras en l'autre monde; mais je crois que celui-ci a perdu d'aimables amusements.

Vous ne me parlez plus du procès de madame de Coligny, monsieur; cependant le carême s'avance et je m'ennuie beaucoup de votre absence. Combien croyez-vous que j'aie encore à en souffrir? Est-ce Paris ou M. de Dalet qui vous chicane? Je vous demande pardon, mais je crains plus le premier que l'autre.

1780. — *Bussy au duc de Saint-Aignan.*

A Paris, ce 2 avril 1680.

Voilà le mémoire que je vous ai promis de vous envoyer, monsieur. Si j'avois à en parler au roi moi-même, je supplierois Sa Majesté de trouver bon que je lui lusse : mais vous, monsieur, qui avez une langue plus intelligible à notre maître que la mienne, traduisez ce mémoire et le dites avec ce cœur généreux qui m'a toujours aimé et qui a redoublé de chaleur pour moi dans le temps de ma disgrâce et que tout le monde me tournoit le dos. Songez, s'il vous plaît, que la prière que vous al-

(1) Le duc de la Rochefoucauld était mort le 17 mars.

lez faire au roi est mon vin émétique, et que si Sa Majesté n'a pitié de ma maison en cette rencontre, je n'ai plus rien à espérer de sa miséricorde, et que je ne l'importunerai de ma vie. Prenez donc bien votre temps, monsieur, je vous en conjure par l'intérêt que vous prenez en la justice de notre incomparable maître et par l'amitié que vous avez pour moi. J'attends tout de vous.

Mémoire pour le duc de Saint-Aignan pour parler au roi.

Sire,

Il y a six mois que je suppliai très-humblement Votre Majesté de la part de M. de Bussy de lui permettre de venir à Paris quand il voudroit et que si, au bout d'un certain temps, Votre Majesté étoit satisfaite de sa conduite elle lui permettroit enfin de la rapprocher. Votre Majesté, Sire, me dit qu'elle avoit des raisons invincibles de ne le pas faire ; ce furent ses propres mots. Je ne lui en parlai plus depuis, et M. de Bussy m'a dit qu'il ne le feroit jamais et que même il avoit supplié très-humblement Votre Majesté depuis un an de le laisser chez lui le reste de sa vie, afin que les belles et les grandes vérités qu'il dit de vous dans les Mémoires qu'il écrit ne fussent point suspectes à la postérité d'aucun intérêt. Il ne demande donc rien pour lui, Sire, quelque besoin qu'il en ait, mais il supplie très-humblement Votre Majesté de considérer qu'il a deux garçons qui commencent à lui faire de la dépense, à quoi il ne sauroit plus fournir, quelque petite qu'elle soit. L'aîné a fait quatre campagnes et le cadet est dans l'Église. S'il pouvoit se jeter aux pieds de Votre Majesté, je suis assuré qu'il lui feroit pitié ; il est pressé au dernier point ; je le sais, Sire, et personne ne le sait mieux que moi. La modestie m'empêche de vous en dire davantage sur ce sujet. Il supplia très-humblement Votre Majesté il y a quelque temps de donner à son fils aîné une place de gentilhomme auprès de Monseigneur, et il y a trois ans qu'il demande à Votre Majesté un bénéfice pour le fils qu'il a dans l'Église. Ayez compassion d'un homme de qualité, Sire, qui a servi plus de

trente ans à la guerre dans des emplois considérables, et dont la mauvaise conduite n'a regardé ni la personne ni le service de Votre Majesté, qui cependant a été châtié par la ruine de sa fortune et qui achève sa vie en travaillant à la gloire de Votre Majesté.

1781. — *Le duc de Montausier à Bussy.*

A Saint-Germain, ce 2 avril 1680.

Je reçus à Châlons, monsieur, dans le temps de l'arrivée de madame la Dauphine, votre lettre du 3 mars. L'embarras où l'on étoit me fit différer à vous y faire réponse, ne voyant pas qu'il y eût rien de pressé. J'ai encore différé pendant qu'on a marché, et je croyois au moins que dès qu'on seroit arrivé ici je vous marquerois combien je vous étois obligé de votre bonté et de la confiance que vous me témoigniez en me disant l'état de vos affaires; mais j'ai été si incommodé d'un gros rhume sur la poitrine, que jusqu'à cette heure j'ai été incapable de pouvoir rien faire.

Je vous assure, monsieur, que ce n'est pas sans raison que vous croyez que je prends part à ce qui vous touche, car personne n'y en sauroit prendre plus que moi, et je voudrois bien vous le pouvoir témoigner, et pour ce qui regarde M. votre fils et en toutes rencontres. Par malheur, je n'ai que de la bonne volonté qui est très-inutile, n'ayant pas plus de crédit que j'ai, et on la doit compter pourtant pour quelque chose, puisqu'elle est véritable et que le reste ne dépend pas de moi. Personne ne saura rien de ce que vous m'avez mandé et il en sera de la copie de la lettre du roi comme si elle n'étoit jamais sortie de vos mains; je vous conjure, monsieur, d'en être bien persuadé et qu'on ne sauroit vous honorer plus que je fais et être plus cordialement à vous que j'y suis.

1782. — *Bussy au marquis de Trichateau.*

A Paris, ce 6 avril 1680.

Je vous avoue, monsieur, que je ne vous ai pas assez montré ma joie sur la restitution qu'on m'a faite; car il faut dire la vérité, j'en ai été ravi, et j'ai mis aussitôt cette somme si peu attendue à profit de ménage, c'est-à-dire en vaisselle d'argent d'augmentation. Je vous ferai manger dans les petits plats du P. César, dès que j'aurai l'honneur de vous voir chez moi. Je voudrois bien que les gens qui vous ont pillé allassent à ce bon Père avec une conscience timorée. Ils sont assez vieux pour qu'ils se hâtent de restituer, mais j'ai bien peur pour vous que la trop grande quantité de restitutions qu'il faudroit qu'ils fissent, les empêche d'en faire aucune.

Je suis fort aise d'avoir réjoui madame de Chatelux. Je l'ai fait cette fois sans y penser; mais j'y penserai toujours quand je croirai y réussir.

Il est vrai que la fortune est venue trop tard à M. de la Rochefoucauld. Cela n'a fait qu'augmenter son regret de quitter la vie.

Ce qui a retardé l'arrêt contradictoire de madame de Coligny, c'est la maladie du premier président et l'accablement des autres affaires qu'il a eu au Palais. Cependant son procès se jugera dans le mois de mai. Le premier président lui en a donné sa parole. Après quoi, je laisserai ici madame de Bussy et sa fille achever les affaires de Rouville et de Manicamp, et je retournerai vous embrasser.

1783. — *Le duc de Saint-Aignan à Bussy.*

A Saint-Germain, ce 8 avril 1680.

Je ne suis pas pressé de prendre mon temps, monsieur, mais je l'ai pris et j'ai eu l'honneur d'entretenir le roi dans son lit sur votre sujet, à huit heures et demie; ç'a été entièrement dans le sens de votre mémoire. Le détail n'est pas la matière d'un billet; mais, monsieur, je puis vous assurer que je n'ai rien oublié, que non-seulement Sa Majesté a bien reçu tout ce que j'ai pris la liberté de lui dire, mais qu'il lui a plu même de me permettre de vous faire savoir tout ce que je lui ai dit de vous. Mettez votre esprit en repos; je voudrois y pouvoir mieux contribuer par un voyage à Paris, mais je suis chargé de quelques petites affaires qui me retarderont encore ici mardi et mercredi, et n'y pouvant aller que jeudi bien tard je remettrai, s'il vous plaît, à vendredi 12, à vous dire avec des particularités combien je suis toujours à vous.

J'ai dit à M. le comte de Tavannes, qui me paroît infiniment de vos amis, que j'avois parlé de vous au roi et que j'étois fort content de la conversation, sans y avoir rien ajouté davantage.

1784. — *Bussy au duc de Saint-Aignan.*

A Paris, ce 8 avril 1680.

Je viens de recevoir votre lettre, monsieur. Je voudrois que le roi eût vu ce que j'ai fait après l'avoir lue : je me suis jeté à genoux pour rendre grâces à Dieu de ce qu'il avoit touché le cœur de Sa Majesté sur mon sujet. Il m'est ressouvenu du jour que je disois, les yeux baignés de lar-

mes, à cet adorable maître dans la galerie de Fontainebleau, qu'il y avoit quinze jours qu'il ne m'avoit regardé, que j'aimois autant qu'il me fît mourir que de ne me regarder plus, et qu'il me répondit bonnement : « Je vous regarderai désormais, Bussy. »

Je meurs d'impatience de vous entretenir, monsieur; cependant je vous assurerai qu'après le roi, je vous aime plus que personne qui soit au monde. Je pense que vous n'en êtes pas jaloux.

1785. —*Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 13 avril 1680.

Je vous remercie très-humblement, monsieur, du sonnet et du madrigal que vous m'avez envoyés. Il me semble, n'en déplaise aux auteurs, qu'ils commencent à trouver le Parnasse bien haut et qu'il n'y a non plus de comparaison de leurs vers à votre prose que d'une épousée de village, embarrassée et enlaidie par ses atours, à une princesse née dans la grandeur et la magnificence avec mille beautés naturelles.

J'ai une grande impatience de voir l'oraison funèbre de madame de Longueville par M. d'Autun. Ne me ménagez point le port, monsieur, je vous en prie, quand vous pourrez me l'envoyer. Un sujet aussi délicat que celui-là avoit besoin d'être traité par un tel homme que lui.

L'histoire de madame de Louvois est assez plaisante : c'est un petit dégoût; cela est considérable pour des gens qui ne savent qu'en donner aux autres; mais j'ai dans la tête que ce dégoût arrangera ses affaires et qu'elle baisera bientôt de droit.

Ferez-vous ce que vous dites, monsieur? Reviendrez-vous dans deux ou trois mois et sera-t-il vrai que vous ne

compterez Paris pour rien dès que madame de Coligny aura gagné son procès? Cela sera d'autant plus beau à exécuter qu'on est brave jusqu'au dégaîner avec lui. Vous ne sauriez croire la joie que j'aurai de vous revoir, monsieur, ni avec quel attachement je suis à vous.

1786. — *Bussy au marquis de Trichateau.*

A Paris, ce 20 avril 1680.

Vous me faites trop d'honneur, monsieur, d'estimer ma prose plus que les vers que je vous ai envoyés. Je ne croyois pas que ces choses-là se pussent comparer ensemble; il me sembloit que les vers devoient être figurés et la prose simple et naturelle.

Je ne crois pas que nous ayons l'oraison funèbre de madame de Longueville imprimée. M. d'Autun m'a dit qu'il ne la donneroit pas au public; s'il change, je vous l'enverrai.

Il n'y a rien de si vrai que je partirai d'ici avant qu'il soit trois mois, et il n'y a rien de si facile à moi; vous ne sauriez croire combien le séjour de Paris me déplaît. Pour en bien juger, il faudroit se mettre à ma place et penser tout ce que je pense là-dessus. Je crois vous l'avoir dit; mais vous l'avez oublié.

M. de Luxembourg a permission de se promener sur la terrasse; mais ce n'est pas tant une marque de son innocence reconnue que de sa mauvaise santé. Il seroit désagréable pour le roi, qui est un prince doux et humain, que M. de Luxembourg mourût dans la Bastille comme M. Fouquet dans Pignerol. Avec toutes ses incommodités, il n'a pas laissé de faire le carême (1).

(1) Il y a ici dans le manuscrit plusieurs mots effacés que nous n'avons pu lire.

Le pari est ouvert sur le retour de la duchesse de Fontanges; pour moi, je ne pense pas qu'elle revienne d'Aubusson.

Philebert est sorti justifié de la Bastille.

La présidente le Féron a été condamnée à un bannissement de neuf ans hors de la vicomté de Paris; on dit qu'elle mérite plus ou moins.

On continue de dire qu'il n'y a rien dans le procès de M. de Luxembourg qui mérite la mort, et qu'il n'est perdu que pour sa fortune. Il pourra bien grossir le nombre des exilés.

J'ai ouï dire que M. d'Autun a fait l'oraison funèbre de madame de Longueville en homme de bien et en homme d'esprit. Il fut délicat en beaucoup d'endroits, mais il appuya sur les infidélités que la princesse avoit souvent faites à Dieu et sur la vie exemplaire qu'elle avoit menée pendant vingt-cinq ans.

Je ne vous mande rien de madame de Coligny, car elle est à Saint-Germain depuis mercredi dernier; elle est allée saluer madame la Dauphine.

Madame de Rabutin est toujours à Laon pour l'estimation des biens de Manicamp. La maréchale d'Estrées dit partout que les prétentions de madame de Bussy ne sont que chansons; mais le malheur pour elle est qu'il n'y a que les juges qui ne le croient point.

Un garçon de Bourgogne, nommé des Pierres, qu'il y a vingt-cinq ans qui est dans le service, que j'ai fait servir de sous-maréchal des logis de la cavalerie six ou sept campagnes, connu de tout le monde et qui est aujourd'hui garde du corps dans la compagnie de Duras, m'est venu prier de vous demander une lettre de recommandation pour lui à son capitaine, qui est bien intentionné; mais des Pierres voudroit quelque chose qui échauffât encore davantage son capitaine. Je vous en serai extrêmement obligé.

Comme je sais la part que vous prenez à ce qui me touche, monsieur, je vous dirai le détail de ce qui s'est passé depuis peu entre le roi et le duc de Saint-Aignan sur mon sujet.

Vous saurez que le lundi 8 de ce mois, mon ami s'étant mis à genoux devant le lit de Sa Majesté quelque temps après qu'elle fut éveillée, il lui dit qu'il y avoit longtemps qu'il ne lui avoit parlé de moi; dès qu'il me nomma, le roi l'interrompit pour lui dire qu'il avoit reçu une de mes lettres, par laquelle je lui mandois que je ne songeois plus à retourner à la cour. Saint-Aignan lui dit qu'il l'avoit vue et que j'avois pris cette pensée pour être plus croyable à la postérité sur les grandes vérités que j'avois à dire de lui dans les *Mémoires* que j'écrivois. Le roi lui dit qu'il étoit vrai que je lui mandois cela. Saint-Aignan ajouta que je ne voulois plus demander aucune grâce pour moi, quelque besoin que j'en eusse; mais que je suppliois très-humblement Sa Majesté de donner quelque chose à mes enfants pour tous les services que j'avois rendus. Le roi répondit qu'il leur feroit volontiers du bien aux occasions; et sur ce que Saint-Aignan lui demanda s'il vouloit bien qu'il me dît sa réponse, Sa Majesté lui dit que oui. De sorte, monsieur, qu'il me paroît que je ne suis pas fort loin de recevoir quelque bienfait pour mes enfants. Dans cette espérance, madame de Coligny alla à Saint-Germain mercredi dernier 17 et jeudi 18. Après avoir remercié le roi de ce qu'il m'avoit fait dire par M. de Saint-Aignan, elle lui demanda l'abbaye de Barbeaux pour son frère. Sa Majesté lui répondit gracieusement : « Il faudra voir, madame. » Cela sera réglé aujourd'hui avec le P. de la Chaise, sur la feuille duquel je suis à la tête.

Madame de Dreux sera jugée au premier jour, et, croit-on, renvoyée; et puis après M. de Luxembourg. A propos de lui, Lauzun vient d'envoyer sa démission au roi, et le

monde, aveuglé de l'éclat de la fortune des Louvois et des Colbert, nomme Tilladet ou Maulevrier pour capitaine des gardes du corps. Pour moi, qui ne suis pas ébloui de la faveur et qui connois la gloire du roi, je pense qu'il mettra dans cette place un des quatre maréchaux qui, à ce qu'on dit, la demandent : Créqui, Bellefonds, Humières et Navailles (1).

Mon neveu de Pierrefitte mourut jeudi dernier par les remèdes de l'Anglois; sa femme est inconsolable : elle perd en sa mort quarante mille livres de rente et un homme qui l'adoroit. Cette mort prêche bien le détachement des plaisirs et des grandeurs de ce monde. Il n'y avoit pas un gentilhomme dans le royaume mieux établi ni plus heureux que celui-là.

1787. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 24 avril 1680.

La mort de M. de Pierrefitte est le plus grand sujet d'affliction qui pouvoit arriver à ma maison ; il étoit le seul qui fût en état de la rétablir : nous avons été toute notre vie tendrement amis. Je connois et je sens la grandeur de cette perte.

Voilà la lettre que vous me demandez pour M. de Duras.

Adieu, monsieur; une autre fois je vous en dirai davantage. Je vous supplie de faire donner cette lettre à madame de Pierrefitte.

---

(1) Ce fut le duc de Luxembourg qui eut définitivement la charge de capitaine des gardes, lorsque Lauzun eut envoyé sa démission au roi. Il en remplissait les fonctions depuis 1672.

1788. — *La marquise de Montjeu à Bussy.*

A Autun, ce 28 avril 1680.

Vous en parlez bien à votre aise, monsieur, quand vous conseillez à des gens malades de répondre à des grandes et belles lettres, article par article. Comment voulez-vous qu'ils fassent dans un temps comme celui-là, que leur esprit est abattu, puisque c'est tout ce qu'ils pourroient faire dans leur meilleure santé ? Cependant il faut que je fasse ce que je pourrai, et, pour commencer, je vous dirai que l'on ne sauroit vous être plus obligé que je le suis de me mander tout ce qui se passe. Je suis persuadée, comme vous, que les véritables amis sont plus soigneux que les plus proches parents.

Toutes les raisons que vous me dites sur la retraite de madame de Fontanges sont si fortes, qu'elles me feroient croire qu'elle dureroit toujours si je ne connoissois pas la foiblesse des hommes. Mais cela m'en fait douter; nous verrons dans peu ce qui en sera.

1789. — *Le P. P. Brulart à Bussy*

A Dijon, ce 29 avril 1680.

Je ne dois pas abuser de votre temps, monsieur, en me donnant trop souvent l'honneur de vous écrire; si je me croyois, ce seroit une fois la semaine : mais je sais ce que c'est que Paris, et je ne veux pas vous tant coûter.

Je suis venu ici faire une religieuse (1); je m'en retourne

(1) Sa fille, Marie-Reine Brulart, religieuse aux filles de la Visitation de Dijon.

demain à la Borde, s'il plaît au temps de me le permettre.

On me dit, il y a huit ou dix jours, que M. d'Autun a prononcé l'oraison funèbre de madame de Longueville. Je n'en ai rien su davantage. J'attends votre jugement sur cela; nous sommes assez amis pour que vous me le mandiez librement (1). Quand ces sortes de pièces ne viennent pas de notre propre fonds, ce sont nos conseils que l'on condamne quand elles ne sont pas bonnes. Il y a peu de gens capables d'en faire sans secours qui emportent l'approbation générale. Il y a deux jours qu'un très-habile homme me disoit que feu M. le P. P. de Lamoignon n'a jamais prononcé de discours préparés qui n'eussent passé auparavant par la critique du P. Rapin et du P. Bouhours. Tout le monde n'a pas votre naturel, monsieur, et vous savez que le panégyrique est l'écueil des plus éloquents. Il y a d'ailleurs des sujets difficiles à traiter dans la chaire de vérité, comme l'oraison funèbre de madame de Longueville.

1790. — *Bussy au marquis de Trichateau.*

A Paris, ce 30 avril 1680.

L'affaire de l'évêque de Pamiers (2) fait grand bruit, monsieur, et comme je ne pense pas que vous la sachiez, je m'en vais vous l'apprendre.

C'est un des quatre évêques qui n'ont pas voulu signer le formulaire. Après cela, je vous dirai qu'ayant fait or-

---

(1) Voy. la lettre de Madame de Sévigné à sa fille, en date du 12 avril 1680.

(2) François-Étienne de Caulet, évêque de Pamiers de 1641 au mois d'août 1680.

donner il y a quelque temps des prières dans son diocèse, à ce que Dieu changeât le cœur du conseil du roi, et défense de payer les décimes, Sa Majesté lui a fait ôter les revenus de son évêché, à cinq cents livres près. Il s'en est plaint au pape. Sa Sainteté en a écrit trois fois au roi, et dans le dernier bref il lui mande que s'il ne veut pas faire justice à cet évêque il sera contraint de se servir des voies dont ses prédécesseurs se sont servis en pareilles rencontres, et que ce sera là la dernière fois qu'il lui en écrira. On dit même qu'il parle du scandale des maîtresses et que le pape en a écrit à l'archevêque de Paris et au P. de la Chaise, et que celui-ci doit demander son congé si mademoiselle de Fontanges revient à la cour. Voilà des orages, monsieur, que le roi feroit bien de détourner.

On me mande de Metz que la chambre royale, qui est établie pour la recherche des biens aliénés du domaine ou des évêchés, a réuni le comté de Waldeck à l'évêché de Verdun, et Commercy à l'évêché de Metz, moyennant vingt mille écus, pour lesquels on a autrefois engagé ladite terre de Commercy.

Madame de Dreux sortit hier de prison et fut admonestée sur la sellette par la Chambre ardente. Il me paroît que cette femme étoit innocente, mais que les juges ont imposé cette petite peine pour sauver leur honneur (1). On va travailler au procès de Bonar et à celui du Sage, par lesquels on pourra tirer des éclaircissements pour celui de M. de Luxembourg.

Madame la Dauphine est grosse; on lui a ôté depuis quinze jours un petit écureuil et un petit sagouin qu'elle avoit. On la portera en chaise à Fontainebleau.

Baisemaux maria jeudi dernier sa seconde fille au comte de Curton (2); il lui donna quatre-vingt mille écus, comme

(1) Voy. la lettre de madame de Sévigné à sa fille, en date du 1er mai.
(2) Henri de Chabannes, marquis de Curton, comte de Roche-

il a fait à l'aînée, qui a épousé Saumery (1). Il en a encore une à qui on dit qu'il en donne autant ; il avoit signé le contrat de mariage de son fils avec la bâtarde légitimée du président Perrault, mais madame Colbert est venue à la traverse, demandant cette fille pour son neveu de la Popelinière, et cela, je crois, rompra le mariage du jeune Baisemaux. Son père lui donne trente-cinq mille livres de rente en avancement d'hoirie. Baisemaux est le plus riche gentilhomme de France.

Chiverny épouse la fille de Saumery (2) avec quatre cent mille francs.

Madame de Beauvillier (3) est dame du palais.

Le prieur de Cabrières (4) est allé, de la part du roi à

---

fort, etc., mort le 16 mai 1714 à 60 ou 62 ans, avoit épousé le 25 avril 1680 Gabrielle de Monlezun, fille de François de Monlezun, seigneur de Besmaux, gouverneur de la Bastille.

(1) Fils aîné de Jacques-François Johanne, marquis de Saumery, fut comme son père (1665) bailli et gouverneur de Blois et grand maître des eaux et forêts de l'Ile-de-France (1681).

(2) Marie Johanne, fille du marquis de Saumery, dont nous parlons dans la note précédente, morte le 18 janvier 1727 à 75 ans.

(3) La belle-fille du duc de Saint-Aignan, dont le fils aîné avait été créé, comme nous l'avons dit, duc de Beauvillier.

(4) Trimont de Cabrières, prieur (1680) de Saint-Geniez-de-Malgoirez, mort en novembre 1685. « C'étoit, dit Saint-Simon (*Journal de Dangeau*, I, 257), un homme très-charitable, à recettes et à remèdes singuliers, et plus que cela à horoscopes et à toutes sortes de connoissances de cette nature, si connoissances cela se peut appeler. Quoi qu'il en soit, il avoit eu du bonheur, puisque M. de Louvois, qui y avoit une foi entière, étoit son grand protecteur, que le roi, madame de Montespan, madame de Maintenon, tous les ministres, n'en avoient pas moins. C'étoit un bonhomme, sans intérêts, sans ambition, qui se contentoit de peu, ne se mêloit de rien et alloit tant qu'il vouloit dans tous ces cabinets-là et dans bien d'autres de la cour beaucoup moins qu'on ne vouloit, et se tenoit presque toujours à sa campagne. » Le *Dictionnaire des bienfaits du roi* mentionne une gratification de 15,000 livres à lui accordée pour un voyage que le

Maubuisson pour traiter mademoiselle de Fontanges d'une grande perte de sang.

Madame de Montespan est fort tombée, à un point qu'il n'est pas croyable; le roi ne la regarde pas, et vous jugez bien que les courtisans suivent cet exemple.

Le roi vient de donner cent mille francs à Brancas pour le récompenser de sa charge de chevalier d'honneur de la reine-mère, qu'il avoit perdue par sa mort, après l'avoir achetée vingt mille écus. Ç'a été une justice que le roi a faite, et j'aime à lui en voir faire. Ce n'est pas que j'estime Brancas; il a de la qualité et de l'esprit, à ce qu'on dit, mais il a un air important qui feroit haïr le cavalier du monde le plus accompli. De plus, il est d'ordinaire assez distrait, et comme il a vu que ses rêveries ont fait rire le roi quelquefois, il les a outrées, pour se faire un mérite d'une imperfection qui faisoit parler de lui, n'y pouvant réussir par de meilleures voies.

Vardes vient de donner à Corbinelli douze cents livres de rente par une dotation entre-vifs, la vie durant de Corbinelli. Ce contrat est conçu en des termes les plus honnêtes qu'on puisse imaginer, et j'en vais faire compliment à Vardes.

1791. — *Bussy à la marquise de Montjeu.*

A Paris, ce 2 mai 1680.

Je vous demande pardon, madame, si je vous ai supplié de me répondre article par article. Comme je n'ai jamais été grosse, je ne sais pas jusqu'où peut aller cette incommodité : mais enfin faites ce que vous pourrez et je

---

roi lui avoit fait faire de Provence à Paris. Ce fut peut-être lorsqu'on le fit venir pour madame de Fontanges.

serai content. Vous aviez raison de vous défier de la fragilité des hommes. Madame de Fontanges revient aujourd'hui à Saint-Germain en bonne santé. Le prieur de Cabrières l'a remise en état de plaire.

Madame la Dauphine vint hier ici pour la première fois avec la reine. Elles allèrent entendre la messe à Notre-Dame, dîner au Val-de-Grâce, de là aux grandes Carmélites voir madame de la Vallière, et s'en retournèrent à Saint-Germain après s'être pourmenées (1) aux Tuileries.

Je reviens de la campagne avec M. de Tavannes. Nous avons été deux jours à Basville chez M. l'avocat général de Lamoignon, et un jour à Villebon chez M. le premier président. J'ai été charmé de revoir la campagne non-seulement pour le vert nouveau que j'y ai trouvé, mais encore pour la lassitude où je suis de Paris. Cette proposition vous semblera bien hardie, madame, et venir d'un goût dépravé, mais ne vous hâtez pas de me condamner sur ce que je ne pense pas comme vous. Je vous soutiens que quand on n'est pas à Paris dans des places qui vous y font considérer, on est mieux dans son pays quand on y est en considération.

Nous fûmes hier à l'opéra de *Bellérophon*. Nous y voulûmes mener M. Jeannin, mais il avoit affaire. Je voudrois bien en voir un avec vous, car je goûte mieux les plaisirs quand je les prends avec mes bons amis.

1792. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 5 mai 1680.

La mort du pauvre M. de Pierrefitte m'a donné un si grand coup que j'en suis tout étourdi. Je ne me trouve pas

(1) Promenées.

bien d'avoir voulu paroître plus fort que je n'étois. Je m'en vais passer sept ou huit jours à Origny pour savoir si de la complaisance pour ma douleur me la rendra plus douce. Je suis fort obligé, monsieur, à madame la marquise de Coligny de l'honneur qu'elle me fait d'y prendre part. Personne ne la respecte plus que je fais et n'a pour vous plus d'estime et de tendresse que j'en ai.

Je suis bien aise que madame de Dreux soit hors d'affaires; son oncle et son frère sont de mes amis.

Je ne crois pas qu'on réunisse au domaine la terre de Commercy, et je pense qu'il n'ira que de la souveraineté. Les dernières lettres que j'ai reçues de M. et de madame de Lillebonne étoient toutes sur la perte que j'ai faite; mais j'en avois eu peu de temps auparavant, dans lesquelles ils me mandoient si simplement qu'ils avoient été quelques jours à Saint-Germain pour affaires que je ne saurois m'imaginer qu'ils aient passé si légèrement sur une chose dont il leur en coûteroit plus de cinq cent mille francs. J'en serois extrêmement fâché.

J'ai oublié depuis que je le sais, et je l'oubliois encore, de vous mander que M. Bouchu, frère de l'intendant, épouse ou épousera dans peu de jours mademoiselle de la Rivière. Cela est si assuré, qu'ils m'ont écrit pour me l'apprendre. Je crois qu'il fait fort bien; c'est une fille de qualité assez aimable et extrêmement douce.

1793. — *Du même au même.*

A Jours (1), ce 12 mai 1680.

J'envoie exprès à Éringes porter cette lettre, monsieur, pour vous dire qu'il ne tiendra qu'à vous que je ne reçoive

(1) Près de Baigneux-les-Juifs (Côte-d'Or).

bientôt de vos nouvelles à Semur. J'en étois parti en intention d'aller demeurer huit jours seul à Origny, et j'y retourne sans avoir pu rien faire de ce que je voulois. J'ai eu des affaires ailleurs, et il y a depuis peu une compagnie dans ce voisinage-là qui m'en auroit empêché quand autre chose ne s'y seroit pas opposé.

Songez, s'il vous plaît, monsieur, que vous m'avez si bien accoutumé au plaisir d'être en commerce avec vous, que je ne saurois m'en passer.

1794.— *Bussy au roi.*

A Paris, ce 13 mai 1680.

Sire,

Après la bonté que Votre Majesté m'a témoignée de trouver bon que je parlasse d'elle dans les *Mémoires* de ma vie, j'ai cru lui en devoir montrer quelques endroits afin qu'elle voie si ce que je fais lui est agréable. J'ai déjà eu l'honneur de lui mander que le désir que j'avois de contribuer à sa gloire m'avoit fait prendre ce dessein, et je la supplie très-humblement d'agréer que je lui dise encore qu'un homme de qualité qui a eu de grands emplois à la guerre, qui par sa manière d'écrire ne gâte pas les matières qu'il traite et dont les grâces de la cour n'ont pas rendu suspectes les louanges qu'il donne, que cet homme-là, dis-je, me paroît plus propre que les historiens ordinaires à parler du plus grand roi du monde.

Je supplie très-humblement Votre Majesté, Sire, de prendre la peine de voir elle-même ce que je lui envoie. Quand il seroit possible qu'il y eût quelqu'un à la cour qui approchât de la grandeur de votre esprit et de votre jugement, il ne pourroit pas savoir aussi bien que vous ce qu'il est à propos qu'on dise ou qu'on ne dise pas sur les

choses qui vous regardent. Si vous le trouvez bon, Sire, M. le duc de Saint-Aignan m'apprendra ce que vous jugerez de ceci, afin que je ne fasse point de faux pas, car personne n'a tant de crainte de déplaire à Votre Majesté que, etc.

1795. — *Bussy au marquis de Trichateau.*

A Paris, ce 15 mai 1680.

Madame des Marets, qui s'appeloit Villemor étant fille, est entre les mains du prieur de Cabrières pour un squirre qu'elle a dans le foie.

Bon Dieu ! où sont les gens heureux en ce monde? Ceux qui ont de la santé n'ont pas de bien et les gens riches ont des maladies mortelles. Sans aller chercher hors de ma famille des exemples, le pauvre Pierrefitte en est un bon. Ma sœur l'abbesse de Saint-Julien ne s'en sauroit consoler, quoiqu'elle ne le connût pas. C'est aussi aller un peu trop loin. Il n'est pas mal à propos de faire réflexion sur les misères humaines pour nous empêcher de nous trop attacher au monde, mais il est ridicule de s'en lamenter si fort.

Madame la Dauphine disoit l'autre jour que depuis qu'elle étoit en France on lui avoit donné tant de plaisirs qu'elle n'avoit pas eu le loisir de penser. Ne trouvez-vous pas, monsieur, que ce discours est d'une personne qui pense bien? Et je crois qu'en parlant ainsi elle veut se moquer de la plupart des gens de la cour qui ne pensent à rien. Il faut dire la vérité, on y fait une étrange vie. Les chartreux sont trop dans la solitude, les courtisans sont trop dans l'action. Il faudroit un milieu à cela.

Il y a aujourd'hui huit jours que madame de Fontanges revint à Saint-Germain de Maubuisson assez rétablie. J'ai

été trompé à ce retour-là. Les sens l'ont emporté sur la raison.

Le roi coucha avant-hier à Villeroi et arriva hier à Fontainebleau. Il y sera jusqu'au 20 juillet, et de là il retournera pour quinze jours à Saint-Germain.

1796. — *Bussy au duc de Noailles.*

A Paris, ce 16 mai 1680.

J'ai appris avec un très-sensible déplaisir, monsieur, la perte que vous venez de faire (1). Comme je ne suis plus de la cour, et que même je n'en ai jamais eu les foiblesses, je ne vous fais pas un compliment de cour ; c'est du fond de mon cœur que je vous assure que tout ce qui vous arrivera jamais me touchera aussi vivement que moi-même, et que personne ne vous aime, ne vous estime et n'est plus que moi votre, etc... (2).

1797. — *Bussy au marquis de Trichateau.*

A Paris, ce 18 mai 1680.

Pour répondre à votre lettre du 12 de ce mois, datée de Jours, monsieur, je vous dirai que votre sortie de Semur ne m'avoit point empêché de vous écrire, et vous avez assurément reçu ma lettre à votre retour. Je trouve que vous avez bien fait de retourner à la ville; la solitude de la campagne entretient les chagrins quand on y en porte ou quand on y en reçoit.

---

(1) La perte de l'un de ses enfants.

(2) A la suite de cette lettre, il y a dans le manuscrit quatre lignes effacées dont nous n'avons pu lire que quelques mots.

Il me sera bien aisé de vous contenter sur notre commerce que vous souhaitez que je continue. Je le ferois quand il ne feroit plaisir qu'à vous, mais il m'en fait aussi et cela ne me coûte rien.

M. de Luxembourg fut renvoyé absous par la Chambre ardente mardi dernier 14, et il sortit de la Bastille le 15 sur une lettre de cachet. Il est allé à la cour et l'on croit qu'il rentrera dans sa charge. Cette Chambre ne se peut excuser de la conduite la plus imprudente du monde de décréter si légèrement des prises de corps contre des officiers de la couronne.

Je viens d'apprendre que le jour que le roi partit de Saint-Germain, comme il montoit en carrosse avec la reine, il eut de grosses paroles avec madame de Montespan sur des senteurs dont elle est toujours chargée et qui font mal à Sa Majesté. Le roi lui parla d'abord honnêtement; mais comme elle répondit avec beaucoup d'aigreur, Sa Majesté s'échauffa. Pour moi, je ne crois pas qu'elle demeure longtemps à la cour. Quand les amants, après avoir rompu, ne sont pas demeurés amis, ils vont d'ordinaire dans l'autre extrémité.

1798. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 19 mai 1680.

Je vous ai déjà mandé, monsieur, que je n'ai été à Origny qu'en passant et que j'ai eu des affaires qui m'ont empêché d'y demeurer. Je vous avoue qu'une inquiétude de malade avoit plus de part que la raison au dessein d'y faire quelque séjour. Ce n'est pas que je ne trouve que le monde est encore pire que la solitude pour un homme véritablement et nouvellement affligé. La solitude n'est que triste et le monde est fâcheux, mais il aide mieux le temps

qu'elle à consommer le mal, et s'il fait plus de peine il guérit aussi plus tôt.

On m'écrit du même jour que vous, monsieur, que M. le Prince, M. le Duc et beaucoup de grands seigneurs étoient à la porte de la Chambre quand on jugeoit M. de Luxembourg. Il n'en faut pas davantage pour être assuré qu'il est hors d'affaire. Je ne doute pas qu'il ne revienne à la cour et qu'on ne lui laisse sa charge, au moins pour quelque temps.

Le retour de madame de Fontanges ne m'a pas surpris; le roi n'est pas encore dévot; il se porte bien; il est fait pour croire être aimé; il a donné de grandes marques qu'il la trouvoit aimable; son mal bien guéri ne laisse rien de dégoûtant, au contraire, c'est pour un amant une blessure reçue à son service. Si Dieu ne s'en mêle on ne se tire point de là.

Voilà des couplets sur l'air de la *Requête du dieu Mars*. Je vous les envoie, parce que je crois que vous me les auriez envoyés si vous les eussiez eus :

De Villeroi ou de Gramont
Si j'avois la figure,
La naissance de Châtillon
Et l'esprit de Voiture;
Si j'étois comme Marcillac
Du roi l'ami fidèle,
Tout cela seroit pour Vaillac
Et seroit peu pour elle.

De Gesvres et de Villeroi
Si j'avois la naissance,
De l'esprit comme en a Cavoi,
De Fiesques la prudence,
La probité du gros Broussin,
De Gramont la droiture,
Ce seroit trop pour la Certain,
Mais peu pour la Rambure (1).

(1) Je n'ai pas besoin de dire que ce couplet n'est qu'une contre-vérité.

Si j'avois tout l'or de Crésus,
L'amour de Tiridate,
La gentillesse de Drusus,
La mine d'Orondate;
Si j'avois du grand Artaban
Le cœur et la puissance,
Vous quitteriez, belle Grignan,
Dès demain la Provence.

Vouloir gagner beaucoup d'argent
Et faire le contraire,
Perdre sa carte en enrageant,
Être rouge, en colère;
Attentif et tout contrefait,
Craindre pour sa cassette,
En six vers voilà le portrait
De l'aimable bassette.

1799. — *Bussy au marquis de Trichateau.*

A Paris, ce 25 mai 1680.

Vous avez su, monsieur, que M. de Luxembourg a été exilé à Piney, avec ordre de n'approcher de Paris de trente lieues. Tout le monde y a été trompé et lui plus que les autres. Pour moi, j'ai toujours cru qu'il ne rentreroit pas sitôt dans sa charge. Je connois la cour par ma propre expérience; son esprit est de ne remettre pas en place des gens qu'on croit avoir offensés.

L'empereur a envoyé le comte de Mansfeld au roi pour lui parler, dit-on, de l'affaire de Casal et pour le prier de s'en désister. Sa Majesté qui en a eu avis, a mandé à Monclar de faire faire la quarantaine à M. de Mansfeld avant que d'entrer en France, attendu qu'il venoit d'un air de peste. Cependant M. de Louvois est parti pour conclure le traité de Casal avec M. de Mantoue, et l'on vient de me dire qu'il étoit conclu.

On se divertit fort à Fontainebleau; ce ne sont que chasses, que comédies et que bals. Le voyage de la cour en Flandre se fera au mois de juillet.

Lavardin épouse mademoiselle de Noailles (1) à qui on donne cent mille écus.

Lannion épouse mademoiselle de la Mark (2).

La Popelinière, neveu de madame Colbert, vient d'épouser mademoiselle de la Logoye, fille d'un partisan qui lui a donné cinq cent vingt mille livres.

Mon ami Saint-Aignan avoit intention d'épouser mademoiselle de Saumery; le roi le trouvoit bon; M. de Colbert a rompu ce mariage qui se fera avec Chiverny.

1800. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 28 mai 1680.

Je ne suis pas en peine de vous, monsieur, car j'ai reçu depuis deux jours une lettre de M. de la Rivière qui m'assure que vous êtes en bonne santé; mais je m'ennuie fort de n'en avoir point des vôtres; les trois derniers courriers ne m'en ont point apporté et vous m'en devez une par semaine; je ne suis pas d'humeur à faire composition sur cela; je suis fondé en possession, et une partie de ma subsistance étant assignée sur ce bien-là, je crois que je dois être privilégié.

---

(1) Anne-Louise de Noailles, fille du premier duc de Noailles, mariée le 1er juin 1680 à Henri-Charles de Beaumanoir, marquis de Lavardin, lieutenant général en Bretagne. Elle mourut à Rennes, en 1693, à 31 ans.

(2) Pierre, comte de Lannion, lieutenant général des armées, gouverneur de Saint-Malo, mort en 1717 à 75 ans. — Marie-Françoise Échallard de la Marck, fille d'honneur de la reine, morte le 26 avril 1726 à 76 ans.

Le marquis de Moncha entre dans ma chambre, venant je ne sais d'où, qui m'empêche de vous en dire davantage; vous n'y perdez guère. Il est cause aussi que je ne fais pas de réponse à M. de la Rivière. Il me prie de vous assurer de ses très-humbles services.

1801. — *Le duc de Noailles à Bussy.*

A Fontainebleau, ce 30 mai 1680.

Je vous suis très-obligé, monsieur, de la bonté que vous avez de prendre part à mon déplaisir; c'est une marque de votre amitié de laquelle je fais tout le cas que je dois. Je vous supplie, monsieur, de me la continuer et d'être bien persuadé de ma reconnoissance, et que personne ne peut être plus sincèrement que je le suis votre très-humble et très-obéissant serviteur.

1802. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 5 juin 1680.

Il me tarde fort d'apprendre que madame de Coligny ait gagné son procès, monsieur; ce n'est pas que je sois en doute de l'événement, mais il faut commencer par là pour pouvoir espérer de vous voir bientôt.

On dit en ce pays-ci que M. d'Autun a l'archevêché de Bordeaux. Si cela est vrai, on aura peine à nous dédommager.

Le marquis de Thianges sera élu aux premiers États.

Il y a trois semaines que l'on conte des coups de bâton

donnés par le chevalier de Tilladet à Saint-Louis (1), et une réparation, si réparation se peut faire à une telle offense. Personne ne me l'a mandé, et je ne saurois encore croire que cela se soit passé comme on le dit. Je voudrois bien savoir ce qui en est.

Mademoiselle de Chaselle écrivit hier à madame de Trichateau que l'on faisoit un établissement de quarante filles qui seroient obligées aux mêmes preuves que pour Malte, et qu'on les nommeroit les Dames de Saint-Lazare J'écris aujourd'hui à plusieurs de mes amis, pour, au cas qu'il soit vrai, essayer de la faire recevoir dans cette compagnie. Vous connoissez, monsieur, sa naissance et sa mauvaise fortune, que son père étoit Anlezy et sa mère Bonneval, qui ne lui ont laissé que très-peu de bien. Il n'est pas besoin de plus pour être assuré que si vous avez des amis qui y puissent quelque chose vous les emploierez en sa faveur.

1803. — *Bussy à madame de Toulongeon.*

A Paris, ce 8 juin 1680.

Sur ce que je témoignai dernièrement à M. l'abbé Dance (2), madame, le chagrin que j'avois que nous ne vécussions pas vous et moi dans l'intelligence que demande notre parenté, et qu'il me feroit plaisir de vous apprendre l'envie que j'avois que cela fût autrement; il m'a montré une de vos lettres par laquelle j'ai vu que vous étiez là-dessus dans les mêmes sentiments que moi. Je vous dirai

(1) Louis de Lourouse de Saint-Louis, brigadier des armées, mort âgé de 87 ans, à la Trappe, le 8 octobre 1714.

(2) Il en a déjà été question dans les deux premiers volumes.

donc, ma chère sœur, que je serai ravi que nous soyons désormais bons amis; et pour cela, il faut commencer tous deux à oublier tout le passé; mais oublier comme s'il n'étoit jamais arrivé. S'il y a des gens au monde qui ne soient pas maîtres du retour de leur cœur, c'est-à-dire maîtres d'un prompt retour, au moins n'y en a-t-il point qui ne le soient des bienséances et des honnêtetés. Pour moi, qui suis aussi sensible que qui que soit sur les offenses que j'ai reçues, dès que j'ai promis de revenir, je suis revenu au point de faire comme si on avoit toujours bien vécu avec moi. Je vais donc faire avec vous, ma chère sœur, toutes les avances d'honnêteté et d'amitié que les cavaliers qui veulent être amis doivent faire avec les dames; mais je prétends que vous y répondiez avec la même cordialité et avec la même franchise que celles que j'aurai pour vous; je vous en conjure, ma chère sœur, et de croire que nous y trouverons tous deux notre compte.

1804. — *Bussy à la marquise de Montjeu.*

A Paris, ce 8 juin 1680.

Je n'attends pas votre réponse, madame, pour vous mander deux ou trois petites nouvelles.

La comtesse de Guiche et deux de ses demoiselles ont été mordues par des chiens enragés et sont allées à la mer pour cela.

Madame de Saint-Pouange versa hier dans son carrosse, les glaces levées qui s'étant cassées, il lui en entra une dans le corps, dont elle est en grand danger de mort. Ce malheur est arrivé par l'ivrognerie de son cocher, qui ne voyant goutte à cause que le flambeau étoit éteint, voulut passer devant un autre carrosse qui étoit à côté de lui et pour cela alloit à toute bride.

Allons doucement, madame, M. de Montjeu vous dira ce que veut dire : *Qui va piane va sane* (1).

1805. — *Bussy à la comtesse de Fiesque.*

A Paris, ce 8 juin 1680.

Depuis plus de vingt ans de connoissance, madame, je n'ai manqué à aucun devoir de l'amitié que je vous ai promise, et c'est ce qui m'oblige encore aujourd'hui de vous témoigner la part que je prends à la perte que vous venez de faire de madame de Bréauté (2), votre belle-sœur. Cependant je pourrois en être dispensé, par ce que je viens d'apprendre que dans la demande que j'ai faite à madame de Montglas de ce qu'elle me doit, vous avez dit que je lui devois aussi de mon côté, et que c'étoit le dépit d'en avoir été quitté qui me faisoit lui vouloir donner de la peine.

Premièrement, je ne pensois pas que dans un démêlé que j'avois avec madame de Montglas vous eussiez dû prendre son parti contre moi; car je suis votre parent et votre ami aussi bien qu'elle, et je me suis distingué par des obligations essentielles que vous m'avez et que vous ne lui avez pas. Mais enfin, madame, quand le sexe auroit fait pencher la balance de son côté, toujours auriez-vous dû dire, vous qui avez de l'esprit et de l'honneur, des choses véritables et vraisemblables.

Ne savez-vous pas bien que j'ai un billet d'elle de neuf cents pistoles qu'elle me fit en 1666, à la Bastille, et que

---

(1) Il aurait fallu dire : chi va piano va sano.

(2) Marie de Fiesque, femme de Pierre de Bréaute, seigneur de Néville, tué au siége d'Arras en 1640. Elle mourut en 1680. — Voy. sur sa famille Saint-Simon, t. XII, p. 110 et suiv.

ce n'étoit pas la troisième partie de ce qu'elle me devoit? Mais vous ne savez pas, ni elle ne se souvient plus, qu'en 1675, après la mort de son mari, elle m'écrivit une lettre si pleine de tendresse et de reconnoissance de toutes les obligations qu'elle m'avoit et d'assurances qu'elle ne seroit jamais contente qu'elle ne m'eût payé les neuf mille livres qu'elle me devoit, que Mademoiselle à qui j'ai montré la promesse et la lettre m'a témoigné approuver mon procédé.

Pour le prétendu dépit que vous avez dit du changement de madame de Montglas, il pouvoit être vraisemblable lorsque je sortis de la Bastille; mais depuis quatorze ans l'ayant laissée fort en patience et ne lui ayant rien demandé que de l'argent une fois ou deux, on voit bien qu'il n'y a pas d'apparence que je veuille d'elle autre chose. Cessez donc, s'il vous plaît, madame, de parler contre moi et contre la vérité, afin que je ne cesse pas de vous estimer et de vous aimer toute ma vie, comme je vous l'ai promis.

1806. — *La comtesse de Fiesque à Bussy.*

A Paris, ce 9 juin 1680.

Je vous suis trop obligée de votre souvenir sur la mort de ma belle-sœur; mais je vous la serois bien davantage si vous me vouliez rendre un peu plus de justice. Quoi qu'il en soit, c'est à moi de me justifier; je le dois à l'amitié qui a toujours été entre nous et je me le dois aussi à moi-même. Voici donc de quoi il est question :

Je n'ai parlé à âme vivante de votre affaire que ce que je vous aurois dit à vous-même, si je vous avois vu, qui est qu'il me semble que vous avez tort tous deux; vous de faire un procès à madame de Montglas pour n'en avoir

jamais un quart d'écu et elle de vous en refuser un papier par-devant notaire pour n'être payé qu'après sa mort. Quand il y auroit eu cent mille écus, je vous l'aurois donné tout de même, parce qu'il est juste de payer ses dettes; si elle a du bien et si elle n'en a pas, cela ne lui fait point de mal.

Voilà précisément tout ce que j'ai dit sur cette affaire; car pour ce que l'on me fait dire sur votre dépit, il faudroit que je fusse folle pour l'imaginer, et encore plus pour le dire; ainsi je n'en ai point parlé assurément, et vous le devez croire, puisque je le dis. Si je vous avois vu, je vous aurois dit mon sentiment sur la comédie que vous allez donner au public, en cas que vous plaidiez madame de Montglas; je vous parle ainsi par l'amitié que j'ai pour vous et par l'intérêt que je prends en votre conduite. Si après cela vous vouliez pousser cette affaire en justice, je m'en consolerai et je croirai que vous savez mieux vos affaires que moi. Je n'ai vu qu'une seule fois madame de Montglas depuis un mois; elle me dit que vous la menaciez sur cette promesse. Je ne puis l'ignorer, puisque vous m'en avez parlé autrefois, et je ne douterai jamais de ce que vous me direz. Je vous supplie aussi d'en user de même pour moi et de n'ajouter pas foi à toutes les impertinences qu'on vous peut dire. Je suis incapable de manquer à mes amis, et moins à vous qu'à qui que ce soit.

1807. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 9 juin 1680.

J'ai reçu votre lettre du 25 de mai avec celle du 4 de ce mois, monsieur; je n'en sais pas la raison, mais je ne suis pas content de la poste. Je serois de meilleure composition pour d'autres que pour vous; mais je ne saurois

vous faire de quartier, monsieur; je vous demande pardon de ma cruauté.

Je ne crois pas que vous ayez sitôt Moncha à Paris; il attendra son congé en ce pays-ci où sa mère doit venir pour la profession de sa sœur; si l'on ne lui envoie pas son congé, il s'en ira camper près de Landau comme les autres.

J'ai bien peur que cette vieille Lussan (1) ne se soit pas souvenue de lui pour lui faire du bien; j'en serois fâché; c'est un fort honnête garçon.

Je reçus, il y a quatre jours, une lettre de mon frère qui est en Flandre, dont la femme est accouchée à sept mois d'un garçon pour lequel il nous demande un nom à madame de Trichateau et à moi. De la manière dont il m'écrit, il semble qu'il espère qu'il ne laissera pas de vivre; il a des raisons de le souhaiter autres que celles que la paternité inspire.

On dit en ce pays-ci que mademoiselle de Chateautiers a pris la place de mademoiselle de Fontanges qui est retombée malade; cela peut être, mais je crois que c'est une nouvelle de quelque compatriote.

1808. — *Bussy au marquis de Trichateau.*

A Paris, ce 11 juin 1680.

Madame de Coligny, voyant la difficulté des audiences, a fait appointer son procès malgré sa partie. Aussitôt qu'elle aura un rapporteur, elle lui laissera voir son affaire à loisir et s'en ira; ce pourra être dans le quinzième juillet prochain.

Je n'ai pas ouï dire qu'on donnât l'archevêché de Bor-

---

(1) Louise de la Rivière, femme de Roger, comte de Lussan, morte sans enfants le 27 mai 1680.

deaux à M. d'Autun ; cela pourroit bien être, mais on n'en parle pas. Le moyen de l'empêcher de l'avoir ce seroit de faire savoir au roi qu'on le dit : vous savez, monsieur, combien il veut être impénétrable. Je serois bien fâché que M. d'Autun nous quittât ; mais comme il faudroit prendre patience, les comédiens, qu'il ne nous empêcheroit plus d'avoir à Autun, nous aideroient à nous en consoler.

Je savois déjà l'élection de M. de Thianges, et je m'étois déjà étonné que le beau-frère du roi se contentât de si peu.

Je n'ai pas ouï parler ici des coups de bâton donnés par le chevalier de Tilladet à Saint-Louis ; mais bien du dessein de M. de Ventadour d'en donner à ce chevalier. M. le Prince accommoda dernièrement cette affaire.

Je m'emploierois de tout mon cœur à servir mademoiselle de Chaselles si j'en trouvois les occasions ; mais l'établissement dont vous me parlez est une chose qu'on a dite dans le monde et qui n'a point eu de suite.

Le 2 de ce mois, le roi étant à la chasse du sanglier et en voyant un prêt à sortir des toiles, alla à lui l'épée à la main ; le sanglier tourna tête et blessa le cheval du roi en deux endroits. Cependant Sa Majesté le tua sans être aidée de pas un de ses courtisans, qui virent fort tranquillement le danger où étoit leur maître.

1809. — *La comtesse de Toulongeon à Bussy.*

A Épinac, ce 14 juin 1680.

Vous ne devez pas douter, monsieur, que je n'aie reçu avec tout le plaisir que je dois la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et que je ne sois très-aise de pouvoir espérer d'être désormais de vos amies. Si cela n'a

pas toujours été ainsi, ça n'a pas été ma faute ; mais comme il ne faut plus parler ni même penser au passé, je ne vous en dirai pas davantage là-dessus. Je vous supplie seulement, mon cher frère, que les sentiments que vous me faites l'honneur de me témoigner durent toujours et de croire que je ferai tout ce qui me sera possible pour vous obliger de n'en pas changer, et pour vous faire connoître le cas que je fais de votre amitié et que je suis, mon cher frère, avec autant de sincérité que je l'ai jamais été, votre très-humble servante.

M. de Toulongeon vous est très-obligé de l'honneur que vous lui faites ; il est votre très-obéissant serviteur.

1810. — *Bussy au marquis de Trichateau.*

A Paris, ce 15 juin 1680.

Quand la rigueur que vous me tiendrez, monsieur, n'ira qu'à me demander souvent des lettres, je ne me plaindrai pas et je ne vous donnerai pas sujet de vous plaindre.

La vieille Lussan ne s'est pas souvenue de M. de Moncha.

Madame de Fontanges se porte assez bien ; il lui est arrivé une sœur à la cour qui lui ressemble extrêmement. Chateautiers vient d'avoir la petite vérole ; ce n'est pas là le chemin de prendre la place d'une belle maîtresse.

J'oubliai dernièrement de vous mander que le jour que le sanglier blessa le cheval du roi, un autre sanglier blessa le cheval de M. le Dauphin.

Ce même jour un officier de madame la Dauphine tomba sur le pavé de la cour de l'ovale par une fenêtre du second étage et se tua roide ; il vouloit retenir son chapeau, que le vent lui emporta.

Madame de Saint-Pouange n'est pas encore morte, mais

elle n'en vaut guère mieux. Son mari s'est signalé par les soins qu'il a pris pour la sauver : il a tiré pour cinq cents pistoles un homme de prison qu'on lui dit être très-habile pour la cure des plaies. Il a fait dire huit cents messes. Il a donné deux cents pistoles aux pauvres pour prier Dieu pour sa femme, et il couche dans sa chambre pour la veiller et pour la faire servir.

Madame de Maintenon a reçu un dégoût de madame la Dauphine ; le roi en ayant parlé à cette princesse pour l'obliger de faire quelques amitiés à la dame et l'ayant trouvée froide et sèche, Sa Majesté a témoigné n'en être pas contente.

Je vous assure, monsieur, que je suis aussi aise du fils de M. votre frère que vous-même. Je le viens d'écrire au marquis de Bussy à Fontainebleau, qui lui en fera un compliment de bon cœur.

Ma fille de Rabutin m'ayant alors écrit qu'elle ne viendroit point à Paris sitôt, parce que les affaires que nous avions contre la maréchale d'Estrées l'attachoient en Picardie, je donnai son appartement chez moi à la Rivière.

1811. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 16 juin 1680.

L'affaire de madame de Bussy appointée fera donc, monsieur, que je vous reverrai bientôt. Tout est bon à ce prix-là ; mais j'aimerois encore mieux qu'elle l'eût gagnée, elle seroit hors d'embarras, et je n'aurois pas à craindre un autre voyage à Paris, dont cet appointement me menace fort. J'espère pourtant en la mort de M. de Dalet, que le cœur me dit qui arrivera pendant l'instruction du procès.

On m'avoit mandé que madame de Guiche avoit été mordue d'un chien enragé et qu'elle étoit allée à la mer; mais comme la lettre étoit mal écrite, je lus *Guise* pour *Guiche*.

J'ai reçu de toutes les personnes à qui j'avois écrit sur les mémoires de mademoiselle de Chaselles la même réponse que de vous, monsieur; elle donne envie de la servir, mais sa qualité et sa mauvaise fortune suffiroient à qui vous connoît pour être assuré que vous vous seriez employé pour elle avec plaisir.

Madame de Nemours a passé à Montbard s'en allant à Neuchâtel; mais je ne l'ai su que deux jours après : j'en suis bien fâché.

1812. — *Le duc de Saint-Aignan à Bussy.*

A Paris, ce 17 juin 1680.

Je vous trouve bien peu curieux de ne vous pas informer du succès de mon voyage et de la manière dont le roi a reçu votre lettre et votre manuscrit. Je devrois vous en punir en ne vous disant ce qui s'est passé de deux ou trois jours encore; mais, monsieur, comme je ne suis pas un ami négligent, mandez-moi, je vous supplie, quand vous voulez que je vous en rende compte et que je vous confirme que personne n'est plus à vous que, etc.

Aussitôt que j'eus reçu cette lettre, je courus chez mon ami qui me dit qu'il avoit présenté mon manuscrit au roi et que Sa Majesté lui avoit dit qu'il le verroit volontiers.

1813. — *Bussy à la comtesse de Fiesque.*

A Paris, ce 18 juin 1680.

Je vous envoie la promesse de neuf mille francs de madame de Montglas, madame; quand vous l'aurez montrée à notre amie, jetez-la au feu devant elle et lui dites qu'elle me payera quand il lui plaira, et qu'après les sentiments que j'ai eus pour elle, je ne lui demanderai jamais autre chose que son amitié.

1814. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

Aux Rochers, ce 19 juin 1680.

J'ai été un mois à Nantes pour des affaires. Je ne suis ici en repos que depuis quinze jours. Je vous demande de vos nouvelles, mon cher cousin, et de celles de l'aimable veuve. Comment vont ses affaires? On m'a mandé que vous en vouliez recommencer une avec madame de Montglas; n'admirez-vous point qu'on en puisse avoir sur des tons si différents? La dernière pourroit bien n'être pas la moins bonne.

Je me plains d'être ici quand vous êtes tous deux à Paris. Nous sommes assez bien concertés quand nous sommes ensemble. Il s'en faut beaucoup que la conversation ne languisse; Corbinelli y tient bien sa place.

Je suis ici dans une fort grande solitude; et pour n'y être pas accoutumée, je m'en accommode assez bien. C'est une consolation que de lire. J'ai ici une petite bibliothèque qui seroit digne de vous; mais vous seriez bien digne de moi, et si nous étions voisins, nous ferions un grand commerce de nos esprits et de nos lectures. J'en reviens tou-

jours à cette Providence qui nous a rangés comme il lui a plu. Il n'étoit pas aisé de comprendre qu'une demoiselle de Bourgogne, élevée à la cour, ne fût pas un peu égarée en Bretagne; mais elle a si bien disposé de la suite, que je l'honore toujours et que je regarde avec respect toute sa conduite. Celle qu'elle a eue pour vous est bien douloureuse. Je la sens peut-être plus que je ne devrois; mais enfin il faut se soumettre à ce qui est amer comme à ce qui est doux.

Voilà les vraies réflexions d'une personne qui passe une partie de sa vie seule dans de grands bois, où les pensées ne peuvent être que sombres et solides.

Si je suis assez heureuse pour vous retrouver encore à Paris, vous me consolerez de tous mes ennuis et vous me donnerez de la joie et de la lumière à mon esprit.

Je vous embrasse, le père et la fille, tous deux très-aimables.

1815. — *Bussy à la comtesse de Toulongeon.*

A Paris, ce 20 juin 1680.

Voilà donc qui est raccommodé, ma chère sœur. Je vous assure que, de mon côté, il ne paroîtra pas qu'il y ait jamais eu de froideur. Je vous supplie qu'ainsi soit de vous.

Nous ne partirons d'ici que le 10 de juillet et nous irons voir ma fille de Rabutin à Laon, de là à Notre-Dame-de-Liesse et de là à Bussy, où je pourrai arriver le 24 de juillet. Ma fille de Coligny enverra aussitôt quérir le petit d'Andelot (1). Si vous étiez une bonne tante et une bonne sœur vous lui amèneriez son fils et vous demeureriez quinze

(1) Son fils.

jours avec nous. Si mon frère veut amener ses chiens, il me débauchera pour la chasse. Il sait combien le pays est beau pour cela.

Cependant je vous supplie de trouver bon qu'il voie ici les assurances de mes très-humbles services et de croire que je suis sincèrement et de tout mon cœur à vous.

1816. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 23 juin 1680.

Vos lettres, monsieur, font plaisir à ceux qui n'y goûtent que votre esprit; jugez de l'effet qu'elles font en moi, qui aime mille fois mieux votre cœur et à qui elles sont des marques de votre amitié. Il me semble que quand j'aurai l'honneur de vous voir, je vous montrerai bien mieux que je n'ai jamais fait combien je l'estime. Je voudrois, pour l'amour de vous, que la mienne eût autant de quoi plaire.

J'ai fait depuis peu une nouvelle connoissance : M. de Belet m'est venu voir; il m'a dit qu'il étoit de la vôtre et qu'il avoit même l'honneur d'être votre parent. Je ne sais si cela m'a séduit, mais je le crois un homme d'un fort bon commerce.

Ce que vous me mandez de M. de Saint-Pouange est d'autant plus beau, que les gens dans des places comme la sienne ont moins de temps pour bien penser et pour bien sentir.

Je suis fort fâché que cette vieille Lussan, qui avoit tant de loisir et tant de bien, ne se soit pas souvenu d'en faire à Moncha en mourant.

Je suis fort obligé à madame de Coligny de la bonté qu'elle a de prendre part à ce qui arrive à ma famille; personne ne la respecte plus que je fais et n'est à vous, monsieur, plus véritablement, etc.

1817. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Paris, ce 26 juin 1680.

Il est plaisant que vendredi dernier je me sois plaint à notre ami Corbinelli que vous ne m'ayez pas encore écrit, madame, depuis que vous êtes en Bretagne, et que le lendemain j'aie reçu votre lettre. Quand vous auriez été à Paris, mes reproches ne vous auroient pas fait aller plus vite.

La *veuve heureuse* ne l'a pas été à son ordinaire dans son affaire d'Auvergne. Elle partira d'ici le 10 juillet sans en avoir le jugement. Voyant la difficulté des audiences, elle a fait appointer son affaire et l'on lui va donner un rapporteur au premier jour. Il y a bien des gens qui disent qu'elle est plus heureuse que si elle avoit été jugée, car cela lui donne lieu de revenir à Paris cet hiver. Cependant comme elle n'a pas besoin de prétextes pour ce voyage, elle eût bien voulu être hors d'intrigue.

J'ai fait toute la peur à madame de Montglas; et lorsqu'elle attendoit la honte de paroître en public manquer de bonne foi, je lui viens de faire dire par la comtesse de Fiesque, qu'après les sentiments que j'avois eus pour elle, je ne lui voulois jamais faire de mal. Je ne sais comment elle recevra cela, mais je sais bien pourquoi je l'ai fait.

Chiverny a épousé la petite Saumery, à qui son père a donné cent mille francs et le roi soixante mille écus pour récompenser feu Montglas des avances qu'il avoit faites quand il étoit maître de la garde-robe. Mon ami Saint-Aignan avoit des intentions pour la petite Saumery; il est bien fâché que Chiverny lui ait été préféré. Sa consolation est, dit-il, qu'il le fera cocu (1).

---

(1) Il y a ici dans le manuscrit deux lignes effacées que nous n'avons pu lire.

Vous avez raison, ma chère cousine, de dire qu'il faut se soumettre aux ordres de la Providence. Nous serions bien fous si nous raisonnions sur sa conduite; cependant je ne prétends pas l'offenser quand je dis que je voudrois bien qu'il lui eût plu de me faire passer ma vie avec vous, ou du moins dans votre voisinage.

Pour les maux que cette Providence m'a faits en ruinant ma fortune, j'ai été longtemps sans vouloir croire que ce fût pour mon bien, comme me le disoient mes directeurs. Mais enfin j'en suis persuadé depuis trois ans; je ne dis pas seulement pour mon bien en l'autre monde, mais encore pour mon repos en celui-ci (1).

Je crois, plus que je n'ai jamais fait, que ceux qui me connoissent me jugent digne des grands honneurs et des grands établissements. Ce que pensent de moi ceux qui ne me connoissent point ne me tourmente guère, et j'espère que bientôt les sentiments des uns et des autres sur mon sujet me seront fort indifférents. Je souhaiterois seulement un peu plus de bien que je n'en ai pour pouvoir mettre mes enfants en état de ne m'être point à charge. J'espère qu'il m'en viendra pour cela; mais, en tous cas, un peu de résignation et un peu de philosophie m'en consoleront bien vite. Cependant je fais des pas du côté du roi, et quoique cela marche lentement, cela fait du chemin. Sur ce que je lui fis dire il y a quelque temps par le duc de Saint-Aignan que je ne lui demandois ni grâce ni retour pour moi, mais que je le suppliois, en considération de mes services, de donner quelque chose à mes enfants, il

---

(1) L'imprimé ajoute ceci : Dieu me récompense déjà en quelque façon de mes peines par ma résignation; et je dis maintenant de ce bon maître ce que dans ma folle jeunesse je disois de l'amour :

Il paye en un moment un siècle de travaux,
Et tous les autres biens ne valent pas ses maux.

répondit qu'il le feroit volontiers aux occasions; et comme mon ami lui demanda s'il vouloit bien qu'il me dît cela de sa part, il y consentit. Il y a un mois que je lui écrivis la lettre dont je vous envoie la copie, en lui envoyant en même temps un fragment de mes Mémoires depuis la bataille de Dunkerque jusqu'à ma prison, qui sont de six années. Il y a trouvé son compte et moi le mien. Notre ami Corbinelli lit présentement ce manuscrit. Il vous en pourra mander son sentiment. Je voudrois que vous le pussiez lire, il vous amuseroit dans cette solitude.

Il me paroît que vous vous y ennuyez; mettez-y ordre, ma chère cousine; occupez-vous fortement, pour éviter l'ennui; rien n'est si dangereux pour la santé que de s'ennuyer.

J'ai fait vos amitiés à votre nièce; elle les reçoit avec une tendresse et une reconnoissance infinies.

1818. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 26 juin 1680.

Je m'en vais faire quelques petites courses en vous attendant, monsieur, afin de vous voir à mon aise, sans que rien trouble mon plaisir, quand vous serez à Bussy. Je ne sais comme vous vous trouverez de moi, car l'amitié ne suffit pas pour être de bonne compagnie, mais il me semble que j'aurai plus de joie avec vous que je n'en ai jamais eu; je crois mieux connoître votre cœur et je m'abandonne avec plus de confiance à vous aimer. J'espère que mon esprit et mon humeur en seront d'un meilleur commerce.

Je voudrois bien que madame de Coligny et madame de Rabutin eussent mis à raison leurs parties, afin que vous revînssiez tous bien contents.

Vous avez eu bien de la bonté, monsieur, d'écrire à mon frère. Votre lettre lui fera assurément un grand plaisir et un grand honneur; je la lui enverrai à l'ordinaire qui vient.

1819. — *Bussy au marquis de Trichateau.*

A Paris, ce 29 juin 1680.

Vous ne pouvez pas douter, monsieur, que votre amitié ne me fasse grand plaisir par les soins que je prends de me la conserver, et j'en ferai toute ma vie tout le cas qu'elle mérite.

M. de Belet est un bon et honnête gentilhomme; vous vous trouverez bien de sa connoissance. Madame de Belet est une très-jolie femme; on en estime ici beaucoup qui n'ont pas tant de mérite qu'elle.

Madame de Saint-Pouange traîne toujours.

M. de Bavière a donné en mariage à madame la Dauphine, sa sœur, cinq ou six places que lui avoit usurpées le Palatin, c'est-à-dire, un procès; il est vrai que le roi ne perd guère de ces affaires-là. Le Palatin ayant refusé de les rendre au roi, Sa Majesté prétend les prendre de force, et pour cet effet Montclar a assiégé le château de Falquembourg (1), et il est prêt à se rendre.

Le bruit qui avoit couru que M. de Louvois, sous prétexte des eaux de Baréges, alloit achever le traité de Casal, est faux; il étoit allé sur la frontière s'aboucher avec un ministre d'Espagne pour faire l'échange de la Catalogne avec la Flandre espagnole, moyennant de grandes sommes que le roi devoit lui donner de retour; mais l'empereur,

(1) Falkenburg.

ayant su ce traité, l'a rompu, et M. de Louvois est revenu fort chagrin de n'avoir pas réussi.

1820. — *Le même au même.*

A Paris, ce 2 juillet 1680.

Pour répondre à votre lettre du 26 de l'autre mois, monsieur, je vous dirai que vous aurez bien le loisir de faire des courses avant que je sois à Bussy, car je n'irai pas avant le 24 ou le 25 de ce mois.

Je me réjouis que vous commenciez à vous abandonner à l'amitié que vous avez pour moi; je vous en ai donné l'exemple et j'espère de ne vous donner jamais lieu de vous relâcher.

Je laisserai madame de Rabutin avec sa mère; leur affaire est de longue discussion.

Pour celle de madame de Coligny, elle la reviendra faire juger au commencement de l'année 1681. Elle part aussi contente que si elle avoit obtenu un dernier jugement à son avantage, car cela ne lui peut pas manquer, et d'ici-là rien ne presse; elle ne gagnera aucune jouissance qu'après la mort de son beau-père.

Le roi partira le 8 de Fontainebleau pour Saint-Germain et le 13 pour son voyage de Flandre, d'où il sera de retour le 5 septembre. M. le Prince fait ce voyage; M. de la Rochefoucauld les a réconciliés lui et M. de Louvois; ainsi il commandera la grande armée si l'on fait la guerre, comme on n'en doute pas; l'empereur et le roi d'Espagne ont fait une ligue défensive.

Le cardinal d'Estrées va à Rome pour apaiser le pape. M. de Beauvais (1) va en Pologne.

---

(1) Toussain de Forbin, cardinal de Janson, mort en 1713, à 83 ans.

Les dames vont au voyage de Flandre. Madame de Fontanges n'est pas en état d'y aller.

1821. — *La comtesse de Toulongeon à Bussy.*

A Montelon, ce 2 juillet 1680.

Vous me faites grand plaisir, mon cher frère, de m'assurer que tout est bien accommodé de votre côté. Je vous assure qu'il l'est encore mieux du mien, s'il est possible; vous le verrez dans la suite.

J'irois avec le plus grand plaisir du monde vous mener M. d'Andelot et passer quelques jours avec vous à Bussy, si nous n'avions une affaire avec les partisans du huitième denier, dont il nous faut tâcher de sortir.

M. de Toulongeon ne vous est pas moins obligé que moi de l'honneur que vous lui faites; il vous assure de ses respects, et moi, mon cher frère, que je suis autant à vous que j'y ai jamais été.

1822. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

Aux Rochers, ce 3 juillet 1680.

Il faut donc vous dire adieu, mon cher cousin, puisque vous partez le 10 du mois.

Ce seroit, comme vous dites, un plaisir à une dame qui auroit besoin d'un prétexte pour revenir à Paris, que cette obligation de venir reprendre le fil de son procès. Mais le nom de veuve emporte avec lui celui de liberté. Ainsi je m'afflige avec elle de la longueur de cette chicane.

Je veux me réjouir avec vous de l'espèce de commerce et de liaison que vous conservez avec le roi. Je crois que

vos lettres lui font plaisir ; c'est dommage qu'il ne se donne celui de voir et de parler à l'homme du monde qui seroit le plus capable de le divertir et le plus digne de le louer. Vous y perdez beaucoup; il y perd encore davantage dans le dessein qu'il a de faire durer sa gloire autant que l'univers. Votre dernière lettre est fort bien : vous ne sauriez écrire autrement.

Vous avez très-sagement fait de ne vouloir point de seconde affaire avec madame de Montglas. La destinée de son fils est heureuse. N'admirez-vous point sur qui les fées prennent plaisir de souffler? Vous le verrez dans trois ans un des plus riches seigneurs de la cour.

Vous avez fait un joli voyage à Versailles. Notre ami Corbinelli m'en a fait le récit le plus plaisamment du monde, de la jalousie, de l'agrément de sa maîtresse et de toute la vivacité de sa conversation. C'est tout ce que je pouvois espérer de mieux, n'ayant pu être de cette agréable partie.

Adieu donc, mon cher cousin; adieu, l'aimable veuve. Nous nous écrirons de nos provinces sans appeler les nouvelles publiques à notre secours.

1823. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Paris, ce 8 juillet 1680.

J'ai été ravi de recevoir encore une de vos lettres, madame, avant que de partir de ce pays-ci.

Comme ce ne sont pas des jouissances que demande à son beau-père votre nièce de Coligny, elle n'a point d'impatience du jugement de son affaire. Un arrêt lui sera aussi bon dans un an qu'aujourd'hui.

Dans le besoin que j'ai pendant mon exil d'avoir commerce avec mes amis, j'aime autant l'entretenir avec le

roi qu'avec d'autres, et je serai même content de n'avoir pas régulièrement réponse de lui, pourvu qu'il donne quelque chose à mes enfants entre ci et un an ou deux.

Madame de Montglas a reçu mes honnêtetés avec la joie et la reconnoissance qu'elles méritoient, et m'a fait dire qu'elle n'aura pas de repos qu'elle ne m'ait satisfait. Je serai agréablement surpris si cela arrive, car je ne m'y attends pas.

L'alliance de M. Colbert n'avancera guère Chiverny, à mon avis; ce ministre n'emploie son crédit que pour lui, ou tout au plus pour ses enfants.

Le cardinal d'Estrées s'en va à Rome pour apaiser le pape sur le bruit qu'il a fait de la régale.

Le roi partira de Saint-Germain pour son voyage de Flandre le 13 de ce mois. On dit que M. le Dauphin sera le général des troupes de ce pays-là et M. le Prince son lieutenant général.

Monsieur, dit-on, demeure à Saint-Cloud. On dit qu'il y a eu quelque aigreur entre le roi et lui, où madame la Dauphine et madame de Maintenon sont mêlées.

M. de Beauvais va en Pologne à la place du marquis de Béthune, que l'on en retire.

Les affaires de madame de Bussy avec sa cousine d'Estrées vont le mieux du monde. Sa fille et elle se la renvoient tour à tour. Quand la duchesse est à Paris, la *Rabutine* avance l'estimation des biens de Manicamp en Picardie; et quand elle court en ce pays-là, madame de Bussy obtient des arrêts contre elle à la grand'chambre. Tout le monde commence à connoître que c'est une maison ruinée par le partage de madame de Bussy et par les créanciers.

Adieu, ma chère cousine; ne m'écrivez plus avant le 25 de ce mois, car je ne serai à Bussy que dans ce temps-là. Madame de Bussy vous embrasse de tout son cœur.

1824. — *Bussy au cardinal d'Estrées.*

A Paris, ce 8 juillet 1680.

J'ai été trois fois chez vous, monseigneur, pour avoir l'honneur de vous voir, et comme il ne me suffit pas de vous avoir rendu ce devoir et que je voudrois bien encore avoir le plaisir, je vous supplie très-humblement de me donner un jour et une heure où je vous puisse aller rendre mille grâces des bontés que vous avez témoignées à ma fille de Rabutin et vous assurer que personne n'est plus véritablement que moi et avec plus de respect et d'estime pour vous, monseigneur, votre, etc.

Je partis de Paris le 10 de juillet ; j'allai passer à Laon, où étoit ma fille de Rabutin ; de là j'allai accomplir un vœu que j'avois fait, il y avoit fort longtemps, d'aller à Notre-Dame-de-Liesse. Je vins passer à Reims, à Châlons, à Arcy-sur-Aube, à Bar-sur-Seine, à Châtillon et à Bussy, où j'arrivai avec ma fille de Coligny et la Rivière le 21 de juillet.

1825. — *Bussy au marquis de Trichateau.*

A Bussy, ce 22 juillet 1680.

J'arrivai hier ici, monsieur, et j'y appris la perte que vous avez faite de madame d'Origny, à laquelle je vous assure que je prends toute la part qu'un ami et un très-humble serviteur peut prendre. J'irai vous le dire moi-même aussitôt que nos chevaux seront en état de marcher.

1826. — *Bussy à la marquise de Trichateau.*

A Bussy, ce 22 juillet 1680.

Quelque vertu que vous ayez, madame, et quelque âge qu'eût madame votre mère, je ne doute pas que sa mort ne vous ait sensiblement touchée. Pour moi, je l'ai sentie avec douleur, car outre que j'étois son serviteur très-humble, la part que je prends à tout ce qui vous arrive m'afflige en cette rencontre, je vous supplie de le croire et que personne n'est plus que moi votre, etc.

1827. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 23 juillet 1680

La mort de la pauvre madame d'Origny nous touche, monsieur, comme si nous n'avions pas dû nous y préparer, et madame de Trichateau ne sent pas encore les consolations que Dieu lui a laissées dans les grâces extraordinaires qu'il a faites à madame sa mère. Son extrême affliction l'empêche, monsieur, d'avoir l'honneur de vous faire réponse et à madame de Coligny. Je vous en demande très-humblement pardon pour elle, et je vous supplie très-humblement de croire que l'on ne peut être votre très-humble et très-obéissant serviteur plus tendrement que je le suis.

J'irai vendredi de grand matin à Bussy ; je suis fort fâché de n'y pouvoir aller plus tôt, mais des affaires que je ne puis remettre me retardent le plaisir de vous voir, pour lequel je donnerois tous les autres.

1828. — *Bussy à madame de Scudéry.*

A Bussy, ce 27 juillet 1680.

Enfin, madame, nous voici arrivés au lieu de repos. Je vous assure que nous en avions besoin, hommes et chevaux. Nous avons fait cent lieues à marcher tous les jours; cela lasse les corps et la bourse. Je me trouve trop heureux maintenant de me lever tard, de bien manger et de ne plus compter (1). Recommençons notre commerce, madame, je suis prêt à vous prêter le collet. Je serai ici tout le mois d'août, après quoi j'irai à Chaseu, car je ne compte retourner à Paris pour l'affaire de ma fille qu'au printemps.

Adieu.

1829. — *Bussy à madame de Montmorency.*

A Bussy, ce 27 juillet 1680.

Quelque excuse que j'aie d'être parti de Paris sans vous dire adieu, madame, je ne suis pas content de moi là-dessus : au lieu de deux fois que je vous allai chercher avec ma fille de Coligny, je devois y aller quatre, car je vous aime plus qu'il ne faut pour prendre toutes ces peines-là. Donc pardon, madame; et il me semble que je n'en suis pas indigne quand je fais réflexion sur la tendresse que j'ai et que je veux avoir toute ma vie pour vous.

---

(1) L'imprimé ajoute : Avec mon hôte.

1830. — *Bussy à madame d'Ons-en-Bray.*

A Bussy, ce 27 juillet 1680.

J'ai sur le cœur de ne vous avoir point dit adieu, madame; car quoique je ne l'aie dit à personne, il me semble que je vous aime assez pour vous distinguer de tout le monde. Je vous en demande donc pardon; si vous saviez tous les maux que j'ai eus depuis que je suis parti de Paris, vous me trouveriez bien puni. J'espère de vous radoucir avant la fin du parlement, car je me prépare à un voyage à Paris ce mois-ci. Cependant croyez-bien que personne ne vous honore, ne vous estime et ne vous aime plus que je fais, et n'est plus que moi votre, etc.

1831. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 1er août 1680.

La Plaine passa il y a deux jours ici, retournant de Forléans à Bussy, qui m'apprit, monsieur, que vous étiez allé à Autun sur la nouvelle que vous aviez reçue que M. d'Andelot étoit malade. J'en suis d'autant plus en peine que je crois que, si l'état où il est ne vous avoit pas affligé ou fort occupé, vous m'auriez mandé quelque chose. Si vous êtes hors d'inquiétude ne me laissez pas, s'il vous plaît, dans celle où je suis pour vous, pour madame de Coligny et pour le pauvre petit malade.

On m'écrit que le roi de Pologne est prêt à s'unir avec l'empereur et de marier son fils à sa fille, ce que nous voudrions bien empêcher; c'est le sujet du voyage de M. de Beauvais. Le marquis de Béthune, grâce à la conduite de sa femme, n'étant plus en état de servir dans ce

pays-là, il y a des gens qui croient que le pape, affectionnant fort les affaires de Pologne et la guerre contre le Turc, on veut donner à ce roi de grands secours d'hommes et d'argent, à condition que le pape de son côté se mettra à la raison sur la régale (1).

Les affaires d'Angleterre se brouillent fort. M. le duc d'York est attaqué personnellement sur la religion, et l'on croit que cela pourra aller loin.

1832. — *Bussy au marquis de Trichateau.*

A Autun, ce 4 août 1680

Il est vrai, monsieur, que nous sommes venus en diligence ici sur la nouvelle que nous avons reçue que le petit d'Andelot étoit assez malade; mais il se porte mieux et nous l'allons ramener à Bussy dans deux jours. Je vous rends mille grâces de la part que vous avez prise à la peine que j'ai eue; sa mère vous est aussi infiniment obligée de vous être intéressé à ses alarmes.

Je pense que nous aurons bien de la peine à obliger le pape de se relâcher sur la régale : c'est un homme tout d'une pièce.

On me mande la même chose du duc d'York qu'à vous.

Au reste, monsieur, je me réjouis au nom de toute la noblesse de ce que vous avez traité avec M. de Guitaud de la charge de bailli d'Auxois : il y a plaisir de voir à la tête de ce corps-là des gens de votre naissance.

Le lendemain du jour que j'eus écrit cette lettre au marquis

---

(1) La régale était le droit que le roi avoit de jouir des revenus des évêchés et archevêchés, et de nommer aux bénéfices, prébendes, etc., qui en dépendaient, pendant la vacance des siéges.

de Trichateau, trouvant le petit d'Andelot bien rétabli, nous partîmes d'Autun et nous arrivâmes le 7 août à Bussy.

1833. — *Bussy à la comtesse de Toulongeon.*

A Bussy, ce 8 août 1680.

Aussitôt que j'ai été arrivé ici, j'ai cherché dans mes livres quelqu'un à vous envoyer, ma chère sœur; j'ai été un peu embarrassé ne me souvenant pas bien de ceux que je vous avois déjà prêtés. A tout hasard je vous envoie le *Mercure hollandois*, la *Religion des Hollandois* et l'*Origine véritable du soulèvement des Cosaques*.

Mandez-moi si vous avez lu l'*Histoire du Grand-Mogol*, par Bernier (1). Si vous voulez des histoires ou des livres de poésie, je vous en porterai quand je retournerai à Chaseu. Je vous assure, ma chère sœur, que je voudrois bien vous réjouir; car je vous aime bien, et si cela ne vous ennuie pas, il durera toujours.

1834. — *La comtesse de Toulongeon à Bussy.*

A Montelon, ce 10 août 1680.

Je vous suis extrêmement obligée, mon cher frère, de la bonté que vous avez eue de m'envoyer aussi promptement que vous avez fait des livres; j'en aurai bien du soin, et puisque vous voulez bien que je vous en demande encore, vous nous ferez grand plaisir quand vous viendrez, si vous voulez bien nous faire apporter les *Annales de*

---

(1) Elle parut en 1670 et fut réimprimée dans les voyages de Bernier.

Bourgogne, l'*Histoire du grand Théodose*, celle du Grand-Mogol, les Mémoires de M. de Sully et quelques autres mémoires. Madame la marquise de Coligny se souviendra bien à peu près de ceux que vous nous avez déjà fait la grâce de nous prêter. Pour moi, mon cher frère, je n'oublierai jamais celle que vous me faites de me promettre de m'aimer toujours. Je vous conjure de croire que je fais tout le cas que je dois de cet honneur et que je suis à vous de tout mon cœur.

1835. — *Bussy au duc de Saint-Aignan.*

A Bussy, ce 12 août 1680.

Lorsque je vous dis adieu, monsieur, vous alliez partir pour chasser de la Ferté un coquin que M. votre fils y avoit mis, sans avoir égard qu'il vous déplaisoit;

Vous étiez brouillé avec M. Colbert.

Vous voulez bien que je demande ce qui s'est passé sur tout cela, personne ne prenant plus de part que moi à tout ce qui vous touche.

Pour moi, je partis de Paris le 10 juillet et je suis venu ici par Notre-Dame-de-Liesse et par la Champagne. Ce voyage a duré un mois, car je ne fais que d'arriver ici. Mon premier soin a été de vous demander de vos nouvelles et de vous apprendre des miennes.

Aussitôt que je saurai le roi de retour à Versailles, je vous supplierai de présenter de ma part à Sa Majesté [une lettre] par laquelle je lui demanderai si elle est satisfaite du manuscrit que vous lui avez donné, et je lui offrirai en même temps de lui en envoyer un autre de ses dernières campagnes. Mandez-moi, s'il vous plaît, si vous approuvez ce dessein, et croyez que personne, etc.

1836. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Bussy, ce 12 août 1680.

Je suis parti le 10 juillet de Paris, et je ne suis arrivé ici que le 2 août, parce que j'ai été voir ma fille de Rabutin à Laon ; j'ai été à Liesse avec elle, et je l'ai laissée à Selles, chez notre cousin de Rabutin, auprès de Reims, pour achever de faire faire l'estimation des biens de Manicamp, que le lieutenant général de Reims doit faire avec les autres experts.

En arrivant ici avec ma fille de Coligny, elle reçut nouvelles que son fils étoit fort malade à Autun ; nous y courûmes et nous venons de le ramener en bonne santé.

Voilà, ma chère cousine, un compte exact que je vous rends comme à ma bonne amie. Ma fille de Coligny ne retournera à Paris qu'après Pâques pour le jugement de son affaire. Mandez-moi quand vous y retournerez et quelles nouvelles vous avez de madame de Grignan.

Je ne vous fais point de compliment sur la prison de M. votre fils. Cela est si général que ce n'est pas une peine.

Le marquis de Bussy est à la cour. Pour moi, je ne sens plus mes maux; la longueur de ma disgrâce m'a rendu indifférent sur tout ce qui regarde ma fortune, et je ne songe plus qu'à bien vivre et à me réjouir. Je fais travailler ici à des commodités qui manquent à ma maison, qui est d'ailleurs assez belle. Puisque Dieu l'a voulu, j'aime autant la vie douce et tranquille que je mène depuis quelques années qu'une plus agitée. J'ai fait assez de bruit autrefois : les uns en font au commencement, les autres à la fin de leur vie; les uns n'en font jamais, les autres en font toujours. Tout cela est égal à la mort. Mais je m'aperçois que voilà bien des moralités; qu'importe, pourvu qu'il y ait du bon sens.

1837. — *Madame de Montmorency à Bussy.*

A Paris, ce 28 août 1680.

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, monsieur, m'a ôté toute la crainte que m'avoient donnée votre départ et ensuite votre long silence; car je ne souffrirois qu'avec bien de la peine de la diminution dans votre amitié. Vous me dites de si bonnes raisons que me voilà rassurée, et pour reprendre notre train ordinaire, je vous dirai que j'ai été priée de me trouver à la bénédiction de madame l'abbesse de Chelles (1) et que j'y ai été. La gazette vous apprendra la magnificence de cette cérémonie, et moi, je vous dirai que madame de Fontanges y étoit plus belle que le jour; elle vint en robe de chambre, en cornette et en écharpe; au sortir de là, elle s'alla mettre au lit où toute l'assemblée la fut voir. Elle étoit encore plus belle, s'il se peut, que dans l'église. Elle fit mille honnêtetés à tout le monde; après le dîner on retourna dans sa chambre.

J'oubliois de vous dire que rien n'est plus naturel que sa beauté; ses hardes étoient fort magnifiques; mais elle n'avoit aucun ajustement. Pour l'abbesse, elle fit cette action de la manière du monde la plus noble.

La fièvre a repris à M. le Prince, mais on dit que ce ne sera rien.

Mademoiselle a la fièvre tierce.

Monsieur arrive demain, le roi vendredi.

Madame de Fontanges couche demain chez le viconte de Marcilly pour arriver vendredi de bonne heure à Versailles. Adieu.

---

(1) Catherine, sœur de madame de Fontanges, morte en 1688.

1838. — *Madame de Sévigné à Bussy* (1).

Aux Rochers, ce 28 août 1680.

Je vous attendois à la remise; et en effet, mon cher cousin, vous avez battu bien du pays.

Je ne puis m'accoutumer à entendre que c'est tout de bon que madame de Bussy et son beau *chanoine* (2) fassent estimer et vendre le bien de Manicamp; cette conduite ne plaira guère à l'autre *chanoine* (3). Il n'est que de se mettre les choses dans la tête pour y réussir.

J'ai une grande joie que ce pauvre petit Coligny se porte bien, et que vous soyez enfin en repos dans votre château, à philosopher et à moraliser très-utilement, car on ne peut point penser comme vous faites sans être bien armé et bien fortifié contre les cruelles opiniâtretés de la fortune. Dans cinquante ans tout sera égal, et les plus heureux comme les autres auront passé dans ce grand fleuve qui nous entraîne tous.

J'ai peur que M. votre fils ne remette pas la fortune dans notre maison : il a quelque chose de brusque et d'impétueux qui ne lui attire pas beaucoup d'amis. Que n'êtes-vous un garçon, madame de Coligny, vous feriez des merveilles à la cour; mais la Providence vous a destinée pour la chère et douce consolation d'un père illustre et malheureux : jouez donc votre rôle, comme chacun fait le sien. Faites bien des réflexions de votre côté, comme nous en faisons du nôtre, et continuons de nous aimer malgré nos éloignements. Pour moi, je suis accoutumée à

---

(1) La lettre précédente de Bussy, et la réponse de madame de Sévigné sont dans l'édition Monmerqué, datées à tort du 12 et du 28 septembre.

(2) Madame de Rabutin.

(3) Françoise de Longueval, chanoinesse de Remiremont.

aimer de deux cents lieues de loin : jugez si vous n'êtes pas assurés de moi. La *Provençale* se porte assez bien; elle ne voit encore rien d'assuré pour son retour ; je crois que le mien sera sur la fin de l'année.

Nous avons ici les mêmes amusements que vous avez chez vous : rien n'amuse plus doucement que de faire ajuster sa maison et ses jardins; mais vous n'avez rien à faire à votre belle situation de Chaseu. Je n'oublierai jamais vos prairies et vos moutons, non plus que la bonne compagnie et la bonne réception. Adieu, mon cousin, adieu, ma nièce; je suis toujours tout à vous.

J'oubliois de vous dire que mon fils n'a point été du nombre des prisonniers; le voilà qui vient de retourner ici, il vous fait mille compliments et à madame de Coligny.

1839. — *Le duc de Saint-Aignan à Bussy.*

A la Ferté-Saint-Aignan, 29 août 1680.

Les affaires de différentes manières que j'ai eues ici, monsieur, et à Saint-Aignan n'étant terminées que depuis trois jours, j'étois sur le point de vous en rendre compte et j'avois mandé à mon logis qu'on me fît savoir où vous étiez, lorsque j'ai été honoré de votre obligeante lettre du 12 de ce mois.

L'homme qui m'embarrassoit ici s'est chassé de lui-même sans avoir osé m'attendre.

Le prévôt de Blois est entré dans mes terres pour y prendre un gentilhomme domicilié, pour un fait de chasse, et le présidial de Blois en a jugé fort sottement la compétence. J'ai pris la liberté d'en écrire au roi, et Sa Majesté non-seulement ne l'a pas eu désagréable, mais le victorieux monarque aussi grand en bonté et en justice qu'il

l'est en valeur et en puissance, après m'avoir fait en cette occasion toute la grâce qu'il pouvoit raisonnablement, a reçu trois ou quatre autres billets qu'il n'a pas désapprouvés, puisqu'il m'a fait l'honneur de m'écrire de Calais, le 21 juillet, de sa main celui-ci :

Je suis bien aise d'apprendre de vos nouvelles par les billets que vous m'écrivez, etc.

Vous jugez bien, monsieur, que ce n'est pas par un mouvement de vanité que je vous mande ceci, mais pour vous faire connoître que comme, à moins d'un grand changement en mes affaires domestiques, je ne crois pas retourner à Paris ni à la cour que vers la Saint-Martin, je suis en état, si vous prenez la peine d'écrire à Sa Majesté pour savoir d'elle si elle a lu le manuscrit que je lui ai donné de votre part et pour lui en offrir un autre nouveau, d'accompagner votre lettre d'une des miennes et même de prendre la liberté de lui faire demander là-dessus par un de mes amis quelque espèce de réponse; non pas que je me puisse flatter d'avoir quelque part en cela, mais parce que ce grand roi qui aime la gloire ne sera pas marri, suivant le goût de tous les grands hommes, qu'une personne de qualité rende cette gloire publique, et en cela ne me considérera point du tout, mais sa haute réputation seulement. J'attends votre réponse et j'adresse la mienne, comme vous l'avez ordonné à l'homme du monde qui vous honore et qui vous estime le plus.

1840. — *Bussy au roi.*

A Chaseu, ce 30 août 1680.

Sire,

J'ai une très-grande impatience de savoir si le manuscrit que M. le duc de Saint-Aignan a présenté de ma

part à Votre Majesté lui a été agréable. Si j'ai été assez heureux pour cela, Sire, je vous en enverrai un autre où Votre Majesté a plus de part que dans le premier. Il traite de ses dernières campagnes qui seront encore plus admirables à la postérité qu'elles ne l'ont été à notre siècle, quoique nous n'ayons jamais rien vu ni rien lu de si merveilleux.

J'ai écrit ces choses sur des mémoires les plus fidèles que j'ai pu trouver. Votre Majesté sait bien, Sire, qu'il n'a pas tenu à moi que je n'aie été présent à tout ce qu'elle a fait en personne; mais tant de gens ont attention sur les paroles et sur les actions des grands rois que, hors le secret du conseil, vous ne sauriez rien faire ni rien dire qui ne soit su de tout le monde.

Je supplie très-humblement Votre Majesté, Sire, de me faire savoir si je lui enverrai ce second manuscrit et d'être persuadé que jamais sujet n'aima et n'admira tant son maître que moi, et qu'on ne peut être avec de plus profonds respects que je suis, etc.

1841. — *Bussy au duc de Saint-Aignan.*

A Bussy, ce 30 août 1680.

Je me donnai l'honneur de vous écrire dernièrement, monsieur, et je vous mandai qu'au retour du roi je supplierois très-humblement Sa Majesté de vous dire si elle étoit contente de ce que vous lui avez présenté de ma part, et si elle avoit pour agréable de voir un autre manuscrit où je parlois de ses dernières campagnes. C'est pour cela que je me donne aujourd'hui l'honneur de lui écrire. Je vous supplie de lui présenter ma lettre, monsieur, et de m'aimer toujours : vous y êtes engagé par votre parole et par le cœur avec lequel je suis à vous et votre, etc.

1842. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Bussy, ce 31 août 1680.

Je vous allai chercher, mon R. P., pour vous dire adieu; je ne doute pas que le portier ne vous l'ait dit. Ce seroit assez pour une personne qui ne voudroit que ne pas manquer à ses devoirs et aux bienséances; mais je voulois autre chose; j'avois dessein de vous trouver et c'est pourquoi je ne fus pas content. Mon Dieu! ne vous verrai-je jamais, le P. Rapin et vous, plus souvent que je ne fais? Je ne vois que trop mille gens que je ne voudrois jamais voir, et je ne vois qu'en passant ceux que je ne voudrois jamais quitter. *Sic placuit fatis.* Écrivons-nous au moins, mon R. P. Mandez-moi des nouvelles de Saint-François-Xavier et si vous ne travaillez pas au dessein dont vous m'avez parlé. Quoique vous fassiez, aimez-moi toujours, car je vous aime de tout mon cœur, etc.

1843. — *Bussy au P. Rapin*

Ce 31 août 1680.

Comment vous portez-vous, mon R. P.? Vous étiez à Auteuil pour prendre l'air la dernière fois que je fus chez vous pour vous dire adieu. Je n'aime pas vos langueurs et je suis assuré que vous les prenez plus en patience que moi. Ne vous résoudrez-vous jamais à venir prendre des eaux de Sainte-Reine sur les lieux? Je crois qu'elles vous feroient plus de bien qu'étant transportées. Pour moi, j'espère d'aller à Paris au printemps de l'année prochaine. Je n'irois guère plus souvent, si j'en avois la liberté tout entière, et vous m'avouerez que le commerce, que la de-

mande de ces permissions me donne avec le roi, est plus agréable et peut même enfin être utile, parce que je le fais souvenir de ma famille et de moi. Je m'en vais passer l'hiver avec mes amis à Autun. Je vous demanderai de temps en temps de vos nouvelles, mon R. P., et que vous croyiez toujours que personne ne vous aime et ne vous estime plus que je fais.

1844. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 31 août 1680.

Je suis revenu depuis deux jours, monsieur, et je ne saurois vous laisser plus longtemps à trois lieues de moi sans vouloir apprendre de vos nouvelles. On ne m'en mande aucune de Paris. Le roi dût arriver hier à Versailles. M. le Prince a été malade depuis son retour à Chantilly. Je reçus samedi réponse de M. le Duc sur l'avis que je lui avois donné de mon traité avec M. de Guitaud, duquel il paroît content.

Je crois que vous savez que le comte de Tavannes a perdu sa femme; elle est morte à Dijon : il y arriva la veille de sa mort (1).

Mandez-moi, s'il vous plaît, si vous ferez encore un long séjour à Bussy; j'ai bien peur que le mauvais temps ne vous en chasse.

Je ne sais si je vous ai vu depuis qu'on m'a mandé deux démêlés : l'un du jeune prince de Harcourt avec madame de Vitry et l'autre du chevalier de Hautefeuille et du marquis de Montrevel dans son carrosse avec deux provinciaux; tous deux pour leurs gens.

---

(1) Louise-Henriette Potier, fille du duc de Tresmes.

1845. — *Bussy à madame de Montmorency.*

A Bussy, ce 31 août 1680.

Je vous aimerai toute ma vie comme vous le méritez, madame, c'est-à-dire extrêmement; mais je manquerai de vous écrire quelquefois : ne vous plaignez point de mon relâchement, car cela signifiera toute autre chose.

Je ne sais pas si ces dames de Fontanges ont de l'esprit, mais elles ont de l'honnêteté, de la douceur et du courage.

M. le Prince se porte mieux; Dieu veuille que cela dure et renvoie la santé à Mademoiselle.

1846. — *Corbinelli à Bussy* (1).

A Paris, ce 1er septembre 1680.

Je vous rends grâces de m'avoir appris de vos nouvelles, monsieur; j'avois su par M. de Crécy (2) que vous aviez passé par Liesse pour voir madame de Rabutin. Nous parlâmes fort de vous et d'elle, et le bon homme est charmé de tous deux. Vous voilà maintenant à goûter les plaisirs du beau temps et du repos.

Si madame de Coligny vient à Paris cet hiver, je la rencontrerai, ou pour mieux dire je la chercherai souvent au

(1) Les anciennes éditions ne contiennent pour les mois de septembre, d'octobre, de novembre et de décembre 1680 que trois lettres : l'une de Corbinelli, l'autre de madame de Sévigné et la troisième de Bussy à madame de Sévigné. Des soixante-deux lettres suivantes qui terminent l'année 1680, il y en a donc cinquante-neuf d'inédites.

(2) Le comte de Crécy, frère du P. Verjus.

Palais, car je crois que j'y passerai mon hiver, étant résolu de plaider à outrance et d'emporter un arrêt. Je crois que je m'accoutumerai à ce maudit genre de vie, quand je songerai que madame votre fille fera la même chose; l'indignation nous aidera à subsister. C'est un plaisir de pouvoir haïr ses juges aussi bien que sa partie et d'être indigné de voir que le ciel destine les premiers à un rang d'où leur incapacité et leur malice devroient les chasser.

On a choisi M. de Sillery pour gouverneur de M. de Chartres. Il est impossible d'en être plus surpris que tout le monde l'a été. Je vous supplie de l'être aussi.

Au reste, je rencontrai l'autre jour mademoiselle d'Épeuilles; elle ne me reconnut pas. Je la saluai d'un air qui méritoit un peu de réminiscence; mais elle me prit pour un homme qui s'adressoit à une autre.

J'espère encore d'aller à Bussy. Mon accommodement n'est pas rompu : nous avons pris huit jours pour le faire. J'aurai gagné à la poursuite de ce procès un talent de chicane dont il n'y a que vous et madame de Coligny qui puissiez me défaire. Je l'espère fort et je le désire encore davantage.

1847. — *Bussy à madame de Sévigné* (1).

A Bussy, ce 4 septembre 1680.

La peine que vous avez, ma chère cousine, à croire que madame de Bussy fasse vendre le bien de la maréchale d'Estrées vient de ce que vous croyez que celle-ci a plus d'esprit que l'autre; et en effet, il en pourroit être quelque chose : elle sait mieux vivre et mieux parler, mais

(1) Cette lettre est datée à tort du 4 octobre dans l'édition Monmerqué.

cela ne paye pas les dettes d'une maison, et madame de Bussy sait mieux les affaires, parce qu'elle s'y est plus appliquée.

C'est un bon moyen pour mépriser la fortune que d'être malheureux et que de penser à la mort. Mon fils a mis sur la chaleur des Rabutins une dose de la férocité de Rouville, qui le rend, m'a-t-on dit, assez incompatible pour le commerce du monde. Cependant, je ne désespère pas que cela ne change, car il a de la raison et de l'esprit; mais s'il ne remet pas la fortune dans notre maison, comme vous en avez peur et comme cela pourroit être, je crois que ce ne sera pas manque de mérite; au contraire, et sur cela prenez garde aux gens heureux de ce siècle-ci : vous trouverez que la fortune n'est pas délicate en ses inclinations.

Ma fille dit qu'elle pourroit être un joli garçon, qui feroit fort parler de lui, sans être plus heureux que M. de Chantal (1) ni que moi.

Pour des réflexions, nous en faisons autant qu'une grande oisiveté en peut permettre; et pour de l'amitié pour vous, je vous assure qu'on n'en peut avoir plus que nous n'en avons. Je crois aussi que vous nous aimerez toujours bien; au moins, si ce temps dure, la familiarité n'engendrera point entre nous le mépris.

Je me réjouis de la meilleure santé de madame de Grignan pour l'amour d'elle et pour l'amour de vous. Je demande pardon à la Providence, ma chère cousine, mais j'ai grand'peine à trouver bon que les plus jolies personnes ne soient pas toujours les plus heureuses et les plus saines.

Je suis encore à Bussy, où je fais des ajustements qui

---

(1) Le père de madame de Sévigné, tué à trente ans dans l'île de Ré.

finissent la maison; elle vous plairoit fort, si vous la voyiez maintenant. Je pars pour Chaseu dans huit jours et j'y serai jusqu'à l'hiver, que je passerai à Autun. Écrivons-nous toujours; pour moi, je ne reçois aucune lettre qui me fasse tant de plaisir que me font les vôtres.

Adieu, notre très-chère cousine et tante; nous disons très-chère, beaucoup plus encore pour le mérite que pour la rareté, car nous vous aimerions autant quand nous vous verrions tous les jours.

1848. — *Bussy à Corbinelli.*

A Bussy, ce 4 septembre 1680.

J'ai balancé si je vous écrirois, monsieur, dans l'incertitude si vous ne seriez point parti de Paris pour venir en ce pays-ci, ou si les affaires ne vous y auroient point retenu. Enfin, j'ai mieux aimé faire une lettre de plus que de manquer à vous entretenir un moment à Paris, ne le pouvant pas sitôt ici.

La nouvelle de M. de Sillery m'a tellement surpris que, quoiqu'elle me soit venue d'autres endroits que du vôtre, je ne la crois pas encore. Le moyen de confier à la conduite d'un homme comme celui-là la jeunesse d'un petit-fils de France.

Le procédé de mademoiselle d'Épeuilles avec vous ne m'a pas tant surpris. Je connois les manières des jeunes demoiselles. Il y a quelques années que j'en trouvai une qui.... (1), après m'avoir donné son corps et son cœur, à ce qu'elle disoit, demanda qui j'étois à un de mes amis avec qui j'étois allé chez elle.

---

(1) Il y a ici deux mots effacés. Il s'agit de la comtesse de Busset. Voy. *Mémoires*, t. I, p. 102.

Si votre accommodement se fait dans le temps que vous me mandez et que vous partiez aussitôt après, vous me trouverez encore ici. Je le souhaite fort ; mais en tout cas, si j'en étois parti, venez nous voir à Chaseu. Madame de Coligny vous en prie aussi bien que moi.

1849. — *Le P. Rapin à Bussy.*

A Paris, ce 6 septembre 1680.

J'ai reçu la dernière lettre, monsieur, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au retour d'Auteuil, où j'ai passé plus de trois mois chez un financier qui a le cœur mieux fait que tous les princes de ma connoissance.

Je pars avec le P. Bourdaloue pour Basville et je n'ai le loisir que de vous remercier de votre générosité de penser à un malade qui languit depuis un an ; je suis toutefois un peu mieux et je vais tâcher d'achever de me guérir. Le P. Bouhours est à Metz depuis un mois avec M. l'évêque (1) ; ils recueillent les faits du grand maître cardinal d'Aubusson.

Adieu, monsieur ; aimez-moi toujours et je serai content ; je vous promettrai même de ne plus languir. Avec votre permission, je ferai mille compliments ici à madame de Coligny.

---

(1) Georges d'Aubusson de la Feuillade, évêque-prince de Metz de 1668 à 1697. Il s'était démis en 1668 de l'archevêché d'Embrun.

1850. — *Madame de Scudéry à Bussy.*

A Paris, ce 13 septembre 1680.

J'ai été malade, monsieur, mais bien malade; je me porte fort bien à cette heure, et j'ai trouvé un ami, et non pas un médecin, qui m'a donné des remèdes qui m'ont non-seulement guérie, mais qui m'ont redonné une telle force, qu'à vingt ans je n'en avois pas une plus grande : c'est même un fort honnête homme. Mon mal et mes remèdes ont été cause que j'ai été si longtemps sans avoir l'honneur de vous écrire.

J'ai vu ici notre ami la Rongère le plus content de tous les hommes, amoureux de sa femme comme s'il n'étoit encore que son fiancé. Il m'a montré des lettres d'elle bien écrites et fort tendres. Ils doivent venir passer l'hiver à Paris. Il est parti sans me dire adieu; il ne songe plus qu'à elle.

M. de Sillery a été nommé gouverneur de M. de Chartres. Ces sortes de libertins-là ne devroient pas prétendre à tels emplois; les étoiles rangent toutes choses comme il leur plaît. Ce sont elles assurément qui ont fait ce coup-là, et la vie et la conduite de M. de Sillery ne le menoient pas là; mais pour parler selon le temps, c'est M. de Marcillac et M. le chevalier de Lorraine qui ont fait cette affaire.

M. le Prince a été à la mort; il se porte mieux, mais ce mieux ne le mènera pas loin. On prétend que son mal vient de n'avoir pas été bien traité (1) pendant le voyage.

M. de la Feuillade, qui n'est pas trop apprivoisé avec

(1) Par le roi.

la douleur, est inconsolable de la mort de son fils aîné (1).

Madame la Dauphine va danser un ballet à cette Saint-Hubert; il y aura quarante femmes et autant d'hommes.

Madame de Nemours va passer dans votre voisinage, elle est partie de Neuchâtel et sera ici bientôt. Si vous la voyez, monsieur, aidez-moi, je vous supplie, à lui faire ma cour; dites-lui, s'il vous plaît, combien j'ai d'attachement pour ses intérêts et d'envie de lui plaire.

J'embrasse cent et cent fois madame de Coligny et suis à vous, je vous le jure, de tout mon cœur.

1851. — *Bussy au marquis de Trichateau.*

A Bussy, ce 16 septembre 1680.

J'aurois envoyé savoir comment vous vous trouvez de vos eaux, monsieur, à mon retour de Lanty, si je ne m'étois mis au lit avec la colique, dont je ne suis guéri qu'aujourd'hui. Ma fille de Coligny ne fit pas le voyage, parce que son fils étoit malade.

M. et madame de la Rongère vous regrettèrent bien tous deux. Ils me firent bonne chère dans une des plus belles maisons de France.

Nous partons pour Chaseu cette semaine, si la maladie du petit d'Andelot ne nous en empêche, et si vous n'êtes plus incommodé nous irons vous dire adieu.

---

(1) Louis-Joseph-Georges, comte de la Feuillade, mort le 27 août 1680.

1852. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 16 septembre 1680.

J'aurois été bien en peine de vous, monsieur, si je vous avois su malade de la colique ; il y en a de dangereuses, et je crains tout pour ce que j'aime. La santé du pauvre petit M. d'Andelot est bien chancelante. Je viens d'envoyer chercher M. Minart, à qui j'ai mandé que je lui donnerois un cheval pour qu'il allât plus vite et plus à son aise. J'enverrai savoir de vos nouvelles et de celles du petit malade. Si vous faites encore quelque séjour à Bussy, j'irai y passer un jour avec vous ; ce n'est pas pour vous empêcher de venir ici : vous nous ferez beaucoup d'honneur, et le plaisir de vous voir en est un fort grand pour moi, en quelque lieu que ce soit. Si vous venez, je vous supplie que j'en sois averti un jour plus tôt ; ce n'est pas par façon ni dans le dessein de vous faire grand'chère, je sais que vous ne vous en souciez guère.

J'ai reçu, depuis que je vous ai vu, une lettre de M. d'Autun, datée de Chantilly, dans laquelle il me mandoit que les soins et l'assiduité qu'il devoit à S. A. S. lui faisoient craindre qu'il ne pourroit être à son diocèse pour l'ordination. Cependant on me vient de dire qu'il sera après-demain au soir à Saulieu.

Sanguin, premier maître d'hôtel, est mort depuis huit jours. Je trouve admirable qu'on l'ait dit il y a un mois.

L'archevêché de Bordeaux est donné à l'abbé de Béthune (1) ; Verdun et Marseille le sont aussi. J'ai perdu

(1) C'étoit un faux bruit. L'abbé Hippolyte de Béthune fut nommé le 14 septembre 1680, non pas à l'archevêché de Bordeaux, mais à l'évêché de Verdun. Le siége de Bordeaux fut donné à Louis d'Anglure de Bourlemont ; celui de Marseille à Jean-Baptiste d'Étampes.

la lettre dans laquelle on me mande les noms de ceux qui les ont; ce sont des gens qui avoient de moindres places, mais qui étoient déjà évêques. Adieu.

1853. — *Bussy à madame de Scudéry.*

A Bussy, ce 17 septembre 1680.

J'étois en peine de vous, madame, quand j'ai reçu votre lettre du 13 de ce mois, et mon inquiétude n'étoit pas sans raison, puisque effectivement vous étiez malade. Vous croyez bien que je suis fort aise de votre guérison; mais je voudrois bien que vous m'eussiez dit qui a été votre médecin.

M. de la Rongère fut ici il y a quinze jours; il ne demeura qu'un jour avec moi; il me convia de l'aller voir à Lanty : et, quoique mes affaires me pressassent alors de partir pour Chaseu, je le lui promis et je lui ai tenu parole. Je l'ai trouvé dans une grande et belle maison, avec une des plus aimables femmes de France par sa personne et par son esprit. Je suis bien fâché qu'ils soient dans le dessein de vendre cette terre; ils ne me sauroient donner des voisins que j'estime autant qu'eux. Il est vrai ce que vous me mandez : ils iront à Paris à la Saint-Martin.

La charge qu'on a donnée à M. de Sillery m'a non-seulement surpris, parce que je l'en croyois indigne, mais encore parce que je ne croyois pas qu'il voulût s'attacher à quelque chose, même de plus grand que cela. Il me paroît qu'il n'y a pas de jugement dans le choix qu'on a fait de lui (1) ni dans l'acceptation qu'il a faite de cet emploi; il faut que ce soit la considération de sa famille qui l'ait obligé de se lier.

---

(1) Ces derniers mots sont raturés sur le manuscrit.

On me mande que le médecin anglois a tiré M. le Prince d'affaire. Mon fils m'a dit que M. le Prince a reçu du roi, pendant son voyage, toute sorte de bons traitements; il faut que son mal soit venu d'une autre cause.

La Feuillade est bien heureux, mais la mort de son fils n'est pas le premier chagrin qu'il ait eu et ne sera pas le dernier. Nous ne nous flattons pas, nous autres malheureux, quand nous croyons que des fortunes brillantes au dehors ont leurs chagrins aussi cuisants que ceux des misérables.

Quand madame la Dauphine aura vu autant de ballets que nous, elle en sera bientôt lasse et cherchera d'autres plaisirs.

Madame de Nemours passa à deux lieues d'ici dans le temps que j'étois à Lanty; si j'avois été céans, j'aurois couru lui rendre mes devoirs et lui offrir ma maison; elle l'auroit trouvée plus jolie que l'hôtellerie de Montbard.

Adieu, madame; ma fille et moi sommes assurément les plus fidèles amis que vous ayez au monde.

1854. — *Le P. Bouhours à Bussy.*

A Vic, ce 17 septembre 1680.

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, monsieur, m'est venu chercher ici, à soixante et dix lieues de Paris et à une de Marsal, dans le château de M. l'archevêque d'Embrun (1), évêque de Metz, qui m'a attiré en Lorraine pour passer deux ou trois mois avec lui. Ceux que j'ai passés à Auteuil avec le P. Rapin ont été cause que je ne vous ai guère vu tout l'été; je voulois au moins

(1) Georges d'Aubusson. Voy. p. 161, note.

vous voir avant mon voyage et me consoler du passé par un très-long entretien, mais on me dit que vous étiez à la campagne et j'eus le déplaisir de partir sans savoir même où vous étiez. Je vous sais le meilleur gré du monde d'avoir pensé à moi en partant de Paris et de ne m'avoir pas oublié à Bussy.

Les souhaits que vous faites, monsieur, me touchent jusqu'au fond du cœur, et je vous assure que, s'ils étoient accomplis, je me trouverois fort heureux. Il ne tiendra pas à moi que je ne jouisse plus de vous l'année prochaine que je n'ai fait celle-ci, et vous me ferez un extrême plaisir d'y contribuer de votre côté le plus que vous pourrez.

Je suis ici dans une belle solitude avec un prince de l'Empire (1), qui a beaucoup de bonté pour moi et beaucoup d'esprit. Je travaille tout le matin à la vie de saint François Xavier, et j'espère la mettre avant Pâques en état d'être imprimée.

Pour le dessein dont je vous ai parlé, je n'y penserai sérieusement que quand je serai quitte de l'ouvrage que j'ai entre les mains.

M. de la Tournelle, gouverneur de Marsal, votre parent et votre voisin, a su que j'étois de vos amis et m'a fait mille honnêtetés; je pourrai m'en retourner avec lui dans son carrosse sur la fin d'octobre. Nous avons fort parlé de vous et de madame de Coligny, pour laquelle il a une grande vénération, aussi bien que moi. Je la salue très-humblement et je suis de tout mon cœur votre, etc.

---

(1) L'évêque de Metz était en même temps prince de cette ville.

1855. — *Bussy au P. P. Brulart.*

A Bussy, ce 26 septembre 1680.

Je ne fais que d'apprendre, monsieur, la perte que vous avez faite d'un de MM. vos enfants et la naissance d'un autre. Je vous assure que j'ai pris à ces divers événements la part qu'un bon ami doit prendre, et qu'il ne vous peut jamais rien arriver à quoi je ne m'intéresse extrêmement.

Il y a trois mois que je ne fais qu'errer; en revenant de Paris j'ai été passer en Picardie et de là en Champagne, et quand j'arrivai ici j'appris que le petit d'Andelot se mouroit dans l'Autunois; j'y allai avec sa mère et nous le ramenâmes ici, où je n'ai pas fait un séjour de trois jours de suite, et, pour comble de fatigues, je viens d'apprendre que ma sœur de Rouville est à l'extrémité.

1856. — *Le duc de Saint-Aignan à Bussy.*

A la Ferté, ce 28 septembre 1680.

Il faut, monsieur, que je vous rende un compte exact de tout ce que j'ai fait pour exécuter vos ordres, car je ne veux pas que vous ayez le moindre doute que le long temps que j'ai été sans recevoir votre lettre ait eu la moindre apparence de paresse et de négligence pour un ami que j'honore et que j'estime infiniment.

Votre lettre du 30 août à Bussy ne m'a été rendue ici que le 10 de ce mois; ainsi je n'ai pu agir plus tôt ni vous rendre compte du succès que par Autun, puisque vous me mandez que le 15 étant passé je ne vous écrivisse plus par la voie de Sainte-Reine.

J'ai donc à vous dire, monsieur, que deux jours après

que j'eus reçu votre lettre-paquet, j'en fis un de votre lettre et de la mienne pour le roi et je l'adressai à M. de la Vienne (1), qui est de mes bons amis. Je ne saurois mieux vous faire connoître de quelle manière il a agi qu'en vous envoyant une copie de ce qu'il me mande sur ce sujet. Vous y verrez, monsieur, que le roi désire voir votre second livre, que j'eus l'honneur de lui présenter le premier (livre), et que, non-seulement Sa Majesté l'a lu, mais qu'elle l'agrée, puisqu'elle désire de goûter le même plaisir dans la lecture d'un autre.

La voie en sera plus longue en me l'envoyant ici, mais elle sera sûre et infaillible par la facilité de ma correspondance avec celui qui le doit présenter à Sa Majesté. Vous pourriez soupçonner avec assez de justice que mon intérêt particulier se joint un peu avec cette sûreté dont je vous fais le récit pour votre livre, par l'extrême impatience que j'ai de le voir; mais encore que vous ne vous trompiez pas en cette créance, dans la vérité, du côté de la cour même, vous ne sauriez mieux prendre vos mesures qu'en le faisant passer auparavant jusqu'à moi. J'ai un homme assuré au bureau de la grande poste qui met mes dépêches entre les mains du sieur de Marivaux, mon intendant, et lui les porte où elles doivent être sûrement rendues.

J'attends ici M. le chevalier de Lorraine, le marquis d'Effiat, Manicamp et autres déterminés chasseurs; j'y serai apparemment jusques à la Saint-Martin, et toujours

---

(1) Quentin de la Vienne était baigneur à Paris quand il devint (1671) barbier-valet de chambre du roi, qui le combla de bienfaits. Il fut nommé premier valet de chambre (1679) et en 1681 reçut un brevet de retenue de cent mille livres sur cette charge. Il mourut en 1710 à plus de 80 ans. Voy. sur lui Saint-Simon, t. II, p. 96; t. III, p. 122; t. XVI, p. 72. Il avait épousé la fille d'Orceau, maître des postes.

à vous, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

La Vienne au duc de Saint-Aignan.

A Versailles, ce 24 septembre 1680.

Je suis ravi, monseigneur, de la bonne justice qu'on vous a rendue; il n'appartient qu'à une âme aussi grande que la vôtre d'user modérément d'une victoire (1).

J'ai présenté au roi votre lettre avec laquelle étoit celle de M. le comte de Bussy; il les a lues toutes deux et m'a commandé de vous dire qu'il recevroit le second livre de M. votre ami. Envoyez-le-moi; je vous assure que je le lui présenterai d'aussi bon cœur, monseigneur, que je suis avec respect votre, etc.

Nous sommes affligés ici de la maladie de monseigneur le Dauphin; on appréhende qu'elle ne soit un peu longue : il a été saigné ce matin et ce soir il se porte un peu mieux.

1857. — *Bussy au marquis de Trichateau.*

A Bussy, ce 1er octobre 1680.

Ma sœur de Rouville est hors de péril, monsieur, et cela lui a fait croire qu'il ne se falloit pas hâter de donner son bénéfice à sa nièce; je ne la comprends pas, car il me paroît qu'elle aime ma fille plus tendrement que je ne le fais moi-même; cependant je suis assuré que je ferois en pareille occasion ce qu'elle ne fait pas. Ce qui me console, c'est que j'attends du roi quelque chose de plus considérable que cette demande auroit pu éloigner.

---

(1) Voy. plus haut, p. 152.

Je ne sais si on vous a mandé comme à moi que M. le Prince se tourne du côté de la dévotion; que M. Colbert est assez malade et que le petit-fils du premier président de Paris, à qui on avoit promis la nièce de madame du Housset, épouse la fille de Berthelot (1).

1858. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 2 octobre 1680.

Je suis fort aise que madame de Saint-Julien soit hors de péril; mais il seroit à souhaiter qu'elle crût encore y être et qu'elle eût grand'peur, cela pourroit avancer les affaires de madame de Rabutin. Elle est, avec tout son mérite, comme presque tous les abbés et toutes les abbesses que l'exemple d'un neveu infidèle rebute de se confier; elle s'aime encore mieux qu'un autre.

Je ne savois rien de ce que vous me mandez de M. le Prince; je n'en suis pas surpris : il a eu depuis longtemps loisir de faire des réflexions; il a bien de l'esprit, fort peu de santé : ce sont de grandes avances dans les affaires du salut.

---

(1) André Potier, troisième du nom, seigneur de Novion, marquis de Grignon, premier président du parlement de Paris (1723), charge dont il se démit le 9 septembre 1724, mort le 22 septembre 1731 à 72 ans. Il avait épousé, le 9 octobre 1680, Anne Berthelot, fille de François Berthelot, secrétaire des commandements de la Dauphine.

1859. — *Bussy au duc de Saint-Aignan.*

A Bussy, ce 12 octobre 1680.

Je vois bien, monsieur, que je passerai ma vie en remercîments à vous, car vous me comblez tous les jours de nouvelles grâces. Vous ne sauriez comprendre de combien ma tendresse pour notre incomparable maître a redoublé lorsque j'ai appris qu'en souhaitant de voir un second manuscrit de moi il m'a paru que le premier lui avoit été agréable.

Je n'ai garde de l'envoyer à d'autres qu'à vous, monsieur; il faut bien que vous preniez la peine de le repasser avant que le roi le voie. Vous connoissez ce terrain mieux qu'homme du monde; mais je veux attendre à vous l'envoyer que vous soyez à la cour, car vous parlerez de moi en le donnant, et vous saurez au vrai ce qu'on pense du premier manuscrit, ce que la Vienne ne sauroit faire. Cependant, monsieur, aimez-moi bien toujours et croyez que je le mérite par l'estime, par la reconnoissance et par la tendresse que j'ai pour vous.

1860. — *Le P. P. Brulart à Bussy.*

A Paris, ce 15 octobre 1680.

J'ai eu bien de la joie, monsieur, de recevoir de vos nouvelles, car je commençois à craindre que vous ne m'eussiez oublié, et je ne savois où vous prendre pour vous faire un peu souvenir de moi; mais la part que vous me témoignez prendre à ce qui regarde ma famille me montre bien que je me trompois. Je n'irai pas loin sans vous en marquer ma reconnoissance, vous assurant que je

m'intéresse beaucoup à ce qui vous touche et à l'inquiétude que vous avez de la santé de M. votre petit-fils et de celle de madame votre belle-sœur.

Vous savez la peine où on a été de la maladie de M. le Prince. Depuis cela M. le Duc est tombé ici malade. M. le Prince y courut et se trouva mal en chemin; il eut la fièvre tierce, et ils ont pris depuis trois jours du remède du médecin anglois. La fièvre n'a pas laissé de leur revenir, mais ils n'en ont eu qu'un accès. et on me vient de mander que je verrai M. le Duc quand je voudrai.

1861. — *Madame de Scudéry à Bussy.*

A Paris, ce 16 octobre 1680.

J'ai été huit jours à Versailles, monsieur; j'y vis même madame votre femme, que le roi accueillit humainement, à ce qu'on me dit, car je n'y étois pas lorsqu'elle lui parla. J'en suis revenue avec de bonnes paroles; mais j'ai peur que de là à l'effet il n'y ait encore bien loin. Enfin, j'ai tout au moins fait un voyage agréable. Pendant que j'étois là, Bessola (1), qui est cette Allemande qui est la favorite de madame la Dauphine, fut empoisonnée. On n'entend rien à cela, car c'est une bonne fille qui ne se mêle de rien et qui mange seule dans sa chambre. Il y a des galopins (2) en prison pour cela. Pour moi, je ne crois pas que ce soit un dessein et je pense qu'on trouvera que c'est un malheur; mais enfin il est vrai que telles choses

(1) Elle était femme de chambre de la Dauphine, qui l'avait amenée avec elle. Madame en parle plus d'une fois dans sa Correspondance et la dépeint comme vendue à madame de Maintenon.

(2) Marmitons.

sont d'une dangereuse conséquence dans la maison du roi. Elle n'en mourra pourtant pas.

Notre ami M. de Saint-Aignan ne revient point; on dit chez lui que ce ne sera qu'après la Saint-Martin. On m'a dit que son fils a fait faire des défenses aux prêtres de ce pays-là de le marier avec mademoiselle de Lucé. Pour moi, je ne crois point qu'il l'épouse, et, à mon avis, on le mutine et on l'outrage sans sujet. Il est vrai que ce retardement-là paroît bizarre dans des maisons où il n'y a plus de bien; car, de l'humeur dont nous le connoissons, il devoit accourir à la maladie de monseigneur le Dauphin.

1862. — *Bussy à madame de Scudéry.*

A Bussy, ce 19 octobre 1680.

J'ai été fort aise, madame, de recevoir votre lettre du 16 de ce mois; je commençois à trouver que vous étiez bien longue à me faire réponse.

Je me réjouis que vous ayez de bonnes espérances du côté de la cour; tôt ou tard vous attraperez quelque chose, et pour peu que cela vaille, il suffira à votre modération.

Madame de Bussy parla au roi sur l'extrémité où étoit sa sœur l'abbesse de Saint-Julien; mais elle se porte bien.

L'empoisonnement de Bessola fait un grand bruit, et avec raison; car, quoique cela paroisse une méprise, il est d'une très-dangereuse conséquence dans la maison du roi.

M. de Saint-Aignan m'a écrit de la Ferté qu'il ne sera à la cour qu'à la Saint-Martin. Pour le mariage de mademoiselle de Lucé, je ne jurerois pas qu'il ne se fît. Il y a longtemps qu'il l'aime sans en jouir; elle a de la nais-

sance, de la vertu et de l'esprit, et notre ami est encore vigoureux.

M. de Beauvillier n'est pas bien conseillé de témoigner tant d'éloignement aux inclinations de son père; d'ordinaire cela les augmente.

Boulé Brulard, un fort honnête garçon, étant venu à Sainte-Reine prendre des eaux, me vint voir deux jours après. Le lendemain je lui écrivis ce billet :

1863. — *Bussy à Boulé Brulard.*

A Bussy, ce 19 octobre 1680.

J'envoie savoir l'état de votre santé, monsieur; si je n'étois dans l'accablement d'un homme qui part de chez lui, j'irois apprendre moi-même comment vous vous portez. Madame de Coligny vous fait mille compliments et autant de remercîments de votre almanach, qui est devenu sa lecture ordinaire.

1864. — *Boulé Brulard à Bussy.*

A Sainte-Reine, ce 19 octobre 1680.

Si vous aviez fait cette campagnarderie-là, monsieur, de me venir revoir vous seriez un homme perdu, et je vous aurois diffamé par tout le monde. Pour madame de Coligny, je ne dis pas qu'elle n'eût mieux fait de me venir remercier de mon almanach en robe détroussée que de m'en faire faire de simples remercîments par un autre.

Je ris, comme vous voyez, monsieur, cependant je ne me porte guère bien; je reprends pourtant mon sérieux,

qui me siéra bien mieux avec ma triste figure, pour vous remercier de votre dernière honnêteté et de toutes celles qui l'ont précédée, et pour assurer madame de Coligny que j'ai bien du respect pour elle et puis beaucoup d'estime, et que je serois bien aise de trouver souvent en mon chemin des personnes sur son moule.

1865. — *Bussy au comte de Coligny.*

A Chaseu, ce 29 octobre 1680.

Je viens de recevoir une lettre de ma fille de Rabutin, datée de l'abbaye de Saint-Denis de Reims, par laquelle elle me mande avec combien d'honnêteté vous l'avez logée chez vous et avec combien de chaleur vous avez recommandé au lieutenant général de Reims l'affaire que nous avons (1) contre la maréchale d'Estrées. Je vous assure, mon cher cousin, que vous ne sauriez mieux placer des plaisirs que chez moi; j'ai un cœur bien reconnoissant. Je vous aime fort quand vous ne m'obligez pas; vous pouvez juger combien cela augmente quand je reçois de vous quelque grâce. Croyez donc bien que personne n'est plus à vous que moi ni plus votre, etc.

1866. — *Madame de Scudéry à Bussy.*

A Paris, ce 25 octobre 1680.

Bessola est toute guérie; on a assoupi cette affaire-là, mais le roi l'a pourtant fort au cœur et avec raison, et la veut approfondir. Il fera ses dévotions le jour de la Tous-

(1) Il y a par erreur dans le texte : Que vous avez.

saint, et l'on dit qu'il y a une cabale à la cour pour le faire dévot; ces intrigues-là ne sont condamnées ni en ce monde ni en l'autre.

Si vous aviez vu comme moi mourir madame de Parabère (1) avec toutes les horreurs possibles, vous seriez épouvanté. Cette pauvre femme est morte toute vivante, disant qu'elle voyoit toutes les horreurs de la mort. J'en revins toute transie. Elle a donné tout son bien à mademoiselle de Vaillac, qui demeurera avec le bonhomme Parabère.

Madame d'Elbeuf est morte aussi dans des douleurs horribles (2).

1867. — *Bussy à l'évêque d'Autun.*

A Chaseu, ce 28 octobre 1680.

Je vous renvoie l'arrêt du parlement de Paris, monsieur; j'ai trouvé beau le discours de M. le procureur général: il m'a paru fier et sage; le début pourtant ne me faisoit pas attendre cela; je croyois le trouver moins sérieux quand je l'ai vu commencer par: *Le pape croyant avoir été informé*, etc. Cela vouloit assez taxer Sa Sainteté de radoterie. Je pense que cette affaire fera du bruit à Rome.

Je ne vous envoie pas *Commendon* (3); je le remportai l'année passée à Bussy. Si j'avois quelque chose de curieux il ne vous seroit pas caché. Je vous supplierai un jour de me montrer l'oraison funèbre de madame de Longueville. Cependant, etc.

---

(1) Henriette de Voisins de Montaut, femme de Henri de Beaudéan, comte de Parabère, lieutenant général en Poitou, morte le 22 octobre 1680, à 58 ans.

(2) Élisabeth de la Tour-d'Auvergne, morte le 25 octobre à 45 ans.

(3) La *Vie du cardinal de Commendon*, par Fléchier.

1868. — *L'évêque d'Autun à Bussy.*

A Autun, ce 28 octobre 1680.

Il y a bien de l'avantage, monsieur, à vous communiquer quelque chose de curieux ; car le jugement que vous en faites et la manière dont vous l'exprimez sont toujours si justes, qu'on en peut tirer de grandes instructions.

Ce sera quand il vous plaira que vous verrez l'oraison funèbre de madame de Longueville ; mais je voudrois bien avoir occasion de la lire avec vous avant mon départ pour profiter de votre critique, que je crois juste et parfaite. Si cela ne se rencontre pas, vous savez combien vous êtes le maître de ce qui peut dépendre de moi, étant avec autant de vérité et de respect que je suis, votre, etc.

1869. — *Bussy à madame de Scudéry.*

A Chaseu, ce 2 novembre 1680.

Je crois que la maladie de Bessola a été naturelle ; mais dans le temps de la Chambre ardente, tout ce qui est un peu extraordinaire passe pour poison.

Je ne doute pas que le roi ne soit un jour dévot ; mais un moyen sûr pour lui faire prendre ce parti-là, ce seroit de lui faire voir des mourants : rien ne fait marcher si droit que de tels spectacles.

Madame d'Elbeuf est bien heureuse d'être morte ; elle sera sauvée si elle a fait un bon usage de ses souffrances ; et si, malgré cela, elle étoit damnée, elle ne sentira pas tant ses peines parce qu'elle aura été accoutumée aux tourments effroyables : elle étoit en enfer dès ce monde.

1870. — *Madame de Scudéry à Bussy.*

A Paris, ce 2 novembre 1680.

Je vous dois un compliment, monsieur; il se marie une personne dont le nom ne vous est pas inconnu, qu'on appelle mademoiselle de Chiverny : elle épouse un homme que madame de Montglas appelle M. le comte de Saint-Paul; pour moi, qui l'appelle par son nom, je vous le nomme Toumassin : c'est le neveu de cet évêque qui voyoit madame de Senneville (1). Le futur est un petit garçon dont la figure est désagréable, d'un air bas, à qui je ne crois pas de bien, ou du moins fort peu.

Je crois que son oncle, le marquis de Saint-Georges (2), sait sur ce sujet ce que vous savez (3), monsieur, et qu'il n'a songé qu'à se défaire de cette nièce et l'établir bien loin d'eux dans le fond de la Provence.

Chiverny, son frère, ne s'en soucie point; et pour madame de Montglas, elle a eu du vin muscat et ne s'est pas informé du reste.

J'ai toujours quelque espérance du côté de la cour; madame de Richelieu et madame de Maintenon me témoignent bien de l'amitié.

Mademoiselle Mazarin épouse le marquis de Mouy (4).

La cour s'en va à Versailles jusqu'au 22 de ce mois.

---

(1) Jean-Étienne de Thomassin, comte puis marquis de Saint-Paul, neveu de Louis Thomassin, évêque de Vence.

(2) Victor de Clermont, seigneur de Saint-Georges, frère du marquis de Montglas.

(3) Probablement les amours de mademoiselle de Chiverny avec le marquis du Rivau.

(4) Marie-Olympe Mazarin, fille du duc de Mazarin, épousa le 30 septembre 1681, non pas le marquis de Mouy, fils du prince de Ligne, mais le marquis de Bellefonds, fils du maréchal de ce nom. Voy. plus loin la lettre de madame de Scudéry, en date du 14 novembre 1680.

1871. — *Bussy à Jeannin de Castille.*

A Chaseu, ce 5 novembre 1680.

Les premiers accouchements sont d'ordinaire si dangereux, que les amis de madame de Montjeu ne doivent pas regarder si c'est un garçon ou une fille, ce qu'elle a fait ; il suffit que la voilà hors d'intrigue. L'année qui vient nous ne la quitterons pas à moins d'un garçon. Cependant, monsieur, je prends à tout ce qui vous arrive la part qu'un bon ami et un très-humble serviteur doit prendre.

Quand il ne sera pas dangereux de faire parler madame de Montjeu, j'irai m'informer d'elle à combien de saints elle s'est vouée. Je lui apprendrai que sa cousine de Chiverny va épouser un petit garçon de Provence sans qualité, d'un air bas et avec peu de bien. On me mande que madame de Montglas y a consenti moyennant quelques bouteilles de la Cieutat (1). Pour moi, j'ai été moins intéressé et j'ai été trop heureux qu'on ne : r'ait rien demandé.

1872. — *Bussy à madame de Scudéry.*

A Chaseu, ce 9 novembre 1680.

Je vous suis très-obligé, madame, de la part que vous prenez à l'établissement de mes enfants. Je serois bien heureux si madame de Rabutin ne me coûtoit pas plus cher que celle-ci. Bien en prend à la Chiverny d'avoir du bien que ses parents putatifs ne lui ont pu ôter ; sans cela ils l'auroient déshéritée, le sang ne leur parlant guère en sa faveur.

---

(1) Il faut lire Ciotat, dont le vin muscat est célèbre.

Pour la mère, elle est du meilleur naturel du monde pour le vin muscat :

Elle aime le jambon, elle aime le muscat.

Je ne doute pas qu'il ne vous vienne quelque chose du côté de la cour : madame de Richelieu et madame de Maintenon sont deux amies dont le crédit va bien plus loin que ce qu'il vous faut.

Si la petite Mazarin est de l'humeur de sa mère, elle ne sera pas si excusable qu'elle, car le marquis de Mouy est aussi joli garçon que le Mazarin est désagréable.

1873. — *Bussy au P. de la Chaise.*

A Chaseu, ce 12 novembre 1680.

Il y a plus de six ans, mon R. P., que, touché de ma mauvaise fortune, vous m'avez fait la grâce de me promettre votre assistance. Le roi, m'avez-vous dit plusieurs fois, ne m'a jamais donné d'exclusion quoiqu'il ne me donnât rien, et depuis peu même il a témoigné à un de mes bons amis qu'il feroit volontiers du bien à ma famille. Cependant je n'ai encore rien. Je vous supplie, mon R. P., de ne vous pas rebuter de m'assister : le cœur me dit que ma bonne heure approche.

1874. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 12 novembre 1680.

Je ne sais, monsieur, à quoi me prendre de n'avoir pas eu de vos nouvelles depuis que je n'ai eu l'honneur de vous voir. Je vous ai écrit à mon retour de Verdun; je

pars demain pour Langres, où le marquis de Coublans et ses créanciers croient que je les pourrai accommoder, et je m'en vais avec beaucoup d'inquiétude de n'avoir rien vu de vous.

1875. — *Madame de Scudéry à Bussy.*

A Paris, ce 14 novembre 1680.

Madame Bossuet a perdu son père (1), monsieur; elle en est fort affligée : ne lui ferez-vous point un compliment sur cela? Elle a fait une affaire de mille écus de rente pendant douze ans.

Notre ami Saint-Aignan est ici depuis quatre ou cinq jours : tout le monde le croit marié avec la petite Lucé. Pour moi, je ne le crois pas; je ne l'ai point encore vu, car vous savez combien il est difficile à voir. Il y a bien des parties faites pour l'épouser; mademoiselle de Vaillac le voudroit fort avec toute sa succession : les tabourets sont rares.

Toute la maison royale est guérie par le médecin anglois; les autres médecins sont enragés contre lui : il a eu du roi deux mille francs de pension et deux mille pistoles une fois payées. Il s'appelle Talbot, et, comme vous savez, Daquin est le premier médecin du roi; le comte de Gramont a retourné une chanson de l'opéra d'*Alceste*, sur la guérison de madame la Dauphine :

Talbot est vainqueur du trépas,
Daquin ne lui résiste pas;
La Dauphine est convalescente.
Qu'un chacun chante
Talbot est vainqueur du trépas,
Daquin ne lui résiste pas.

---

(1) Gauréau du Mont.

C'est à Bournonville de Flandre qu'on croit que se marie mademoiselle Mazarin; car l'on n'a pas voulu accorder les honneurs du Louvre au marquis de Mouy, fils du prince de Ligne.

Madame de Monmouth (1) est ici, qu'on dit une femme de conséquence; mais elle parle peu françois : ainsi on ne sait qu'elle a de l'esprit que par ouï-dire.

Les affaires d'Angleterre sont furieusement brouillées.

1876. — *Bussy au marquis de Trichateau.*

A Autun, ce 16 novembre 1680.

Je n'ai reçu aucune lettre de vous, monsieur, depuis que j'ai eu l'honneur de vous voir, que celle du 12 de ce mois.

J'arrivai ici avant-hier, pour de là aller à Montjeu; mais j'appris en arrivant que madame de Toulongeon, ma belle-mère, étoit fort malade; cela m'oblige de retourner sur mes pas à Chaseu, pour de là savoir toutes choses : car sur mon compliment, la bonne femme m'a fait mander que je ne me donnasse pas la peine d'aller à Alonne; ainsi, je la laisserai vivre ou mourir en mon absence.

Je viendrai ici dans la fin de ce mois pour y passer l'hiver. Vous nous devez un petit voyage au carnaval, monsieur; tous vos amis s'y attendent et moi plus que pas un, car je vous aime mieux que les autres et que les autres ne vous aiment.

---

(1) Anne Scot, fille du comte de Buckleugh. Elle se remaria en 1688 à lord Cornwallis.

1877.—*Madame de Scudéry à Bussy.*

A Paris, ce 22 novembre 1680.

Je ne vous écris qu'un mot aujourd'hui, monsieur, car je me trouve mal.

J'ai vu M. de Saint-Aignan, qui a reçu une lettre du roi qui parle favorablement de vous, mais vous le savez. Il est revenu en bonne santé et je ne le crois pas marié, dont je suis fort aise, car vous savez que je l'aime. Il y a eu des temps où il m'a fort obligée à cela; il va bientôt entrer en année : cela est bon pour nous.

J'espère du côté de la cour, et j'irai dès qu'elle sera à Saint-Germain y passer huit jours; mes dames amies, ou plutôt protectrices, le veulent ainsi. Elles sont bien intentionnées, ce me semble.

Madame de Bouillon a permission d'aller à Évreux chez elle.

On a pris un laquais de la *Grondeuse;* mais je crois qu'elle n'a acheté que du fard et point de poison. L'affaire de madame de Dreux commença ainsi.

Adieu, monsieur; je vais être saignée, avec le respect que je vous dois.

1878. — *Bussy à madame de Scudéry.*

A Chaseu, ce 23 novembre 1680.

Il y a si longtemps que je n'ai plus de commerce avec madame Bossuet, que la mort de son père ne suffit pas pour m'en faire reprendre. J'ai été six mois logé à deux rues près d'elle sans l'avoir vue : de quoi m'aviserois-je de lui écrire de cent lieues? Je voudrois bien, madame,

que vous eussiez fait une aussi bonne affaire qu'elle, et j'espère toujours que vous en ferez quelqu'une.

Si notre ami le duc ne se marie pas avec la vigueur que je lui connois encore, assurément il y a quelque engagement clandestin; je ne désapprouverois pas ce parti-là.

Les gens les mieux traités de la cour ne sont pas plus aises que moi de la santé de la maison royale. J'aime le roi parce que je ne pense pas que le mal qu'il m'a fait vienne d'un principe de haine, et que j'espère toujours quelques marques de sa bonté.

Mon ami le comte de Gramont badinera toute sa vie; c'est grand dommage qu'un homme comme celui-là vieillisse et meure à la fin aussi bien que les sots qui déplaisent à tout le monde.

On me mande que M. de Châteauneuf est allé trouver M. de Luxembourg de la part du roi. Je vous supplie de me mander ce qui en est.

1879. — *Bussy au duc de Saint-Aignan.*

A Chaseu, ce 26 novembre 1680.

Depuis que je me suis donné l'honneur de vous écrire, monsieur, j'ai bien eu des affaires et fait beaucoup de voyages pour cela; c'est ce qui m'a empêché de vous envoyer le manuscrit que le roi veut voir, et présentement même je suis arrêté par une chose qu'il faut que je sache de vous.

Au mois d'avril de 1674, vous me fites l'honneur de m'écrire une lettre sur la conversation que vous aviez eue avec le roi sur mon sujet (1); je vous en envoie la copie, afin que vous voyiez si vous jugez à propos que je la mette

(1) Voy. t. II, p. 342.

en sa place telle qu'elle est, que je la supprime ou que je n'en mette que ce que vous prendrez la peine de me mander. Bientôt après votre réponse je vous enverrai le manuscrit, car me voici de repos pour tout cet hiver.

J'ai une affaire au parlement de Paris qui m'obligera de supplier très-humblement le roi de me permettre d'y aller pour deux mois seulement du printemps. Quoique vous alliez entrer en année, vous ferez bien quelque petit tour à Paris, et je serai alerte pour vous aller embrasser et vous protester que vous n'aurez jamais un ami plus fidèle ni plus reconnoissant, ni un plus passionné serviteur que moi.

J'ai une grande espérance que votre année ne se passera pas sans que mes enfants reçoivent des marques de la bonté du roi; comme c'est vous à qui Sa Majesté a donné ces bonnes paroles, vous serez en droit de l'en faire souvenir.

1880. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 29 novembre 1680.

Je suis revenu depuis deux jours, monsieur; j'ai été extrêmement aise de trouver ici une de vos lettres. J'ai passé le temps de mon voyage en inquiétude; vous m'avez accoutumé à n'être pas si longtemps sans avoir de vos nouvelles.

J'ai trouvé mon frère de Laumont dans mon chemin, nous sommes revenus ensemble; il s'en va à la cour en espérance de quelque chose : je ne sais s'il en aura contentement.

Je n'ai presque point reçu de lettres depuis que je n'ai eu l'honneur de vous voir; mes courses ont interrompu mes commerces. Cela se raccommodera peut-être.

1881. — *Bussy à madame de Scudéry.*

A Chaseu, ce 30 novembre 1680.

M. de Saint-Aignan m'a mandé l'agréable endroit de la réponse du roi sur mon sujet. Je crois qu'enfin il viendra du bien à ma maison par l'entremise de cet ami. Vous jugez bien de la tendresse et de la reconnoissance que j'ai pour lui.

Au reste, madame, je vous donne avis que, quand vos amies ou vos protectrices nommeront votre nom au roi, il sera préparé à bien juger de vous et à vous estimer par les lettres qu'il a vues de vous dans mes *Mémoires*.

Les grâces que reçoit madame de Bouillon ne lui viennent pas pour l'amour d'elle. Le roi n'a nul penchant à lui en faire.

Vous ne m'avez pas mandé que la marquise d'Alluye est à l'abbaye d'Origny (1), auprès de sa belle-sœur.

J'avois ouï dire que la *Grondeuse* étoit dévote; mais quand cela ne seroit pas, toujours n'empoisonnoit-elle personne, si ce n'est par son haleine.

1882. — *Bussy au marquis de Trichateau.*

A Chaseu, ce 3 décembre 1680.

Maintenant que vous voilà de retour à Semur, monsieur, il nous faut recommencer notre commerce. Je n'ai bougé d'ici, où je n'ai vu que M. Jeannin, son fils et l'abbé de Saint-Martin d'étrangers; car je ne compte pas M. et madame de Toulongeon, qui est ma famille.

---

(1) Diocèse de Laon.

Je ne sais si vous savez que madame de Montjeu n'a fait qu'une fille. Mais à propos de cette manière de parler, je ne comprends pas que les femmes nous la pardonnent; cependant elle est générale. Je ne sais comment de leur côté elles ne disent : cette femme n'a fait qu'un garçon; cela fait bien voir, quand elles ne le font pas, qu'elles conviennent de la supériorité et de l'avantage de notre sexe sur le leur.

Je crois que vous savez la mort du maréchal de Grancey (1), celle du président de Blancmesnil (2) et celle de M. de la Marguerie (3). Les maréchaux de Villeroi et de la Ferté doivent être alertes. Cela sera plaisant de voir dans un an la connétablerie chez le maréchal de Créqui; il faudra qu'il prenne une barbe postiche pour la gravité de ce rang-là, car il a le teint trop frais.

1883. — *Le duc de Saint-Aignan à Bussy.*

A Paris, ce 3 décembre 1680.

Je dois à notre amitié le récit de ce qui se passa vendredi dernier au collége d'Harcourt et au public la justification de ce qui y arriva.

J'apprends, monsieur, que MM. les ducs m'ont condamné sans m'avoir entendu et qu'ils me blâment dans

---

(1) Jacques de Rouxel de Médavi, comte de Grancey, maréchal de France, mort à Paris le 20 novembre 1680.

(2) René Potier, seigneur de Blancmesnil et du Bourget, président aux enquêtes, mort le 7 novembre 1680.

(3) Louis Lainé de la Marguerie fut successivement maître des requêtes, intendant en Guienne, Languedoc, Normandie et Bourgogne, premier président au parlement de Dijon, charge où il eut pour successeur Nicolas Brulart, puis conseiller d'État et commissaire dans plusieurs chambres de justice. Il mourut en novembre 1680 à 65 ans.

une affaire où j'en attendois des louanges. Cela ne me surprend pas : dans toutes les compagnies il y a des esprits de différentes manières; je parlerai toujours avec beaucoup de retenue d'un corps dont j'ai l'honneur d'être et pour lequel j'ai bien de la considération et de l'estime; mais il est composé de différentes parties. Tel désapprouve mon action avec plusieurs qui ne trouveroit peut-être pas à propos d'y trouver à redire s'il étoit seul. Cela m'est arrivé en d'autres occasions; c'est apparemment un effet de l'envie, dont je me console, car je n'aime pas à faire pitié. Mais, monsieur, de quoi peuvent-ils justement m'accuser? Si les thèses où l'on assiste sont prises comme une cérémonie, les plus délicats ambitieux seront contraints de confesser que, quand il n'y a que trois personnes en tout un rang, la place du milieu n'est pas honteuse; et si ce n'est pas une cérémonie, de quoi veut-on se tourmenter? Si j'ai fait une civilité à M. le premier président, M. le président le Bailleul me l'a bien rendue, et je n'ai rien dit quand le duc de Chaulnes, qui est pair avant moi, s'est mis au-dessous du dernier président, qui est M. de Croissy.

Le roi, dont les lumières sont infinies et qui n'est pas moins grand par son jugement que par ses autres qualités admirables, ayant tenu la chose assez indifférente, je tiendrois aussi tout ce qu'on en pourroit dire fort indifférent si je n'étois bien aise de faire connoître à mes amis ce que je pense là-dessus.

Je n'empêcherai pas que l'on ne prenne des copies de cette lettre si l'on en désire; et je vous crois bien persuadé que si elle court le monde, quoique je ne l'affecte pas, j'ai de quoi la soutenir. Je souhaite que vous en soyez content; je le suis fort de moi-même et je le serai davantage si vous me croyez, monsieur, comme je le suis toujours, votre, etc.

1884. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 3 décembre 1680.

Il est vrai, monsieur, *qu'elle n'a fait qu'une fille* est une manière de parler injurieuse au sexe sur qui elle tombe.

Je savois la mort du maréchal de Grancey et celle du président de Blancmesnil. On m'a mandé aussi celle de Gordes (1); la petite véroie lui avoit fait perdre les yeux; il n'auroit guère perdu s'il en avoit été quitte pour cela, car il ne les a jamais eu guère bons.

On m'a aussi mandé la mort de Sautour, celui qui a enlevé mademoiselle de Praslin.

Choiseul demande le gouvernement de Thionville. Je ne crois pas qu'on ose lui refuser; mais on pourra bien le croire assez récompensé et se tenir quitte pour cela qui, en bonne justice, ne devroit pas suffire.

1885. — *Le P. de la Chaise à Bussy*

A Paris, ce 5 décembre 1680.

Je vous assure qu'il n'y a rien de changé au désir très-sincère que j'ai depuis longtemps de vous rendre service; j'en ai toujours comme vous fort bonne espérance, du moins ne tiendra-t-il point à mes soins dans toutes les occasions que je pourrai trouver de les employer pour votre satisfaction. Je voudrois que tout dépendît de là, vous verriez assurément bientôt que c'est de la meilleure foi du monde que je vous proteste que je suis très-parfaitement, etc.

---

(1) Voy. la note de la page 193.

1886. — *Le duc de Saint-Aignan à Bussy.*

A Paris, ce 6 décembre 1680.

Un jour après que j'eus reçu la lettre que vous me fites l'honneur de m'écrire de Chaseu, je fus trouver le roi à Saint-Germain, où Sa Majesté étoit arrivée la veille. Je lui dis, monsieur, non pas que vous n'aviez pas voulu insérer dans le second tome de vos Mémoires ma lettre du 19 avril 1674 sans savoir si je l'approuverois, mais que vous aviez désiré de savoir auparavant s'il l'auroit agréable. Sa Majesté me répondit le plus honnêtement du monde que, sans la lire, si je la trouvois bien cela suffisoit. Je vous la renvoie donc, monsieur, et attends vos Mémoires avec impatience.

Celle que je vous envoie (1) s'explique assez à mon avis pour que je n'aie pas besoin de vous mander ce qui s'est passé aux thèses du fils de M. Pelot, premier président de Normandie; ce que j'y ajouterai seulement, c'est que le duc de Chaulnes est plus bouffi quasi de la moitié qu'il n'est à son ordinaire (quoique je lui trouve naturellement beaucoup d'air du vent Borée) depuis qu'il m'a vu entre deux des anciens présidents, bien qu'il eût pris sa place au-dessous de M. de Croissy, le dernier de tous. Ses empressements à décrier ma conduite en cette occasion pendant que, sans en dire un seul mot, j'avois tant de sujet de désapprouver la sienne, m'ont fait écrire particulièrement cette lettre que je vous adresse, monsieur.

Monseigneur le Dauphin s'est retrouvé mal depuis trois jours.

---

(1) Voy. plus haut, p. 188, la lettre de Saint-Aignan, du 3 décembre.

1887. — *Bussy au comte de Tavannes.*

A Chaseu, ce 7 décembre 1680.

Le peu de séjour que vous avez fait en ce pays-ci et les affaires que j'ai eues en l'Auxois nous ont empêchés de vous voir. Vous passerez l'hiver à Paris et je n'irai qu'au mois d'avril prochain; cependant, mon cher, il nous faut recommencer notre commerce, car cela entretient l'amitié que nous nous sommes promise et que nous aurons l'un pour l'autre toute notre vie.

J'écris à M. le premier président de Novion pour le mariage de son petit-fils avec mademoiselle Berthelot : je ne fais que de l'apprendre; mais mandez-moi, je vous supplie, ce qui a rompu les engagements qu'il avoit avec madame du Housset pour mademoiselle de Trichateau. J'en suis fâché pour l'intérêt des uns et des autres.

Je vous serai bien obligé, mon cher, si vous voulez faire rendre à M. le premier président la lettre que je lui écris et à M. de Langres la sienne.

1888. — *Bussy à l'évêque de Langres* (1).

A Chaseu, ce 7 décembre 1680.

Je viens d'apprendre, monsieur, la perte que vous avez faite, dont j'ai une douleur très-sensible; car outre la part que je prends à tout ce qui vous touche, je suis affligé en

---

(1) Louis-Marie-Armand de Simiane de Gordes, évêque-duc de Langres, pair de France, mort à Paris, le 21 novembre 1695, à 70 ans.

mon particulier de la mort de M. votre frère (1) comme d'un bon ami que j'ai perdu. Dieu nous en veuille bien consoler, monsieur; nous avons besoin de son secours dans cette rencontre.

1889. — *Bussy au P. P. de Novion.*

A Chaseu, ce 7 décembre 1680.

Je ne fais que d'apprendre, monsieur, le mariage de M. votre petit-fils avec mademoiselle Berthelot (2). L'honneur que j'ai d'être dans votre alliance me fait prendre à cela, comme à tout ce qui vous arrivera jamais, toute la part qu'un parent doit prendre qui est assurément votre, etc.

1890. — *Bussy au P. de La Chaise.*

A Chaseu, ce 10 décembre 1680.

J'ai reçu votre lettre du 5 décembre, mon R. P., par laquelle je vois la continuation de vos bontés pour moi. Si je lisois dans votre cœur, je ne serois pas plus assuré que je le suis de la sincérité de vos paroles. Quand à la robe que vous portez il se joint une naissance comme la vôtre, les promesses sont infaillibles; mais, mon R. P., ne vous donnez plus la peine de me faire réponse : je ne croirai pas que vous m'en aimiez moins ; vous avez trop d'affaires. Ne m'écrivez plus, s'il vous plaît, que le jour que

(1) François de Simiane de Pontevez, marquis de Gordes, grand sénéchal et lieutenant de Provence, mort à Paris, le 28 novembre 1680, à 58 ans.

(2) Voy. plus haut, p. 171, note.

le roi accordera un bénéfice à mon fils. Cependant croyez bien que personne ne vous aime, ne vous honore et ne vous estime plus que je fais.

1891. — *Bussy au marquis de Trichateau.*

A Chaseu, ce 13 décembre 1680.

On me mande que le dévoiement de monseigneur le Dauphin n'est pas encore bien guéri;

Qu'il y a bien des affaires en Angleterre et que la Chambre basse a déclaré le duc d'York inhabile à succéder à la couronne, à cause de la religion.

Un commis de M. Colbert, nommé des Chiens, vient d'être mis à la Bastille pour avoir mal parlé de ce ministre.

Si mademoiselle de Praslin n'étoit pas encore désaveuglée de Sautour, je la tiens bien malheureuse; mais je crois que la jouissance jointe à la misère l'auront fort disposée à se consoler de sa mort.

Je voudrois bien que Choiseul eût le gouvernement de Thionville; mais les mêmes raisons qui l'ont empêché jusqu'ici d'avoir quelque récompense pourroient bien encore durer.

Il y a quelque temps qu'on me mandoit qu'on faisoit des commanderies de Saint-Lazare et qu'on en donneroit une à Choiseul.

La remise que vous faites d'un compliment à madame de Montjeu jusqu'à ce qu'elle ait fait un garçon est encore une autre manière de dire : *Elle n'a fait qu'une fille.*

Je serai aujourd'hui à Autun pour tout l'hiver.

Adieu.

1892. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 16 décembre 1680.

Je ne sais si Sautour est mort; je ne le crois pas, car nous avons reçu des lettres de gens qui sont fort dans les intérêts de M. de Praslin qui ne nous en ont rien mandé.

J'ai peur, monsieur, que vous n'ayez bien jugé de la conduite de la cour pour le pauvre Choiseul : on m'écrit que le gouvernement de Thionville sera pour Choisy (1) et celui de Sarrelouis, qu'il avoit, pour le Roy; on a donné celui de Douai à Vauban et la citadelle de Lille à du May (2), lieutenant général de l'artillerie.

Il est vrai que l'on fait des commanderies de Saint-Lazare; il y en aura quatre-vingts ou quatre-vingt-dix depuis neuf cents livres de rente jusqu'à deux mille, et soixante depuis deux mille jusqu'à trois. Il y aura aussi cinq grands prieurés de deux mille écus de rente. Choiseul pourra bien prendre à bon compte un de ces grands prieurés.

Le dévoiement de monseigneur le Dauphin continue; le roi s'adonne à lui donner des frères : la reine ne s'étoit pas trouvée il y a longtemps à telle fête.

La réputation du médecin anglois se gâte fort : presque tous ses malades retombent; le duc de Lesdiguières étoit assez mal le jour qu'on m'a écrit.

Je suis fort aise, monsieur, que vous soyez maintenant

---

(1) Le marquis de Choisy. C'étoit un ingénieur de beaucoup de mérite, qui fut successivement gouverneur de la citadelle de Cambrai, commandant dans Thionville (1677) et gouverneur de Sarrelouis (avril 1680), où il mourut en 1710, à 78 ans.

(2) Du Metz ou du May, lieutenant d'artillerie, puis (1676) maréchal de camp, gouverneur de Lille (1680), de Gravelines (1684), tué à la bataille de Fleurus (1690).

à Autun; il me semble que cela m'approche de vous et me facilite le moyen de vous voir plus tôt et plus longtemps.

1893. — *Bussy au duc de Saint-Aignan.*

A Autun, ce 17 décembre 1680.

J'ai reçu votre lettre du 6 de ce mois, monsieur, avec la relation de ce qui se passa au collége de Harcourt. J'ai lu ce récit à MM. Jeannin, d'Épinac, d'Égully, de Toulongeon, de Menecœur et à ma fille de Coligny. Ils trouvent tous comme moi que vous avez bien fait, et que, quand il seroit possible que vous auriez un peu relâché de vos droits, vous auriez eu plus de raison de le faire pour le premier président de Paris que M. de Chaulnes pour le président de Croissy. Cela est sans difficulté; mais je m'étonne que ce M. de Chaulnes, qui n'est connu à la cour que par vous, veuille trouver à redire à ce que vous faites; quand votre action seroit blâmable, il seroit un ingrat de la blâmer.

Je vous rends mille grâces, monsieur, de m'avoir bien voulu faire part de cette affaire; personne ne s'y intéresse plus que moi ni à tout ce qui vous touche. Plût à Dieu vous le pouvoir faire connoître au hasard de ma vie!

Si du temps que je faisois des chansonnettes le duc *Borée* vous avoit fait cette sottise, il auroit eu son fait.

Je mettrai donc votre lettre du mois d'avril 1674 dans sa place, puisque le roi le trouve bon, et je lui enverrai le plus tôt possible que je pourrai ce que j'ai promis à Sa Majesté. Je suis le plus trompé du monde si elle n'y trouve de beaux endroits.

Je n'aime pas la continuation du flux de monseigneur le Dauphin; ce qui me fait espérer que ce ne sera rien, c'est qu'on croit toujours danser le ballet.

1894. — *Bussy à la Basinière.*

A Autun, ce 17 décembre 1680.

Je viens de voir entre les mains de M. Jeannin que vous avez eu permission de voir le roi, monsieur. Je m'en suis réjoui pour votre intérêt avec lui; car encore que cela ne fasse pas vos affaires de la cour, cela servira à vos affaires domestiques et à mademoiselle de la Basinière, à qui je souhaite, comme à vous, toute la bonne fortune imaginable. Croyez bien cependant que je suis toujours votre, etc.

1895. — *Madame de Scudéry à Bussy.*

A Paris, ce 18 décembre 1680.

Je vous écris la joue fort enflée, monsieur; ce sont des fruits de la saison.

Monseigneur se portoit bien mieux hier : c'est une affliction à tout le monde que son mal ; on espère toujours qu'il s'en tirera. Ce qui me déplaît, c'est que ses médecins sont ignorants. Il a été si honnête pour tous les gens de qualité, qu'il a voulu qu'on fît entrer quelque malade qu'il fût, qu'on l'adore. Il ne coûte guère aux grands de se faire aimer des gens qui sont au-dessous d'eux.

Le roi fit juger hier l'affaire de ces places de la rue Montmartre, qui étoit une affaire pour Sa Majesté de plus de quatre millions. Votre ami M. de Basville en étoit rapporteur et fit des merveilles; cependant la pluralité des voix alloit en faveur de la cause du roi, qui royalement se fit perdre son procès, disant qu'il trouvoit sa cause mauvaise et qu'il vouloit décider puisque c'étoit le sien. En véritée

cela est beau et d'un grand roi et d'un excellent homme. C'étoit, je pense, M. Colbert qui avoit fait remuer cette corde (1).

Madame d'Armagnac a été parfaitement bien reçue à la cour; elle a fait sa charge de dame du palais : on lui a payé quatre mille écus de ses appointements du temps de sa disgrâce. Vous voyez bien, monsieur, que celles qui l'ont fait chasser ne sont plus les maîtresses.

Le bruit court de la mort de la duchesse du Lude; si cela est, nous verrons, que je crois, le grand maître épouser la comtesse de Guiche.

J'avois dessein d'aller passer quinze jours à la cour; mais j'attendrai que Monseigneur soit guéri, car on ne songe présentement qu'à lui, et on a raison.

Notre ami le duc est ici; je le vais voir tantôt.

1896. — *Bussy à madame de Scudéry.*

A Autun, ce 21 décembre 1680.

Vous m'avez écrit la joue enflée, madame, et je vous fais réponse avec une grande fluxion sur l'œil droit.

Dieu renvoie la santé à Monseigneur, madame, et donne encore au roi deux ou trois garçons pour l'ôter d'inquiétude! On me mande que Sa Majesté y travaille.

---

(1) Voici comment le *Mercure galant* (janvier 1681, p. 10) expose l'affaire : « S. M. avoit droit de rentrer dans tous les fonds aliénés qui sont au delà de l'ancienne enceinte de Paris. Tout cela étoit de son domaine. Beaucoup de particuliers avoient bâti sur ces fonds et ceux qui étoient chargés de faire le recouvrement pour le roi vouloient se mettre en possession de leurs maisons. Les propriétaires y ayant formé opposition, sous le bon plaisir de S. M., on porta l'affaire au conseil d'Etat du roi. » Le monarque touché des plaintes des propriétaires menacés renonça à ses prétentions. (Voy. *Ibid.*, p. 26, diverses pièces de vers relatives à ce sujet.)

J'estime extrêmement ce qu'il a fait dans son conseil pour ces places de la rue Montmartre; si je n'avois d'autres matières de quoi l'entretenir, je me réjouirois avec lui de ce qu'il a perdu son procès, comme on se réjouit avec les autres de ce qu'ils l'ont gagné.

Je suis fort aise que madame d'Armagnac soit rappelée à la cour, plus par l'intérêt de la gloire du roi que pour amour de la dame, ni pour la conséquence qu'un exilé en pourroit espérer; car mon parti est pris sur un exil aussi long que ma vie.

Voilà deux ou trois fois, depuis deux ou trois ans, que l'on dit faussement que la duchesse du Lude est morte. On sera longtemps sans le croire quand il sera vrai.

Vous faites fort bien, madame, d'attendre un temps plus agréable que celui de la maladie de Monseigneur pour aller à la cour : on n'y songe qu'à lui.

1897.—*Bussy au marquis de Trichateau.*

A Autun, ce 21 décembre 1680.

Madame de Montjeu, qui est des amies de madame de Sautour, voudroit bien, dit-elle, que son mari fût mort, parce qu'elle croit qu'elle se raccommoderoit avec ses père et mère.

Ces commanderies de Saint-Lazare est (*sic*) une belle invention pour récompenser les vieux officiers d'armée; le roi n'a rien fait de plus beau que cela et que les Invalides.

Le roi fait encore fort bien de s'adonner un peu plus qu'il ne faisoit au devoir conjugal; il aura beau faire des enfants, il n'incommodera pas sa maison.

Le dévoiement de monseigneur le Dauphin étoit un peu apaisé le dernier ordinaire, à ce que me mandoit mon fils. Dieu lui conserve sa santé!

Le médecin anglois est bien heureux de n'être décrié en France qu'après y avoir gagné cent mille francs.

1898. — *L'évêque de Langres à Bussy.*

A Paris, ce 21 décembre 1680

On me rend, monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet de mon affliction ; elle est grande, je vous assure, et bien fondée. Je compte pour quelque chose la part que vous y prenez ; mais vous voulez bien que je vous dise que je ne suis guère capable de me prévaloir de la consolation que mes amis voudroient bien me donner. Mettez-vous à ma place, monsieur, et vous vous contenterez des protestations avec lesquelles je suis votre très-humble et très-obéissant serviteur.

1899. — *Bussy au roi.*

A Autun, ce 21 décembre 1680.

Sire,

Je viens d'apprendre que Votre Majesté, par une justice qui n'a point d'exemple, avoit résolu de donner à ses vieux officiers d'armée des grands prieurés et des commanderies de Saint-Lazare plus ou moins grandes, suivant les grands ou les petits emplois qu'ils avoient eus. Sans ma mauvaise conduite, Sire, mes longs services et dans des emplois considérables m'auroient exempté de la peine d'importuner Votre Majesté pour avoir de quoi vivre, à quoi je suis réduit aujourd'hui. Vous m'auriez placé où je devois être si je n'avois failli d'ailleurs ; mais enfin, Sire, je supplie très-humblement Votre Majesté de vouloir se

contenter, pour le châtiment de ma faute, de la perte de cette grande fortune et d'un exil qui durera toute ma vie. Je suis assez puni, Sire, de ne voir jamais Votre Majesté, que j'ai bien servie et que je prétends servir le reste de mes jours. Quand tout ce que vous faites n'auroit pas l'approbation générale, comme il l'a, ceux mêmes qui ne m'aimoient pas autrefois ne seront pas fâchés que Votre Majesté me fasse quelques grâces en la personne de mes enfants. L'état de ma fortune fait pitié à tout le monde; ne me refusez pas la vôtre, Sire, puisque je vous ai servi toute ma vie, que je la veux achever en vous servant et que je suis avec des respects infinis, etc.

1900.—*Bussy au duc de Saint-Aignan.*

A Autun, ce 21 décembre 1680.

La lettre que je me donne l'honneur d'écrire au roi, monsieur, et que je vous supplie très-humblement de présenter à Sa Majesté, vous instruira amplement de ce dont il s'agit; ce que j'y ajouterai seulement, c'est que voici la plus belle occasion et la plus favorable que le roi trouvera jamais de me tirer de la misère où je suis. Après les bontés que Sa Majesté nous a témoignées pour ma famille, j'espère quelque grâce d'elle; il n'y a point de temps à perdre : c'est au jour de l'an prochain que ces prieurés et ces commanderies se doivent distribuer. Je vous conjure de tout mon cœur de ne point perdre de temps à ceci; c'est assez pour vous presser que de vous dire que par là vous travaillerez à la gloire de notre maître et à la subsistance du meilleur et du plus fidèle ami que vous aurez jamais.

Mon Dieu que je serois heureux si le roi avoit songé à moi avant que je l'en fisse souvenir! Et pourquoi non?

Ce que vous lui avez fait voir de mes Mémoires et ce qu'il en veut voir encore m'auront rendu présent à Sa Majesté, et il aura vu ou il verra que je suis le plus ancien lieutenant général d'armée de France après les maréchaux de Villeroi, de la Ferté, de Navailles et de l'Estrades.

1901. — *Le comte de Tavannes à Bussy.*

A Paris, ce 24 décembre 1680.

J'ai été bien aise de donner vos deux lettres moi-même à leurs adresses avant que de vous faire réponse; vous verrez par celle de M. de Langres que je la lui ai donnée en main propre; il est plus régulier que M. le premier président, auquel j'ai donné la sienne, mais aussi je ne vous réponds pas qu'il vous fasse réponse.

La mort de ce pauvre M. de Gordes m'afflige infiniment. C'est une grande désolation dans sa famille : il est mort de la petite vérole à cinquante-huit ans; on n'en réchappe guère à cet âge-là.

Je croyois bien vous voir cette année dans l'Autunois. La comtesse de Fiesque, qui a été à Sully, vous y a fort souhaité; vous auriez eu un grand plaisir de la voir en ce pays-là plus gaie que jamais.

Si vous venez en ce pays vous m'y trouverez encore, si je n'en suis parti pour aller en Bretagne pour un procès que j'y ai. Je n'espère pas aller en notre pays de toute l'année prochaine.

La maison du maréchal de Grancey est ruinée entièrement; ses filles sont à l'aumône; Monsieur retire dans sa maison la cadette. Pour madame de Marey, elle est sur le pavé (1). On espère que le roi lui donnera quelque chose.

---

(1) Marie-Louise Rouxel, fille du maréchal de Grancey, veuve depuis 1668 de son cousin, Joseph Rouxel, comte de Marei.

Vous me demandez qui a rompu le mariage de mademoiselle de Trichateau (1) avec le petit-fils du premier président; ce n'est autre chose, sinon que ce magistrat a trouvé plus d'argent et plus comptant chez Berthelot que chez M. du Housset.

Le premier président de Dijon est parti d'ici il y a huit jours; il est à présent à Dijon.

Adieu.

1902. — *La Basinière à Bussy.*

A Paris, ce 25 décembre 1680.

Je n'ai reçu, monsieur, que par le dernier ordinaire la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, car sans cela je vous aurois remercié plus tôt de la bonté que vous avez de prendre quelque part dans ce qui me regarde et mademoiselle de la Basinière; si j'osois, je vous dirois que vous y êtes en quelque sorte obligé, puisqu'il ne se peut rien ajouter à l'estime qu'elle a pour vous non plus qu'à l'attachement avec lequel je serai toute ma vie votre très-humble et très-obéissant serviteur.

1903. — *Bussy au P. P. Brulart.*

A Autun, ce 27 décembre 1680.

Il y a trois semaines que je demandai à notre ami le comte de Tavannes où vous étiez, monsieur, parce que j'étois en impatience de vous entretenir; il me vient de mander que vous étiez à Dijon depuis peu.

---

(1) La fille de du Housset, chancelier de Monsieur.

Je vous dirai donc qu'ensuite de la lettre que j'écrivis au roi (que je vous fis voir), par laquelle je lui mandois que je ne voulois jamais retourner à la cour pour être plus croyable sur le bien que j'avois à dire de lui, il me fit demander de lui faire voir quelque chose de mes Mémoires; je lui en envoyai un tome au mois de juin dernier, et comme il y a pris goût il l'a gardé et m'en a fait demander d'autres; je lui en enverrai un au commencement de cette année.

J'oubliois de vous mander que cet hiver je lui fis dire par le duc de Saint-Aignan que, par la même raison que je ne voulois pas retourner à la cour, je ne lui demanderois jamais rien pour moi, quoique je n'eusse pas de bien pour soutenir le rang que j'avois tenu dans le monde, mais que je le suppliois de faire du bien à mes enfants. Il répondit à Saint-Aignan qu'il le feroit volontiers aux occasions. Mon ami lui demanda s'il vouloit bien qu'il me donnât cette bonne nouvelle : « Oui, répliqua-t-il; dites-lui que je le veux bien. »

Je vous compte mes petites affaires, monsieur, parce que je sais que vous m'aimez; et comme je crois que vous seriez bien aise de voir ce que j'ai donné au roi, je vous le porterai moi-même au mois de mars que j'irai à Dijon.

1904. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 28 décembre 1680.

Je ne sais, monsieur, si je vous ai mandé que Monsieur a donné l'appartement de madame de Monaco à mademoiselle de Grancey; il lui entretient un train fort honnête et lui donne, outre cela, deux mille écus de pension. Madame de Marey n'est pas si bien en ses affaires; elle s'est mise dans un couvent avec sa mère.

Je crois que Sautour est effectivement mort; s'il ne l'étoit pas, il le voudroit faire croire, car ses amis le disent avec plusieurs circonstances. M. et madame de Praslin pardonneront assurément à leur fille, qu'ils avoueront madame de Sautour, et lui feront changer de nom le plus tôt qu'ils pourront sans s'incommoder.

L'empereur fait marcher beaucoup de troupes en Souabe et le roi en Alsace; une partie de l'infanterie qui étoit en Lorraine et dans le pays Messin a pris ce chemin-là. Il fait trop froid pour raisonner sur cela.

1905. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Autun, ce 28 décembre 1680.

Ma fille de Sainte-Marie a mandé à sa sœur que vous étiez à Paris, madame, et madame de Grignan avec vous. Je m'en réjouis, car notre commerce en sera plus fréquent, et il n'y a guère de choses au monde que j'aime mieux que lui. Mais, à propos de cela, madame, vous ne savez pas que je vais associer le roi à ce commerce, le roi ne vous déplaise. Vous avez su que je lui avois envoyé un manuscrit au mois de juin dernier. Il y a pris tel goût, qu'il l'a gardé et m'en a fait demander un autre. Celui donc que je vais lui envoyer à ce jour de l'an prochain est depuis 1673 jusqu'à la fin de 1675, qui sont les trois ans de votre vie où vous m'avez le plus et le mieux écrit. Comme il a bien de l'esprit, il sera charmé de vos lettres. Il en verra aussi quelques-unes de madame de Grignan qui ne lui déplairont pas. Je vous montrerai cela ce printemps que j'irai à Paris, et je vous étonnerai quand je vous ferai voir que, tout exilé que je suis, je parle aussi hardiment au roi que si j'étois son favori.

Adieu, ma chère cousine, je vous demande le secret.

1906. — *Bussy au comte de Tavannes.*

A Autun, ce 28 décembre 1680.

Je vous rends mille grâces, mon cher, de la peine que vous avez prise de rendre mes lettres à leurs adresses.

J'ai bien plaint M. de Langres et vous aussi sur la mort de M. de Gordes; je l'ai même regretté en mon particulier. Je l'avois plus connu en ces derniers temps et je le trouvois un bon et un honnête gentilhomme; sa mort est surprenante au dernier point.

Je ne plains pas le maréchal de Grancey; car il a vécu longtemps avec des honneurs et du bien pour les soutenir. Mais je plains ses filles qui ne seront pas toujours jeunes et jolies pour pouvoir gagner de quoi vivre (1).

Je ne suis pas fâché de la rupture du mariage de mademoiselle de Trichateau et d'autant plus que je crois que ce seroit bien le fait du marquis de Tavannes.

J'ai été bien fâché de n'avoir point vu la bonne comtesse chez vous ou du moins chez moi, et je suis bien fâché encore que vous deviez aller l'année qui vient en Bretagne. Où diable avez-vous pris ce procès-là? Je crois que vous en avez dans tous les parlements du royaume.

Je viens d'écrire au premier président de Bourgogne: c'est celui-là qui est un digne premier président; vous m'entendez à demi-mot.

---

(1) Ces six derniers mots sont biffés sur le manuscrit.

1907. — *Bussy à Benserade.*

A Autun, ce 31 décembre 1680.

On me vient de mander que vous faisiez les vers du ballet, monsieur. Je vois bien que vous avez repris des forces depuis dix ans, car en ce temps-là vous étiez trop las, disiez-vous. Je n'ai point été surpris de cet emploi, et j'ai bien cru que le roi, s'ennuyant de ne plus rien voir de votre façon, n'avoit pas voulu laisser plus longtemps inutile un talent si propre que le vôtre à réjouir les couronnes.

Vous voyez bien, monsieur, que je n'ai pas oublié votre rondeau, mais aussi n'ai-je pas oublié les paraphrases; mandez-m'en des nouvelles.

Adieu.

1908. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 2 janvier 1681

Bon jour et bon an, mon pauvre cousin. Je prends mon temps de vous demander pardon après une bonne fête et en vous souhaitant mille bonnes choses cette année, suivie de plusieurs autres. Il me semble qu'en vous adoucissant ainsi l'esprit, je vous disposerai à me pardonner d'avoir été si longtemps sans vous écrire, et à cette jolie veuve que j'aime tant et dont je disois encore hier tant de bien. Si vous saviez, mon cousin et ma chère nièce, toutes les tribulations que j'ai eues depuis trois ou quatre mois, vous auriez pitié de moi. Je vous le conterai quelque jour, car elles ne sont pas d'une manière à les pouvoir écrire. Je partis de Bretagne le 20 octobre, qui étoit bien plus tôt

que je ne pensois, pour venir à Paris. Un mois après j'eus le plaisir d'y recevoir ma fille; mais ce n'étoit pas elle qui me faisoit venir. Je l'ai trouvée mieux que quand elle est partie, et cet air de Provence qui la devoit dévorer ne l'a point dévorée : elle est toujours aimable, et je vous défie de vous voir tous deux et de parler ensemble sans vous aimer. J'ai toujours pensé à vous, et j'ai dit mille fois : Mon Dieu ! je voudrois bien écrire à mon cousin de Bussy; et jamais je n'ai pu le faire. Pour moi, je crois qu'il y a de petits démons qui empêchent de faire ce qu'on veut, rien que pour se moquer de nous et pour nous faire sentir notre foiblesse : ils ont eu contentement et je l'ai sentie dans toute son étendue.

Nous avons ici une comète qui est bien étendue aussi; c'est la plus belle queue qu'il est possible de voir. Tous les grands personnages sont alarmés et croient fermement que le ciel, bien occupé de leur perte, en donne des avertissements par cette comète. On dit fadement au cardinal Mazarin qu'il y avoit une grande comète qui paroissoit. Il étoit alors désespéré des médecins, et ses courtisans crurent qu'il falloit honorer son agonie d'un prodige dont il eut l'esprit de se moquer, et répondit plaisamment : « la comète me fait trop d'honneur. » En vérité, on devroit en dire autant que lui; et l'orgueil humain se fait trop d'honneur de croire qu'il y ait de grandes affaires dans les astres quand on doit mourir (1).

Adieu, mon cher cousin, adieu, ma chère nièce. Man-

---

(1) On fit alors ce sixain sur la comète et l'éléphant de la ménagerie de Versailles :

Assurez-vous que la comète,
Du ciel funeste interprète,
Prédit toujours la mort d'un grand.
Ne voilà-t-il pas qu'à Versailles,
Étendu couché sur la paille,
Vient de mourir un éléphant.

dez-moi de vos nouvelles et nous reprendrons, le bon Corbinelli et moi, le fil de notre discours.

1909. — *Bussy à mademoiselle Dupré.*

A Autun, ce 4 janvier 1681.

Je suis bien obligé, mademoiselle, au R. P. de la Chaise non-seulement des honnêtetés qu'il m'écrit, mais encore de ce qu'il m'a attiré une de vos lettres. Il y avoit trop longtemps que notre commerce étoit interrompu. Nous vous allâmes chercher deux fois, madame de Coligny et moi, à notre dernier voyage à Paris. J'espère que nous serons plus heureux à celui que nous y ferons au mois d'avril prochain.

Pour le rappel de madame d'Armagnac (1), comme ce n'est pas une même cause que la mienne qui l'avoit fait chasser, je ne pense pas qu'il tire à conséquence; et puis vous ne savez donc pas que j'ai demandé au roi qu'il me laissât chez moi toute ma vie, pour être plus croyable à la postérité sur le bien que j'avois à dire de lui. Ainsi, mademoiselle, quand je retourne à Paris, ce n'est que par des permissions particulières pour y faire mes affaires pendant quelque temps; et même j'affecte de ne point aller à la Comédie, à l'Opéra, ni aux lieux publics, pour faire voir au roi que je ne vais pas à Paris pour me divertir; ce que Sa Majesté a fort approuvé, quand mon ami Saint-Aignan lui a dit que j'en usois ainsi.

Je suis bien fâché que la santé de notre ami le P. Rapin diminue; ce sont de ces gens-là qui ne devroient jamais mourir.

Madame de Coligny ne vous a point oubliée, mademoi-

(1) Voy. Saint-Simon, t. XI, p. 22.

selle ; nous parlons souvent de vous avec l'estime que tout le monde vous doit et l'amitié que nous vous avons promise, qui ne finira jamais.

1910. — *Le marquis de Bussy à Bussy.*

A Saint-Germain, ce 4 janvier 1681.

Le roi a donné toutes les commanderies de Saint-Lazare à gens estropiés; les simples prieurés sont de mille écus chacun et les grands de deux mille; il y en a cinq de grands qui ont été donnés au chevalier de Château-Renaud (1), chef d'escadre, au chevalier de Montchevreuil (2), colonel du régiment du roi, à la Rablière, à Bulonde (3) et à Rivarolles. L'ancienneté désormais fera parvenir les chevaliers aux plus grandes commanderies, à la réserve de celles de deux mille écus dont le roi s'est réservé le pouvoir de disposer.

M. de Saint-Aignan me dit hier qu'il avoit demandé au roi s'il avoit lu votre lettre, et que Sa Majesté lui avoit dit que oui, sans lui dire autre chose; que cela lui avoit fait croire que le roi avoit disposé des choses que vous lui demandiez.

Au reste, il m'aboucha avec la Vienne, qui me dit

---

(1) Louis-François Rousselet, comte de Château-Renaud (ou Regnaud), l'un des plus grands marins qu'ait eus la France, né le 22 septembre 1637, chef d'escadre (1674), maréchal de France (1703), mort le 15 novembre 1716 à 81 ans.

(2) Henri de Mornai, marquis de Montchevreuil, mort en 1706 à 84 ans.

(3) Le marquis de Bulonde, brigadier de cavalerie (1675), grand prieur de Saint-Lazare (1681), maréchal de camp (1683), lieutenant général (1688). En juin 1691 ayant, contre les ordres formels de Catinat, levé le siége de Coni, il fut arrêté et envoyé à Pignerol.

qu'assurément le roi avoit paru désirer de voir la suite de vos Mémoires, que vous tardiez trop à les lui envoyer et qu'on ne pouvoit pas prendre un temps plus propice pour cela que le présent où le roi étoit fort souvent seul. Il est certain que Sa Majesté est seule quatre ou cinq heures du jour et ne va chez mademoiselle de Fontanges que depuis six jusqu'à sept.

M. de Vaillac (1) est mort et la duchesse du Lude.

1911.—*Bussy à madame de Sévigné.*

A Autun, ce 8 janvier 1681.

Vous avez dû recevoir une de mes lettres, madame; ainsi je ne vous dirai rien de ce que je vous écrivois, et je ne ferai que répondre à votre lettre du 2 de ce mois. Nous irons savoir d'original, madame de Coligny et moi, au mois d'avril prochain, les peines que vous avez eues en Bretagne. Cependant je vous dirai que je suis ravi que la belle *Madelonne* se porte mieux, parce que la devant aimer, comme ce m'est une nécessité, j'aurai plus de plaisir en la trouvant plus belle.

Je crois comme vous qu'il y a de petits démons qui nous veulent empêcher de faire notre devoir, mais qu'ils trouvent des gens plus fragiles les uns que les autres; sans vous faire de reproches de votre paresse à m'écrire, madame, je leur résiste mieux que vous.

La comète qu'on voit à Paris se voit aussi en Bourgogne et fait parler les sots de ce pays-ci comme ceux de

---

(1) Jean-Paul Gourdon de Genouillac, comte de Vaillac, premier baron de Guyenne, lieutenant général des armées, ancien premier écuyer de Monsieur et capitaine de ses gardes; mort le 18 janvier à 61 ans.

celui-là. Chacun a son héros qui, à son avis, en doit être menacé, et je ne doute pas qu'il n'y ait des gens à Paris qui croiront que la comète a annoncé au monde la mort de Brancas (1).

Je trouve comme vous, madame, que le cardinal Mazarin eut bien de l'esprit de se moquer en mourant des flatteurs qui lui dirent que le ciel présageoit sa perte par la comète qui paroissoit alors. Votre nièce de Coligny admire encore plus sa fermeté que son esprit en cette rencontre; il faut bien de la force pour dire en mourant les mêmes choses qu'on diroit en bonne santé.

La foiblesse de craindre les comètes n'est pas moderne, elle a eu cours dans tous les siècles, et Virgile, qui avoit tant d'esprit, a dit qu'on ne les voyoit jamais impunément. Peut-être ne l'a-t-il pas cru et que, comme il étoit un des flatteurs d'Auguste, il a voulu lui persuader qu'il croyoit que le ciel témoignoit par ces signes l'intérêt qu'il prenoit aux actions et à la mort des grands princes. Pour moi, je ne le crois pas; je pense que tout au plus une comète marque l'altération des saisons et qu'elle peut ainsi causer la peste ou la famine.

1912. — *L'évêque d'Autun à Bussy*

A Saint-Germain, ce 8 janvier 1681.

J'ai eu si peu la satisfaction d'avoir l'honneur de vous voir, monsieur, pendant mon dernier séjour à Autun, que je ne puis plus différer à vous en témoigner mon déplaisir. Il me sera plus supportable si vous voulez bien me faire la grâce de me donner quelquefois de vos nou-

(1) Charles, comte de Brancas, chevalier d'honneur de la reine

velles, et il me semble qu'un peu de commerce répareroit, en quelque façon, ce qui a manqué à ma joie dans la province. Je ferai mon possible pour n'en être pas longtemps absent, et s'il vous plaît, monsieur, de m'honorer de quelque commission pendant le temps que je serai en ce pays-ci, je tâcherai, par mon exactitude à m'en acquitter, à vous faire connoître avec combien de passion je désire que vous soyez persuadé de la vérité et du respect avec lequel je suis votre, etc.

1913. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 12 janvier 1681.

Je trouve plaisant que nous nous soyons réveillés chacun de notre côté. Je crois que c'est le même jour et que nos lettres se sont croisées. J'ai remarqué que cela arrive souvent. Mais, mon cousin, vous me mandez une chose étrange; je n'eusse jamais deviné le tiers (1) qui est entre nous. Pensez-vous que l'on puisse estimer les lettres que vous avez mises dans ce que vous avez envoyé? Toute mon espérance, c'est que vous les avez raccommodées. Croyez-vous aussi que mon style, qui est tout plein d'amitié, ne se puisse point mal interpréter? Je n'ai jamais vu de lettres entre les mains d'un tiers, qu'on ne pût tourner sur un méchant ton, et ce serait faire une grande injustice à la naïveté et à l'innocence de notre ancienne amitié. Je serois ravie de voir tout cela : mais le moyen? Je suis assurée, quoi que je die, que vous n'avez rien fait que de bien, et c'en est un fort grand de pouvoir divertir un tel homme et d'être en commerce avec lui. Pour moi,

(1) Le roi. Voy. la lettre de Bussy en date du 28 décembre 1680.

je crois qu'une dame de mes anciennes amies (1), qui passe réglément deux heures dans son cabinet, pourroit bien lire avec lui vos Mémoires, et vous seriez en assez bonne main. Que sait-on ce que la Providence nous garde? Je me réjouis qu'elle ait donné une aussi belle terre que Lanty à notre heureuse veuve. Elle vous rend heureux aussi par la douceur de son amitié et de son fidèle attachement auprès de vous. C'est une créature bien estimable et que j'estime infiniment aussi. Embrassez-la pour moi et recevez tous les amitiés et les compliments de ma fille. Elle voudroit bien que vous revinssiez pendant qu'elle est ici. Sa santé est d'une délicatesse qui fait trembler ceux qui l'aiment.

Adieu, mon cher cousin. Notre Corbinelli est ici, toujours tout à vous. Nous vous écrirons ensemble. Ditesnous toujours des nouvelles de votre commerce (avec le roi). Je jurerois bien que j'ai deviné, car on dit que ces gens dont je viens de vous parler lisent ou écrivent ensemble quelque chose.

1914. — *Bussy à l'évêque d'Autun.*

A Autun, ce 13 janvier 1681.

Vous me témoignez, monsieur, souhaiter un peu plus de commerce dans notre absence que nous n'en avons. J'y consens de tout mon cœur; j'y fournirai plus aisément que vous, car vous avez à la cour ou à Paris peu de temps de reste, et moi je n'ai rien ici de meilleur à faire que cela, ni de plus agréable.

Il y a un mois que je suis en cette ville, où les nou-

---

(1) Madame de Maintenon.

velles de M. Jeannin et les miennes font le sujet de nos conversations. Après cela, nous ne parlons plus que de cartes :

Cùm fueris Romæ Romano vivito more (1).

Depuis huit jours il y a ici une querelle entre les chevaliers de Vauteau et de Roussillon, où M. de Montjeu avoit pris parti. L'intérêt que j'ai pour M. Jeannin m'a fait prendre plus de soin que cela n'allât plus loin. Je les ai donc accommodés, et nous avons trouvé un fonds pour aider à la subsistance du chevalier de Vauteau ailleurs que dans le bailliage d'Autun, où il fait honte à ses parents et où il peut tous les jours causer des querelles.

Je fais ici une vie pour laquelle je n'étois pas né; mais Dieu le veut ainsi, et il me fait la grâce de n'avoir plus de peine à m'y accommoder. Si vous étiez plus assidu dans la province, je la trouverois plus douce, car je serois d'ordinaire avec vous.

1915. — *Le marquis de Bussy à Bussy.*

A Saint-Germain, ce 13 janvier 1681.

J'ai vu ce matin M. de Saint-Aignan, qui ne m'a rien dit de la lettre qu'il a donnée au roi de votre part.

Mademoiselle a gagné le procès qu'elle avoit contre mademoiselle de Guise : elle m'a dit de vous le mander; elle l'avoit fort à cœur. Casau, gouverneur de Thionville, est mort en allant prendre possession de son gouvernement (2).

---

(1) Quand tu seras à Rome vis à la manière romaine.

(2) Cazaux, gouverneur de Bergue (1668), de Furnes (1671), maré-

Le ballet (1) se dansera mardi 22. Monseigneur y dansera.

La comtesse de Fiesque vous fait mille amitiés : elle ne bouge d'ici; elle est gaie comme à quinze ans. Elle n'en paroît pas trente.

1916. — *Madame de Scudéry à Bussy.*

A Paris, ce 16 janvier 1681.

Je pense, monsieur, que ce qui fait que la plupart de nos veuves et de nos demoiselles font des avances à notre ami le duc, c'est que lorsqu'il s'agit de s'établir et d'avoir un rang on ne trouve rien de honteux pour y parvenir. Notre ami dit qu'il est jeune, mais elles ne le croient pas; elles croient seulement qu'il est duc, et c'est assez pour elles. Je crois, pour moi, qu'il ne se mariera que par amour; ainsi les amies ne peuvent servir qu'à souffler la flamme quand elle sera allumée. En vérité, tout compté et rabattu, c'est un bon et honnête homme, et l'on pourroit mener une vie fort douce avec lui. Le bien ne le touche point; il ne sera question que de lui plaire.

Notre ami la Rongère est ici et madame sa femme aussi; je n'ai encore vu que lui. Il m'a demandé si vous et madame de Coligny n'étiez pas contents de lui (2). J'ai dit que vous me l'aviez paru par tout ce que vous m'en aviez mandé, comme il est vrai. Je suis bien fâchée du

---

chal de camp (1676). Il venait d'obtenir le gouvernement de Thionville à la mort du maréchal de Grancey.

(1) *Le Triomphe de l'amour*, par Lulli et Quinault.

(2) Bussy et madame de Coligny venaient de leur acheter la terre de Lanty qu'ils eurent quelque peine à payer.

mal de la belle marquise; car, en vérité, je l'aime, et je l'honore de tout mon cœur.

Brancas est mort fort chrétiennement. On demanda au coucher du roi s'il n'avoit point fait de testament. Ce badin de comte de Gramont répondit que oui, et qu'il avoit fondé un hôpital pour tous les princes et les ducs de France ruinés, lesquels se disposoient à y aller.

Le roi fera encore ses dévotions à la Chandeleur Il prie Dieu de fort bon cœur; je crois qu'il sera dévot: il n'y a pas loin d'un bon chrétien à un très-honnête homme.

L'on parle du voyage de Bourbon pour la cour. Le roi, la reine, Monseigneur, madame la Dauphine, tout cela veut avoir des enfants; l'on ne fera point de grand voyage cet été.

J'ai vu la comtesse de Gramont à la cour, qui m'a fait un froid dont je n'ai pu deviner la cause; j'ai tant eu de bons visages d'ailleurs que je m'en suis consolée. Je suis toute à vous, mon cher monsieur, et à la belle marquise.

1917. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Paris, ce 17 janvier 1681.

Con licentia (1), *signora*, nous nous sommes bien moqués de votre crainte, votre nièce et moi. Le roi admirera vos lettres, ma chère cousine, et croira par tout ce qu'il verra de notre commerce que le nom de Rabutin, que nous portons tous deux, et l'agrément de nos esprits font toute notre liaison. Je vous montrerai cela au mois d'avril prochain, que nous irons à Paris, et vous serez ravie de voir

(1) Lisez *con licenza* ou *licenzia*.—Bussy ne savait pas l'italien. On s'en aperçoit dès qu'il s'avise de citer quelques mots en cette langue.

que, ne croyant réjouir que votre parent et votre ami, vous ayez diverti le plus grand roi du monde.

Je n'ai pas touché à vos lettres, madame; le Brun ne toucheroit pas à un ouvrage du Titien où ce grand homme auroit eu quelque négligence. Cela est bon aux ouvrages des petits génies d'être revus et corrigés. J'ai supprimé seulement de certaines choses qui, quoique belles, ne seroient peut-être pas du goût du maître. Enfin, ma chère cousine, soyez persuadée que je ne vous ai point fait de méchante affaire à la cour et qu'en y donnant encore plus d'estime de votre esprit qu'on n'y en avoit, je n'ai point diminué celle de votre vertu. Du reste, je vous assure que si j'étois à la place du roi en cette rencontre, je voudrois être au moins votre ami et avoir un commerce de lettres avec vous, et que toute votre famille se sentît de l'estime et de l'amitié que j'aurois pour vous.

Vous croyez qu'une de vos anciennes amies lit mes *Mémoires* avec le roi; je le crois aussi et je le souhaite, car j'estime son cœur et son esprit infiniment.

Je serois bien fâché que madame de Grignan ne fût plus à Paris quand j'irai; mandez-le-moi et trouvez bon que nous lui fassions ici mille amitiés. Il y a longtemps que nous n'avons eu des nouvelles de notre ami Corbinelli.

Adieu, ma chère cousine; la baronne de Lanty (madame de Coligny) vous embrasse mille fois.

1918. — *Bussy à mademoiselle de Montpensier.*

A Autun, ce 17 janvier 1681.

Le marquis de Bussy me vient de mander que Votre Altesse Royale, Mademoiselle, avoit gagné son procès contre mademoiselle de Guise et que vous lui aviez commandé

de m'écrire. Je vous rends mille très-humbles grâces, Mademoiselle, de ce que vous me croyez assez dans vos intérêts pour m'en réjouir, et je vous assure aussi que vous avez raison. MM. de Barail et de Rolinde (1) n'en sont pas plus aises que moi. Si je savois quelqu'un qui aimât plus qu'eux Votre Altesse Royale, Mademoiselle, je ne l'aurois pas oublié; car sur le chapitre du respect et de l'attachement que l'on peut avoir pour vous, je vais aussi loin qu'on peut aller.

1919. — *Bussy à madame de Scudéry.*

A Autun, ce 21 janvier 1681.

Je conviens avec vous, madame, que notre ami le duc est le meilleur et le plus honnête homme du monde et qu'une femme sera trop heureuse avec lui. Je ne dis pas seulement pour les honneurs qu'il lui procurera, mais encore pour l'agrément et pour la douceur de la vie.

Vous pouvez dire à M. et à madame de la Rongère que ma fille et moi sommes contents d'eux; ce sont de bonnes gens, mais avec cela ce sont de très-honnêtes personnes, de l'amitié de qui je fais un fort grand cas.

Ma fille se porte bien; elle vous rend mille grâces de l'inquiétude que vous avez eue de son mal et de l'amitié que vous avez pour elle. Vous ne lui donnerez pas son reste là-dessus, à ce qu'elle dit.

Chacun vit différemment, madame; mais tous ceux qui ne meurent pas de mort subite meurent chrétiennement.

---

(1) Il en est souvent question dans les Mémoires de Mademoiselle, à la personne de laquelle il était attaché.

Brancas a eu du bien de sa femme; je ne sais pas à quoi il l'a mangé.

Je suis ravi que le roi se retourne à Dieu plus qu'il n'a fait jusqu'ici; cela le disposera à faire justice à ceux qui l'attendent de lui et lui fera voir longtemps les enfants de ses enfants.

Il faut que la comtesse de Gramont n'ait pas eu contentement de sa tante et qu'elle croie que vous ne l'y avez pas servie. Je vous tiendrois bien heureuse si vous n'aviez d'autre mal que ses froideurs.

Adieu, madame; je vous assure que la marquise et moi sommes tout à vous.

1920. — *Bussy au duc de Saint-Aignan.*

A Autun, ce 21 janvier 1681.

Je vous envoie, monsieur, la suite de mes Mémoires que le roi veut bien voir, et une lettre que je me donne l'honneur d'écrire à Sa Majesté (1). Je crois qu'elle s'ennuiera moins à cette lecture qu'elle n'a fait à la première; car, outre qu'elle y verra le récit de ses propres actions, c'est qu'elle les verra dans des lettres, qui est la moins ennuyeuse manière de conter et la plus naturelle. Elle verra même d'autres choses dans ces lettres qui la divertiront, et je pense que celles de madame de Sévigné ne lui déplairont pas.

Prenez la peine, monsieur, s'il vous plaît, de lire tout avant que de le présenter à Sa Majesté, afin qu'elle ne voie rien qui n'ait passé par votre approbation.

J'attends toujours de vous la réponse de ce que j'ai de-

(1) Voy. l'Appendice.

mandé au roi. S'il me l'accorde, je le recevrai avec la plus grande reconnoissance du monde, sinon, je recevrai son refus avec toute la résignation imaginable. Je ne laisserai pas de l'aimer toujours, parce que je croirai que ce n'est pas par mauvaise volonté qu'il me le refuse, qu'il a des raisons de le faire qui satisferoient tous ceux qui se font autant de justice que je m'en fais, et qu'il aura enfin pitié de l'état où sont mes affaires. Vous, monsieur, qui m'aimez, ferez ressouvenir quelquefois le roi de votre ami, je vous en supplie, et de croire, etc.

1921. — *Bussy à la Vienne.*

A Autun, ce 21 janvier 1681.

J'ai appris, monsieur, l'honnêteté avec laquelle vous avez témoigné à mon fils me vouloir faire plaisir. Je vous en rends mille grâces et si je pouvois faire autre chose que d'en avoir une reconnoissance infinie, je vous assure que je n'y manquerois pas, car personne au monde n'est moins ingrat que moi et n'est plus votre, etc.

1922. — *Le P. P. Brulart à Bussy.*

A Dijon, ce 25 janvier 1681.

J'ai reçu et lu avec grand plaisir les Mémoires que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Je les ai trouvés trop agréables pour en faire à deux fois, et la soirée que j'y employai hier a été la meilleure et la plus divertissante que je pouvois avoir. Ce qui y est sérieux est beau et solide, et rien n'est plus enjoué que ce que vous avez écrit pour réjouir. Je suis persuadé que la postérité fine et dé-

licate en fera un jour le même jugement; mais je pense que cela n'arrivera de longtemps et que votre intention est d'en faire un posthume. Le maître doit être content d'avoir vu comment il y est parlé de lui, et il verra avec satisfaction que ce qui est dans le monde le plus digne de louanges ne pouvoit être mieux loué. Pour moi, qui connois la vérité de la plupart des choses que vous avez écrites, j'ai tout le plaisir à le lire qu'on peut avoir, quand on est convaincu de ce qu'on lit. J'ai peur seulement que vous n'ayez pas assez craint de fâcher le monde.

1923. — *Le marquis de Bussy à Bussy.*

A Saint-Germain, ce 29 janvier 1681.

M. de Saint-Aignan m'a dit encore que vous deviez vous presser d'envoyer la suite de vos Mémoires qu'il lui a paru qu'on avoit impatience de voir, et m'a ajouté que le récit de la bataille de Dunkerque avoit été lu avec plaisir.

La comtesse de Guiche épouse le duc du Lude la semaine prochaine.

Le frère de mademoiselle de Laval épouse mademoiselle de Fénelon (1) la semaine prochaine.

Nonan a acheté la lieutenance de roi de Berri.

Le roi a donné un brevet de retenue de cinquante mille écus à la Salle sur sa charge de maître de la garde-robe.

Le bruit continue du voyage du roi à Bourbon au mois de mars prochain.

---

(1) Pierre de Laval, marquis de Laval-Lezay et de Maghac, lieutenant de roi dans la Marche, marié en 1681 à la fille du marquis de la Motte-Fénelon, Marie-Françoise de Salignac, mort le 10 juillet 1687 à 34 ans.

1924. — *Bussy à la marquise de Clérembault.*

A Autun, ce 1er février 1681.

Je viens d'apprendre la mort de madame la maréchale du Plessis (1), madame, à laquelle je prends la même part que vous, car étant aussi proches parents que nous sommes et aussi bons amis, je n'aurai jamais d'autres sentiments que les vôtres. Je vous supplie de le croire et de compter toujours sur moi comme sur la personne du monde qui est le plus absolument à vous.

1925.—*Bussy à Harlay, archevêque de Paris.*

A Autun, ce 1er février 1681.

En suite de l'honnêteté que vous eûtes, il y a sept ou huit ans, monseigneur, de me faire souvenir que je vous avois fait plaisir autrefois, vous m'offrîtes vos bons offices à la cour, je me contentai de vous en rendre mille grâces alors et je vous suppliai quelque temps après de parler au roi d'un fils que j'avois dans l'Église, en présentant une de mes lettres à Sa Majesté. Vous m'avez dit, monseigneur, que vous l'aviez fait et je n'en ai pas douté. Cependant cela ne m'a encore rien produit du côté de la cour. Il viendra quand il plaira à Dieu d'inspirer le roi de faire du bien à ma famille. Mais comme les absents et surtout les absents

(1) Colombe le Charron, veuve depuis 1675 de César de Choiseul, dit le maréchal du Plessis-Praslin, morte subitement le 26 janvier 1681. Elle était belle-mère de la marquise de Clérembault, comme on l'a vu précédemment.

malheureux ne reçoivent presque jamais de grâces que quelque généreux ami ne les demande pour eux, je vous supplie très-humblement, monseigneur, de nommer mon fils au roi dans les premières vacances d'abbayes. Vous trouverez Sa Majesté bien intentionnée et plus disposée qu'elle n'a encore été à faire du bien à mes enfants. Je vous parle ainsi parce qu'elle m'en a fait assurer par une personne de créance. Mais si vous vouliez, monseigneur, être encore plus maître du bien que vous me procurerez, vous donneriez à mon fils le premier bénéfice dépendant de vous qui en vaudroit la peine. Je tiendrois cette grâce purement de vous, et vous m'auriez fait le plaisir que vous m'avez tant de fois assuré que vous avez envie de me faire.

1926. — *Madame de Scudéry à Bussy.*

A Paris, ce 1er février 1681.

Il y a assez longtemps que je n'ai eu de vos lettres, monsieur. Comment va votre santé et celle de madame de Coligny?

Je dînai hier avec M. et madame de la Rongère; ils me paroissent s'aimer parfaitement. Je suis bien contente d'avoir contribué à cette belle union: leur maison est fort propre et leur table fort honnête; ils m'ont dit qu'ils vous avoient écrit.

On vous aura envoyé les vers du ballet; je ne sais comment vous les trouvez, mais pour moi, je n'en suis pas satisfaite. Il semble qu'ils veulent offenser une partie de ceux dont ils parlent.

Le roi vient de régler une affaire entre les ducs et les maréchaux de France: MM. de Ventadour et d'Aumont ayant eu querelle et les maréchaux leur ayant envoyé des

gardes, ils les refusèrent. Les maréchaux s'en étant plaints au roi, Sa Majesté décida qu'en cas de querelle les ducs seroient justiciables des maréchaux et que pour différencier les officiers de la couronne d'avec les simples gentilshommes, on enverroit des exempts aux premiers et de simples gardes aux autres.

Le roi a donné cinquante mille écus à M. de Soubise pour lui aider à acheter de la Rochefoucauld le gouvernement de Berri, dont il a payé cent mille écus.

1927. — *Bussy à madame de Scudéry.*

A Autun, ce 4 février 1681.

Il n'y a pas longtemps que je vous ai écrit, madame; nous nous portons tous à merveille, ma fille de Coligny, son fils et moi.

M. et madame de la Rongère s'aiment fort, dites-vous; je trouve qu'ils ont raison, car ils sont aimables. Vous dites qu'ils sont contents de vous, je n'en doute pas : ils doivent aimer ceux qui les ont mis ensemble. Ils sont fort à leur aise, ils ne sont pas encore chargés d'enfants, ils font bien d'être magnifiques en meubles et de tenir bonne table.

Pour répondre à ce que vous me demandez, madame, sur les vers de Benserade, je vous dirai avec ma sincérité ordinaire que je les ai admirés, car il badine agréablement sur des gens qui n'ont encore jamais fait parler d'eux ni à la guerre ni en amour; et, pour l'offense que vous prétendez qu'il leur fait, je suis assuré qu'il n'y en a pas un qui s'en plaigne, parce qu'ils entendent raillerie.

Le règlement que vient de faire le roi ne donne d'avantage aux maréchaux sur les ducs que dans leur tribunal,

quand les ducs ont querelle; et cela est fort juste : hormis en ce lieu-là et dans les armées, les ducs précèdent partout ailleurs les maréchaux. C'est comme les présidents et les conseillers, qui ne se lèvent ni ne se découvrent quand ils sont sur les fleurs de lys, quoique des gens plus qualifiés qu'eux et qui les précèdent ailleurs entrent au parquet le chapeau bas et s'aillent asseoir parmi des procureurs.

Il me paroît que dans le traité du gouvernement de Berri le roi donne les cinquante mille écus à M. de la Rochefoucauld sous le nom de M. de Soubise.

1928. — *Bussy au duc de Vivonne.*

A Autun, ce 4 février 1681.

Le chevalier de Choiseul (1), mon parent et mon ami, voudroit bien avoir de l'emploi sur mer ; et, pour cet effet, monsieur, il m'a prié de vous en écrire. Je l'ai fait d'autant plus volontiers, que j'ai cru qu'il vous souviendroit de notre amitié. Je vous supplie donc, monsieur, de le vouloir placer dans les gardes de la marine. Sa naissance et son courage le feront bien acquitter de tous les emplois que vous lui donnerez. Pour moi, je vous en serai tout à fait obligé et je serai avec le même cœur que j'ai toujours été votre, etc.

---

(1) Le chevalier de Choiseul-Vauteau, dont il a été question plus haut (p. 215). Il était de la branche des seigneurs de Traves.

1929. — *Bussy au marquis de Trichateau.*

A Autun, ce 4 février 1681.

Je recommence notre commerce, monsieur, sur ce que j'ai appris votre retour à Semur, et je le recommence en vous assurant de la part que je prends à la perte que vous et madame de Trichateau avez faite de madame la maréchale du Plessis. Les deux sœurs ne se sont pas quittées pour longtemps (1).

Vous avez appris assurément la querelle et la suite de ce qui se passa entre les chevaliers de Choiseul et de Roussillon; j'ai tout accommodé. Quelques faquins du parlement ont voulu faire du bruit; mais M. le président Brulart, MM. les présidents Boyer et de Berbisy ont tout apaisé.

Nous ne jouons qu'une fois le jour depuis cinq heures jusqu'à huit, et on ne veille plus au quartier; cela fatiguoit trop.

On me demande toujours si vous ne viendrez point ici au carnaval; je dis que oui. J'espère que vous dégagerez ma parole.

1930. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 5 février 1681.

Mon voyage a été beaucoup plus long que je ne pensois, monsieur; je comptois sur quinze jours et j'ai été cinq semaines.

---

(1) La maréchale était sœur de la comtesse d'Origny, mère de la marquise de Trichateau.

Le marquis de Venours ne m'ayant point trouvé ici est venu à Langres ; il vient de repartir avec mon frère, qui s'en retourne à la cour pour se faire recevoir chevalier de Saint-Lazare. Le roi a eu la bonté de lui donner une commanderie de six cents écus ; il lui en avoit d'abord donné une de quatre cents : c'est le prix des plus fortes de ceux qui n'ont été que capitaines ; et lui ayant fait l'honneur de resonger à lui et de croire que sa naissance et ses services méritoient quelque distinction, il ajouta deux cents écus aux quatre cents ; de sorte que quand mon frère, qui étoit allé à Paris après avoir remercié le roi de la première grâce, revint à Saint-Germain, M. le maréchal de Créqui et M. de Saint-Pouange lui dirent qu'il pouvoit recommencer ; et sur ce qu'il leur témoigna qu'il croyoit leur en avoir l'obligation, ils l'assurèrent qu'il n'en étoit rien, que le roi l'avoit fait de son propre mouvement, et lui dirent qu'ils seroient de fort malhonnêtes gens de lui laisser croire qu'ils eussent part à une chose où ils n'en avoient point. Je vous fais tout ce détail, monsieur, persuadé de votre bonté pour moi et pour ma famille et que vous trouverez la manière de donner pour le moins aussi agréable que le don.

Je ne sais si on vous a mandé que le duc du Lude demanda, le lendemain de la mort de sa femme, madame la comtesse de Guiche à madame la chancelière, et qu'ils se marieront au premier jour, si cela n'est déjà fait.

Nous eûmes hier la nouvelle de la mort de la maréchale du Plessis ; c'est un nouveau sujet d'affliction pour madame de Trichateau, auquel elle est très-sensible. J'ai peur que cela ne m'empêche d'aller à Autun.

1931.—*Le marquis de Bussy à Bussy.*

A Saint-Germain, ce 6 février 1681.

M. de Saint-Aignan attend avec impatience votre manuscrit pour le roi; il a été ravi de la lettre que vous avez écrite à la Vienne.

Mademoiselle reçut fort agréablement la vôtre et appela Barrail pour la lui montrer.

On a ouvert aujourd'hui une loterie chez madame de Montespan, dont le gros lot sera de cent mille francs, et où il y en aura cent autres de chacun cent pistoles. Les billets sont d'un louis.

Tout le monde retombe après avoir pris du remède anglois; il commence à être fort décrié.

Madame la princesse de Conti a la fièvre tierce.

1932. — *Bussy au duc de Montausier.*

A Autun, ce 7 février 1681.

On vient de me mander, monsieur, que vous aviez fait depuis peu une réprimande, en général, à la jeunesse qui est auprès de monseigneur le Dauphin sur leur mauvaise conduite; et on me mande qu'on nomme mon fils parmi ceux à qui vous entendiez parler. Je ne doute pas, monsieur, si cela est, que vous ne m'ayez fait la grâce de lui dire en particulier tout ce qu'on peut dire à un jeune fou dont on aime le père; vous m'avez fait l'honneur de me le promettre. Si vous jugiez qu'il fût incorrigible, prenez la peine de me le mander, monsieur, je le ferois revenir ici, le croyant plus à propos que d'attendre qu'on le chassât. Mandez-moi bonnement ce que vous me conseil-

lez de faire en cette rencontre et surtout aimez-moi toujours, puisque personne ne vous aime, ne vous honore et ne vous estime plus que je fais et n'est plus que moi votre, etc.

1933. — *Bussy au marquis de Trichateau.*

A Autun, ce 8 février 1681.

M. de Venours vous étant venu chercher de si loin, monsieur, avoit raison de vous aller chercher partout.

Vous ne doutez pas, monsieur, que je n'aie bien de la joie de la grâce que M. votre frère a reçue du roi. Il y a longtemps que je la souhaitois pour lui aussi bien que pour l'intérêt de la justice de Sa Majesté; car enfin elle me paroissoit bien en reste avec lui. Ce bienfait a été accompagné de toutes les grâces et il aura des suites assurément.

Je sais tout ce que le duc du Lude a fait pour la comtesse de Guiche; c'est une des belles passions de notre temps. Je sais que la duchesse du Lude avoit donné son bien au duc de Lesdiguières, pour qu'il le rendît à son mari.

Je ne sais si on vous aura mandé que les ducs de Ventadour et d'Aumont [ayant eu querelle], les maréchaux envoyèrent un exempt de leurs gardes au duc de Ventadour; celui-ci le fit sortir de sa maison. Sur la plainte que les maréchaux en firent au roi, Sa Majesté régla que non-seulement les ducs recevroient leurs exempts en cas de querelles, mais que les maréchaux ne se lèveroient ni ne se découvriroient quand les ducs entreroient dans leur assemblée pour être accommodés. Cela s'y pratiqua ainsi dans cet accommodement.

1934. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 10 février 1681.

J'espère, monsieur, avoir l'honneur de vous voir vendredi ou samedi. Je serois parti aujourd'hui si je ne devois accommoder l'affaire d'un de mes amis avec sa partie, qui veut bien m'en croire.

Le pape a commandé aux jésuites, sur peine d'excommunication et de suppression de la compagnie, d'en chasser le P. Maimbourg (1); à quoi ils ont obéi : il est second bibliothécaire du roi. Son livre *De la Décadence de l'Empire* lui a attiré cela.

Vous savez apparemment que Charonne a été vendu par décret et que l'argent du saint-père n'y viendra pas à temps.

On ne parle à la cour parmi les barbons que de ces nouveautés, et du ballet et des mascarades parmi les jeunes gens.

1935. — *Bussy au P. P. Brulart.*

A Autun, ce 10 février 1681.

J'ai reçu le manuscrit que vous m'avez renvoyé, monsieur, avec plus de louanges qu'il n'en mérite. Je vous en rends mille grâces; mais aussi veux-je me justifier de ce que vous trouvez que j'ai dit des vérités un peu trop fortes.

Premièrement, c'est le devoir de l'historien et du fai-

(1) Voy. t. III, p. 317, note.

seur de mémoires de dire la vérité des gens dont ils parlent, sans regarder s'ils leur plairont ou non, parce que d'ordinaire cela n'est pas possible et ne se voit qu'après la mort de ceux qui ont écrit et de ceux de qui on a parlé. Mais en cette rencontre le roi, qui a eu envie de voir mes Mémoires, les a lus comme un ami particulier; et quand on lui demanda de ma part s'il en étoit content, il répondit que oui et qu'on me mandât de lui en envoyer la suite, que je lui avois offerte : c'est ce que j'ai fait il y a trois semaines.

Il faut maintenant que je vous fasse voir, monsieur, que dans le manuscrit que vous avez lu il n'y a pas des vérités si fâcheuses aux intéressés qu'on pourroit croire, si on n'examinoit pas bien les choses.

Dans le chapitre des chevaliers de l'Ordre, je dis que l'un n'avoit jamais été à la guerre et que l'autre y avoit peu été.

Il est question de me comparer à des gens à qui on a fait des grâces que je prétends qui m'étoient bien mieux dues qu'à eux; il faut pour cela que je parle de ce qui leur manque de services. D'ailleurs, c'est un mérite d'avoir été à la guerre; mais ce n'est pas un déshonneur de n'y avoir point été. Au reste, tout ce que je dis du peu de services de ces chevaliers ce sont des choses de notoriété publique et dont je ne parle qu'au roi, comme aussi de ceux qui ont porté les armes contre lui.

Je parle encore librement du maréchal de Créqui en quelques endroits; mais outre que je dis vrai et que je ne le dis qu'au roi, c'est que je montre qu'ayant plus de naissance que lui et plus de services, il m'a pourtant été préféré.

Après les précautions que j'ai prises avec Sa Majesté de lui mander que je la suppliois très-humblement de me faire dire par le duc de Saint-Aignan ce qu'il trouveroit de mauvais dans mes Mémoires, afin que je le changeasse ou

que je le corrigeasse, je pourrois écrire des choses bien plus hardies et bien plus douteuses. Je ne le ferai pourtant pas et je serai bien aise que le roi croie qu'avec l'indifférence que doit avoir un historien fidèle, j'ai plutôt dit les vérités fâcheuses de quelques gens par le besoin que j'avois de faire voir la différence qu'il y avoit entre eux et moi que par aucune inclination à dire le mal.

Voilà, monsieur, ce que j'ai cru devoir répondre à ce petit endroit de votre lettre, où l'amitié que vous avez pour moi vous fait appréhender que je ne craigne pas assez de fâcher le monde.

Je vous enverrai la copie du second manuscrit aussitôt que j'aurai achevé de le faire mettre au net et de le faire relier. Il est tout différent du premier. C'est une histoire écrite en lettres; et je crois qu'elle fera un jour plus d'honneur à Sa Majesté que l'autre : car dans la première ce n'est que moi qui parle, et c'est tout le monde dans celle-ci.

Je ne sais si je serai assez malheureux pour qu'ayant un commerce si particulier avec mon maître dont il dit qu'il est content, je n'en tire pas quelque avantage. Pour mes enfants, je n'en suis pas en peine, car avant ce commerce il m'avoit fait assurer qu'il leur feroit volontiers du bien aux occasions. Tout ce qu'il plaira à Dieu. Je ne serai pas trop surpris ni point du tout abattu quand il ne fera rien pour moi, parce que je suis philosophe et chrétien.

1936. — *Dohin à Bussy.*

A Paris, ce 11 février 1681.

J'ai reçu avec bien de la joie vos ordres, monsieur; et, suivant ce que vous m'ordonnez par la vôtre, j'ai cejourd'hui donné à monseigneur l'archevêque de Paris votre

lettre, lequel l'a décachetée et lue en ma présence. Après quoi il m'a dit qu'il étoit fâché que vous fussiez parti si promptement et qu'il avoit quelque chose à vous dire, sans s'être expliqué davantage. Ensuite il m'a dit que généralement tous les bénéfices de Cluni dépendoient du roi.

Je ne vous saurois dire, monsieur, avec combien de joie il a reçu votre lettre et l'empressement qu'il m'a témoigné à vous rendre service. Il m'a commandé de vous écrire que samedi prochain il liroit au roi la lettre que vous lui écrivez. Il m'a promis de vous faire réponse lundi prochain.

1937. — *Madame de Scudéry à Bussy.*

A Paris, ce 12 février 1681.

Je vous écris toute languissante, monsieur; mais je soulage mes langueurs en vous écrivant.

Tout le monde disoit ces jours passés que notre ami le duc de Saint-Aignan épousoit mademoiselle de Duras, quelques-uns mademoiselle d'Humières. Je ne crois rien de tout cela et je pense que la petite Lucé y a plus de part que pas une.

Je vois tous ceux qui sont du ballet aussi empressés d'en voir la fin que ceux qui n'en sont point. Ce que l'on nomme plaisirs n'en est pas toujours, et quand on ne les choisit pas, ils sont sujets à devenir des peines.

C'est une chose admirable que les transports amoureux du grand maître (1). Il est, dit-on, jaloux de l'air qui environne sa femme; jamais on n'a vu des gens si contents.

---

(1) Le duc du Ludo.

Le petit Poussé, que vous connoissez, a épousé une des filles du président le Bailleul (1).

L'affaire du P. Maimbourg devient grande ; je ne sais de quoi il s'est avisé d'écrire des choses contre Rome, qui ne servent de rien à personne. Le pape et le général des jésuites leur ont commandé d'ôter l'habit au P. Maimbourg. Le roi le leur a défendu.

On m'a dit que vous viendriez au mois d'avril prochain. J'en suis ravie, car c'est toujours pour moi qui, sans vanité, n'ai pas mauvais goût, un très-grand plaisir que vos conversations.

N'oubliez pas la copie du portrait de M. de Verdun; vous me l'avez promise et j'aime à conserver la mémoire de mes amis absents ou morts.

Adieu, monsieur.

1938. — *Bussy à madame de Scudéry.*

A Autun, ce 18 février 1681.

Je suis bien fâché de vos langueurs, madame. Je ne saurois juger de si loin qui épousera notre ami le duc; quand il sera content je le serai.

Je comprends bien que la fatigue d'un ballet du roi est plus grande pour les courtisans que le plaisir; tel qui seroit bien aise de danser de son choix ne danseroit pas volontiers de commande.

Les gens qui sont aussi amoureux et aussi empressés que le duc du Lude sont bien près d'être jaloux; il est vrai que la duchesse prendra soin d'éviter les soupçons.

---

(1) Cécile-Angélique de Bailleul, mariée à Anne Raguier, marquis de Poussé, morte le 10 juillet 1706.

Il y a beaucoup d'aigreur contre nous dans la cour de Rome; le pape est entier en ses résolutions et le roi ne se relâche guère. Je ne sais pas comment le cardinal d'Estrées (1) pourra concilier ces extrémités.

1939. — *Bussy à la duchesse du Lude.*

A Autun, ce 18 février 1681.

De tous les compliments qu'on vous a faits sur votre mariage, madame, je suis assuré qu'il n'y en a pas un plus sincère que le mien ni si désintéressé; car enfin je ne crois pas avoir l'honneur de vous voir jamais : cependant je suis persuadé que cette raison ne vous obligera pas de m'oublier; et pour moi, madame, qui vous ai promis d'être votre ami et votre très-obéissant serviteur toute ma vie, je prendrai part tant qu'elle durera à tout ce qui vous arrivera de bien et de mal, fussions-nous toujours à cent lieues l'un de l'autre.

1940. — *Bussy au marquis de Trichateau.*

A Autun, ce 18 février 1681.

Je suis en peine de vous et de madame de Trichateau, monsieur, car vous êtes régulier; et m'ayant mandé que vous seriez ici le vendredi ou le samedi 15, vous n'y avez pas manqué sans quelque raison que mon amitié pour vous me fait prendre en mauvaise part. Éclaircissez-moi promptement, je vous prie, par lettre ou plutôt par votre présence.

---

(1) Ambassadeur à Rome.

Je ne sais si je vous ai mandé que l'on se réjouissoit fort ici, et qu'entre autres divertissements, les dames se préparoient à jouer une comédie. Le théâtre sera dans la salle du logis où vous m'avez vu il y a deux ans.

Je ne sais si vous savez que M. de Roussillon va épouser mademoiselle de la Boulaye, à qui sa mère donne tout son bien, à la réserve de vingt mille écus, dont elle se garde le pouvoir de disposer ; et M. de Roussillon s'oblige de lui donner sept mille francs tous les ans, sa vie durant, et de payer à son acquit vingt-huit mille francs de dettes. Madame de la Boulaye lui a dit que son bien valoit dix mille livres de rente. Je crois qu'elle ment et qu'il n'en vaut que sept tout au plus. Mais quand elle diroit vrai, ôtez les 7,000 francs qu'il lui donne, 14,000 francs d'intérêts qu'il paye pour elle, il ne lui restera que très-peu pour la réparation des bâtiments et rien pour la nourriture, habits et équipage de la future.

Madame de la Boulaye n'a regardé qu'elle en ce marché et M. de Roussillon que ses enfants, car sa belle-mère est plus jeune que lui. Ils attendent de M. d'Autun leur dispense pour se marier en carême.

1941. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 20 février 1681.

Ce n'a point été de ce que le courrier nous a dit des chemins et du péril qu'il a couru qui m'a empêché d'aller à Autun, monsieur. Je suis encore capable de vouloir bien acheter de grands plaisirs au prix de beaucoup de peines. La mauvaise santé de madame de Trichateau a été un obstacle auquel je n'ai pu et je ne crois pas encore devoir résister. Son mal n'est pas violent ; mais à un cœur tendre

et à un homme qui cherche à remplir ses devoirs, c'est plus qu'il n'en faut pour le faire demeurer.

Je ferai tout ce que je pourrai pour aller passer sept ou huit jours avec vous avant que la compagnie se sépare. Tous les temps valent le carnaval, quand tant de personnes agréables sont ensemble, et j'espère que je n'aurai rien à regretter de lui que la représentation de la comédie : encore y a-t-il pour et contre. Des dames toujours redoutables sont bien dangereuses à voir déguisées avec les atours des passions.

Madame de Gordes (1) est morte.

On me mande de Saint-Germain qu'on a donné le gouvernement de Cambrai à Montbron, vacant par la mort de Cesan; celui de Tournai, où il étoit, à Catinat; celui de Condé à Reveillon (2) celui de Thionville à d'Espagne (3); on dit Charlemont au Montal. Dans l'humeur où je suis, je crois que j'aimerois mieux celui d'Autun qu'aucun de ceux-là.

1942. — *Harlay, archevêque de Paris, à Bussy.*

A Paris, ce 20 février 1681.

Je n'ai pas manqué, monsieur, de lire au roi la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. C'est le compte que je suis bien aise de vous rendre pour vous assurer

---

(1) La femme du marquis de Gordes, dont il a été question plus haut.

(2) Brigadier d'infanterie (1672), commandant à Verdun (1674), à Charleville (1675), maréchal de camp (1677), gouverneur de Dinant (1679), de Charlemont (1680).

(3) Commandant dans Charleroi (1667), dans Bommel (1672), lieutenant de roi de Dôle (1674).

que je ne perdrai aucune occasion de vous rendre mes très-humbles services et que j'aurai de la joie quand vous aurez la satisfaction que vous voulez bien attendre de la diligence de vos amis. Je ne serai jamais des derniers à vous souhaiter les grâces qui dépendent uniquement de la bonne volonté du roi, ni à être et me dire parfaitement votre très-obéissant serviteur.

1943. — *Le P. P. Brulart à Bussy.*

A Dijon, ce 22 février 1681.

Pour répondre à votre lettre du 20 de ce mois, monsieur, je vous dirai que je suis de votre avis quand vous dites qu'il faut être fidèle à écrire l'histoire ou des mémoires; mais comme peu de gens se font justice sur leurs vérités, il faut attendre qu'ils ne soient plus pour faire paroître ce qu'ils ont été. L'historien qui a travaillé dans cette vue ne manque jamais de crédit, si d'ailleurs son style est agréable et juste; car il ne peut être soupçonné de haine ou d'amitié, et il faut cela pour être cru. Je suis donc d'accord avec vous que le temps présent n'est jamais propre pour toutes les vérités. J'avoue que ce n'est pas un déshonneur de n'avoir pas les plus grandes vertus, mais je doute que ce n'en soit pas un considérable de n'avoir rien fait pour les acquérir. Ainsi, l'on peut dire qu'un homme d'épée qui n'a jamais été à la guerre mérite du blâme. Vous, monsieur, qui avez si bien servi, devez être de mon avis. Pour moi, si j'étois de ce métier-là, je tiendrois à déshonneur de ne l'avoir pas fait, parce que je crois qu'il y en a toujours de manquer à ce qu'on doit, et qu'on ne peut dire et apprendre à tout le monde qu'un homme n'a rien fait, sans le faire juger par le public digne d'un assez grand reproche.

Pour la naissance, il semble que, n'y ayant rien contribué, ce qu'on nous peut dire sur cela nous doive être assez indifférent. Cependant les plus sages aiment mieux qu'on n'en parle point lorsqu'il n'y a rien de bon à en dire.

Je sais bien que ce n'est ni pour plaire ni pour fâcher que vous écrivez, et que la vérité ne connoît personne; mais vous vivez, monsieur, et vous avez une famille qui a et aura besoin d'amis, et nous ne sommes plus au temps des philosophes. Je consens même à de plus fortes vérités que celles que vous avez écrites, pourvu qu'elles ne voient le jour que cinquante ans après que vous ne le verrez plus.

Le roi a sujet d'être content de tout ce que vous dites de lui et que vous soutenez bien partout, et cela même sera encore plus beau pour sa gloire longtemps après lui qu'à présent, qu'il n'y a plus de louanges qui ne soient au-dessous de son mérite.

J'espère, monsieur, qu'il récompensera votre zèle et qu'il l'aimera autant que votre esprit : l'un et l'autre sont dignes de lui, qui seul en peut mieux connoître le prix que tout autre.

1944. — *Bussy au P. P. Brulart.*

A Autun, ce 24 février 1681.

Je viens de recevoir votre lettre du 22 de ce mois, monsieur, par laquelle vous me paroissez si content du premier manuscrit que je vous ai envoyé que cela me convie de vous envoyer le second, que je viens d'envoyer au roi. Sa Majesté l'a reçu agréablement, et je serois bien malheureux si ce commerce-là ne produisoit à moi ou à ma famille aucun avantage. Je vous en ferai voir la suite.

1945. — *Le duc de Montausier à Bussy.*

A Saint-Germain, ce 26 février 1681.

Je n'ai point, monsieur, fait de réprimande en général à la jeunesse qui est auprès de monseigneur le Dauphin, comme on vous l'a mandé; mais il se pourroit bien faire que, selon l'occasion, j'aurois dit mes sentiments, comme il m'arrive quelquefois. Puisque vous m'avez marqué que vous souhaitiez que je les dise à M. votre fils, je le fais dans les rencontres, et il reçoit toujours bien mes conseils et les suit, connoissant bien que je ne lui en donne que par la considération que j'ai pour vous et pour l'amour de lui.

Je voudrois, monsieur, vous pouvoir marquer en autre chose quelle part je prends à tout ce qui vous touche, car personne ne sauroit vous honorer plus que moi ni être plus à vous que j'y suis.

1946. — *Le P. P. Brulart à Bussy.*

A Dijon, ce 27 février 1681.

Toutes mes occupations cèdent au plaisir de lire ce qui vient de vous, monsieur. J'ai déjà lu le second manuscrit que vous venez de m'envoyer; et si vous pouviez autant écrire que je voudrois, vous ne feriez rien autre chose : et si vous m'en faisiez part, vous me feriez renoncer à mes devoirs. Ce dernier tome est fort diversifié. Les choses y sont écrites avec infiniment d'esprit et d'agrément : il y en a même de certaines qu'on traiteroit un peu d'indifférentes dans d'autres ouvrages, qui ne font toutefois qu'embellir le vôtre, tant la manière avec laquelle elles y sont

écrites est galante. Je n'avois garde de songer à m'y voir; mais je me fais justice, en reconnoissant par moi-même que de rien vous faites quelque chose et que vous êtes un ami qu'on trouve partout. C'est aussi un exemple, ou plutôt un devoir à ceux que vous aimez, pour ne vous manquer jamais.

1947. — *Bussy au comte de Crécy-Longueval* (1).

A Autun, ce 2 mars 1681.

Madame de Bussy m'a mandé, monsieur, la grâce que vous venez de faire à son fils l'abbé, dont je vous assure que j'ai toute la reconnoissance imaginable; ajoutez à cela l'estime et l'amitié que j'avois déjà pour vous et vous trouverez que j'ai tous les sentiments qui peuvent faire une grande liaison entre deux amis et que je suis de tout mon cœur à vous.

1948. — *Bussy à la marquise de la Boulaye.*

A Autun, ce 2 mars 1681.

J'ai vu jusqu'ici tant de traverses dans les mariages, madame, que je ne me hâte pas d'ordinaire de les croire infaillibles sur le bruit qui en court. Celui dont il s'agit (2) aujourd'hui a eu les siennes : comme il y a peu de gens

---

(1) « J'écrivis cette lettre, dit une note de Bussy, à Crécy-Longueval, qui venoit de faire donner à mon fils l'abbé un petit bénéfice que son fils aîné avoit, qu'il quittoit se voulant mettre dans le monde. »

(2) Le mariage de la fille de la marquise de la Boulaye avec le comte de Roussillon.

qui n'aient des ennemis, tout a été déchaîné; mais enfin, madame, vous avez surmonté l'ouvrage de la haine ou de l'envie et cela ne vous a point arrêtée. Je m'en réjouis et je le ferai toujours de toutes les choses que je croirai vous être agréables, car je suis assurément votre, etc.

1949. — *La marquise de la Boulaye à Bussy.*

A la Boulaye, ce 2 mars 1681.

Je crois comme vous, monsieur, que le mariage de ma fille est quasi fait; mais, quand il pourroit manquer, le projet m'auroit toujours attiré des marques obligeantes de votre souvenir, qui me consoleroient du méchant succès de cette affaire. Après cela ne vous y trompez pas, je suis dame à prendre à la lettre ce que l'on m'écrit; et sur ce que vous venez de m'écrire, je me vanterai hardiment de l'honneur de votre amitié. C'est assez vous assurer, monsieur, que j'en fais tout le cas imaginable et qu'on ne peut être plus que je la suis votre très-obéissante servante.

1950. — *Bussy au duc de Saint-Aignan.*

A Autun, ce 4 mars 1681.

Je vous dis l'année passée, monsieur, le méchant état de mes affaires; vous jugez bien que le temps ne les améliorit (*sic*) pas. Beaucoup de gens se sont prévalus de ma disgrâce pour me demander ce que je ne leur devois point; mes enfants sont devenus grands; j'en ai marié; les uns et les autres me font plus de dépenses qu'ils ne faisoient les années passées. Je dois et je ne puis payer; vous le savez aussi bien que moi, monsieur, puisqu'il y a

quatre ans que vous m'avez prêté de l'argent que je n'ai encore pu vous rendre. Cela me fait plus de peine que mes autres dettes; car encore que je croie que vous n'en êtes pas incommodé, il y a, ce me semble, en cela un air d'ingratitude qui blesse un cœur aussi délicat que le mien sur la reconnoissance. Toute ma ressource après Dieu est en la bonté du roi, que je vous conjure, monsieur, d'implorer pour mes enfants. Sa Majesté a bien voulu que j'espérasse qu'elle s'en souviendroit; prenez la peine de lui représenter ma misère pressante. Il fait tous les jours du bien à des gens qui ne l'ont pas tant servi que moi et qui ne travaillent pas à sa gloire comme je fais.

A propos de cela, monsieur, je voudrois bien savoir si Sa Majesté est contente de ce que vous lui avez présenté de ma part depuis un an. Comme je ne me suis proposé d'autre récompense que le dessein de lui plaire, elle ne trouvera pas mauvais que j'aie envie de savoir si j'ai réussi.

J'ai encore une très-humble supplication à lui faire, c'est de mettre mes manuscrits en lieu où ils ne puissent être copiés; cela est d'une bien autre conséquence que le manuscrit de bagatelles que vous lui fîtes voir de ma part, il y a quatre ans.

Adieu, monsieur, je n'ai que faire de vous supplier de ne vous point rebuter de la longueur de ma disgrâce; je n'en suis pas en peine, elle a déjà assez duré pour mettre votre générosité à la dernière épreuve.

1951. — *Le marquis de Bussy à Bussy.*

A Saint-Germain, ce 6 mars 1681.

M. le duc de Saint-Aignan donna lundi matin, 24 février, votre manuscrit au roi, qui le reçut fort agréable-

ment, et depuis cela, il me dit qu'étant seul avec Sa Majesté dans son cabinet, elle lui avoit dit en lui montrant votre livre : « Je suis après à le lire. » Il m'a promis de vous écrire le détail de tout ce qui s'étoit passé là-dessus.

Je suivis, mardi 25, Monseigneur et madame la Dauphine à Paris. Ils dînèrent au Palais-Royal; ils allèrent ensuite à la foire où ils virent, entre autres nouveautés, le cercle du Grand-Seigneur, chez Benoît. De là, ils allèrent chez MM. Malo, près des Jésuites de la rue Saint-Antoine, voir un petit opéra de la comédie d'Amphitryon, avec des entr'actes en musique. Après cela, ils retournèrent souper au Palais-Royal et coucher ici. Pour moi, je reste à Paris pour voir le P. de la Chaise, auquel j'ai donné votre lettre le lendemain matin, en le suppliant de vouloir faire souvenir le roi de mon frère sur les abbayes qui se devoient donner le vendredi d'après. Je revins ici le même jour, et le jeudi matin je demandai une abbaye au roi pour mon frère, en lui donnant un placet de votre part comme il entroit dans son cabinet. Il le prit en me disant qu'il le verroit; et, en effet, la porte du cabinet étant restée quelque temps entr'ouverte, je vis qu'il lisoit le placet que je venois de lui donner.

Samedi dernier étant allé à Maisons avec Monseigneur, M. le prince de Conti me dit que le Montal contant au roi à son lever la retraite du prince d'Orange devant Maëstricht, il avoit dit à Sa Majesté qu'il n'y avoit eu que moi de pris. Le Montal étant venu le soir même chez M. le Grand où j'étois, il me dit qu'il avoit parlé de moi au roi à son lever. Je lui répondis que je le savois déjà et que je l'avois cherché tout le jour pour l'en remercier. Il me dit que le roi lui avoit fait répéter par deux fois mon nom. Le monde qui étoit là m'empêcha de lui demander comment ce discours-là étoit venu; si c'est du roi, c'est sans doute après avoir lu cette action dans vos Mémoires.

Je vis l'autre jour Mademoiselle qui me dit et à Barrail

qu'elle vouloit vous écrire quelque chose d'un homme que vous connoissiez bien : je crois que c'est de M. d'Autun.

1952. — *Bussy à l'évêque de Langres.*

A Autun, ce 8 mars 1681.

J'ai appris la mort de madame votre belle-sœur avec déplaisir, monsieur, et comme il ne vous arrivera jamais rien à quoi je ne prenne une très-grande part. Je vous assure que cette mort m'a touché et que je suis avec vérité et respect votre, etc.

1953. — *Le comte de Crécy-Longueval à Bussy.*

A Paris, ce 9 mars 1681.

Votre remercîment, monsieur, vaut mieux que le bénéfice, à mon grand regret. Je suis pourtant trop heureux que vous ayez approuvé mes bonnes intentions et le zèle de madame la comtesse de Bussy pour la décharge de ma conscience, me proposant un aussi bon sujet et aussi agréable que M. l'abbé votre fils, pour me donner moyen de remplir tous mes devoirs et de vous marquer par ce petit présent, que je suis non-seulement par la considération de la parenté, mais encore par tous les charmes de votre mérite, votre, etc.

P. S. Ce prieuré s'appelle Quessy, au diocèse de Noyon, à trois lieues de Laon. Il y a fort longtemps que mon frère, abbé de Nogent (1), le donna à l'un de mes enfants. Celui que vous avez vu à Leuilly en étoit titulaire,

(1) Antoine de Longueval, mort en 1649 (*Gallia christ.*, IX, p. 608.

et ne voulant pas être d'Église, en a fait la résignation à M. votre fils.

1954. — *L'évêque de Langres à Bussy.*

A Paris, ce 14 mars 1681.

Vous voyez bien, monsieur, que mes maux ne finissent point et que c'est avec douleur que j'afflige mes amis. Je vous remercie de vous voir intéresser pour moi. Vous ne sauriez le faire pour personne qui vous honore davantage, étant avec beaucoup de respect votre, etc.

1955. — *Madame de Scudéry à Bussy.*

A Paris, ce 15 mars 1681.

Enfin notre ami le duc s'est déterminé à mademoiselle de Lucé. Comme son mérite et sa fortune lui font mille envieux, tout le monde s'est déchaîné contre ce mariage; c'est la coutume du public de trouver à dire à tout ce qu'on fait. Les amis n'en usent pas ainsi et ils approuvent d'ordinaire une chose faite, qu'ils contrarieroient si elle étoit à faire.

On a donné deux cent mille francs à mademoiselle de Roussille, sœur de mademoiselle de Fontanges, pour épouser Molac (1), et la survivance de ses charges;

---

(1) Sébastien de Rosmadec, marquis de Molac, mort en 1700, à 42 ans. A l'occasion de ce mariage, le roi le fit lieutenant général dans le comté Nantais sur la démission de son père (mort le 6 octobre 1693, à 64 ans), lui donna un brevet de retenue de 200 mille livres, augmenta de 6,000 les appointements de sa charge « et donna (*suivant le Dictionnaire des bienfaits du roi*) une commission au père

Trente mille écus à madame de Richelieu;
Trente mille écus à la Feuillade;
Cinquante mille francs à Poitiers.

Tout cela s'est pris sur les quatre cent cinquante mille francs que Berthelot a donnés pour la charge de secrétaire des commandements de madame la Dauphine.

Ce la Feuillade butte à tout et réussit fort bien.

1956. — *Le maréchal de la Ferté-Senneterre à Bussy.*

A Paris, ce 19 mars 1681.

La foi est, je m'assure, monsieur, trop bien établie entre nous pour douter que je n'entre pas dans vos intérêts comme je le dois. M. votre fils eut hier une affaire avec M. de Saint-Bonnet, capitaine de dragons, pour une somme de vingt pistoles, qui pourroit avoir des suites fâcheuses. Il est engagé d'honneur d'en bien sortir, m'en ayant donné sa parole, il y a plus de deux ans. Mais comme j'apprends qu'il n'est guère en état de le pouvoir faire sans votre secours, je m'adresse à vous, monsieur, pour vous prier de lui vouloir aider en cette rencontre à en trouver les moyens. Je me persuade que vous vous y porterez volontiers, la chose vous regardant d'aussi près qu'elle le fait. Croyez cependant, monsieur, que personne n'est plus sincèrement votre très-humble serviteur.

---

pour commander et toucher les appointements sa vie durant, avec un brevet pour rentrer dans sa charge si son fils mouroit avant lui. »

1957. — *Bussy au duc de Saint-Aignan.*

A Chaseu, ce 22 mars 1681.

Il y a quinze jours, monsieur, que je me suis donné l'honneur de vous écrire, et entre autres choses, je vous témoignois l'extrême envie que j'avois de savoir si le roi étoit content de ce que vous lui aviez présenté de ma part. Mon fils me vient de mander que vous lui aviez dit que vous me feriez la grâce de me mander ce qui s'étoit passé sur ce sujet. Je vous en conjure, monsieur, ne me refusez pas plus longtemps le plaisir de savoir ce que pense Sa Majesté de ce que je fais pour lui plaire.

Je mets au net la suite de ce que j'ai envoyé au roi, qui est depuis 1677 jusqu'à la paix. J'ai trouvé en 1678 une lettre qu'on m'écrit et ma réponse, lesquelles je ne veux point mettre dans mes Mémoires, que je ne sache si le roi le trouvera bon. Je vous en envoie les copies, monsieur. Si Sa Majesté veut que je les mette, je lui apprendrai le nom de la personne qui m'écrit.

1958. — *Bussy au comte du Montal.*

A Chaseu, ce 22 mars 1681.

Mon fils m'a mandé, monsieur, que vous lui aviez rendu office auprès du roi en lui parlant de sa prison à la retraite du prince d'Orange devant Maëstricht. Quoique l'amitié qui est entre nous depuis trop longtemps m'en fasse attendre des marques de votre part aux occasions, je n'ai pas laissé d'en être aussi touché que si j'en avois été surpris; en vous assurant que personne ne vous aime et ne vous estime plus que je fais, et n'est plus que moi votre, etc.

1959. — *Le marquis de Trichateau à Bussy* (1).

A Semur, ce 22 mars 1681.

Je suis revenu de Chatelux ici assez vite, monsieur, parce que je crois que vous êtes près d'y arriver pour votre voyage de Paris.

Je n'ai reçu aucunes nouvelles cet ordinaire, sinon que M. de la Berchère, ci-devant premier président de Grenoble, est mort. Je crois qu'on n'eût point parlé de lui en cette rencontre sans les dispositions bizarres qu'il a faites. Il laisse huit cent mille francs de bien. Il ne donne que mille écus à son neveu, fils de son frère, et tout le reste à la charité et à l'hôpital.

Le paradis ne coûteroit guère, si l'on l'achetoit pour cela. Mais je doute fort que ce qu'on donne quand on ne le peut plus garder puisse servir de quelque chose.

1960. — *Bussy au marquis de Trichateau.*

A Chaseu, ce 24 mars 1681.

J'ai trouvé ici plus d'affaires que je ne pensois. Cela fera que je ne passerai guère à Semur avant les premiers jours d'avril.

Les dévots qui déshéritent leurs parents pour faire des charités ne regardent que Dieu; et cependant il y a raison partout. Le président de la Berchère pouvoit avec le bien qu'il avoit satisfaire à ses libéralités et à la justice. Tout

(1) On a intercalé dans le texte que l'on a imprimé de cette lettre diverses phrases de la réponse de Bussy.

le monde eût été content, s'il eût donné cent mille francs aux pauvres et sept cent mille à ses parents. Mais depuis que la dévotion se met de travers dans une tête, il n'y a point d'extrémités à quoi elle ne se porte.

1961. — *Bussy au duc de Saint-Aignan.*

A Chasen, ce 24 mars 1681.

Notre amie, madame de Scudéry, me vient de mander, monsieur, que vous aviez épousé mademoiselle de Lucé. Vous savez bien que marié, veuf ou remarié, vous me serez toujours également cher, et qu'il ne vous arrivera jamais rien à quoi je ne prenne une très-grande part. Je ne doute pas que si vous eussiez voulu, vous n'eussiez trouvé un plus grand parti, mais vous ne pouviez trouver plus de vertu, plus de douceur et plus d'attachement pour vous que vous en avez rencontré. Ainsi, monsieur, soyez assuré de l'approbation de vos amis raisonnables et me regardez toujours comme le plus reconnoissant et le plus fidèle que vous aurez jamais.

1962. — *Mademoiselle de Montpensier à Bussy.*

A Paris, ce 1er avril 1681.

Je reçus votre lettre peu de temps après le gain de mon procès; mais mademoiselle de Guise qui se rend malaisément s'est encore défendue, et elle ne s'est rendue que depuis sept ou huit jours que j'ai encore eu un arrêt à la première chambre des enquêtes, qui servit à régler la nature du bien qu'elle me devoit donner. Elle avoit (elle ou ses amis qui ont plus de savoir qu'elle, car je crois

que cet honneur est plus dû à l'apôtre de votre province (1), ainsi il ne lui faut pas ôter), elle avoit donc trouvé l'invention de me faire paroître quatre cent mille francs en denrées dont je n'aurois eu que quarante mille écus si je m'en étois voulu défaire. Mais cela étoit si bien ajusté, qu'il falloit aussi peu de foi que j'en ai à ce qui vient de cette part pour le développer. Quand cela l'a été, son crédit sur le premier président est tel aussi bien que sur d'autres que j'ai trouvé mille embarras à la grand'chambre. J'ai eu recours où je devois trouver du secours et de la justice. J'y en ai trouvé comme tout le monde, mais avec des grâces et des agréments qu'il faudroit avoir vus et entendus; car cette maudite affaire m'a obligé de parler au roi vingt fois, près d'une heure chacune dans son cabinet, et plusieurs autres des temps trop longs à mon gré, par la crainte que j'avois de l'ennuyer; car pour moi, je ne m'ennuyois pas. Enfin, voyant les manières du premier président, je l'ai récusé. Le roi m'a envoyé à la première chambre des enquêtes. J'ai gagné; ma victoire est entière : le champ de bataille m'est demeuré; j'ai le bagage. Si j'avois voulu n'avoir que l'honneur, mademoiselle de Guise auroit été bien aise, mais il est juste de profiter de son bien et de ne le lui laisser pas pour en disposer. Je suis très-persuadée que vous en êtes aussi aise que les gens dont vous me parlez dans votre lettre. L'un (Rollinde) a été malade d'avoir trop sollicité, mais le gain du procès l'a guéri. L'autre (Barrail) revient d'un lieu (Pignerol) qui le rend insensible à tout hors à la pitié qu'il a vue, enfin un misérable estropié qui a un bras paralytique. Il faut un miracle pour le guérir. Il faut espérer que le Dieu de la terre le guérira, et il ne sera pas le seul au monde à qui il ne fera pas du bien. Votre fils est très-joli garçon, aussi j'en

(1) L'évêque d'Autun.

suis fort contente et très-persuadée que vous êtes fort de mes amis; croyez aussi que je suis fort la vôtre.

1963. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 3 avril 1681.

Faisons la paix, mon pauvre cousin. J'ai tort; je ne sais jamais faire autre chose que de l'avouer.

On dit que ma nièce ne se porte pas trop bien. C'est qu'on ne peut pas être heureuse en ce monde : ce sont des compensations de la Providence, afin que tout soit égal, ou du moins que les plus heureux puissent comprendre par un peu de douleur et de chagrin ce qu'en souffrent les autres qui en sont accablés. Je n'aurai point de foi à votre voyage du mois d'avril tant qu'elle ne sera pas en état de venir avec vous.

Je vous ai souhaité un lot à la loterie pour commencer à rompre la glace de votre malheur. Cela se dit-il? Vous me le manderez, car je ne puis jamais raccommoder ce qui vient naturellement au bout de ma plume. Cela donc vous auroit remis en train d'être moins malheureux; mais je crois que ma nièce de Sainte-Marie le sauroit et qu'elle me l'auroit dit. M. votre fils n'a rien gagné aussi; mais nous avons encore toutes nos espérances pour le gros lot, le roi l'ayant redonné au public.

Je ne sais si vous savez que la belle Fontanges est dans un couvent, moins pour passer la bonne fête que pour se préparer au voyage de l'éternité.

Le voyage de Bourbon est rompu; mais je ne fais que de misérables répétitions. M. de Bussy vous mandera tout assurément : la cour n'a point voulu lui donner d'autre nom (1); celui de Rabutin est demeuré avec celui d'A-

(1) Bussy avait voulu que son fils portât le titre de marquis de

dhémar, que vouloit prendre le chevalier de Grignan et que Rouville seul a empêché de prospérer; il faut l'attache des courtisans pour les noms. Je voudrois bien que vous eussiez donné au vôtre tous les ornements que vraisemblablement vous y deviez donner. Celui d'Estrées est comblé de tous les titres qui peuvent entrer dans une maison.

Il ne faut point s'attacher à des pensées tristes et inutiles : il vaut mieux croire, comme notre ami Corbinelli me le prêche tous les jours, que Dieu règle toutes choses comme il veut qu'elles soient, et que la place que vous tenez dans l'univers, telle qu'elle est, ne pouvoit point être dérangée.

Le P. Bourdaloue nous fit l'autre jour un sermon contre la prudence humaine, qui fit bien voir combien elle est soumise à l'ordre de la Providence et qu'il n'y a que celle du salut, que Dieu nous donne lui-même, qui soit estimable. Cela console et fait qu'on se soumet plus doucement à sa mauvaise fortune. La vie est courte, c'est bientôt fait; le fleuve qui nous entraîne est si rapide qu'à peine pouvons-nous y paroître.

Voilà des moralités de la semaine sainte et toutes conformes au chagrin que j'ai toujours quand je vois que tout le monde s'élève; car, au travers de toutes mes maximes, je conserve toujours beaucoup de foiblesse humaine.

Adieu, mon cher cousin, adieu, mon aimable nièce; aimez-moi toujours et me mandez de vos nouvelles; je laisse la plume à Corbinelli.

Rabutin, et il le désigne toujours ainsi dans la première partie de sa correspondance. Voy. plus loin la lettre du 12 avril, p. 259.

De Corbinelli

J'avois l'imagination pleine de l'affaire que vous savez; si vous l'aviez oubliée, c'est celle de ma nièce. Un rayon d'espérance de l'accommoder vient d'éclaircir cette imagination dans ce moment, sans cela je ne vous aurois point écrit aujourd'hui.

Viendrez-vous ici ce mois d'avril? Ah! que j'en serois aise! J'ai cent réflexions à faire sortir de ma tête, qui n'en sortiront jamais qu'en votre présence. Amenez la divine marquise, c'est-à-dire par *divine* madame votre fille, et par *marquise* madame de Coligny. Si elle vient plaider, je lui apprendrai le droit; car je suis résolu de lui apprendre quelque chose et il n'y a rien que cela que je sache mieux qu'elle.

Un homme dit l'autre jour à M. le chancelier, de ma part, que je plaignois fort un roi conquérant qui ne vous avoit pas pour historien.

Adieu, monsieur; peu de gens sont dignes de vous admirer autant que le font les vrais honnêtes gens, encore moins autant que je le fais et encore moins autant que vous le méritez.

1964. — *Bussy au maréchal de la Ferté-Senneterre.*

A Chaseu, ce 4 avril 1681.

Pour répondre à votre lettre du 19 de mars, monseigneur, par laquelle vous me parlez d'une dette de vingt pistoles que mon fils a faite au jeu, je vous dirai franchement que je ne comprends pas que vous fassiez payer ces sortes de dettes-là, faites par des enfants de famille; car enfin il faut donc que ce soient les pères qui les

payent : et pour moi, si vous ne vous en mêliez point, monseigneur, je ne balancerois pas à laisser le marquis de Bussy exposé à entrer au Fort-l'Évêque ou à avoir une querelle avec le capitaine de dragons. J'ai assez de peine à lui donner de quoi vivre à la cour sans lui donner encore de quoi jouer; et ce que je vous dis est si vrai, monseigneur, que je ne puis à présent lui donner ces vingt pistoles. Si vous en voulez être ma caution, je ne vous laisserai pas longtemps sans vous dégager. Vous ne serez pas surpris que je n'aie pas présentement vingt pistoles, quand vous saurez qu'après avoir dépensé cent mille écus de mon bien dans le service, dont vous avez vu la récompense, après avoir donné cinquante mille écus en mariage à ma fille de Coligny, avoir entretenu mon fils aîné depuis six ans à l'armée et à la cour, fourni à la dépense de madame de Bussy, qui est à Paris depuis dix ans pour le partage qu'elle a à faire avec la maréchale d'Estrées sa cousine, il faut que je vive en homme de qualité dans ma province, où l'on a des denrées et point d'argent.

Je vous conte ce détail, monseigneur, parce que vous me témoignez prendre part à ce qui me touche; aussi vous assuré-je que personne ne vous aime et ne vous honore plus que je fais, et que vous seul êtes mon maréchal, car vous savez bien que les autres ne le sont pas pour moi, qui serai toute ma vie votre, etc.

1965. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Chaseu, ce 5 avril 1681.

Je vois bien, madame, qu'il faut que je vous fasse compliment sur un nouveau rhumatisme à vos mains; car vous ne seriez pas sans cela trois mois sans me faire ré-

ponse et même une réponse qui ne me paroissoit pas vous devoir être indifférente. Ce qui me fait pourtant encore un peu douter de la fluxion c'est l'oubli à quoi je sais que vous êtes assez sujette les hivers à Paris, et je vous avoue que je suis fort embarrassé à choisir ce que j'aimerois mieux que vous eussiez, ou un rhumatisme ou de la tiédeur pour moi. Ce seroit vous aimer bien en cette rencontre, ma chère cousine, que de vous souhaiter du mal, et je crois que m'y résoudrois. Mais venons aux nouvelles. Si je croyois assurément que vous m'eussiez négligé, je ne vous dirois rien de mon commerce avec qui vous savez, avec *chose*, comme disoit Saubeuf (1) du roi d'Espagne; mais dans le doute où j'en suis, je vous dirai qu'on s'en trouve bien et qu'on demande la suite. Il y a sur cela des détails que je ne puis vous écrire; je vous les dirai bientôt à Paris.

Je vous écris avec bien de la joie de mon ami le comte d'Estrées (2) : c'est un maréchal celui-là, qui n'a eu de recommandation que son mérite. Il a de la naissance, de l'esprit, de la valeur et de longs services.

Les affaires se brouillent fort avec le pape. Je pense pourtant qu'il n'y aura point de sang répandu.

La belle *Madelonne* se porte-t-elle bien? Il me vient une légère appréhension que ses incommodités ne vous aient empêchée de m'écrire. Mandez-m'en des nouvelles et de celles de notre cher Corbinelli. N'a-t-il point quelque nouveau procès, c'est-à-dire ne veut-il point faire pendre quelqu'un? car je sais que son fort dans la chicane est sur le criminel.

---

(1) Voyez la lettre de madame de Sévigné à sa fille, en date du 15 janvier 1672 et la note de M. Monmerqué.

(2) Il venait d'être nommé maréchal de France.

1966. — *Bussy au maréchal d'Estrées.*

A Chaseu, ce 5 avril 1681.

Si par l'attente de la maréchaussée (1) vous avez perdu de l'ancienneté dans ce corps-là, monsieur, le roi vous en a bien récompensé en faisant une promotion pour vous seul et avec toutes les circonstances qui supposent le vrai mérite. Je n'ai que faire de vous dire que j'en suis ravi. Il y a longtemps que je vous en ai témoigné mon impatience et le chagrin de ce qu'il me sembloit qu'on vous fît trop attendre cet honneur. Je n'ai plus qu'à vous souhaiter les grands moyens de soutenir hautement cette dignité, que vous jouissiez encore plus longtemps que M. votre père (2) et que vous croyiez bien que personne ne vous aime et ne vous estime plus que je fais.

1967. — *Bussy au duc de Saint-Aignan.*

A Chaseu, ce 8 avril 1681.

Je ne puis m'adresser qu'à vous, monsieur, en l'état où je suis. Il y a quelque temps que le radoucissement du roi pour moi m'a fait prendre la liberté de lui demander quelque chose pour ma famille. Il ne m'a point rebuté, et j'attendrois de ces beaux commencements que Sa Majesté me fît quelque grâce sans le presser comme je fais, si je n'étois moi-même pressé au point que je ne puis plus at-

---

(1) Voy. la note 2 de la page précédente.

(2) François Annibal, duc d'Estrées, créé maréchal en 1626, mourut en 1670.

tendre. Ayez encore la bonté, monsieur, de présenter ce placet au roi et le conjurez avec moi d'avoir pitié de ma maison.

1968.—*Bussy à madame de Sévigné.*

A Chaseu, ce 12 avril 1681.

Il est plaisant, madame, que nous ne nous écrivions plus qu'en coups fourrés. Après trois mois d'attente à nous marchander, nous nous portons de même temps ou peu s'en faut : votre lettre est du 3 et la mienne est du 5. Il est certain que si ma fille étoit malade je ne la quitterois pas; mais comme je crois qu'elle se va bien porter, nous irons ensemble à Paris ou j'irai sans elle, et je la laisserai en ce cas-là à Lanty. L'incommodité qu'elle a eue n'est pas capable de lui ôter la qualité d'*heureuse veuve;* au contraire, elle connoîtra mieux le prix de la bonne santé après avoir passé par de petites tribulations.

Je n'avois garde d'avoir un lot à la loterie du roi, à moins qu'elle n'eût été comme celle que fit le cardinal de Mazarin, où personne n'avoit mis de ceux à qui il envoya des lots.

Si ce temps dure, un chemin sûr aux belles filles pour se sauver, ce sera de passer par les mains du roi. Je crois que comme il dit aux malades qu'il touche : *Le roi te touche, Dieu te guérisse*! il dit aux demoiselles qu'il aime : *Le roi te baise, Dieu te sauve!*

J'envoyai mon fils à l'armée sous le nom de Rabutin; mais comme à la cour on l'appela Bussy, parce que je n'y étois pas, j'ai consenti que ce nom lui demeurât. Pour les ornements dont vous eussiez souhaité que j'eusse embelli ce nom-là, c'est une matière si souvent rebattue entre vous et moi et sur laquelle je vous ai témoigné tant de

repos d'esprit et tant de philosophie, que j'ai peine à croire que vous ne vous regardiez en cela plus que mon intérêt; mais je vous dirai encore une fois que j'ai souhaité d'être maréchal de France, que j'ai fait tout ce qu'il falloit pour le devenir et que lorsque j'ai su que la fortune ne le vouloit pas, je me suis accommodé à son caprice. J'ai voulu sur cela ce qui lui plaisoit : c'est une plaie qui est entièrement fermée et je me soucie aujourd'hui si peu du titre de maréchal qu'avec ce que j'ai fait à la guerre pour le mériter, je voudrois avoir dix mille livres de rente plus que je n'ai et ne m'appeler que baron.

Savez-vous bien, madame, qui sont ceux qui doivent être toujours fâchés quand on élève des gens aux grands honneurs de la guerre? Ce sont des personnes de naissance qui n'y ont jamais été, car il dépendoit d'eux d'y aller. Mais quand un homme de qualité a fait beaucoup plus qu'il ne faut pour être maréchal de France et que des ennemis puissants lui ont fait perdre tous ses services grands et considérables pour des bagatelles, il a d'abord du chagrin; mais, comme chrétien et comme homme de courage, il prend patience et il se console en sa propre vertu. Faites l'application, madame, et trouvez bon après cela que je vous dise que quand je vois faire un maréchal de France indigne, j'en ris sous cape : quand il le mérite, je le dis et j'en suis bien aise s'il est de mes amis, comme le maréchal d'Estrées.

Vous me dites de si belles choses sur la brièveté de la vie et sur le mépris des honneurs qui durent si peu, que je ne comprends pas que vous vouliez d'un autre côté que j'aie du chagrin de n'en point avoir. Non, madame, je n'en aurai point de chagrin et je vous en ai dit mes raisons. Si je voulois épuiser cette matière, j'irois bien plus loin; mais je vous garde encore quelque chose en cas que vos foiblesses vous reprennent une autre fois.

1969. — *Bussy à mademoiselle de Montpensier.*

A Chaseu, ce 17 avril 1681.

Par votre lettre du 3 de ce mois, Mademoiselle, je vois les ruses et l'entière défaite de vos ennemis. Notre bon apôtre, puisque apôtre il y a, n'a pas été plus heureux en procès cette année qu'en sermons; car on m'a mandé que le dimanche des Rameaux il voulut débiter à son auditoire de méchantes denrées pour de bonnes marchandises qu'on attendoit, mais que personne n'en voulut prendre. Pour celui que vous avez récusé, mademoiselle, il le devroit être à mon avis de tout le monde. Mais je voudrois bien savoir les causes de récusation, car je ne le crois point parent ni de la maison de Lorraine ni de celle des Roquette.

Vous croyez bien, Mademoiselle, que puisqu'après les maux que le roi m'a faits je ne laisse pas de l'aimer, parce que je me fais justice et que d'ailleurs je le trouve aimable, vous croyez bien, dis-je, que je redouble de zèle pour Sa Majesté quand je lui vois faire des actions de justice et de bonté. Celles qu'il vient de faire en votre faveur me touchent sensiblement par l'intérêt que je prends à sa gloire et à ce qui vous regarde. Dès que je lui vois aussi de la douceur pour les malheureux, je suis charmé de lui. L'amour-propre me donne ce sentiment en général, et quand parmi ces malheureux il s'en trouve quelqu'un qui a du mérite et qui est de mes amis, son intérêt se joint à l'amour-propre et j'adore Sa Majesté. Vous m'entendez bien, Mademoiselle, et vous comprenez bien ma joie sur les radoucissements du dieu de la terre.

L'approbation de Votre Altesse royale pour mon fils nous fait le plus grand honneur et le plus grand plaisir du monde. Je la lui mande, afin qu'il tâche d'en mériter la

continuation. Pour moi, Mademoiselle, avec tout le bel esprit qu'on dit que j'ai, je ne saurois vous dire à quel point je suis à vous et avec combien de respects je suis de Votre Altesse royale le très-humble et très-obéissant serviteur.

1970. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 19 avril 1681.

Le refroidissement de notre commerce m'alarme, monsieur; il y a douze ou quinze jours que je n'ai reçu de vos nouvelles et je vous ai écrit deux fois depuis ce temps-là. Mon amitié pour vous est trop tendre et la vôtre m'est trop chère pour n'être pas en peine.

On me mande que l'ambassadeur d'Espagne avoit dit au roi qu'il avoit l'ordre de lui rendre Virton.

Le marquis de Listenay épouse mademoiselle des Barres (1); la recommandation du roi est intervenue dans ce mariage. Listenay en avoit besoin, car il a un frère aîné qui, quoiqu'il soit d'Église (2), veut user de tous ses droits.

On me mande qu'un prédicateur, pour tourner en ridicule la beauté et les ajustements des femmes, ayant fait parer une tête de mort de tout ce que les dames les plus propres et les plus magnifiques ont accoutumé de mettre, l'exposa à ses auditeurs; vous croyez bien qu'il n'oublia sur cette tête ce qu'on appelle une fontange. Cette farce, dit-on, a été jouée à une paroisse de Paris.

---

(1) Pierre de Beaufremont, marquis de Listenay, colonel de dragons, mort en 1685. Suivant Moréri, sa femme s'appelait non pas des Barres, mais des Bordes et était fille d'un premier président de Dijon.

(2) Il était abbé de Luxeuil.

1971. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 28 avril 1681.

Vous avez reçu une de mes lettres, mon cousin, dans le temps que j'ai reçu la vôtre : cela arrive souvent. Je ne réponds rien à vos reproches, ils sont justes; vous avez raison de croire que mes mains sont encore malades, puisque je ne vous écris point. Vous en seriez encore plus étonné si vous saviez que je pense très-souvent à vous et que j'ai plus d'amitié pour vous et pour l'aimable veuve que vous n'en avez peut-être pour moi. Nous examinerons ces vérités et ces contrariétés quand vous dînerez ici avec Corbinelli. De la façon dont vous me parlez de votre voyage, à peine recevrez-vous cette lettre en Bourgogne, et je devrois déjà donner les ordres pour votre repas. A tout hasard, je veux vous dire encore la joie que j'aurai de vous voir tous deux et de vous conter que l'autre jour je soupai avec le maréchal d'Estrées chez la marquise d'Uxelles. Je lui dis ce que vous me mandez de lui et de sa nouvelle dignité; et je n'oubliai pas : *C'est un maréchal de France, celui-là.* Je trouvai que cette louange d'un homme tel que vous lui faisoit un plaisir sensible; son amour-propre me pria de vous en remercier d'une manière à me persuader qu'il avoit beaucoup d'estime pour vous et qu'il étoit fort aise de celle que vous avez pour lui. Je m'acquitte avec plaisir de ce compliment, qui n'étoit point un compliment. Je suis conciliante : j'aime à rapprocher les bonnes dispositions que le temps et l'absence effacent quelquefois à tel point qu'on ne se connoît plus.

Je suis très-convaincue que *Chose* (le roi) lit et relit, et s'occupe fort de vos occupations; la personne (1) qui est

(1) Madame de Maintenon.

dans ce commerce est toute propre à lui donner du goût pour ce qui est bon.

La belle *Madelonne* me prie de vous faire des amitiés et à la belle veuve.

Le bon Corbinelli n'oseroit partir que vous ne soyez arrivé, et nous serons ravis de vous embrasser et de causer avec vous, monsieur et madame.

1972. — *Bussy à madame de Sévigné*

A Dijon, ce 6 mai 1681.

Je ne fais que de recevoir votre lettre du 28, madame; il faut qu'elle soit demeurée en quelque endroit.

Je ne vous passe point le *peut-être* de mon amitié au-dessous de la vôtre et je crois vous traiter favorablement quand je vous dis que vous m'aimez autant que je vous aime. Mais je consens que nous remettions cette supputation au premier dîner que vous me donnerez avec notre ami Corbinelli.

Je ne pense plus aller si vite à Paris que j'avois cru; les affaires de ma fille de Coligny me retiendront ici plus longtemps que je n'avois pensé; ainsi vous aurez bien du loisir à vous préparer à ce repas que vous nous voulez donner.

Si je n'avois fait autre chose que de vous mander ce que je vous ai écrit du maréchal d'Estrées, il auroit fait tout ce qu'il auroit dû en vous priant, madame, de me faire le compliment que vous m'avez fait de sa part; mais je lui écrivis d'abord, comme à mon ami, une fort honnête lettre et fort honorable pour lui, et mon fils, qui la lui rendit, me vient de mander qu'il lui avoit dit l'autre jour, à Versailles, qu'il vous avoit priée de me remercier de la part que je prenois à son élévation.

Comme je ne suis pas de ces gens qui disent : *Chouet est un fort honnête garçon*, parce que *Chouet* m'auroit traité d'altesse, aussi ne dirois-je pas après cela que *Chouet* seroit un coquin quand il ne m'auroit pas rendu ce qu'il me doit. Par la même raison, je crois toujours que le comte d'Estrées est un digne maréchal de France, mais qu'il ne sait pas vivre quand il ne fait point de réponse à un tendre et un honnête compliment que je lui ai fait. La tête lui a-t-elle tourné, comme elle fit à Créqui? Il seroit moins excusable que lui, car il étoit mon ami particulier, et Créqui ne l'étoit pas. A-t-il oublié qu'en 1674, lui faisant un compliment sur le combat qu'il donna avec les Anglois contre les Hollandois, et qu'il gagna, et lui disant que je ne doutois pas que le roi ne lui rendît justice en le faisant maréchal, il me répondit qu'il ne le méritoit pas, mais qu'enfin, s'il recevoit cet honneur, il y avoit dix ans qu'il n'eût pas cru devoir passer devant moi à cette dignité (1)? Il y a plus de trois mois que le roi a lu ces lettres, et il pourroit bien être que j'aurois fait souvenir Sa Majesté de lui; mais en un mot il a grand tort d'en user ainsi avec moi, et je crois que l'éclat de ses honneurs ne vous éblouira pas au point de ne vous laisser pas juger que j'ai raison de me plaindre de lui en cette rencontre.

Chose me vient de faire demander la suite de mes Mémoires et je la lui vais envoyer. J'ai une grande impatience de vous montrer tout cela, non-seulement pour la part que vous prenez à ce qui me touche, mais encore pour celle que vous y avez.

Notre veuve et moi embrassons mille fois vous et la belle *Madelonne*.

Si le bon Corbinelli peut nous attendre, il nous obligera fort; mais s'il ne se peut empêcher de partir, je lui de-

---

(1) Cette lettre manque dans la correspondance de Bussy.

mande qu'il vienne passer à Lanty, où nous allons dans quinze jours.

1973. — *Le P. Rapin à Bussy.*

A Paris, ce 6 mai 1681.

N'imputez, monsieur, qu'à ma mauvaise santé de ce que j'ai passé l'hiver sans me donner l'honneur de vous écrire; je ne suis pas capable d'y manquer que par là. Je sais trop bien ce que vous valez pour m'en oublier, et j'ai trop d'inclination à vous honorer pour cesser de vous le dire sans raison. En un mot, je ne me porte pas bien depuis près de seize mois. Cela n'est pas assez fort pour m'empêcher de penser à mes amis, mais il est assez fort pour m'empêcher de les cultiver.

On nous dit que nous vous verrons à Paris cet été. Ce sera une grande joie et une grande consolation pour qui sait vous estimer et vous honorer comme moi. Au reste, monsieur, ne vous abandonnez pas si fort à votre philosophie que vous nous oubliiez et vous soyez bien aise de vous passer de Paris et de tout ce que vous y avez de cher. C'est une philosophie outrée que celle qui fait oublier ses amis. Réformez la vôtre sur cet article; aimez toujours ceux qui vous honorent comme moi et me croyez fort à vous.

Je salue madame de Coligny et je suis à vous du meilleur de mon cœur.

1974. — *Madame de Scudéry à Bussy.*

A Paris, ce 7 mai 1681.

Dans la peur que j'ai, monsieur, que vous ne veniez pas le mois de mai non plus que le mois d'avril, je me donne l'honneur de vous écrire; car il ne faut pas laisser dormir l'amitié trop longtemps; le repos ne lui est pas mauvais, mais non pas l'assoupissement.

Je ne savois où vous prendre, quand madame de Rabutin m'a appris que vous étiez à Dijon. J'ai ouï dire que c'étoit une grande ville où il y avoit bonne compagnie; car les honnêtes gens sont de tous les pays, et cela pourroit vous y retenir quelque temps; mais enfin, monsieur, aurons-nous l'honneur de vous voir cet été?

Que dites-vous de M. de la Feuillade? Le voilà par les honneurs, les charges et les revenus, le plus grand seigneur du royaume (1).

Il y a eu un incident à la réception de M. de Châlons (2) au parlement entre les ducs et le premier président (3); celui-ci leur demanda leurs avis le bonnet sur la tête; le duc d'Uzès mit le sien pour opiner (4); le duc de Villeroi en fit autant. M. de Montausier a fort loué son gendre de cette action et le maréchal de Villeroi fort blâmé son fils. La plupart des autres ducs ne suivirent pas l'exemple de ces deux-là.

---

(1) Il venait d'être nommé gouverneur du Dauphiné.

(2) Plus tard cardinal de Noailles. — L'évêque de Châlons était le cinquième pair ecclésiastique et le deuxième des évêques-comtes.

(3) Ce fut là l'origine de cette célèbre *affaire du bonnet* dont Saint-Simon parle si souvent et avec tant d'amertume.—Voy. entre autres, t. XXII, p. 19 et suiv.

(4) «Il enfonça son chapeau, dit Saint-Simon, et opina couvert avec un air de menace.»

1975. — *Le duc de Saint-Aignan à Bussy.*

A Versailles, ce 9 mai 1681.

Vous me connoissez trop bien, monsieur, et vous vous connoissez trop bien vous-même, pour me pouvoir soupçonner de quelque négligence sur ce qui vous regarde. Comme vous avez toujours ce même mérite et cette bonté pour moi, qui m'ont obligé de prendre vos intérêts assez hautement en de fâcheuses conjonctures, je vous tiens fort persuadé que je ne changerai pas facilement. Mon amitié pour vous est fondée sur l'estime, une illustre naissance, soutenue de beaucoup de valeur et d'esprit, et fomentée par plus de vingt ans d'une connoissance particulière; tout cela ne laisse pas oublier un absent comme vous.

J'ai dit à M. votre fils les raisons qui m'ont obligé de demeurer si longtemps dans le silence, et comme il voit ici les choses de près et qu'il a beaucoup de lumières, il n'a pas désapprouvé ces raisons. Je ne doute pas, monsieur, qu'il ne vous mande exactement les nouvelles qui se peuvent écrire et que vous n'ayez appris la mort du duc de Lesdiguières; son gouvernement de Dauphiné donné à M. de la Feuillade; l'évêché de Meaux à M. de Condom; le fort de Barraux à Genlis; la charge de premier écuyer de Monsieur au marquis d'Étampes (1).

Les ambassadeurs moscovites ont eu audience, et ils auront après-demain celle de congé.

---

(1) Charles d'Étampes, marquis de Mauni, connu sous le nom de marquis d'Étampes, mestre de camp de cavalerie, chevalier d'honneur de Madame et capitaine des gardes de Monsieur, puis du régent. Il mourut le 3 décembre 1716. Il ne fut point, comme le dit le duc de Saint-Aignan, premier écuyer de Monsieur.

Adieu, monsieur, je vous assure que je voudrois bien être en état de vous pouvoir témoigner avec combien de véritable tendresse et de sincérité je suis toujours, monsieur, entièrement à vous.

1976. — *Bussy à madame de Scudéry.*

A Bussy, ce 11 mai 1681.

Vous avez raison, madame, de croire que je n'irai non plus le mois de mai à Paris, que j'ai fait le mois d'avril, et je ne comprends pas sur cela ceux qui ne manquent jamais aux rendez-vous qui ne sont pas d'amour. Il faut qu'ils n'aient guère d'affaires.

Je viens de Dijon où j'ai été près d'un mois; je m'y suis fort ennuyé, car hormis cinq ou six personnes que le commerce du monde a polies, la plupart des gens y sont rudes comme voisins des Comtois et des Suisses dont ils copient la grossièreté. Ce qui m'y a pourtant le plus ennuyé n'a pas été la rudesse de la conversation. Il faut dire c'est que je cherche de l'argent à emprunter pour l'acquisition de Lanty, et sur cela, j'aimerois autant parler à des Suisses.

L'élévation de la Feuillade n'a d'autre raison que la bonne volonté du roi : car tel est notre plaisir. Et il est bien juste, ce me semble, que les rois qui peuvent tout et qui font d'ordinaire justice aux plus grandes vertus, aient pour le moins la liberté aussi bien que nous autres particuliers de faire quelquefois grâce aux petits mérites et qu'ils satisfassent en cela leurs inclinations.

Je ne saurois rien dire sur l'affaire des ducs avec le premier président. Je ne sais pas l'usage en ces rencontres.

1977. — *Bussy au P. Rapin.*

A Bussy, ce 11 mai 1681.

Je ne fais que de recevoir votre lettre, mon R. P. Je n'ai pas la même raison par laquelle vous vous excusez de ne m'avoir point écrit, sur ce que vous avez toujours été incommodé ; à vous dire pour moi, ç'a été l'accablement des affaires qui m'en a empêché; car sans cela, je vous aime assez, mon R. P., pour vous écrire fort souvent.

Je vous assure que j'ai bien du chagrin de votre mauvaise santé et que, sur cela, je n'ai pas tant de patience que vous.

J'espère d'aller à Paris cet été. J'y ai quelques petites affaires dont la plus grande est d'y voir mes amis. Je vous assure que sans leur considération, Paris me seroit insupportable; je me ruinerois en peu de temps pour y subsister d'ordinaire, même avec honte pour moi. Je crois vous avoir mandé, mon R. P., que je suis un seigneur en Bourgogne, dans de beaux châteaux dont le louage ne me coûte rien, et je paye chèrement un mauvais logis à Paris. Mais j'irai de temps en temps rendre grâces à mes bons amis de leur persévérance et j'irai réchauffer les tièdes.

Adieu.

1978. — *Bussy à Boucherat.*

A Dijon, ce 12 mai 1681.

Ma longue absence ne m'empêche pas de songer à vous, monsieur, et de prendre part à ce qui vous touche. J'ai appris que la mort de M. de Poncet vous avoit produit

des avantages considérables (1). Je vous assure encore, monsieur, que le détachement que j'ai des affaires du monde, où m'a mis une longue disgrâce, ne me rendra jamais indifférentes les prospérités de votre maison. Je vous en souhaite de plus grandes; et ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai cru qu'elles vous arriveroient. J'espère de vous en faire compliment un jour; cependant croyez bien, s'il vous plaît, que personne n'est plus sincèrement que moi, votre, etc.

1979. — *Bussy au marquis de Trichateau.*

A Dijon, ce 13 mai 1681.

Je ne serai pas de retour à Bussy que je n'aille à Semur, ou, si je ne puis, que je n'envoie savoir de vos nouvelles.

Pour celles du monde vous les savez. La Feuillade a eu le gouvernement du duc de Lesdiguières; Genlis celui du fort de Barraux. Celui-ci mande à M. le premier président que le roi le fit entrer dans son cabinet et il lui dit qu'il lui donnoit le fort de Barraux, qu'il n'étoit que de quatre mille livres de rente, mais que pour l'amour de lui il le mettoit à douze, et que ce n'étoit pas une place à demander la résidence du gouverneur, qu'ainsi il ne sortiroit pas de la cour. Pour moi, j'ai cru que Genlis avoit eu en effet ce gouvernement; j'ai douté des douze mille livres de rente, mais je n'ai point cru du tout que le roi ne se pût passer de le voir.

MM. de Reims, de Paris, de Meaux et de Troyes, ont fort bien harangué à l'assemblée (2), et tous opiné au concile national.

---

(1) Il avait succédé à Poncet comme conseiller au conseil royal des finances.

(2) Du clergé.

On écrit de Lyon que le roi a fait arrêter les mulets qui ont passé pour porter des munitions à Pignerol.

1980. — *Bussy à Lauzun.*

A Dijon, ce 13 mai 1681.

J'ai appris avec beaucoup de joie la grâce que le roi vous a faite. Je sais par moi-même que ces sortes de grâces ont des suites agréables; et quoiqu'elles n'aient pas été fort loin sur mon sujet, j'ai toujours trouvé bien plus doux d'être exilé que prisonnier. Je pense que le roi retrouvera dans son cœur les raisons qu'il avoit autrefois de vous aimer; j'y vois de l'apparence, et l'extrême envie que j'en ai me le fait croire assurément; car je vous assure que personne n'est plus à vous que votre, etc.

1981. — *Bussy au duc de Saint-Aignan.*

A Dijon, ce 14 mai 1681.

J'ai reçu votre lettre du 9 de ce mois, monsieur, dont je vous rends mille grâces. Elle ne m'a point rassuré sur l'honneur de votre amitié, car je n'en ai pas été en doute; mais elle m'a donné le plaisir de vous entendre dire combien vous m'aimiez. Mon fils me mande que vous lui avez dit les raisons de votre long silence; mais il ne m'a rien mandé sur ce que je vous avois supplié de savoir, si le roi étoit content des manuscrits que vous aviez présentés de ma part à Sa Majesté, et si elle souhaitoit que je lui en envoyasse la suite. Vous voyez, monsieur, de quelle conséquence il m'est de savoir si mon travail plaît à ce bon maître à qui j'ai tant envie de plaire. Je vous suppliois

encore de savoir si le roi trouveroit bon que je misse dans la suite de ces Mémoires une lettre que je vous avois envoyée pour la lui montrer.

Il me paroît, monsieur, que tout cela ne devoit pas être indifférent au roi, car mon intention n'étant que de lui plaire, il est nécessaire que je sache si j'ai réussi, afin que je continue ou que je me corrige. Je vous demande donc en grâce, monsieur, et au nom de l'amitié que vous avez pour moi, de me faire une réponse positive sur tout ceci.

Je me suis encore donné l'honneur de vous écrire sur le misérable état de mes affaires et pour vous conjurer d'en parler au roi. Vous ne sauriez croire, monsieur, combien je suis accablé de créanciers et combien je suis près de tomber dans le dernier désordre. Je ne saurois croire que le roi m'abandonne en cette extrémité; car enfin, il y a seize ans que mes châtiments durent pour une prétendue mauvaise conduite qui, quand elle eût été véritable, étoit bien loin de pouvoir entrer en compensation des longs et considérables services que j'ai rendus. Le roi vous témoigna de la bonté pour moi l'année passée, monsieur; mes Mémoires que Sa Majesté a vus depuis ne devroient pas l'avoir obligé de changer. Au nom de Dieu, monsieur, prenez la peine d'avoir une petite conversation sur mon sujet avec le roi. Après cela, faites-moi la grâce de me répondre ponctuellement sur tous les articles de cette lettre; car l'incertitude me fait plus de mal que l'assurance du mal. Si vous saviez, vous qui êtes bon pour tout le monde, le désespoir où je suis, vous en auriez pitié; car assurément vous avez un fonds de tendresse pour moi, parce que vous voyez bien que personne ne vous aime de meilleur cœur que je fais et n'a plus de reconnoissance que j'en ai de tout ce que vous faites pour moi.

Je n'ai pas le courage de répondre à vos nouvelles, monsieur; je vous en demande pardon, mais je ne sens

que mes maux et vous comprenez bien qu'en l'état où je suis les affaires du monde me sont fort indifférentes.

1982. — *Bussy à Châteauneuf.*

A Paris, ce 18 mai 1681.

Je viens d'apprendre, monsieur, avec bien du déplaisir la perte que vous avez faite (1). Car outre la part que vous y avez, j'étois serviteur particulier de M. votre père et obligé de l'être par l'amitié qu'il avoit toujours témoignée à mon père et à moi. Je vous demande la même grâce, monsieur, et vous connoîtrez aussi que je suis assurément votre, etc.

1983. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 26 mai 1681.

Je blâme le maréchal d'Estrées; mais c'est leur fantaisie de vouloir qu'on les traite de *monseigneur*, et ce doit être aussi la vôtre, soutenue de la raison, de ne le point faire. Si vous eussiez pu prévoir cela, il eût fallu éviter de lui écrire, comme bien des gens le font présentement, car de cette manière on n'offense pas sa gloire ou celle de son ami. Le maréchal d'Humières fit mieux avec M. de Grignan : celui-ci l'ayant appelé *monsieur*, il lui fit réponse en badinant qu'il avoit tort de ne le point appeler *monseigneur*, et que, malgré l'imprimé de M. de Montausier pour faire voir que les lieutenants généraux dans les pro-

(1) Son père, Louis Phelypeaux de la Vrillière, secrétaire d'État, était mort à Bourbon le 5 mai, à 83 ans.

vinces ne devroient pas écrire *monseigneur* aux maréchaux de France, il étoit persuadé qu'ils le devoient et qu'à Paris ils videroient ce différend. En effet, ils en disputent toujours, mais sans aigreur, comme de bons et anciens amis, et ils s'écrivent toujours en badinant sur cela ; encore est-ce quelque chose de mieux que de demeurer tout silencieux et tout froid dans les premiers jours qu'on entre dans cette dignité.

Si je trouve le maréchal d'Estrées, je lui en dirai mon sentiment, et si je découvre que votre disgrâce ait quelque part à ce procédé-là, je lui en ferai quelque honte. Il faut qu'il récompense cet endroit par mille bons offices qu'il doit rendre à M. votre fils dans les occasions. Nous traiterons ce chapitre à ce dîner que je vous prépare, avec notre ami Corbinelli, qui ne partira pas sitôt

Je serai fort aise de voir ce que vous envoyez à *Chose ;* c'est un amusement digne de lui et de la personne qu'il honore de son amitié. Mais est-il possible qu'on n'en vienne point enfin à vous dire de chanter pour sa gloire et qu'on n'ait pas soin de vous et de vos enfants? Je le souhaiterai toujours, mon pauvre cousin : c'est tout ce que je puis faire.

La belle *Madelonne* vous dit bien des amitiés et à cette veuve que j'aime de tout mon cœur et que j'embrasse avec vous, car on vous aime tous deux *par indivis :* est-ce le mot?

1984. — *Bussy au marquis de Trichateau.*

A Bussy, ce 7 juin 1681.

Je serai lundi prochain à Dijon, monsieur, et j'y serai sept ou huit jours ; après quoi je retournerai à Lanty pour me préparer à mon voyage de Paris. Si je puis avant cela

aller à Semur, je vous assure que je n'y manquerai pas; mais quoi que je fasse, je vous conjure de venir passer huit jours à Lanty; vous verrez dans le voisinage un de vos parents, le comte de Ligneville (1), qui est un très-honnête gentilhomme.

On me confirme la grossesse de madame la Dauphine et qu'elle a eu deux accès de fièvre dont elle est bien guérie.

On dit aussi la grossesse de madame la princesse de Conti. M. le Duc a la fièvre.

Rodes (2) est fort malade; il y en a beaucoup à Versailles et l'on croit que la cour ira en juillet à Saint-Germain.

On me mande d'Allemagne que les princes de l'Empire travaillent fortement à faire un fonds pour la levée et pour la subsistance de quarante-huit mille hommes de pied, de dix mille chevaux et de deux mille dragons.

On me mande que l'on écrit que le roi accordera au clergé le concile national.

Vous avez été, ce me semble, assez longtemps à la Borde; j'ai bien souhaité d'y être avec vous.

1985. — *Châteauneuf à Bussy.*

A Versailles, ce 8 juin 1681.

Je suis sensible, comme je dois, à l'honneur que vous me faites de vous souvenir de moi au sujet de la mort de mon père, et quand je pourrai vous marquer ma reconnoissance de cette preuve obligeante de votre amitié, je

---

(1) La maison de Ligneville était une des quatre maisons de l'ancienne chevalerie de Lorraine.

(2) Charles Pot, marquis de Rodes, grand maître des cérémonies, mort en 1706.

me ferai un plaisir de vous témoigner que je suis véritablement, etc.

1986. — *Boucherat à Bussy.*

A Paris, ce 11 juin 1681.

Je vous suis, monsieur, infiniment obligé de l'honneur que vous me faites de prendre part à tout ce qui me regarde. Je souhaiterois avoir quelque occasion où j'eusse lieu de vous témoigner ma reconnoissance; je l'embrasserois avec joie pour vous faire connoître que je désire d'être avec respect, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Toute la famille vous assure de ses très-humbles services et nous parlons souvent de vous, souhaitant fort d'avoir l'honneur de vous voir en ce pays.

1987. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 11 juin 1681.

Vous n'avez point eu de réponse aux deux lettres que j'ai trouvées ici à mon retour de la Borde parce que je ne savois où vous prendre. Vous me faites beaucoup d'honneur de trouver qu'il y a longtemps que je ne vous ai donné de mes nouvelles, et je suis bien heureux que votre cœur sente quelque besoin des marques de mon amitié. Je vous assure qu'il ne tient pas au mien que vous n'en ayez souvent; mais la fortune n'est pas accoutumée à me servir à souhait.

Je suis un peu malade; je bois de l'eau de Sainte-Reine depuis deux jours. Je ne sais si elle me rendra le pouvoir de dormir que j'ai perdu il y a déjà quelque temps. Les

médecins m'ont tant menacé d'une fièvre lente qu'ils m'ont fait peur.

Je ferai tout ce que je pourrai pour vous aller voir à Lanty, et je vous suis, monsieur, très-obligé de le souhaiter.

Je crois que ce qu'on vous a mandé de madame la Dauphine est changé. On parle fort du voyage de Bourbon en septembre.

La chambre établie contre les empoisonneurs a commencé d'avoir de quoi travailler depuis la prise d'une madame Joly, plus fameuse que la Voisin. Plusieurs gens ont déserté, et entre autres deux dames, dont l'une avoit déjà été mise à la Bastille pour le même sujet et en étoit sortie (1).

Si vous faites un plus long séjour à Dijon que vous ne pensiez, je vous supplie de me le mander.

1988. — *Bussy au maréchal d'Estrées.*

A Bussy, ce 12 juin 1681.

Il y a deux mois que j'attends une réponse de vous, monsieur, au compliment que vous avez reçu de moi. Il me paroissoit que la profession d'amitié que j'avois faite de tout temps avec vous, et la part que j'avois prise et que je vous avois témoigné prendre au chagrin que vous aviez eu de voir tant de promotions sans la vôtre, vous devoit obliger à quelque reconnoissance pour moi plus grande que pour la plupart des autres. Je croyois même que l'état de ma fortune vous devoit donner un peu plus d'égards pour moi; car vous savez bien, monsieur, que les gens en disgrâce prennent plus garde à la manière dont on vit

(1) Madame de Dreux, voy. plus loin la réponse de Bussy.

avec eux que s'ils n'y étoient pas; et je vous avoue que je suis plus glorieux que si j'étois tout ce que je devrois être. Mais pour revenir à ce qui vous regarde, je vous dirai que c'est l'amitié que j'ai pour vous qui m'oblige de m'en plaindre à vous-même. Cette amitié, que tant de temps et tant d'éloignement n'ont pu ralentir, m'a paru valoir la peine de vous demander raison de votre silence, que je mérite moins qu'homme du monde, car j'étois et je suis encore votre, etc.

1989. — *Bussy au marquis de Trichateau.*

A Dijon, ce 14 juin 1681.

Pour répondre à votre lettre du 11 de ce mois, monsieur, je vous dirai que je suis ici depuis lundi 9, et que j'y serai bien encore jusqu'au 19; après quoi j'irai à Lanty.

On me mande que madame la Dauphine s'est blessée pour avoir été saignée et pour avoir pris du quinquina à cause de la fièvre qu'elle avoit.

On m'écrit que Pierrepont (1) est à la Bastille, soupçonné d'avoir donné aux imprimeurs la plupart des satires qui ont couru contre M. l'archevêque de Paris.

Mesdames de Grancey et de Ranes sont fort offensées de ce que madame de Mecklembourg, leur ayant donné à dîner, ait gardé son cadenas devant elles; on les blâme et je trouve qu'on a raison. Il ne convient qu'aux petits esprits d'avoir des gloires mal fondées.

Je suis en peine de vos insomnies; conservez-vous; je crois que les eaux de Sainte-Reine vous feront du bien. Si

(1) Voy. plus haut, p. 39.

vous les preniez quelque temps à Lanty, la compagnie peut-être en augmenteroit la vertu. J'ai appris ici la nouvelle des découvertes qu'on a faites de nouveaux empoisonneurs, et que madame de Dreux s'étoit sauvée à Mons.

1990. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Dijon, ce 15 juin 1681.

Je vous demande pardon, madame, si je ne vous ai pas fait réponse plus tôt à la lettre par laquelle vous me mandiez que c'étoit la fantaisie de ces maréchaux qu'on les appelât *monseigneur*, et qu'on feroit mieux de ne leur pas écrire. Premièrement, je vous dirai que je croyois que MM. de Créqui et d'Estrées avoient plus de raison qu'ils n'en ont; je pensois que les honnêtetés que Créqui avoit faites à mon beau-frère de Toulongeon et à mon fils venoient des égards qu'il avoit pour moi, et cela m'engagea de l'en remercier.

Pour Estrées, la longue amitié qui étoit entre lui et moi m'avoit obligé de lui faire un compliment sur sa maréchaussée, et j'ai été bien plus surpris et bien plus fâché de la gloire impertinente de celui-ci que de celle de l'autre. J'ai été tout près de lui écrire une lettre du style dont j'écrivis à Créqui; mais enfin, la première chaleur étant passée, j'ai voulu faire encore un pas pour essayer de ne pas perdre un ancien ami. Je vous envoie la copie de la seconde lettre que je lui ai écrite; je vous en manderai la suite.

Je ne sais si je ne vous ai point mandé que MM. de Bellefonds, d'Humières, de Navailles, de Schomberg et de Lorges, qui sont aussi glorieux que d'autres, me font réponse comme si j'étois de leur corps. Je crois ces messieurs-là assez honnêtes gens, quand ils m'écrivent, pour être

un peu honteux d'être maréchaux de France plutôt que moi.

Je ne doute pas que *Chose* ne fasse quelque chose pour mes enfants, et je ne doute pas que vous n'en soyez bien aise.

Adieu, ma chère cousine, votre nièce et moi vous embrassons mille fois.

P. S. Le procédé de M. d'Estrées me tient fort au cœur, et je ne le puis digérer. Je crois que ma disgrâce a beaucoup de part à sa sotte gloire, et que s'il me parloit avec sincérité, il me diroit : « Il est vrai que nous étions amis autrefois, que vous étiez bien plus ancien lieutenant général que moi, et que vous étiez il y a vingt ans bien plus en passe que moi d'être maréchal de France; mais,

Ne me reprochez pas ce qu'autrefois je fus;
Le roi m'a distingué, je ne vous connois plus (1).

1991. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 24 juin 1681.

Je vous loue, mon cousin, de n'être pas monté sur vos grands chevaux pour vous plaindre du maréchal d'Estrées; vous n'avez que trop perdu de vos anciens amis, vos enfants vous demandent grâce pour ce qui vous en reste, dont le secours peut leur être nécessaire dans l'état où ils sont. Vous auriez même été fâché de vous être plaint sur un ton rude quand vous verrez qu'il vous fait une très-honnête réponse. Je l'ai vu depuis peu; il m'a fait par avance les excuses qu'il vous fera, et il ne vous dira point :

Le roi m'a distingué, je ne vous connois plus.

---

(1) Parodie d'un vers de Corneille dans *Horace*, acte II, scène III.

Albe vous a nommé, je ne vous connois plus.

Au contraire, il vous dira :

> Je rends grâces aux dieux de n'être pas Créquy,
> Pour conserver le cœur de mon ami Bussy (1).

Je me suis trouvée naturellement dans cette affaire, par le plaisir que je pris de lui dire ce que vous me mandiez de lui sur sa nouvelle dignité; j'ai donc vu mieux qu'un autre l'estime qu'il fait de votre estime. Vous verrez sa réponse et, pour vous faire aimer la modération de votre seconde lettre, il faut que vous soyez persuadé que si elle avoit été autrement, elle auroit mis le tort de votre côté; et il arrive souvent qu'ayant toute la raison pour soi, on est blâmé pour la manière rude dont on la fait valoir.

Que dites-vous du retour de M. de Luxembourg? Le roi pouvoit-il lui faire une plus éclatante réparation que de lui donner le soin de garder sa personne sacrée? Quand on passeroit sa vie à méditer les changements qu'on voit à la cour tous les jours, on n'y comprendroit rien. J'en souhaiterois un pour vous : quelque avantageux qu'il vous fût, il ne surprendroit pas tant le public que celui de M. de Luxembourg.

Vous trouverez encore ici la belle *Madelonne* et le bon Corbinelli; venez donc vitement, car mon dîner est tout prêt,

> . . . . . et vous comprenez bien
> Qu'un dîner réchauffé ne valut jamais rien

C'est le *Lutrin* qui nous apprend cette grande vérité.

---

(1) Je rends grâces aux dieux de n'être pas Romain
Pour conserver encor quelque chose d'humain.

Horace, acte II, scène III.

1992. — *Le maréchal d'Estrées à Bussy.*

A Paris, ce 29 juin 1681

Il n'eût pas été nécessaire, monsieur, des deux lettres que vous avez pris la peine de m'écrire pour me persuader des sentiments que vous avez eus sur la dignité où il a plu au roi de m'élever. Je n'en avois pas douté, ayant tant de sujet de croire que, lorsque l'on plaint sincèrement ses amis dans la mauvaise fortune, on se réjouit de même de la bonne. Je vous en suis très-obligé, monsieur, et sans ménager aucune formalité avec vous, je vous prie de croire que j'estime toujours votre amitié comme je le dois et que c'est avec plaisir que je vous en demande la continuation. Madame de Sévigné vous pourroit rendre un compte plus particulier de mes sentiments si j'avois besoin de garants auprès de vous. Croyez donc, monsieur, s'il vous plaît, que personne n'est plus véritablement que moi votre très-humble et très-obéissant serviteur.

1993. — *Le duc de Saint-Aignan à Bussy.*

A Paris, ce 29 juin 1681.

Oui, monsieur, le roi sera bien aise que vous continuiez vos Mémoires; il vous lit présentement, et ce grand monarque parle trop juste et se connoît trop bien aux belles choses pour n'approuver pas ce que tous les connoisseurs admireront un jour.

J'ai entretenu plusieurs fois M. votre fils et je vous assure, monsieur, que je lui trouve des sentiments dignes de sa naissance et de votre estime. Il y peut avoir des gens de qui la froideur naturelle pourroit n'approuver pas une noble fierté

qu'il tient de vous et qu'il tempère pourtant de beaucoup de civilité pour ceux qui en ont pour lui; mais quant à moi, ces sentiments me plaisent au dernier point et je dirois volontiers de lui : Digne fils d'un tel père. Enfin, si je le pouvois troquer avec le duc de Beauvillier (1) et que vous consentissiez à cet échange, je vous donnerois volontiers du retour.

Mon naturel n'est pas de me faire de fête, vous le savez; aussi ne lui ai-je pas fait connoître que j'ai pris comme je devois ses intérêts sur le sujet d'une certaine lettre que l'on disoit qu'il avoit écrite à une jeune et belle personne et qu'un railleur de la cour ou par sottise ou par jalousie n'approuvoit pas.

J'ai supprimé plusieurs madrigalets qu'on avoit voulu mettre dans le *Mercure galant*, et qui n'y seront point, Dieu merci; mais je crains bien qu'une requête que je présente sur-le-champ à monseigneur le Dauphin pour m'excuser de la course de bagues et des fêtes, n'ait pas eu le même sort, par la quantité de copies qui en furent faites dès lors. Je ne vous l'enverrai point, monsieur, que je ne sache ce qui en sera arrivé; et si je la vois imprimée, je donnerai le *Mercure galant* à M. votre fils pour vous le faire tenir (2). Je m'intéresse trop en ce qui vous regarde pour n'être pas persuadé de l'intérêt que vous prenez en ce qui me touche.

Je ne vous dirai rien, monsieur, de ce qui concerne vos affaires; vous ne doutez ni du soin que je prends avec application de tâcher à vous servir ni de mon chagrin quand

---

(1) Le fils aîné du duc de Saint-Aignan. Il s'était assez mal conduit avec son père quand celui-ci voulut se remarier. Voy. plus haut, p. 174.

(2) Le *Mercure galant*, qui donnait souvent des pièces de vers du duc de Saint-Aignan, a publié effectivement dans le mois de juin 1681 (p. 105) la requête en question.

mes démarches ne sont pas suivies d'un succès aussi prompt que le désire mon estime pour vous et notre amitié.

1994. — *Madame de Scudéry à Bussy.*

A Paris, ce 29 juin 1681.

J'ai été ravie, monsieur, de recevoir votre lettre; il m'ennuyoit de n'en recevoir plus; car vos lettres valent à mon gré les meilleures et les plus agréables conversations qu'on puisse avoir ici (1).

Si vous voyiez combien M. de Luxembourg est à la mode et comme tous ceux qui le blâmoient ouvertement ont l'effronterie de le louer, cela vous feroit rire.

On ne croit plus du tout le retour de Lauzun; il est gardé, mais fort doucement à Châlons; c'est-à-dire, comme M. de Chandenier l'étoit à Loches. Il va où il veut, et ses gardes lui font plus d'honneur que de contrainte. Il n'y a pas de prince du sang prisonnier que l'on pût mieux traiter.

Madame de Dreux est passée en Angleterre, ne se trouvant pas en sûreté en Flandre, car elle est cruellement accusée.

1995. — *La duchesse du Lude à Bussy.*

Ce 29 juin 1681.

Je reçois toujours avec plaisir les marques de votre souvenir, monsieur, et je vous assure que le temps ni l'ab-

---

(1) Il y a ici une lacune, les trois dernières lignes du feuillet ayant été coupées.

sence ne diminueront jamais la part que je prendrai toute ma vie à tout ce qui vous regarde, vous assurant que vous n'avez pas de plus véritable servante que, etc.

1996. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 30 juin 1681.

Voilà la réponse du maréchal d'Estrées. Il m'a dit mille honnêtetés sur votre ancienne amitié ; mais je crois que vous jugerez, comme moi, qu'elle est d'une trop bonne trempe pour avoir besoin d'être cultivée par le commerce des lettres ; ainsi vous conserverez sans peine cet ancien ami. Il y a des gens qui les gâtent ; j'ai vu, ce qui s'appelle vu, j'ai vu de mes deux yeux, une lettre de M. de Feuquières et une du marquis de Pianès (1), qui le traitent de *monseigneur*, sans balancer, ayant été lieutenants généraux d'armée et Feuquières ambassadeur de plus.

J'ai fort conté au maréchal d'Estrées ceux qui vous répondoient aussi sans balancer, vous ne les traitant que de *monsieur ;* mais enfin ne peut-on point savoir comme en doivent user ceux qui ont les mêmes dignités que vous avez eues ? Rien ne se décide en France : tout se tourne en chicane et en prétentions. Que chacun les garde, mon cousin, et que les plus sages évitent de se faire des ennemis ou de perdre leurs amis. Pour vous, vous avez tant de raisons et tant de gens de votre côté que votre bon droit ne peut jamais périr.

La belle Fontanges est morte : *sic transit gloria mundi.*

---

(1) Charles-Emmanuel-Philibert de Simiane, marquis de Pianezze, brigadier de cavalerie (1677), mariée (1659) à Marie-Hippolite Grimaldi, sœur du prince Monaco.

1997. — *Bussy à madame de Sévigne.*

A Lanty, ce 4 juillet 1681.

Feuquières et Pianès n'ont jamais servi de lieutenants généraux d'armée, madame, et je doute que l'ambassade de Danemark qu'a eue ce premier le doive dispenser de traiter de *monseigneur* les nouveaux maréchaux de France quand il leur écrit.

Je n'entre point dans l'examen de toutes les charges qui, n'étant point offices de la couronne, laissent à ceux qui les possèdent le privilége de ne pas écrire *monseigneur* aux maréchaux de France; mais je décide nettement que les anciens lieutenants généraux d'armée, que le caprice de la fortune a laissés pour élever leurs cadets à la maréchaussée, ne doivent pas écrire *monseigneur* et que ces cadets, devenus maréchaux, seroient ridicules de le prétendre. Ce n'est pas que tous les anciens lieutenants généraux en usent ainsi. J'en connois un, homme de grande qualité et brave, qui étoit lieutenant général commandant un corps d'armée dans le temps que Créqui étoit à l'Académie, qui le traita de *monseigneur* quand il fut fait maréchal de France. On a beau avoir du courage, si on n'a de l'esprit, on fait mille bassesses aux occasions.

Le retour de M. de Luxembourg à la cour est surprenant au dernier point; il n'y a rien de pareil dans l'histoire de France. J'admire la bonté du roi en cette rencontre; je n'en aurois pas eu une aussi grande, si j'avois été en sa place. J'en demande pardon à Dieu. Si j'avois fait arrêter un homme de grande qualité, officier de ma couronne et capitaine de mes gardes, sur des soupçons de poison et de sortiléges, je ne le perdrois pas si les juges le trouvoient innocent, mais je ne m'en servirois jamais.

et surtout auprès de ma personne. La politique vouloit qu'on laissât M. de Luxembourg chez lui toute sa vie; il faut que le roi en ait usé autrement, par un principe de conscience.

Pour moi, je ne suis pas si heureux que M. de Luxembourg, suivant les maximes du monde, mais je le suis plus suivant les maximes de l'Évangile, car les adversités sont les marques certaines de l'amour de Dieu. Rien ne fait plus retourner à lui que la mort de madame de Fontanges.

1998. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 19 août 1681.

J'ai trouvé madame de la Boulaye toute pleine de chaleur pour vous dans ce qui s'est passé entre vous et son gendre (1). Elle vint céans me parler des lettres que M. de Roussillon avoit écrites au maréchal de Bellefonds, et avec tout l'esprit et avec toute l'intelligence imaginables elle m'a conté les ordres que son gendre vous donnoit de ne rien demander à ce M. de la Rivière, et ceux que vous lui donnez aussi d'apprendre à écrire à un homme comme vous. Ses yeux et son rire m'ont assurée qu'elle trouve cette petite affaire tout comme elle est. Cela me mit dans la disposition de lui promettre ce qu'elle me demandoit, qui est d'être la *maréchale de France* de cette querelle avec M. de Roussillon. En effet, j'en veux être la maîtresse; elle se doit passer en riant, ou par insensible transpiration. Je vous conjure de tourner ainsi le chagrin que vous pour-

(1) Cette querelle, comme on le verra dans la réponse de Bussy, était survenue entre eux au sujet de la Rivière, lorsque fut connu le mariage secret de celui-ci avec madame de Coligny.

vez avoir contre M. de Roussillon, qui ne me paroît ni habile ni digne de notre colère ; nous avons assez de notre procès pour le présent. Écrivez-moi de manière que je puisse montrer votre lettre à madame de la Boulaye, qui en vérité mérite bien que vous soyez content d'elle. Elle écrira aussi à son gendre, qui est fâché de la sottise qu'il a faite ; de sorte qu'étant tous deux disposés par nos lettres, vous n'aurez qu'à vous embrasser à la première rencontre. Envoyez-moi la copie de vos deux lettres, car on ne les dit jamais avec la force et l'agrément qu'ont les originaux.

De Corbinelli.

J'ai bien ri, monsieur, des ordres que vous donnez à votre lieutenant de roi. Il n'y a souvent qu'à empiéter sur les charges pour les exercer; continuez de vous tenir en cette possession et tâchez d'ordonner aussi quelque chose à ses confrères; vous vous trouverez insensiblement lieutenant général en Bourgogne, sans que cela vous ait rien coûté.

1999. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Montbard (1), ce 21 août 1681.

J'ai toujours eu beaucoup d'estime et de respect pour madame de la Boulaye, madame; mais la manière dont vous me mandez qu'elle a pris ce qui s'est passé entre son gendre et moi me touche à un point qu'elle n'aura jamais d'ami plus assuré ni plus fidèle. Elle a raison de rire de

(1) Madame de Coligny, que Bussy avait accompagnée, s'était retirée momentanément au couvent des Ursulines de Montbard.

ma réponse ; pour être sage et fière, elle n'en est pas moins plaisante. Si ce coquin de la Rivière s'étoit adressé aux maréchaux de France comme il a fait à M. de Roussillon, ils lui auroient répondu que, ne voyant point de raison de croire qu'un homme comme moi eût querelle avec un homme comme lui, pour l'affaire dont il s'agit, ils ne trouvoient pas lieu de s'entremettre. Que pour l'assassinat dont il disoit que je le menaçois, c'étoit l'affaire des parlements ; et s'ils eussent cru devoir me mander quelque chose en cette rencontre, ils l'auroient fait par une lettre en forme de conseil, car ils sont sages et savent bien qui je suis ; ils savent de plus qu'étant exilé, il n'appartient qu'au roi de me faire marcher.

Pour ce que vous me mandez, que vous voulez être le *maréchal de France* de l'affaire de M. de Roussillon et de moi, je vous dirai que vous avez tout pouvoir. Vous me demandez la copie de nos lettres, les voici :

Lettre de M. de Roussillon à Bussy.

« A la Boulaye, ce 26 juillet 1681.

» C'est par vos amis, monsieur, que je viens d'apprendre que vous avez des démêlés avec M. de la Rivière. Je vous ordonne donc de n'en venir à aucune voie de fait, directement ni indirectement, sur peine des ordonnances du roi, et, en mon particulier, je vous en prie. J'en dis autant par cette lettre, qui lui servira de défenses, à M. votre fils, dont je vous charge et dont vous répondrez, comme étant auprès de vous.

» Au reste, monsieur, soyez persuadé que je regarde vos intérêts comme je dois et que je suis plus que personne du monde votre serviteur très-humble et obéissant.

» ROUSSILLON. »

Réponse de Bussy à M. de Roussillon.

« A Montbard, ce 30 juillet 1681.

» Je n'ai de démêlé avec aucuns gentilshommes, monsieur; ainsi vous n'avez rien aujourd'hui à voir sur mes actions par l'autorité de votre charge. Quand un paysan m'offense, je lui fais donner des coups de bâton, et cela regarde la justice des parlements; si j'avois une querelle, Dieu et le roi m'empêcheroient de me faire justice à moi-même.

» Vous m'ordonnez, dites-vous, de n'en venir à aucune voie de fait, et moi, je vous ordonne d'apprendre à parler quand vous écrirez à un homme comme moi. Voilà ce que j'ai présentement à vous dire; à quoi j'ajouterai seulement que quand vous me ferez un compliment comme un ami qui sait parler et vivre, je vous en remercierai, monsieur, et je vous dirai que je suis votre serviteur très-humble et obéissant.

» BUSSY-RABUTIN. »

2000. — *Corbinelli à Bussy.*

A Paris, ce 10 septembre 1681.

J'apprends, monsieur, que vous avez été incommodé, et en même temps que vous ne l'êtes plus; ainsi je n'ai pas eu le loisir d'être affligé. Vous n'êtes guère accoutumé aux maladies, ni par conséquent au plaisir de recouvrer la santé; ce sont des états nouveaux pour vous, qui vous apprennent les changements les plus importants de la vie.

Je me réjouis de la résolution de madame de Coligny de mourir plutôt que d'achever l'affaire qu'elle avoit commencée. Je la trouve si en colère par ce que j'ai vu d'elle

depuis peu, que j'ai peur qu'elle ne succombe à la tentation d'écrire la rage où elle est à ce coquin. J'en approuve le motif, mais non pas l'exécution; j'aime sa gloire, et je la trouverois blessée de mander à ce misérable qu'elle le méprise : le silence en ces rencontres est, à mon gré, plus offensant que le discours.

De madame de Sévigné.

C'est qu'on aime à dire ce qu'on pense : c'est pour se soulager qu'on écrit; et si cela contribue au repos de l'âme, je le conseille et je suis en cette rencontre contre notre cher Corbinelli : sa fermeté tient un peu du barbare. Comme dans la scène d'Horace et de Curiace, notre ami prend sur lui, pour ne jamais blesser la gloire, et moi je demande la permission à la gloire de prendre un peu sur elle pour me donner de la paix et de la tranquillité. On se trouve fort soulagé quand on a mis sur une feuille de papier tout ce qu'on a sur le cœur.

J'ai lu la lettre de M. de Roussillon et votre réponse avec un plaisir extrême; je les ai admirées chacune selon son mérite. Notre ami en a été ravi comme moi. Il n'y a pas un mot dans la vôtre qui ne porte; on ne voudroit ni en ôter ni en mettre un seul. C'est la pièce la plus parfaite de nos jours; je l'ai montrée à quelques-uns de nos amis, qui en ont été charmés.

Madame de Montglas a marié sa fille de la maison de Clermont, avec cent mille francs, à un provincial appelé Thomassin. Ce provincial a une espèce de moulin qui s'appelle Saint-Paul. Cela donne lieu d'appeler cette jeune femme madame la comtesse de Saint-Paul, qui est le nom du dernier prince cadet de la maison de Longueville. Cette fausseté fait un éclaircissement perpétuel de la vérité, qui est la chose la moins bonne à dire. Quand la belle *Madelonne* épousa un provincial, c'étoit un Grignan, c'étoit

un grand seigneur, il n'y avoit point d'illusion; mais cette pauvre petite Chiverny n'auroit-elle pas été mieux dans quelque province voisine, dans une maison de connoissance et qui n'auroit pas eu un si grand ou un si petit nom? Enfin, les gens sages font toujours bien et les fous toujours des folies.

De Corbinelli.

Je reviens à vous pour vous dire que votre lettre à M. de Roussillon m'a fort réjoui; elle lui doit apprendre que ses provisions ne lui donnent aucun droit d'être incivil. On dit hier que le roi, à qui on avoit montré votre lettre, en avoit bien ri. Peut-être que ceux qui la lui firent voir en avoient espéré autrement; si cela est, *douleur aux vaincus!*

2001. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Livry, ce 28 décembre 1681.

Ma nièce de Sainte-Marie me vient de mander que vous vous portez bien et que vous avez recouvré votre santé à Chaseu. Je n'en ai jamais douté; c'est le plus aimable lieu que j'aie jamais vu, et si l'on peut y ajouter la circonstance d'y être payé sans chicane du terme de la Saint-Martin, je mets votre terre au-dessus de toutes celles que nous avons en Bretagne.

Au reste, mon cousin, ... de ma nièce de Coligny, ... la tranquillité de sa vie, au prix de l'éclat que fera cette sorte d'affaire et des peines qu'elle sera obligée de prendre pour y réussir; mais il se faut tirer d'un si mauvais pas, et quand avec un bon conseil on a pris cette résolution, j'approuve fort qu'on ait la force de la soutenir. Elle a besoin de vous, mon cousin, et vous

trouverez l'un et l'autre un grand secours dans votre amitié ; chacun saura faire son personnage et tous vos parents et vos amis seront fort attachés à faire leur devoir. Elle me vient d'écrire fort raisonnablement sur le chagrin qu'elle a eu contre sa sœur de Sainte-Marie, dont elle revient honnêtement. Elle est bien votre fille de toutes façons, non-seulement par cette bonne pâte dont vous l'avez faite, mais par le bel et par le bon esprit qu'elle a. Je l'embrasse de tout mon cœur et je la conjure de prendre sa part à tout ce que je vous écris; c'est toujours *par indivis* que je vous parle. Voilà un étrange mot; je l'ai entendu dire et je ne sais si je l'applique bien ; en tout cas, je suis en pays de connoissance, et, avec toutes vos lumières, je suis persuadée que personne n'auroit pour moi plus d'indulgence que vous. Je suis dans une telle confiance là-dessus que, bien loin d'être effrayée de vos esprits, il me semble que vous voyez tout ce que je pense, et je néglige quelquefois de m'expliquer comme je ferois avec d'autres. Cela peut rendre mes lettres moins intelligibles, mais je suis charmée de cette commodité. J'ai vu une lettre à un de vos amis, par laquelle il me paroît que vous êtes bien content de Dieu; il me semble que vous en parlez comme d'un ami qui en a bien usé avec vous. Pour moi, je crois qu'il aime votre cœur franc et sincère, et qu'en votre faveur il se relâchera un peu des règles qu'il a données aux autres ; car tout l'Évangile commande l'humilité et l'abaissement, et vous ferez si bien qu'il vous permettra de conserver votre hauteur; ce sera une distinction faite pour vous seul, dont vous lui serez encore plus redevable. Cela me fait souvenir de ce que vous disoit votre oncle, le grand prieur de France, en mourant : « Ils disent que j'ai l'attrition. » Il en parloit comme d'une crise (1).

---

(1) Voy. *Mémoires*, t. II. p. 7.

2002. — *Madame de Grignan à Bussy.*

A Paris, ce 15 février 1682.

Si j'étois en état d'entreprendre un aussi long voyage que celui des Incurables, depuis le Marais, j'aurois été une des premières personnes que vous auriez vues, et je vous assure, monsieur, que mes sentiments me demandoient cet empressement. Vous voulez bien que j'y supplée par ce billet et que je vous supplie de me croire autant dans vos intérêts que pas une de vos parentes et de vos amies.

N. B. Nous empruntons les sept lettres qui précèdent à l'édition de M. Monmerqué, car le manuscrit, après les lettres du 29 juin 1681, offre les traces de l'arrachement d'un assez grand nombre de pages. Les feuillets enlevés contenaient probablement des lettres relatives au procès intenté par madame de Coligny pour faire déclarer nul le mariage secret qu'elle avait conclu avec M. de la Rivière, affaire dont plus tard nous parlerons longuement. — Au commencement du feuillet qui suit immédiatement les déchirures, il y a six lignes raturées appartenant à la lettre suivante, adressée par le duc de Saint-Aignan à Bussy, qui était à Paris depuis le mois de février 1682.

2003. — *Le duc de Saint-Aignan à Bussy.*

Ce dernier février 1682.

(*Fragment.*)

Si vous voulez vous rendre lundi 2 ou mardi 3 mars, à la petite chapelle de Sainte-Geneviève, entre Nanterre et

Chatou, je ne manquerai pas de m'y trouver sur les trois heures après midi, si vous n'aimez mieux attendre à jeudi 5, où des thèses dédiées au roi m'obligeront de me rendre à Paris, et je serai à onze heures chez vous, si vous le trouvez bon. Je suis toujours cependant ce que j'ai été depuis plus de vingt ans, c'est-à-dire entièrement à vous.

J'attendis chez moi le 5 mars mon ami Saint-Aignan. Il me dit que le roi avoit fort bien reçu ma lettre et qu'il lui avoit témoigné compatir à mon chagrin; que depuis un an il voyoit dans l'esprit de Sa Majesté de grands radoucissements sur ce sujet; qu'il me prioit de me mettre l'esprit en repos, plus que. . . . (1) l'affaire de ma fille et que tout iroit bien, et sur cela il me quitta, en me promettant de me mander de temps en temps des nouvelles de la cour. Un mois après cette conversation, je reçus cette lettre de lui :

2004. — *Le duc de Saint-Aignan à Bussy.*

A Saint-Germain en Laye, ce jeudi au soir, 9 avril 1682.

Le roi vient de me faire le plus agréable commandement que j'aie jamais reçu de Sa Majesté. C'est de vous mander, monsieur, de le venir trouver dimanche 12 de ce mois. Le roi veut que vous n'en parliez à personne. pas même à vos plus proches, ni à vos meilleurs amis. Sa Majesté veut surprendre tout le monde sur votre retour. Je vous attendrai chez moi à huit heures du matin. Nous monterons chacun dans une chaise et nous serons au lever du roi entre huit et neuf.

Adieu, monsieur, je vous en dirai bien davantage quand j'aurai l'honneur de vous voir.

---

(1) Il y a ici plusieurs mots effacés.

2005. — *Bussy au duc de Saint-Aignan.*

A Paris, ce 10 avril 1682.

Je suis transporté de joie, monsieur, de revoir le meilleur maître du monde, à qui je dois ma sagesse et, j'espère, mon salut; car enfin j'ai prié Dieu de lui toucher le cœur sur mon sujet et, pour être exaucé, je me suis fait une grande habitude de l'aimer et de le craindre.

J'irai descendre chez vous, monsieur, et vous suivre partout où vous jugerez à propos que j'aille. Je ne saurois me fourvoyer avec un aussi bon guide.

Adieu, monsieur, les grandes joies peuvent aussi peu parler que les grandes afflictions.

Je ne saurois assez admirer la bonté de Dieu en cette rencontre. Mes péchés m'avoient attiré de sa justice le plus cruel déplaisir que j'eusse encore eu dans ma vie (1), lorsque satisfait de mes larmes et de ma résignation, cet adorable maître tempéra mes douleurs par le plaisir d'être rappelé à la cour après dix-sept années de disgrâce, c'est-à-dire après un an de prison et seize d'exil. Il me fit encore en même temps la grâce de me conserver la raison assez libre pour lui demander de tout mon cœur que, s'il prévoyoit que la cour me dût corrompre, il m'empêchât d'y faire séjour. On verra dans la suite comment il reçut ma prière.

Cependant j'obéis à l'ordre du roi, qui me défendoit de parler de la grâce qu'il venoit de me faire; car je n'appelle point lui désobéir que de l'avoir dit sur-le-champ à ma fille de Coligny, de laquelle j'étois assuré comme de moi-même; et le samedi au soir, onzième du mois, j'écrivis cinquante billets

---

(1) Nous avons cru pouvoir lire ainsi les cinq derniers mots qui sont effacés.

à cinquante de mes amis, par lesquels je leur mandois du douzième matin que j'étois au lever du roi à Saint-Germain par ordre de Sa Majesté.

Voici comme la chose s'y passa :

Comme je fus à huit heures et demie du 12 avril dans l'antichambre du roi, le duc de Saint-Aignan y entra, et un moment après il me vint dire de la part de Sa Majesté qu'elle ne me vouloit pas voir dans la cohue; qu'il me feroit appeler lorsque le roi seroit levé et qu'il seroit entouré d'assez de gens pour que je pusse passer sans être vu de Sa Majesté; qu'alors je m'allasse mettre à la porte de son cabinet. Tout cela se fit ainsi; et après que j'y eus été une grosse demi-heure, le roi sortant de son prie-Dieu vint à moi. Je me jetai à ses genoux comme il étoit auprès de la porte et je lui embrassai les jambes. Il me dit en me prenant par les épaules et en se baissant fort, car j'étois fort baissé : « Levez-vous, Bussy. » Et comme je ne le fis pas d'abord, il me redit encore d'un ton plus gracieux : « Eh! levez-vous, Bussy. » Cela m'attendrit et je me levai les larmes aux yeux. Il me dit : « Je suis bien aise de vous voir; il y a longtemps que nous ne nous sommes vus. » Je lui répondis : « Il y a dix-sept ans, Sire; mais je suis ravi aujourd'hui que mon retour et la manière dont Votre Majesté me reçoit me fassent connoître qu'elle m'a pardonné ma mauvaise conduite. — Oui, dit-il, j'ai tout oublié; je n'ai pas toujours été content de vous, mais je le suis présentement depuis quelque temps. — Vous l'auriez toujours été, Sire, lui répondis-je, si vous aviez toujours vu le fond de mon cœur pour vous. » Et sur cela je me rejetai à ses pieds. Le roi me serra les épaules et entra dans son cabinet. Je m'aperçus, avec le maréchal de Duras et le président de Mesmes, que le roi, en me quittant, s'étoit un peu attendri.

Cette réception m'attira bien des embrassades de la part des courtisans. Il n'y avoit plus alors aucune différence visible entre mes amis, mes ennemis et les indifférents : tout le monde disoit et faisoit les mêmes choses.

Le duc de Saint-Aignan, qui avoit suivi le roi dans son cabinet, demanda à Sa Majesté ce qui lui plaisoit que je de-

vinsse. Le roi lui dit : « Qu'il aille chez la reine, chez Monseigneur, chez madame la Dauphine et partout où il voudra. » Je suivis donc mon ami en tous ces lieux-là et je trouvai qu'on savoit déjà la manière dont le roi m'avoit reçu et que chacun vouloit copier le maître. La reine n'étant pas encore éveillée, nous allâmes chez Monseigneur ; de là chez madame la Dauphine. On lui dit que j'étois à la porte de sa chambre en dessein de lui faire la révérence : elle prenoit alors sa chemise. Quand elle fut presque habillée, elle demanda : « Où est donc M. de Bussy? — Vous le trouverez, lui dit madame de Maintenon, à la porte de votre chambre, madame, avec M. de Saint-Aignan. » Elle sortit pour aller chez la reine ; je la saluai, et comme je fus relevé elle me dit : « Je suis bien aise de vous voir ici, car je sais que vous êtes un homme de qualité, d'esprit et de mérite. »

Comme Monsieur et Madame étoient à Saint-Cloud et M. le Prince à Chantilly, nous allâmes chez M. le Duc en attendant que la reine fût visible ; mais il n'étoit pas éveillé : et quand après une heure nous y retournâmes, on nous dit qu'il étoit sorti. Nous allâmes chez MM. les princes de Conti et de la Roche-sur-Yon, qui me reçurent fort bien, sachant l'honneur que M. le prince de Conti leur père me faisoit de m'aimer. Au sortir de là nous allâmes chez la reine. La duchesse de Richelieu n'y étant pas, ce fut le duc de Langres qui me présenta à Sa Majesté. Je trouvai là M. le Duc qui, dès qu'il me vit, tira à part le duc de Saint-Aignan pour lui dire qu'il étoit bien aise de mon retour, qu'il eût souhaité que le chagrin de son père contre moi eût fini plus tôt, mais qu'il n'osoit pas me recevoir que M. le Prince ne lui en eût donné l'exemple. Nous trouvâmes qu'il faisoit son devoir à l'égard de M. son père et que je lui étois obligé de la manière honnête dont il parloit de moi. Nous allâmes ensuite à la messe rendre grâces à Dieu de tout ce qui m'arrivoit d'agréable ce jour-là. Au sortir de la messe, c'étoit à qui me donneroit à dîner ; mais nous préférâmes le duc de Montausier, mon ancien ami. Au sortir de table, nous allâmes voir le chancelier le Tellier et le marquis de Louvois, qui me reçurent fort bien. Je ne pus voir Colbert ; il étoit en affaires.

Sur les quatre heures après midi, je laissai mon ami Saint-Aignan à Saint-Germain et je m'en allai à Saint-Cloud, où je fus reçu de Monsieur et de Madame aussi bien qu'on le peut être. J'eus une assez longue conversation avec Monsieur en particulier et je m'en revins coucher à Paris, faisant réflexion que je n'avois passé de ma vie une plus agréable journée ni plus honorable que celle-là.

Le lendemain j'écrivis à Gourville (1), intendant de M. le Prince, qu'il ne me restoit plus pour être content de tous points que de rendre mes devoirs à Son Altesse; Gourville me fit réponse deux jours après que M. le prince lui avoit mandé qu'il seroit à Paris le 19, et que le 20 il me reverroit à l'hôtel de Condé, entre cinq et six heures du soir.

Depuis le lundi matin, 13 avril, jusqu'au lundi 16, je reçus cent visites, et entre autres l'Académie me députa Charpentier (2) et Quinault pour me complimenter sur mon rappel à la cour. Tout le monde me demandoit si mon rappel étoit pour toujours. Je leur répondois qu'oui en leur paroissant offensé de leur doute; mais je voyois, quoique je fisse, que je ne persuadois personne. On n'aime pas que la prospérité d'autrui soit si complète. On venoit de voir Lauzun ne pas retourner à Saint-Germain, après avoir salué le roi. On vouloit que ce fût de même; cela m'obligea donc avec toute ma confiance d'écrire au duc de Saint-Aignan ce billet.

2006. — *Bussy au duc de Saint-Aignan.*

A Paris, ce 14 avril 1682.

J'ai pris patience dix-sept ans durant, monsieur, parce que j'étois résigné aux volontés de Dieu et à celles de notre maître. Mais depuis que j'ai vu le retour de Sa Ma-

(1) L'auteur des Mémoires.

(2) François Charpentier, né en 1620, mort à Paris le 22 avril 1702, doyen de l'Académie française.

jesté à la miséricorde sur mon sujet, et que j'ai ouï avec quelle bonté il me dit qu'il étoit content de ma conduite, je ne puis me tenir sur l'envie que j'ai de lui aller rendre mes très-humbles respects et lui montrer sur mon visage les sentiments de reconnoissance, et si j'ose le dire, de tendresse, dont mon cœur est tout plein pour lui. Mandez-moi, monsieur, s'il vous plaît, quand vous jugerez à propos que j'aille faire ma cour au lever du roi, et je m'en reviendrai à Paris au sortir de sa chambre; car comme je ne veux être vu que de lui, je n'ai que lui à voir au monde.

2007. — *Le duc de Saint-Aignan à Bussy.*

A Saint-Germain, ce 14 avril 1682.

Je dis hier au roi tout ce que vous me mandez aujourd'hui, monsieur, à ce grand roi que nous aimons tant, mais comme je ne lui parlai pas du temps auquel vous pourriez revenir, et seulement de votre joie et de votre respectueuse tendresse dont je lui répondis comme de la mienne, ce sera demain que je lui en parlerai et que je vous en rendrai compte. Aimez toujours cependant — le duc de Saint-Aignan.

2008. — *Le duc de Saint-Aignan à Bussy.*

A Saint-Germain, ce 16 avril 1682.

Venez demain, monsieur, et venez pour toujours jouir autant qu'il vous plaira de la vue du plus grand, du meilleur et du plus aimable roi du monde. Il ne se lève le vendredi qu'à neuf heures ordinairement; il suffit d'arriver ici à huit heures et demie, mais non pas plus tard. Je

ne vous dis rien sur l'estime et l'amitié que j'ai pour vous : mes petits soins vous les feront connoître.

J'allai donc vendredi 17 faire ma cour, et trouvant M. le Prince arrivé à Saint-Germain, je l'allai saluer ; il me reçut avec froideur ; de là j'allai chez M. le Duc, qui me reçut fort honnêtement ; après cela je revins coucher à Paris, et le lendemain samedi j'allai à l'Académie lui faire ce remercîment :

« Messieurs,

» Quoique je sache bien que le compliment dont vous m'avez honoré soit une suite de la grâce que j'ai reçue du roi, je ne laisse pas de vous en être extrêmement obligé, parce que je sais aussi que vous ne feriez pas cet honneur à tous ceux de votre corps qui sortiroient de disgrâce. Soyez donc persuadés, s'il vous plaît, Messieurs, que je sens cette distinction comme je dois et qu'il n'y a dans mon cœur, au-dessus de l'obligation que je vous ai, que la reconnoissance du retour à la miséricorde de Sa Majesté sur mon sujet. Ce seroit ici un bel endroit, Messieurs, pour vous parler de ce grand roi, dont les ennemis mêmes parlent avec éloge ; mais dix-sept ans d'absence de l'Académie m'ont fait perdre les dispositions que je pouvois avoir à ces beaux tours et à ces nobles expressions qu'on apprend si bien avec vous, et qui sont si nécessaires pour traiter un aussi grand sujet que celui-là. Je n'ai pas oublié d'admirer, et si je l'ose dire, d'aimer le plus grand roi du monde, mais j'ai oublié la manière de le dire comme il le mérite. Vous me l'apprendrez, Messieurs, et cependant je vous assurerai qu'on ne peut être avec plus de vérité que je le suis, etc. »

— Je ne rapporterai point ici tous les billets que j'ai trouvés chez moi le 12 en revenant de Saint-Germain ; cela seroit trop long et trop ennuyeux. J'en mettrai seulement quelques-uns des plus courts et des plus jolis, comme celui de madame de Montmorency, qui fut plus significative en

trois mots que des lettres d'une feuille : « J'en suis ravie. J'en suis ravie. J'en suis ravie. »

Celui de Crécy-Longueval :

« Je vous rends mille grâces, monsieur, de la joie que vous m'avez donnée en m'apprenant que vous serez vendredi au lever du roi, mais vous avez oublié de me mander à quelle heure, je serois demain au vôtre. Je crois qu'il y aura grande presse par la raison qu'on cherche volontiers les gens qui sont à la mode comme vous y êtes revenu. Ne me faites pas attendre dans votre antichambre : j'ai trop d'impatience de vous voir paré des nouvelles grâces du roi. »

Celui de Benserade :

« . . . . . (Il y a trois lignes et demie effacées.). . . Vous voilà en chance et si bien avec la fortune qu'il n'y aura plus de générosité à vous servir, qui est un grand malheur pour nous autres gens héroïques. »

— Si je voulois mettre ici toutes les lettres que je reçus de Bourgogne, des autres provinces du royaume et même des pays étrangers, je n'aurois pas sitôt fait, mais comme ce ne sont que des compliments ordinaires en pareilles rencontres, cela ne vaut pas la peine d'être écrit ni d'être lu.

Tout le monde fut surpris de mon rappel à la cour; pour moi, je ne le fus pas; j'avois toujours dit à mes bons amis que quand je regardois les choses en détail, des ministres malfaisants ou qui ne faisoient que pour eux et qui se croyoient faire valoir auprès du roi par ne lui demander aucune grâce que pour leur famille, je ne voyois pas d'apparence d'être rappelé; mais qu'en gros un homme comme moi ne mourroit pas en exil pour des bagatelles sous le règne du plus grand roi du monde. Cela me fit encore dire à mes bons amis après mon retour que Sa Majesté me feroit assurément du bien, et qu'il y avoit bien plus loin de Bussy à Saint-Germain que de Saint-Germain à quelque grâce, mais qu'il falloit de la patience en toutes choses.

— Dans ce temps-là j'appris que le troisième fils d'un cadet de ma maison venoit d'épouser en Allemagne une princesse de la maison de Danemark, veuve du grand trésorier de l'empereur, appelé le comte de Torsmendorf (1); et sur cette nouvelle, j'écrivis à la princesse cette lettre:

2009.—*Bussy à la duchesse de Holstein, comtesse de Rabutin.*

A Paris, ce 26 avril 1682.

J'ai appris avec beaucoup de joie, madame, l'honneur que vous avez fait à mon cousin le comte de Rabutin. Toute ma maison y prend la part que vous pouvez penser qu'elle y doit prendre. Si j'avois un peu moins d'affaires que je n'en ai, je vous irois rendre mes très-humbles devoirs, madame, et vous assurer, que vous ne pouviez jamais entrer dans une famille où l'on eût plus d'estime, plus de respect, et si je l'ose dire, plus d'amitié que toute la nôtre en a pour vous, et moi particulièrement, qui suis plus que pas un votre très-humble et très-obéissant serviteur.

La fortune extraordinaire de Louis de Rabutin, troisième

---

(1) Jean Louis, comte de Rabutin, parent de Bussy, était né en 1682. Entré, dans les circonstances que Bussy raconte, au service de l'empereur, il épousa, en 1682, Dorothée-Élisabeth, fille de Philippe, duc de Holstein-Wissembourg et veuve de George-Louis, comte de Sintzendorf. Il fut nommé gouverneur de Transylvanie en 1699, feld-maréchal en 1704, se distingua dans la guerre de l'empire contre Ragotzi, prince de Transylvanie, fut rappelé en 1708, et nommé en 1712 membre du conseil privé. Il mourut le 15 novembre 1717. Sa femme mourut à Vienne le 8 janvier 1725, à 80 ans. Elle avait 37 ans quand elle l'épousa.—Voy. Saint-Simon, t. VII, p. 179; VIII, p. 149; X, p. 201.

fils de Jean de Rabutin, chef de la branche des cadets de ma maison, m'oblige de dire par quelle aventure elle lui arriva. Il faut d'abord savoir que Louis était un des plus jolis garçons de France. Au commencement de 1664, son père m'ayant prié de le placer en quelque lieu digne de sa naissance, je le donnai pour page à M. le Prince qui, vu sa grande jeunesse, le fit page de madame la Princesse. Il y demeura quatre ans pendant lesquels il se rendit si soigneux auprès de sa maîtresse, qu'elle prit de la bonne volonté pour lui. Et quand il sortit de l'hôtel de Condé, il entra dans les mousquetaires, où madame la Princesse eût la bonté de contribuer à son équipage. Comme il venoit de temps en temps lui rendre ses devoirs, il rencontra un jour dans sa chambre un de ses valets de pied nommé Du Val, qui, ayant bu, parloit insolemment de la Princesse; Rabutin, ne pouvant souffrir ce manque de respect, le traita de coquin et le menaça de le châtier s'il étoit ailleurs. Du Val lui répondit avec tant d'arrogance que Rabutin ne put s'empêcher de mettre l'épée à la main pour le frapper; Du Val tira aussi la sienne et la Princesse les voulant séparer se trouva légèrement blessée au sein. On entra dans la chambre sur le bruit qu'ils faisoient, et pendant qu'on arrêtoit Du Val, Rabutin sortit et se retira à l'hôtel des mousquetaires (1) où il fut huit jours, après lesquels il s'en alla en Allemagne servir l'empereur dans les troupes du prince Charles de Lorraine, dans lesquelles il se signala en plusieurs occasions en qualité de capitaine de cavalerie; mais ayant eu un démêlé avec Bassompierre, capitaine au même régiment que lui, ils se battirent jusqu'à deux fois, et Rabutin ayant toujours eu l'avantage ne crut pas pouvoir s'avancer dans des troupes du même pays dont étoit Bassompierre, duquel le prince de Lorraine même avoit témoigné prendre le parti; il quitta donc son service et se donna à l'empereur. Quelque temps après la princesse d'Holstein, devenue veuve du comte de Torsmendorf et touchée de l'attachement, de la bonne mine et de la réputation de Rabutin, l'épousa à la cour de Vienne,

(1) Voy. le récit de cette aventure, t. I, p. 363 et suiv., 378.

et par une grande naissance, une grande beauté et de grands biens le rendit un des plus heureux gentilhommes de l'empire.

2010. — *Harlay-Bonneuil à Bussy* (1).

A Francfort, ce 30 avril 1682.

Je ne viens que d'apprendre, monsieur, la nouvelle de la permission que vous avez de revenir à la cour et de saluer le roi, et quelque confiance que j'aie que vous ne sauriez douter en aucune occasion que je ne sois très-sensible à tout ce qui vous touche, comme je le dois, je prends néanmoins trop de part en celle-ci pour ne me donner point l'honneur de vous le témoigner par moi-même et n'en point profiter pour vous renouveler les assurances des très-humbles services de votre très-obéissant serviteur.

2011. — *Bussy à Harlay-Bonneuil.*

A Paris, ce 9 mai 1682.

La grâce que j'ai reçue du roi, monsieur, de me faire revenir à la cour, et la manière dont Sa Majesté m'a reçu,

---

(1) Nicolas-Auguste de Harlay, seigneur de Bonneuil, conseiller au parlement, intendant de Bourgogne, conseiller d'État, ambassadeur à la diète de Francfort (1681), puis à Riswick (1697), mort le 1er avril 1704, «avec l'acclamation publique d'en être délivré,» dit Saint-Simon, qu'on peut encore consulter aux tomes II, p. 51, 236 et suiv.; III, p. 41, 78; VII, p. 189; XXVIII, p. 206 et suiv. — Il avait une magnifique bibliothèque qu'il légua en partie à Chauvelin, en partie aux jésuites.

m'ont attiré des compliments de tous les côtés du royaume. Mais je vous proteste que personne ne m'en a fait un qui m'ait fait tant de plaisir que le vôtre. L'honneur que j'ai d'être votre parent et l'estime extraordinaire que j'ai pour vous me font préférer les marques de votre amitié à celles de tout le monde. Quand vous joindrez à cela la reconnoissance que j'ai de l'amitié dont M. Boucherat m'honore (1), vous trouverez que personne ne doit avoir plus d'attachement à votre maison que moi et ne peut être plus que je suis, votre, etc.

2012.—*La duchesse de Holstein, comtesse de Rabutin, à Bussy.*

A Vienne, ce 14 mai 1682.

Monsieur,

J'ai appris avec beaucoup de joie par la vôtre, l'intérêt que vous prenez au mariage que j'ai fait avec M. votre cousin, qui augmente la satisfaction de posséder un homme de tant de mérite; et par toutes les manières du monde, je m'estime la plus heureuse femme de la terre, particulièrement d'entrer dans votre alliance; et comme vous êtes l'ornement de toute la maison, j'ai pris un plaisir très-grand de pouvoir prétendre quelque part en votre amitié, comme je ne souhaite rien autre chose que d'avoir l'occasion de vous témoigner combien que (*sic*) j'ai d'estime et de vénération pour votre personne, vous assurant que je suis votre très-humble servante.

---

(1) Harlay-Bonneuil avait épousé en 1670 Marie Boucherat, fille du chancelier.

2013. — *Le comte de Rabutin à Bussy.*

A Vienne, ce 14 mai 1682.

Monsieur,

Madame ma femme a reçu votre lettre avec toute la joie imaginable; elle vous en remercie elle-même. Si je vous avois su à Paris, je n'aurois pas manqué de vous donner part de mon mariage, vous assurant, monsieur, que je n'ai point de plus forte envie que de me mettre en état de pouvoir mériter votre estime et votre amitié; accordez-la-moi, je vous en conjure, puisque je suis avec toute la sincérité imaginable, etc.

2014. — *La maréchale d'Humières à Bussy*

A Paris, ce 26 juillet 1682.

En vérité, monsieur, je n'ai pas eu un moment à moi pour vous aller demander votre agrément pour le mariage de ma fille (1), qu'il vous plaise et que vous soyez persuadé que vous n'avez point de très-humble servante et parente plus sincèrement acquise que je vous le suis.

Le duc de Bourgogne naquit le 6 août 1682, à 10 heures du soir 6 minutes.

Madame la Dauphine fut dans les douleurs depuis le mercredi 5 août jusqu'au jeudi 6 à 10 heures du soir.

Quand le roi lui vint témoigner qu'il la plaignoit pour les

---

(1) Anne-Louise d'Humières, mariée en août 1682 à Louis-Alexandre, comte de Vassé, vidame du Mans.

maux qu'elle avoit soufferts, elle lui répondit qu'elle tenoit toutes ses peines bien employées puisqu'elle avoit pu faire quelque chose qui lui eût plu.

Le roi, pour marque de sa reconnoissance envers Dieu, fit donner cent mille écus pour délivrer des prisonniers pour dettes, savoir : cent mille francs dans Paris et deux cent mille francs dans le reste du royaume.

Le roi, tout grave et tout majestueux qu'il est, ne put contenir sa joie et dit publiquement qu'il avoit vu dans les courtisans des marques de joie si naturelle qu'il en avoit été charmé ; et sur cela le comte de Gramont lui dit : « Et puis que les gens qui rendent de mauvais offices aux courtisans viennent maintenant essayer de leur nuire auprès de Votre Majesté, ils y seront les bien-venus. »

Le roi, ce jour là, ne voulut point d'officier de ses gardes auprès de lui ; l'abordoit qui vouloit, donnant sa main à baiser à tout le monde. Spinola, dans la chaleur de son zèle, mordit le doigt du roi. Sa Majesté se mit à crier. « Je demande pardon à Votre Majesté, Sire, lui dit Spinola, mais si je ne l'avois pas mordue elle n'auroit pas pris garde à moi. »

Les Suisses de la garde brûlèrent tout le bois qu'ils trouvèrent et entre autres choses des poutres destinées à faire des planchers. Ils brûlèrent les bâtons de la chaise du duc d'Aumont, et ne sachant plus de quoi faire feu, ils brûlèrent jusqu'à leurs paillasses (1).

---

(1) Madame de Sévigné écrivit à ce sujet la lettre suivante au président de Mouleeau, le 7 août :

« Madame la Dauphine est accouchée hier jeudi, à 10 heures du soir, d'un duc de Bourgogne : votre ami vous mandera la joie éclatante de toute la cour, avec quel empressement on la témoignoit au roi, à M. le Dauphin, à la reine ; quel bruit, quels feux de joie, quelle effusion de vin, quelle danse de deux cents Suisses autour des muids, quels cris de *vive le roi*, quelles cloches sonnées à Paris, quels canons tirés, quel concours de compliments et de harangues, et tout cela finira. »

2015. — *Bussy au P. Bouhours* (1).

A Paris, ce 14 août 1682.

Si je n'étois pressé d'aller à Versailles, mon R. P., j'aurois l'honneur de vous voir aujourd'hui pour vous entretenir de l'affaire de ma fille de Coligny, qui est la chose du monde qui me donne le plus de chagrin. J'ai des déplaisirs cuisants de me voir outragé par écritures et par paroles depuis un an par un homme de la lie du peuple, moi qui depuis plus de quarante ans que je vais à la guerre et à la cour n'ai jamais été offensé de mes égaux impunément. Je suis prêt à toute heure à perdre patience quand je vois que mon affaire si bonne et si claire contre un misérable traîne en longueur par ses chicanes. Une chose encore qui m'a fait de la peine, mon R. P., ce sont les avis qui me sont venus de beaucoup d'endroits que M. l'avocat général Talon, poussé par mes ennemis, soutient ma partie contre moi; lui-même, pour donner de la réputation à sa méchante cause, s'en est vanté. J'ai été deux ou trois fois sur le point d'en parler à M. l'avocat général; mais enfin j'ai cru qu'il seroit mieux de vous ouvrir mon cœur sur ce sujet et de vous dire ce que je lui aurois dit, dont vous ferez l'usage que vous jugerez à propos, qui est : qu'avec une affaire aussi sûre que la mienne, je ne crains pas même les mauvais juges, et à plus forte raison, un magistrat de la probité de M. l'avocat général Talon qui, après Dieu, a toujours eu soin de son honneur et de sa réputation plus que de chose du monde. Je suis persuadé que s'il avoit une fille qui eût eu des pensées favorables pour un homme

(1) Cette lettre, relative au procès de madame de Coligny, n'a pas été copiée dans le manuscrit de Bussy. Nous la tirons du manuscrit Brottier, f° 62.

de rien, comme cela peut arriver à un chacun, il se croiroit très-heureux qu'elle en fût demeurée à de simples pensées, que l'acte de célébration prétendue qu'on eût produit contre elle eût été nul par la non-signature des parties et des témoins, et qu'il eût été faux par sa comparaison et par sa date. Ainsi, mon R. P., toutes les réflexions que je fais sur les avis qu'on m'a donnés, ne servent qu'à me rassurer et qu'à me faire croire que je ne saurois jamais être entre les mains d'un plus grand homme par la capacité et par la conscience que celles de M. l'avocat général Talon.

J'aurai ces jours-ci une audience l'après-dînée pour faire lever une opposition que ma partie a faite à mon inscription de faux, et j'irai supplier M. l'avocat général de m'en faire avoir justice et lui porterai en même temps la répétition faite par devant M. Baudoin, par laquelle il verra encore plus clairement la calomnie de l'imposteur Rivier (1).

Adieu, mon R. P. A mon retour de Versailles, je vous dirai ce qui se sera passé dans la conversation que je vous ai dit que j'aurois avec le roi.

2016. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Paris, ce 14 août 1682.

Je vous demande pardon, madame d'avoir ouvert votre paquet (2); je me doutois qu'il y auroit quelque chose pour

---

(1) Bussy prétendait que c'était là le vrai nom de la Rivière.

(2) Bussy venait de recevoir le jour même les deux lettres du comte et de la comtesse de Rabutin-Holstein (Voy. plus haut, p. 307 et 308). « Le paquet, dit-il, où elles étoient me fut rendu quoiqu'il s'adressât à madame de Sévigné. Je l'ouvris, croyant

moi, et après avoir lu mes lettres, j'ai eu curiosité pour voir les vôtres. Notre cousine princesse écrit de bon sens; à la vérité son mari ne lui a pas encore appris à parler bon françois et je crois même qu'il ne lui en apprendra pas davantage, car il n'en sait guère plus qu'elle. Il faut avouer qu'elle est bien contente de notre cousin. Ne croyez-vous pas, madame, que ce qui augmente sa joie, c'est de savoir qu'elle n'est pas trompée? car je ne doute pas que sa bonne mine et le grand mérite qu'elle lui crut ne lui aient fait croire un peu légèrement tout ce qu'il lui dit de sa naissance.

2017. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 14 août 1682.

Vous avez très-bien fait d'ouvrir le paquet de notre cousine allemande. J'aime, comme vous dites, le sens de sa lettre; mais n'admirez-vous pas avec quel style notre cousin sait charmer les princesses? Il faut qu'il ait quelque autre savoir faire; quoi qu'il en soit, j'aime son étoile.

Quinze jours après, le marquis de Montataire (1) m'ayant écrit pour me demander ma fille de Rabutin en mariage, je lui fis cette réponse :

---

bien qu'elle ne le trouveroit pas mauvais, et j'y trouvai deux autres lettres des mêmes gens pour elle. Je les ouvris encore et je lui envoyai les quatre lettres ouvertes en lui écrivant ce billet. »

(1) Louis de Madaillan de l'Esparre, marquis de Montataire, mort le 17 mars 1708, à 79 ans. — Il était veuf, depuis 1676, de Suzanne, fille du marquis de Sainte-Croix.

2018. — *Bussy au marquis de Montataire.*

A Bussy, ce 4 septembre 1682.

J'ai reçu la proposition que vous m'avez fait l'honneur de me faire, monsieur, avec toute la joie, la reconnoissance et l'estime que je vous dois. Il y a longtemps que nous sommes amis; notre alliance augmentera notre amitié. J'ai une très-grande impatience que cela soit achevé, et il n'y a que la vôtre qui peut être plus forte que la mienne.

2019. — *La duchesse de Holstein, comtesse de Rabutin, à Bussy.*

A Vienne, ce 10 septembre 1682.

Monsieur, je prends la liberté, par l'occasion de M. le comte de Mansfeld qui retourne à Paris, de vous assurer de l'estime que j'ai pour votre personne, vous priant en même temps de me conserver l'honneur de votre amitié. Et comme M. le comte de Rabutin est à l'armée en Hongrie, j'ai voulu me donner cette consolation dans une absence si rude et si cruelle pour moi, de vous faire connoître par celle-ci, combien je m'intéresse pour ceux qui le touchent si près comme vous. J'attends avec impatience le mois de novembre, qui est le temps de mon accouchement, pour établir votre famille en Allemagne qui est si illustre. Le père de M. le comte de Rabutin m'a envoyé sa généalogie, laquelle je conserverai pour ma mémoire; je souhaiterois aussi votre portrait et ceux de votre famille, à qui je fais mille assurances d'amitié, vous priant de me considérer comme une de la vôtre, comme je serai toute ma vie votre, etc.

P. S. Je vous prie, monsieur, faites-moi la grâce de faire connoissance avec M. le comte de Mansfeld, afin qu'il puisse faire connoître à cette cour l'alliance que j'ai faite par mon mariage.

Je n'ai point dit ici que le jour de la Notre-Dame d'août dernier, j'avois présenté un placet au roi par lequel je suppliois Sa Majesté de m'assister dans le désordre où étoient mes affaires, et comme ce placet n'avoit point été répondu et que le roi même en le recevant m'avoit dit sèchement : « Je le lirai, monsieur, » j'écrivis ce billet au duc de Saint-Aignan, six semaines après.

2020. — *Bussy au duc de Saint-Aignan.*

A Paris, ce 28 septembre 1682.

Voilà mes affaires du parlement au croc jusqu'à la Saint-Martin, monsieur. Je m'en vais à Versailles faire ma cour jusqu'au départ du roi. Cependant, je vous dirai que je ne suis pas content de la réponse que je reçus de Sa Majesté le jour de la Notre-Dame; ce n'est pas à cause qu'il ne me dit rien de positif sur la très-humble supplication que j'eus l'honneur de lui faire, car il y a longtemps que je suis accoutumé à ses refus sans rien dire, mais c'est qu'il m'appela monsieur en me parlant. Il me semble que je n'ai rien fait depuis qu'il m'appela si bonnement Bussy, lorsque je me jetai à ses pieds. Je vous assure, monsieur, qu'avec toute ma misère, j'aime mille fois mieux son cœur que sa bourse, quoique ce soit la meilleure bourse du monde.

Fût-elle cent fois plus belle,
Sans lui je ne veux point d'elle.

Le lendemain du jour que j'eus écrit ce billet, j'allai à Versailles et là il me vint dans l'esprit d'écrire cette lettre à madame de Maintenon.

2021. — *Bussy à madame de Maintenon.*

A Versailles, ce 29 septembre 1682.

Je commence par vous demander mille pardons, madame, si sans avoir reçu de vous la permission de vous écrire, j'en prends la liberté. Je vous assure, et je crois que vous n'en doutez pas, que ce n'est pas manque de respect pour vous; mais j'ai cru qu'étant bonne, généreuse et bienfaisante, et aimant la gloire du roi comme vous faites, vous ne serez pas fâchée de savoir l'état de la fortune d'un homme de qualité malheureux, pour le plaindre au moins, si vous ne le pouvez pas secourir.

J'ai servi le roi à la guerre dès ma plus grande jeunesse, madame, et depuis dans de grands emplois jusqu'à ma disgrâce; et si ma mauvaise conduite, qui n'a pas manqué d'exagérateurs, n'avoit forcé la bonté de Sa Majesté de me châtier, je serois aujourd'hui à la tête des maréchaux de France faits depuis 1668. Dieu l'a voulu ainsi, sa volonté soit faite. Outre la perte de ma fortune, madame, j'ai été prisonnier treize mois et seize ans exilé, après lesquels le roi m'a fait la grâce de me rappeler et de me recevoir avec une bonté qui me fit fondre en larmes à ses pieds.

J'attendrois avec patience de plus grandes marques de son radoucissement pour moi, madame, si je n'étois ruiné. Mais pressé comme je suis, j'ai eu recours aux très-humbles supplications depuis six semaines. Le roi reçut mon placet agréablement, et la justice de mes demandes me fait bien espérer.

Quand j'examine en détail les raisons que j'ai de m'adresser aujourd'hui à vous, madame, je les trouve foibles : en gros, le cœur me dit que cela peut réussir. Quoi qu'il en soit, cela m'aura donné occasion de vous assurer qu'il n'y a personne au monde qui ait plus d'estime et de respect pour votre vertu et pour votre personne, que votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Madame de Maintenon, qui reçut infailliblement cette lettre, ne m'a jamais témoigné l'avoir reçue.

Deux jours après l'avoir écrite, je partis de Paris pour retourner en Bourgogne. En arrivant à Bussy, je reçus cette lettre de ma fille de Montataire.

2022. — *Madame de Montataire à Bussy.*

A Sainte-Croix, ce 2 octobre 1682.

Notre voyage a été plus long que nous ne nous l'étions proposé ; ce n'est pas que nous ayons eu aucun accident, au contraire, tout à souhait et le plus beau temps du monde et la plus agréable manière de voyager, qui est par la rivière (1); mais l'envie que nous avions de voir Rouville (2), nous a fait détourner et même perdre une journée à le voir et l'abbaye de Bonport aussi, où sont les tombeaux des seigneurs de Rouville, qui marquent bien une grande maison. Nous sommes venus de là dans une terre de M. Montataire où nous avons demeuré cinq jours sans lui, car il nous a quittés pour venir prendre des mesures avec M. l'évêque de Bayeux (3) pour se trouver à la

---

(1) La Seine.

(2) Dans le département de l'Eure, non loin de Pont-de-l'Arche.

(3) François de Nesmond.

Délivrande (1). Nous nous y trouvâmes mardi au soir et lui de son côté ; et le lendemain, dernier de septembre, le prélat nous donna la bénédiction nuptiale, ce qui n'avoit jamais été fait dans cette église, et ce fut une grâce de l'évêque. Il nous fit une petite exhortation, et puis nous montâmes tous en carrosse pour venir dîner ici ou plutôt souper, car il étoit quatre heures. Morangy (2) l'intendant et sa femme y vinrent dîner le lendemain. Le maréchal de Bellefonds et toute sa famille nous ont envoyé faire compliment par un gentilhomme, et M. de Matignon aussi, disant qu'ils nous viendroient voir le plus tôt qu'ils pourroient. Les dames du voisinage, dont j'en connoissois quelques-unes dès Paris, sont venues ici. Chaque jour avoir compagnie et le changement de condition occupent assez pour que vous me pardonniez, mon cher papa, de ne vous avoir pas plus tôt rendu compte de notre voyage. C'est un plaisir charmant d'en faire sur l'eau en cette saison. Nous n'avons été en carrosse que quand il a fallu quitter la rivière. Je puis dire l'avoir parcourue, car la source en est à la porte de Bussy. J'en ai vu longtemps le cours de Montereau à Paris, et son embouchure dans la mer est à la vue de cette terre de M. de Montataire où je vous ai déjà dit que nous avions été cinq jours. Elle est vis-à-vis du Havre.

Au reste, je suis déjà si pleinement informée des affaires de la maison où je suis entrée, que je puis vous assurer, mon cher papa, qu'on n'avoit pas augmenté le bien d'un quart d'écu. Je le sais par la vue des baux dont j'ai même renouvelé quelques-uns. Tout ce que nous n'avons pas trouvé conforme à ce qu'on nous avoit dit, c'est cette maison. Vous savez comme M. de Montataire vous la dé-

---

(1) Couvent à quelques lieues de Caen.

(2) Antoine de Barillon de Morangis. Il était intendant depuis le mois le mois de décembre 1682. Il mourut avant 1686.

peignoit pleine de fatras et dans un chaos horrible; cependant il y a un appartement de quatre pièces ajusté et dans la politesse de ceux de Paris qui en ont le plus. Un grand escalier de pierre de taille avec une balustrade en fer, un plafond fort éclairé. Ce qui n'est pas encore achevé, ce sont trois grands appartements de la grandeur de celui dont je viens de vous parler; il n'y faut plus que la menuiserie et les vitres. Le garde-meubles en est rempli pour meubler deux maisons. En arrivant ici, nous dînâmes dans une tente soutenue sur de petites murailles et qui est toute ouverte sur un grand canal de la plus belle eau du monde, c'est-à-dire comme celle de Bussy, dans lequel sont deux nappes de cette eau qui font un effet enchanté. Ce canal est de tous côtés entouré d'arbres qui se trouvèrent à la nativité du temps. Le buffet tenoit la largeur de la tente; il étoit couvert de vaisselle d'argent et de vermeil doré. Nous fîmes un fort bon repas, mais point en manière de noces, au moins à l'égard de l'ordinaire de cette maison; car c'est tous les jours de même. Enfin, mon cher papa, je suis très-heureuse et si je vous avois ici, il ne me manqueroit rien; M. de Montataire et moi comptons bien d'avoir cet honneur l'été prochain. Vous m'avez promis de m'écrire souvent, faites-moi cette grâce, mon cher papa; je ne pourrois me passer si longtemps de vous voir sans ce secours, mais surtout aimez-moi toujours. Madame de Montataire n'en est pas moins digne que mademoiselle de Rabutin, puisqu'elle est toujours la *tite* à son bon papa, qu'elle aimera tendrement toute sa vie

2023. — *Bussy au P. Bouhours* (1).

A Bussy, ce 7 octobre 1682.

Comment vous portez-vous, mon R. P.? C'est la nouvelle que j'ai le plus d'impatience de savoir; après cela, vous voulez bien que je vous demande si vous avez donné mon paquet à M. l'avocat général et que je vous supplie de le voir quelques jours après pour savoir s'il est éclairci de cette affaire. Comme je vous ai déjà mandé, mon R. P., je voudrois bien que vous l'eussiez disposé à devenir mon ami après qu'il ne sera plus mon juge, car j'estime autant son cœur que son esprit, quoique ce soit un des plus grands esprits du royaume.

Je serai à la Saint-Martin à Paris, cependant je ne demeurerai guère en un même endroit; Dieu, qui m'a fait plein d'action, m'a donné toute ma vie les moyens d'exercer ce talent, et je ne m'attends guère à plus de repos à l'avenir. Adieu, mon R. P.; je vous supplie de trouver bon que le R. P. Rapin voie ici les assurances de mes très-humbles services. Ma fille de Coligny vous en dit à tous deux autant.

P. S. Quand vous me ferez l'honneur de m'écrire faites l'adresse ainsi : *A M. Godar, maître de la poste de Sainte-Reine, pour faire tenir à M. le comte de Bussy*, et envoyez votre lettre à la grande poste, rue des Bourdonnois.

---

(1) Cette lettre manque dans le manuscrit de Bussy, nous la tirons du manuscrit Brottier, f° 63.

2024. — *Le comte de Crécy-Longueval à Bussy.*

A Leuilly, ce 7 octobre 1682.

Heureux M. de Montataire d'avoir eu votre approbation, monsieur! mais plus heureux encore d'avoir madame de Rabutin. Elle m'a fait l'honneur de me témoigner qu'elle a sujet d'être contente, dont je ne suis pas surpris, n'ayant jamais douté du bonheur de sa vie par la connoissance que j'ai de sa vertu et du bon naturel du meilleur père du monde. Pour moi, qui me pique un peu du caractère de tendresse paternelle, je me persuade aisément la joie que vous recevez aujourd'hui, et vous pouvez comprendre aussi à quel point peut être la mienne, puisque je suis incapable d'avoir d'autres sentiments et d'autres intérêts que les vôtres.

2025. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Bussy, ce 10 octobre 1682.

Nous voici retournés à nos dieux pénates, madame, qui ne nous garderont pas longtemps, car nous serons à Paris à la fin de novembre et je pense que nous vous y retrouverons. Je ne vous dis pas à quoi nous nous occupons ici, c'est à peu près aux mêmes choses à quoi vous vous occupiez à Bourbilly quand vous y étiez. Chacun a son *la maison.*

Nous allons dans huit ou dix jours voir la bonne femme Toulongeon (1). Je crois que comme elle ne vouloit pas

(1) Les lignes qui suivent ont été remplacées dans toutes les éditions par cette phrase élogieuse : « . . . votre tante de Toulongeon qui se

passer devant vous, à cause assurément que vous étiez une dame de la cour, maintenant que j'y suis retourné, elle ne voudra pas s'asseoir devant moi. Je remarque par là qu'on peut avoir l'âme basse et ne laisser pas d'avoir du courage, car la bonne femme n'en manque pas.

Adieu, madame, j'aurois encore cherché quelques sornettes à vous dire si un petit fermier n'entroit dans ce moment dans ma chambre avec un petit sac. Je vous quitte donc pour lui, madame, quoiqu'il ne soit pas si aimable que vous, mais c'est qu'il m'apporte de quoi vivre et je veux vivre pour vous.

2026. — *Bussy au duc de Saint-Aignan.*

A Bussy, ce 19 octobre 1682.

J'aurois bien souhaité, monsieur, d'avoir eu l'honneur de vous embrasser chez vous avant que de partir de Paris, mais je ne fus pas assez heureux pour vous y rencontrer.

J'ai une grande impatience de savoir si madame votre femme est accouchée (1) et comment elle se porte; je vous supplie de me l'apprendre.

Je ne serai pas longtemps ici, car j'ai d'autres fermiers avec qui compter et je veux être à la Saint-Martin à Paris pour finir l'affaire que j'ai à la grand'chambre, afin de jouir pleinement de la grâce que vous m'avez procurée de voir notre bon maître plus tranquillement et plus assidu-

---

porte à merveille et qui a toujours un esprit qui ne se sent point des faiblesses de son corps. »

(1) Elle était accouchée le 6 octobre de F. Honorat-Antoine qui fut nommé en 1713 à l'évêché de Beauvais, dont il se démit en 1728. Il reçut en échange l'abbaye de Saint-Victor de Marseille et mourut le 19 août 1751.

ment que je n'ai fait. Cependant ne m'oubliez pas, monsieur; il n'y a point de souvenir au monde où j'aime mieux être que dans le vôtre, ni personne que j'aime, que j'estime et que j'honore tant que vous.

2027. — *Bussy à madame d'Ons-en-Bray.*

A Bussy, ce 23 octobre 1682.

Il vaut mieux tard que jamais, madame. Les affaires m'ont accablé et m'ont fait partir sans vous dire adieu; mais vous m'avez si souvent excusé en de pareilles rencontres que je n'ai point en celle-ci désespéré de votre retour à la miséricorde. Je vous demande donc encore pardon, madame. Vous connoissez mon cœur incapable de vous manquer dans le fond; car pour les irrégularités, elles ne peuvent faire soupçonner que les nouvelles amitiés, et j'ai fait mes preuves de fidélité pour vous.

2028. — *Bussy à madame de Montmorency.*

A Bussy, ce 23 octobre 1682.

N'allez pas croire, madame, que ce soit à force de loisir que je vous écrive; je suis accablé d'affaires; c'est entre le compte d'un fermier et une visite de campagne, que j'attends, que je vous fais ce billet; il sera court parce que je n'ai guère de temps de reste et encore moins de matière, mais il vous assurera que je vous aime toujours du meilleur de mon cœur.

2029. — *Bussy à la duchesse d'Holstein comtesse de Rabutin.*

A Bussy, ce 8 décembre 1682.

Madame,

Je ne fais que de recevoir votre lettre du 10 de septembre dernier parce que je partis de Paris le 30 de ce mois et que M. le comte de Mansfeld n'y étoit pas encore arrivé. J'appréhende même qu'il n'en parte avant que j'y retourne, car je n'y serai qu'aux Rois. Je serois ravi de faire connoissance avec lui et, en l'assurant que mon cousin votre mari est de mon nom et de mes armes, de lui témoigner ma joie sur l'honneur que nous avons d'une aussi grande alliance que la vôtre, madame, et d'appartenir à une personne qui a autant de mérite que vous; car je vous apprends, si vous ne le savez déjà, que la cour de France a pour vous toute l'estime que vous méritez. Celle dont vous m'honorez, madame, me donne bien de la vanité et me touche si fort que je vous promets de la reconnoître toute ma vie par la plus tendre amitié et par le plus grand respect du monde.

J'espère que mon cousin votre mari retournera de Hongrie en bonne santé, qu'il se trouvera à vos couches et que vous lui ferez un beau garçon pour établir, comme vous dites, notre famille en Allemagne.

Mon cousin, votre beau-père, vous a envoyé, dites-vous, sa généalogie, mais j'en ai recueilli pendant mon éloignement de la cour de plus grandes particularités que je veux vous envoyer, madame. Je les ai adressées à la marquise de Sévigné, ma cousine, qui est l'aînée de notre maison. Cette histoire l'a divertie, et comme vous savez qu'elle a le goût bon, j'espère que je serai assez heureux pour que vous y trouviez quelque plaisir.

Pour mon portrait que vous me demandez, madame, c'est un honneur qui m'est trop cher pour que je manque de vous l'envoyer; mais il vous coûtera le vôtre, s'il vous plaît, et je vous promets de le mettre dans le plus beau salon de France, que j'ai ici. Si M. le comte de Mansfeld est encore à Paris à mon retour, je le supplierai de vous faire porter l'histoire de ma maison et mon portrait; s'il n'y est plus, madame, je vous supplierai très-humblement de me mander par quelle voie je vous ferai tenir ces choses. Avec un peu plus de temps, je vous enverrai les portraits de ma famille et, en attendant, j'ose vous dire que, si elle avoit l'honneur d'être plus particulièrement connue de vous, vous feriez encore plus de cas des originaux; ils sont la plupart auprès de moi et je vous assure de leur part, madame, qu'ils reçoivent avec beaucoup de reconnoissance et de respect les assurances de l'honneur de votre amitié.

Pour moi, madame, je ne saurois vous exprimer à quel point je vous honore; il est infini et c'est de tout mon cœur que je suis, etc.

P. S. Ce commerce-ci m'est trop agréable, madame, pour que je ne vous supplie pas de le continuer; mais je vous demande deux choses : l'une, que vous ne m'écriviez plus en cérémonie, en me mettant, comme vous faites, un *Monsieur* au commencement de vos lettres, afin que j'en use ainsi dans les miennes; c'est comme l'on écrit en France lorsqu'on est en commerce d'amitié. L'autre chose que je vous demande, c'est de m'honorer de la qualité de votre cousin.

2030. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 23 décembre 1682.

Si l'on vous faisoit, mon très-injuste cousin, aussi peu de justice que vous m'en faites, je ne vous conseillerois pas de revenir à Paris. Vous me jugez bien témérairement : vous dites en l'air que je n'ai point voulu hasarder ma réponse (1), et bon, bon, voilà justement comme il faut juger. J'espère bien que notre ami (Corbinelli), avec son droit et sa justesse d'esprit, vous fera voir la conséquence de ces sortes d'arrêts sur l'étiquette du sac. Sachez donc, monsieur, pour vous confondre, que je vous avois écrit dans la lettre de notre ami. Cherchez-la et me demandez pardon.

Cependant, je vous dirai que l'amour fait ici des siennes Le comte de Soissons a déclaré son mariage avec mademoiselle de Beauvais. Le roi a fort bien reçu cette nouvelle princesse. Elle parut belle et modeste. On dit qu'elle est mariée il y a deux ans et demi, et que de peur que la jouissance ne refroidit les feux du futur, elle n'a accordé aucune faveur que le lendemain des vingt-cinq ans, qui fut justement vendredi dernier. Il y a beaucoup à dire, et nous pourrons bien raisonner sur ce sujet quelque jour que vous dînerez ici à votre retour. A-t-elle bien fait, a-t-elle mal fait? Quand un homme de cette qualité donne la plus grande marque que l'on puisse donner en épousant, est-on deux ans et demi sans lui faire voir autre chose qu'une parfaite et unique ambition, soutenue d'une grande

(1) La lettre à laquelle répond madame de Sévigné manque dans les anciennes éditions et dans le manuscrit. Bussy lui faisait part du mariage de madame de Montataire.

défiance et d'une extrême froideur? Pour moi, je me souviens d'un vers de l'Arioste, dont j'ai ri autrefois : Angélique avoit couru les quatre coins du monde, seule avec Roland, et on assure le lecteur qu'elle étoit aussi entière que quand elle étoit sortie de chez son père, et l'auteur dit :

Forse era ver, ma però non credibile (1).

Quoi qu'il en soit, elle a réussi, voilà ce qui ne se peut contester.

Le roi a donné au prince vingt mille livres de pension; car madame de Carignan, dans le dernier désespoir, le déshérite, et il y a déjà longtemps que sa mère a lancé l'exhérédation sur lui.

D'un autre côté, le marquis de Richelieu a enlevé mademoiselle de Mazarin de Sainte-Marie de Chaillot. Elle court avec son amant, qui, je crois, est son mari, pendant que son père va consulter à Grenoble, à la Trappe et à Angers, s'il doit marier sa fille. Le moyen de ne pas perdre patience avec un tel fou! Cependant quoique tous les parents consentent au mariage, on ne laisse pas de faire toutes les informations.

M. de Marsan épousa hier madame d'Albret. Je pense que l'amour n'étoit pas de cette fête.

Nous attendons madame de Montataire; elle est fort bien mariée.

Ma fille a été bien malade; elle est guérie, et moi avec elle; car nous sentons tous les maux de nos filles. J'embrasse la vôtre, et vous aussi, pourvu que vous me fassiez de grandes réparations.

---

(1) Peut-être cela était-il vrai, mais pourtant cela n'était pas vraisemblable.

De Corbinelli.

Ma lettre perdue étoit fort ample et du style sublime, les sujets traités plus que superficiellement et moins qu'à fond, tels qu'on les soutient dans des lettres qui doivent être gardées. Vous devez une réparation à madame de Sévigné, qui avoit écrit au bas de cette espèce d'*opéra*. Il manque à la nouvelle du mariage de M. de Marsan, que le roi lui fit savoir le soir de ses noces qu'il avoit destiné l'appartement de madame sa femme et sa place chez la reine (1) à une autre.

Si vous revenez bientôt, nous recommencerons nos poursuites, et je serai toujours, moi, mon esprit, mon zèle, ma chicane et ma pratique, à votre service et à celui de madame de Coligny, que j'honore parfaitement.

2031. — *Bussy à madame de Montmorency.*

A Bussy, ce 23 décembre 1682.

Pourquoi ne me faites-vous point réponse, madame? Car vous avez reçu la lettre que je vous écrivis en arrivant ici. Je ne m'étendrai point en longs reproches; peut-être n'en méritez-vous pas; si vous en méritiez, j'aime mieux vous abandonner à vos remords que de me plaindre. Sérieusement, madame, mandez-moi ce qui vous a empêché de m'écrire. J'aimerois mieux que vous eussiez été un peu malade, que de dire que vous m'eussiez moins aimé.

---

(1) Elle était dame du palais.

2032. — *Bussy au P. Bouhours* (1).

A Lanty, ce 24 décembre 1682.

Je ne fais que de recevoir votre lettre du 2 de ce mois, mon R. P., parce qu'il y a quinze jours que je suis parti d'ici et que je l'y ai trouvée en arrivant. Je n'en attendois plus de vous et je croyois qu'ayant passé six mois sans m'écrire sur une affaire, sur laquelle non-seulement mes amis, mais encore les indifférents m'avoient fait compliment, l'impénitence finale vous empêcheroit de m'écrire; je vois pourtant que je me suis trompé et j'en suis bien aise; car pour rien au monde je ne voudrois vous avoir perdu. Je suis donc bien content de vous, mon R. P., et soyez le bien revenu.

Les chagrins que j'ai eus et les fatigues du corps aussi bien que de l'esprit, me firent tomber malade à la fin d'août d'une fièvre tierce, qui me mit à l'extrémité au sixième accès; j'ai eu bien de la peine à m'en guérir et je ne suis pas encore tout à fait remis. Cela retardera mon voyage de Paris et celui de ma fille de Coligny. Ce n'est pas qu'elle n'ait toute l'impatience que vous pouvez juger de sortir de son affaire, mais elle ne me veut pas quitter en l'état où je suis et veut que je sollicite avec elle. Ce n'est pas une affaire que la sienne, et notre ami M. Pageau en a bien gagné de plus difficiles; je ne l'estime pas seulement comme le premier avocat de son temps et comme un très-honnête homme, mais je l'aime encore, et dès la première visite que je lui rendis, sa physionomie et sa conversation me touchèrent extrêmement.

Si madame de Montmorency et vous me souhaitez,

(1) Cette lettre ne se trouve que dans le manuscrit Brottier, f° 65.

mon R. P., je n'ai pas moins d'empressement de vous voir. Vous ne me trouverez pas l'humeur changée. Il y a quelque améliorissement (*sic*) à ma conscience, mais il n'y a que Dieu qui s'en aperçoive; car la dévotion extérieure n'est pas de mon goût. Je suis bien aise de vous le dire, parce que vous vous en réjouirez aussi bien que notre ami le P. Rapin. Je vous demande un *Saint-François Xavier* (1), vous savez combien j'estime tout ce que vous faites. Il faudra l'envoyer à ma fille de Sainte-Marie, elle me le fera tenir.

Adieu, mon R. P., personne ne vous aime plus que je fais et n'est plus que moi votre très obéissant serviteur.

2033. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Chaseu, ce 1er janvier 1683.

Je vous demande pardon, madame, de vous avoir accusée injustement; il est vrai que vous n'avez point eu de tort : vous m'avez écrit, mais je ne l'ai point su. Ma fille de Sainte-Marie me mande que M. de Corbinelli m'avoit écrit; mais elle ne me dit pas que vous m'eussiez écrit dans cette lettre. Si les vôtres ne m'étoient fort chères, je n'aurois pas été si vif quand j'ai manqué d'en recevoir; mais enfin je vous demande pardon encore une fois : me voilà rampant à vos pieds.

Mademoiselle de Beauvais a eu une très-bonne conduite; et ce qui me le fait dire affirmativement, c'est qu'elle a réussi. Nous devons des louanges aux bons succès; c'est la moindre des choses que puisse faire la fortune

(1) *La vie de Saint-François Xavier* par le P. Bouhours, 1679 in-4° et in-12

que d'attirer l'approbation aux folies qu'elle rectifie (1). Pour la résistance de Beauvais aux empressements vraisemblables de son amant, deux ans durant, je dis comme l'Arioste :

Però, non credibile.

Si le comte de Soissons a fait une perte considérable pour avoir épousé Beauvais, c'est un sot; mais d'ordinaire ces colères maternelles passent, et l'on a sa maîtresse avec tout le bien qu'on devoit avoir.

Avec toute la folie du Mazarin, si le roi ne s'en mêloit pas, le marquis de Richelieu et sa maîtresse passeroient mal leur temps. Je crois cette *Angélique* aussi chaste que la première.

Je crois comme vous, madame, que l'amour ne s'est pas trouvé aux noces de madame d'Albret et de M. de Marsan : celui-ci ne fait point de cas de la compagnie de ce dieu dans ces sortes de cérémonies, où on l'appelle d'ordinaire : il n'avoit pas songé à le convier à la noce de la maréchale d'Aumont, s'il l'eût achevée.

Je trouverai assurément ma fille de Montataire à Paris quand j'y retournerai. Je suis fort content de son établissement; son mari le doit être fort aussi.

Je me réjouis de la convalescence de madame de Grignan et par conséquent de la vôtre. Prenez un peu plus garde à votre santé désormais; vous ne sauriez croire le soin que nous prenons de la nôtre, ma fille de Coligny et moi. Je viens de lui dire votre embrassade; pour moi, je

---

(1) L'imprimé ajoute ici : « Je ne dis pas cela pour Beauvais : elle s'est conduite habilement; et, pour répondre à ce que vous dites qu'elle a témoigné à son amant de l'ambition et de la défiance pour tout l'amour dont il lui donnoit des marques, je vous dirai que c'est par là qu'elle a entretenu son amour, et que sans le pouvoir qu'elle a eu sur elle, il ne l'auroit jamais épousée. »

me tiens pour embrassé, s'il ne faut, pour mériter de l'être, que vous demander mille pardons avec la plus grande contrition du monde.

A Corbinelli.

Je suis bien fâché de la perte de votre lettre pour l'amour d'elle-même, et sans compter qu'elle m'auroit empêché de faire une injustice à ma cousine, dont je viens de lui faire une ample réparation.

Je ne croyois pas que madame d'Albret voulût épouser M. de Marsan sans le consentement du roi; cependant elle a plus de sens qu'on ne pense : elle a mieux aimé avoir un grand nom pour sa vie, qu'une pension et une place de dame du palais pour un temps.

Adieu, monsieur, ma fille et moi nous vous rendons mille grâces des marques de votre amitié.

2034. — *Bussy à madame de Thianges.*

A Chaseu, ce 8 janvier 1683.

Il ne vous arrivera jamais rien, madame, ni à tout ce qui vous touche, à quoi je ne prenne une très-grande part. J'ai eu beaucoup de déplaisir de la perte que vous venez de faire de M. du Vexin (1), votre neveu. Je vous supplie très-humblement de le croire et que personne du monde n'est avec plus de vérité et de respect que moi votre, etc.

---

(1) Louis-César de Bourbon, comte de Vexin, fils légitimé de Louis XIV et de madame de Montespan, mort en janvier 1683, dans sa onzième année.

2035. — *Bussy au P. de la Chaise.*

A Chaseu, ce 8 janvier 1683.

J'ai plus demeuré en province que je ne pensois, mon R. P.; c'est parce que, me préparant à ne plus guère quitter la cour, j'ai voulu laisser mes terres en état de se passer longtemps de moi et, en attendant que j'en parte, je vous supplie très-humblement, mon R. P., de ne me pas oublier. La mort de M. du Vexin a laissé de grandes vacances et je me suis imaginé que le roi pourroit donner ces grandes abbayes à des gens qui en rendroient beaucoup de petites à Sa Majesté, et qu'ainsi elle seroit en état de faire du bien à des personnes comme mon fils. Cela étant, mon R. P., assistez-moi comme vous m'avez promis. Je vous envoie un placet pour le roi; faites-moi la grâce de le présenter à Sa Majesté et de croire, qu'en portant le roi à faire justice aux services d'un des grands et d'un des anciens officiers de ses armées, vous l'obligez d'être toute sa vie votre, etc.

2036. — *Le comte de Tavannes à Bussy.*

A Paris, ce 29 janvier 1683.

J'espérois bien vous voir à Chaseu avant que je partisse de Sully. Je ne suis pas surpris que vous ayez trouvé à Bussy plus d'affaires que vous ne pensiez. Tous vos amis me demandent souvent quand vous viendrez et s'étonnent que vous ne soyez pas encore arrivé.

Je suis bien aise de vous dire que le mariage de mon fils avec mademoiselle de Trichateau est résolu (1). Les

(1) Le manuscrit porte bien Trichateau. Peut-être Bussy, quand

articles sont signés; ils se marieront dans quinze jours. La nécessité où m'a mis mon fils de n'en vouloir jamais épouser une autre m'a obligé d'y consentir; cela n'empêche pas que je ne sois persuadé que ce mariage est fort mauvais pour ma maison; mais mon fils a trente ans passés et par conséquent il est en âge de connoître ce qui lui convient. Je lui ai aussi abandonné ses intérêts et je n'ai disputé que les miens. C'est le premier président de Dijon qui a fait ce mariage. Nous en parlerons plus à fond quand nous nous verrons. Adieu.

2037. — *Bussy au comte de Tavannes.*

A Chaseu, ce 3 février 1683.

Pour répondre à votre lettre du 29 janvier, je vous dirai que je prends au mariage de votre fils toute la part que vous y pouvez prendre. Cependant, il me paroît que la personne qui entre dans votre maison a du mérite et je crois que vous l'aimerez un jour plus que vous ne faites. Je le souhaite, car c'est le moyen d'avoir du repos que d'aimer sa famille.

Pour répondre à ce que vous me mandez que mes amis vous demandent quand j'irai à Paris et s'étonnent de mon retardement, je vous dirai qu'ils peuvent bien croire que ce ne sont pas les délices de l'Autunois qui me retiennent; mais j'ai trouvé un grand désordre dans mes terres, à quoi tout autre que moi ne sauroit remédier; de plus,

---

il a copié la lettre, a-t-il laissé échapper un *lapsus calami* en écrivant Trichateau pour Chateau; car le marquis de Tavannes (suivant le P. Anselme et Moréri) n'eut qu'une femme, Marie-Catherine d'Aguesseau, dame de Chateau et de Lux, et sœur du célèbre chancelier François d'Aguesseau.

l'on sait que l'argent est le nerf de la chicane aussi bien que de la guerre. Adieu.

2038. — *Bussy au marquis de Tavannes* (1).

Chaseu, ce 3 février 1683.

J'ai appris votre mariage avec beaucoup de joie, monsieur, parce que je sais qu'il vous en a donné une fort grande, et je vous assure qu'il ne vous arrivera jamais rien à quoi je ne prenne la plus grande part du monde comme votre, etc.

2039. — *Bussy au duc de Saint-Aignan.*

A Chaseu, ce 4 février 1683.

Le paquet où étoit la réponse que vous me fîtes l'honneur de me faire, monsieur, fut perdu; depuis ce temps-là, je suis tombé malade du chagrin que me donnoit le méchant état de mes affaires domestiques; ainsi, monsieur, je n'ai point su de vos nouvelles ni de celles de l'accouchement de madame la duchesse de Saint-Aignan; je vous supplie de m'en mander.

C'est un surcroît de malheur à un misérable que de n'être pas né pour l'être et que l'état de sa fortune ne s'accorde pas avec sa naissance, son ambition et le rang qu'il a tenu dans le monde. Mais c'est le plus grand des

(1) Charles-Marie de Saulx, comte de Busançois, marquis de Tavannes, lieutenant général en Bourgogne, grand bailli de Dijon, mort à 54 ans, le 29 juin 1703.

malheurs pour lui quand il n'a pas même de quoi vivre bien simplement. Voilà l'état où je suis, monsieur. Si j'avois un peu d'argent je serois à Paris d'où j'aurois l'honneur et le plaisir d'aller faire ma cour de temps en temps à cet adorable maître à qui je dois la bonne conduite que j'ai maintenant et qui m'a fait la grâce de me dire qu'il en étoit satisfait. S'il ne me trouve pas digne des honneurs et des établissements que j'avois essayé de mériter par mes services à la guerre, au moins suis-je assuré qu'il aura pitié de moi quand il connoîtra ma misère. J'ai confiance en Dieu et en lui; mais je vous supplie, monsieur, de le dire à Sa Majesté et de croire que de tous ceux pour qui vous vous êtes jamais employé il n'y en a pas un si tendre, si fidèle ni si reconnoissant que moi.

2040. — *Bussy au P. Bouhours*

A Chaseu, ce 6 février 1683.

Je vous rends mille grâces, mon R. P., des plaintes que vous faites de ce que je vous ai, dites-vous, oublié; ce n'est pas que je les mérite, mais cela part d'une bonne raison. On ne se plaint point de la négligence d'un indifférent. Cependant, mon R. P., vous saurez que depuis que je suis en Bourgogne j'ai été occupé des plus désagréables affaires qu'on puisse avoir : des fermiers insolvables de qui il faut discuter le bien, des baux nouveaux à faire, des ventes de bois; voilà mes emplois depuis quatre mois, et quoiqu'ils m'aient laissé assez de temps pour écrire des lettres, ils m'ont laissé une impression de chagrin dans l'esprit qui m'a empêché de le faire voir à mes amis. Aujourd'hui que je suis prêt à partir, et dès là plus dégagé, je vous assure, mon R. P., que vous n'avez point d'ami

au monde qui vous aime ni qui vous estime plus que je fais.

Dans ce temps-là je partis de Chaseu avec ma fille de Coligny, son fils et sa sœur. Elle me vint conduire à Bussy, d'où nous nous séparâmes, elle pour Lanty et moi pour Paris, où j'arrivai le 4 mars 1683.

2041. — *La duchesse de Holstein, comtesse de Rabutin, à Bussy* (1).

A Vienne, ce 24 février 1683.

J'ai reçu celle que vous m'avez honoré de m'écrire, par laquelle je comprends l'amitié et la bonté que vous avez pour moi, laquelle j'estime bien cher. Je suis dans la dernière impatience d'avoir cette généalogie de laquelle vous me parlez, et aussi la grâce que vous me voulez faire de m'envoyer votre portrait et celle (*sic*) de votre famille. Je vous prie de tout mon cœur de ne perdre pas un moment pour cela. S'il vous plaît de mettre tous ces portraits et cette généalogie entre les mains de M. de Mondésert, écuyer de l'ambassadeur de Venise, qui me les fera tenir au plus sûr, car c'est un fort honnête homme à qui j'ai beaucoup d'obligation.

Du reste, monsieur, je n'ose pas vous parler que je n'ai fait qu'une petite fille; j'ai souhaité que ce fût un fils.

M. de Rabutin est fort heureusement retourné, qui vous rend vos respects. Je puis vous assurer que vous avez un

---

(1) Cette lettre ne parvint au comte de Bussy que le 4 mai.

cousin qui a beaucoup de mérite et qui me rend la plus heureuse du monde.

Ce que vous me commandez pour mon portrait je l'exécuterai au plus tôt, et si vous le trouvez bon je vous enverrai aussi le portrait de la petite Rabutin, pour occuper une place dans votre beau salon ; et je vous prie sur tous les portraits que vous m'enverrez de faire mettre leurs noms. J'ai la plus grande impatience de les avoir bientôt, et la grâce que je vous demande encore de me continuer votre correspondance : car quoique je n'aie pas l'honneur de vous connoître, vos mérites et vos belles qualités me sont assez connus, et ma curiosité de vous connoître m'a portée si loin, que j'ai cherché et lu vos pensées imprimées (1). Je ne sais pas si je m'explique bien; il suffit de me faire entendre.

J'ai appris avec plaisir que vous êtes retourné en grâce auprès du roi, et je souhaite de tout mon cœur que cela contribue à des autres fortunes égales à vos mérites, dont j'ai assez ouï parler ici, et que j'aurai le plaisir de savoir, mon cher cousin, que vous êtes satisfait. Comme je prends un intérêt tout particulier en tout ce qui vous touche, je souhaite de tout mon cœur de vous témoigner combien je suis votre très-humble servante.

2042. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Paris, ce 5 mars 1683.

Je crois, madame, que notre ami Corbinelli vous aura dit mon arrivée en cette ville. Je l'avois supplié de vous faire mille compliments de ma part, en attendant que je

(1) Les *Maximes d'amour.*

vous les allasse faire moi-même; je n'aurois pas tant tardé si je n'avois un rhumatisme sur les reins qui m'oblige de garder le lit. Je souffre ce mal avec moins de patience qu'en un autre temps, parce qu'il m'ôte le plaisir de vous aller voir et madame de Grignan, que vous voulez bien qui trouve ici les assurances de mes très-humbles services.

2043. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 5 mars 1683.

Hélas! que je vous plains, mon pauvre cousin, d'avoir un rhumatisme quand vous auriez tant besoin de toute votre personne pour agir dans nos affaires; je les nomme ainsi. J'irai vous voir demain avec mon fils. Je n'envoyois point chez vous parce qu'il me sembloit toujours que je vous verrois entrer et m'embrasser et dîner avec moi.

Ma fille est toujours touchée de votre souvenir; elle vous fait mille amitiés.

Comme je ne faisois point de copies des lettres que j'écrivois à ma fille, je ne mets ici que les siennes; mais on y verra ce que je lui mandois.

2044. — *Madame de Coligny à Bussy.*

A Lanty, ce 12 mars 1683.

M. de Roquelaure auroit bien mieux fait de vivre pour regagner son argent que de mourir pour l'avoir perdu (1).

---

(1) Gaston, marquis de Biran, créé duc de Roquelaure en 1661, gouverneur de Guyenne (1676), mort le 11 mars 1683, à 68 ans.

Il n'y a que le paradis qui le puisse racquitter en l'autre monde de ce qu'il perd en celui-ci.

Il faut que le bon Dieu soit bon s'il prend un reste de v..... que madame de .... (1) lui donne et qu'il n'auroit pas si elle pouvoit encore la reprendre.

Le grand maître du Lude a plus de tort qu'un autre de vivre mal avec sa femme; car le temps, qui peut avoir usé son amour, lui laisse en elle encore de quoi être sa bonne fortune par le bien, par la jeunesse et par la beauté.

Il me semble que M. Hauteman (2) étoit de nos amis; je ne m'intéresse à sa mort qu'autant que cela sera vrai.

L'ami Benserade marche pour moi sur les pas de l'ami Corbinelli. Il fait aussi bien du chemin dans mon cœur. . . . . (3).

Je crois que la Basinière, honteux d'avoir demandé une charge de valet de garde-robe sans l'avoir obtenue, fait courir le bruit que Termes l'a demandée aussi; mais cela, ce me semble, n'égale rien entre eux, car Termes relèveroit la charge et la charge feroit rentrer la Basinière dans son néant.

---

(1) Le nom est effacé.

(2) Vincent Hotman, seigneur de Fontenay, maître des requêtes (1656), fut successivement intendant à Tours, Bordeaux, Montauban, puis intendant des finances (1666). Il mourut le 14 mars 1683, sans laisser d'enfants de sa femme Marie Colbert. — Il appartenait à la famille du célèbre auteur du *Franco-Gallia*. (Voy. Moréri et la *Gazette*, n° du 20 mars 1683.)

(3) Il y a ici cinq lignes effacées que je n'ai pu lire.

2045. — *La même au même.*

A Lanty, ce 18 mars 1683

Voilà comme on fait quand on aime son enfant, mon cher papa : on lui écrit tout ce qu'on fait, à son premier loisir et à mesure ; car si on attendoit le jour de la poste je ne saurois pas tout et vos lettres ne seroient pas plus grosses que rien. Ce n'est pas là mon compte ; ma joie grossit ou diminue en recevant vos lettres à proportion de la grosseur du paquet. Mon cher papa, j'ai pâli et les larmes me sont venues aux yeux à l'endroit où vous me dites que vous ne m'écrirez plus que les lundis et les mercredis. Eh! mon cher papa, si vous m'aimez, écrivez-moi trois fois, vous m'y avez accoutumée. Il y auroit de la cruauté à me le retrancher. J'espère que ma lettre du 12 mars fera changer ce désordre ; en tous cas, j'attends l'effet de celle-ci. Je vous en conjure à genoux ; eh! mon Dieu, je n'ai pas trop de tous vos soins pour supporter votre absence.

2046. — *La même au même.*

A Lanty, ce 22 mars 1683.

N'avez-vous pas ouï parler de toutes les aventures de M. de Rouvré, mon cher papa? Après que sa femme s'est sauvée de chez lui, on lui a envoyé une lettre de cachet avec un exempt, un carrosse et une femme pour emmener ses filles à Paris, où elles sont dans un couvent; et on lui a encore ôté son fils, qui étoit chez un curé de village, pour le mettre au collége de Clermont. Voilà un pauvre homme bien à plaindre.

S'il étoit permis de trouver à redire aux ordres de Dieu, il me paroîtroit injuste que madame de Rambures fût de ces gens de l'Évangile payés pour la dernière heure, comme madame de Miramion, qui a servi dès le matin. Cependant quelque degré de gloire plus ou moins fera peut-être la différence de leur éternité.

Madame de Rambures étoit plaisante de dire, quand elle se portoit bien, qu'il étoit fort utile de mourir en la grâce de Dieu, mais qu'il étoit fort ennuyeux d'y vivre. Nous savons qu'elle a vécu sans ennui et vous dites qu'elle a tâché de mourir utilement; mais la grâce ne vient pas toujours quand on l'appelle.

Je crois que le roi ne sera pas fâché que le Meny se soit sauvé; on ne le laissoit en prison que faute de preuves pour lui faire pis, et Sa Majesté ne vouloit pas que ce qu'il en savoit assurément en pût servir contre lui : ainsi je m'imagine que son évasion ne lui a pas coûté beaucoup de peines.

Je suis surprise, et je ne crois être la seule qui le soit, de l'élévation de madame de Saint-Géran (1). Il me semble que madame de Maintenon l'a aidée à faire ce chemin.

2047. — *Bussy au marquis de Trichateau.*

A Paris, ce 25 mars 1683.

On vient de faire l'opération à madame d'Olonne; je m'étonne que Fervaques (2) y ait consenti et qu'il n'ait pas appréhendé que le papier ne fongeât (3).

---

(1) Françoise-Madeleine-Claude de Warignies, femme de Bernard de la Guiche, comte de Saint-Géran. Elle venait d'être nommée dame du Palais. Elle mourut le 8 février 1733, à 78 ans.

(2) Son amant.

(3) *Fonger* se dit du papier qui *boit*. Ainsi parle le Dictionnaire

Je sors de chez Miton (1) tout rempli des contes qu'on y a faits; comme ils m'ont réjoui, je suis d'avis de vous en faire part.

Lassé (2), fils de Montataire, n'ayant encore que huit ans et étant le plus joli garçon du monde, rêvoit un jour appuyé sur une fenêtre. Le chevalier de Montataire son oncle, qui étoit un malhonnête homme, lui vint demander ce qu'il avoit. « Laisse-moi, mon oncle, lui dit Lassé. — Non, je ne te laisserai point, lui répondit le chevalier, que tu ne m'aies dit à quoi tu penses. — C'est, lui répliqua Lassé, que je songe que j'ai ouï dire qu'à mon âge tu étois aussi joli garçon que je suis et que j'ai peur qu'au tien je ne sois aussi sot que tu es. »

Madaillan dînant un jour chez le maréchal de la Meilleraye avec madame Pilou (3) et d'autres gens, un gentilhomme de province, qui étoit à table, demanda à son voisin qui étoit cette femme-là qui lui paroissoit si extraordinaire. Madame Pilou, qui l'entendit, lui dit : « Apprenez, monsieur, qu'il faut que tout le monde demande qui est un homme qui demande qui je suis. » . . . . . (4).

---

de Trévoux, qui ne cite d'autre exemple que la phrase même de Bussy.

(1) Il était probablement de la famille de Seneville, car il y eut un Mithon de Seneville intendant de la marine à Toulon, qui mourut en 1737.

(2) Armand de Madaillan de l'Esparre, marquis de Lassay, lieutenant général au gouvernement de Bresse, etc., mort le 21 février 1738, à 86 ans. Il était né du premier mariage du marquis de Montataire, mari de mademoiselle de Rabutin. — Voy. sur lui Saint-Simon, t. II, p. 131; XIV, p. 242; XVI, p. 214, etc. — Il a laissé un *Recueil de différentes choses*, connu sous le nom de Mémoires du marquis de Lassay (de 1663 à 1726), imprimé au château de Lassay en 1727, in-4°, réimprimé en 1756, 4 vol. in-8.

(3) Anne Baudesson, femme de Jean Pilou, procureur au Châtelet, morte vers 1665. — Voy. la curieuse historiette que lui a consacrée Tallemant des Réaux.

(4) Il y a ici sept lignes effacées où j'ai seulement pu voir qu'il s'agissait d'une anecdote relative à Anne d'Autriche.

Le maréchal de Vivonne avoit un régiment de cavalerie de six compagnies ; on en réforma deux, et sur cela il disoit au cardinal Mazarin : « Je demeure d'accord avec Votre Éminence, monsieur, que mon régiment n'est pas bon ; mais il n'est pas si méchant qu'il le faille tenir à quatre. »

A la naissance de M. le duc de Bourgogne, Benserade dit qu'il seroit un jour un des plus braves hommes du monde, puisqu'à son âge il avoit déjà fait reculer M. le Prince.

Le prince de Guémené, voyant un jour le portrait de Bautru, homme à bons mots qui lui avoient attiré des coups de bâton quelquefois, avec un bâton de commandement à la main, dit qu'on l'avoit peint comme Saint-Laurent avec l'instrument de son martyre (1)

Ce n'est pas tout, monsieur ; mais c'est assez de six pour le présent : une autre fois je vous dirai le reste ; et je n'ajouterai rien aujourd'hui à ces contes, sinon que je suis toujours de tout mon cœur à vous.

2048. — *Bussy au duc de Saint-Aignan.*

A Paris, ce 17 avril 1683.

Je vous dis au lever du roi, l'autre jour, monsieur, que le bonhomme Selincourt, âgé de plus de 86 ans, m'avoit fait voir, à la gloire du roi, des vers qui m'avoient paru fort beaux. Je vous les envoie, monsieur ; prenez la peine de les montrer à des connoisseurs, et s'ils les trouvent dignes de leurs sujets, donnez-les au roi, s'il vous plaît. Je suis assuré qu'outre le mérite que ces petits ouvrages me semblent avoir, Sa Majesté fera cas encore du zèle d'un

(1) Cf. Tallemant. Historiette de Bautru.

vieux gentilhomme de qui les dernières paroles sont ses louanges.

Pour moi, qui ne suis pas assez bon latin pour pouvoir faire quelque chose en cette langue à son honneur et gloire, je parlerai françois si noblement, que la postérité avouera que j'étois digne de servir un si grand prince et de parler de lui.

Sur Casal et Strasbourg (1) *mises en pleine paix sous l'obéissance du roi.*

Cum deerint hostes, aderit nova causa triumphi,
Pacis quam belli gloria major erit.

Pour mettre sur le frontispice de Versailles.

Regibus hanc sedem posuit Lodoicus, et orbi.
Ille decus Regum est, orbis et ista decus.

Pour mettre au pied du cheval de bronze sur lequel sera Louis le Grand.

Hic bellator equus tanto sessore ferocit
Seque negat prisco cedere Bucephalo.
Nam vehit ingentem factis et nomine magnum,
Qui tibi res lapsas, Gallia, restituit.

2049. — *Le duc de Saint-Aignan à Bussy.*

A Versailles, le soir de Pâques 1683

Les distiques que vous m'avez envoyés, monsieur, me paroissent les plus beaux du monde; et, avec tout le zèle

(1) Les troupes du roi étaient entrées à Strasbourg en 1681 et Casal avait été vendu au roi par le duc de Mantoue la même année.

d'un bon serviteur du roi comme M. de Selincourt, j'y remarque tout le feu et la vivacité d'un jeune homme. Je les lirai à Sa Majesté et je lui dirai que c'est vous qui me les avez envoyés; je prendrai même mon temps pour lire la fin de votre lettre au roi, vous rendant mille grâces de m'avoir bien voulu envoyer des choses si dignes d'être vues et d'être estimées. J'espère vous en dire davantage quand j'aurai l'honneur de vous voir, dont j'ai toujours une extrême impatience, monsieur, parce que je suis fort à vous.

2050. — *Bussy au duc de Saint-Aignan.*

A Paris, ce 24 avril 1683.

Je présentai il y a huit jours un placet au roi, monsieur, pour lui demander de quoi vivre. J'en reparlai à Sa Majesté trois jours après; elle me répondit qu'elle verroit. J'attendrois les grâces avec patience si je n'étois extraordinairement pressé; d'un autre côté, la crainte que j'ai de lui déplaire me retient; je n'oserois plus lui présenter de placet ni même lui parler. Que ferai-je, monsieur? Au nom de Dieu conseillez-moi. S'il y a un homme en France digne de la pitié du roi, je puis dire que c'est moi.

J'ai bien servi le roi son père et lui jusqu'à ma prison. Quand je fus arrêté, il y avoit treize ans que j'étois mestre de camp général de la cavalerie légère et douze ans que j'étois lieutenant général des armées et je n'avois qu'un pas à faire aux grands honneurs de la guerre. J'étois coupable puisque le roi m'a châtié, mais ce n'étoient pas de ces fautes qui laissent une tache à la réputation et donnent du mépris au maître. Cependant, après un an de prison, j'ai été seize ans exilé; j'ai passé ce temps-là à écrire des mémoires de guerre qui ne contribueront pas

moins à la gloire du roi que sa propre histoire. Enfin, ma conduite dans cette disgrâce et ma longue peine ont touché le cœur de Sa Majesté, il m'a fait la grâce de me permettre de le revoir; il m'a reçu bonnement et il m'a dit qu'il étoit content de moi, il y a un an de cela. Je ne lui demande pas les honneurs et les établissements que j'avois essayé de mériter par mes longs services, mes châtiments en ont diminué le prix; mais je lui demande seulement de quoi vivre. J'ai confiance en Dieu et en lui. Sa Majesté a trop d'humanité pour laisser dans la misère un homme de qualité qui a de longs services à la guerre, qui a eu de grands emplois et auquel il a pardonné, après une longue pénitence, ce qui lui avoit déplu dans sa conduite. Si le roi a le moindre soupçon que je lui exagère le mauvais état de mes affaires, afin de m'attirer quelque grâce de Sa Majesté, je la supplie très-humblement de commettre quelqu'un pour en connoître la vérité.

Dans ce temps-là, le roi se préparant à faire un voyage de deux mois et ne me trouvant pas en état de donner au marquis de Bussy de quoi suivre Sa Majesté, je priai la marquise de Montjeu de me prêter mille francs pour cela : ce qu'ayant fait, je lui écrivis cette lettre.

2051. — *Bussy à madame de Montjeu.*

A Paris, ce 4 mai 1683.

J'avois toujours bien jugé de la bonté de votre cœur, madame, mais je ne l'avois pas encore éprouvée; je la connois maintenant par expérience. Le plaisir que vous me faites est bon par lui-même, mais votre manière de le faire est admirable. Vous ne sauriez jamais aussi, madame, placer mieux un bienfait que celui-ci. J'en ai le

cœur pénétré et je joins aujourd'hui à une amitié très-forte et à une grande estime que j'avois déjà pour vous la plus grande reconnoissance du monde.

Le roi part d'ici le 25; il sera à Dijon le 5 ou le 6 de juin; il y demeurera deux jours; de là, il ira à Bellegarde où il sera sept jours; de là, il entrera en Comté. La reine sera du voyage; il n'y aura que madame la Dauphine qui demeurera ici parce qu'elle est grosse.

On parle fort de guerre sur ce qu'on croit que le Turc s'accommodera avec l'empereur.

A la fin de ce parlement, nous irons à Chaseu, c'est-à-dire à Montjeu, à Dracy et partout où vous serez. Adieu, madame, croyez bien, s'il vous plaît, que vous n'avez pas au monde un ami plus fidèle ni un serviteur plus acquis que moi.

Ce jour-là, j'allai faire ma cour à Versailles, et à mon retour j'écrivis un billet au duc de Saint-Aignan, auquel je reçus cette réponse.

2052. — *Le duc de Saint-Aignan à Bussy.*

A Paris, ce dimanche au soir, 4 mai 1683.

Je vous rends mille grâces, monsieur, des nouvelles que vous avez bien voulu me donner en arrivant de Versailles; celles qui vous regardent et l'assurance que vous y avez fait votre cour ne m'ont pas été moins agréables que celle que vous a dite sur mon sujet notre ami M. de La Vienne. Je partirai d'ici aussitôt que j'y aurai achevé mes affaires de conséquence, commençant à tourner la tête avec moins d'incommodité que je n'ai fait pendant quelques jours, et partout je serai à vous, monsieur, autant qu'homme du monde.

2053. — *Le comte de Crécy-Longueval à Bussy.*

A Leully, ce 4 mai 1683.

Barbin (1) m'a envoyé les nouveaux *Dialogues des morts* (2). Vous prétendez, monsieur, qu'il y a d'autres morts qui n'ont pas encore vu le jour. Cela est assez extraordinaire; mais puisque vous me les avez promis, permettez-moi de vous les demander ou de me plaindre de vous dans l'autre monde chez ces messieurs qui ne sont plus ici; car je les verrai bientôt si mon baptistère ne me trompe, et je serois fâché de leur aller dire que M. le comte de Bussy m'a manqué de parole. J'aime mieux les entretenir de ses rares qualités dont je suis l'admirateur, et rendre toute la défunte antiquité jalouse ou charmée de son mérite et de sa réputation. Mais il faut savoir faire les éloges et apprendre à raisonner et à vivre avec les morts qui ont des manières bien différentes des nôtres. Néanmoins, comme les grands hommes ont toujours du goût et de la raison en quelque monde que ce soit, j'espère que je n'en trouverai pas un qui ne fasse gloire d'être votre serviteur aussi bien que moi

2054. — *Bussy à la duchesse de Holstein, comtesse de Rabutin.*

A Paris, ce 7 mai 1683.

Je viens de recevoir votre lettre du 24 février, madame, dont je vous rends mille grâces. Je vous enverrai la généa-

(1) Le libraire.
(2) Par Fontenelle.

logie [que je] vous ai promise aussitôt que je serai un peu débarrassé des affaires que j'ai présentement.

Pour les portraits, on y travaille et j'attends aussi le vôtre, celui de mon cousin et celui de mademoiselle votre fille. Je ne laisse pas de vous féliciter de votre heureux accouchement, madame, quoique ce ne soit pas d'un garçon. Vous avez encore bien des années à essayer de faire mieux, et je ne doute pas que Dieu n'accompagne de toutes ses grâces un aussi heureux mariage que le vôtre.

Je me réjouis que mon cousin soit retourné de sa campagne en bonne santé. Je sais tout le bien qu'on en dit; cela vient jusqu'à moi. Vous avez fait sa fortune du côté du bien, madame, et par là vous lui avez donné le moyen de faire connoître son mérite et de monter un jour aux grands honneurs de la guerre.

Je vous ai déjà mandé que les affaires générales ne seroient point tranquilles que je n'allasse à Vienne vous rendre mes très-humbles respects avec la permission du roi. Je sais qu'on devroit avoir la curiosité de voir une personne faite comme vous, quand on n'auroit pas l'honneur que j'ai de vous appartenir.

Vous me faites la grâce de me demander la continuation de notre correspondance, madame; c'étoit à moi à vous la demander si j'avois osé le faire, mais puisque vous me faites cet honneur, je le reçois avez toute la reconnoissance imaginable et je vous promets d'entretenir ce commerce avec tous les soins possibles.

Vous me mandez que votre curiosité de me connoître vous a portée si loin qu'elle vous a obligée de chercher à voir quelque chose de moi; je vous entends, madame. C'étoit un amusement qui n'étoit fait que pour une maîtresse et pour une amie qui fut infidèle. Sans cela, vous croyez bien que le public n'en eût jamais rien vu.

Il est vrai, madame, qu'après dix-sept ans de disgrâce, le roi a eu la bonté de me rappeler à la cour et de me re-

cevoir le plus gracieusement du monde. J'espère que cela aura des suites agréables pour moi et pour ma famille. Je vous assure, madame, qu'une de mes joies, si Sa Majesté en rendant justice à mes services, m'élevoit au rang où je devrois être, seroit d'être plus digne que je ne suis de l'honneur de votre alliance et de la qualité de votre très, etc.

2055. — *Le duc de Saint-Aignan à Bussy.*

A Paris, ce 8 mai 1683.

Je vous jure, monsieur, que depuis mercredi que le roi partit et que j'arrivai en cette ville, je n'ai pas été moins accablé que vous de diverses affaires. Vous me feriez grand tort cependant, si vous m'aviez cru capable de commencer le moindre voyage sans avoir été vous embrasser et prendre congé de vous; mais comme j'ai impatience d'avoir l'honneur de vous voir et que je ne saurois sortir demain après dînée, à cause que j'ai donné quelques rendez-vous à plusieurs personnes, si vous voulez vous donner la peine d'y venir depuis deux heures jusqu'à six, je vous confirmerai qu'on ne peut être plus à vous que j'y suis, etc.

2056. — *Le duc de Saint-Aignan à Bussy.*

A Paris, ce 16 mai 1683.

J'étois ici mardi et je n'en ai point parti depuis; ce qui a fait que je ne vous ai pas rendu de réponse, c'est que je cherchois l'occasion de faire ce que vous avez désiré. Ce sera pour demain 17, et j'ai lieu [de me réjouir] de cela,

n'ayant pas cru devoir prendre de certains temps, et vous-même êtes demeuré d'accord de cette conduite. Je suis toujours à vous de tout mon cœur

2057. — *Bussy au duc de Saint-Aignan.*

A Paris, ce 18 mai 1683.

Quand le roi, si bon et si juste, fait des grâces à tout le monde, et qu'il me laisse dans le misérable état où je suis, vous voyez bien, monsieur, que je ne puis n'être pas affligé; mais je me retourne à Dieu qui le veut ainsi, puisqu'il le permet. Je le prie de lui toucher le cœur sur mon sujet et de me donner patience; j'en ai grand besoin, et de la continuation de votre amitié que j'estime infiniment.

Trois jours après que j'eus écrit ce billet au duc de Saint-Aignan, j'écrivis celui-ci à madame de Thianges, au Louvre, où elle logeoit, sur la mort de quelqu'un de ses proches:

2058. — *Bussy à madame de Thianges.*

Paris, ce 22 mai 1683.

Je viens de chez vous, madame, pour vous témoigner la part que je prends à la perte que vous avez faite. Je vous assure que de tous ceux qui ont l'honneur de vous appartenir, il n'y en a point qui s'y intéresse plus que moi.

Si l'on vous a rendu un compte exact de toutes les visites qu'on vous a rendues depuis un an, madame, vous trouverez que personne n'a eu l'honneur de vous voir plus souvent que j'en ai eu envie, et de l'heure qu'il est j'en ai

une si grande, que je vous supplie très-humblement d'avoir la bonté de me marquer un jour et une heure où je puisse recevoir vos commandements et vous assurer moi-même que personne n'a plus d'estime et de respect pour vous que moi.

2059. — *Bussy à l'évêque-comte de Noyon* (1).

A Paris, ce 24 mai 1683.

J'ai fait réflexion sur les réponses que vous avez pris la peine de me rendre aujourd'hui, monsieur, et j'en ai été fort surpris.

Premièrement, il m'a paru que les satisfactions, les respects, les soumissions et les pardons que je vous avois supplié de demander de ma part à madame la duchesse de Mecklembourg (2), devoient toucher un cœur aussi noble que le sien, et que le christianisme vouloit, aussi bien que la politique, qu'elle suivît l'exemple du roi et de M. le Prince qui m'ont enfin pardonné le malheur que j'avois eu de leur déplaire. Elle a beau faire pourtant, je conserverai toute ma vie le désir que j'ai de la radoucir. Je continuerai d'en user avec elle comme j'ai fait depuis mon retour, qui est de sortir des lieux où elle entre et de n'entrer pas où je saurai qu'elle sera. Ceux qui me connoissent savent bien que ces démarches-là ne viennent pas de bassesse et que je ne crains que Dieu, le roi, et d'avoir tort.

Pour M. de Luxembourg, j'ai été encore plus surpris

---

(1) François de Clermont-Tonnerre, évêque-comte de Noyon.

(2) Madame de Mecklembourg est l'une des héroïnes de l'*Histoire amoureuse des Gaules*. Elle était alors duchesse de Châtillon — Voy. *Mémoires*, t. II, *Appendice*, p. 372 et suiv.

que de madame sa sœur. Il sait bien qu'à sa première campagne, qui fut à Lérida, je pris soin de lui marquer de l'amitié. Il m'en a de temps en temps remercié, et je sais même que quand j'eus le malheur de fâcher madame sa sœur, il voulut être neutre et fut en quelque façon contre elle, en n'étant point contre moi. Quand je revins à la cour l'année passée, je ne reçus de personne tant de marques de joie et d'amitié que de lui. Après cela, je ne sais pas quel sujet il a de changer et de se plaindre de moi. Je suis revenu à la cour ami de tout le monde, à plus forte raison de ceux de qui, comme de lui, je l'ai toujours été. Quoi qu'il arrive de tout ceci, monsieur, je vous serai obligé toute ma vie des soins que vous avez pris pour me raccommoder avec M. de Luxembourg et avec madame sa sœur.

2060. — *Le duc de Saint-Aignan à Bussy.*

Paris, ce 4 juin 1683.

J'envoie, monsieur, apprendre de vos nouvelles et vous assurer que la grande fête ne sera pas plus tôt passée, que j'irai vous confirmer chez vous combien véritablement je vous suis acquis.

2061. — *Bussy au président Benard de Resé.*

A Paris, ce 7 juin 1683.

J'appris hier, monsieur, que vous étiez marié. Je fus longtemps sans le vouloir croire, car je pensois que j'en devois savoir quelques nouvelles avant que cela fût fait; mais on me l'assura avec tant de circonstances, que je

suis résolu de le savoir de vous-même et m'en réjouir. Vous mériteriez pourtant que je traitasse ce mariage de clandestin, moi que vous savez qui prends garde de près en ces matières.

2062. — *La duchesse d'Holstein, comtesse de Rabutin, à Bussy* (1).

A Lintz, ce 1er juillet 1683.

Il y a longtemps que je n'ai pas reçu de vos nouvelles et pour moi je ne suis guère en état de vous en donner d'autres que de fort funestes ; car vous saurez, sans doute, la manière dont nous sommes sortis de Vienne (2), où je n'ai pas seulement laissé tout mon bien et tous mes meubles, mais encore j'ai bien eu la peine de sauver ma personne et la petite Rabutin. Mais par la grâce de Dieu je ne compte pas pour perdu tout ce que j'ai laissé; car je ne crois pas que Dieu nous châtie au point de laisser tout entre les mains des Barbares. Ce qui me donne de la peine et me fait oublier tout ce qui peut arriver, c'est le soin que je porte pour M. de Rabutin, car sa conservation m'est plus chère que la perte de toute autre chose et il n'y a que cela qui me peut donner du chagrin.

Nos portraits sont commencés ; mais dans ce désordre je ne sais ce qu'ils sont devenus. Je n'ai pas reçu les vôtres ni la généalogie dont vous me parlez dans vos lettres. Je ne doute point que le marquis de Chamilly, gouverneur de Strasbourg, ne me fera la grâce de me les faire tenir, si vous adressez tout à lui ; car cela sera une grande consolation pour moi d'avoir votre portrait et ceux de votre

(1) Bussy reçut cette lettre le 7 septembre.

(2) Les Turcs arrivèrent devant Vienne le 14 juillet 1683.

famille, que j'honore infiniment. Madame la marquise de Sepeville (1) m'a promis la grâce de mettre cette lettre entre vos mains, qui puis (*sic*) vous donner plus d'information de l'état où nous sommes présentement que je ne vous puis donner par mon écrit; et je ne manquerai point de vous donner souvent de nos nouvelles et peut-être que Dieu nous donnera la grâce de vous en pouvoir donner de meilleures. Cependant conservez-moi l'honneur de votre souvenir et soyez persuadé que je suis tout à fait à vous.

Mes affaires et ensuite l'opération qu'on me fit m'empêchèrent de répondre à cette lettre; et quand je fus en état de faire réponse je ne m'en souvins plus.

2063. — *Harlay-Bonneuil à Bussy.*

A Dijon, ce 13 juillet 1683.

Je n'ai reçu qu'ici, monsieur, le billet qu'il vous a plu de m'écrire sur le sujet de l'emploi dont le roi me vient d'honorer (2). Je vous en suis infiniment obligé et je vous puis assurer qu'entre tous les avantages qui se trouvent dans cette nouvelle fonction, il n'y en a point que j'estime plus que ce qui pourroit me fournir occasion de vous marquer à quel point je suis, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

---

(1) La femme de Bernardin Cadot, marquis de Sebeville ou Sepeville, brigadier de cavalerie (1678), envoyé extraordinaire près de l'empereur (1680), mort le 11 octobre 1711, à 70 ans. Il était cousin-germain du marquis de Bellefonds.

(2) Il venait d'être nommé intendant en Bourgogne après la mort de Bouchu.

2064. — *Bussy au duc de Saint-Aignan.*

A Paris, ce 16 juillet 1683.

Personne ne sait mieux que vous comment j'ai passé les dix-sept années de ma disgrâce : la première, qui fut celle de ma prison, je m'occupai à faire un abrégé des neuf années de la Régence et des neuf premières années de la majorité, avec un portrait du roi, où j'ose dire que l'art ne dément point la nature ; et quand Sa Majesté m'envoya demander par M. de Louvois la démission de ma charge de mestre de camp général de la cavalerie, je l'ai envoyée avec le commencement de son histoire.

Quelque temps après, le roi me fit sortir de prison pour me faire traiter à la ville d'une maladie dont je fusse mort à la Bastille ; et quand je fus guéri, Sa Majesté m'envoya en exil chez moi, où j'ai été seize ans.

Vous savez, monsieur, qu'en m'occupant pendant ce temps-là à écrire des Mémoires, j'ai parlé de ce grand roi comme il le mérite, et je ne doute pas que ma naissance et ma manière d'écrire de toutes choses, et surtout de la guerre, ne soit plus digne de ce grand prince que celle des historiens ordinaires.

Vous savez, monsieur, qu'à la paix de Nimègue j'eus l'honneur d'en faire compliment au roi, et qu'en lui rendant compte de mes occupations je suppliai Sa Majesté de me laisser toute ma vie chez moi, afin que les belles choses que j'avois à dire de lui ne fussent suspectes d'aucun intérêt à la postérité.

Personne ne sait mieux que vous, monsieur, que le roi aimant mieux faire une action de clémence que de profiter des offres que je lui avois faites, de demeurer chez moi pour l'intérêt de sa gloire, me fit revenir à la cour au commencement d'avril 1682 ; et vous étiez présent lorsque

je me jetai aux pieds de Sa Majesté, fondant en larmes de tendresse pour ce bon maître, que j'avois cru ne revoir de ma vie. C'étoit pourtant ce maître qui m'avoit châtié si rudement et si longtemps; mais comme je m'étois fait justice, je n'étois sensible qu'au bien qu'il me faisoit : je fus donc transporté de le revoir et de le revoir doux et gracieux, me disant qu'il étoit content de moi.

On dit dans le monde que j'ai de l'esprit; cependant l'excès de ma joie me rendit interdit et confus, et je ne pus jamais répondre aux bontés de ce grand roi que par un visage riant tout couvert de larmes.

Les premiers jours, je dévorois des yeux le roi pour tout le temps que je ne l'avois pu voir; ce qui redoubloit mes empressements à le regarder, c'étoit que je trouvois souvent ses yeux attachés sur moi. Mais enfin, trois semaines ou environ après mon retour, je commençai à m'apercevoir qu'il ne me regardoit plus.

Cela me fit d'abord de la peine; mais je me flattai, me disant que c'étoit le hasard qui faisoit cela. Enfin l'affectation du roi à ne me point regarder dura si longtemps, que je ne doutai plus qu'il n'eût quelque chose sur le cœur contre moi. De vous dire sur cela mon étonnement, monsieur, il seroit difficile, et encore plus la raison qui me causoit cette disgrâce. Je savois bien que mon retour avoit surpris et même chagriné beaucoup de gens; mais je croyois tous les mauvais offices usés sur mon sujet, quand le roi même n'eût pas été, comme il l'est, incapable de s'y laisser surprendre.

Le mauvais état de mes affaires m'oblige quelque temps après d'essayer par un placet présenté au roi à découvrir si Sa Majesté étoit dans le cœur comme elle me paroissoit. Ce placet ne fut pas répondu, et les très-humbles requêtes que j'ai faites au roi depuis sur le même sujet ont été reçues de même de Sa Majesté. Je sais bien que ce n'est pas

toujours une conséquence qu'on soit mal auprès du roi quand il ne donne pas ce qu'on lui demande; mais après mon retour et une réception comme la mienne, une affectation de ne me plus regarder jointe à un silence sur des demandes pressantes et dans un extrême besoin sont des marques infaillibles de quelque chose contre moi dans le cœur de Sa Majesté.

Je suis bien maudit qu'il ne dépende pas de ma conduite de n'être pas mal à la cour; quand le roi me fait mauvais visage, je n'y ai plus que faire. Ce n'est que pour l'amour de lui que j'y puis durer. J'y ai tant de dégoûts d'ailleurs pour l'élévation que j'y ai trouvée de mille gens que j'avois laissés bien au-dessous de moi, que j'en sortirois aujourd'hui avec moins de regret que la première fois. Au nom de Dieu, monsieur, aidez-moi en cette rencontre à prendre un bon parti. Si je savois en quoi j'ai failli, je demanderois pardon et je me corrigerois. Ma disgrâce m'a appris à recourir à Dieu : je le prie soir et matin avec ardeur depuis dix-huit ans; je le priois pour le roi de tout mon cœur pendant ce temps-là; et vous jugez bien que mon rappel à la cour et la manière dont il m'avoit reçu n'avoient pas fait cesser mes prières pour lui. J'ajoutois à l'inclination naturelle que j'avois pour ce maître charmant une reconnoissance infinie; cependant tous ces sentiments et toute ma conduite n'ont pu me sauver d'une seconde disgrâce.

Vous avez dit bien des choses au roi, monsieur, et fait bien des pas de conséquence pour moi, mais vous n'en avez pas fait un qui m'importe si fort que celui dont il s'agit aujourd'hui. Il est question que Sa Majesté me donne de quoi vivre en ce pays-ci ou que je m'en retire pour jamais, ne pouvant vivre qu'à peine en province. C'est ce qui m'oblige de vous conjurer de prendre un bon temps pour cette affaire et de demander en grâce au roi qu'il vous permette de lui lire cette lettre; quand vous

l'aurez lue, je me consolerai de tout ce qui pourra m'arriver.

Cette lettre trouva le duc de Saint-Aignan parti pour Fontainebleau ; je ne sais si on la lui envoya, mais je n'en eus point de réponse.

Le 31 juillet, la reine Marie-Thérèse d'Autriche, princesse d'une grande piété, mourut d'un mal qui ne parut pas considérable, après quatre ou cinq jours de fièvre ; mais elle fut fort mal traitée. Le trop de façons la fit mourir : une paysanne à peine auroit gardé le lit pour cette maladie. Sa mort étonna et surprit tout le monde ; car elle n'avoit que quarante-cinq ans et elle étoit d'un tempérament admirable (1).

Le roi en fut fort touché ; il pleura et il eut la justice de dire en public qu'il lui avoit donné mille sujets de plaintes et qu'il n'en avoit jamais reçu un d'elle.

Dans ce même temps-là, je perdis ma belle-sœur de Rouville, abbesse de Saint-Julien de Rougemont ; mais comme l'état où j'étois ne permettoit pas qu'on me parlât d'aucune affaire, je n'appris cette mort que trois semaines après.

Pour connoître donc cet état, il faut savoir qu'en 1660 ou environ je me fis ouvrir une hémorroïde externe dont j'étois incommodé. Cela me soulagea pour lors ; mais comme je fus à la Bastille en 1665, le chagrin augmenta ce mal de telle sorte, qu'au commencement de 1666, madame de Bussy, exposant au roi la grandeur de mon incommodité, comme j'ai dit au commencement de ces mémoires (2), Sa Majesté m'envoya Valot, son premier médecin, et Félix, son premier chirurgien. Après qu'ils m'eurent vu, ils retournèrent dire au roi que le succès d'une opération qu'il me falloit faire étoit douteux hors de la Bastille, mais qu'en prison il étoit mortel. Ce rapport eut encore besoin pour me faire sortir des instances réitérées de madame de Bussy, et enfin le 13 mai 1666 je fus transporté, par ordre du roi, chez le chirurgien Dalancé, où quatre jours

---

(1) Elle était née le 20 septembre 1638.

(2) Voy. les *Mémoires*, t. II, p. 275.

après la fistule que j'avois à la fesse droite ayant crevé, on ne jugea pas à propos de hasarder une opération.

A la vérité, l'âge et les chagrins que causent les affaires ayant agrandi ce mal pendant dix-sept années, le 28 de juillet de 1683 je tombai dans une fièvre continue, avec un flux, et la fesse m'enfla extraordinairement avec de grandes douleurs jusqu'au 3 août, que j'envoyai querir un nommé Le Moine qui, avec des emplâtres qu'il donnoit, résolvoit ces sortes de tumeurs. Nous convînmes, lui et moi, qu'il reviendroit le lendemain 4; mais mes douleurs augmentèrent si fort cette nuit-là, que je résolus d'en venir à l'opération : j'envoyai donc querir le 4, au matin, Finot, mon médecin, et Morel, Bessière et Hallé, les trois plus habiles chirurgiens de Paris. Aussitôt qu'ils eurent vu mon mal, ils jugèrent l'opération absolument nécessaire ; et sur cela Morel me fit depuis le haut de la fesse jusqu'au fondement une ouverture transversale de plus d'un grand demi-pied. Il en sortit une écuelle de matière, dont la putréfaction eût bientôt engendré la gangrène. Le soir même, la fièvre me quitta et le lendemain le flux. Cependant je fus soixante et cinq jours sur le dos sans oser lever les genoux, de peur d'interrompre la reprise des chairs.

Mais pour revenir à la mort de ma belle-sœur de Rouville, on ne me l'apprit que le 20 août, et qu'ayant envoyé sa démission au roi, qu'elle supplioit de donner son abbaye à sa nièce (1), Sa Majesté l'avoit donnée à madame de Marcilly-Damas, à la recommandation de madame de Montespan et de madame de Thianges.

Dieu me donna la force de résister à cette fâcheuse nouvelle aussi bien qu'à mon mal et à mon opération, et j'eus encore celle de dicter ces lettres :

---

(1) La fille de Bussy.

2065. — *Bussy au roi.*

A Paris, ce 21 août 1683.

Sire,

L'extrémité où j'étois à la mort de ma sœur de Saint-Julien de Rougemont empêcha qu'on ne me dît cette nouvelle, et je ne fais que de l'apprendre en apprenant en même temps que Votre Majesté n'a pas donné son bénéfice à l'une de mes filles, religieuse en cette abbaye. J'ai reçu ce coup avec douleur, Sire, mais avec toute la résignation que mon extrême respect pour Votre Majesté me doit faire avoir à ses volontés et avec une entière confiance qu'elle ne m'abandonnera pas; j'avois besoin de son secours l'année passée, Sire, et je suis à bout celle-ci. Au nom de Dieu, ayez pitié de moi, je n'ai pas de quoi vivre; si je ne mérite pas que Votre Majesté m'en donne pour récompense des services que je lui ai rendus, je la supplie très-humblement de m'en donner par charité. Si je pouvois me faire traîner jusqu'auprès de vous, je suis assuré qu'elle seroit attendrie de me voir et de m'entendre. Le mauvais état de mes affaires m'a si fort serré le cœur, que j'ai peine à ne pas succomber à mes maux. Hé! Sire, sauvez-moi la vie, puisque je l'ai tant de fois hasardée pour votre service; j'en emploierai les restes à prier Dieu pour votre santé et pour la prospérité de votre règne, et qu'il me fasse mériter la qualité de, etc.

En même temps j'écrivis une lettre au duc de Saint-Aignan, par laquelle je le suppliai de présenter ma lettre au roi, et le même jour j'écrivis cette lettre au P. de la Chaise :

2066. — *Bussy au P. de la Chaise.*

A Paris, ce 21 août 1683.

Il me paroissoit tant de justice, mon R. P., à la très-humble supplique que mon beau-frère de Rouville avoit faite au roi en faveur de ma fille de Rabutin, que je vous avoue que j'ai été surpris du don que Sa Majesté a fait de l'abbaye de Saint-Julien à madame de Marcilly. J'ai pourtant reçu ce déplaisir sans murmurer et j'ai espéré que Sa Majesté, bonne et juste comme elle est, auroit pitié de ma maison et qu'elle me remplaceroit en la personne du fils que j'ai dans l'Église le bien qu'elle n'a pas voulu donner à sa sœur. Vous m'y aiderez, s'il vous plaît, mon R. P. J'ai confiance aux promesses que vous m'en avez si souvent faites avec tant de sincérité; je vous en conjure aujourd'hui, mon R. P., et de me croire toujours, etc.

2067. — *Bussy à madame de Thianges.*

A Paris, ce 21 août 1683.

J'ai deux filles religieuses dans l'abbaye de Saint-Julien, nièces de l'abbesse, et qui ont l'honneur de l'être de M. votre mari, madame, duquel je crois être aussi bon ami que proche parent; cependant quand cette abbesse vient à mourir, il vous fait demander au roi cette abbaye pour une personne qui, véritablement porte son nom, mais qui ne lui est plus rien du tout.

Vous m'avouerez, madame, que j'aurois sujet de me plaindre de ce procédé si l'extrême respect que j'ai pour vous ne m'en empêchoit; mais, madame, je vous en demande justice, et voici, ce me semble, celle que vous

pourriez me rendre en nous raccommodant M. votre mari et moi. Vous pourriez vous employer auprès du roi aux occasions pour faire avoir une abbaye à celui de mes enfants que j'ai destiné à l'Église ; vous m'aideriez naturellement en pareille rencontre, madame, à plus forte raison après m'avoir ôté un bien que j'aurois obtenu sans vous. Je vous en supplie très-humblement, madame, par cette générosité et cette grandeur d'âme qui vous est si naturelle et par l'extrême respect avec lequel je suis, etc.

Les derniers jours du mois d'août le roi, poussant son cheval à la chasse dans des endroits pleins de trous de lapins, il s'abattit sous lui et Sa Majesté alla tomber à trois pas de son cheval si rudement, qu'il se démit le bras; il crut d'abord qu'il l'avoit cassé, par la grande douleur qu'il ressentit. Il porta trois semaines le bras en écharpe. Sur la nouvelle, j'écrivis cette lettre au duc de Saint-Aignan.

2068. — *Bussy au duc de Saint-Aignan.*

A Paris, ce 4 septembre 1683.

Je viens d'apprendre la chute du roi, monsieur; et, quoiqu'on m'ait assuré que ce n'étoit qu'une dislocation, mon zèle ardent pour sa personne et mille autres raisons m'ont fait craindre un plus grand mal. Je vous jure, monsieur, foi d'homme d'honneur, que je suis dans une alarme extrême, car enfin je n'ai dans le monde de ressource que mon maître. Je vous conjure de le dire à Sa Majesté et que je prie Dieu d'aussi bon cœur pour sa santé que je ferois pour la mienne.

Le 6 septembre 1683, Jean-Baptiste Colbert, contrôleur

général des finances, ou plutôt le maître absolu, mourut, âgé de soixante-trois ans. Il ne fut que huit jours malade d'une colique néphrétique. On lui trouva sept pierres dans le rein, qui ne surprirent pas tant que de ne lui en point trouver dans le cœur.

Le lendemain, 7 septembre, Pelletier, conseiller d'État, fut mis en sa place de contrôleur et de ministre; et ce même jour le roi obligea Ormoy (1), second fils de Colbert, de se défaire entre les mains de Louvois de la charge de surintendant des bâtiments, pour le prix de cinq cent mille livres. Sa Majesté se trouva plus pressée de l'incapacité d'Ormoy que de l'amitié pour la mémoire de son père.

2069. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Fontainebleau, ce 6 septembre 1683.

Je vous remercie très-humblement, monsieur, de la bonté que vous avez de prendre part à l'accident que mon étourderie m'a causé (2). J'avois sujet d'être en colère contre elle, et je faisois bien mon devoir, mais les nouvelles marques de votre amitié qu'elle m'a attirées m'apaisent et je l'estime si fort que je crois qu'on ne doit se plaindre de rien quand on en reçoit.

---

(1) Jules-Armand Colbert, marquis de Blainville et d'Ormoi, grand maître des cérémonies de France, colonel du régiment de Champagne, puis (1702) lieutenant général. Il fut blessé mortellement à la bataille d'Hochstedt le 13 août 1704. — Voy. sur lui Saint-Simon, VI, p. 148 et suiv.; VII, 254, 255.

(2) Il s'était cassé le bras en tombant.

2070. — *Le duc de Saint-Aignan à Bussy.*

(Sans date.)

J'ai fait souvenir le roi de vous, monsieur, en lui faisant un compliment sur sa blessure; je le ferai de temps en temps, et je vous assure que si je pouvois tout ce que je voudrois bien, vous connoîtriez bientôt que personne ne vous estime ni ne vous aime plus que je fais, ni ne compatis davantage à votre mal et à tous les chagrins qui l'ont accompagné.

Voici un grand changement dans les affaires (1); je prie Dieu qu'il vous soit favorable.

2071. — *Bussy à Louvois.*

A Paris, ce 8 septembre 1683.

La grande maladie où je suis depuis six semaines, monsieur, qui m'a rendu insensible à tout ce qui se passoit dans le monde, ne m'a pas rendu indifférent aux marques nouvelles d'estime ou d'amitié que vous venez de recevoir du roi. J'en ai été ravi, je vous en assure, monsieur, et qu'il ne vous arrivera jamais rien à quoi je ne prenne la part qu'y doit prendre votre, etc.

---

(1) Par la mort de Colbert.

2072. — *Bussy à le Pelletier.*

A Paris, ce 8 septembre 1683.

Je viens d'apprendre, monsieur, avec beaucoup de joie la place que le roi vous a donnée. La profession que je fais depuis longtemps d'être votre serviteur vous doit répondre de la sincérité de mon compliment, mais si vous saviez avec quel désintéressement je vous le fais, vous ne douteriez pas que ce ne soit seulement pour l'amour de vous-même et que je ne sois véritablement, etc.

Ayant envoyé un gentilhomme au duc de Beauvillier lui faire compliment sur la mort de Colbert, son beau-père, il m'écrivit cette lettre par un autre gentilhomme :

2073. — *Le duc de Beauvillier à Bussy.*

(Sans date.)

J'envoie, monsieur, ce gentilhomme pour apprendre des nouvelles de votre santé à laquelle je m'intéresse beaucoup. Je vous rends mille grâces très-humbles en même temps du compliment dont vous m'avez honoré; soyez persuadé, je vous supplie, que vous n'en ferez jamais à personne qui en soit plus reconnoissant que moi, ni qui vous soit plus absolument dévoué que je le suis.

Le 23 septembre, me trouvant en état de changer d'air, je partis de Paris et m'en allai par eau à Fontainebleau ; le lendemain du jour que j'y arrivai, j'écrivis cette lettre à Daquin, premier médecin du roi :

2074. — *Bussy à Daquin.*

Fontainebleau, ce 24 septembre 1683.

J'arrive ici de Paris avec un reste d'opération que je vous irois supplier de voir si j'étois en état de marcher. mais ne le pouvant pas, je vous supplie très-humblement de me faire l'honneur de me venir voir. Si vous voulez bien proposer à M. Félix d'être de la partie, peut-être ne seroit-il pas fâché de voir une opération comme la mienne. Feu M. son père (1) vit les commencements de ce mal-là, il y a dix-huit ans, lorsque le roi lui commanda de me venir voir à la Bastille avec feu M. Valot (2).

2075. — *Bussy au P. de la Chaise.*

A Fontainebleau, ce 24 septembre 1683.

J'arrive ici de Paris couché sur un matelas, mon R. P., ne pouvant faire un pas à cause de la grande opération qu'on m'a faite. Vous croyez bien que si j'étois en un autre état je ne vous supplierois pas, comme je fais très-humblement, de me faire l'honneur de me venir voir. Je vous demande mille pardons, mon R. P., de la peine que je vous propose de prendre.

---

(1) Voy. *Mémoires*, t. II, p. 275. La note que nous avons mise à cette page est fautive, car le Félix qui visita Bussy à la Bastille en 1668 était le père du Félix dont il est question ci-dessus. Celui-ci fut aussi premier chirurgien du roi et mourut en 1703. C'est de lui qu'il est question dans les Mémoires de Saint-Simon.

(2) Antoine Valot, premier médecin du roi, mort le 9 août 1671 à 75 ans.

Daquin et Félix me vinrent voir, et après avoir vu l'opération qu'on m'avoit faite, ils me dirent qu'ils feroient ma cour en racontant au roi l'état où j'avois été et celui où j'étois encore.

Une heure après qu'ils furent sortis de ma chambre, le P. de la Chaise y entra. Je lui parlai de mes maux présents, de mes malheurs passés, et particulièrement de l'abbaye que le roi venoit d'ôter de ma maison, dans le temps que j'avois lieu d'espérer que Sa Majesté y en mettroit une nouvelle en faveur de mon fils.

Il fut attendri de ma mauvaise fortune, et il me dit que, quoiqu'il ne parlât jamais au roi que de matières bénéficiales, il entretiendroit Sa Majesté du désordre de mes affaires et qu'il feroit ce qu'il pourroit pour me servir.

2076. — *Bussy à Louvois.*

A Fontainebleau, ce 27 septembre 1683.

Il y a trois semaines, monsieur, que je me donnai l'honneur de vous écrire pour vous témoigner ma joie sur les nouvelles grâces que vous aviez reçues du roi. La même raison qui m'empêcha alors d'aller vous rendre mes devoirs dure encore, et il y a deux mois que je ne puis demeurer que couché; en cet état, je m'en vais en Bourgogne, dans trois ou quatre jours, essayer de me remettre. Cependant, monsieur, je ne saurois passer si près de vous sans vous assurer encore de mes très-humbles services, sans vous supplier très-humblement de prendre mon fils en votre protection et de ne le pas laisser sans emploi, si l'on en donne des nouveaux.

Le duc de Saint-Aignan n'étant point à la cour et ne m'ayant pas rendu réponse sur ce que je l'avois prié de demander au roi pour moi, je fis ce placet à Sa Majesté, que je priai la Vienne de lui présenter de ma part.

2077. — *Bussy au roi.*

A Fontainebleau, ce 30 septembre 1683.

Plaise à Votre Majesté, Sire, de considérer que le comte de Bussy a servi à la guerre depuis 1634 jusqu'en 1665.

Qu'il a commencé par mestre de camp d'un régiment d'infanterie et fini par mestre de camp général de la cavalerie et lieutenant général des armées de Votre Majesté; qu'il y avoit douze ans qu'il étoit l'un et l'autre quand Votre Majesté le fit arrêter et ensuite défaire de sa charge pour dix-huit mille francs moins qu'elle ne lui avoit coûté;

Qu'après avoir été treize mois à la Bastille, il a été seize ans exilé;

Qu'au bout de ce temps-là, Votre Majesté a eu la bonté de le faire revenir à la cour et de lui dire, quand il se jeta à vos pieds, que vous n'aviez pas toujours été content de lui, mais que vous l'étiez alors;

Que ses fautes ayant été châtiées par la prison, par la démission d'une grande charge dont l'exercice de douze années lui faisoit attendre les grands honneurs de la guerre, et par un long exil, il espère que Votre Majesté aura des égards pour ses services, non pas tels qu'ils eussent mérité s'il n'eût point failli, mais au moins assez grands pour ne le pas laisser dans la nécessité;

Que cependant sa misère étoit extrême; que son revenu étoit tout saisi et que c'étoit en empruntant de ses amis de quoi vivre, qu'il retardoit de quelque temps seulement un décret général de tout son bien;

Qu'il supplioit très-humblement Votre Majesté d'avoir pitié de lui, de lui donner de quoi subsister en attendant que quelque établissement pour son fils aîné l'aidât à sortir d'affaire;

Que si Votre Majesté ne le jugeoit pas digne de recevoir de ses bienfaits, il la supplioit très-humblement de lui faire au moins la grâce d'acheter une de ses terres appelée Forléans, qui joignoit son domaine de Montbard, et que payant de cet argent une grande partie de ses dettes (cette terre valant deux cent mille francs), il n'auroit pas le malheur de voir son bien vendu par décret pour la moitié de ce qu'il vaut;

Qu'ainsi se trouvant bien récompensé de tous ses services, il achèveroit sa vie en priant Dieu pour la santé de Votre Majesté et pour la prospérité de son règne.

On jugera par la réponse que me fit la Vienne du succès de mon placet :

2078. — *La Vienne à Bussy.*

Ce 1er octobre 1683.

Je sors ce matin de service. J'aurois été moi-même vous rendre réponse pour vous dire que j'ai présenté votre placet à Sa Majesté en lui disant qu'il étoit fort pathétique; que vous lui demandiez du pain les larmes aux yeux. Je ne puis vous dire autre chose, sinon que je suis votre très-humble et très-obéissant serviteur.

2079. — *Bussy à la Vienne.*

Ce 1er octobre 1683.

J'ai été extrêmement surpris, monsieur, et encore plus fâché du méchant succès de mon placet. L'état pitoyable de mes affaires me fait sentir vivement ce refus; mais le

motif qui me l'attire me rend inconsolable. Je ne demande plus rien au roi que mille pardons d'avoir déplu à Sa Majesté, sans savoir en quoi, assez pour l'obliger de me refuser l'aumône; je ne l'en aimerai pas moins et je ne laisserai pas, en priant Dieu de m'assister, de le prier aussi de tout mon cœur de combler le roi de bénédictions. Pour vous, monsieur, je n'oublierai jamais l'envie que vous avez eue de me servir en cette occasion.

2080. — *Bussy à madame d'Ons-en-Bray.*

A Lanty, ce 10 octobre 1683.

Quoique je sois venu de Paris ici en bateau ou en brancard, madame, et qu'on ne fasse pas d'ordinaire de visites par ces voies-là, j'ai bien sur le cœur de ne vous avoir pas dit adieu; c'est ce qui m'oblige de vous en dire aujourd'hui la raison. Cet adieu n'est pas pour longtemps, madame, car je serai à Paris aux Rois; mais c'est une occasion pour vous assurer que vous n'aurez jamais un ami ni un très-humble serviteur qui vous honore, qui vous estime ni qui vous aime plus que je fais.

2081. — *Bussy à Benserade.*

A Lanty, ce 10 octobre 1683.

Je suis enfin arrivé ici sans mettre pied à terre, monsieur. A cela près que je ne marche ni me m'assieds, je me porte fort bien. Le reste viendra bientôt. Je me suis reposé huit jours à Fontainebleau où vous m'aviez donné rendez-vous; mais je vois bien que Gentilly vous tient lieu de toutes choses. Si vous saviez combien je trouve

cela de bon sens, vous croiriez aisément qu'il n'y a guère de gens à la cour qui n'en soient plus entêtés que moi. Dix-sept ans d'exil m'ont appris à aimer d'être mon maître, et l'indépendance m'a consolé de la mauvaise fortune. Cependant il faut remplir ses devoirs. Je serai au commencement de l'année prochaine à Paris où j'espère que vous adoucirez mes dégoûts de la cour.

2082. — *Bussy à Corbinelli.*

A Lanty, ce 10 octobre 1683.

Ma fille de Coligny et moi, nous aimons fort à être partout avec vous, monsieur; mais nous vous souhaiterions bien davantage ici, car nous ne vous partagerions avec personne, et vous êtes encore meilleur tout entier qu'à moitié. Cependant je vois bien qu'il nous en faudra passer jusqu'aux Rois, et d'ici là quelquefois nous écrire.

J'ai été huit jours à Fontainebleau à me reposer; de là je suis venu ici en brancard, car je ne saurois encore m'asseoir. Du reste, je suis en la meilleure santé du monde, et faisant quatre repas par jour comme un écolier.

Mandez-moi des nouvelles, et si nous prendrons la Flandre cet hiver, ou si nous attendrons à l'été qui vient.

2083. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Lanty, ce 10 octobre 1683.

Si je n'avois écrit à notre ami Corbinelli, madame, je saurois bien que vous mander; mais vous vous fréquentez trop pour me sauver sur le *duplicata*. Il vous dira donc ce que je lui mande; et moi je vous dirai, à vous seule,

que les soins que vous m'avez rendus pendant ma maladie m'ont tellement réchauffé pour vous, qu'il n'y a que l'amour plus fort que ce que je sens; mais ce que je sens sera assurément plus durable que l'amour, car j'aurai pour vous toute ma vie la plus tendre amitié qu'on puisse avoir.

2084. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 14 octobre 1683.

Personne n'est plus aise que moi du retour de votre santé, monsieur, et n'est plus capable de goûter ce commerce d'amitié et de plaisir que vous me faites l'honneur de souhaiter qu'il continue entre nous, quand votre séjour dans la province nous en donnera les moyens. Je voudrois bien, monsieur, avoir de quoi y mettre autant d'agréments que vous; mais vous devez être en cela si accoutumé au moins, que j'espère que vous ne laisserez pas d'être content de moi.

Comme le Turc venoit de lever le siége de Vienne avec une espèce de déroute de son armée (1), l'on crut que la paix se pourroit bien faire entre l'empereur et lui, et qu'en ce cas toutes les forces d'Allemagne nous tombant sur les bras, le

(1) Jean Sobieski battit le 12 septembre l'armée turque qui assiégeait Vienne. Voy. sur cette victoire, Salvandy, *Histoire de Sobieski*, édit. de 1855, t. II, p. 165 et suiv.—Cf. dans les manuscrits de Boulliau à la Bibliothèque impériale, les lettres de Desnoyers, secrétaire de la reine de Pologne. Dans une lettre datée du 15 octobre 1683, on lit cette phrase : « L'on a donné la clef de deux cents maisons aux Polonois, dans Vienne, pour y serrer leur part de butin, jusqu'à ce qu'ils le puissent emporter. »

roi seroit obligé de faire de nouvelles levées ; et, en effet, on en parloit fort à la cour quand j'en partis : cela m'obligea d'écrire au roi cette lettre.

2085. — *Bussy au roi.*

Sire,

Pendant les seize années qu'a duré mon exil, il ne s'est point passé de campagne où je n'aie offert mes très-humbles services à Votre Majesté. Elle ne m'a pas jugé digne alors de cet honneur, mais enfin m'ayant fait revenir à la cour, m'ayant reçu gracieusement et m'ayant dit qu'elle étoit contente de moi, j'ai lieu d'espérer qu'elle voudra bien me faire la grâce de trouver bon que j'emploie le reste de ma vie à la servir.

Peut-être, Sire, que Votre Majesté se souvenant de l'ancienneté de mon rang de lieutenant général ne voudroit pas me donner le dégoût d'obéir à ceux qui ont été mes camarades ou à ceux que j'ai commandés. Mais pourvu que je vous serve, Sire, il ne m'importe sous qui ni en quelle qualité ; je mets mon véritable honneur à vous rendre service préférablement à la grandeur des emplois, et quelque traitement que je reçoive jamais de Votre Majesté, j'aurai toujours la même ardeur à lui témoigner qu'on ne peut être avec plus de zèle et avec plus de respect que moi, etc.

2086. — *Bussy à Louvois.*

A Bussy, ce 15 octobre 1683.

Je souhaite extrêmement de rentrer dans le service, monsieur, mais je n'y veux pas songer si je n'y entre par

votre moyen; je vous supplie donc très-humblement de m'y aider, et en cas que vous approuviez ce dessein, de vouloir bien me faire la grâce de présenter au roi la lettre que je me donne l'honneur d'écrire à Sa Majesté. Vous n'assisterez jamais personne qui en soit plus reconnoissant que moi ni qui soit plus votre, etc.

2087. — *Le P. de la Chaise à Bussy.*

A Paris, ce 19 octobre 1683.

M. de Rouville, monsieur, est pleinement instruit de l'entretien que j'ai eu avec Sa Majesté sur votre sujet. Je vous en aurois rendu compte à Fontainebleau, si je vous eusse trouvé à votre logis le jour même de votre départ. Je vous prie d'être persuadé, monsieur, que j'aurai toujours fort à cœur tout ce qui vous regardera, et que je suis très-parfaitement votre très-humble et très-obéissant serviteur.

2088. — *Benserade à Bussy.*

A Paris, ce 22 octobre 1683.

Je vous envoie, monsieur, votre *committimus*. J'ai eu bien de la peine à lire l'adresse que vous me mettez au bas de votre lettre. En tout cas, j'ai envoyé mon paquet devant les Incurables. Je devrois être accoutumé à votre écriture, mais ni moi ni pas un de mes gens ne l'avons pu deviner. Vous me paroissez bien détaché de la cour, je crois pourtant vos liens plus forts que vous ne pensez, et votre philosophie m'est suspecte. Quoi qu'il en soit, monsieur, revenez bientôt en bonne santé, tel enfin qu'il faut

être pour sortir de votre affaire; mais surtout ne vous mettez point en campagne que vous ne soyez bien remis, et soyez persuadé, s'il vous plaît, que je suis tout à vous et de tout mon cœur.

2089. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 23 octobre 1683.

Que vous êtes heureux, mon pauvre cousin, d'être dans vos châteaux, et de reposer votre corps aussi bien que votre esprit, qui ont été si agités dans votre dernier voyage! J'ai été plus sensible à tous vos maux que je ne vous l'ai dit; et pour les soins de votre maladie, je suis trop heureuse que vous en soyez content, car pour moi je ne l'étois pas, et j'eusse voulu vous marquer encore plus souvent combien j'étois affligée de cette augmentation de chagrins. Il y a des temps dans la vie bien difficiles à passer : mais vous avez du courage au-dessus des autres; et, comme dit le proverbe : *Dieu donne la robe selon le froid.* Pour moi, je ne sais comme vous m'avouez dans votre rabutinage. Je suis une petite poule mouillée : et je pense quelquefois : «mais si j'avois été un homme, aurois-je fait cette honte à ma maison, où il semble que la valeur et la hardiesse soient héréditaires?» Après tout, je ne le crois pas, et je comprends par là la force de l'éducation. Comme les femmes ont permission d'être foibles, elles se servent sans scrupule de leur privilége; et comme on dit sans cesse aux hommes qu'ils ne sont estimables qu'autant qu'ils aiment la gloire, ils portent là toutes leurs pensées, et cela forme toute la bravoure françoise, plus ou moins, selon les tempéraments. Voilà un discours qui s'est trouvé assez inutilement au bout de ma plume; mais je m'en vais vous en consoler en la laissant à notre ami Corbinelli,

qui vous dira tout ce qu'il sait des nouvelles, après que j'aurai embrassé le père et la fille de tout mon cœur, en les conjurant d'être toujours l'un à l'autre la consolation de leur vie.

De Corbinelli.

Je n'ai rien à ajouter, monsieur, à la peinture que vous fait madame votre cousine de sa foiblesse et de votre force. Je suis bien aise que vous ayez recouvré votre santé; c'est un chemin bien court pour aller à la joie, malgré tous les embarras de la vie, qui ne prennent leur force que de la disposition de nos tempéraments.

Je ne sais pas beaucoup de nouvelles. Je vous dirai pourtant que les Flamands surprirent l'autre jour notre garde et en tuèrent quelques cavaliers.

La victoire des chrétiens sur les infidèles commence à paroître plus grande de beaucoup depuis quelques jours. Voici ce qu'on m'en a dit d'assez bonne part : les Turcs furent si consternés sur la nouvelle que les Polonois avoient joint l'armée de l'empereur, et que le roi de Pologne y étoit en personne, que le grand vizir, pour désabuser les principaux chefs de ses troupes, prit un officier hongrois dont il crut être assuré, et lui promit de grandes récompenses s'il pouvoit entrer dans le camp des chrétiens et voir le roi de Pologne s'il y étoit. Cet officier avoit servi les Polonois contre le Turc, de sorte qu'il fut reconnu dans le camp et mené au roi, qui l'interrogea, et ayant appris son dessein, ce prince lui dit qu'il lui donnoit la vie à condition qu'il s'en retournât dire de sa part au grand vizir que s'il le vouloit attendre, il lui donnoit sa parole royale qu'il l'iroit attaquer un tel jour. Cet officier retourna, et dit au vizir ce qu'on l'avoit chargé de dire. Le grand vizir se présenta en bataille au jour nommé, se mit à la tête de son aile droite, donna la gauche au bassa de Bude, contre lequel se trouva le roi, qui, après

peu de résistance, le rompit. Le vizir se sauva avec un grand corps au quartier des Tartares, et dit à celui qui les commandoit, qu'il le prioit de faire son devoir, et que le bassa de Bude avoit trahi sa patrie et sa religion. Le chef des Tartares lui répondit qu'il n'y avoit plus de salut pour eux que dans la fuite, et lui en donna l'exemple aussitôt. Le roi les suivit une partie du jour, et étant revenu de la poursuite des infidèles, il entra dans la tente du vizir, où il commença par écrire à la reine sa femme, et lui manda qu'il lui écrivoit d'un lieu plus grand et mieux bâti que Varsovie, et beaucoup plus magnifique (1); qu'il y avoit pris le grand étendard de Mahomet et qu'il y coucheroit cette nuit : ce qu'il fit, et le lendemain, il entra dans Vienne, où le peuple le reçut à genoux comme un Messie, et ne voulant pas le laisser sortir.

On dit qu'il y avoit dans le camp des Turcs cent mille tentes, cent cinquante pièces d'artillerie, et pour trois mois de toutes sortes de munitions, et un million d'or en espèces.

Le roi (de Pologne) a envoyé cet étendard à Rome au pape, qui, le dit-on, veut faire dresser une statue à ce roi au milieu de la ville, avec cette inscription : *Au libérateur de la chrétienté.*

2090. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Bussy, ce 28 octobre 1683.

Vous êtes foible, madame, parce qu'on vous a élevée à la foiblesse. Si vous aviez été nourrie dans la pensée que

(1) Voici la phrase à laquelle il est fait allusion : « Les tentes du grand visir occupent à elles seules un espace grand comme la ville de Varsovie ou de Léopold. » Voy. Salvandy, ouvrage cité, t. II, p. 198.

votre honneur consistoit à tuer les hommes, comme vous l'avez été dans celle qui consiste seulement à ne les pas aimer, je suis assuré que vous seriez aussi brave qu'une amazone. Mais avec tout cela les femmes ont de la fermeté aux occasions aussi bien que les hommes, et quand vous vous défiez de votre courage, c'est que la fortune ne vous a pas mise à l'épreuve. Vous n'avez jamais eu d'adversités, vous ne savez pas toutes les vertus dont vous êtes capable. Pour moi, madame, je crois que j'étois né aussi foible que vous; mais la profession de guerre que j'ai faite dès ma tendre jeunesse et celle d'être malheureux toute ma vie m'ont tellement endurci que je ne sens plus ce qui abat la plupart des autres hommes.

Le père et la fille vous accordent la prière que vous leur faites d'être toujours l'un à l'autre la consolation de leur vie, et vous assurent outre cela qu'ils n'aiment rien plus que vous.

A Corbinelli.

Ma chère cousine n'est pas si foible qu'elle dit, monsieur; c'est une flatterie qu'elle me fait, en s'abaissant pour me relever.

Vous avez raison, monsieur, de croire que la plupart de nos chagrins viennent de notre mauvaise santé, aussi bien que de nos affaires. Les miennes ne sont pas en meilleur état qu'il y a trois mois; cependant je suis gai, parce que je me porte mieux.

Les affaires pourront s'échauffer en Flandre; on n'y fait encore qu'escarmoucher. Il n'y a rien eu de considérable à la levée du siége de Vienne, que la levée du siége. Les Allemands n'ont pas répondu à la chaleur du roi de Pologne. Je crois qu'il a fait un grand butin; mais il auroit défait l'armée ottomane, si on l'avoit voulu suivre.

2091. — *Bussy à Benserade.*

A Bussy, ce 28 octobre 1683.

Je vous rends mille grâces de vos soins, monsieur; je ne comprends pas comment j'écrivis si mal l'adresse que je vous donnai, moi qui ne fais que dire qu'il faut écrire les noms propres avec plus de netteté et d'exactitude que les autres choses.

Il n'est pas besoin que j'aie de la philosophie pour n'aimer pas la cour. Il faut seulement que j'aie du courage. Hors le roi que j'aime bien à voir, tout le reste me déplaît (1); mais je ne vois le roi que des moments et il me voit encore moins. Ainsi ce plaisir ne me peut remplacer les dégoûts que j'y reçois. J'y retournerai pourtant, car on est bien loin de ne faire en ce monde que ce qu'on voudroit faire.

Adieu.

2092. — *Bussy à madame de Montmorency.*

A Bussy, ce 28 octobre 1683.

Tous mes amis m'écrivent, madame. Il n'y a que vous dont je n'ai point de nouvelles. N'avez-vous pas peur que je vous appelle ingrate? Je le ferois si cela n'avoit trop d'air de la vérité. Vous me regardez peut-être comme un infirme avec qui il n'y a plus rien à faire, ou peut-être traitez-vous de taille l'opération qu'on m'a faite. Si cela

---

(1) L'imprimé a ajouté ici ce correctif, qui ne se trouve pas dans le manuscrit : « Par le roi, j'entends la famille royale. »

est, détrompez-vous, madame. On ne m'a taillé ni coupé, et je suis en meilleure santé que vous ne m'avez jamais vu.

2093. — *Le marquis de Trichateau à Bussy.*

A Semur, ce 30 octobre 1683.

On me mande que les ambassadeurs d'Espagne et de Hollande disent que ce qui se passe en Flandre n'est pas encore la guerre et que tout s'accommodera.

Le marquis d'Uxelles commande à Courtray. On croit que l'on ira encore prendre Dixmude avant que de se retirer; cela n'occupera pas longtemps.

On se divertit fort à Versailles, et il y a jeu et appartement comme l'année passée.

Adieu, monsieur; je souhaite que le mauvais temps et le mauvais chemin ne coûtent rien à votre santé. Vous la mettez à de rudes épreuves.

2094. — *La duchesse de Holstein, comtesse de Rabutin, à Bussy.*

A Vienne, ce 9 novembre 1683.

Vous voulez bien que je vous remette en mémoire que vous m'avez promis les portraits des parents de M. le comte mon mari, et que vous m'enverrez votre généalogie, qui me divertiroit bien. Il est saison à présent de faire parade de tout ce que vous m'avez promis, et de faire montre de toutes ces personnes qui composent ce grand corps de généalogie par-devant M. le comte d'Arnheim, envoyé de l'empereur vers Sa Majesté très-chré-

tienne. Vous êtes trop éclairé pour ne juger pas, monsieur, que cette revue est nécessaire pour faire connoître un étranger dans un pays où il a planté le piquet, et que ce sont ces sortes de personnes qui peuvent mieux lever les doutes que l'on pourroit avoir de ceux qui ont l'honneur d'être sortis de votre illustre famille. Quand on aura votre approbation, on fermera la bouche à beaucoup de gens qui souhaiteroient de persécuter les étrangers.

Je vous conjure donc, monsieur, par l'alliance que j'ai avec vous, et que vous avez témoigné vous être chère et considérable, de le faire valoir en cette occasion qui en vaut mille autres et de me croire votre très-humble servante.

2095. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 4 décembre 1683.

Si vous saviez ce que c'est, mon pauvre cousin, que de marier son fils, vous m'excuseriez d'avoir été si longtemps sans vous écrire. Je suis dans le mouvement d'un commerce fort vif avec le mien, qui est en Bretagne, et sur le point d'épouser une demoiselle de bonne maison, dont le père est conseiller au parlement et riche de plus de soixante mille livres de rente (1). Il donne deux cent mille francs à sa fille : c'est un grand mariage en ce temps-ci. Il y a eu beaucoup de choses à ajuster avant que d'en venir à signer les articles, comme nous avons fait il y a quatre jours. Je vous souhaite, mon cher cousin, le même embarras, et je vous promets, en ce cas, de recevoir vos

(1) M. de Sévigné épousa, le 8 février 1684, Jeanne-Marguerite de Bréhant, fille de Maurille de Bréhant, baron de Mauron, conseiller au parlement de Bretagne.

excuses de ne m'avoir point écrit depuis longtemps, comme je vous conjure de recevoir les miennes. On m'a dit que madame de Bussy étoit encore à Paris; j'avois pourtant ouï dire qu'elle s'en alloit en Bourgogne avec vous.

Adieu, mon cousin; adieu, ma nièce; je vous laisse tous deux avec notre cher Corbinelli, après vous avoir embrassés de tout mon cœur. Ma fille me prie de vous en dire autant pour elle.

De Corbinelli.

Je me réjouis que votre santé soit revenue à sa perfection; continuez d'en avoir soin.

Le conseil d'Espagne a résolu de nous déclarer la guerre, à ce que la reine d'Espagne a mandé à Monsieur. On raisonne à outrance sur cette fierté fanfaronne d'une nation que nous avons insultée tant de fois impunément, qui le peut être encore de même, après que le prince d'Orange a été renvoyé des États, à qui il demandoit des commissions pour seize mille hommes. Les politiques disent que c'est un coup de désespoir aux Espagnols qui n'est pas sans habileté, et qu'ils ne veulent pas être chargés de la garde du reste de la Flandre, qui ne leur est d'aucune utilité, et ne leur sert qu'à leur attirer des affaires; qu'ainsi les Hollandois et les Flamands entreront dans la guerre, et défendront les intérêts communs, auquel cas ils auront bien fait d'engager la guerre; ou ils refuseront d'y entrer, et l'Espagne sera bien aise de leur donner un maître et d'être déchargée de la garde de provinces qui n'ont plus que la peau et les os. Voilà comme on raisonne ici sur cette audace inespérée.

2096. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Chaseu, ce 10 décembre 1683.

Comme j'ai marié des filles, madame, je me doute de l'embarras que c'est de marier un garçon, et je vous excuse, en cette considération, de ne m'avoir pas fait plus tôt réponse. Deux cent mille francs ont été de tout temps un bon mariage; mais il est vrai qu'en ce temps-ci la somme est plus considérable qu'elle n'étoit il y a vingt ans. S'il ne s'agissoit que de signer, je souhaiterois le même embarras que vous avez eu et que vous me souhaitez, mais les suites me le font craindre. Madame de Bussy n'est pas sortie de Paris. Nous avions résolu qu'elle viendroit avec moi en Bourgogne; mais quand elle vit que je devois revenir si promptement, son poids ne s'accommoda pas de cette diligence.

Adieu, ma chère cousine; ma fille et moi nous vous aimons de tout notre cœur et nous assurons tous deux la belle Madelonne de nos très-humbles services.

A Corbinelli.

Si le conseil d'Espagne voit qu'il ne puisse pas endurer plus d'outrages de nous qu'il n'a fait, sans perdre sa réputation, il aura raison de se faire honneur de la rupture : il faut sauver sa réputation aussi bien que ses terres. Le raisonnement des politiques me paroît fort bon, et assurément il sera juste par le succès.

2097. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 15 décembre 1683.

Enfin, après tant de peine, je marierai mon pauvre garçon. Je vous demande votre procuration pour signer à son contrat de mariage. Voilà deux petites lettres d'honnêteté que je vous prie de faire tenir à ma tante (de Toulongeon) et à mon grand-cousin. Il ne faut jamais désespérer de sa fortune. Je croyois mon fils hors d'état d'espérer un bon parti, après tant d'outrages et tant de naufrages, sans charges et sans chemin pour la fortune; et pendant que je m'entretenois de ces tristes pensées, la Providence nous destinoit ou nous avoit destinés à un mariage si avantageux, que dans le temps où mon fils pouvoit le plus espérer je ne lui en eusse pas désiré un meilleur. C'est ainsi que nous vivons et que nous marchons en aveugles, ne sachant où nous allons, prenant pour mauvais ce qui est bon, prenant pour bon ce qui est mauvais, et toujours dans une entière ignorance de nous.

Auriez-vous jamais cru aussi que le P. Bourdaloue, pour exécuter la dernière volonté du président Perrault, eût fait depuis six jours aux Jésuites la plus belle oraison funèbre de M. le Prince (1) qu'il est possible d'imaginer. Jamais une action n'a été admirée avec plus de raison. Il a pris le prince dans ses points de vue avantageux; et comme son retour à la religion a fait un grand effet pour les catholiques, cet endroit, manié par le P. Bourdaloue, a composé le plus beau et le plus chrétien panégyrique qui ait jamais été prononcé. Si l'on l'imprime, je vous l'enverrai.

---

(1) Il s'agit ici de Henri II de Bourbon, père du grand Condé, mort en 1646.

Adieu, mon cher cousin et son aimable fille. Je vous embrasse tous deux.

2098.— *Bussy à madame de Sévigné*

A Chasen, ce 19 décembre 1683.

Je vous envoie la procuration que vous me demandez, madame; je viens d'envoyer à madame de Toulongeon la lettre que vous lui écrivez. Pour mon beau-frère, il n'a pas eu la sienne: je ne l'ai pas trouvée dans votre paquet; mais je lui ai fait voir votre lettre, et je ne doute pas qu'il ne fasse réponse à la lettre qu'il n'a pas reçue.

Les réflexions que vous faites sur les ténèbres où nous marchons sont les plus justes du monde. Il est vrai qu'il semble que Dieu donne des succès contraires à nos craintes et à nos espérances, exprès pour confondre la prudence humaine, et quand même il fait réussir ce que nous avons souhaité, il le fait souvent par des moyens contraires à ceux que nous avions employés, pour nous montrer qu'à lui seul appartient l'honneur des événements et que notre raison n'est qu'une bête. J'ai éprouvé cela en mille rencontres, mais particulièrement depuis deux ans. Ce que je fais, c'est de prier Dieu de m'aider dans la conduite de mes desseins. Je m'aide bien moi-même et je lui dis: votre volonté soit faite. Voilà je crois, madame, comment vous en avez usé, et c'est ce qui vous a fait réussir dans l'établissement de M. votre fils.

Je comprends bien que l'oraison funèbre de feu M. le Prince a été un chef-d'œuvre entre les mains du P. Bourdaloue. Envoyez-la-moi, je vous en supplie.

Adieu, madame; ma fille et moi vous aimons à qui mieux mieux.

Je vous supplie de faire rendre à M. le comte d'Arn-

heim la lettre que je lui écris, après que vous l'aurez lue et cachetée.

2099. — *Bussy au comte d'Arnheim.*

A Chasen, ce 19 décembre 1683.

Je viens d'apprendre par madame la comtesse de Rabutin, duchesse de Holstein, monsieur, que vous étiez venu trouver le roi de la part de l'empereur. J'aurois l'honneur de vous voir et de vous faire celui de mon pays si j'étois à la cour; mais comme je doute de vous y retrouver encore quand j'y retournerai, trouvez bon que je vous dise une partie des choses dont je vous entretiendrois.

Nous avons appris en France que lorsque madame la duchesse de Hostein se remaria, l'envie fit dire à beaucoup de gens qu'elle épousoit un aventurier qui se disoit être d'une maison dont il n'étoit pas, et qu'il avoit pris faussement le nom de Rabutin. Aussitôt que je le sus, je fis mon possible pour désabuser les gens qui étoient dans l'erreur. Je ne laisse pas d'apprendre qu'il y a encore des incrédules sur ce chapitre en Allemagne, ou du moins des personnes qui doutent.

Vous voulez bien, monsieur, que je vous supplie de recevoir l'éclaircissement que je vous donnerai en cette rencontre et de ne pas taire à la cour de l'empereur, quand vous y serez retourné, la déclaration que je vous fais aujourd'hui par cette lettre, qui est que le gentilhomme qui a eu l'honneur d'épouser madame la duchesse d'Holstein est de la maison de Rabutin comme moi, que nos branches sont séparées il y a deux cent cinquante ans, et que depuis ce temps la sienne, qui est la branche des cadets, ne s'est en aucune manière relâchée sur les bonnes alliances, comme il est assez ordinaire en France.

Voilà, monsieur, une vérité incontestable que je vous mets entre les mains et sur laquelle je vous supplie de rendre justice à mon cousin partout où vous en entendrez parler ; mais ce dont je vous supplie encore, c'est de croire que personne, etc.

2100. — *Bussy à la duchesse de Holstein, comtesse de Rabutin.*

A Chaseu, ce 19 décembre 1683.

Pour répondre à votre lettre du 6 de novembre, madame, je vous dirai que si M. le comte d'Arnheim est encore à la cour quand j'y retournerai, j'aurai l'honneur de le voir, de l'entretenir particulièrement de ce que nous sommes l'un à l'autre, M. le comte votre mari et moi, et de charger ses gens des portraits de ma famille. Mais comme je me défie de le rencontrer à la cour, je lui écris tout ce que je lui dirois, et je vous envoie la copie de sa lettre, que je vous supplie très-humblement, madame, de lui faire rendre à la cour de l'empereur, en cas qu'il ne l'ait pas reçue en France.

A mon retour à Paris, je m'informerai de l'écuyer de l'ambassadeur de Venise, que vous m'avez adressé pour être notre correspondant, de ce qu'est devenu mon portrait, qu'il s'étoit chargé de vous faire tenir.

Je vous ai déjà mandé, madame, que si les affaires devenoient plus tranquilles, je ne désespérois pas d'aller un jour à Vienne, plus pour avoir l'honneur de vous voir que pour d'autres curiosités; c'est alors que je ferois voir hautement à la cour de l'empereur ce que nous sommes, M. votre mari et moi, et combien madame la marquise de Sévigné et moi nous lui sommes obligés de nous avoir honorés d'une alliance comme la vôtre, et de m'avoir par

là donné moyen de vous assurer quelquefois, madame, que personne n'est avec plus de tendresse, de sincérité et de respect que moi, etc.

2101. — *Bussy à l'évêque d'Autun.*

A Chaseu, ce 20 décembre 1683

J'ai longtemps balancé, monsieur, si je me plaindrois à vous de vous-même ou si je garderois mon cœur contre vous; mais enfin j'ai cru que notre ancienne amitié méritoit bien que je vous fisse des reproches, pour vous obliger d'être une autre fois plus régulier et plus soigneux de votre ami que vous n'avez été.

Je vous dirai donc, monsieur, que non-seulement mes amis, mais encore mes connoissances, m'ont rendu des soins dans l'extrémité où j'ai été cette année, et que je n'ai pas ouï parler de vous. Cela n'est ni d'un bon ami ni même d'un homme aussi poli que vous êtes.

Quand vous passâtes l'autre jour à la porte de ma maison sans me faire l'honneur de me voir, je crus que c'étoit une suite de votre tiédeur et que notre amitié blessée vous embarrassoit sur ma présence; tout cela, comme je viens de vous dire, monsieur, m'avoit fait balancer entre garder mon cœur contre vous ou vous l'ouvrir. J'ai pris le parti de la sincérité et de la réconciliation, le trouvant conforme à mon inclination naturelle pour vous; mais je vous conjure aussi de n'en point abuser, et d'avoir pour moi un aussi bon fond que j'ai pour vous et d'aussi beaux dehors, autrement vous me laisserez dans ces doutes qui ruinent à la fin les amitiés.

2102. — *L'évêque d'Autun à Bussy.*

A Autun, ce 20 décembre 1683.

Je vous supplie très-humblement, monsieur, de vous souvenir que pendant votre séjour à Paris, j'ai eu l'honneur de vous voir chez vous, que je vous y trouvai au lit, et que ce jour-là même madame de Bussy, madame de Coligny et madame de Montataire me parlèrent d'une affaire dont vous auriez ouï des nouvelles sans la mort de la reine, qui arriva le lendemain. Comme dès ce temps-là, je songeois à partir, je fus si occupé de courses et d'affaires, que je ne sus votre maladie qu'à Fontainebleau, d'où je ne retournai point à Paris. Je vins ici, monsieur, et dès que j'y fus arrivé, je m'informai de l'état de votre santé; l'on me dit que votre maladie n'étoit plus rien et que vous songiez à vous en venir aussi. Vous pouvez juger que si j'avois pu deviner que vous eussiez été malade, je n'aurois pas manqué à ce que je devois, et j'aurois à me plaindre moi-même de ce que vous ne m'en fîtes pas avertir, car cela se pratique entre amis. Quand je pourrai m'expliquer avec vous, j'espère, monsieur, que vous trouverez que je ne suis pas en tort ni par là ni pour avoir passé à votre porte sans avoir l'honneur de vous voir. Je le souhaite fort et de vous témoigner la joie que j'ai du rétablissement de votre santé et de votre retour; mais je ne le pouvois sans me mettre [en route] à la nuit par l'horrible temps qu'il faisoit et mon cocher me dit que ce seroit tout risquer. Sans cette raison, je n'aurois pas pris tant de liberté, car je ne me sentois nul embarras; et si vous trouvez qu'il me manque quelque chose au dehors, je puis vous assurer que je n'ai rien à me reprocher, ayant toujours le même cœur pour vous et beaucoup d'impatience d'avoir l'honneur et la joie de vous embrasser. Je vous

supplie, monsieur, d'en être persuadé et que personne n'est avec plus de sincérité et de respect que moi, etc.

2103.—*Madame d'Ons-en-Bray à Bussy.*

A Paris, ce 22 décembre 1683.

Si je n'avois pas été très-incommodée, je n'aurois pas manqué, monsieur, de vous rendre mille grâces de votre souvenir. Je suis plus sensible qu'une autre aux marques de votre amitié et toujours très-intéressée dans tout ce qui vous arrive. On se fait honneur d'un ami comme vous, monsieur, et une affaire sérieuse de le conserver. Mandez-moi, je vous prie, en quel état est votre santé et si vous serez de retour ici aux Rois, comme vous me l'avez fait espérer.

Voici beaucoup de changements à la cour arrivés tous à la fois.

M. de Louvois fait des merveilles pour les bâtiments.

M. le Pelletier trouve le secret de se faire aimer à la place de M. Colbert. Il sera bien habile et bienheureux si cela dure; car d'ordinaire on n'a pas l'argent des peuples et leur amitié tout ensemble.

On vient de perdre M. de Vermandois (1). Il laisse des regrets infinis de lui; il avoit donné tant de marques d'un prince extraordinaire, que le regret de sa mort est une douleur publique. Vous ne sauriez vous imaginer combien il étoit libéral et toutes les manières qu'il trouvoit pour obliger; il faisoit des paris contre des gens qu'il savoit qui n'auroient pas pris son argent, étant sûr de les perdre. Il envoyoit porter de l'argent sur une table sans que l'on sût

(1) Mort le 18 novembre 1683 dans sa seizième année.

de quelle part cela venoit, chez des officiers qu'il savoit qui en avoient besoin. Il a caché trois jours de fièvre pour se trouver à une expédition de guerre. Après cela, monsieur, vous n'aurez pas de peine à croire que le roi a été fort touché.

Madame la princesse de Conti en est inconsolable. Madame de la Vallière est tout le jour aux pieds du crucifix.

On partage cette douleur dans l'hôtel de Condé; car le mariage en étoit fait avec mademoiselle de Bourbon.

Adieu, monsieur, vous devez être content de mes nouvelles, car cela vous assure du cœur qui prend le soin de vous les mander.

2104. — *Bussy à l'évêque d'Autun.*

A Chaseu, ce 27 décembre 1683.

Je vous renvoie le traité de saint Augustin avec mille remerciements. Je croirois qu'on s'est servi de son nom et de celui des donatistes (1) pour justifier la conduite du roi à l'égard des huguenots, si je croyois que quelqu'un pût en ce temps-ci traiter cette matière avec autant d'art, de force et de dignité que saint Augustin. Il est vrai qu'il semble que ce discours soit fait exprès pour excuser le traitement qu'on fait aujourd'hui aux huguenots, et je pense qu'il seroit prudent de faire imprimer cette lettre. Quiconque l'a traduite ne lui a point ôté de ses grâces.

---

(1) Hérétiques d'Afrique au quatrième siècle. Saint-Augustin écrivit contre eux plusieurs traités.

2105. — *L'évêque d'Autun à Bussy.*

Ce 30 décembre 1683.

Je m'en doutois bien, monsieur, que vous seriez content de la traduction de la lettre de saint Augustin, et même que vous la trouveriez admirable. Elle m'a paru telle et je suis bien aise que mes sentiments se rencontrent avec les vôtres, car on se doit faire honneur de se rencontrer sur ces matières avec une personne d'aussi bon goût que vous. Je suis encore de votre avis sur ce que vous en pensez par rapport au roi, et je crois que Sa Majesté auroit du plaisir à la lire.

2106. — *Bussy au P. P. Brulart* (1).

A Chaseu, ce 1er janvier 1684.

Je viens d'apprendre la mort de notre pauvre ami Tavannes (2), monsieur. Ce n'est pour vous consoler que je me donne l'honneur de vous écrire, c'est pour m'en affliger avec vous. J'y perds un frère d'armes et le meilleur ami que j'eusse au monde. Dieu lui donne sa paix, et à vous et à moi sa crainte; car enfin ses jugements sont terribles.

Quatre jours après cette lettre écrite, je partis avec ma fille de Coligny pour Paris, où donnant tout mon temps aux solli-

---

(1) Brulart était, comme nous l'avons dit, cousin-germain de Tavannes.

(2) Il était mort le 23 décembre 1683, à 63 ans.

citations, je n'ai presque rien à rapporter ici ou de lettres ou de nouvelles.

Le 3 mars, l'archevêque d'Auch (1) étant mort, j'écrivis cette lettre au P. de la Chaise, à qui j'avois envoyé un placet pour le roi dès le 9 du mois.

2107. — *Bussy au P. de la Chaise.*

A Paris, ce 13 mars 1684.

Si je n'étois dans des remèdes, mon R. P., j'irois moi-même apprendre de vous la réponse de mon placet au roi sur la demande que j'ai faite à Sa Majesté d'une des abbayes de feu monseigneur l'archevêque d'Auch pour mon fils.

L'état de mes affaires et la dureté pour moi de Sa Majesté font toutes mes incommodités : ils me conduisent à la mort avec beaucoup de chagrin. Je n'ai de ressource qu'en Dieu et en vous, mon R. P., et c'est encore en son nom que je vous supplie de m'assister.

Je suis bien malheureux que les longs services que j'ai rendus, les longs châtiments que j'ai soufferts et ma bonne conduite dans ma disgrâce n'aient point amolli le cœur du roi, ce cœur, qui est naturellement si bon et si pitoyable. Si Dieu, que je prie nuit et jour, ne me soutenoit, il y a des moments où je touche au désespoir. Ne vous rebutez pas de mes malheurs, mon R. P.; Dieu, vous a mis en la place que vous tenez pour être la ressource des misérables, et comme je vous ai déjà dit, je n'ai en ce monde d'espérance qu'en vous.

---

(1) Henri de la Motte-Houdancourt.

Ayant été saigné, je l'écrivis à madame de Sévigné, en lui disant que nous irions dîner avec elle le mardi d'après, ma fille et moi. Elle m'écrivit ce billet.

2108. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce dimanche au soir 15 mars 1684.

Aurois-je bien été saignée ce matin? Il me semble que j'ai senti quelque légère foiblesse. Vous verrez que c'est cela. Comme je me porte bien présentement, je veux croire que vous êtes de même. Ainsi je vous attendrai mardi paisiblement avec ma nièce pour examiner à fond notre beurre de Bretagne.

2109. — *Bussy au P. de La Chaise.*

A Paris, ce 29 mars 1684.

Je pensois aller à Versailles ces jours-ci, mon R. P., mais ma colique m'a repris : il est bien difficile d'avoir de la santé avec un grand chagrin. Au nom de Dieu, mon R. P., guérissez-moi le corps et l'esprit par quelque bien que vous procurerez à ma maison.

Voici de bons jours où le roi a coutume de redoubler ses charités; aidez-lui à cela sur mon sujet et me faites toujours l'honneur de m'aimer.

2110. — *Le duc de Saint-Aignan à Bussy.*

A Versailles, ce 5 avril 1684.

J'arrivai hier ici, monsieur, toujours inquiet de vous avoir su indisposé, et aujourd'hui je n'ai pas manqué de

voir madame de Maintenon, à qui j'ai donné votre requête à MM. les maréchaux de France. Elle m'a fait paroître une très-bonne intention pour vous et beaucoup de curiosité sur ce que l'on lui a dit que vous étiez l'homme du monde qui écriviez le mieux. Enfin je suis sorti très-satisfait de cette conversation et je n'ai pas voulu demeurer plus longtemps sans vous en rendre compte. Quand vous pourrez venir ici, nous irons chez le bonhomme maréchal de Villeroi ensemble et à la porte de madame de Maintenon; vous ne le sauriez trop tôt, puisque le roi part dans quinze ou seize jours.

Madame la Dauphine n'est point grosse et les dames suivront. Tilladet m'a dit ce matin qu'on alloit droit à Valenciennes.

Le duc de Monmouth a voulu entreprendre de nouveau sur la vie du roi d'Angleterre; le roi nous l'a dit ce matin. Sa Majesté donna hier au soir à l'une de mes filles, religieuse à Saint-Aignan (1) l'abbaye de Nitorreau (2), près d'Angers, qui est fort bonne. J'ai cru, monsieur, que je vous ferois plaisir de vous apprendre cette nouvelle.

Le 6 avril, m'étant trouvé en état de sortir, j'allai voir le P. de la Chaise, et lui faisant d'abord mes plaintes sur le traitement que je recevois du roi, il me dit que lorsqu'il avoit parlé à Sa Majesté à la fin, de septembre, du misérable état de mes affaires, le roi lui avoit répondu : « Savez-vous bien pour qui vous me parlez, mon Père; connoissez-vous cet homme-là? » Qu'il lui avoit répliqué : « Je le connois, Sire, comme un homme de qualité et d'esprit qui, après avoir servi longtemps et dans de grands emplois où il a ruiné sa maison, a été

---

(1) Anne-Catherine de Beauvillier, dixième enfant du duc de Saint-Aignan, morte en 1700.

(2) Nidoiseau, *nidus avis*.

arrêté et exilé longtemps et puis rappelé à la cour; je n'en sais que cela. » Que le roi lui avoit dit : « Savez-vous bien qu'il n'a fait toute sa vie que déchirer tout le monde (1)? »

Qu'il lui avoit répondu : « J'ai su qu'il avoit été arrêté pour cela, Sire, mais je n'ai pas appris que depuis que Votre Majesté l'a fait revenir à la cour il ait rien fait qui ait pu vous déplaire. » Que le roi lui avoit dit : « Ah! mon Père, vous ne savez donc pas tout? » Et qu'il avoit aussitôt changé de discours.

Je ne doutai pas à cette conversation qu'on ne m'eût rendu de nouveau de mauvais offices auprès du roi, que je vis bien qui en étoit aussi susceptible qu'autrefois, et je me retournai à Dieu, que je connus bien qui ne vouloit pas encore me donner du repos.

Le chevalier de Fourbins (2) étant mort en ce temps-là, je fis un placet au roi que j'envoyai au P. de la Chaise, avec une lettre que je lui écrivis, pour quelqu'un des bénéfices qu'avoit laissés ce chevalier; et, n'en ayant point de réponse, j'écrivis cette seconde lettre au P. de la Chaise :

---

(1) Il est probable que Bussy, qui se montrait si fier et si joyeux de ce que le roi avait consenti à lire ses Mémoires et sa Correspondance, et qui en avait tiré pour son intérêt de si grandes espérances, s'était fait par là un tort irréparable dans l'esprit du monarque, car celui-ci avait trouvé dans ces écrits de nombreux traits satiriques contre une foule de personnages de la cour, morts ou vivants, et le président Brulart, comme on l'a vu plus haut (p. 222, 229, 239), avait adressé à ce sujet au comte les plus sages observations. Nous croyons donc que c'est, non point à quelque nouveau méfait de Bussy, mais à l'impression résultant de la lecture de ses manuscrits qu'il faut attribuer la réponse du roi au P. de la Chaise.

(2) Louis Forbin de la Marthe, chevalier de Malte, abbé de Vauluisant et de Preuilly, capitaine-lieutenant des mousquetaires (1673), maréchal de camp (1677). Le soir même du jour (27 avril 1684) où il venait d'être nommé lieutenant général, il fut atteint de la maladie dont il mourut.

2111. — *Bussy au P. de la Chaise.*

A Paris, ce 20 mai 1684.

Il y a quelque temps que je me donnai l'honneur de vous écrire, mon R. P., pour vous supplier de m'assister auprès du roi pour obtenir pour mon fils un des bénéfices du chevalier de Fourbins; je n'en ai point eu de réponse : depuis ce temps-là il est mort beaucoup de gens d'Église. Est-il possible que Sa Majesté n'ait pas eu quelque bonté pour moi en ces occasions? Ah! mon R. P., que j'ai besoin de l'assistance de Dieu en l'état où je suis! J'en reçois déjà une grande de n'être pas au désespoir et de ce qu'il me fait la grâce de me donner toujours de la confiance en sa divine bonté; j'en ai aussi en vous, mon R. P., car vous m'avez paru touché de mes maux, et il est vrai que vous ne pouvez pas avoir le cœur aussi noble que vous l'avez, sans l'avoir tendre pour les malheureux qui ont de la naissance et qui ne sont pas tout à fait sans mérite. Au nom de Dieu, mon R. P., songez à moi. Ne vous rebutez pas des duretés que vous avez trouvées : la persévérance à procurer du bien aux misérables n'a jamais été blâmée et a eu toujours de bons succès. Vous ne vous emploierez jamais pour personne qui soit avec plus de reconnoissance que moi votre, etc.

Enfin, le 13 juin, ma fille de Coligny et moi nous perdîmes notre procès (1). Je ne dirai point ici quel coup de foudre ce fût pour moi ni quelle surprise. Je ne rapporterai pas non plus tout ce que mes amis m'écrivirent sur ce terrible événement..... (2).

---

(1) Contre la Rivière.

(2) Les lignes qui précèdent sont raturées, et à la suite il y a eu

2112. — *Bussy aux RR. PP. Rapin et Bouhours.*

A Bussy, ce 29 juin 1684.

Je n'ai point eu de vos nouvelles, mes RR. PP., depuis la perte de mon procès. Je sais bien que ce n'est pas manque d'amitié de votre part, mais on ne sait bien souvent que dire en pareilles rencontres, car le chapitre des consolations n'est plus à la mode, et en effet si un homme qui a cinquante ans passés (1) ne prend ses consolations de lui-même, ses amis ne réussissent pas à lui en donner.

Ce coup m'a donc fait retourner à Dieu, mes RR. PP., qui m'a soutenu par la confiance qu'il m'a donnée en la justice du plus grand roi du monde, qui ne permettra pas assurément que de son règne tout plein de merveilles et d'équité, une injustice aussi grande que celle qu'on vient de me faire dure jusqu'à la majorité de mon petit-fils le marquis d'Andelot, car elle ne sauroit aller plus loin. On a jugé les deux plus grands faits (2) du monde : un mariage et un accouchement, sur de légères présomptions contre des preuves incontestables du contraire.

Si, au mépris des lois, les juges se donnent la liberté de juger des faits sur ce qu'ils s'imaginent, notre honneur, nos biens et nos vies seront tous les jours à la discrétion d'un juge ignorant ou vindicatif.

Je ne m'en prends point à mes juges, mes RR. PP.,

---

dix feuillets arrachés. Une partie de ces feuillets devait être occupée par la lettre adressée aux PP. Rapin et Bouhours, lettre dont il existe deux copies dans le manuscrit Brottier, d'après lequel nous la publions. Ces copies offrent quelques variantes que nous donnons en note.

(1) Bussy avait alors 66 ans.

(2) *Var.*, faits de la société civile.

parce que je suis persuadé que la plus grande part souhaitoient qu'un homme de qualité, distingué dans le monde par les emplois qu'il a eus, eût raison contre un homme de néant, et que les plus indifférents vouloient rendre justice; mais il n'a quasi pas été en leur pouvoir de faire autrement.

Il n'y a aucunes preuves établies par les ordonnances que ma fille de Coligny soit mariée; il n'y a d'ailleurs possession ni publique ni clandestine; cela étant, c'est un crime que l'arrêt du parlement lui ordonne de commettre quand il veut qu'elle vive avec Rivier comme avec son mari. Assurément elle n'y vivra pas : elle sait le respect qu'on doit avoir pour les arrêts, mais s'entend *jusques aux autels* (1).

On lui ordonne (2) de retourner avec Rivier. Pour retourner avec quelqu'un il faut avoir été avec lui; n'ayant jamais été avec Rivier, elle n'y retournera point.

Cependant, mes RR. PP., vous serez peut-être bien aises de savoir en détail la manière dont M. Talon en usa et avec quelle passion il parla contre nous.

Il commença par me taxer (3) d'imprudence et de mauvaise conduite d'avoir voulu empêcher que le petit-fils d'un vigneron, sans mérite et sans bien, n'épousât ma fille de Coligny, et il l'accusa d'une superstition odieuse, dit-il, d'avoir mêlé dans ses prétendues lettres des sentiments de vertu avec des sentiments de tendresse pour un homme qu'elle vouloit épouser. Cependant le mal qu'il disoit d'elle et le mal qu'il lui préparoit n'étoient que l'effet de celui qu'il me vouloit faire; pourvu qu'il me donnât un grand chagrin il ne se soucioit guère de faire sans preuves

---

(1) *Var.*, *usque ad aras.*
(2) *Var.*, l'arrêt lui ordonne.
(3) *Var.*, il me taxa.

un mariage qui n'avoit jamais été fait, et de donner sans preuves un enfant trouvé à une femme de qualité.

Il lut la déposition des témoins ouïs au Châtelet, quoiqu'elle eût été cassée par l'arrêt du 27 juin 1682, lequel ordonnoit que ces témoins seroient répétés au parlement, et il ne lut point cette répétition, sur laquelle seule on devoit juger cette affaire. C'est une surprise faite aux juges, qui croyoient qu'on ne lisoit que ce qu'on devoit lire.

Il compta pour un témoignage valable la déposition d'un cocher qui n'avoit pas été entendu au Châtelet. Autre surprise faite aux juges, qui croyoient que cette déposition étoit bonne puisque M. l'avocat général la lisoit.

Il lut la lettre fausse ou véritable d'un homme qui, après avoir déposé deux fois en justice différemment l'une de l'autre, ne devoit plus être regardé que comme un faux témoin qui se produit de lui-même. Autre surprise faite aux juges, qui croyoient que c'étoit une bonne déposition puisque M. Talon la lisoit.

Il compta, pour des preuves à faire foi dans un mariage, des lettres non datées, non signées et non suscrites, sur lesquelles en bonne justice on ne pourroit (1) pas faire payer un quart d'écu, et des lettres niées par ma fille de Coligny, vérifiées sur une procédure faite contre l'ordonnance et suspectes de faussetés quand la procédure auroit été légitime.

Il dit sur cela que des juges souverains pouvoient bien de leur notoriété nommer des experts d'office, quoique l'ordonnance ne leur permette qu'en cas que les parties refusent d'en nommer, et qu'ils pouvoient aussi refuser à l'une desdites parties de fournir des pièces de comparaison, qui étoient les deux contraventions à l'ordonnance

(1) *Var.*, on ne devroit pas.

qu'on avoit faites dans la vérification des prétendues lettres de ma fille de Coligny.

Suivant M. Talon, l'ordonnance n'est donc faite que pour les bailliages et les présidiaux. Pour moi je n'aurois pas cru qu'un de MM. les gens du roi, qui sont les protecteurs de l'ordonnance, dût soutenir les contraventions qu'on y avoit faites, et je suis assuré que MM. les collègues de M. Talon ne seroient pas de son sentiment en cette rencontre.

Il compta pour fausses quatre lettres reconnues par Rivier, après s'être longtemps défendu de les reconnoître, et il ajouta plus de foi au rapport de trois experts décriés (1) sur la réputation, et qui même n'avoient pas été chargés d'examiner ces quatre lettres, qu'à la reconnoissance d'un homme qui doit mieux connoître sa propre écriture que les plus habiles experts du monde.

Enfin les lettres que ma fille de Coligny a niées et qui ont été vérifiées sur une procédure faite contre l'ordonnance, ont passé pour véritables au jugement de M. Talon, et selon lui les lettres que Rivier a reconnues ont passé pour fausses.

Vous m'avouerez, mes RR. PP., qu'il seroit fort difficile à M. Talon de persuader cela (2) aux personnes de bon sens.

Mais ce qui parut le plus injuste de toutes ses conclusions, ce fut quand il dit que les actes authentiques qui prouvoient l'alibi de ma fille de Coligny avoient été passés par des notaires de village qui avoient pu être gagnés.

Premièrement, ce sont des notaires des villes de Semur, d'Époisses et de la Ferté-sur-Aube; mais quand ils seroient notaires de village, étant réservés par Sa Majesté

---

(1) *Var.*, gens décriés.
(2) *Var.*, que cela est difficile à persuader.

et leurs actes légalisés par les juges royaux, ces actes devoient faire foi en justice, à moins qu'on ne s'inscrivît en faux contre les notaires et qu'on ne les fît pendre.

Il ajouta qu'il n'y avoit personne dans l'assemblée qui doutât de l'accouchement de ma fille de Coligny et que cela se disoit tout haut dans les galeries du Palais.

Cela n'est pas vrai; mais quand les préventions auroient été assez générales pour que tout le monde le crût, est-ce là une preuve d'un fait aussi important que celui d'un accouchement, et doit-elle être alléguée par un aussi grand magistrat que M. Talon?

Il dit encore que depuis deux ans je pouvois bien avoir fait venir la dame du Puys pour désabuser le monde que ce fût ma fille de Coligny.

A cela je réponds que je ne suis pas le maître de madame du Puys pour la produire en justice quand j'en ai besoin, que je ne l'ai jamais vue qu'au mois de mars 1682, et que je ne sais ce qu'elle est devenue.

Mais, en bonne foi, un juge qui a autant de sens que M. Talon, peut-il opposer ces fausses conjectures à des actes authentiques? Non, assurément; et il ne l'auroit aussi jamais entrepris, s'il n'avoit cru avoir pour lui la voix publique : il hasarda sa vengeance à la faveur des préventions.

Au reste, mes RR. PP., vous remarquerez que depuis le commencement du carême dernier, M. Talon est tombé trois fois malade, que lorsqu'on a proposé deux fois de faire prendre sa place par M. le procureur général, parce qu'on craignoit que sa maladie ne fût trop longue, il est revenu à l'audience quoiqu'il ne fût qu'à demi guéri, et il s'est mis au hasard d'une rechute pour ne pas manquer de donner les conclusions qu'il avoit prises.

Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il lui pardonne, parce je ne veux pas m'attirer la colère du ciel par des haines, quoique peut-être plus justes que celles qu'on a eues

contre moi. Ma résignation aux volontés de Dieu m'attirera des grâces, et surtout la révision de mon procès; je ne lui demande que cela et je l'espère; car il peut quelquefois permettre des injustices, mais quand celui qui les souffre le fait avec patience, il en est tôt ou tard récompensé.

Vous voyez, mes RR. PP., que je n'aurois pas besoin de vos exhortations pour soutenir en chrétien l'injustice de M. Talon. Une longue suite de disgrâces m'a donné ce cœur contrit et humilié que Dieu demande à ceux qu'il afflige, et j'espère qu'il me le tiendra jusqu'à la fin en cet état.

Adieu, mes RR. PP., aimez-moi bien toujours et priez Dieu pour moi.

Je vous envoie le dernier factum de ma fille, fait par M. Severt.

2113. —*La duchesse de Holstein, comtesse de Rabutin, à Bussy.*

A Lintz, ce 8 juillet 1684.

Vous voulez bien, monsieur, après un si long silence, que je vous demande en quel état vous vous trouvez, et si je suis assez malheureuse d'être oubliée de vous; ce que je ne puis pas croire, car vous avez les sentiments trop délicats pour oublier une personne qui vous estime et qui vous honore autant que moi. Si ma correspondance pouvoit contribuer à me mettre plus fortement en votre mémoire, je vous importunerois souvent par mes lettres. Mais quand je me souviens que mes lettres tombent entre les mains d'un homme qui écrit le mieux dans la France, je rougis en moi-même, en me rendant justice que je ne sais point du tout le françois : mais je ne doute point d'être en votre compagnie, je profiterai de toutes les ma-

nières. Je tiendrai bientôt ma parole de vous envoyer mon portrait. J'espère en peu de jours d'aller à Vienne; et sitôt qu'il se trouvera un peintre (ce qui est fort rare en ce pays-ci), je vous enverrai le mien et celui de M. de Rabutin. Je n'oserois point parler de la petite Rabutin, et de la perte sensible que j'ai faite de ce cher enfant, mais seulement vous prier de m'envoyer les portraits de votre famille, et surtout la généalogie que vous m'avez promise il y a si longtemps.

J'ai perdu le factum de madame la marquise de Coligny, votre fille, c'est pourquoi je vous prie de m'en envoyer un autre, car il y a beaucoup de gens qui sont curieux de le lire. En attendant (1), quand je veux prendre plaisir, je regarde votre portrait, qui confirme toute la bonne réputation que vous avez dans le monde; ce qui me donne bien de la curiosité de vous voir. Mais comme il n'y a guère d'apparence à cela, donnez-moi pour le moins cette satisfaction de me donner souvent de vos nouvelles pour récompense de mon impatience de vous connoître, et soyez persuadé, mon cher cousin, que je suis toute à vous.

2144. — *Bussy à la duchesse de Holstein, comtesse de Rabutin.*

A Bussy, ce 2 août 1684.

Je m'étonnois extrêmement, madame, de ne recevoir plus de vos lettres, et cela me mettoit en peine de votre santé. Je ne vous ai point oubliée, et je ne vous oublierai jamais. Si nous étions plus voisins que nous ne sommes et que notre commerce pût être plus fréquent, vous connoîtriez que je suis bien loin de vous oublier. Cependant,

(1) Les quatre lignes qui précèdent sont effacées sur le manuscrit.

madame, quelque éloignés que nous soyons, nous pourrions nous écrire plus souvent que nous ne faisons; et la trêve qui vient d'être faite entre vous et nous favoriseroit notre dessein. Vous avez honte, dites-vous, madame, d'écrire en françois à l'homme de France qui écrit le mieux. Premièrement, je vous dirai qu'il n'y a point de femme à la cour de France, qui écrive en allemand approchant de ce que vous écrivez en françois, ni personne au monde qui écrive de meilleur sens que vous. Je regarde votre raison, madame, et non pas vos paroles. Si ma manière d'écrire vous divertit, je m'estimerai fort heureux de vous donner souvent ce plaisir-là.

Vous ne sauriez croire, madame, l'impatience où je suis d'avoir votre portrait. Je serai ravi d'avoir aussi celui de mon cousin. Je ne savois pas la perte que vous avez faite de mademoiselle de Rabutin. Je vous assure, madame, qu'après vous et M. son père, personne n'en est plus affligé que moi.

Le procès de ma fille de Coligny m'a tellement occupé que je n'ai pu achever la généalogie des Rabutins. Nous avons même perdu ce procès. Mais. . . . . ce que nous prétendons faire contre l'arrêt. Nous oserions vous prier. . . . . là que j'achèverai la généalogie et je ferai achever les portraits de ma famille. Cependant, madame, je vous renvoie la lettre qui vous étoit adressée sur l'affaire de ma fille et son factum. Ces pièces apprendront aux gens qui voudront lire à . . . . . que, quelque soin que le roi ait pris de faire observer la justice dans son royaume avec plus d'autorité que n'ont jamais fait les rois ses prédécesseurs, il s'y trouve toujours de méchants juges (1).

Au reste, madame, vous ne sauriez avoir plus d'envie

(1) Tout ce paragraphe est biffé sur le manuscrit et nous avons eu beaucoup de peine à le déchiffrer.

de me voir que moi vous, et je ne désespère pas tout à fait d'avoir quelque jour cet honneur-là. Cependant vous me témoignez souhaiter que je vous écrive souvent, je vous en donne ma parole, je le ferai. Mais soyez, s'il vous plaît, plus régulière à me faire réponse, et prenez la peine de me marquer toujours la date de la dernière lettre que vous avez reçue de moi et de me répondre exactement à tous les articles de ma lettre. Car c'est ce qui fait l'agrément du commerce à qui on donne par là l'air d'une conversation.

2115. — *Bussy au duc de Saint-Aignan.*

A Bussy, ce 8 août 1684.

C'est avec une joie que je n'ai point eue depuis plus d'un an, monsieur, que je viens d'apprendre le présent que vous a fait le roi de Pologne (1). Il n'y a qu'un semblable présent du roi, notre maître, qui me parût plus doux et plus honorable que celui-là. Vous avez eu ce plaisir-ci plus d'une fois en votre vie, monsieur, et je prie Dieu qu'il les réitère souvent; car il n'y a personne qui vous aime plus tendrement que je fais et qui soit plus que moi votre, etc.

---

(1) Sobieski avait envoyé au duc de Saint-Aignan l'épée du grand visir. Voy. l'Appendice.

2116. — *Le duc de Saint-Aignan à Bussy.*

A Paris, ce 30 août 1684.

Hier, madame la marquise de Coligny me fit l'honneur de m'envoyer la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire, par laquelle vous vous réjouissez avec moi du présent du roi de Pologne. Après mille remercîments de toutes les marques de votre amitié, je vous ferai le récit de mes aventures.

La fièvre me prit quarte le 13 de ce mois à Alincourt. J'en ai eu cinq grands accès. Elle m'a manqué le 28 bien à propos, car elle approchoit fort de l'automne. J'espère qu'elle ne me reprendra plus par la force que je me sens, Dieu merci. Il n'en est pas de même du duc de Beauvillier qu'une fièvre tierce et double tierce chicane depuis longtemps et qui lui donna encore hier un grand accès.

Vous savez, monsieur, que M. le duc d'Elbeuf a convolé en troisièmes noces avec mademoiselle de Navailles (1), et M. le duc de Richelieu en secondes avec mademoiselle d'Assigné (2).

On attend ici notre parente la maréchale d'Humières, de qui la fille, madame la vidame, en perdant son mari, garde avec un enfant qu'elle en a cinquante mille livres de rente (3).

---

(1) Françoise de Navailles, fille du duc de ce nom, troisième femme de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, morte le 11 juin 1717 à 64 ans.

(2) Anne-Marguerite d'Acigné, fille de Jean-Léonard d'Acigné, comte de Grandbois, seconde femme d'Armand-Jean du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, morte le 19 août 1698. Le duc se remaria en 1702 à Marguerite-Thérèse Rouillé, veuve du marquis de Noailles.

(3) Anne-Louise de Crevant d'Humières, mariée : 1° En août 1682

Le roi a décidé en faveur de Vénus pour la statue d'Arles qui avoit partagé tous les savants; les uns la croyant une Diane, les autres une Vénus (1).

J'irai demain faire ma cour à Versailles. Si j'y apprends quelques nouvelles, vous en serez informé par l'homme du monde qui est le plus à vous (2).

2117.—*La duchesse de Holstein, comtesse de Rabutin, à Bussy.*

A Vienne, ce 29 août 1684.

J'ai reçu votre lettre datée du 2 de ce mois. Je suis ravie que vous vous portiez bien et que vous m'assuriez en même temps que cette trêve qui est faite (3) contribuera à notre entrevue; ce que je souhaite passionnément. M. de Rabutin est toujours à l'armée, et il semble que Dieu a donné une bénédiction particulière pour les armes de Sa Majesté impériale; car nos gens ont toujours battu les Turcs, et quoique le régiment de M. de Rabutin ne fût point dans la grande armée, il a demandé en grâce de servir cette campagne de volontaire, afin de se pouvoir trouver en toutes les occasions qui sont faites, qui sont fort considérables.

On a fait de grands butins, mais lui prend plus d'intérêts pour la gloire que pour ces sortes de profits. Il n'a rien eu que ce qu'il a acheté. C'est un grand bilis de suple

---

à Louis-Alexandre, comte de Vassé, vidame du Mans; 2° à Charles-Louis de Hautefort, marquis de Surville.

(1) Voy. l'Appendice.

(2) A la suite de cette lettre, plusieurs feuillets ont été arrachés dans le manuscrit.

(3) Entre la France et l'Empire.

et un autre de luxerie (1). On ne peut pas s'imaginer de quelle magnificence et propreté sont ces Turcs, et surtout dans leurs tentes.

Notre armée est présentement au siége de Bude où M. le duc de Lorraine a fait la grâce à M. Rabutin de lui permettre d'aller faire sa charge, quoique son régiment n'y soit pas. Vous pouvez croire en quelle peine et inquiétude je me trouve continuellement. Les Turcs font beaucoup de résistance; nonobstant, on espère d'avoir la place; ce que je souhaite plus que personne.

Pour mon portrait et celui de M. de Rabutin, je me donnerai l'honneur de vous l'envoyer sitôt que je trouverai un peintre. Vous m'obligerez fort de m'envoyer ceux de votre famille, comme aussi la généalogie (2). . . . . .

Je prends intérêt plus que personne à tout ce qui peut vous toucher, parce que je suis tout à fait à vous.

2118.—*Bussy à la duchesse de Holstein, comtesse de Rabutin.*

A Chaseu, ce 20 novembre 1684.

Pour répondre à votre lettre du 29 août, madame, je vous dirai qu'on ne peut avoir plus de joie que j'en ai que la trêve soit faite; cela nous donnera plus de commerce ensemble en attendant l'occasion de nous voir; c'est une des choses du monde que je passionne le plus.

Il est vrai, madame, que les armes de Sa Majesté im-

---

(1) Ces mots, dont nous n'avons pu trouver la signification, sont écrits très-lisiblement dans le manuscrit; mais il est possible que Bussy les ait mal lus en copiant la lettre de la duchesse.

(2) Il y a ici sept lignes effacées dont nous n'avons pu lire que quelques mots. Il s'agit du procès de madame de Coligny.

périale ont été jusqu'ici fort heureuses contre les Turcs. Je souhaite que la prise de Bude achève de tous points cette bonne fortune, mais on a peur ici d'un méchant succès.

Je suis bien aise que mon cousin, votre mari, ait servi de volontaire à ce siége plutôt que de ne pas servir; cela lui sera compté dans la récompense de ses services. Je crois bien, madame, que votre amour pour lui ne s'accommode pas trop de son grand désir de gloire; cependant, je suis assuré que votre naissance et votre courage s'accommoderoient encore moins de plus de soin de sa part de se conserver. Je pense qu'il est né avec de bonnes et de grandes inclinations; mais je ne doute pas que l'honneur que vous lui avez fait ne relève encore son courage et ne lui donne des pensées dignes du mari d'une princesse (1). . . . . .

La généalogie est en état; on la relie et je vous l'enverrai aussitôt après, madame. Cependant, je ferai achever les portraits de ma famille. J'attends le vôtre et celui de mon cousin avec impatience; vous ne les sauriez donner à personne qui vous honore, qui vous estime et qui vous aime plus que je fais, et qui soit avec plus de respect que moi votre, etc.

Huit jours après que j'eus écrit cette lettre, Françoise de Rabutin, dame de Toulongeon, ma cousine issue de germaine et ma belle-mère, tomba malade à quatre-vingt-cinq ans et mourut le 4 décembre. Elle n'avoit que trente-quatre ans quand elle perdit son mari et fut cinquante veuve plus par l'amour de l'indépendance que pour aucune autre raison, dont son fils se trouva bien..... (2).

---

(1) Il y a ici cinq lignes effacées dans le manuscrit.
(2) Il y a eu ici dix feuillets arrachés dans le manuscrit.

2119. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

Aux Rochers, ce dernier jour de l'an 1684.

Votre lettre m'est venue trouver jusqu'ici, mon cher cousin. Elle m'a appris la mort de ma pauvre tante de Toulongeon. En vérité, j'ai senti la force du sang; j'ai regardé en elle le sang de sa bienheureuse mère et de son brave et illustre frère (1). Il n'y a plus que moi de cette branche. Mais pour vous qui avez à part votre mérite et vos belles actions, et qui seriez le sujet des regrets de ceux qui vivroient assez longtemps pour vous perdre, je suis persuadée qu'à quatre-vingt-six ans le régime que vous observerez et le choix des bonnes viandes vous feront un regain de vie pour vingt ans. Ainsi, mon cher cousin, je vous laisserai en ce monde pour y soutenir mon nom.

Je reviens à cette pauvre tante. Elle a donc poussé sa passion dominante jusqu'à la fin. Vous me peignez fort plaisamment les manières dont elle s'est ménagée, pour éviter de s'engager, au cas qu'elle revînt au monde, et pour empêcher M. d'Autun d'aller chez elle. Cela m'a fait souvenir du soin qu'elle prit de me venir voir à Montelon, de peur que je n'allasse chez elle. Cela s'appelle de la ladrerie, en langage commun. Ce que vous me mandez de plus agréable sur son sujet, c'est qu'elle étoit charitable aux pauvres. Il n'en faut pas davantage pour sauver la fille de la mère Chantal. Je vous prie d'envoyer ce billet de consolation à mon cousin de Toulongeon. Je crois qu'il arrivera trop tard, et que sa consolation est de la même date que la vôtre.

---

(1) Sainte Chantal et son fils le baron de Chantal, père de madame de Sévigné.

Je crois que vous avez bien fait de demeurer chez vous pendant que ma nièce de Coligny présentoit sa requête civile. On doutera moins du fond de son cœur quand il ne sera point soutenu de votre présence.

Je passerai ici l'hiver et une grande partie de l'été. J'y suis fort agréablement avec mon fils et sa nouvelle épouse. Je crois que vous ne retournerez pas plus tôt que moi; mais il ne faut pas laisser que de s'écrire de temps en temps. La belle *Madelonne* est demeurée à Paris. C'est ce qui fait ma peine; mais ainsi l'ont ordonné les destinées. Celle de notre cher Corbinelli sera toujours de vous servir jusqu'aux derniers moments de sa vie. C'est un ami qu'on ne sauroit trop aimer. Je regrette bien les dîners que j'aurois donnés à ma nièce de Coligny quand elle auroit dû voir M. de Lamoignon. N'avez-vous pas gardé son joli garçon auprès de vous? Il vous tiendra compagnie.

Adieu, mon cher cousin. Soutenez toujours bien votre courage, qui a fait souvent mon admiration, et ne vous rendez qu'à bonnes enseignes, c'est-à-dire après quatre-vingt-six ans. Mon fils et sa femme vous assurent de leurs très-humbles services, et moi, je vous embrasse de tout mon cœur.

On m'envoya des rimes pour faire un bout-rimé à la louange du duc de Saint-Aignan, dont il est extrêmement digne. Je fis celui-ci :

Le duc de Saint-Aignan a mis toute sa *gloire*
A bien aimer son maître, à bien servir son *roi*.
S'il n'eût été choisi pour cet illustre *emploi*
Il étoit, à mon gré, tout fait pour la *victoire*.

On lui feroit grand tort s'il n'étoit dans l'*histoire*
Comme un homme d'esprit, comme un homme de *foi*,
Comme un homme dont l'âme incapable d'*effroi*
Est digne d'un éloge au temple de *mémoire*.

Il est des bons amis un modèle *achevé*,
Et le ciel qui le mit dans un rang *élevé*
En fit un chevalier doux, courtois, *intrépide*.

Enfin ceux qu'on mettoit au rang des *immortels*
N'étoient pas autrement, et le brutal *Alcide*
Méritoit moins que lui des vœux et des *autels*.

2120. — *Bussy à l'abbé le Pelletier* (1).

A Autun, ce 20 janvier 1685.

Je viens d'apprendre, monsieur, que le roi vous a fait la justice de vous tirer de la grand'chambre pour vous mettre dans son conseil. Je vous assure que j'en ai eu une joie extrême et que je suis persuadé qu'il ne récompensera jamais le mérite plus justement qu'il a fait en cette rencontre. Il n'a pas tenu à vous, monsieur, comme je me suis déjà donné l'honneur de l'écrire, que les conclusions injustes, violentes et passionnées de M. Talon n'aient pas été suivies. Je l'ai dit partout, et je le dirai toute ma vie; personne n'honorera votre vertu plus que je fais et ne sera pas plus que moi votre, etc.

Comme mon tempérament et ma raison m'ont fort aidé à soutenir les traverses de ma vie, je n'en ai jamais été abattu. Après avoir cherché les remèdes à mes maux, je songeois à me réjouir; le commerce des gens gais et surtout des gens d'esprit m'y a bien servi. Mademoiselle de Ragny, Catherine de la Madelaine, étoit une de ces personnes qui m'étoient propres à m'entretenir en bonne humeur : elle étoit alors à Autun;

(1) Jérôme le Pelletier, second frère du contrôleur général, conseiller au parlement, puis (1685) conseiller d'État semestre, et (mai 1686) conseiller d'honneur au parlement de Paris.

et comme je badinois toujours avec elle, tantôt par quelque chansonnette, tantôt par quelque madrigalet que je faisois à son honneur, je fis celui-ci pour elle :

Toutes les fois que je vous dis
Que j'ai pour vous, aimable Iris,
Des sentiments qui troubleront ma vie,
Vous en riez et voulez que j'en rie.
Sur mon honneur je ne le puis.
Ce que je sens pour vous passe la raillerie.

— Sur ce que le marquis de Montjeu, dont le jeu étoit la grande passion, après avoir perdu son argent à l'académie, dit que pour quatre mille pistoles il consentiroit d'être cocu, j'envoyai ce madrigal à la marquise :

Qui seul vous doit avoir et vous veut partager,
Pour de l'argent devroit vous obliger
De lui donner un honnête homme
Pour camarade et point de somme.
Il mérite d'être cocu,
Sans y gagner un quart d'écu.

2121. — *Madame de Coligny à Bussy.*

A Paris, ce 22 janvier 1685.

On vient de chasser une femme de chambre de (1). . .

. . . . . .

Madame de Duras et la duchesse de Choiseul ont eu un démêlé pour un banc à l'opéra de Versailles; la dernière arrivant avec la marquise de Bellefonds demanda à un garde qui gardoit des places pour qui c'étoit; il lui répon-

(1) Il y a ici un feuillet d'arraché. — La personne dont il s'agit ici est madame d'Espagny, femme de chambre de la Dauphine. Voy. *Journal* de Dangeau, 14 janvier 1685.

dit que c'étoit pour madame de Duras. « Bon, dit madame de Choiseul, c'est cela »; et se mit en place, le garde croyant ou que ce fût ou madame de Duras ou gens de sa part. Un moment après, elle arriva, et le garde lui ayant conté ce qui s'étoit passé, elle alla à madame de Choiseul pour ravoir ses places, et lui dit : « Pour les Grâces, les Jeux, les Ris, les Amours et les amants mêmes, on vous cède tout cela, madame, mais pour tout le reste vous me le devez. » Madame de Choiseul, sans s'émouvoir, se tourna à madame de Bellefonds en lui disant : « Mon Dieu, quand on est faite comme madame de Duras peut-on venir à des spectacles! » et ne sortit point de sa place.

Le maréchal d'Estrades, à soixante dix-huit ans, a été fait gouverneur de M. de Chartres. Il y avoit deux ans qu'on l'avoit déjà nommé pour cela; mais on avoit trouvé plus à propos d'y mettre le maréchal duc de Navailles, comme vous savez. La maréchale d'Estrades fait tout ce qu'elle peut pour se raccommoder avec son mari; le Palais-Royal lui fait envie (1). Quand Benserade fit son compliment à son mari, il lui dit : « Nous ne voulions ici que des gens mûrs, monsieur; il y a deux ans que nous espérions de vous avoir, mais vous étiez encore une tête folle, depuis ce temps-là, vous aurez appris à faire le barbon, et pour moi, je suis ravi comme votre ami et votre serviteur, que vous ayez gagné cela sur vous. »

Je crois, monsieur, que vous ne vous plaindrez pas que mes lettres soient trop courtes.

---

(1) On lit dans le *Journal* de Dangeau, à la date du 22 février : « J'appris que madame la maréchale d'Estrades s'étoit raccommodée avec son mari et qu'elle étoit allée loger au Palais-Royal. »

2122. — *Madame de Coligny à Bussy.*

A Paris, ce 25 janvier 1685.

L'envoyé de Gênes vient d'être mis à la Bastille sur sa parole; voici sur quoi le roi a proposé des conditions aux Génois et leur donne un mois pour accepter, à faute de quoi il en fera un exemple qui fera trembler la postérité; ce sont les termes; le régiment des gardes marchant avec d'autres troupes pour leur tenir parole (1).

Les conditions sont que le doge viendra faire satisfaction au roi, et comme il est défendu au doge de sortir de Gênes et qu'il en perd le titre dès qu'il en est dehors, le roi veut que celui-ci vienne doge, qu'il retourne doge et qu'il soit doge encore six mois après être arrivé à Gênes; que pour faire aussi plus d'honneur au doge, on enverra M. de Seignelay pour l'emmener; lequel honneur, comme vous voyez, revient encore au roi.

La seconde condition est que les Génois donneront cent mille écus au comte de Fiesque (2) par provision sur le procès qui n'est pas encore jugé, lesquels cent mille écus, M. de Caumartin (3), conseiller d'État, touchera pour payer les anciennes dettes du comte de Fiesque. Il est bien heureux que les Génois aient déplu au roi.

La reine d'Espagne a prié le roi de lui envoyer un am-

---

(1) A la suite de plaintes plus ou moins fondées, Gênes avait été bombardée du 17 au 28 mai 1684. Elle se soumit aux volontés du roi par un traité signé le 12 février 1685.

(2) Le roi avait demandé aux Génois la restitution des fiefs confisqués un siècle auparavant sur la maison de Fiesque, après la célèbre conspiration de Gian Luigi contre le doge André Doria.

(3) François le Fèvre de Caumartin.

bassadeur de meilleure maison que Fromenteau, et sur cela, Feuquières a été nommé.

Je ne sais si vous avez ouï parler que le roi de Siam avoit envoyé ici des gens pour savoir nouvelles d'un ambassadeur qu'il y a sept ans qu'il avoit envoyé au roi avec des présents magnifiques, et qui ont été perdus ou, à ce qu'on croit, pris par les Hollandois. Ces derniers venus sont prêts à s'en retourner, et le roi envoie avec eux un chevalier de Chaumont pour ambassadeur extraordinaire, et l'abbé de Choisy a demandé d'y aller en qualité d'ambassadeur ordinaire pour trois ans (1). C'est une ferveur de grand exemple, car il quitte vingt mille livres de rente pour aller prêcher l'Évangile en ce pays-là et pour achever de convertir le roi qui est fort ébranlé, disant que de toutes les religions dont il s'est fait instruire, à la réserve de la mahométane qu'il trouve folle, il n'y en a point qui le touche plus que la nôtre.

Voilà un commencement de couplet dont on ne m'a su dire la fin :

Pour l'archevêque aux larges reins,
Si connu dans la France
Par son immensité de biens
Et par son insolence.

Nous fûmes hier voir Mademoiselle qui ne m'a jamais tant fait d'amitiés. Elle me demanda des nouvelles de toute ma famille à commencer par vous, monsieur, et de mon fils, qu'on lui avoit dit qu'il étoit fort joli. Je lui dis qu'il arrivoit avec moi de la campagne, que dès qu'il sauroit faire la révérence, je le lui amènerois. Elle me demanda de qui je portois le deuil, et comme je lui eus dit que c'étoit de ma grand'mère de Toulongeon, elle me ré-

(1) L'abbé de Choisy a écrit la relation de son voyage.

pondit qu'elle la connoissoit fort et un certain grand abbé de Saint-Satur (1), qui avoit bien de l'esprit et qu'elle voyoit toujours avec elle. Elle me demanda si vous ne viendriez point cet hiver à Paris, me parla fort longtemps de toute la maison de Dalet, enfin ne parla qu'à moi. Nous étions arrivés sur la fin de son dîner. M. du Maine dînoit avec elle, la comtesse de Fiesque, madame de Montglas et les filles de Mademoiselle; au sortir de table, la comtesse me fit mille amitiés; de là, nous allâmes voir mademoiselle de Guise.

Saint-Gelais (2) a une affaire avec le comte de Carpaigne, celui-ci a dit qu'il avoit donné un soufflet à Saint-Gelais; l'autre a dit qu'il avoit menacé Carpaigne de coups de bâton.

2123. — *Bussy au roi.*

A Chaseu, ce 7 février 1685.

Plaise à Votre Majesté, Sire, de considérer qu'après m'avoir châtié par une prison de treize mois, par la destitution d'une grande charge de guerre que j'avois exercée treize années, et par un exil de dix-sept ans, elle a été touchée de mes peines et de la résignation avec laquelle je les ai souffertes, en me faisant revenir et en me disant

---

(1) Saint-Satur (Sanctus-Satyrus) sous Sancerre, abbaye du diocèse de Bourges.

(2) « MM. les maréchaux de France envoyèrent à la Conciergerie MM. de Saint-Gelais et de Carpegna, qui avoient eu un démêlé assez violent chez madame la marquise d'Alluye. L'affaire avoit déjà été accommodée à Paris par M. le maréchal d'Estrades; mais il y avoit eu plusieurs discours qui obligèrent MM. les maréchaux à se rassembler et à les envoyer en prison, parce qu'ils s'étoient entrefrappés. » (*Journal* de Dangeau, 25 février).

qu'elle n'avoit pas toujours été contente de moi, mais qu'elle l'étoit alors. Depuis ce temps-là, Sire, j'ai fait ma cour à Votre Majesté le plus souvent qu'il m'a été possible, et je l'aurois fait encore davantage si le mauvais état de mes affaires ne m'en avoit empêché. Le chagrin de cet état me mit il y a deux ans à l'extrémité, et sur cela, j'eus recours à Votre Majesté, Sire, par un placet à quoi je n'eus point de réponse. Je ne me suis pas rebuté, Sire, car je sais que Dieu, dont vous êtes l'image, veut que nous ne nous lassions point de recourir à lui dans nos besoins. Je supplie donc encore très-humblement Votre Majesté, Sire, d'avoir pitié d'un homme de qualité qui a de longs services à la guerre dans de grands emplois et qui lui demande seulement de quoi vivre. Je me serois allé jeter à vos pieds, si j'avois eu de quoi faire le voyage, mais outre mon impuissance de sortir de chez moi, je suis encore demeuré en province pour apaiser mes créanciers qui sont sur le point de m'en mettre dehors, si Votre Majesté ne leur montre par quelque petit secours qu'elle ne m'abandonne pas, et ne leur fait attendre par là que j'établisse mon fils. Au nom de Dieu, Sire, ayez pitié de moi; vous assistez tous les jours tant de misérables, ne permettez pas que je sois le seul de votre royaume dont vous connoissez la misère, qui ne se ressente pas de vos charités. Votre Majesté, Sire, n'en fera jamais une plus grande devant Dieu ni devant les hommes que celle de me secourir; et je prierai Dieu le reste de ma vie pour la longueur et la prospérité de la vôtre.

J'adressai ce placet au duc de Saint-Aignan et le paquet à ma fille de Coligny pour le lui faire rendre.

2124.—*La duchesse de Holstein, comtesse de Rabutin, à Bussy* (1).

A Vienne, ce 8 février 1685.

J'ai reçu il y a quelque temps une de vos lettres, monsieur, qui me témoigne mille amitiés, pour lesquelles je vous ai infiniment d'obligation, comme aussi de la confiance que vous me témoignez en me donnant le plaisir de chercher un emploi pour un de vos parents qui s'appelle M. de Choiseul, où je n'ai pas manqué un moment pour exécuter vos ordres en écrivant à M. le duc de Bavière de me faire la grâce de donner un emploi pour cet étranger, qui est obligé de quitter son pays. Il m'a d'abord accordé fort honnêtement ma demande et en même temps m'a donné la permission de vous écrire que M. de Choiseul pouvoit aller à Munich et qu'il le prendroit à son service. Comme vous ne m'avez point spécifié la charge qu'il demande, je ne me suis point déclarée là-dessus. M. l'électeur, dans la lettre qu'il m'a écrite, m'accorde un emploi à condition que ce ne sera pas un régiment ou quelque chose de pareil; mais que le reste, il l'accommodera fort bien, et même il m'a marqué qu'il avoit la curiosité de savoir en quelle qualité il avoit servi en France. Pour ici, à notre cour, je n'ai pas voulu songer pour lui procurer quelque chose; car on auroit eu de la peine à l'obtenir, les François n'y sont pas aimés. M. de Rabutin avec son mérite et beaucoup de services, malgré son mariage et un établissement ici, a bien de la peine à venir à quelque chose, quoiqu'il ait l'approbation de toute la cour et de tous les honnêtes gens.

(1) Bussy ne reçut cette lettre que le 21 août.

Voilà, monsieur, tout ce que je puis vous dire sur ce sujet, vous assurant que je serai toujours ravie de vous rendre quelque service et à tous ceux qui vous touchent, et je vous prie de me continuer toujours votre amitié et votre cher souvenir, et soyez persuadé que je suis tout à fait à vous.

2125. — *Bussy à Lamoignon.*

A Chaseu, ce 11 février 1685.

Je crois que vous ne doutez pas, monsieur, de la joie que j'ai eue de la place que le roi vient de donner au conseil à M. votre frère (1); les raisons d'amitié et de parenté m'obligent de m'en réjouir, mais quand il n'y auroit que la reconnoissance des secours que j'ai reçus de vous dans l'affaire de ma fille de Coligny, cela suffiroit pour me faire prendre part à tout ce qui vous touche et pour vous assurer que personne ne sera jamais plus véritablement que moi votre, etc.

2126. — *Bussy à Basville.*

A Chaseu, ce 11 février 1685.

J'ai appris la place que vous venez d'avoir au conseil, monsieur, avec une joie extrême, et il ne vous peut jamais rien arriver à quoi je ne m'intéresse extrêmement. L'honneur que j'ai d'être votre parent, l'amitié que vous m'avez promise et les assistances que j'ai reçues de vous

(1) Voy. la lettre suivante.

en toutes rencontres, m'obligent de vous honorer, de vous aimer et d'être toute ma vie avec la plus grande estime du monde votre, etc.

2127. — *Bussy à Breteuil* (1).

A Chaseu, ce 11 février 1685.

Depuis la lettre que je me donnai l'honneur de vous écrire l'année passée, monsieur, sur la place que le roi vous donna dans les finances, j'ai eu d'autres sujets de douleur et de joie de vous faire des compliments. J'ai pris à la perte que vous avez faite de M. votre père, la part qu'un de ses amis et des vôtres y peut prendre; et la place que vous venez d'avoir m'a donné de la joie. Soyez persuadé, monsieur, qu'il ne vous arrivera jamais rien à quoi je ne m'intéresse extrêmement, car je suis avec beaucoup de sincérité, etc.

2128. — *Breteuil à Bussy.*

A Versailles, ce 17 février 1685.

J'ai reçu, monsieur, avec beaucoup de reconnoissance les marques de la continuation de votre bonté pour moi au sujet de tout ce qui m'est arrivé depuis peu. Je vous supplie très-humblement de croire que vous ne pouvez

---

(1) François le Tonnelier-Breteuil, marquis de Fontenay-Trésigny, conseiller au parlement, maître des requêtes, puis intendant des finances et conseiller d'État (janvier 1685), mort le 10 mai 1705. Son père, Louis le Tonnelier-Breteuil, était mort le 18 janvier 1685, à 76 ans.

vous intéresser pour personne qui vous honore plus que moi ni qui soit plus que je suis, monsieur, votre, etc.

2129. — *L'avocat général de Lamoignon à Bussy.*

A Paris, ce 20 février 1685.

Je ne doute pas, monsieur, que vous n'ayez eu, au sujet de la promotion de mon frère, tous les sentiments que je dois attendre d'une personne qui m'honore par son alliance et par son amitié. Soyez aussi persuadé, s'il vous plaît, de ma reconnoissance, et qu'on ne peut être plus véritablement que je le suis votre, etc.

2130. — *Basville à Bussy.*

A Poitiers, ce 23 février 1685.

Je compte trop, monsieur, sur l'honneur de votre amitié pour n'être pas très-persuadé de la bonté que vous avez de prendre part à la grâce que le roi m'a faite. Je vous supplie de croire que vous ne pouvez vous intéresser pour personne qui vous honore plus parfaitement que moi ; j'y suis obligé par toutes sortes d'engagements d'estime, d'alliance et d'amitié. Je puis vous assurer que je n'y manquerai jamais, et que je serai toute ma vie plus qu'homme du monde votre, etc.

Ma fille de Coligny, à qui j'avois adressé le paquet du duc de Saint-Aignan, dans lequel étoit ma lettre au roi, l'envoya à mon ami, en lui faisant un compliment sur quelques accès de fièvre qu'il avoit eus ; et en ayant eu réponse elle me l'envoya :

A Versailles ce 25 février 1685.

Vous ne pouviez, madame, prendre quelque intérêt à la santé de personne qui fût plus véritablement ni plus respectueusement à vous que moi. Je n'ai point été à Paris pendant ma fièvre tierce, et après ma guérison un grand carrousel qui se prépare m'attache encore ici. Je ne manquerai pas, madame, de donner au roi le placet de M. le comte de Bussy, prenant mon temps le mieux qu'il me sera possible ; et dans toutes sortes d'occasions vous me trouverez, madame, votre, etc.

2131. — *Madame de Coligny à Bussy.*

A Paris, ce 26 février 1685.

Je ne doute pas que vous ne sachiez, monsieur, que le maréchal d'Humières veut faire le mariage de son frère (1) et de sa fille de Mouchy; mais le pape qui ne s'en soucie pas, non plus que Dieu, que la maison de Crevant soit éteinte, n'a pas voulu donner la dispense de la perpétuer (2).

Madame de Maintenon est guérie de ses hémorroïdes.

Du Bourg est sauvé par Carrette (3), qui a par là acquis une grande réputation.

---

(1) Raymond-Louis, marquis de Preuilly, lieutenant général des armées navales, mort le 20 juin 1688.

(2) Marie-Louise, abbesse de Mouchi, seconde fille du maréchal d'Humières. Celui-ci obtint, lorsqu'il fut créé duc en 1690, que sa dernière fille, Anne-Louise-Julie de Crevant, aurait après lui le duché et le porterait à son mari, qui prendrait le nom et les armes d'Humières. Elle épousa la même année Louis-François d'Aumont.

(3) Caretti, empirique italien. Voy. sur lui Saint-Simon, t. III, p. 195-197.

Le chevalier de Châtillon épouse mademoiselle de Brouilly (1).

Mademoiselle Martel (2) a eu mille écus de pension, et madame de la Sablière deux mille livres (3).

Mesdames de Tingry et de Saint-Géran, toutes deux dames du palais, ont eu les deux mille écus de pension qu'on ne leur payoit plus depuis la mort de la reine; les autres en sont au désespoir. Toutes ces grâces sont, à ce qu'on dit, l'ouvrage de madame de Maintenon.

Le roi d'Angleterre (4) a communié publiquement; c'est vraisemblablement courir au martyre. Il a fait déclarer prince du sang son gendre, qui est le fils du roi de Danemark. Le duc de Monmouth et le prince d'Orange en sont enragés.

Le comte de Gramont et sa femme ont eu chacun deux mille écus de pension outre celles qu'ils avoient déjà (5). Hamilton, le frère de la comtesse, vient pourtant d'être chassé de la cour et renvoyé en Angleterre (6).

---

(1) Il était fils de Boisrogues, gentilhomme servant de Gaston.

(2) Tante de cette demoiselle de Beauvais, qui était devenue comtesse de Soissons, comme on l'a vu précédemment.

(3) Mademoiselle Hessein ou Hesselin, femme d'Antoine Rambouillet de la Sablière, célèbre par sa liaison avec la Fontaine; morte le 8 janvier 1693.

(4) Jacques II. Charles II était mort le 16 février.

(5) Ils en avaient déjà chacun une de 6,000 livres. (V. *Dictionn. des bienfaits du roi.*)

(6) « Hamilton, fâché de quelque chose que lui avoit dit M. de Louvois, demanda au roi la permission de se retirer et de vendre son régiment pour payer les dettes qu'il avoit faites en France. » (*Journal* de Dangeau, 8 février 1685.)

2132. — *Madame de Scudéry à Bussy.*

A Paris, ce 1er mars 1685.

Je vous proteste, monsieur, que je vous ai écrit plus de quatre fois depuis votre départ de ce pays-ci, et que je n'ai reçu aucune réponse de vous. Cependant je ne me plaignois pas, parce que moi qui connois les amertumes de la vie, je sais qu'elles mettent quelquefois les gens dans un tel état, qu'ils ne veulent alors rien que du repos. Vous ne pourriez croire avec la moindre apparence, mon cher comte, que je cessasse d'être votre amie et votre servante. Je ne suis pas girouette, et je ne vais pas assez dans le monde, pour que mon esprit prenne ces vilaines manières. Il n'y a guère de femme plus réservée que moi; et comme je me passe fort aisément de compagnie, je n'en veux point si elle n'est bonne. J'ai eu l'honneur de voir madame de Coligny. J'en suis tout à fait contente, et de M. son fils. Naturellement je n'aime pas les enfants, mais pour celui-là il m'a charmée; je fais de grandes prédictions en sa faveur. Adieu.

Le duc d'York étant devenu roi d'Angleterre, je crus qu'ayant eu l'honneur de servir avec lui de lieutenant général en 1655 au siége de Landrecies et le reste de cette campagne (1), je lui devois un compliment. Je lui écrivis donc cette lettre :

---

(1) Voy. *Mémoires*, t. I, p. 425, 443.

2133. — *Bussy au roi (Jacques II) d'Angleterre.*

A Chaseu, ce 7 mars 1685.

Sire,

La mort du feu roi, votre frère, de glorieuse mémoire. m'a donné la douleur qu'on a de la perte des grands princes, pour qui on a un respect et une estime infinie; mais votre avénement à la couronne, Sire, m'a donné pour les mêmes raisons toute la joie imaginable. L'honneur que j'ai eu de servir auprès de Votre Majesté, en 1655, me fera toute ma vie prendre une très-grande part à tout ce qui lui arrivera; et personne ne peut jamais être avec plus de respect que moi, Sire, etc.

J'adressai cette lettre à Saint-Évremont, à qui j'écrivis celle-ci :

2134. — *Bussy à Saint-Évremont.*

Ce 7 mars 1685

Notre peu de commerce, monsieur, ne m'empêchera jamais de vous aimer, et de vous estimer comme un parent et comme un bon ami doit faire. Je vous ai trop connu et trop pratiqué pour qu'une longue absence m'ôte du cœur les sentiments que j'ai toujours eus pour vous. J'espère que nous ne mourrons pas éloignés l'un de l'autre, et que le roi touché de vos longues peines, aura la bonté de les finir comme il a fait de celles de M. de

Vardes (1) et les miennes. Cependant, monsieur, je vous supplie très-humblement de vouloir bien prendre la peine de présenter au roi d'Angleterre la lettre que je me donne l'honneur de lui écrire, et de dire à Sa Majesté que je n'oublierai jamais celui que j'ai eu de servir auprès d'elle, et que personne n'est plus aise que moi de la voir sur un trône où son mérite le devoit avoir placé, quand il n'y seroit pas monté par sa naissance.

2135. — *Madame de Coligny à Bussy.*

A Paris, ce dernier mars 1685.

Le roi est fort chagrin du départ de MM. les princes de Conti et de la Roche-sur-Yon (2). Sa Majesté croyoit leur avoir donné congé de manière qu'ils ne l'oseroient prendre. On dit que sa colère tombera sur la maison de Bouillon, qu'on croit qui a porté MM. les princes à demander cette permission pour donner de tels camarades à M. le prince de Turenne. Le roi n'a point voulu lire l'adieu du prince de Conti, il jeta sa lettre au feu (3); il a défendu à madame la princesse de Conti de lui donner un sou, et il a mandé la même chose à tous les trésoriers et à tous les gouverneurs des places. On disoit l'autre jour devant le roi : « Les princes de Conti, de la Roche-sur-Yon et de Turenne partent demain. » Le roi reprit : « Il faut dire, le prince de Conti et le vicomte de Turenne. »

---

(1) Vardes était revenu à la cour en mai 1683. Voy. la lettre de madame de Sévigné au président Moulceau, en date du 26 mai 1683.

(2) Ils avaient obtenu du roi, ainsi que le vicomte de Turenne, la permission d'aller servir en Pologne contre les Turcs. Voy. *Journal* de Dangeau, 20, 23 et 26 mars 1685, et la plaisante anecdote que raconte Saint-Simon sur le départ du prince de Conti. (*Ibid.*, p. 139.)

(3) Cf. Dangeau, 27 mars 1685.

Voilà deux réponses du bon duc (de Saint-Aignan) à moi, monsieur, que je vous envoie :

A Versailles, ce 23 mars 1685.

Je compatis comme je le dois aux déplaisirs de l'un des hommes du monde qui les mérite le moins et que j'honore le plus. Je voudrois bien qu'il fût en mon pouvoir de les faire cesser entièrement ou de les diminuer en quelque manière. Je m'y emploierai, madame, autant qu'il me sera possible et j'aurai l'honneur de vous rendre compte de l'état de tout ce qui aura dépendu, madame, de votre, etc.

A Versailles, ce 30 mars 1685.

Si mes bonnes intentions étoient secondées, madame, d'un peu plus de crédit ou de bonne fortune, M. le comte de Bussy auroit bientôt la satisfaction qu'il mérite et dont il a besoin. Il est difficile de tirer des réponses positives, quelque soin que l'on puisse apporter pour cela. Soyez, s'il vous plaît, bien persuadé, madame, que je n'oublierai rien et que je serai toujours votre, etc.

2136. — *Bussy à la maréchale d'Humières.*

A Chaseu, ce 20 avril 1685.

Je me réjouis avec vous, madame, de la libéralité que le roi vous a faite (1). Il ne sauroit jamais assez vous récompenser des pertes que vous avez faites à son service. Il a beau réitérer ses grâces, je ne me lasserai aussi jamais de vous faire de pareils compliments, car personne n'est plus assurément que moi votre, etc.

---

(1) Le roi venait de lui donner cent mille francs.

P. S. Je n'ai que faire de vous dire que ceci est pour M. votre mari comme pour vous. Vos intérêts sont si fort unis que mes sentiments pour l'un seront toujours aussi tendres que pour l'autre.

2137. — *Madame de Coligny à Bussy.*

A Paris, ce 22 avril 1685.

Le doge est arrivé; le roi le recevra assis et couvert, et le doge sera nu-tête et debout; il fera toutes les soumissions imaginables à la réserve de demander pardon, et dès que la satisfaction sera faite, le roi se lèvera et fera couvrir le doge, et le traitera d'ambassadeur de tête couronnée. Les gardes prendront les armes quand il sortira, et on lui fera beaucoup d'honneur à la sortie. Il arrivera en particulier et s'en retournera en souverain.

Le mariage de M. le duc de Bourbon est assuré avec mademoiselle de Nantes.

Le roi d'Angleterre ne veut point parler à l'ambassadeur Barillon en particulier et dit que quand on lui enverra un homme de qualité, il en fera la différence par là. Il a refusé notre pension disant que le royaume d'Angleterre étoit trop grand pour que son roi fût pensionnaire d'un autre. Cela plaît fort à son peuple et point du tout au roi.

Je ne sais si je vous ai mandé que mademoiselle Brouilly a épousé le chevalier de Châtillon.

On fait un carrosse pour envoyer en Bavière, qui est, dit-on, la plus magnifique chose qui ait jamais été vue en France. Il est dehors et dedans de velours cramoisi, brodé d'or. Il coûte vingt mille écus, on le va voir par rareté. Celui du doge, qui est de velours à fond d'or, est un fiacre auprès de l'autre.

Un gentilhomme, gouverneur de Hombourg (1), mal avec l'intendant de ce pays-là, ayant été cassé sur des plaintes que cet intendant avoit faites de lui à la cour, s'enferma dans sa chambre il y a trois jours, et se donna trois coups de poignard, dont l'un le perça de part en part; le dernier lui fit faire un si grand cri qu'on courut à sa chambre, on rompit la porte, et on le trouva baigné dans son sang. On le porta au Châtelet, où il a été pansé si bien qu'il a été condamné à être pendu par les pieds. Le roi, à qui il avoit écrit une fort belle lettre avant que de se poignarder, pour lui mander que c'étoit le désespoir d'avoir été noirci injustement auprès de Sa Majesté qui le portoit à cette extrémité, lui a envoyé sa grâce avec une pension de six cents livres, en lui mandant qu'il ne vouloit jamais le voir, ni se servir d'un fou comme lui.

2138. — *Bussy à madame de Scudéry.*

A Chaseu, ce 9 mai 1685.

Il y a longtemps que je ne vous ai écrit, madame, parce que j'ai été incommodé d'un fort rhume, qui m'empêchoit de faire la moindre chose où il fallût de l'application. Quand j'en ai été guéri, j'ai couru d'une de mes terres aux autres, ainsi je n'ai pas eu de repos que maintenant que j'arrive de Bussy; et quoique je n'aie pas la gaieté qu'il faut avoir pour le commerce de ses amis par les injustices qu'on m'a faites et qu'on continue de faire à ma fille de Coligny, il faut pourtant vous dire que j'ai toujours le cœur pour vous comme je vous l'ai promis, et que je l'aurai de même toute ma vie. Quand il plaira à

(1) L'imprimé porte : Saint-Geni.

Dieu de me donner plus de tranquillité, je vous serai plus agréable ; mais je ne saurois jamais être plus à vous que j'y suis.

2139. — *Madame de Scudéry à Bussy.*

A Paris, ce 22 mai 1685.

Vous m'avez fait le plus grand plaisir du monde, mon cher comte, de m'assurer de la continuation de l'honneur de votre amitié. J'en ferai tout le cas que je dois, et je vous assure que vos malheurs et les chagrins que vous avez, qui ne sont que trop bien fondés, ne diminueront jamais rien de la tendresse que je vous ai promise. Votre martyre est violent; le mien est lent; mais enfin nous souffrons tous deux. Dieu le permet ainsi, sa sainte volonté soit faite!

Je ne puis m'empêcher de vous parler ici d'un bruit qui court et que je souhaite être véritable, qui est que vous vous êtes tout à fait donné à Dieu. Je l'en loue et je le remercie d'avoir pris votre cœur que j'ai trouvé toujours si bon. Vous n'aurez jamais de paix qu'en vous remettant entre les mains du Seigneur. Le roi disoit dernièrement, comme un autre Salomon, à madame de Motteville (1), qu'il n'y avoit que cela de solide, et elle lui répondit : « Qu'est-ce que vos sujets cherchent en ce monde, si Votre Majesté n'a rien trouvé de bon dans toute la grandeur et toute l'abondance de la royauté? » Le roi est sincèrement dévot; il a un bon et un grand esprit naturel, et tous les gens de bon sens qui font des réflexions en viennent là. M. le Prince y est revenu; il dit qu'il a toujours cru un Dieu, que dès là il n'a pas

(1) L'auteur des Mémoires.

douté qu'il dût y avoir un culte, et que le chrétien lui a paru le plus pur. Ensuite il s'est pleinement convaincu par les prophètes. Il fait de grandes restitutions, et sa conversion est sincère et bien édifiante; car c'est le plus grand esprit de notre siècle. Il se l'est bien élevé depuis douze ou quinze ans et bien étendu par l'étude. Pour moi, j'espère et je souhaite que la prophétie de la mère de Chantal s'accomplisse en vous.

Adieu, monsieur; que je m'estimerois heureuse si je pouvois contribuer à votre bonheur pour toute l'éternité; car enfin quelque longue que soit encore notre vie, le temps pour nous ne durera plus guère.

2140. — *Le P. Rapin à Bussy.*

A la Chapelle, ce 22 mai 1685.

Vous nous feriez grand tort, monsieur, si vous imputiez notre silence, du P. Bouhours et de moi, à négligence ou à quelque autre sorte d'oubli. Nous avons été malades tout l'hiver, lui et moi, et nous sommes ici dans une maison que M. Georges a achetée depuis un an au duc de Luynes, la plus agréable du royaume pour achever de nous guérir, et comme je me porte depuis quelque temps mieux que lui, je me donne l'honneur de vous écrire pour savoir de vos chères nouvelles. Vous comprenez bien, monsieur, que nous avons de trop bons principes à votre égard pour vous oublier, et que nous ne sommes pas assez dépourvus de sens pour négliger un commerce qui nous est si avantageux que le vôtre. Le pauvre P. Bouhours est mal depuis six mois d'une douleur de tête mêlée de vapeurs qui le désolent et qui le rendent incapable de tout; pour moi, qui ai eu la tête plus libre, je ne me suis pas mieux porté.

Voilà ce qui nous a empêchés de vous écrire. Nous

n'avons pas même pu voir madame de Coligny dans l'état où nous étions. Comme nous n'avons rien pu savoir aussi de l'état où vous êtes, nous craignons fort que vous n'ayez eu les mêmes raisons que nous de votre silence. Nous vous supplions de nous dire comment vous avez été l'hiver. La solitude où vous avez été nous a fait craindre. Où êtes-vous présentement, et qu'allez-vous devenir? Tirez-nous de peine, car nous prenons toujours le même intérêt en tout ce qui vous touche. Je suis avec mon respect ordinaire à vous.

2141. — *Bussy à madame de Scudéry.*

A Chaseu, ce 1er juin 1685.

Pour répondre à votre lettre du 22 mai, madame, je vous dirai que j'ai eu de grandes peines depuis quatre ans, que j'eus un chagrin épouvantable l'année passée par l'injustice du parlement de Paris; mais que Dieu, la philosophie et le temps sont de grands médecins pour les maux même sans remède, à plus forte raison quand on en voit et qu'on en espère.

Pour le bruit qui court de ma grande dévotion, je vous dirai que je ne sais pas si l'on doit appeler ainsi de craindre Dieu mille fois plus que la mort, que de l'aimer autant que le cœur humain peut aimer un Être infini et incompréhensible; que de le prier incessamment. Mais je fais tout cela depuis quatre ans, madame; ainsi ce qui paroît nouveau sur ce sujet au public ne l'est plus pour moi. Je ne suis pas encore bien réduit sur les promptitudes naturelles ni sur les premiers mouvements des vengeances; mais à la réflexion, je mets tout au pied de la croix. Les défauts du tempérament sont, Dieu merci, bientôt corrigés par la patience et par la résignation.

Voilà comment je suis, madame; mais encore une fois, il y a plus de quatre ans que je suis comme cela; et quoique je ne croie pas mourir aussi vite que vous le pensez, je tâche de devenir meilleur. J'espère que Dieu me fera la grâce de le mieux servir le reste de mes jours encore que je ne fais. Je ne prétends pas pour cela les passer en pleurs et en tristesse. Le précepte de Salomon *de bien vivre et se réjouir*, m'a toujours extrêmement plu. La fortune trouble assez nos innocentes joies, pour que nous ne craignions pas que les plaisirs nous emportent trop loin.

2142. — *Bussy à madame de Grignan.*

A Chaseu, ce 4 juin 1685.

Voilà l'histoire de la maison de madame votre mère que je lui ai promise, madame. J'aurois attendu son retour de Bretagne pour la lui envoyer, si je n'avois été pressé par ma reconnoissance sur toutes les marques extraordinaires d'amitié que ma fille de Coligny a reçues de vous depuis quatre mois, mais j'ai cru qu'en vous en rendant mille grâces, je vous ferois plaisir de vous donner connoissance du mérite de vos grands pères maternels. Il faut dire la vérité, madame, il y a eu d'honnêtes gens parmi eux, et la fortune a mis dans les grands honneurs beaucoup de gens en France qui ne les valoient pas. Quand je dis, honnêtes gens, je n'entends pas exclure votre sexe, madame, le mérite de madame votre mère est aussi extraordinaire que celui des Amé, des Claude, des Christophle et des Celse; et je n'en demeurerois pas à son éloge, si je ne parlois à vous; mais je ne romps jamais en visière aux gens pour le bien non plus que pour le mal que j'en veux dire. Agréez donc, madame, s'il vous plaît, que pour ne

pas blesser votre modestie je me contente de vous dire que personne au monde, etc.

L'ouverture des états généraux de Bourgogne se devant faire à Dijon le 12 ou le 15 juin, à l'arrivée de M. le Duc, je m'y en allai pour y rendre mes respects à Son Altesse, ce que je n'avois encore pu faire depuis que M. le Prince, son père, lui avoit donné son gouvernement, à cause que, ne voyant point le roi, je ne voyois personne de la famille royale que Madame, qui n'avoit pas cru fâcher Sa Majesté de me faire cette grâce.

2143. — *Bussy au P. de la Chaise.*

A Dijon, ce 14 juin 1685.

Votre naissance, votre profession, mon R. P., votre emploi auprès du roi, et la bonté que vous eûtes à Fontainebleau en 1683, de dire à Sa Majesté le misérable état de mes affaires, m'obligent aujourd'hui de vous écrire; ce n'est plus pour le supplier de me tirer de la misère où je suis, j'en sortirai comme je pourrai; mais comme les refus de Sa Majesté à toutes les très-humbles supplications que je lui ai faites de m'assister, joints aux mauvais offices que j'ai appris qu'on m'avoit rendus auprès d'elle, m'ont fait croire, à moi qui connois sa bonté naturelle, qu'il n'étoit pas content de moi, je ne lui demande plus de grâce : je ne lui demande que la justice de me donner moyen de me justifier; il l'a accordée à des gens accusés des crimes les plus noirs qui ont fait voir leur innocence. J'espère que Dieu lui inspirera la pensée de ne me pas plus maltraiter qu'eux, et c'est ce que je vous supplie très-humblement, mon R. P., de lui demander aujourd'hui pour moi. S'il me trouve coupable, je ne dis pas seulement depuis que

Sa Majesté me reçut si gracieusement en me disant qu'elle étoit alors contente de moi, mais encore de quelque chose que j'eusse faite, et qui ne fût pas venue à sa connoissance pendant ma disgrâce, je me soumets à une prison perpétuelle; mais si on m'accuse injustement, je supplie très-humblement le roi d'avoir pitié d'un homme de qualité qui, après avoir servi trente et un ans à la guerre et treize ans dans les plus grands emplois, se trouve accablé de calomnies, de prisons, de démissions de charges et d'exils.

Vous voyez bien, mon R. P., le grand intérêt que j'ai de faire connoître au roi quel je suis; mais vous voyez bien aussi qu'il ne doit pas être tout à fait indifférent à Sa Majesté de savoir ponctuellement la vérité de ce qui me regarde, afin que Dieu, que je sais que Sa Majesté aime et craint plus que jamais elle n'a fait, ne soit pas offensé contre lui, comme il seroit si Sa Majesté faisoit du mal à quelqu'un sur des faux rapports et faute de se bien éclaircir. Il y a vingt ans que je passe ma vie à craindre Dieu plus que je n'ai jamais fait, et à parler du roi dans des mémoires de guerre comme du plus grand prince qui ait jamais régné. Cependant Sa Majesté qui a le cœur juste et droit prend, sans s'éclaircir, toutes les impressions les plus mauvaises qu'on lui veut donner de moi.

Ah! mon Dieu, comment peut-il se faire que vous qui avez tant de soin de la gloire et de la justice de ce grand prince, le laissiez maltraiter un homme qui vous craint, qui vous aime, qui vous prie et qui en use ainsi pour lui? Mon Dieu, vous permettez qu'il se trouve à la cour mille calomniateurs contre moi, ne permettrez-vous point qu'il se trouve un homme de bien qui m'aide à faire voir mon innocence? L'état où je suis, mon R. P., s'approche du désespoir, et vous voyez bien que si je ne mérite pas les traitements que je reçois je dois être outré de douleur; je le suis aussi, mon R. P. Aidez-moi, je vous conjure, à me

justifier : la charité vous en presse, mais l'intérêt que vous avez à la conscience et à la gloire du roi vous y oblige pour le moins autant. Je vous en supplie au nom de Dieu, et de me croire votre, etc. (1).

2144. — *La duchesse de Holstein, comtesse de Rabutin, à Bussy.*

A Vienne, ce 22 juin 1685.

Je vous envoie ici les deux portraits de M. le comte et le mien qui sont assurément fort mal imités, et je vous assure, pour votre cousin, on lui a fait le plusméchant air et c'est tout ce qu'il a le plus beau; et la petite vérole qui m'a fait tant de tort ne m'en a point tant fait que ce peintre. C'est pourtant le meilleur qui soit à Vienne. J'espère que vous me tiendrez votre parole de m'envoyer les portraits de votre famille, afin que je les puisse honorer, comme le vôtre qui est toujours dans ma chambre, comme aussi la généalogie.

J'ai chargé M. le comte de Locoviste (2), qui part envoyé extraordinaire de Sa Majesté impériale pour la cour de France, des portraits et de cette lettre. C'est un fort honnête homme, de la première qualité et considération de cette cour. Je vous prie, monsieur, de lui faire des honnêtetés parce qu'elles seront fort bien employées. Je voudrois bien qu'il entrât en connoissance de la maison de Rabutin, afin qu'il vît que mon choix est parfait en tout; car on croit bien ici que j'ai pris un homme de bonne maison, mais on ne sait pas qu'il est d'une maison aussi illustre qu'est la sienne; et tous les François sont telle-

(1) Voy. à l'Appendice du tome VI une lettre de Bussy au roi.
(2) Lobkowitz.

ment haïs en ce pays-ci, qu'on ne sauroit assez les mépriser. Je serai bien aise de faire connoître à ces gens-ci que je ne suis pas la première d'une maison royale qui se soit alliée à la maison de Rabutin.

M. le comte de Locoviste ne manquera pas d'informer ses amis de cette cour de tout ce qu'il apprendra de votre maison. Madame sa femme est aussi fort honnête, et d'une des premières maisons de ce pays-ci. Son frère est le prince Dietrichstein qui est grand maître de la maison de l'empereur.

Au reste, monsieur, j'ai toujours cru que vous m'enverriez le François duquel vous m'aviez parlé, et que je recommandai à M. l'électeur de Bavière; mais depuis votre lettre je n'ai vu personne de votre part.

Il y a beaucoup de volontaires françois qui sont passés par ici, entre autres le prince de Conti, son frère et le prince de Turenne. Ils ne se sont point arrêtés ici. M. le comte de Rabutin est parti aussi il y a quelques jours et m'a laissée fort affligée, comme je le suis ordinairement en ces rencontres, et particulièrement en l'état où je suis; car je suis grosse de six mois. Je voudrois bien que le temps de mon chagrin et de ma grossesse fût passé. Cependant, mon cher cousin, faites-moi savoir de vos nouvelles, vous assurant que je suis toute à vous.

2145. — *Le P. de la Chaise à Bussy.*

A Paris, ce 30 juin 1685.

Monsieur,

On ne peut pas être plus sensible que je le suis à tous vos maux; mais vous me permettrez bien de vous dire qu'encore que je n'aie pu jusqu'à maintenant obtenir du roi aucune des grâces que je lui ai souvent demandées

pour vous, je ne me suis pas aperçu que vous ayez besoin d'aucune nouvelle justification. Tous ceux à qui Sa Majesté ne fait pas de bien ne se croient pas pour cela dans sa disgrâce, et quoique ce ne soit pas pour vous une grande consolation d'avoir en cela beaucoup de semblables et de voir plusieurs personnes qui se sont ruinées au service sans avoir jamais encouru aucune disgrâce, cela doit du moins vous obliger à une patience pareille à la leur, en attendant avec une constance et une espérance généreuse et chrétienne le remède à vos maux quelque pressants qu'ils puissent être, ne doutant pas que si vous prenez vos peines de bonne grâce pour expier le passé, la Providence n'inspire Sa Majesté de vous en tirer. C'est à quoi je m'emploierai de tout mon possible lorsque j'en pourrai trouver les occasions. Je vous prie d'en être bien persuadé et de me croire toujours très-parfaitement, etc.

Quand j'allai à Dijon, j'espérois n'y demeurer que cinq ou six jours, n'y ayant d'autre affaire qu'à rendre mes devoirs à M. le Duc ; mais comme j'y trouvai bonne compagnie et surtout de jolies femmes, j'y demeurai un mois, pendant lequel je fis connoissance entre autres avec une jeune femme jolie, mariée depuis trois mois avec un homme de cinquante ans, veuf, dévot, laid comme un diable : il s'appeloit Créancé. Sa femme, qui l'avoit épousé par considération, étoit vive, gaie et ne pouvoit souffrir son mari. Je la voyois souvent chez l'intendante de Harlay, fille de Boucherat, qui fut quelque temps après chancelier. Un jour que nous traitions, elle et moi, le chapitre de la galanterie, elle me dit qu'elle ne savoit pas si les déclarations d'amour qui se faisoient journellement n'étoient pas meilleures que celles qu'elle avoit vues dans les romans, qui lui avoient paru toutes fort sottes. Je demeurai d'accord avec elle qu'on en voyoit rarement de bonnes, et le lendemain je lui envoyai celle-ci :

Depuis quatre ans j'ai fait serment

De n'aimer jamais tendrement;
Mais tel serment, je m'imagine,
N'est pas fait contre Séraphine.

La dame s'appeloit ainsi; j'en reparlerai encore dans la suite.

— M. le Duc m'avoit si bien reçu en arrivant à Dijon et si bien traité, que cela m'avoit encore fort aidé à n'en point partir sitôt. En prenant même congé de lui, il me dit des choses si honnêtes, que j'écrivis cette lettre à Briord, son premier écuyer, en partant:

2146. — *Bussy au comte de Briord.*

A Dijon, ce 2 juillet 1685.

Je viens de prendre congé de M. le Duc au sortir de sa messe, monsieur. Sur le petit compliment que je lui ai fait que j'étois venu ici exprès pour rendre mes très-humbles respects à Son Altesse Sérénissime, que je n'étois pas homme d'État (1) et que j'allois partir aussitôt qu'il sortiroit de la ville, il m'a répondu qu'il avoit été bien aise de m'y voir, qu'il m'assuroit de son affection, et que s'il pouvoit faire quelque chose pour moi dans la province, il le feroit de bon cœur. Cette bonté me laisse dans le mien tous les sentiments de respect, de reconnoissance, de tendresse et de vénération que vous m'avez vus pour M. le Prince, et que je conserverai pour Leurs Altesses Sérénissimes toute ma vie. Je n'ai pu lui rien répondre, tant j'avois le cœur serré du ton obligeant dont il m'a parlé : et tout ce que j'ai pu faire, ça été de lui embrasser la cuisse. Faites-moi la grâce, monsieur, de lui bien dire aux occa-

(1) C'est-à-dire député aux États de Bourgogne.

sions qu'il n'y a personne en France qui, outre les sentiments de respect qu'on doit avoir pour la grandeur de sa naissance et pour son mérite extraordinaire, aime plus tendrement sa personne que je fais. Vous me connoissez, monsieur, et vous savez bien que si je ne sentois cela je ne le dirois pas. Je ne vous fais de compliments; il y a longtemps que nous sommes assurés l'un de l'autre.

2147. — *Madame de Coligny à Bussy.*

A Paris, ce 3 juillet 1685.

M. de Louvois donna à Meudon une collation au roi et à toute la cour mardi. Le roi ne mangea qu'un morceau de melon et on y fut fort peu; mais la veille il y avoit été fort longtemps avec madame de Maintenon et le petit particulier.

M. de Seignelay se prépare à une grande fête à Sceaux la semaine qui vient. Il y aura un opéra, dont Racine a fait les paroles. On mettra huit mille lanternes pour éclairer le chemin depuis Versailles jusqu'à Sceaux. Enfin on dit que la fête de Vaux ne fût point si magnifique que sera celle-ci.

2148. — *Bussy au P. Rapin.*

A Bussy, ce 4 juillet 1685.

Il n'y a pas longtemps que j'ai reçu votre lettre, mon R. P.; je ne comprends pas où elle a demeuré si longtemps. Je ne sais que trop que vous avez eu de bonnes raisons de ne me point écrire cet hiver. J'ai appris avec douleur vos incommodités et celles du P. Bouhours; car je vous assure, mon R. P., que je n'aime et que je n'es-

time personne plus que vous deux. Que ne suis-je en tiers dans cette agréable maison! que j'y passerois de bonnes heures! Vous m'y consoleriez des oppressions passées et présentes, et vous me fortifieriez dans la résolution où je suis de bénir Dieu et de le louer de tout ce qui m'arrive. Il m'a conservé le corps et l'esprit sains, et il ne m'a affligé que par des injustices réitérées.

2149. — *Bussy à madame de Montmorency.*

A Chaseu, ce 10 juillet 1685.

Il y a longtemps que je ne vous ai écrit, madame. Je vous assure pourtant que je ne vous en aime pas moins; mais je n'ai point eu la gaieté qui convient aux dames et que j'aime à avoir avec mes bonnes amies. Vous savez bien, madame, qu'il vaut mieux se taire que de mal parler : j'aurois beau avoir de l'esprit, je suis naturel; et non-seulement je n'aime pas à dire ce que je ne pense pas, mais j'aime encore à dire ce que je pense. Ce qui m'empêchoit encore de me forcer, c'étoit que je savois que ma fille de Coligny, étant votre voisine, vous parleroit quelquefois de moi et vous diroit que l'interruption de notre commerce pendant un siècle ne seroit pas capable de m'ôter du cœur la tendresse que j'ai pour vous.

2150. — *Bussy à madame de Sévigné* (1).

(Sans date.)

Mayeul de Rabutin (2), le premier de cette maison, au moins de notre connoissance, accompagné d'une assez nombreuse noblesse, va trouver la postérité; je me suis mis dans la troupe pour faire le voyage avec lui, et j'ai cru, madame, que vous aviez des raisons pour vouloir être de la partie. Quoiqu'il soit un vieux seigneur, je suis assuré que sa compagnie ne vous déplaira pas et que vous estimeriez encore plus celle de son père si vous aviez l'honneur de le connoître. Toutes les apparences, madame, sont que Mayeul de Rabutin étoit déjà de bonne maison, puisque les chartes qui parlent de lui le nomment parmi les grands seigneurs du Mâconnois; mais il est certain qu'il étoit homme d'honneur, puisqu'il nous paroît comme garant de la foi d'un souverain.

J'aurois bien souhaité de trouver de plus grandes particularités de sa vie, et de vous pouvoir rapporter quelques-unes de ses campagnes, de vous faire voir de ses lettres d'amour et de vous découvrir s'il n'a point eu affaire à quelque infidèle aussi bien que ses descendants. Je n'en voudrois pas jurer, car ce n'est pas d'aujourd'hui que le changement plaît à votre sexe, et même le changement de bien en mal, plutôt que de ne pas changer; mais enfin, ne pouvant avoir de mémoires de tous ces détails, il nous faut contenter de savoir qu'il y a plus de cinq

(1) Cette lettre est la dédicace de la généalogie de la maison de Rabutin; elle se trouvait à la tête du manuscrit de cet ouvrage, que Bussy envoya à madame de Grignan pour le transmettre à madame de Sévigné.

(2) Il vivait en 1147.

cents ans que Mayeul de Rabutin étoit un homme de qualité.

Si les morts prennent encore dans l'autre monde quelque intérêt à leur postérité, je ne doute pas que Mayeul n'ait du chagrin du peu d'établissement de la sienne, vu le mérite des Amé, des Claude, des Christophle et de quelques autres de ses descendants; mais comme il voit beaucoup d'exemples ailleurs de pareilles injustices, je crois qu'il prend patience et d'autant plus qu'il voit en vous, madame, tant de vertus et tant d'agréments de corps et d'esprit, qu'il semble que Dieu ait voulu le récompenser de tous les malheurs de sa maison par une personne si extraordinaire. J'aurois moins de peine à persuader cette vérité que notre noblesse, madame, car celle-ci dépend de contrats qu'on peut falsifier, et votre mérite est établi par le témoignage de toute la France.

Au reste, madame, je ne vois guère de généalogies qui ne commencent par une chimère. Cela vient de ce que les gens, ne trouvant que des sources ou honteuses ou trop proches à leur gré, en inventent d'illustres ou d'éloignées. Pour moi qui, Dieu merci, n'ai pas eu sujet de mentir par l'une ou par l'autre de ces raisons, j'ai dit les choses comme je les ai sues, et le soin que j'y ai pris ne peut pas laisser un doute que je n'en aie su la vérité; si elle ne m'étoit pas assez honorable, je n'en aurois pas parlé, plutôt que de me parer d'une fausse gloire.

Enfin, madame, il me semble que nous devons être contents de notre naissance; quant aux biens et aux grandes dignités, il nous faut plus de modération. Ces avantages de la fortune ne sont pas proportionnés au reste, mais les regrets n'y font rien; nous pouvions naître simples gentilshommes, avec moins de bien que nous n'en avons; consolons-nous donc, madame, de ce que nous sommes au moins de bonne maison : je le savois confusément, quand j'étois mestre de camp général de la cava-

lerie; mais ma disgrâce m'a donné le loisir de m'instruire à fond des particularités de ma naissance, et c'est d'ordinaire aussi dans l'adversité qu'on apprend à se connoître.

Depuis ma lettre écrite, madame, j'ai fait réflexion que dans la généalogie que je vous adresse je parle de vous à votre rang comme je parle des autres; cela m'a paru d'abord extraordinaire, et il m'a semblé que je voulois vous apprendre ce que vous faisiez, et comment vous étiez faite. Cependant, en y songeant davantage, je ne l'ai pas trouvé trop mal, car je ne doute pas que votre modestie ne vous ait caché ce que tout le monde connoît en vous.

2151. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

Aux Rochers, ce 22 juillet 1685.

Croiriez-vous bien, mon cousin, que je n'ai reçu que depuis quatre jours le livre de notre généalogie, que vous me faites l'honneur de me dédier par une lettre trop aimable et trop obligeante? Il faudroit être parfaite, c'est-à-dire n'avoir point d'amour-propre, pour n'être passensible à des louanges si bien assaisonnées. Elles sont même choisies et tournées d'une manière que si l'on n'y prenoit garde on se laisseroit aller à la douceur de croire en mériter une partie, quelque exagération qu'il y ait. Vous devriez, mon cher cousin, avoir toujours été dans cet aveuglement, puisque je vous ai toujours aimé et que je n'ai jamais mérité votre haine. N'en parlons plus; vous réparez trop bien tout le passé, et d'une manière si noble et si belle, que je veux bien présentement vous en devoir de reste. Ma fille n'a pas eu le livre entre les mains sans se donner le plaisir de le lire; et elle s'y est trouvée si agréa-

blement, qu'elle en a sans doute augmenté l'estime qu'elle avoit de vous et de notre maison, comme j'en redouble aussi de tout mon cœur mes remerciements. Mon fils n'est pas si content : vous le laissez guidon, sans parler de la sous-lieutenance qui l'a fait commander en chef quatre ans la compagnie des gendarmes de monseigneur le Dauphin; et comme cette première charge l'a fort longtemps ennuyé, il a soupiré en cet endroit, croyant y être encore. Sa femme est d'une des bonnes maisons de Bretagne; mais cela n'est rien.

Venons à nos Mayeuls et à nos Amés. En vérité, mon cher cousin, cela est fort beau : il y a un air de vérité qui fait plaisir. Ce n'est point chez nous que nous trouvons ces titres : c'est dans des chartres anciennes et dans les histoires. Ce commencement de maison me plaît fort; on n'en voit point la source, et la première personne qui se présente c'est un fort grand seigneur, il y a plus de cinq cents ans, des plus considérables de son pays, dont nous trouvons la suite jusqu'à nous. Il y a peu de gens qui pussent trouver une si belle tête. Tout le reste est fort agréable : c'est une histoire en abrégé qui pourroit plaire même à ceux qui n'y ont point d'intérêt. Pour moi, je vous avoue que j'en suis charmée et touchée d'une véritable joie que vous ayez au moins tiré de vos malheurs, comme vous dites fort bien, la connoissance de ce que vous êtes. Enfin, je ne puis assez vous remercier de cette peine que vous avez prise, et dont vous vous êtes payé en même temps par vos mains. Je garderai soigneusement ce livre.

Je crois voir ma fille avant qu'elle retourne en Provence, où il me paroît qu'elle veut passer l'hiver. Ainsi, nos affaires nous auront cruellement dérangées. La Providence le veut ainsi. Elle est tellement maîtresse de toutes nos actions, que nous n'exécuterons rien que sous son bon plaisir, et je tâche de ne faire de projets que le moins qu'il

m'est possible, afin de n'être pas si souvent trompée : car qui compte sans elle compte deux fois.

Qu'est donc devenu mon grand cousin de Toulongeon? Où a-t-il lu qu'on ne fasse point de réponse à sa cousine germaine, quand elle nous console sur la mort d'une mère? J'ai vu son oraison funèbre (1); elle est bonne, hormis que feu M. de Toulongeon n'étoit point capitaine *des gardes*, mais seulement capitaine *aux gardes* (2). Cette différence est grande et peut faire tort aux vérités.

Le bon abbé (de Coulanges) s'est trouvé fort honorablement dans notre généalogie : il en est bien content et vous assure de ses très-humbles services (3).

Quand je serai à Paris, nous vous écrirons, Corbinelli et moi.

Adieu, mon cher cousin, ayez bon courage. J'ai peur que vous ne soyez abattu ; mais je vous fais tort et je vous ai vu soutenir de si grands malheurs que je ne dois pas douter de vos forces.

---

(1) *Oraison funèbre de la comtesse de Toulonjon*, par Nicolas Lévêque, chanoine de N.-D. d'Autun. Autun, 1685, 52 p. in-4.

(2) Capitaine aux gardes françaises et non capitaine des gardes du roi ; la différence était en effet fort grande.

(3) Il est assez curieux de comparer cette lettre avec ce que madame de Sévigné écrivait le même jour à sa fille : « J'avoue ma foiblesse, lui dit-elle ; j'ai lu avec plaisir l'histoire de notre vieille chevalerie : si Bussy avoit un peu moins parlé de lui et de son héroïne de fille, le reste étant vrai, on peut le trouver assez bon pour être jeté dans un fond de cabinet, sans en être plus glorieuse. Il vous traite fort bien : il me veut trop dédommager par des louanges que je ne crois pas mériter, non plus que ses blâmes. Il passe gaillardement sur mon fils et le laisse inhumainement guidon dans la postérité ; il pouvoit dire plus de bien de sa femme, qui est un des beaux noms de la province ; mais en vérité monfils l'a si peu ménagé et l'a toujours traité si incivilement, que lui ayant rendu justice sur sa maison, il pouvoit bien se dispenser du reste. Vous en avez mieux usé, et il vous le rend. »

2152. — *Madame de Coligny à Bussy.*

A Paris, ce 3 août 1685.

Le duc de la Roche-Guyon, gendre de M. de Louvois, a été exilé dans ses terres; Liancourt, son cadet, envoyé aux îles d'Oléron et le marquis d'Alincourt en Forez; tous trois, dit-on, pour avoir écrit au prince de Conti quelque chose qui a déplu au roi : on ne dit pas quoi. C'est La Case, leur parent et leur pensionnaire (des la Rochefoucault) qui a eu ordre de mener Liancourt aux îles (1).

---

(1) Dangeau, à la date du 1er juillet 1685, parle avec quelque détail de cet événement; mais Saint-Simon, dans une note sur ce passage (*Journal*, I, p. 203), est plus explicite. « Le roi, dit-il, outré du voyage des princes de Conti en Hongrie, découvrit qu'ils avoient envoyé un courrier à Paris, et parla si ferme à M. de Louvois pour le faire arrêter et en avoir les paquets, qu'il le fit prendre en Alsace comme il s'en retournoit et n'osa ne pas porter au roi tous les paquets dont il étoit chargé, sans en ouvrir pas un. Il y en avoit de plusieurs gens de la cour, mais de trois entre autres qui piquèrent le roi au vif, par ce qu'elles contenoient et parce qu'elles étoient de gens dont les pères étoient comblés de ses grâces et de sa faveur. C'étoit du duc de la Roche-Guyon, gendre de M. de Louvois même; de Liancourt, son frère, tous deux fils du duc de la Rochefoucauld, et du marquis d'Alincourt, fils du duc de Villeroi et petit-fils du vieux maréchal de Villeroi. C'étoient des plaisanteries sur le roi et sur madame de Maintenon, sur ses revues de troupes et sur toutes ses occupations et ses amusements, et toutes les nouvelles contées en ridicule. Celle de d'Alincourt étoit fort impie et de beaucoup la moindre sur ce qui regardoit le roi : ce qui fit dire au bonhomme de maréchal de Villeroi que pour son petit-fils, qui ne s'en étoit pris qu'à Dieu, ce ne seroit rien et que cela le mettoit bien au large, mais que, pour les deux autres, c'étoient de grands impertinents. Liancourt, qui avoit bien plus d'esprit que son frère, avoit écrit aussi d'un style bien plus piquant, que le roi ne lui a pardonné de sa vie, même depuis son retour. Aussi fut-il le seul mis en prison et gardé

On a accusé la nourrice (1) de la reine d'Espagne d'être complice d'une conspiration d'empoisonner le roi d'Espagne.

Le roi s'en va à Chambord.

Le cardinal de Bouillon a eu ordre d'aller à l'une de ses abbayes et M. et madame de Bouillon à Évreux. Tout cela roule sur le voyage de M. le prince de Conti, pour l'avoir conseillé ou pour avoir écrit depuis. Il y en a d'autres qui disent que le cardinal de Bouillon parla au jeu insolemment à madame la Dauphine.

Madame la princesse de Conti a écrit la noce de M. et de madame la duchesse de Bourbon en ridicule; elle les appelle les mariés bamboches (2). Le roi l'a chapitrée sur cela.

Il y a quatre cent quatre lettres interceptées; mais on ne sait pas les noms de beaucoup de gens, car la plupart de ces lettres ne sont pas signées. On croit que toute la cour va être chassée. Le roi a dit que pour ce qui regarderoit les dames, il leur garderoit le secret.

On dit Neuhausel pris, vingt mille Turcs tués, M. le prince de Conti blessé à la tête, M. de Commercy fort blessé, un cheval tué sous M. le prince de la Roche-sur-Yon.

à vue des années avec une rigueur extrême, puis exilé longtemps, ainsi que les deux autres; et les pères et M. de Louvois hors de portée de parler pour eux. Il y en eut d'autres aussi dont les lettres leur nuisirent longtemps; mais ces trois-là étoient si supérieurs aux autres, que le châtiment ne tomba que sur eux. Ce fut aussi ce que le roi ne put jamais bien pardonner aux princes de Conti, dont l'aîné mourut dans sa disgrâce ouverte, quoiqu'à la cour à cause de sa femme, fille du roi, et l'autre est mort enfin d'ennui et de douleur de n'avoir pu jamais arriver au commandement des armées ni se mettre à couvert des suites de ces impressions, depuis son retour et son apparence de pardon. »

(1) Elle s'appelait Cantin. (*Journal* de Dangeau, I, p. 203.)

(2) Le duc de Bourbon était fort petit.

2153. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Bussy, ce 4 aout 1685.

Vous direz ce qu'il vous plaira, madame, sur ce que je dis de vous dans notre généalogie; mais au fond vous savez que je dis vrai, et si je l'avois bien entrepris, je vous en ferois demeurer d'accord. Cependant je laisse le champ libre à votre modestie et je ne vous demande autre chose sinon que vous croyiez que je suis persuadé, comme de mourir un jour, que vous êtes une des plus jolies et des plus aimables femmes que j'aie jamais connues. Quoique je n'aie jamais été flatteur, il y a eu des temps où ces louanges auroient pu être suspectes; mais il faut me croire aujourd'hui.

Je suis ravi que la belle Madelonne ait trouvé dans notre généalogie son compte avec moi, aussi bien que le bon abbé; mais je suis très-fâché de n'avoir pas dit de M. de Sévigné tout ce que j'en sais, c'est-à-dire de n'avoir pas retouché ce qui le regarde depuis qu'il étoit guidon. Laissez-moi faire, et apportez seulement à Paris le livre que je vous ai envoyé. Je redirai bien de lui, moi son parent et son ami, ce que ses ennemis mêmes ne pourroient s'empêcher de dire. Je n'oublierai pas même la maison et le mérite de madame sa femme.

Comme vous dites, ma chère cousine, je suis bien payé de la peine que j'ai prise, non pas par l'honneur qui m'en revient, mais par le plaisir que je vous ai donné et par les remerciements que vous m'en faites.

Nous avons eu M. le Duc à Dijon quinze jours, où j'ai été pour lui faire ma cour, que j'ai faite agréablement.

Vous avez raison, ma chère cousine, de croire que la Providence règle tout. Elle ne trouve pourtant pas mauvais que nous fassions des desseins; elle veut même que

nous nous aidions, mais aussi que nous ne nous confiions pas trop en nos forces.

Je vous plains étrangement de votre séparation d'avec madame de Grignan après même dix mois d'absence.

Votre grand cousin de Toulongeon n'a bougé de chez lui que pour venir deux ou trois jours à Dijon pendant les États, où il a fait ériger sa terre d'Alonne en comté, sous le titre de Toulongeon ; ainsi donnez-vous bien de garde, quand vous lui écrirez, de mettre à la suscription de sa lettre *à Alonne*. Je lui écrivis dernièrement : *A M. le comte d'Alonne, à Toulongeon.* Il n'est point possible qu'il ne vous ait point fait de réponse, au moins ne seroit-ce pas l'excès de la douleur de sa perte qui l'en a empêché (1).

Je vous demande pardon, madame, si je vous assure que l'oraison funèbre de madame votre tante est fort mal faite, et qu'il y a bien d'autres impertinences que celles que vous avez remarquées. Elle ne fut pas si mauvaise quand elle fut prononcée. L'auteur prit bien de la peine à la gâter avant que de la mettre sous presse.

Au reste, madame, ne craignez pas que les malheurs m'abattent ; on s'endurcit pour de moindres que ceux qui me sont arrivés. Dieu me donne une force de corps et d'esprit qui me surprend et qui feroit trembler mes ennemis s'ils la connoissoient.

---

(1) Les imprimés font dire le contraire à Bussy : « Ce n'est que l'excès de la douleur de sa perte.... »

2154. — *Bussy au duc d'Enghien* (1).

A Bussy, ce 7 août 1685.

Monseigneur,

Je supplie très-humblement Votre Altesse Sérénissime de trouver bon que je lui témoigne ma joie sur les nouvelles grâces que le roi vous a faites et que je l'assure que de tous les compliments qu'on lui a faits en cette rencontre il n'y en a pas un plus sincère que le mien. Outre que je ne dis jamais que ce que je pense, les bontés que Votre Altesse Sérénissime m'a témoignées à son dernier voyage de Bourgogne lui doivent répondre que c'est de tout mon cœur et avec tous les respects que je lui dois que je suis, etc.

2155. — *Benserade à Bussy.*

A Paris, ce 8 août 1685.

J'ai une proche voisine de mon appartement du Palais-Royal qui veut que je vous écrive en sa faveur. Elle est fort aimable et me paroît fort de vos amis. C'est madame la marquise de la Rongère, dont le mari est chevalier d'honneur de Madame, et qui m'a toujours témoigné être dans vos intérêts, quoique vous l'ayez soupçonné d'être l'ami de Rivière. Enfin, monsieur, madame sa femme s'en va aux eaux de Sainte-Reine et vous prie de vouloir bien

(1) Le roi venait d'accorder au duc de Bourbon, fils du duc d'Enghien, la survivance des charges et des gouvernements de son père, à cause du mariage du premier avec mademoiselle de Nantes.

lui permettre d'être dans votre maison de Bussy le temps qu'elle aura à prendre des eaux. Après lequel temps, elle ira à Dijon, où son mari l'ira trouver, étant renvoyés à ce conseil pour un procès d'importance. J'espérois toujours que vous viendriez ici, mais je vois bien qu'il n'y a plus d'apparence. Ainsi, il faut établir un commerce de lettres entre nous, et vous prendrez, s'il vous plaît, la peine de me mander à quoi je pourrai vous être bon ici. Vous trouverez une lettre dans mon paquet de cette madame de la Rongère. Je retombe encore sur son sujet pour vous faire confidence de l'inclination que j'ai pour elle. Ainsi, monsieur, regardez-la, s'il vous plaît, comme une personne en qui je prends un intérêt fort tendre, et croyez que je suis à vous de tout mon cœur et sans réserve.

2156. — *Madame de Grignan à Bussy* (1).

A Paris, ce 10 août 1685.

C'est en effet me témoigner une très-grande reconnoissance, monsieur, et fort au-dessus de ce que je mérite à l'égard de madame votre fille, de m'envoyer un ouvrage aussi beau que celui de votre généalogie. Je savois en gros votre bonne maison; mais j'aime à connoître en particulier chaque honnête homme de votre race. Vous nous avez supprimé votre éloge, de peur d'effacer Mayeul et sa postérité. Cette honnêteté que vous avez pour eux seroit louable si nous n'y perdions trop. Je suis fort contente de l'épître dédicatoire et du portrait de ma mère : je l'ai bien reconnue dans celui-là. J'aurois à souhaiter, monsieur, d'être telle que vous me représentez, mais je ne

(1) C'est une réponse à la lettre de Bussy, en date du 4 juin.

veux rien désirer, puisque vous m'avez fait grâce, et que, par un effet de votre amitié, je tiens une si jolie place parmi les personnes que vous immortalisez. C'est cela, monsieur, qui s'appelle une obligation : aussi en serez-vous remercié par ma mère. C'est tout ce que j'ai de meilleur à mettre en œuvre pour vous marquer à quel point j'y suis sensible.

2157. — *Bussy à Benserade.*

A Chaseu, ce 19 août 1685.

Vous serez bien étonné, monsieur, quand je vous dirai qu'avec toute l'amitié qui est entre vous et moi, la dame pour qui vous m'écrivez, me pourroit écrire pour vous; et je suis trop sincère pour vous faire valoir les soins et les services que je lui veux rendre, et pour ne vous pas dire en un mot que je suis votre rival en cet endroit. Vous ne sauriez vous plaindre justement de moi, quand je vous parle ainsi. Je suis engagé cinq ans avant que vous la connussiez, et ce seroit à moi de me plaindre de vous, si vous aviez pu savoir mon engagement; mais je me suis conduit avec tant de discrétion en cette affaire, que ma passion n'a pas fait de bruit et n'a été connue que d'elle; et je ne vous en aurois pas encore parlé aujourd'hui, si vous ne m'aviez fait confidence de la vôtre, et si je n'avois appréhendé que venant à découvrir les sentiments que j'ai pour elle, vous ne crussiez que j'étois un méchant ami, de ne résister pas davantage après l'aveu que vous m'aviez fait. Je ne doute pas, monsieur, que votre voisinage du Palais-Royal, ne vous ait fait faire auprès d'elle tout le progrès que sa vertu peut permettre qu'on fasse; mais je vais être aussi son voisin, et voisin sans compé-

tence (1). Vous voyez bien que je vous accorderai la grâce que vous me demandez pour elle : on ne refuse guère sa maison à qui l'on a donné son cœur. Avec tout cela, monsieur, je voudrois bien que vous fussiez de la partie. Venez avec elle prendre les eaux de Sainte-Reine. Sans faire tort à vos bonnes fortunes, vous en avez peut-être plus de besoin que vous ne pensez. C'est un voyage de trois semaines, vous en trouverez Paris meilleur au retour. Il y a en ce pays-ci de fort honnêtes gens, qui seront bien aises de vous y voir, mais pas tant que moi ; car je suis plus que personne votre, etc.

2158. — *Bussy à la duchesse de Holstein, comtesse de Rabutin.*

A Bussy, ce 23 août 1685.

Pour répondre à votre lettre du 8 février dernier, madame, je vous dirai qu'il y a fort longtemps que je n'ai senti une si grande joie que celle que j'ai reçue, en voyant avec quelle bonté et avec quelle chaleur vous vous êtes employée pour procurer de l'emploi à un de mes parents et de mes amis. Cette action en me donnant une reconnoissance infinie pour vous, a de beaucoup augmenté l'estime que j'en faisois. Je vous ai trouvé en cette rencontre un cœur aussi bon et aussi grand que votre naissance, madame, et je vous ai autant aimée pour la manière dont vous m'avez obligé, que pour le bienfait même. Mon Dieu, que ne suis-je assez heureux pour faire quelque chose qui vous fût agréable ! Vous verriez bien que je ne suis pas un ingrat.

(1) C'est-à-dire sans concurrence.

Mais pour en revenir à la grâce que vous m'avez faite, madame, je vous dirai que le parent pour qui vous vous êtes si généreusement employée, a accommodé ses affaires en ce pays-ci. Ainsi, madame, il ne se servira pas de votre crédit en cette rencontre; mais nous ne laissons pas lui et moi de vous en être infiniment obligés, et tout de même que si la chose avoit eu lieu.

Au reste, madame, voilà la généalogie que je vous ai promise. Je l'ai toute écrite de ma main, et pour cela, il m'a fallu beaucoup plus de temps que si je l'avois fait copier par des écrivains; mais cela marque plus l'envie que j'ai eue de vous plaire. Je ne vous en dirai rien davantage, car il y a une lettre pour vous à la tête de la branche que vous avez honorée de votre alliance. Tout ce que j'ajouterai, c'est que j'attends avec impatience les portraits de vous et de mon cousin que vous m'avez promis.

2159. — *Madame de Montmorency à Bussy.*

A Paris, ce 26 août 1685.

Si vous n'aviez extrêmement grondée je l'aurois trouvé extrêmement mauvais et j'étois prête à vous le dire, monsieur, quand j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur le mariage de madame de la Tournelle. Je vous suis très-obligée de l'intérêt qu'il vous plaît de prendre à toutes les choses qui me regardent, et que votre gronderie ne vous ait pas empêché de me le dire. Mais ce n'est pas assez que les remercîments que je vous fais, il faut que je vous apaise et que vous sachiez que tout l'été j'ai eu une si grande foiblesse aux yeux, qu'il m'étoit comme impossible d'écrire. Je crois qu'une aussi bonne raison vous doit contenter; car du côté de mon cœur vous n'aurez jamais sujet de vous en plaindre.

Je vous supplie de le croire, et que j'attends avec grande impatience l'hiver par l'espérance que vous me donnez. Je vous conjure de ne la pas tromper, et de ne me faire plus de compliments, si vous voulez que je croie que vous m'aimez.

2160. — *Madame de Coligny à Bussy* (1).

A Paris, ce 28 août 1685.

Le fils aîné de Bouligneux (2) mourut hier de la petite vérole en trois jours.

Listenay reçut hier tous ses sacrements pour une pleurésie (3).

Le comte de Laumont a eu le régiment de Turenne infanterie, sous le nom de Ponthieu.

On dit que le duc de Lorraine a laissé vingt mille hommes à Neuhausel, et qu'il est allé avec quarante mille au-devant des Turcs qui venoient pour secourir la place. On vient de me dire que le duc de Lorraine avoit battu les Turcs.

Le roi a un dévoiement.

La maréchale de Castelnau a été à l'extrémité.

Le duc du Lude est mort fort brusquement d'une grosse fièvre. Le public donne sa charge à M. de Vendôme (4).

---

(1) Cette lettre, dans l'imprimé, est donnée comme écrite par le marquis de Termes.

(2) « Il avoit été nourri auprès de monseigneur le Dauphin; il étoit capitaine de cavalerie dans le régiment du commissaire général. » Dangeau, 25 août.

(3) Il mourut le 29 août; il avoit été menin de Charles II. Voy. sur lui, dans le *Journal* de Dangeau, t. I, p. 213, une note curieuse de Saint-Simon.

(4) Ce fut le maréchal d'Humières qui eut la charge de grand maître d'artillerie. Voy. plus loin.

Il est vrai que M. de Lorraine a battu les Turcs devant Gran et l'a secouru ; et au sortir du combat, il a envoyé le prince de Commercy en porter la nouvelle à Neuhausel. Il arriva comme on donnoit l'assaut; il s'y mêla, et dans le sac de la ville, il a sauvé une sultane qui méritoit de l'être.

Tous les princes lorrains sont transportés de joie de tous ces bons succès, et j'en suis presque aussi aise qu'eux.

M. de Bavière commandoit l'aile gauche au combat avec tous les François. Madame la Dauphine n'a pas moins de joie que les princes lorrains.

2161. — *Le P. Rapin à Bussy.*

A Paris, ce 2 septembre 1685.

(*Fragment.*)

Je ne puis m'empêcher, monsieur, de vous témoigner la joie que j'ai en apprenant l'accommodement de madame de Coligny avec cet homme (1), car il me semble que vous en retirerez le principal fruit par le repos que la fin de cette affaire va vous causer, et parce que madame votre fille ne sortira pas d'auprès de vous (2).

Le roi part demain.

On comble de grâces M. de Montchevreuil. On le fait capitaine de Saint-Germain-en-Laye, qui vaut vingt mille livres de rente (3). . . . . .

Le 19 septembre, je partis de Bussy pour aller au-devant de ma fille de Coligny, et nous nous trouvâmes ce jour-là à Au-

(1) La Rivière.

(2) Ce dernier paragraphe est biffé sur le manuscrit.

(3) La suite de la lettre, ainsi que la réponse de Bussy, manquent. Il y a un feuillet d'arraché.

tricourt (1). Le lendemain, nous nous en allâmes à Lanty, où, après qu'elle eût mis ordre huit jours durant aux affaires qu'elle y avoit, nous repartîmes pour Bussy.

2162. — *Madame de Scudéry à Bussy.*

A Paris, ce 28 septembre 1685.

J'ai été ravie, monsieur, de recevoir de vos nouvelles. Il y avoit longtemps que je n'avois eu cet honneur-là.

Vous craignez, dites-vous, et vous aimez Dieu ; c'est le comble de la perfection. Jésus-Christ nous donne une marque certaine pour ne nous y tromper pas et pour savoir si nous l'aimons en effet, c'est, dit-il, si nous gardons ses Commandements. Il y a d'autres endroits dans l'Évangile qui condamnent les pécheurs à la pénitence, et tous les mondains le sont. Or, il est certain que les pénitents ne sont pas gais, et il faut que nous autres gens du monde qui ne sommes pas tout à fait innocents, prenions garde de ne nous pas faire une fausse paix que l'Écriture nous dit être fort dangereuse; car enfin, mon cher monsieur, le temps va finir pour nous; quand je dis va finir, peut-être dans dix, peut-être dans vingt ans, mais nous n'irons guère plus loin, et l'éternité à quoi on n'oseroit penser sans trembler commencera. Il est donc temps que nous commencions à nous en faire un sujet de méditations et que nous essayions par notre bonne vie de mériter cette heureuse éternité. Je ne sais si vous êtes comme moi, mais il est certain que les conversations que j'ai avec mes amis sur ce sujet-là me touchent plus que les sermons. Écrivons-nous, si vous voulez m'en croire, quelquefois de nos obligations et songeons à nous.

(1) En Franche-Comté.

Le roi fait des merveilles contre les huguenots; c'est une œuvre chrétienne et royale, et l'autorité dont il se sert pour les ramener à l'union de l'Église leur sera salutaire à la fin, et au pis aller, à leurs enfants qui seront élevés dans la pureté de la foi. Cela lui attirera bien des bénédictions du ciel. Il vit fort chrétiennement. Je vis hier une veuve de qualité très-malheureuse, qui est madame de Mérinville (1). Elle a conté au roi ses douleurs; il en fut touché, et il lui a donné de certaines choses qu'elle lui a demandées, qui la feront vivre commodément.

2163. — *Bussy à madame de Créancé.*

A Bussy, ce 30 septembre 1685.

J'ai été extrêmement surpris, mademoiselle, d'apprendre par M. votre frère que vous sollicitiez contre lui. Votre considération seule m'avoit mis dans ses intérêts; je croyois mériter de vous en le servant auprès de mes amis, et je trouve que je vous désoblige. Vous m'embarrassez bien aujourd'hui, car il faut que je manque à ma parole ou je fasse quelque chose contre mon cœur :

Des deux côtés mon mal est infini,
Mon âme en est toute chagrine;
Dois-je manquer à servir mon ami,
Dois-je fâcher l'aimable Séraphine ?

Ce n'est pas la seule chose surprenante que M. votre frère m'ait apprise, mademoiselle; il m'en a dit une autre que j'ai eu peine à croire par la grande envie que j'avois qu'elle fût véritable; mais il me l'a si fort particularisée

(1) La veuve de François de Montiers, comte de Mérinville, lieutenant général en Provence, gouverneur de Narbonne, mort en 1672.

que je n'en ai pu douter. Je vous la manderois nettement, si j'osois hasarder de vous l'écrire ainsi. Mais comme nous sommes dans un temps où les lettres interceptées font des affaires aux gens (1), je remettrai à vous parler du détail de ce qu'on m'a dit quand je serai avec vous. Cependant, je m'en vais essayer de me faire entendre :

Séraphine, voici pourquoi
Je vous nomme mademoiselle :
Il faut être fille de roi
Pour être madame et pucelle.

Ne prétendez donc pas à ce titre tant que vous serez en l'état où vous êtes.

En vain vous avez espéré
D'être madame à juste cause ;
Avec le oui dit au curé
Il faut encore quelque chose :
Et ce quelque chose a manqué.

Oui, mademoiselle, il faut encore d'autres façons pour devenir madame. Il faut passer par d'autres cérémonies.

Je crois bien que ce n'est pas cela précisément qui vous fait de la peine ; mais il y a des circonstances qui vous font peur et qui vous font paroître cette acquisition un peu chère. Je pense savoir ces circonstances, mademoiselle, et je trouve que vous avez raison. Je voudrois bien que vous en pussiez avoir meilleur marché. Mais après y avoir bien pensé, je ne crois pas la chose possible :

Ne vous attendez pas à ce double avantage,
Il faut choisir de l'un des deux.
Il est vrai que madame est un titre pompeux ;
Mais il est plus joli d'avoir son pucelage
Que de le perdre avec un homme hideux.

---

(1) Voy. plus haut, p. 450, *note*.

2164. — *Bussy à la maréchale d'Humières.*

A Bussy, ce 4 octobre 1685.

Je viens d'apprendre avec un excès de joie, madame, la grâce que le roi a faite à M. le maréchal d'Humières (1). Elle a été d'autant plus grande que le bruit avoit couru que Sa Majesté en avoit disposé autrement. A sa promotion de maréchal, je lui mandai qu'il n'en demeureroit pas là (2) ; je le souhaitois, mais je le prévoyois aussi, et vous voyez que je ne me suis pas trompé. Il recevra encore des honneurs où vous aurez plus de part qu'aux précédents. Je le souhaite, car personne ne vous aime, ne vous honore et ne vous estime plus que je fais

2165. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 5 octobre 1685.

Il me semble que je suis votre voisine, mon cher cousin, et que présentement si je voulois parler un peu haut vous me pourriez entendre. Je revins de ma Bretagne le 15 du mois passé. J'arrivai droit à Basville, où M. de Lamoignon me fit trouver ma fille et tous les Grignan. Il y a longtemps que je n'avois eu une plus parfaite joie. Si notre Corbinelli eût voulu être de cette partie, j'aurois oublié Paris ; mais son tour vint deux jours après, et vous pouvez juger de mes sentiments par l'amitié que j'ai pour

(1) Il venait d'être agréé par le roi pour la charge de grand maître de l'artillerie.

(2) Voy. t. I, p. 107.

lui. Je fus donc fort contente et du maître de la maison, et de la maison, et de la compagnie. Le P. Rapin et le P. Bourdaloue y étoient. Je fus fort aise de les voir dans la liberté de la campagne, où l'un et l'autre gagnent beaucoup à se faire connoître, chacun dans leur caractère. Nous parlâmes de vous; je leur appris l'heureux accommodement de ma nièce de Coligny; j'avois reçu sa lettre et la vôtre avant que de partir des Rochers. Elle fut louée de son bon esprit, et admirée surtout de M. de Lamoignon, qui croyoit la chose plus impossible que les autres. On ne peut jamais sortir trop tôt d'une si fâcheuse affaire. Je prends une part sensible à la joie qu'elle a d'être en repos auprès de vous, et à celle qu'elle vous donne. Reprenez ensemble la suite de votre douce et agréable société; soyez-vous l'un à l'autre la consolation de tous les chagrins passés; tâchez même de les oublier, et conservez cette merveilleuse santé qui réjouit vos amis autant que vous croyez qu'elle feroit trembler vos ennemis s'ils la connoissoient comme moi. Si Dieu veut bien se mêler dans la paix de votre solitude, vous serez trop heureux; sinon, aidez-vous de la philosophie et de la morale, où vos beaux et bons esprits vous feront trouver des consolations et des amusements.

Je plains mon pauvre neveu, votre fils, d'avoir été malade. C'est un étrange embarras pour un jeune homme orgueilleux de sa force et de sa vigueur. Je lui souhaite un aussi heureux mariage qu'à mon fils.

J'ai rapporté notre généalogie : tout ce que vous me dites que vous y voulez ajouter est trop obligeant, mais rien ne vous presse. J'ai envoyé le même livre à madame de Holstein par un gentilhomme son correspondant, qui est à l'ambassadeur de Venise.

J'ai trouvé, en arrivant, la place du grand maître de l'artillerie vide par la mort du duc du Lude. Cela doit toujours effrayer les contemporains; et peu après, comme

vous savez, elle a été remplie par votre cousin d'Humières avec les agréments que vous va conter notre Corbinelli.

De Corbinelli.

Les concurrents s'étoient échauffés et travailloient avec une application incroyable à fortifier leurs espérances. Le maréchal de Créqui s'enveloppoit tous les jours de son mérite et de son alliance avec le ministre (1). Le duc de Villeroy avoit amassé quatre cent mille francs pour rembourser la veuve et les héritiers du défunt; ils faisoient tous deux une cour, Dieu sait quelle! Ils s'entre-présentoient l'un à l'autre des airs de confiance qui (2) jetoient de part et d'autre des soupçons pleins d'apparences bien fondées. Tout cela se passoit pendant que votre cousin d'Humières achevoit son ambassade auprès du roi d'Angleterre. Il apprit la nouvelle à Londres, et s'en revenoit tout persuadé que ses rivaux avoient fait de grandes avances. Il entre dans le cabinet du roi, lui conte ses négociations et n'oublie rien des bons traitements ou pour mieux dire des tendresses que lui avoit témoignées ce roi; car vous savez qu'il le reçut comme son ancien et cordial ami. Le roi (j'entends le nôtre), lui dit qu'il étoit fort content de lui. Votre cousin lui répondit que si Sa Majesté le croyoit capable de faire la charge de grand maître de l'artillerie, il lui offroit ses services. Cela surprit le roi, et il lui demanda s'il trouveroit bien quatre cent mille francs. Il répondit hardiment que oui. Sa Majesté lui dit qu'il y penseroit, et le soir même lui manda qu'il lui accordoit cette charge.

Je ne vous dirai point l'état pitoyable de ceux qui fon-

---

(1) François-Joseph de Créqui, fils du maréchal, avait épousé la nièce de Louvois.

(2) Le reste de la lettre manque dans toutes les éditions.

doient leurs espérances, l'un sur les services de son père et sur les siens, joints à la faveur du ministre; et l'autre sur la prise de Fribourg et sur l'alliance de ce ministre. Ce qu'ils croyoient qui pouvoit leur servir peut-être leur nuisit ; le roi voulant de temps en temps montrer que rien que sa raison ne lui faisoit préférer celui-ci à celui-là.

De madame de Sévigné.

L'adresse que vous donnez pour écrire à mon grand cousin de Toulongeon à Toulongeon est inutile, car puisqu'il ne m'a point fait de réponse, je ne veux plus de commerce avec lui que pour le manger jusqu'aux os quand j'irai en Bourgogne (1).

Ma fille de Coligny, qui avoit vu la lettre que j'avois écrite à madame de Créancé, se voulut divertir en me faisant réponse pour elle et en me cachant ce dessein. Elle en fit confidence à sa sœur de Rabutin et lui envoya sa lettre, afin qu'elle la fît copier d'une main inconnue et qu'elle me l'envoyât sous le nom de madame de Créancé, dont elle étoit amie particulière et dont je ne connoissois pas l'écriture. Je reçus donc cette lettre le 8 octobre :

A Dijon, ce 8 octobre 1685.

Ne soyez plus embarrassé, monsieur, entre mon frère et moi :

Vous pouvez servir votre ami
Sans désobliger Séraphine;
Tout mal talent entre nous est fini :
Mais j'ai d'autres sujets d'avoir l'âme chagrine.

N'allez pas croire, monsieur, que c'est de ce que vous

---

(1) A la suite de cette lettre, il y a plusieurs feuillets arrachés.

m'appelez mademoiselle ; je suis trop aise de l'être pour que ce titre-là me fâche :

Mais le futur commence à me presser
D'achever notre mariage :
C'est bien assez pour me désespérer :
Car ma foi, plus je l'envisage
Et moins je le veux achever.

Je n'aime ni les façons ni les cérémonies. Je suis naturelle et je ne demande qu'à rire. Si le futur ne demandoit que cela je serois trop heureuse. Mais où sont-ils ces maris si désintéressés ?

Je ne sais que saint Romari
Qui puisse donner un mari
Qui ne veuille qu'un oui pour l'hymen qu'il propose ;
Celui-ci veut quelqu'autre chose
Et je ne veux donner qu'un oui.

Voilà, monsieur, ce qui fait aujourd'hui mon embarras. On voudroit bien me persuader qu'on ne se marie pas en France à si bon marché ; que c'est un privilége lorrain auquel il ne faut pas que je prétende en ce pays-ci. Le futur même me fait supposer qu'il ne me demandera point d'argent pourvu que je paye ma dot en effets, qui sera réglée suivant la coutume ; qu'il recevra même mes bijoux pour le prix que j'y voudrai mettre ; que pour du linge et des habits je ne m'en embarrasse pas ; qu'il me prendra volontiers toute nue ; mais tout cela ne me tente point, et pour vous parler nettement :

Je renonce au double avantage ;
Et pour choisir de l'un des deux :
Qu'on me laisse mon pucelage,
Je laisse le titre pompeux.
C'est assez de vivre en ménage
Avec un honnête homme hideux.

Vous voyez, monsieur, par ce détail de mes affaires et de

mes sentiments, que je vous ai cru quand vous m'avez assuré que vous étiez de mes amis.

—Je fus ravi de recevoir cette lettre. Je savois bien que la petite Créancé avoit de l'esprit ; mais je ne pensois pas qu'elle fût capable de faire une réponse de la force de celle-là. Je fus quinze jours dans cette agréable erreur, d'où enfin ma fille de Coligny me tira, après s'être bien saoulée des louanges que je lui avois données sous le nom d'une autre. Cela me fit de la peine, car je n'eus pas plus d'estime de l'esprit de ma fille pour cela, et je fus fâché qu'elle me l'ôtât d'une personne que j'aimois à estimer.

2166. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Livry, ce 28 octobre 1685.

Je suis ici, mon cousin, avec ma fille, son fils, sa belle-fille, le bon abbé et le plus beau temps du monde. Il y faudroit encore notre ami Corbinelli pour réchauffer et pour réveiller la société; mais on ne l'a pas toujours quand on veut. Il a d'autres amis, il a des affaires, il aime sa liberté, et nous ne laissons pas de l'aimer avec tout cela. Je lui enverrai cette lettre-ci, pour mettre au bas la réponse qu'il vous fera. Il vous mandera sans doute l'heure et le moment de la mort de M. le chancelier : il étoit hier à l'agonie (1). Sa fermeté sert d'exemple à tous ceux qui veulent mourir en grands hommes, et sa piété à ceux qui veulent mourir chrétiennement. C'est tout ce qui se peut souhaiter que de faire cet heureux mélange. Avec le temps vous serez vengé de tous ceux dont vous vous plaignez. Il y en a un principalement dont la jeunesse est un peu difficile à user ; mais qu'est-ce que le temps ne détruit pas?

(1) Michel le Tellier mourut le 28 octobre 1685.

Vous vous portez très-bien, et si Dieu est pour vous, qui sera contre? Vous savez sans doute que M. de Lamoignon a perdu son beau-frère (1). Je vous ai toujours ouï dire que les grandes successions étouffoient les sentiments de la nature : si cela est, tout doit rire dans cette maison. Cependant, j'y ai vu des larmes qui m'ont paru sincères : c'est qu'avec ce qu'il étoit frère, il étoit encore ami. Je suis ravie de connoître le mari et la femme; c'est grande raison qu'on les aime quand on les connoît. Je voudrois que vous eussiez pu augmenter la bonne compagnie de Basville : elle eût été parfaite. J'aime toujours le P. Rapin : c'est un bon et honnête homme. Il étoit soutenu du P. Bourdaloue, dont l'esprit est charmant et d'une facilité fort aimable. Il s'en va, par ordre du roi, prêcher à Montpellier et dans ces provinces où tant de gens se sont convertis sans savoir pourquoi. Le P. Bourdaloue le leur apprendra et en fera de bons catholiques. Les dragons ont été de très-bons missionnaires jusqu'ici : les prédicateurs qu'on envoie présentement rendront l'ouvrage parfait. Vous aurez vu sans doute l'édit par lequel le roi révoque celui de Nantes. Rien n'est si beau que tout ce qu'il contient, et jamais aucun roi n'a fait et ne fera rien de plus mémorable (2).

De madame de Grignan.

Je vous passe pour beau, monsieur, et je vous ai traité comme tel en faisant réponse à la lettre que vous me fîtes la grâce de m'écrire en m'envoyant votre généalogie. Quand j'aurois eu du penchant à vous mépriser, elle m'en auroit bien empêchée; mais en vérité, monsieur, j'en suis fort éloignée : j'aime votre esprit, et j'estime votre mérite comme je dois. Quant à votre personne, j'y prends un si

(1) M. Voisin, fils d'un conseiller d'État.
(2) L'édit de Nantes avait été révoqué le 20 octobre.

grand intérêt, que je veux absolument savoir de quel régime vous avez usé pour faire deux mentons de ce que j'ai vu de peaux inutiles. M. de Grignan s'est jeté dans cette superfluité, et je serois bien aise qu'il redevînt aussi beau que vous l'êtes, en suivant vos conseils.

De madame de Sévigné.

J'ai quitté ma plume à ma fille avec plaisir. Elle vous a dit elle-même combien il s'en faut qu'elle ne vous oublie et puisse jamais vous oublier. Adieu, mon cher cousin, adieu, ma chère nièce, vous êtes dans un état de paix, si vous attendez la mort, comme vous dites, *sans la désirer ni la craindre* (1). Quelle sagesse! et quelle folie aussi de s'en tourmenter, si ce n'est par rapport au christianisme et aux dispositions qui sont nécessaires pour cette dernière action!

2167. — *Bussy à Louvois.*

A Chaseu, ce 10 novembre 1685.

Quand je ne serois pas votre serviteur comme je le suis, monsieur, l'intérêt du roi et celui de l'État me feroient prendre une très-grande part à la perte que vous venez de faire. Mais outre ces considérations, monsieur, j'y perds en mon particulier le seul témoin de mes services plus croyable que pas un autre : et quoique jusqu'ici ces services aient été des œuvres mortes, un rayon de la bonté du roi avec votre assistance les peut vivifier. Si cela ne sert à ma personne, cela peut servir à mes enfants : et M. le chancelier, votre père, en vivant plus longtemps,

(1) Expression du poëte Maynard.

pouvoit enfin rendre en ma faveur des témoignages favorables. Dieu ne l'a pas voulu : il est le maître, et moi je suis assurément votre, etc.

2168. — *Bussy au duc d'Aumont.*

A Chaseu, ce 10 novembre 1685.

Notre alliance, monsieur, et l'amitié que vous m'avez promise m'engagent trop dans vos intérêts pour ne pas prendre part à la perte de M. le Tellier que vous venez de faire et pour ne vous le pas témoigner. Soyez donc persuadé, s'il vous plaît, qu'il ne vous peut jamais rien arriver à quoi je ne m'intéresse extrêmement, et que je suis du meilleur de mon cœur votre, etc.

2169. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Chaseu, ce 14 novembre 1685.

Mon Dieu, madame, que je voudrois avoir été à Livry, aussi bien qu'à Basville quand vous y avez été! Si je suis supportable à Paris, je suis fort bon à la campagne, et tous, tant que vous êtes, vous êtes comme moi. On est trop dissipé à la ville. Quand je suis chez vous à Paris, j'ai beau vous aimer, ou je suis encore en esprit avec les gens que je viens de quitter, ou avec ceux que je veux aller voir le reste de la journée. D'ailleurs, comme je ne me hâte jamais d'avoir de l'esprit, une visite est bien souvent trop courte pour que j'aie eu une occasion d'en montrer, au lieu qu'à la campagne j'ai le loisir de paroître ce que je suis. Notre ami Corbinelli qui est fort bon à Paris, seroit encore meilleur à Livry. Il est bon à l'user, parce qu'il a de

grandes ressources. Il m'a mandé la mort du chancelier le Tellier. Je la trouve aussi heureuse que sa vie; mais enfin quelque honneur qu'elle lui fasse, je ne suis pas fâché qu'il en jouisse et je l'aime mieux où il est que parmi nous. Celui qui le remplace est mon allié (1) et mon bon ami, et si j'avois occasion d'aller à son tribunal, il me feroit bonne justice. Pour mes ennemis, je vous le répète, madame, je suis persuadé qu'un peu de temps m'en vengera. Le plus jeune a plus de cinquante ans; mais la jeunesse et la santé n'y font rien quand Dieu s'en mêle; et je puis, sans m'en faire accroire, espérer sa protection après les deux morts qui sont arrivées depuis deux mois. . . . . (2).

Je sus d'abord la mort du jeune Voisin, et j'en fis compliment à notre ami. Je savois bien ce qu'il pensoit là-dessus, et je lui aurois parlé à cœur ouvert si je lui avois parlé tête à tête; mais je lui écrivis que je prenois à cette perte toute la part qu'il pouvoit y prendre. Il me manda, en galant homme, que quoique le Seigneur en lui ôtant son beau-frère, ne lui eût pas ôté toute consolation, il avoit pourtant été plus touché de cette perte qu'il ne croyoit, par le genre de cette mort fort subite, par le spectacle et par la douleur extrême de toute sa famille. Voilà parler comme il faut d'un tel événement, et non pas comme madame de Scudéry qui me mandoit que, quoique M. de Lamoignon gagnât des millions à cette mort, il en seroit inconsolable. Je ne m'en dédis pas, madame, les grandes successions étouffent les sentiments de la nature, à moins que le mort n'ait été notre intime ami.

J'admire la conduite du roi pour ruiner les huguenots :

---

(1) Boucherat, nommé chancelier de France le 1er novembre 1681, était allié de Bussy par le mariage de sa fille avec Harlay de Bonneuil, cousin de la comtesse de Bussy.

(2) Il y a ici cinq lignes effacées dans le manuscrit.

les guerres qu'on leur a faites autrefois et les Saint-Barthélemy ont multiplié et donné vigueur à cette secte. Sa Majesté l'a sapée petit à petit, et l'édit qu'il vient de donner, soutenu des dragons et des Bourdaloue, a été le coup de grâce.

A Madame de Grignan.

Je ne saurois disconvenir, madame, que vous ne m'ayez traité de beau, et que vous ne m'ayez fait plus d'honneur que je ne mérite dans la réponse que vous m'avez faite; mais cela n'empêche pas que vous ne m'ayez un peu méprisé, quand vous ne m'avez rien fait dire dans la lettre que m'écrivit madame votre mère à son retour de Bretagne. Il est vrai que je ne suis pas le seul beau, ni le seul de bonne maison, que vous n'ayez pas bien traité. Pour l'intérêt que vous prenez à ma personne, en voulant savoir de quel régime j'ai usé pour me faire deux mentons des peaux de votre connoissance, et afin, dites-vous, de faire que M. de Grignan remplisse les siennes avec ce remède, je vous dirai que j'y ai trouvé des facilités qu'il ne rencontreroit pas comme moi. Il n'est pas aussi aisé aux maris des belles dames d'être gras qu'à leurs amis ; il faudroit à M. de Grignan un remède qu'il trouveroit assurément pire que le mal. Vous seriez trop heureuse, madame, si, vous aimant autant qu'il vous aime, il pouvoit toujours avoir deux mentons auprès de vous.

Mais on ne rencontre guères
Tant de biens tout à la fois.

Nous vous rendons mille grâces, ma fille et moi, madame, de la part que vous prenez au soulagement que Dieu nous a donné en nous tirant cette épine hors du pied. Cela pouvoit tirer à conséquence.

A Madame de Sévigné.

Vous m'avez fait plaisir, madame, de quitter votre place à madame votre fille, mais je vous sais bon gré de revenir encore après elle.

2170. — *Bussy au P. de la Chaise.*

A Chaseu, ce 15 novembre 1685.

Votre lettre du 30 juin dernier me redonna la vie, mon R. P., en m'apprenant que le roi n'avoit aucun chagrin contre moi, et que si Sa Majesté ne récompensoit pas mes services il ne me traitoit pas plus mal que mille gens à qui il ne donnoit rien, quoiqu'ils ne fussent pas dans sa disgrâce. Aussitôt que je reçus cette lettre j'en rendis grâces à Dieu, et prenant sur cela mon parti de me passer des honneurs et des établissements que mes services me pouvoient faire prétendre, je me contentai de lui demander de quoi vivre doucement dans la condition où il m'avoit mis et d'inspirer le roi de me tirer promptement de ma misère. J'ose assurer qu'il m'exaucera, mon R. P.; car enfin, quoique les grandes affaires de Sa Majesté le mettent quelquefois hors d'état de faire à ses serviteurs tout le bien qu'il voudroit faire, il est toujours en état de faire l'aumône, et ce n'est que cela que je lui demande. Non, mon R. P., je ne veux point être à charge à mon bon maître; je ne lui demande pour tous les services que je lui ai rendus en trente et une campagnes que ce que sa charité lui fait donner tous les jours. S'il ne me trouve pas digne de le faire pour l'amour de moi, ce sera pour l'amour de Dieu, pour lequel il a fait jusqu'ici et fait incessamment de si belles choses. Vous ne sauriez vous imaginer, mon R. P., les besoins que j'ai de son secours.

Si je prétendois des récompenses, je m'adresserois au roi et à MM. ses ministres pour en faire souvenir Sa Majesté; mais les charités passent par vos mains, et c'est pour cela que je vous supplie très-humblement, mon R. P., de représenter au roi mes nécessités.

Deux choses m'empêchent de vous aller dire ceci moi-même : le manque d'argent et la peur que mes créanciers me sachant hors du pays ne perdissent les égards que mon voisinage leur donne pour moi. Il y a quatre ans qu'ils me pressent extrêmement. Lorsque le roi me rappela, je m'avisai de leur dire que Sa Majesté m'avoit fait espérer qu'elle m'alloit faire du bien, et pour le leur mieux faire croire, je répandis ce bruit-là dans la cour. Cela les empêcha de mettre alors mes terres en décret; mais voyant enfin que ce bruit n'avoit aucun effet ils les y mirent l'année passée, et ce n'est plus que ma présence et mes prières qui les ont retenus depuis ce temps-là. Cependant je vois bien que la patience leur va échapper et que je suis ruiné si le roi ne m'assiste.

2171. — *Bussy à madame de Scudéry.*

A Chaseu, ce 18 novembre 1685.

Aujourd'hui que je me trouve un peu plus de repos que je n'ai eu il y a quatre mois, si faut-il, madame, que je vous entretienne. Commençons par les huguenots.

Cent ans de guerre qui ont coûté la vie à trois cent mille hommes, dont quarante mille massacrés en une nuit, ont multiplié cette religion jusques à deux millions d'âmes en France; et en vingt (ans) de retranchements de grâces, d'exclusions de charges publiques, en un mot de soustractions d'aliments sans aucune violence, le roi a déraciné cette hérésie de son État. Il a gagné bien des ba-

tailles et des provinces qui ne lui ont fait ni tant d'honneur ni tant de profit que la ruine de cette religion.

Il y a six semaines passées que ma fille de Coligny est retournée de Paris auprès de moi, après dix mois d'absence (1).

2172. — *Le duc d'Aumont à Bussy.*

A Versailles, ce 25 novembre 1685.

Je vous suis très-obligé, monsieur, de la part que vous prenez à la perte que je viens de faire. Soyez persuadé, s'il vous plaît, que je m'intéresserai toujours infiniment à tout ce qui vous pourra être sensible, et que je suis, sans vous parler en courtisan, avec sincérité, votre, etc.

2173. — *Bussy au roi.*

A Chaseu, ce 30 novembre 1685.

Sire,

J'ai demandé à Dieu mille et mille fois en ma vie des grâces dont le refus ne m'a pas rebuté, parce que je savois qu'il vouloit éprouver ma persévérance, et, en effet, je les ai enfin obtenues. J'en use ainsi à l'égard de Votre Majesté, Sire, qui êtes son image, et j'espère que, touché de mes maux, vous y donnerez quelque remède. Vous l'avez déjà fait; vous m'avez accordé la grâce de vous revoir après un exil de dix-huit années, en me disant que vous étiez alors content de ma conduite. Je n'ai rien

(1) Il y a ici dans le manuscrit six lignes effacées dont nous n'avons pu lire que quelques mots.

fait depuis, que je sache, qui ait pu fâcher Votre Majesté; mais, comme on se flatte bien souvent, si, sans y penser, j'avois fait quelque petite chose qui eût pu vous déplaire, je vous en demande pardon, Sire, en vous disant comme à Dieu : *Si iniquitates observaveris, Domine, Domine, quis sustinebit?* Seigneur, si vous examinez à toute rigueur notre conduite, qui pourra paroître innocent devant vous?

Supposez donc, Sire, que j'eusse besoin de votre miséricorde, je vous la demande à genoux. Je ne vous parle plus de mes services : ils ne méritent rien; je ne vous représente que ma misère, qui mérite toute votre pitié. Lorsque Votre Majesté me fit la grâce de la rapprocher en 1682, il y avoit déjà quelque temps que mes créanciers me pressoient. Cette conjoncture me parut admirable pour les faire attendre. Je m'en servis donc et je leur dis que parmi les bontés que Votre Majesté m'avoit témoignées, elle m'avoit fait espérer qu'elle me feroit du bien; et, pour le leur mieux faire croire, je répandis ce bruit dans le monde. Cela les retint et les empêcha de mettre alors mes terres en décret; mais voyant enfin que ce bruit n'avoit point d'effet, ils les y mirent l'année passée : et ce n'est plus que ma présence et mes prières qui les empêchent de les faire vendre. Au nom de Dieu, Sire, assistez-moi! A qui m'adresserai-je qu'à Dieu pour vous toucher le cœur et à vous pour me secourir? mais comme je ne mérite pas que Votre Majesté me donne seulement vingt mille francs pour empêcher la vente de mes terres, ayez la charité, Sire, de me donner quelque petite pension pour me faire subsister le reste de ma vie, après que mon bien aura été vendu, et je l'achèverai en priant Dieu pour vous et en assurant de temps en temps Votre Majesté qu'elle n'a pas un sujet qui ait pour son incomparable personne plus de zèle, plus de respect et plus de soumission que, etc.

J'adressai cette lettre au duc de Saint-Aignan pour la présenter au roi.

Dans ce temps-là, l'évêque d'Autun m'ayant prié d'écrire au comte d'Olon (1), huguenot, mon parent et mon ami, qui, pour toutes les remontrances de cet évêque et pour toutes les exhortations de Harlay, ne vouloit point changer sa religion, je lui écrivis cette lettre :

2174. — *Bussy au comte d'Olon* (2).

A Chaseu, ce 8 décembre 1685.

Après ce que M. l'évêque d'Autun vous a dit de la part de Dieu, monsieur mon cousin, et ce que vous a dit M. de Harlay de la part du roi, il me semble qu'il seroit inutile de vous parler sur un chapitre qu'ils ont traité à fond avec vous. Aussi ne le ferois-je pas si notre proximité et l'amitié que nous sommes promise ne m'obligeoient de vous faire en cette conjoncture quelques petites remontrances. Vous savez comme moi, monsieur, que Blaise de Rabutin, père de notre grand'tante Bénigne de Rabutin, étoit de la religion catholique, apostolique et romaine. Il n'y a guère plus de cent ans que ce Blaise-là vivoit : et ce fut environ dans ce temps-là que votre bisaïeul, tout au plus, se fit de la religion prétendue réformée.

Pouvez-vous croire que le motif de son changement fût la découverte de la vérité, et n'avez-vous pas au moins lieu de douter qu'il eût les mêmes raisons d'ambition ou de mécontentement de la cour qu'eurent les Condé et les

---

(1) Louis de L'isle, seigneur d'Olon et de Conforgien, marié en 1664 à Marthe de Jaucourt, sa cousine, mort en Hollande le 28 décembre 1695. Voy. *La France protestante*, art. *L'isle*.

(2) Cette lettre a été imprimée, non pas dans la *Correspondance de Bussy*, mais dans *les Illustres malheureux*.

Coligny ? Si vous examinez la conduite de tous ces premiers réformés, soit princes, soit gentilshommes, menu peuple, gens d'Église ou gens de guerre, vous trouverez dans les uns des intérêts mondains pour la source de leur changement et l'amour de la nouveauté dans les autres. Mais quand il y en auroit eu quelques-uns persuadés que la religion qu'ils embrassoient étoit la meilleure, et qui, avec de grandes lumières, auroient fait une vie exemplaire, appartient-il à des particuliers de réformer l'Église, et cela se peut-il faire légitimement hors des assemblées ordonnées par le chef, qui sont les conciles ?

Pour moi, si l'on me proposoit de changer ma religion pour prendre celle des Turcs, ni les promesses ni les menaces ne m'ébranleroient pas, et avec la grâce de Dieu que j'implorerois j'irois, s'il le falloit, au martyre. Mais si, avec toutes les raisons que j'aurois de douter dans votre religion, si j'en étois, et avec toutes les apparences que la catholique est bonne, je voyois mon prince résolu de me la faire prendre, je ne balancerois à le contenter qu'autant de temps qu'il en faudroit pour m'instruire, et si, je suis aussi mutin qu'un autre et surtout dans une affaire où il s'agit du salut.

D'ailleurs nous convenons, vous et nous, des mêmes principes : de la Trinité, de l'Incarnation, de la Passion et de la Résurrection de Notre-Seigneur. Le reste est si peu de chose, qu'il ne vaut pas la peine d'en dédire son maître. Au nom de ce même Dieu, en qui nous croyons vous et nous, je vous conjure, mon cousin, d'écouter toutes les raisons divines et humaines qui vous pressent de changer; qu'un faux honneur ne vous rende point opiniâtre : si sur cela vous aviez de la délicatesse, l'exemple de tant de gens de qualité, de tant de gens de courage et de tant d'habiles gens vous la devroit ôter. Ce même bon esprit qui vous fournit tant de raisons pour appuyer votre croyance vous doit montrer toutes celles que vous avez de

revenir à nous. Encore une fois, mon cher cousin, je vous en conjure et de croire que c'est de tout mon cœur que je vous conseille et comme je me conseillerois moi-même si j'étois en votre place, car personne ne vous estime et ne vous aime plus que je fais et n'est plus que moi votre, etc.

2175. — *Bussy à la duchesse de Villeroi.*

A Chaseu, ce 10 décembre 1685.

Quoique la mort de M. le maréchal de Villeroi (1) n'ait pas dû vous surprendre, madame, je ne doute pas qu'elle ne vous ait affligée. Il vous témoignoit bien de l'amitié, et

(1) Le maréchal de Villeroi mourut le 28 novembre, à 88 ans, doyen des maréchaux de France, gouverneur du Lyonnais et chef du conseil royal des finances. « Il avoit encore, dit Dangeau, les appointements de gouverneur du roi, et tiroit de la cour 114,000 fr., outre les appointements de son gouvernement. » — « Il y a bien de bons contes de ce bonhomme, grand courtisan et grand valet, ajoute Saint-Simon. Le roi, lui parlant des cardinaux, lui demanda certaines choses sur leur rang qu'il ignoroit, et le maréchal répondit qu'il n'en savoit rien aussi, parce qu'il n'en avoit jamais vu que deux (Richelieu et Mazarin) et que ces deux étoient les maîtres. On lui demandoit aussi, pendant la régence, qui succéderoit à Bullion, surintendant des finances, qui venoit de mourir. « Je n'en sais rien, dit-il, mais je sais bien que je suis très-humble serviteur de celui qui sera surintendant »... C'étoit encore lui qui disoit qu'il falloit toujours tenir le pot de chambre aux ministres tant qu'ils l'étoient, et quand le pied venoit à leur glisser, le leur verser sur la tête.... Un jour qu'après avoir bien attendu Pelletier, contrôleur général, on vint lui dire qu'il étoit allé à la chasse du lièvre, le bonhomme répondit : « M. Colbert n'en couroit guère, mais il en prenoit davantage »... C'est encore lui qui disoit qu'il aimeroit toujours mieux avoir affaire à un ministre homme de qualité, son ennemi, qu'à un ministre bourgeois son ami. » (Journal de Dangeau, t. I, p. 259.)

sa vie ne gâtoit rien à vos affaires. Je vous assure, madame, que je prends à votre douleur toute la part qu'un ami y peut prendre et un très-humble et très-obéissant serviteur.

2176. — *Bussy au marquis d'Hauterive* (1).

A Chaseu, ce 10 décembre 1685.

Dans le malheur qui vous est arrivé, monsieur, de la mort de M. le maréchal de Villeroi, vous avez eu, à ce qu'on m'a mandé, la consolation de le voir et d'en recevoir des amitiés. Je prends à tout cela la part qu'un ami fidèle y peut prendre et suis toujours du meilleur de mon cœur votre, etc.

2177. — *Bussy à la marquise d'Hauterive.*

A Chaseu, ce 10 décembre 1685.

La perte que vous venez de faire de M. votre père, madame, m'a fait vous plaindre beaucoup et d'autant plus que les bontés qu'on m'a mandé qu'il vous a témoignées en mourant ont redoublé votre tendresse pour lui. Je vous assure, madame, que je prends une très-grande part à votre affliction, car personne n'est plus que moi votre, etc.

---

(1) Nous avons vu précédemment que Jean Viguier, marquis d'Hauterive, avait épousé Catherine de Neufville, fille du maréchal de Villeroi et veuve de deux maris (le comte de Tournon et le duc de Chaulnes).

2178. — *Bussy au duc de Beauvillier* (1).

A Bussy, ce 15 décembre 1685.

Il y a huit jours que je marche, monsieur, dans un pays de traverse et ce ne fut qu'hier à Dijon où j'appris que le roi avoit fait choix de vous pour vous mettre dans la place de M. le maréchal de Villeroi. Mais ceux qui vous ont témoigné leur joie dans cette rencontre plus tôt que moi n'en ont eu assurément ni une plus grande ni une plus sincère que la mienne. Je ne me suis pas contenté, monsieur, de me réjouir pour votre intérêt; je l'ai encore fait pour celui de la gloire du roi, qui met à la tête de ses finances un homme des meilleures maisons du royaume et d'une aussi grande probité qu'il y en ait au monde. Je prie Dieu de tout mon cœur que vous serviez ce maître-là quatre-vingts ans en cette charge, et que vous croyiez bien qu'outre les raisons que j'ai de vous honorer par la considération de M. votre père, j'en ai de très-particulières d'être toute ma vie pour l'amour de vous votre, etc.

2179. — *Bussy au duc de Saint-Aignan.*

A Bussy, ce 15 décembre 1685.

Je ne sais, monsieur, si le choix que le roi vient de faire de M. votre fils me doit procurer quelque avantage, mais j'en ai une joie que je n'ai jamais sentie que pour mes propres intérêts. Vous croyez bien, monsieur, que la part

---

(1) « On m'avoit mandé, dit Bussy, que le roi l'avoit fait chef du conseil royal des finances. »

que vous y avez fait une grande partie de cette joie; car mille raisons m'obligent de m'intéresser fortement à tout ce qui vous touche et d'être toute ma vie avec tendresse, respect et reconnoissance, votre, etc.

2180. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 15 décembre 1685.

Nous parlons souvent, notre ami Corbinelli et moi, de vous, mon cher cousin, mais toujours tristement, parce que tout ce que nous désirons pour vous ne va pas à notre fantaisie. Je sais que mon cousin votre fils est à Paris; il vous aura mandé le choix très-exquis que le roi a fait du duc de Beauvillier pour remplir la place du maréchal de Villeroi. C'est un mérite et une vertu qui ne sont pas contestés. Il a bien de l'esprit, et la capacité *n'attend pas le nombre des années* (1); au contraire, quand on est dans la fleur de son âge, on a toutes les pensées et toutes les conceptions plus vives et plus nettes : en un mot, tous les gens désintéressés sont contents de ce choix. Vous devez l'être plus qu'un autre, puisque c'est le fils de votre fidèle ami qui est à la tête du conseil et qui sera bien avant dans les affaires.

Le jeune d'Antin est menin depuis deux jours. Plût à Dieu que votre garçon le pût être! Il faut en tout regarder la Providence; sans cela, on supporteroit avec peine celles que Dieu nous envoie. La vie est courte, mon cher cousin : c'est la consolation des misérables et la douleur des gens heureux, et tout viendra au même but. Excusez ces réflexions à une personne qui a vu mourir en un mo-

(1) Le duc de Beauvillier n'avait encore que trente-sept ans.

ment mademoiselle de La Trousse, retirée aux Feuillantines. Une religieuse entra le matin dans sa chambre et la trouva appuyée contre sa chaise, comme si elle eût été endormie; aussi l'est-elle pour jamais. Elle se portoit fort bien le soir. Elle a été enterrée en habit de religieuse, avec des cérémonies et une réputation de sainteté qui m'a servi de leçon et de réflexions depuis trois jours.

J'embrasse ma chère nièce et son cher papa.

2181. — *Le duc de Saint-Aignan à Bussy.*

A Versailles, ce 26 décembre 1685.

Le compliment que je reçois de vous, monsieur, m'est d'autant plus cher, que je sais qu'il est plus sincère que tous autres; je vous en fais mille très-humbles remerciements.

Je ne manquerai pas, monsieur, de vous faire savoir le succès de la lettre que j'ai présentée au roi de votre part. Cependant, monsieur, croyez, s'il vous plaît, que c'est très-véritablement que je suis, etc.

2182. — *Le duc de Beauvillier à Bussy.*

A Versailles, ce 26 décembre 1685.

J'ai reçu, monsieur, le billet que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je vous suis infiniment obligé de la part que vous voulez bien prendre à la grâce que le roi m'a faite. Soyez persuadé, je vous supplie, de ma reconnoissance et que personne ne vous est dévoué, monsieur, plus sincèrement ni plus absolument que je vous le suis (1).

(1) L'année 1685 se termine dans le manuscrit par le couplet sui-

2183. — *Bussy à mademoiselle de Ragny* (1).

A Chaseu, ce 1er janvier 1686.

Bon jour et bon an, mademoiselle; je le commence par vous tenir la parole que je vous ai donnée de vous envoyer la lettre que j'écrivis dernièrement à M. le comte d'Olon (2). Ce ne sont pas des chansons que cela; mais avec toute votre belle humeur, vous êtes aussi bonne pour le sérieux que pour la bagatelle, et vous vous divertissez en lisant une lettre de saint Augustin comme en lisant un joli madrigal. Les directeurs les plus sévères ne sauroient demander davantage à une fille à marier.

J'envoie à M. d'Autun la vie de François de Lorraine, duc de Guise, qui fut tué par Poltrot, au siége d'Orléans. Je le prie de vous la mettre entre les mains quand il l'aura lue. Je ne sais qui l'a écrite, mais je n'ai jamais rien lu de mieux écrit. J'en soupçonne Saint-Évremont (3). Lisez-la avec application, mademoiselle, et je la renverrai repren-

---

vant, donné comme de Bussy et qui n'est pas transcrit de sa main :

Pour vos beaux yeux
Charmante comtesse,
Je me meurs d'amour.
Je n'aurois pas regret à ma tendresse
Si je pouvois espérer quelque jour.
Pour vos beaux yeux
Charmante comtesse, etc.

(1) Catherine de la Madelaine.

(2) Voy. plus haut, p. 479.

(3) Cette *Vie* qui parut en 1681, in-12, n'est pas de Saint-Évremont, mais de Jean-Baptiste du Trousset de Valincourt, historiographe du roi, membre de l'Académie française. (Voy. *Bibliot, Histor. de la France*, t. III- n° 32,312).

dre de vous pour la rendre à l'un de mes amis de Dijon, qui me l'a prêtée.

2184. — *Mademoiselle de Ragny à Bussy.*

A Autun, ce 2 janvier 1686.

Je ne pouvois commencer l'année par une chose qui me fût plus agréable que de recevoir des marques de l'honneur de votre souvenir.

J'ai lu, monsieur, la lettre que vous avez écrite à M. d'Olon, et quoique le sujet soit des plus sérieux, je n'ai jamais ouï de chansons ni de madrigaux qui m'aient donné tant de plaisir. Il me semble, monsieur, que la foi n'est pas nécessaire pour croire ce que vous dites à M. d'Olon. Vos raisons se font voir et se font sentir, et un homme qui ne s'y rend pas mérite bien de passer sa vie à Quimper-Corentin.

Madame de Digoine (1) a une grosse garnison chez elle; je lui enverrois votre lettre, monsieur, mais elle ne veut rien écouter si on ne lui parle grec ou hébreu et votre lettre est en beau et bon françois.

J'attends avec impatience que M. d'Autun ait lu l'histoire du duc de Guise, et je vous suis extrêmement obligé, monsieur, d'avoir songé à me faire part de cette belle lecture.

---

(1) Livie de Chandieu, mariée depuis 1664 à René de Loriol, baron de Digoine, qui se réfugia en Suisse et mourut à Vevey en 1708. (Voy. la *France protestante*, art. *Loriol.*)

2185. — *Bussy au duc de Beauvillier.*

A Chaseu, ce 2 janvier 1686.

Vous savez toutes mes disgrâces, monsieur. Je ne vous en importunerai point; mais vous ne savez peut-être pas qu'après trente et une campagnes, dont treize dans les premiers emplois de la guerre, j'ai cent mille écus de bien moins que je n'avois quand je commençai. J'ai vendu des terres pour m'acquitter de la moitié de ces dettes. Je dois encore l'autre moitié, pour laquelle mes créanciers ont mis ce qui me reste en décret depuis un an. Ma présence, mes prières et mes promesses les empêchent de faire faire la délivrance de mon bien; mais enfin je suis à la veille de me voir ruiné pour vingt mille francs d'intérêts échus.

J'ai remercié Dieu, monsieur, comme du salut de ma maison quand je vous ai vu placé où vous êtes, et je n'ai pas cru que de quatre-vingt mille francs qui me sont dûs des appointements de ma charge de mestre de camp général, qui sont mes salaires, je ne pusse espérer d'être payé d'un billet de l'épargne de dix-huit mille livres que vous donnera le marquis de Bussy, et qui est le même billet que vous prîtes la peine, il y a trois ans, de solliciter pour moi auprès de feu M. Colbert.

Si je demandois au roi les honneurs et les établissements que les charges que j'ai eues et les services que j'ai rendus font d'ordinaire obtenir, Sa Majesté pourroit me répondre que ces grâces ne sont pas seulement pour ceux qui les méritent, mais encore pour ceux qui lui sont agréables. Mais quand je lui demande une petite partie de mes gages pour me tirer de l'extrémité où je suis réduit, je ne saurois croire que le roi, juste et charitable comme il est, me refuse, et surtout vous, mon ami, étant en place

pour lui représenter la justice des requêtes de tout le monde. Je vous conjure donc, monsieur, de m'assister en cette rencontre. C'est au nom de Dieu que je vous demande du secours. Peut-être ne trouverez-vous pas en votre vie une occasion plus nécessaire de tirer de la misère un homme de services et de qualité.

M. votre père, à qui je dois de l'argent prêté depuis douze ans, vous pourroit bien dire le misérable état de mes affaires. Soyez ma ressource, monsieur, puisque ce que je vous demande est juste et que je suis avec une estime infinie pour vous, etc.

2186. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Chaseu, ce 2 janvier 1686

Je sais, madame, à n'en pouvoir douter, la part que vous prenez, vous et notre ami Corbinelli, à tout ce qui me touche, et c'est cela, avec vos agréments, qui fait que je vous aime de tout mon cœur.

Mais je veux adoucir votre tristesse, et pour cet effet vous dire que je ne suis point abattu, parce que Dieu, qui m'a donné un courage plus grand que mes peines, me donne une entière confiance en lui. Je l'ai remercié et j'ai reçu comme une grâce particulière de sa bonté la promotion de M. Boucherat, mon bon ami et mon allié par son gendre M. de Harlay. Je l'ai encore remercié de la place que le roi a donné au duc de Beauvillier, fils de mon intime ami et lui-même mon ami particulier. Je n'ai pas cru que ces deux hommes-là fussent dans les premières places de l'État sans me servir de quelque chose. Avec de la patience et de la santé, je verrai la fin de mes maux, et personne n'a plus que moi de l'une et de l'autre.

La préférence de M. d'Antin à mon fils chez M. le Dau-

phin ne me fait point de peine ; en l'état où sont les choses cela doit être ainsi. Son temps viendra, s'il plaît à la Providence. Comme vous dites, madame, si l'on ne la regardoit et la brièveté de la vie, les malheureux seroient sans cesse au désespoir. Votre triste réflexion ne me fait point de peine. Il y a longtemps que je vois mourir le monde sans m'attrister, quand ce ne sont pas mes amis qui meurent; cela même ne me fait pas peur. Je vis plus régulièrement que je n'ai jamais fait : ainsi le pis qui me puisse arriver ne me donne point d'alarmes. Je vous conseille d'en user ainsi, ma chère cousine; votre vertu vous est une raison de bien moins craindre que moi.

2187. — *Bussy au duc de Saint-Aignan.*

A Chaseu, ce 2 janvier 1686.

Je ne fais que de recevoir votre lettre du 26 décembre, monsieur, parce que je ne fais que de revenir ici après un voyage de trois semaines. J'y ai appris la grâce (1) que le roi a faite à madame la duchesse, votre femme, dont je vous assure que j'ai encore plus de joie que de la place que le roi a donnée à M. votre fils, parce que je sais que cela vous touche davantage. Je n'ai que faire de me mettre en peine pour vous persuader de ce que je vous dis. Vous connoissez le fond de mon cœur, monsieur, et vous savez bien que je serois le plus méchant homme du monde si je n'étois le plus fidèle ami et le plus reconnoissant que vous aurez jamais.

Vous voulez bien, monsieur, que je ne sépare pas ce que le ciel a joint et que je témoigne ma joie au bas de votre lettre à madame la duchesse votre femme.

---

(1) Une pension de 2,000 écus (Voy. le *Merc. Gal.*, déc. 1685).

A la duchesse de Saint-Aignan.

Oui, madame, je suis transporté de joie de la grâce que le roi vous a faite. Je vous supplie d'en être bien persuadée, et de croire que je le suis, moi, qu'outre la considération de M. votre mari, votre vertu vous a encore attiré ce bienfait.

2188. — *Bussy au duc de Montausier.*

A Chaseu, ce 2 janvier 1686.

Je vous rends mille grâces, monsieur, de l'honneur que mon fils m'a mandé que vous me faites de vous souvenir de moi. Je n'ai pas attendu cela pour songer à vous de la manière qu'un ami, un allié et l'homme du monde qui vous estime le plus y doit songer. Cependant, monsieur, je vous dirai que ce qui m'empêche d'être à la cour et de jouir de la grâce que le roi m'a faite de me permettre de rapprocher Sa Majesté, c'est le méchant état de mes affaires et que je ne vois point d'autre moyen de sauver ma maison que de marier mon fils. Il auroit pour cela besoin de la recommandation de Monseigneur auprès d'un maître des requêtes de cette province, appelé la Boutière, qui a une sœur à qui on donne deux cent mille francs. Un mot que Monseigneur prendroit la peine de faire écrire à M. de Harlay, intendant de Bourgogne, pour demander de sa part cette fille pour mon fils, feroit l'affaire. C'est assez facilement payer les services de trente et une années et les appointements de quatre-vingt mille francs dus à un homme de qualité et empêcher sa ruine entière. Je vous supplie, monsieur, de porter Monseigneur à faire cette grâce à mon fils. Les bontés qu'il lui

a toujours témoignées me font espérer qu'il ne lui refusera pas sa protection pour cette affaire qui établit sa fortune ; mais l'amitié que vous m'avez fait l'honneur de me promettre et de me témoigner aux occasions m'assure que vous vous emploierez fortement en celle-ci. Je vous en conjure, monsieur, et de croire que personne n'est avec plus d'estime, d'amitié et de vénération pour vous que moi, votre, etc.

Sur ce que j'avois prié, en passant à Dijon, M. de Harlay de parler à M. de la Boutière du mariage de sa sœur pour le marquis de Bussy, mondit sieur de Harlay m'écrivit cette lettre :

2189. — *Harlay à Bussy.*

A Dijon, ce 3 janvier 1686.

Je viens, monsieur, de parler à M. de la Boutière, avec qui je me suis fort radouci pour l'amour de vous ; mais sur les premières paroles et avant que j'eusse nommé votre nom, il m'a dit qu'avant que de mourir, feu son père étoit engagé sur ce dont il étoit question avec un homme de robe de Paris, et que sa sœur étoit résolue de suivre son choix en cela, si d'ailleurs il n'y survenoit point de changement. Cela m'a fermé la bouche et j'en suis demeuré là, nonobstant la confiance dont je m'étois armé par votre ordre et par votre avis.

Je suis bien fâché de voir en cette occasion que je suis condamné à vous être toujours aussi absolument inutile que je vous suis parfaitement acquis, et c'est beaucoup dire, à mon grand regret.

2190. — *Du Breuil à Bussy.*

A Paris, ce 6 janvier 1686.

Je crois, monsieur, que ma lettre vous trouvera à Autun où la bonne compagnie doit être assemblée. Je n'ai pu me donner l'honneur de vous écrire plus tôt, parce qu'il n'y a que dix jours que je suis arrivé et qu'il faut un peu se reconnoître. La cour va aujourd'hui à Marly où le roi donne une grande fête et une loterie de cinq cent mille francs aux dames; tout ce qu'il y a de beau chez Gautier et quantité de bijoux y seront étalés; tout le monde y pourra aller.

Le mariage du prince de Tingri est assuré avec mademoiselle de Chevreuse (1). Il a été quelque temps en balance, parce qu'il prétendoit les honneurs du Louvre comme héritier de la maison de Luxembourg. Les ducs s'y sont opposés. Le roi les lui donne pourtant comme une grâce particulière.

Villequier (2) a la rougeole.

Le roi ira, dit-on, à Luxembourg au mois de mars. On ne croit pas qu'il aille à Strasbourg.

Il n'y aura que quatre millions cette année pour la rivière (3) et cent mille francs pour Versailles. Le roi est

---

(1) Marie-Anne de Chevreuse, fille de Charles-Honoré d'Albert, duc de Luynes, née en 1671, morte le 18 septembre 1694, épousa, le 28 août 1686, Charles-François Frédéric de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingri, fils du duc de Luxembourg, né le 22 février 1661, mort le 4 août 1726.

(2) Louis d'Aumont, marquis de Villequier, né le 19 juillet 1667, mort le 6 avril 1723. Il était fils aîné de Louis-Marie-Victor, duc d'Aumont, mort en 1704.

(3) C'est-à-dire pour les travaux de l'aqueduc de Maintenon, qui devait amener les eaux de l'Eure à Versailles.

en arrière de treize millions sur cette année. Sa Majesté s'est réservé pour un temps sept maisons de huguenots qui ne seront point comprises dans l'édit qu'on va publier contre eux; ce sont MM. de la Force, de Schomberg, de Roye, du Bordage, de Ruvigny et ce qui reste de la maison de Duras; j'ai oublié l'autre.

N'attendez pas, s'il vous plaît, monsieur, des lettres à la Corbinelli; les miennes seront moins divertissantes et moins conformes à votre esprit; mais elles satisferont autant votre curiosité. Bienheureux si je vous puis plaire par quelque endroit et si vous êtes bien persuadé de la sincérité avec laquelle je suis votre, etc.

2191. — *Bussy à la marquise de Montjeu.*

A Chaseu, ce 13 janvier 1686.

Je vois bien, madame, que je manquerai au rendez-vous (1) que vous m'avez donné. Il y a une mer entre vous et moi.

Depuis l'accident de Léandre,
Les amours n'ont plus bride en main;
On n'en voit plus risquer un mal presque certain.
Si ce n'est aujourd'hui l'on passera demain,
Tout vient à point qui peut attendre.

Pour moi, si comme Léandre, je voyois au bout de mon passage la récompense de quelque Héro, je ne dis pas encore que je ne hasardasse quelque chose :

Mais après de fort grandes eaux
Passer à nage les Gayaux

---

(1) Bussy devait se trouver le 15 janvier à Autun.

Sans aller trouver sa Chimène,
Vous m'avouerez, aimable objet,
Que cela ne vaut pas la peine
D'un si difficile trajet.

Le jour que j'écrivis cette lettre, j'allai dîner à Alonne. En mon absence, ma fille de Coligny, à qui j'avois montré la copie de ma lettre, s'amusa à me répondre pour madame de Montjeu : et le soir à mon retour elle voulut me tromper, comme elle avoit fait sur la réponse de madame de Créancé ; mais je ne donnai pas dans ce panneau. Cependant, comme cette réponse me parut jolie, je la mettrai ici :

A Montjeu, ce 13 janvier 1686.

J'ai manqué la première au rendez-vous, monsieur, pour ne nous point embarrasser l'un ou l'autre. Que savez-vous ce que vous auriez fait si j'avois été à Autun? Que sais-je moi-même ce que je n'aurois pas fait si vous étiez venu m'y chercher à nage? Il vaut mieux n'avoir point été ni l'un ni l'autre à une si rude épreuve :

Au rendez-vous si vous aviez manqué,
J'aurois souffert de votre indifférence;
Si de passer vous eussiez hasardé,
Il m'en eût trop coûté
D'ingratitude ou de reconnoissance

J'ai encore gagné à demeurer ici la lettre que vous m'avez écrite; rien n'est plus joli. C'est grand dommage, monsieur, que ma réponse ne soit pas digne d'elle.

—Je ne mets point ici la réponse que me fit madame de Montjeu; car quoiqu'elle fût bonne, n'étant qu'en prose, elle ne paroîtroit pas auprès de l'autre.

—Le lendemain du jour que je récrivis à madame de Montjeu, je reçus cette lettre en vers d'un nommé Grammont, homme d'esprit et de mes amis de longue main.

A Dijon, ce 12 janvier 1686.

Toi qui, t'étant formé la diction si pure,
Fais revivre Pétrone et surpasses Voiture
Par cet air de la cour naturel et galant,
Par un génie aisé, par un esprit brillant,
Bussy, qui sus charmer en même temps qu'écrire,
Par ces traits délicats qu'on craint et qu'on admire,
Faut-il que le destin t'ait fait naître en un rang
Qui t'oblige à cacher ce merveilleux talent;
Que nous soyons forcés, cherchant nos avantages,
De désirer ta mort pour lire tes ouvrages?
Encor si les détours d'une fausse Thémis
T'avoient laissé le temps de parler de Louis,
Nos neveux, affamés d'apprendre des merveilles,
Ne perdroient pas au moins un moment de tes veilles.
Mais un débat fâcheux, un malheureux procès,
Procès bon par le droit, méchant par le succès,
T'a fait passer quatre ans en travail inutile,
Et t'a mis en danger de corrompre ton style.
Que maudit soit celui du démon inspiré
Qui, du droit naturel par les lois altéré,
Formant une cabale au monde si funeste,
Infecta les François de Code et de Digeste!
Heureux furent les jours où sans le joug des lois,
Le bon sens étoit juge et les juges les rois,
Où chacun à l'instant sortoit de son affaire
Sans voir ni procureur, ni clerc, ni commissaire;
Et sans se fatiguer de cent soins superflus,
S'il perdoit son procès, payoit, n'y songeoit plus!
Au lieu que nous voyons la chicane infinie
Consommant notre bien, abréger notre vie.
C'est en ces premiers temps qu'un roi judicieux,
Qui reçut pour son lot la sagesse des cieux,
Découvrit sur-le-champ par un arrêt sévère,
Les mouvements du cœur de l'une et l'autre mère.
En ce temps ton procès jugé par le bon sens,
On auroit condamné ta partie aux dépens:
Et le prince, appuyant l'honneur de la noblesse,
Auroit de l'imposteur puni la hardiesse.
Il vaut pourtant mieux perdre un procès quoique bon,
Que de l'avoir gagné du temps de Salomon.

Ne t'afflige donc plus. Il y va de ta gloire;
Retourne au grand Louis, achève son histoire.
Toi seul, inimitable en tes expressions,
Est digne de chanter ses grandes actions.

2192. — *Bussy à la duchesse d'Holstein, comtesse de Rabutin.*

A Chasen, ce 15 janvier 1686.

Je n'ai reçu qu'à la fin de décembre, madame, votre lettre du 10 juin dernier. C'est que madame la comtesse de Bussy, qui étoit à Paris, attendoit quelque commodité pour me l'envoyer avec votre portrait et celui de mon cousin. Si, comme vous me le mandez et comme je n'en doute pas, le peintre ne vous a pas faits tous deux si beaux que vous êtes, il faut que vous soyez les deux plus belles créatures du monde, car tous ceux qui ont vu vos portraits se récrient sur vos traits, sur vos agréments et sur votre bon air; et pour ma fille de Coligny et moi, nous en sommes charmés. Je vous enverrai au premier jour les portraits de ma famille. Je vous ai envoyé ma généalogie dès le mois d'août dernier. Vous devez maintenant l'avoir reçue.

Comme mes affaires m'ont retenu en Bourgogne depuis six mois et m'y feront encore passer l'hiver, je ne sais si je pourrai avoir l'honneur de voir M. le comte de Locoviste à la cour, mais en tout cas, je lui écrirai de manière qu'il ne pourra pas douter que mon cousin, votre mari, ne soit de la maison de Rabutin, dont la noblesse et la grandeur est assez connue par les histoires de Philippe de Comines, d'Olivier de la Marche, de Paradin de Cuiseaux, de Sainte-Marthe, de Moréri et d'autres. Mais comme vous avez présentement la généalogie, je vous conseille de la faire traduire en allemand, et si vous vou-

lez même, de la faire imprimer en cette langue, le françois de l'autre côté, cela fera taire les envieux. Il est vrai que M. votre mari et moi sommes sortis de Jeanne de Montaigu, princesse de la maison royale de Bourgogne, il y a près de deux cinquante ans, et nous ne voyons pas dans les historiens de ce temps-là que cette alliance surprît le public. C'étoit pourtant une princesse du même pays que le gentilhomme qui l'épousa; elle étoit même fille unique. J'écrivis tout cela à M. le comte d'Arnheim, il y a près de deux ans, et je vous envoyai la copie de ma lettre, madame. Je m'étonne qu'il n'ait pas répandu ce bruit-là dans la cour de l'empereur.

Je me suis donné l'honneur de vous écrire les raisons pour lesquelles le François dont je vous avois écrit ne recevoit pas la grâce que vous aviez demandée pour lui à M. l'électeur de Bavière, mais je vous enverrai au premier jour un autre homme de qualité en sa place.

Depuis le retour de nos volontaires, M. le prince de Conti est mort de la petite vérole (1) et M. le prince de la Roche-sur-Yon a été exilé.

Je vous plains fort, madame, de l'absence de mon cousin, et si l'état où il vous a laissée vous console d'un côté,

---

(1) Le 9 novembre 1685. Il avait gagné la petite vérole en soignant sa femme. « Le 9 novembre, dit Dangeau, le roi apprit que M. le prince de Conti étoit à l'extrémité, qu'il avoit perdu toute connoissance et qu'on lui portoit l'extrême-onction. Une heure après il mourut sans avoir pu recevoir les sacrements. Hier au soir, quand madame la princesse de Conti sortit de sa chambre, il étoit sans fièvre et on comptoit que sa maladie n'étoit rien. En s'éveillant ce matin à cinq heures, il a senti que la tête s'engageoit et n'a pu dire autre chose, sinon : *Oh! ma tête; oh! ma tête.* Tous les remèdes qu'on lui a fait prendre depuis ont été inutiles. Madame la princesse de Conti y est allée : il ne l'a point reconnue. Tout le monde est dans une extrême affliction de la mort de ce pauvre prince et toutes les circonstances rendent la chose encore plus pitoyable. » (*Journal*, 9 novembre 1685, t. I, p. 249.)

il vous abat de l'autre. Cependant, me confiant en votre jeunesse et en votre bon tempérament, je suis ravi que vous soyez grosse : ce sera d'un garçon cette fois, et vous en êtes présentement délivrée, puisque vous me mandiez il y a six mois que vous étiez grosse d'autant de temps.

Je vous écrirois plus souvent que je ne fais, madame, si notre éloignement ne rendoit notre commerce difficile. J'espère que ces difficultés cesseront, mais quoi qu'il arrive, je serai toute ma vie avec la tendresse et le respect le plus grand du monde votre, etc.

P. S. Je vous envoie la copie de la lettre que j'écris à M. le comte de Locoviste, madame; si je l'avois vu, je ne lui en aurois pas pu dire davantage.

2193. — *Bussy au comte de Locoviste*

A Chaseu, ce 15 janvier 1686.

Madame la comtesse de Rabutin m'ayant fait l'honneur de m'écrire, monsieur, et m'ayant envoyé une petite caisse par un de vos gens, j'aurois pris cette occasion de vous en rendre grâces pour avoir l'honneur d'être connu de vous si j'avois été à la cour; mais n'étant pas encore en état d'y aller cet hiver, je vous en témoignerai mon déplaisir par cette lettre, et je vous dirai que l'estime extraordinaire que madame la comtesse de Rabutin me paroît faire de vous, monsieur, me donne une très-grande envie de vous connoître. Je ne doute pas qu'avant que mon cousin l'eût épousée, mon nom ne vous fût déjà connu; mais à propos de lui, si j'avois eu l'honneur de vous voir, je vous aurois parlé conformément à ce que j'en écrivis à M. le comte d'Arnheim quand il vint en France, sur ce qui m'étoit revenu qu'à la cour de l'empereur, on avoit dit que la comtesse de Rabutin avoit épousé

un aventurier qui se disoit d'une maison dont il n'étoit pas. Je lui mandai qu'il étoit cadet de maison et qu'il y avoit deux cinquante ans que nos branches étoient séparées. Une chose que j'oubliai de lui dire et que je vous dis à vous, monsieur, c'est que avant notre séparation, une princesse de la maison royale de Bourgogne avoit fait l'honneur à Hugues de Rabutin de l'épouser.

Je crois, monsieur, qu'étant ami de madame la comtesse de Rabutin, vous serez bien aise de savoir ces vérités et de les répandre en Allemagne à votre retour. Je vous en supplie et de croire que pas un François ne fait plus de cas de votre naissance et de votre mérite que moi et n'est plus votre, etc.

2194. — *Bussy à du Breuil.*

A Chaseu, ce 16 janvier 1686

Je ne fais que de recevoir votre lettre du 6, monsieur; vous m'avez fait grand plaisir de me donner de vos nouvelles. Nous ne sommes pas encore à Autun; le séjour que ma fille de Coligny a fait à Dijon et moi à Bussy, a été plus long que nous ne pensions. Il n'y a encore personne dans la bonne ville que M. d'Autun; ce seroit assez pour me faire hâter d'y aller. Je dînai l'autre jour avec lui et il me demanda si je n'avois point eu de vos nouvelles.

Ma sœur de Toulongeon, madame de Montjeu et nous, avons fait les Rois chacun chez nous; les eaux nous ont empêchés de nous assembler.

Je crois la fête de Marly, monsieur, mais point du tout la loterie de cinq cent mille francs; le roi n'a jamais fait une si grande profusion dans le temps qu'il a eu le plus d'argent, et aujourd'hui vous me mandez qu'il est en arrière de treize millions. Il n'y a pas d'apparence qu'il poussât les libéralités si loin.

Quand M. de Tingri se seroit donné au diable (1), comme a fait son père, il ne seroit pas plus heureux qu'il est.

Les courtisans seront bien fâchés du voyage du roi; il leur faut de l'argent comptant pour cela, sans le tracas du voyage.

Une des raisons encore qui me fait douter de la loterie de cinq cent mille francs, c'est que le roi ne veut mettre que cent mille francs cette année à Versailles; cependant personne ne doute qu'il n'aime mieux Versailles que les dames en général.

Les maisons que Sa Majesté ne veut pas comprendre dans l'édit qu'il va faire publier contre les huguenots lui seront bien obligées; cependant, toute cette grâce n'ira qu'à être forcées de changer les dernières, car elles y viendront comme les autres.

Quand M. de Corbinelli, qui a de l'esprit infiniment, m'écrit des nouvelles, il ne les écrit pas mieux que vous; et des nouvelles bien écrites me divertissent autant que des réflexions et des raisonnements et sont aussi conformes à mon esprit. Je m'accommode de tout ce qui est bon, soit sérieux, soit badin, et dès là, monsieur, vos manières sont de mon goût et surtout votre cœur que j'estime et qui vous a attiré le mien.

2195. — *Bussy à Harlay.*

A Chaseu, ce 16 janvier 1686.

Avant que de répondre à votre lettre du 3 de ce mois, monsieur, je vous dirai que quand je vous dis adieu, je croyois partir le lendemain de Dijon; mais mes affaires

(1) Les cinq mots qui suivent sont raturés sur le manuscrit.

m'ayant retenu encore deux jours, je ne pus faire autre chose. Vous croyez bien que j'aurois mieux passé mon temps avec vous qu'avec M. le président Jacob et autres, quand même ce n'eussent pas été des créanciers.

Pour répondre maintenant à ce que vous prenez la peine de me mander par votre lettre du 3 de ce mois, je vous dirai que si vous aviez fait la fortune de mon fils par le plus grand établissement du royaume, je ne vous aurois pas plus d'obligation que je vous en ai. Je regarde le cœur avec lequel mes amis m'assistent, sans m'amuser au succès. Je suis fâché seulement que vous ayez fait à contre-cœur des pas qui ont été inutiles. Je vous en demande pardon et j'espère qu'en quelque autre rencontre vous en ferez qui serviront à votre, etc.

2196. — *Bussy à la marquise d'Époisses.*

A Chaseu, ce 16 janvier 1686.

On m'a mandé que vous étiez à Paris, madame, et que M. de Guitaud (1) étoit mort. Comme nous l'aimions et l'estimions également vous et moi, je vous en fais le même compliment que vous me feriez si vous m'aviez écrit la première. Il faut dire la vérité; la France pouvoit faire de plus grandes pertes que celle-là.

Il y a mille ans que nous ne nous sommes vus; cependant ce ne sera pas encore pour cet hiver, car je le passerai à Autun; mais en quelque lieu que je sois, madame, je vous assure que vous y aurez un ami fidèle et un très-humble, etc.

---

(1) Gendre de la marquise. Voy. *Journal* de Dangeau, 27 décembre 1685, t. I, p. 270.

2197. — *Du Breuil à Bussy.*

A Paris, ce 17 janvier 1686.

Vous avez eu raison, monsieur, de croire que le roi ne donneroit pas cinq cent mille francs pour une loterie aux dames; cependant sa libéralité est allée à deux cent mille (1).

Sa Majesté a rendu les entrées à M. de Vardes comme il les avoit autrefois. On doute présentement du voyage à cause de la grossesse de madame la Dauphine.

La comtesse de Roye (2) a quinze jours pour aller trouver son mari; elle mène ses deux grandes filles; les pe-

---

(1) Il y avait à cette loterie, qui se fit à Marly, quatre boutiques des quatre saisons de l'année, tenues par le Dauphin, les ducs du Maine et de Bourbon, et mesdames de Montespan, de Maintenon, de Thianges, de Bourbon et de Chevreuse. « On y trouvoit, dit Dangeau, des étoffes magnifiques, de l'argenterie et de tout ce qui convient à chaque saison, et les hommes et les femmes de la cour y jouoient et emportoient tout ce qu'ils gagnoient. On croit qu'il y avoit bien pour quinze mille pistoles de hardes. On joua jusqu'au souper et, après qu'on eut fini le jeu, le roi et Monseigneur donnoient encore ce qui restoit dans les boutiques. » (*Journal*, 5 janvier 1686, t. I, p. 277.)

(2) Élisabeth de Durfort, fille de Guy-Aldonce, marquis de Duras, morte à Londres en 1715, à 82 ans. Elle avait épousé en 1656 son cousin germain, Frédéric-Charles de la Rochefoucauld, comte de Roye et de Roucy, mort le 9 juin 1690. Le comte, lieutenant général dès 1676 et zélé protestant, avait obtenu en 1683 l'autorisation d'aller servir le roi de Danemark, qui le nomma grand maréchal de ses armées. En 1686 il se retira à Hambourg, où sa femme vint le rejoindre, et passa en Angleterre, où il fut créé (1688) pair d'Irlande sous le nom de comte de Lifford. — Son fils aîné, le comte de Roucy, abjura avant la révocation de l'édit de Nantes, et ses deux autres fils, mis au collége Louis-le-Grand, en sortirent catholiques. (Voy. la *France protestante*, art. la Rochefoucauld).

tites entreront, l'une chez madame de Miramion, et les autres dans d'autres couvents. Ses garçons seront chez M. de Duras.

Il y a eu une petite intrigue qui a brouillé madame de Saint-Géran et madame de Maintenon; cela est raccommodé. Le détail n'est pas bon à écrire.

D'Olonne a été à l'extrémité, d'un abcès au derrière; il se porte un peu mieux.

Le bonhomme maréchal d'Estrades va, dit-on, prendre congé de la compagnie. Il n'y aura pas presse à être gouverneur de M. de Chartres; cette place porte malheur.

Dieu veuille que vous n'ayez point de regret au port de mes lettres! Il est vrai que vous avez eu la bonté de me rassurer là-dessus.

On vient de me dire que M. d'Olonne est plus mal.

2198. — *Le duc de Montausier à Bussy.*

A Versailles, ce 18 janvier 1686.

J'ai reçu, monsieur, votre lettre du 2 de ce mois, qui m'a donné beaucoup de joie pour les assurances que j'y ai trouvé de la continuation de votre amitié pour moi, dont je vous suis très-obligé. J'eusse parlé à monseigneur le Dauphin de l'affaire dont vous m'écrivez, sans que M. votre fils m'a prié d'attendre à le faire jusqu'à ce qu'il en soit temps. Cependant, je vous dirai, monsieur, que monseigneur le Dauphin ne demandera point en mariage la demoiselle dont est question pour M. votre fils sans en demander la permission au roi, qui ne la lui donnera pas sûrement, parce qu'on ne l'emploie point pour de pareilles choses. Il pourra bien écrire à M. de Harlay, intendant de Bourgogne, ou lui recommander les intérêts de M. votre fils; voilà les offices qu'il lui peut rendre. Pour

moi, vous me trouverez toujours disposé à vous servir et à vous donner des marques en toutes occasions de la passion avec laquelle je vous honore.

2199. — *Bussy à du Breuil.*

A Autun, ce 22 janvier 1686.

J'arrivai hier ici, monsieur; ce fut le marquis de Bussy qui m'apprit la fête de Marly. J'en estime plus l'invention et la galanterie que la magnificence.

Il y a plus de deux mois que je sais la grâce que le roi a faite à M. de Vardes.

Je ne doute pas que la grossesse de madame la Dauphine ne rompe le voyage du roi; on ne la voudra pas laisser seule, comme on fit en 1683, quand on vint au camp de la Saône.

Le roi n'aura point de repos qu'il n'ait réduit tous les huguenots au giron de l'Église; les maisons distinguées n'auront qu'un peu plus de temps que les autres pour y revenir.

Jamais roi de France n'a fait de si grandes actions que celui-ci; mais celle de l'hérésie déracinée du royaume est la plus grande de toutes et lui fera plus de bien pour son salut et pour son État que pas une.

Peut-on avoir autant d'obligation à une personne qu'en a madame de Saint-Géran à madame de Maintenon et se brouiller avec elle?

Madame d'Olonne pourra gagner plus de bien qu'elle n'en a à la mort de son mari, mais elle ne sauroit gagner plus de liberté.

Comme c'est la mauvaise santé de M. de Navailles et le grand âge de M. d'Estrades qui les ont fait mourir, il n'y aura pas moins de presse à être gouverneur de M. de

Chartres qu'il y en aura à tous les établissements utiles et honorables.

Quand vos lettres ne seroient pas les lettres de mon ami, je ne plaindrois pas le port des nouvelles qu'elles m'apprennent.

2200. — *Du Breuil à Bussy.*

A Paris, ce 25 janvier 1686.

Vous saurez, monsieur, que M. du Bordage (1) se sauva mardi dernier avec sa famille. Le roi en a été fort surpris et fort fâché.

Ce même jour-là il y eut un démêlé entre la comtesse de Soissons et la maréchale d'Estrées qui se tenoit sur les épaules de madame la comtesse, pendant que madame la Dauphine étoit au billard. Le roi, qu'on en fit apercevoir, dit à madame la Dauphine qu'elle pouvoit s'ennuyer là; et sur cela, madame la Dauphine alla incontinent d'un autre côté.

Madame la comtesse, qui avoit eu le matin une contestation avec madame de Ventadour sur le passe-devant, s'en plaignit au roi. On ne sait pas ce que Sa Majesté lui répondit; mais l'on dit dans le monde qu'il eût mieux valu que la plainte fût venue du comte de Soissons.

On parle d'une personne du grand monde qui est accouchée un peu précipitamment. Je vous en manderai le nom au premier ordinaire (2).

---

(1) « Le dimanche 20 janvier, dit Dangeau, on sut que le marquis de Bordage, avec ses enfants, sa femme et mademoiselle de la Moussaye, sa belle-sœur, étoient partis de Paris jeudi passé et s'étoient mis en chemin pour tâcher à sortir du royaume. »

(2) On lit, à la date du 17 janvier, dans le *Journal* de Dangeau, à propos d'une mascarade et d'un bal chez madame de Montespan :

Pendant que j'écrivois cette lettre, on m'est venu dire que M. du Bordage et toute sa famille avoient été arrêtés; il est, dit-on, en grand danger (1).

Il y a eu une espèce de règlement pour les appartements, sur ce que dernièrement M. le duc de Saint-Aignan fut poussé dans la chambre du lit un peu rudement; un guéridon fut renversé et une girandole cassée. M. le duc d'Aumont exagéra la chose au roi et lui proposa de faire un règlement. Sa Majesté lui dit de faire comme il l'entendroit. Ainsi, jusqu'à sept heures du soir, on ne recevra dans la chambre du lit que les princes, les ducs et les maréchaux de France et leurs enfants; dans la chambre auprès, les gens fort connus, et dans la troisième, ceux qui ne le sont pas tant; mais à sept heures, tout le monde entrera à l'ordinaire.

Il y a deux jours qu'on fit sortir M. de Gassé (2) de la première chambre.

On me vient de dire que c'est mademoiselle de Poitiers (3) qui est accouchée brusquement; dans une autre, je vous dirai le détail.

Le roi a renvoyé l'ambassadeur de Hollande en son

« Mademoiselle de Poitiers se trouva assez mal; M. Félix, premier chirurgien du roi, et M. Moreau, premier médecin de madame la Dauphine, y allèrent. Le public, qui cherche toujours à dire du mal, répandit un bruit de cette maladie-là qui se trouvera entièrement faux dans la suite assurément. » Saint-Simon a ajouté en note : « Cette aventure perdit mademoiselle de Poitiers. »

(1) Il fut arrêté près de Trelon. « Sa femme a été blessée d'un coup de fusil. Ce sont les paysans qui l'ont arrêté et qui faisoient la garde pour empêcher les gens de la religion qui veulent sortir du royaume... .... On mène du Bordage dans la citadelle de Lille, sa femme dans celle de Cambrai et mademoiselle de la Moussaye, sa belle-sœur, dans celle de Tournai. On fait revenir les enfants à Paris et ils seront élevés dans notre religion. » *Journal* de Dangeau, 24 janvier.

(2) Jacques de Matignon, comte de Gassé.

(3) Le nom est biffé sur le manuscrit.

pays, pour dire à ses maîtres qu'ils eussent à lui faire savoir pourquoi ils armoient.

Il y eut mercredi une mascarade chez madame de Montespan. Il y avoit une banque où tous les feuillets étoient noirs. Le roi alla quérir le lot de madame la Dauphine et lui rendit; c'étoit un petit papier qui enveloppoit un diamant de cinq cents louis.

Il y a tous les jours des mascarades et de petites fêtes à Versailles. Faute de grandes nouvelles, il faut remplir sa lettre de bagatelles.

2201. — *Du Breuil à Bussy.*

A Paris, ce 29 janvier 1686.

Ce fut à Avesnes que le Bordage et sa famille furent arrêtés. On a séparé le mari et la femme; l'un est à Lille et l'autre je ne sais où.

On dansa hier un ballet à Versailles (1); c'est un nommé la Lande qui l'a fait, qui prétend, dit-on, supplanter Lulli.

M. de Meaux fit l'oraison funèbre de M. le chancelier, vendredi à Saint-Gervais. On dit qu'il y parla moins de lui que des cardinaux de Richelieu, Mazarin et de Retz, et que de M. le Prince. En un mot, on n'en est pas content.

Dangeau épouse mademoiselle de Lévestin (2); on ne

---

(1) Le *Ballet de la Jeunesse*. Voy. *Mercure galant*, février, p. 294.

(2) « La comtesse Sophie de Lœwenstein étoit fille chanoinesse de Thorn. Elle étoit fille de madame la Dauphine et devint dame du palais de l'autre Dauphine, sa belle-fille, et une des favorites de madame de Maintenon. Jolie et vertueuse comme les anges, une figure de déesse dans les airs; douce, bonne, d'un bon esprit et dont la bonté lui tenoit lieu d'étendue... Sa mère étoit sœur du cardinal de Furs-

croit pas qu'elle en soit contente. On dit qu'elle aura les honneurs du Louvre.

M. de Ruvigny et toute sa famille ont permission d'aller en Angleterre, et le roi leur continuera leurs pensions.

2202. — *La marquise de Montataire à Bussy.*

A Paris, ce 1er février 1686.

Je crois que vous aurez su la prise de M. du Bordage; il s'étoit sauvé avec sa femme, sa belle-sœur, son fils et sa fille; les femmes déguisées en hommes. On a blessé madame du Bordage en la prenant; on l'a laissée dans la citadelle de Cambrai, son mari dans celle de Lille, sa belle-sœur en celle de Tournai; sa fille dans un couvent et son fils dans les cadets. On leur va faire leur procès; s'ils se font catholiques, le procès sera terminé.

Madaillan (1) a changé; il a écrit une lettre sur les motifs de sa réunion, car il ne veut pas qu'on dise conversion, que je ne doute pas qu'il vous ait envoyée. Cela est un peu théologien pour nous autres catholiques. Les huguenots trouvent cette matière aisée, et s'en mêlent tous.

---

temberg et leur père étoit la cinquième génération de Louis, fils de Frédéric, puîné de l'électeur Louis le Barbu...., qui épousa une simple demoiselle, Claire de Tetingen en 1462, dont il eut Louis, tige de Lowenstein. C'est ce qu'on appelle en Allemagne les mariages de la main gauche. » (Saint-Simon, note sur le *Journal* de Dangeau, t. I, p. 316.)

(1) Philippe de Madaillan, comte de Chauvigné, marquis de l'Esparre, mort en 1719 à 89 ans. Voy. la *France protestante* (art. Madaillan), qui cite de lui une ridicule pièce de vers sur sa conversion, pièce insérée dans le *Mercure galant* du mois d'avril 1686.— La lettre dont parle madame de Montataire est dans le même journal, *février*, p. 216.

On a ôté à M. de la Force ses enfants, et on lui a donné ordre d'aller chez lui, en Normandie, et non pas en Guienne.

On a pris encore trois ou quatre troupes d'huguenots qui se sauvoient.

2203. — *Du Breuil à Bussy.*

A Paris, ce 5 février 1686

Le roi ne s'est pas levé aujourd'hui, monsieur, à cause d'une tumeur qui lui a paru au derrière (1). On n'est pas bien sûr que ce soit un clou. Sa Majesté a tenu conseil de finances dans sa chambre, et a fait dire à madame la Dauphine qu'il n'étoit pas assez malade pour empêcher qu'il n'y eût appartement ; il a envoyé chercher madame de Maintenon par Bontems.

Mesdemoiselles de Poitiers et de Loubes sont sorties de chez Madame (2). On a ordonné au marquis d'Effiat (3) de donner vingt mille écus à la première pour payer ses dettes, et pour la payer de ses peines ; et le roi a dit que, si elle se conduisoit bien, il lui continueroit sa pension de quatre mille francs.

On dit que mademoiselle de Clisson doit épouser M. de la Bretesche, gouverneur de Hombourg ; et mademoiselle de la Chaussaye le marquis de Foix (4), capitaine des

---

(1) A la cuisse, dit Dangeau.

(2) Dont elles étaient filles d'honneur.

(3) Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, premier écuyer du duc d'Orléans, mort le 3 juin 1719, à 81 ans. Suivant Saint-Simon, il empoisonna Henriette d'Angleterre.

(4) Roger de Rabat, dit le marquis de Foix, qui se retira du monde sans avoir été marié.

Suisses de Monsieur; ainsi il ne resteroit chez Madame que mademoiselle de Châteautiers.

M. le duc d'Uzès est raccommodé avec M. de Montausier; M. le Prince a fait cet accommodement.

M. le grand prieur de Vendôme va en Angleterre.

M. d'Olonne mourut dimanche dernier (1) après avoir reçu l'extrême-onction; il se fit porter sur sa terrasse, disant qu'il vouloit voir le soleil encore une fois.

Le roi a envoyé Brissac avec des gardes pour enlever les enfants du duc de la Force; pour sa personne on l'a envoyée à sa terre de la Boulaye où il y a une grosse garnison. Dans l'audience qu'il avoit eue du roi, il lui avoit dit que dans trois jours il donneroit contentement à Sa Majesté. Ces trois jours expirés, il lui demanda permission de se retirer en Angleterre. Voilà le sujet ou le prétexte du traitement qu'on lui fait.

2204. — *Le marquis de Bussy à Bussy.*

A Versailles, ce 7 février 1686.

J'eus hier une conversation d'une demi-heure avec M. le duc de Beauvillier dans sa chambre. Il me témoigna beaucoup d'estime et beaucoup d'amitié pour vous; mais ni par votre lettre, ni par tout ce que je lui pus dire en conformité, je ne pus l'obliger de se charger de faire valoir l'ordonnance de Morlon. Il me dit que ce seroit empiéter sur la charge de contrôleur général; qu'ils s'étoient fait une loi absolue de ne rien usurper l'un sur l'autre, et qu'il me conseilloit de m'adresser à lui, ou plutôt de mettre un placet en votre nom à l'ordinaire; d'y joindre une copie de l'ordonnance, et de donner la même

(1) Le 3 février.

chose au contrôleur général; qu'il en arriveroit de deux choses l'une : ou que le roi décideroit seul ou qu'il feroit rapporter l'affaire au conseil; que si le dernier arrivoit il tâcheroit à nous rendre service et d'en faire voir la justice au roi. Je suis donc résolu de tenter cette voie lundi prochain, afin d'en pouvoir avoir réponse avant que je sois obligé de partir.

Le roi est au lit depuis mardi; son mal est un clou au derrière. On le voit manger; on espère qu'il se lèvera demain; il ne laisse pas d'y avoir appartement à l'ordinaire.

Je vous enverrois le factum de l'abbé Furetière (1) contre une partie de l'Académie qui l'a chassé du corps; mais le port en seroit trop cher.

Le même jour que je reçus cette lettre, j'écrivis celle-ci au comte d'Olon, dont la réponse qu'il avoit faite à ma première lettre avoit été perdue, et il avoit été chassé à Guingamp.

2205. — *Bussy au comte d'Olon.*

A Autun, ce 12 février 1686

Tout ce qui s'est passé sur votre sujet depuis le 8 décembre dernier, monsieur mon cousin, me donne bien du déplaisir. Votre éloignement au bout du royaume, votre santé altérée, l'horrible douleur où vous avez laissé madame votre femme, tout cela, dis-je, capable de donner de la pitié à des indifférents me touche sensiblement, moi votre parent et votre ami. M. l'évêque d'Autun, dont vous connoissez l'honnêteté et la douceur, m'a souvent entre-

---

(1) Voy. plus loin la lettre de Bussy en date du 4 mai.

tenu de votre affaire en me témoignant une grande envie de vous servir. La maladie de madame d'Olon redoubla le désir qu'il en avoit, et croyant adoucir ses maux s'il pouvoit vous rapprocher d'elle, il résolut de s'employer à la cour pour votre rappel. Vous savez combien MM. les évêques ont de crédit dans les affaires de la nature de la vôtre. Je ne doute pas que celui-ci, en qui le roi a beaucoup de créance, ne soit en état d'obtenir des grâces qu'il demandera pour vous. Rendez-vous en digne, mon cher cousin, par votre docilité. Je vous en conjure, non-seulement pour l'intérêt de votre salut, mais encore pour celui de votre famille, qui est perdue, si vous n'en avez pitié. Je vous ai déjà supplié d'écouter les raisons divines qui vous doivent obliger de changer, mais ne négligez les humaines, car vous savez que Dieu attire les gens à lui par plusieurs voies.

2206. — *Le marquis de Bussy à Bussy.*

A Versailles, ce 12 février 1686.

Jaucourt (1) a fait abjuration.

Hauterive a salué le roi et Monseigneur depuis quelques jours.

Le maréchal d'Estrades étoit hier à l'agonie. Benserade dit sur cela, qu'il étoit fort difficile d'élever des gouverneurs à M. de Chartres.

Bonnecorse (2), qui a fait autrefois le *Louis d'or,* que

---

(1) Pierre-Antoine de Jaucourt, marquis d'Espeuilles, né en 1658, mort en 1736. Voy. sur la famille de Jaucourt l'excellent article qui lui est consacré dans la *France protestante*.

(2) Né à Marseille, mort en 1706. Le recueil de ses poésies a été publié en 1720.

vous avez trouvé joli, monsieur, chagrin de s'être trouvé dans les satires de Despréaux (1), en a composé une contre lui qu'il intitule le *Lutriot* (2). Despréaux qui a su cela a fait cette épigramme :

Venez, Pradon et Bonnecorse,
Grands écrivains de même force,
De vos vers recevoir le prix.
Allez tenir en mes écrits
La place que vos noms demandent,
Pinchesne et Cottin vous attendent (3).

La peur que le roi a d'être longtemps assis l'empêcha hier de venir au ballet, et par la même raison l'on ne verra point si tôt *Armide* ici. On le jouera vendredi à Paris. Monseigneur ira pour le voir.

Je vous envoie un placet que Sanguin-Pignerolles a présenté au roi :

Il ne m'appartient pas d'entrer dans vos affaires;
Ce seroit un peu trop de curiosité.
Cependant l'autre jour, songeant à mes misères,
Je calculois le bien de Votre Majesté.
Tout bien compté, j'en ai la mémoire récente,
Il vous doit revenir cent millions de rente,
Qui rendent à peu près cent mille écus par jour.
Cent mille écus par jour en font quatre par heure.
Pour réparer les maux présents
Que le tonnerre a faits à ma maison des champs,
Ne pourrois-je obtenir, Sire, avant que je meure,
Un quart-d'heure de votre temps ?

---

(1) Voy., entre autres, *satire* VII, vers 45, *épître* IX, vers 64, etc.

(2) *Le Lutrigot*, publié à Marseille. Voy. la lettre de Boileau à Brossette, en date du 1er avril 1700.

(3) Dans les éditions de Boileau ce dernier vers est changé ainsi :

Linière et Perrin vous attendent.

2207. — *Bussy au duc de Saint-Aignan.*

A Autun, ce 13 février 1686.

Au nom de Dieu, monsieur, je vous supplie de me mander ce que le roi vous a dit sur la lettre que vous m'avez fait la grâce de présenter de ma part à Sa Majesté. Vous êtes un trop bon ami et trop régulier pour me laisser si longtemps dans l'incertitude et dans la misère où je suis. Je vous demande tout juste comment la chose s'est passée, afin que si la réponse n'est pas favorable, je ne m'attende plus à la pitié du roi, et que je me contente de passer ma vie à prier Dieu pour la longueur et pour la prospérité de la sienne. Si Sa Majesté ne daigne pas avoir soin de moi, Dieu m'assistera immanquablement, car j'ai une entière confiance en lui.

Adieu, monsieur, je vous demande pardon de toutes les importunités que je vous ai données. J'ai bien du regret de vous avoir été tant à charge et de n'avoir payé tous vos bienfaits qu'avec de belles paroles; il est vrai qu'elles partoient du meilleur cœur, du plus tendre et du plus reconnoissant qui fût jamais.

2208. — *Du Breuil à Bussy.*

A Paris, ce 15 février 1686.

M. de Seignelay a porté ordre à M. de Schomberg de sortir du royaume. Il va en Portugal. Vous savez, monsieur, le rang qu'il y tient (1).

---

(1) Il avait été nommé duc et grand de Portugal, en récompense des services qu'il avait rendus à ce pays lors de la guerre d'indépendance contre l'Espagne.

Les deux demoiselles (1) qui sont sorties de chez Madame ne doivent point aller chez madame la Dauphine faire leur cour; cela est un peu fâcheux, mais le temps est un bon *rentrayeur* (2). Le marquis d'Effiat qui, comme vous savez, est bien avec le roi, a bien fait son devoir pour les deux demoiselles.

On m'a mandé qu'il se fait de grands amas de troupes en Alsace et de grands préparatifs. On ne prévoit pas sur qui la nuée tombera.

Mon épouse et moi nous réjouissons, monsieur, avec vous du gain du procès de madame la marquise de Montataire.

2209. — *L'évêque d'Autun à Bussy.*

Lucenay, ce 23 février 1686.

On ne peut pas, monsieur, avoir plus de sujet que j'en ai d'être content et édifié de mademoiselle de Jaucourt et de madame d'Olon; elles firent hier leur profession de foi entre mes mains, avec ce qui restoit de leur suite. Il me parut qu'elles désireroient que cela fût secret; mais je ne crois pas que ce soit possible. Je leur ai seulement répondu que ce ne seroit pas de ma part que cette action deviendroit publique, et elles peuvent compter sur ma parole; elles m'ont donné la leur de faire tout ce qui sera en leur pouvoir pour réduire M. d'Olon à se rendre à la raison et à la vérité, et je crois qu'elles s'y appliqueront de bonne foi. Après avoir longtemps consulté s'il étoit à propos de demander un nouvel ordre pour le Mans, où elles

---

(1) Voy. plus haut, p. 510.

(2) Rentrayeur est l'ouvrier qui rentraye, c'est-à-dire raccommode les tapisseries, les draps, les mousselines, etc.

disent avoir beaucoup de parents, pour Orléans ou pour Paris, votre considération, monsieur, emporta la balance pour Autun, et je leur remis aussitôt l'ordre que j'avois. Elles me dirent qu'elles écriroient tout aujourd'hui et tout demain à M. d'Olon par un homme exprès. Ainsi de quelque consolation que leur puisse être le voyage que vous vous proposez de faire à Conforgien, il me semble que vous le devez différer. J'espère retourner demain à Autun ou tout au plus tard vendredi, et j'aurai l'honneur de vous en dire davantage sur ce sujet, en vous assurant, monsieur, que personne n'est avec tant de sincérité et de respect que je suis, votre, etc.

2210. — *La marquise de Montataire à Bussy.*

A Paris, ce 25 février 1686.

M. de Madaillan m'a montré la lettre que vous avez écrite à M. d'Olon. On voit bien par là, comme il est dit dans la comédie du *Bourgeois gentilhomme*, que les gens de qualité savent tout sans avoir rien appris. On ne vous eût pas soupçonné d'être théologien. Mais en vérité quand on a bien de l'esprit, on parle bien de tout.

On a donné trois petits coups de lancette au roi pour ouvrir ce clou qu'il avoit; il se porte fort bien, Dieu merci. L'onguent de madame de la Daubiais l'a mis en état d'être ouvert (1).

---

(1) Dangeau écrit le 17 février : « On a mis au roi l'emplâtre de madame de la Dobiais, et elle l'a vu mettre elle-même. » — Et plus loin (le 20) : « On a ôté l'emplâtre de madame de la Dobiais, parce qu'elle (*sic*) ne fait pas assez d'effet. »

2211. — *Madame de Sévigné à Bussy* (1).

A Paris, ce 25 février 1686 (2).

Il faut que je vous fasse une petite amitié, mon cher cousin, que je n'irai pas chercher bien loin, en ayant la source dans mon sang. Après cet avant-propos, je vous dirai, sur la conversation que j'ai eue avec le P. Rapin, touchant vos affaires de la cour, qu'il me semble que M. votre fils doit tâcher de faire, par ses sollicitations, ce que vous demandez au P. Rapin, que ce dernier feroit auprès du P. de la Chaise fort lentement et peut-être fort inutilement. Il faut que M. votre fils fasse des amis, qu'il soit honnête, poli, obligeant et civil sans bassesse, mais avec l'air d'un homme malheureux, qui a besoin du secours des amis et des ennemis même de son père. Il y a une certaine conduite en l'état où il est, qui seroit admirable, mais qu'on ne sauroit inspirer. Il est trop rude, trop violent et trop avantageux en paroles. Cela m'est venu de traverse : je vous le dis avec amitié. Si j'étois de ce pays-là, (*la cour*), je serois sa gouvernante ; mais j'y ai renoncé de bon cœur. Peut-être qu'il est fort bien, car il faut toujours douter de ce qu'on ne sait point par soi-même. Ce que je sais, mon cher cousin, c'est l'intérêt que je prends à vous et à vos chers enfants. Je mets ma nièce de Coligny à la tête, et je l'embrasse tendrement et *rabutinement*. Ma fille vous fait mille compliments à tous deux.

---

(1) Les anciennes éditions donnent, à la date du 25 février, une lettre de Corbinelli à Bussy, lettre qui est composée de phrases prises à des lettres de madame de Montataire et de du Breuil. Elle se termine par l'envoi d'une pièce de vers sur la banqueroute des *Incurables*.

(2) Le commencement de cette lettre a été biffé sur le manuscrit, et le feuillet sur lequel se trouvait le reste a été enlevé.

2212. — *Bussy à madame de Sévigné* (1).

A Autun, ce 5 mars 1686.

Je ne doute pas, madame, que vous n'ayez parlé au bon P. Rapin mieux que je n'aurois fait moi-même; car, quoiqu'il soit mon bon ami, je suis assuré que ce que vous lui avez dit l'a encore animé davantage à s'employer pour moi auprès du P. la Chaise. Cependant, si Dieu n'y met la main, tout cela sera inutile. Quand je dis si Dieu n'y met la main, je ne veux pas dire seulement s'il laisse agir les causes secondes, j'entends que s'il ne touche le cœur du roi, l'amitié du surintendant (2), l'amitié et l'alliance du chancelier, tout cela sera infructueux. Je sais bien qu'il ne faut pas attendre les bras croisés les secours de la Providence; aussi m'aidai-je autant qu'on le peut faire, et mon fils emploie mes placets, mes lettres et ses sollicitations pour des demandes légitimes. De vous dire maintenant si l'ambassadeur ne gâte point par ses manières la justice de mes demandes, je n'en voudrois pas jurer, car je sais qu'il est rude, hautain où il n'est pas question de l'être, enfin pétri de la férocité de Rouville et de la chaleur de Rabutin. De remède à cela je n'en sache point qu'une grande adversité, un grand âge ou la mort, car les avis ne font rien contre l'impétuosité du tempérament.

Je vous rends mille grâces, ma chère cousine, de la part que vous prenez à ma famille, et surtout de votre tendresse pour la pauvre Coligny; elle sent cela comme elle le doit, et tous deux nous vous aimons, vous et madame de Grignan, plus que tous nos parents ensemble.

---

(1) Les feuillets sur lesquels cette lettre était écrite ont été enlevés du manuscrit.

(2) Claude le Pelletier.

2213. — *Bussy au roi.*

A Chaseu, ce 13 mars 1686.

Plaise à Votre Majesté, Sire, me pardonner si, ne sachant quel ordre mettre au déplorable état de mes affaires, je l'ai suppliée très-humblement de me faire payer d'un billet de l'Épargne de dix-huit mille livres, qu'on m'avoit donné sur ce qui m'étoit dû de mes appointements de mestre de camp général de la cavalerie légère. Je savois bien, comme me l'a fait dire M. le contrôleur général, que cela pouvoit tirer à quelques conséquences; mais je croyois que mes services et ma misère extrême me pouvoient faire avoir quelque distinction. Cependant, Sire, Votre Majesté ne l'a pas jugé ainsi; sa volonté soit faite; mais au nom de Dieu secourez-moi par le même principe que vous avez assisté les misérables; la plus grande part ne vous a pas servi, peu ont tant de besoin que moi, et pas un n'aime avec plus de respect Votre Majesté que je fais, et ne prie Dieu de meilleur cœur pour sa prospérité et pour sa longue vie que moi.

2214. — *Bussy au P. de la Chaise* (1).

A Chaseu, ce 13 mars 1686.

Je vous supplie très-humblement, mon R. P., d'observer ce que je vous ai déjà dit, qui est que je ne demandois point de récompense, car outre que je n'en méritois pas, c'est que je ne m'adresserois pas à vous si je m'en sentois digne. Mais je vous conjure de demander au roi pour moi quel-

(1) En lui envoyant le placet précédent.

ques marques de sa charité; cela est de votre ministère. Voici les saints jours qui approchent où les plus durs s'amollissent en faveur des pauvres, et où le roi qui est charitable dans tous les temps leur fait encore de plus grandes libéralités. Eh! mon R. P., si mes services ne sont pas dignes de récompense, au moins valent-ils assez pour que le roi me fasse les grâces qu'il fait aux misérables qui ne l'ont pas servi. S'il étoit besoin de grandes exhortations pour le porter à faire du bien aux pauvres, l'emploi que vous avez auprès de lui vous y obligeroit; mais vous n'avez qu'à le faire souvenir d'eux, mon R. P., et outre son inclination, Dieu lui donne encore plus de pitié qu'à l'ordinaire par les petites incommodités par lesquelles il le fait souvenir de la misère humaine. Ne vous rebutez donc pas pour les méchants succès, mon R. P., ne m'abandonnez pas. Ce n'est plus seulement de la reconnoissance de ma part que je vous promets pour le bien que vous me procurerez; c'est encore la récompense que Dieu promet à ceux qui assistent les misérables. Je ne vous saurois assez dire combien je le suis, mon R. P., ni combien je suis votre, etc.

2215. — *Bussy à Corbinelli.*

A Chaseu, ce 15 mars 1686.

Après vous avoir fatigué du récit de mes chagrins, monsieur, il est juste que je vous réjouisse de nos divertissements.

En suite de cela, je lui envoyai les lettres de madame de Créancé, de madame de Montjeu et les réponses. Je lui envoyai les lettres (1). . . . . et la version de l'épigramme de

(1) Il y a ici plusieurs mots biffés dans le manuscrit.

Martial à lui-même (1); et, après tout cela, voici comme je finissois cette lettre :

Voilà, monsieur, les divertissements dont nous corrigeons les duretés de la fortune. Vous savez que le chagrin est l'ennemi de la vie. Ceci est autant de pris sur l'ennemi. Toutes les fois que j'ai des sujets de n'être pas content, je m'applique à réparer le mal autant qu'il m'est possible. Après cela, je m'étourdis par quelque divertissement et cette conduite entretient ma bonne santé. Je ne songe qu'à vivre, parce que je suis sûr que le temps raccommode toutes choses et qu'on ne meurt malheureux que faute de vie. Le maréchal d'Estrées qui est mort riche à cent ans, seroit mort ruiné s'il n'en avoit vécu que soixante-dix.

2216. — *Du Breuil à Bussy.*

A Paris, ce 18 mars 1686.

Le carrousel a été reformé à trente hommes et à trente femmes. Monseigneur aura pour dame madame de Bourbon; M. de Bourbon aura mademoiselle de Bourbon. Tous les autres tireront au sort sans distinction de qualités. Ce sera après la Quasimodo.

Le roi s'habille présentement et s'assied sur une chaise percée. Son mal va lentement.

Le comte de Quélus épousa avant-hier mademoiselle de Murçay (2). Le roi lui a donné un fort beau fil de perles

---

(1) Nous donnerons à l'Appendice du dernier volume les traductions de Martial faites par Bussy.

(2) Marthe-Marguerite de Villette de Murçay, nièce de madame de Maintenon, née en 1673, mariée à J. A. de Tubières, comte de Caylus ou Quélus, fils d'Henri de Tubières et de Claude Fabert, fille du

et cinq mille pistoles. Bontems leur avoit préparé un appartement à Versailles.

M. de Schomberg a pris congé du roi.

Mademoiselle de Montpensier a un clou à la cuisse.

M. de Roquelaure raccommodant sa perruque devant un miroir dans la chambre de madame la Dauphine, le duc de la Ferté lui fit les cornes par derrière. Roquelaure s'en étant aperçu, alla aussitôt trouver la duchesse d'Arpajon, dame d'honneur, et lui dit que le duc de la Ferté avoit eu l'insolence de montrer dans la chambre de madame la Dauphine, devant les filles, tout ce qu'il portoit. La duchesse, fort en colère, alla savoir des filles comment cela s'étoit passé; elles lui dirent la chose; et de rire.

Le jour que je reçus cette lettre, j'écrivis celle-ci à ma sœur de Toulongeon, qui, en s'en retournant avec son mari à sa maison de Toulongeon, m'avoit prié de lui mander quelquefois des nouvelles.

Mais pour mieux entendre ma lettre, il faut savoir que cette femme étoit jolie, aimable; qu'elle avoit de l'esprit, beaucoup de jugement; qu'elle étoit discrète et secrète; que j'avois une grande amitié et une grande estime pour elle et qu'il y avoit toujours dans mes conversations et dans les lettres que je lui écrivois un air de galanterie.

---

maréchal de ce nom. Elle mourut en 1729, laissant des *Souvenirs* qui ont été souvent réimprimés.

2217. — *Bussy à madame de Toulongeon.*

A Autun, ce 19 mars 1686.

Aussitôt que vous fûtes partie samedi dernier, ma chère sœur, nous nous mîmes au jeu, croyant étourdir la douleur de vous avoir quittée;

Mais ni la fille ni la mère,
Ni l'autre fille, ni le père,
Ni même la bonne Sercé
Qui sait le jeu comme A B C,
Ne purent ôter de leurs têtes
Leur douleur et firent cent bêtes.

Votre nièce en fit plus que les autres, et comme son chagrin fut plus grand, elle perdit vingt marques. Après quoi chacun se sépara. Nous vînmes faire nos dépêches jusqu'à sept heures du soir.

Ce fut alors que notre affliction
Devint plus vive et plus cuisante,
Voyant que la collation
Ne se feroit plus, vous présente.

Nous nous couchâmes de meilleure heure qu'à l'ordinaire, mais nous n'en veillâmes pas moins; pour moi, je ne fermai pas l'œil de la nuit, et nous trouvâmes le lendemain, ma fille et moi, que le petit d'Andelot, qui avoit versé des larmes en vous disant adieu, n'avoit pas été le plus affligé de la compagnie.

Le lendemain nous allâmes au sermon, et ce fut encore en cet endroit où nous vous trouvâmes fort à redire.

Le Père exagéra les peines des damnés;
Il nous étala leur souffrance;
Il nous parla des feux et des étangs glacés,
Mais il oublia votre absence.

Il prêcha moins d'une heure parce qu'il se trouva mal. Cependant, on n'eût pas jugé de son incommodité à la manière dont il prêcha. Il le fit avec plus de force et avec plus de liberté qu'il avoit jamais fait; et au sortir de la chaise (1), il s'alla mettre au lit pour une colique qui l'a empêché jusqu'ici de se lever et dont tous les remèdes ne l'ont pas soulagé.

Chacun craint la longueur comme la violence
D'un mal qui nous fait tous souffrir;
Lui seul dans peu de temps espère d'en sortir.
Pour moi, qui ne connois de mal que votre absence,
Je pense que sans vous il ne sauroit guérir.

Ce Père étoit un capucin, nommé le P. Archange (2) de Lyon, homme de naissance, d'extraction italienne, Lucquois, appelé Sinami. C'étoit un grand homme, bien fait, de trente-cinq ans, qui, à une vie exemplaire, avoit joint un esprit grand, profond, délicat, une conversation aisée et qui avoit, pour la chaise, tous les talents qu'on peut souhaiter.

2218. — *Du Breuil à Bussy*

A Paris, ce 24 mars 1686.

Voilà la liste du carrousel que je vous envoie, monsieur. Il y aura deux prix : l'un de la bague, l'autre des têtes; celui-ci sera en beaux louis que le cavalier gardera; celui de la bague sera un bijou que le cavalier donnera à sa mie. Les dames seront de la marche, chacune habillée

---

(1) La chaire.

(2) On lui doit l'*Oraison funèbre* de Jean de Maupeou, évêque de Châlon, et peut-être celle de la marquise de Thianges.

à sa fantaisie. Il n'y aura que les cavaliers qui courront et les dames les favoriseront de leurs regards (1).

Liste des cavaliers et des dames du carrousel.

Monseigneur.	Madame de Bourbon.
M. le duc de Bourbon.	Mademoiselle de Bourbon.
M. de Murcé.	Mademoiselle de Séméac.
M. de la Trémouille.	Mademoiselle de Jarnac.
M. de la Meilleraye.	Mademoiselle de Gramont.
M. de Rochefort.	Madame d'Alègre.
M. de Brionne.	Mademoiselle de Viantés.
M. de Duras.	Mademoiselle d'Alérac.
M. de Nogent.	Madame de Vassé.
M. de Villequier.	Mademoiselle de Piennes.
M. de Mailly.	Mademoiselle de Bellefonds.
M. de Plumartin.	Mademoiselle de Châtillon.
M. de Vendôme.	Mademoiselle de Rambures.
M. du Bourg.	Madame de Choiseul.
M. de Blansac.	Mademoiselle de Sansé.
M. de Polignac.	Mademoiselle de Rochechouart.
M. de Créqui.	Mademoiselle de Paulmy.
M. de Rohan.	Mademoiselle de Senneterre.
M. le grand prieur.	Madame de Mortemart.
M. de Nesle.	Madame de la Fare.
M. le chevalier de Soyecourt.	Mademoiselle de Saint-Héran.
M. de Cossé.	Mademoiselle de Hautefort.
Le prince Camille L.	Mademoiselle de Croissy.
M. de Crussol.	Mademoiselle Doré.
M. de Roucy.	Mademoiselle d'Uzès.
M. de la Châtre.	Madame de Zenestein.
M. de Chamgrand.	Mademoiselle d'Estrées.
M. de Tingry.	Madame d'Urfé.
M. de Nangis.	Mademoiselle de l'Isle-Maria.
M. de Bellefonds.	Mademoiselle d'Humières.

On fait jeudi la dédicace de la statue du roi. Monseigneur y sera avec le corps de ville et le régiment des gardes. Monsieur et Madame y seront aussi qui, au sortir

(1) Voyez, sur ce carrousel, Dangeau, le *Mercure galant*, etc.

de là, feront une collation à Monseigneur. La place où cette statue sera posée s'appellera la place des Victoires.

Le mal du roi va mieux.

J'oubliois de vous dire, monsieur, qu'au-dessous de la statue du roi il y a écrit *immortali viro.*

2219.—*Bussy à du Breuil.*

A Autun, ce 28 mars 1686.

Je ne comprends pas quel agrément on pourra trouver dans la marche des dames du carrousel ; ce sera beaucoup de dépense qui ne donnera pas un grand plaisir aux spectateurs.

Pour la statue du roi, les César ni les Charlemagne n'en ont jamais mieux mérité que lui; mais je n'aurois pas voulu qu'on eût parlé de dédicace, c'est-à-dire qu'on se fût servi des termes consacrés aux autels pour parler des choses profanes; et au lieu d'*Immortali Viro,* j'aurois mis : *Viro digno immortalitate.* Assurément les grandes occupations du roi l'ont empêché de faire des réflexions sur toutes ces choses.

2220. — *Du Breuil à Bussy.*

A Paris, ce 29 mars 1686.

On vous aura peut-être mandé, monsieur, que M. l'abbé Fléchier fit vendredi dernier aux Invalides l'oraison funèbre de M. le chancelier le Tellier. Elle fut admirée de tous ceux qui l'entendirent, et surtout de ceux qui avoient entendu celle qu'avoit faite M. de Meaux.

Le mariage de Quélus avec mademoiselle de Murçay,

nièce de madame de Maintenon, le vient de faire menin; il n'en demeurera pas là.

Le mariage de M. Dangeau s'est fait enfin avec madame de Löwenstein. Comme elle signoit *de Bavière* dans son contrat, madame la Dauphine ne voulut point le signer, quoique le roi lui en montrât l'exemple et l'en pressât fort. La raison qui fait que la jeune dame signe *Bavière*, c'est que sa mère avoit été épousée de la main gauche (1).

Le roi a donné ordre que madame de Polignac sortît de Paris, disant qu'il s'étonnoit qu'une femme qui avoit été condamnée par arrêt sur du poison osât se montrer. Elle s'étoit hasardée de venir ici croyant qu'elle marieroit son fils à quelque fille de la cour, en faveur de laquelle le roi ne feroit pas semblant de se souvenir de son aventure passée; et afin de ne pas manquer un établissement, elle en traitoit deux en même temps : celui de mademoiselle de Gramont et celui de mademoiselle de Rambures. Le roi a entre les mains deux lettres d'elle du même jour pour ces deux mariages. Mademoiselle de Rambures en parla au roi, le priant d'agréer son mariage avec M. de Polignac. Sa Majesté lui demanda : «L'aimez-vous? — Non, Sire, lui répondit-elle, mais c'est un homme de grande qualité que j'aime mieux épouser qu'un autre.» Le roi lui dit qu'il lui donneroit cent mille francs, mais qu'il vouloit que ce fût pour un autre que celui-là, et qu'il ne vouloit pas que la mère Polignac eût aucune relation à la cour.

Sa Majesté a raison de craindre le commerce d'une femme qui a voulu lui donner un philtre pour le rendre amoureux.

Le mal du roi va fort bien; on n'y met plus qu'un plumasseau.

---

(1) Voy. plus haut, p. 508.

La flotte partira bientôt ; Preuilly a pris congé du roi ; on ne sait pour quel dessein (1). Les Anglois et les Hollandois sont armés. Quoi qu'il en soit, nous devons être en repos pour ce qu'entreprend le roi.

On parle de faire camper la maison de Sa Majesté dans la plaine d'Ouilles.

2221. — *Corbinelli à Bussy.*

A Paris, ce 6 avril 1686.

Votre lettre, monsieur, et la réponse de la fausse Créancé nous ont fort réjouis, madame de Sévigné et moi ; elles sont fort agréables. Ce qui nous a le plus surpris, c'est la tranquillité d'esprit dont sortent ces jolies pensées et ces amusements, comme vous les appelez. Vous avez raison de dire que c'est par là que vous corrigerez les duretés de la fortune. Il faut pourtant ajouter que le tempérament et la disposition de l'esprit y contribuent beaucoup : sans cela les duretés triompheroient des amusements. Je ne vous plains donc guère d'être à la campagne, puisque vous êtes avec vous, qui êtes la meilleure compagnie que vous puissiez avoir, et que vous n'êtes point dans l'agitation où je vois presque tous les courtisans.

Le P. Rapin nous dit hier que le P. de la Chaise étoit bien disposé pour faire avoir une abbaye de trois ou quatre mille livres de rentes à M. votre fils.

---

(1) « Le roi a nommé le marquis de Preuilly, qui est lieutenant général de la marine, pour commander une escadre de dix vaisseaux qu'on va armer à Brest. » (*Journal* de Dangeau, 24 mars.)

De madame de Sévigné.

Un peu de rhumatisme, un peu de vapeurs de carême m'ont empêchée de vous dire plus tôt, mon cher cousin, la vraie joie que m'a donnée celle qui m'a paru dans votre esprit, en voyant la jolie bagatelle qui vous a diverti à Autun. J'y ai retrouvé des traits de cette aimable humeur qui vous rendoit si charmant et si délicieux, et si distingué des autres. Madame de Coligny m'a donné le même plaisir. L'un et l'autre avez été si longtemps accablés sous les horreurs de la cruelle chicane, que je craignois que ce beau sang ne fût changé ; mais j'y retrouve, Dieu merci, le même feu dont je voudrois bien avoir la moindre partie. Conservez-le non-seulement, mon cher cousin et ma chère nièce, mais augmentez-le. Ma fille vous fait mille amitiés à tous deux.

2222. — *Du Breuil à Bussy.*

A Paris, ce 10 avril 1686.

J'ai reçu votre lettre du 28 mars, monsieur, au retour d'un petit voyage. Je suspends mes dévotions pour vous dire que d'Antin fut trépané avant hier pour une chute (1).

Longueval, frère de madame de Seneville, a remis sa compagnie au roi. Boufflers commande en Guienne comme M. de Noailles en Languedoc. Saint-Ruth commandera un camp sur la Saône. Montbron commandera un camp en Flandre. Bulonde commandera un camp sur la Sarre.

On tient les frontières toutes bordées de troupes, pour empêcher les huguenots de sortir du royaume.

---

(1) De cheval, au retour d'une chasse à la suite du Dauphin.

La comtesse de Roye est en Angleterre. Le duc de la Force devoit arriver hier à la cour pour donner satisfaction au roi. Le Bordage avoit demandé M. de Meaux pour se faire instruire; on lui a envoyé M. de Tournai (1).

Le roi a permis à M. d'Épernon de poursuivre son droit au parlement pour s'y faire recevoir duc. Comme cette duché est femelle et qu'il n'a pas de fille, il est aisé de juger que Sa Majesté a quelque dessein pour quelqu'un.

Enfin le mariage de Polignac est assuré avec mademoiselle de Rambures. Le roi lui donne cinquante mille écus.

La comtesse de Soissons est arrivée en Espagne. On lui a fait partout de grandes réceptions; c'est pour le mariage de son second fils (2) avec [la fille d'] un grand.

Le roi, étant l'autre jour dans sa chaise à la chasse, s'est écorché à l'endroit de son mal.

2223. — *Du Breuil à Bussy*

A Paris, ce 22 avril 1686.

Je vous mandai dernièrement, monsieur, que le roi s'étoit écorché au derrière à la chasse. Voici ce que nous avons su depuis : c'est que les chirurgiens ayant vu une eau rousse qui sortoit de la plaie y fourrèrent la sonde un bon pouce avant et dirent qu'il falloit faire une ouverture. Le roi qui les entendit dit que si cela étoit nécessaire, il falloit que ce fût tout à l'heure, parce qu'il seroit inquiet la nuit. En même temps on lui mit une pierre de cantère. Monseigneur et Monsieur étoient dans la chambre dont ils sortirent assez tristes. Le roi ne laissa pas de souper devant les courtisans et dit qu'il venoit d'avoir seize coups

(1) Gilbert de Choiseul.
(2) Le célèbre prince Eugène.

de lancette. Félix dit qu'après cette petite opération, il répondoit du mal et qu'il en voyoit le fond. Ce soir, il est revenu des gens de Versailles qui disent que le roi se va retirer pour huit jours, pendant lesquels il ne verroit personne que les gens à brevet. On m'a dit aussi que M. d'Aumont lui avoit parlé comme un bon serviteur doit faire, lui disant qu'il faudroit qu'il se fît traiter comme un particulier, sans y faire tant de façons.

Le président le Coigneux mourut avant-hier au soir (1). Le roi a donné sa charge à M. le contrôleur général le Pelletier, avec cinquante mille écus pour lui aider à payer la fixation (2) qui est de trois cent cinquante mille livres. Sa Majesté lui voulut donner la survivance pour son fils; mais le contrôleur le remercia disant qu'il falloit attendre qu'il en fût digne.

Le duc de la Force est à Saint-Magloire par ordre du roi.

Les huguenots des vallées de M. de Savoie sont opiniâtres; ils obligeront nos troupes à tirer l'épée.

D'Antin se porte mieux. M. de Montespan, son père, étoit venu pour le voir, mais M. de Noailles lui a dit que cela causeroit de l'émotion à son fils; ainsi il a fait un voyage inutile.

Il y a bien des femmes qui se veulent séparer : madame de Fontenilles, madame de Saint-Géran, madame de Foix; madame de Poussé a déjà fait le saut; la marquise de Coislin et encore une douzaine d'autres; la plupart

---

(1) « Il étoit second président du parlement; il avoit été marié trois fois. Sa première femme étoit veuve de M. Galand, et par sa mort les créanciers de M. Galand profiteront beaucoup. Il épousa en secondes noces une sœur du feu maréchal de Rochefort. Sa troisième femme, qui vit encore, étoit nièce du feu duc de Navailles et fille de l'aîné de la maison. » (Dangeau, 24 avril.)

(2) De la charge.

parce qu'elles font trop de dépenses. Les maris autrefois ne s'y opposoient pas, parce que les amants donnoient des jupes ; présentement qu'ils veulent faire l'amour but à but, les maris grondent et n'ont pas d'ailleurs les talents qui font finir la dispute ; ainsi les femmes aiment mieux se séparer.

2224. — *Le marquis de Hauterive à Bussy.*

A Paris, ce 26 avril 1686.

J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur la mort de M. le maréchal de Villeroi, et je n'ai pas manqué de faire réponse. Je ne comprends pas par quelle aventure vous ne l'avez pas reçue, puisque je l'ai envoyée chez vous. Vous recevrez celle-ci, monsieur, dans le paquet de M. de Rouvré, pour qui je sollicite très-fortement à votre considération, quoique toutes les personnes qui composent sa famille et qui sont de mes amies, ne sont pas bien aises qu'on le serve. Il suffit, monsieur, que vous y preniez part pour m'obliger de passer par-dessus toute sorte de considération, étant plus que personne du monde, votre, etc.

P. S. J'ai eu l'honneur de revoir le roi depuis la mort de M. le maréchal de Villeroi (1), et je suis présentement un courtisan assez assidu. Trouvez bon que j'assure ici madame de Coligny de mes très-humbles respects.

---

(1) Voy. plus haut, p. 511.

2225. — *Harlay, intendant de Bourgogne, à Bussy.*

A Dijon, ce 27 avril 1686.

Je vous suis extrêmement obligé, monsieur, de la part que vous voulez bien prendre à la grâce que le roi vient de me faire (1). Je souhaiterois qu'elle me pût fournir occasion de vous témoigner combien je suis sensible à l'honneur de votre souvenir et de votre service, et à quel point je suis, monsieur, etc.

2226. — *Bussy à Corbinelli.*

A Chaseu, ce 1er mai 1686

Pour répondre à votre lettre du 6 avril, monsieur, par laquelle vous me mandez que la lettre et la réponse de la fausse Créancé vous ont fort divertis, madame de Sévigné et vous, je vous dirai que quand je vous ai mandé que nous corrigions par ces amusements les duretés de la fortune, je n'ai pas voulu dire que cela vînt seulement de notre philosophie. Je suis d'accord avec vous que sans le bon tempérament, la mauvaise fortune nous empêcheroit bien de nous divertir; mais *gaudeant bene nati*. S'il n'y avoit beaucoup de naturel en notre fait, nous ne vous aurions pas plu par nos badineries, et même nous ne les aurions pas faites. Ce n'est pas que nous les trouvassions excusables, si nous étions encore dans les agonies où nous avons été; mais ayant mis tout l'ordre que nous pouvions dans nos affaires, ma fille et moi, le temps même les ayant

(1) Il venait d'être nommé conseiller d'État.

bien adoucies, nous sentons comme un bonheur l'état d'être moins malheureux; et nous servant toujours de notre jugement et de l'application à la conduite de nos affaires, nous nous servons quelquefois de notre esprit pour nous réjouir et pour réjouir nos bons amis comme vous. La plupart des envieux et de ceux que le malheur a abattus condamneroient ces amusements, disant qu'on est ridicule de rire et de faire des vers quand on est dans l'adversité : dans le fort de l'adversité, j'en demeure d'accord; dans une adversité adoucie, je le nie. Je crois la plupart des courtisans plus agités que nous; aussi ne font-ils guère de vers.

Je ne doute pas que le P. de la Chaise ne fasse avoir bientôt une abbaye à mon fils. Cela est juste; il a du crédit et je suis persuadé qu'il a de la bonne volonté pour nous.

Au reste, nous ne sommes pas les seuls en Bourgogne qui ayons de l'esprit. Un fort honnête garçon de Dijon, appelé Grammont (1), de mes amis de longue main, à qui j'envoyois tous nos *factums*, ayant su que ma fille s'étoit donné du repos, malgré l'injustice du parlement, me vient d'écrire une lettre en vers que j'ai trouvée digne de vous.

A madame de Sévigné.

Ma fille de Montataire me vient d'apprendre votre rhumatisme, madame, et que s'étant trouvée chez vous le jour qu'on vous alloit saigner, elle avoit offert son bras au chirurgien pour vous épargner la peine de la piqûre, et ne doutant pas que la décharge du sang de Rabutin ne vous soulageât, de quelque source qu'il sortît; mais vous crûtes

(1) Voy. plus haut, p. 495. Ce Grammont était peut-être de la famille de Gramont de Franche-Comté.

que ce seroit violer les droits de l'hospitalité, et vous la remerciâtes de ses offres.

Nous sommes ravis, ma fille et moi, de vous avoir un peu divertie. Je mande à notre ami que la tranquillité où nous nous sommes mis, dans une fortune qui n'est pas telle que nous la devrions avoir, nous a fait reprendre notre belle humeur. Je suis d'accord avec lui que notre tempérament a beaucoup de part au parti que nous avons pris. Nous rendons aussi grâce à Dieu de nous avoir donné l'esprit d'être contents d'un moindre mal, comme la plupart des autres le sont d'un bien. Pour vous, ma chère cousine, vous n'avez que faire de souhaiter plus de feu que vous en avez; je ne vous souhaite que plus de santé encore, et que vous nous aimiez toujours. Votre nièce vous en dit autant, et tous deux nous assurons madame votre fille de nos très-humbles services.

2227. — *Bussy à l'abbé de Coligny* (1).

A Chaseu, ce 2 mai 1686.

L'alliance et la longue amitié qu'il y avoit entre M. votre père et moi, monsieur mon cousin, me font prendre une très-grande part à la perte que vous avez faite. Je n'ai su où vous adresser mon compliment que depuis deux jours; mais je vous assure que vous n'avez ni parent ni ami qui

---

(1) Alexandre Gaspard, comte de Coligny, fils unique du comte Jean de Coligny. Après avoir été abbé de Saint Denis de Reims et de l'Isle-Chauvet, il quitta la soutane et fut mestre de camp d'un régiment de cavalerie. Il mourut le 14 mai 1694 à 32 ans, sans laisser d'enfants de Marie de Madaillan, fille du marquis de Lassay. Avec lui s'éteignit l'illustre maison de Coligny.

s'y intéresse plus que je fais ni qui soit plus véritablement que moi, votre, etc.

L'abbé de Furetière (1), un des premiers de l'Académie françoise, ayant fait imprimer un Dictionnaire en 1685, le corps de l'Académie s'en trouva scandalisé, disant qu'il leur avoit dérobé cet ouvrage et ensuite ils le chassèrent du corps par un décret qu'ils donnèrent contre lui. Furetière s'en plaignit au roi, qui le renvoya au parlement; il fit deux *factums* de son affaire, qui m'étant tombés entre les mains, je lui écrivis cette lettre :

2228. — *Bussy à Furetière.*

A Chaseu, ce 4 mai 1686.

J'ai vu vos deux factums, monsieur, et j'ai compati aux peines qui vous ont obligé de les faire. J'ai été bien fâché de voir que vos confrères se soient tellement emportés contre vous, qu'ils vous aient contraint de leur faire une représaille aussi forte que vous leur avez faite, et comme dans toutes les querelles que j'ai accommodées quand j'étois à la tête de la cavalerie de France, j'ai toujours condamné les premiers offenseurs, quoiqu'on leur eût fait quelquefois un paroli d'injures, parce qu'on ne leur auroit rien fait s'ils n'avoient pas commencé. Je suis contre ceux qui vous ont condamné sans vous entendre, vous qui me paroissiez avoir assez de mérite pour devoir être entendu quand vous leur auriez paru encore plus coupable. Cependant, il me semble aussi que vous avez trop

---

(1) Antoine Furetière, né en 1628, mort en 1688. Voy. sur sa querelle avec l'Académie, le *Mercure Galant*, mai 1688, p. 208 et suiv.

confondu ceux que vous avez regardés comme vos parties. J'en ai trouvé deux entre autres, qui peuvent avoir tort à votre égard, je ne sais ce qu'ils ont fait, mais qui ne paroissent pas mériter le dénigrement que vous en faites. C'est M. de Benserade et M. de La Fontaine.

Le premier est un homme de naissance dont les chansonnettes, les madrigaux et les vers de ballet, d'un tour fin et délicat, et seulement entendu par les honnêtes gens, ont diverti le plus honnête homme et le plus grand roi du monde. Ne dites donc pas, s'il vous plaît, que M. de Benserade s'étoit acquis quelque réputation pendant le règne du mauvais goût; car outre que cette proposition est fausse, elle seroit encore criminelle.

Pour les proverbes et les équivoques que vous lui reprochez, il n'en a jamais dit que pour s'en moquer. Enfin c'est un génie singulier qui a plus employé d'esprit dans les badineries qu'il a faites, qu'il n'y en a dans les poëmes les plus achevés.

Pour M. de La Fontaine, c'est le plus agréable faiseur de contes qu'il y ait jamais eu en France. Il est vrai qu'il en a fait quelques-uns où il y a des endroits un peu trop gaillards, et quelque admirable enveloppeur qu'il soit, j'avoue que ces endroits-là sont trop marqués; mais quand il voudra les rendre moins intelligibles tout y sera achevé. La plupart de ses prologues, qui sont des ouvrages de son cru, sont des chefs-d'œuvre de l'art, et pour cela, aussi bien que pour ses *Fables*, les siècles suivants le regarderont comme un original qui à la naïveté de Marot a joint mille fois plus de politesse.

Je connois extrêmement M. de Benserade et je l'ai vu toute ma vie à la cour. Je n'ai jamais vu M. de La Fontaine et je ne le connois que par ses ouvrages; mais je les estime tous deux infiniment dans leurs manières différentes; et cela m'oblige, monsieur, de vous dire bonnement ce que je pense en cette rencontre, qui est que ces

deux hommes sont si connus et si établis pour gens d'un génie et d'un mérite extraordinaire, que vous ne sauriez les vouloir mépriser sans vous faire tort et sans rendre suspectes les vérités que vous pourriez dire contre les autres.

Encore une fois, monsieur, je vous assure que je n'ai jamais vu M. de La Fontaine, et que c'est la justice seule et votre intérêt qui me font vous parler ainsi. J'ai trouvé d'ailleurs tant de raison dans votre défense, que j'ai augmenté l'estime que j'avois déjà pour vous ; et ne pensez pas que les remontrances que je viens de vous faire me fassent prendre leur parti et les vouloir excuser s'ils ont tort à votre égard. Je dirai, quand j'en serai persuadé, que ce sont deux hommes de mérite qui ont fait une injustice à un homme d'honneur et d'esprit. Voilà comme je parle toujours, ami de la vérité préférablement à tout le monde, et vous me devez croire aussi quand je vous assure que je suis sincèrement votre, etc.

2229. —*Bussy à la duchesse de Holstein, comtesse de Rabutin.*

A Chaseu, ce 5 mai 1686.

En attendant que je vous envoie les portraits de tous mes enfants, madame, voici celui de la marquise de Coligny, ma fille. Si mes affaires m'avoient permis de sortir de chez moi depuis dix-huit mois, j'aurois fait peindre ma famille; mais comme cela ne se peut faire qu'à Paris pour le bien faire, il faut attendre que j'y sois.

Il y a longtemps que vous devez avoir reçu la généalogie de Rabutin, madame, et la lettre par laquelle j'eus l'honneur de vous mander que j'avois reçu votre portrait et celui de mon cousin et la joie qu'ils m'avoient donnée.

Mon Dieu, madame, que ne sommes-nous plus voisins! Je n'ai jamais eu tant d'envie de voir une personne que j'en ai d'avoir l'honneur de vous voir, et je n'entends pas de voir en passant seulement, j'entends de demeurer longtemps en même lieu que vous; mais comme cela me paroît impossible, au moins, madame, ayons un commerce de lettres plus fréquent que nous n'avons eu jusqu'ici.

Mandez-moi, madame, premièrement, l'état où vous êtes, c'est-à-dire si vous êtes accouchée, et de quoi, quels sont vos divertissements, si vous jouez, et à quel jeu, si vous lisez, et quels livres; enfin faites-moi un détail exact de la vie que vous menez.

Pour moi, j'aime à bâtir; j'ai deux aussi belles maisons que gentilhomme de France; et c'est moi qui les ai embellies. Bussy n'est pas une grande maison, mais elle est bâtie magnifiquement et les dedans sont d'une beauté singulière et qu'on ne voit point ailleurs. Chaseu, où je fais mon plus ordinaire séjour, est un vieux château dans une admirable situation; je l'ai fort rajeuni par les ajustements que j'y ai faits, et entre autres, je me suis fait le plus bel appartement de France.

Tout cela ne suffit pourtant pas aux gens qui ont de la raison; il leur faut des beautés plus animées, il leur faut des livres, de la conversation ou des commerces de lettres. J'ai ici de tout cela. Il y a de fort honnêtes gens de qualité dans mon voisinage. Je reçois tous les ordinaires des lettres de mes amis de Paris, par lesquelles j'apprends tout ce qui se passe plus exactement que je ne l'apprendrois moi-même si j'étois sur les lieux, et j'ai céans une petite bibliothèque choisie. Ajoutez à cela, madame, que je fais ici une plus honnête figure que je ne ferois à la cour, où, après les emplois que j'ai eus, j'aurois de grands dégoûts d'être sans titre parmi les grands du royaume et les officiers de la couronne que j'ai presque tous commandés.

Un sot mourroit de regret d'avoir perdu de longs et considérables services à la guerre ; pour moi, qui avec toutes les qualités qu'il falloit avoir pour faire une grande fortune, pour laquelle je n'avois plus qu'un pas à faire, je suis tombé dans une grande disgrâce. J'ai reçu cela comme venant de la main de Dieu, et avec le christianisme et la philosophie, je me tiens gaillard, et ne songeant qu'à ma santé, je passe une vie douce et agréable. Quand le roi me rappela il y a quatre ans, après un exil de dix-sept ans, tout le monde crut que cette grâce, à quoi je ne m'attendois plus, devoit avoir des suites avantageuses. Je le crus comme tout le monde. Cependant nous nous sommes trompés. Le marquis et l'abbé de Bussy que je tiens à la cour seront peut-être plus heureux que moi.

Madame de Bussy ne sort point de Paris où elle poursuit des restes de partage de sa maison. Elle a marié sa fille au marquis de Montataire, et la marquise de Coligny (1) après s'être pourvue par une enquête civile contre l'arrêt du parlement de Paris, pour le faire casser dans une conjoncture plus favorable, est toujours auprès de moi. Dieu a déjà commencé à lui faire justice. . . . . ., et par celle (la mort) des deux premiers juges qui lui ont fait . . . . l'injustice, un exemple qu'elle. . . . . Je vous ai dit tout ce détail de ma maison, de mes affaires et de mes occupations, madame, parce que je sais la part que vous m'y faites l'honneur d'y prendre, parce qu'aussi vos intérêts me touchent sensiblement, et que de tous ceux qui ont l'honneur de vous appartenir, il n'y en a point qui soient avec plus de respect, d'amitié et de tendresse que moi, votre, etc.

---

(1) Il y a ici neuf lignes effacées dans le manuscrit.

2230. — *Bussy à Corbinelli.*

A Chaseu, ce 8 mai 1686.

Je ne sais, monsieur, si vous savez l'histoire de l'abbé Furetière, académicien, qu'une douzaine de ses confrères, qu'il appelle *jetonniers*, à cause de leur assiduité à l'Académie, destitua pour un prétendu vol de leur dictionnaire. L'abbé en demanda justice au roi, qui le renvoya au parlement. On m'a envoyé deux factums qu'il a faits contre ses parties, qui, voulant toujours demeurer ses juges, ne se sont point encore défendues. Je suis fâché de son aventure, car il a de l'esprit; mais je suis fâché aussi de l'emportement qu'il a dans son dernier factum contre notre ami Benserade et contre La Fontaine; et c'est pour le redresser là-dessus que je lui écris la lettre dont je vous envoie la copie. Montrez-la, si vous le jugez à propos, mais ne la donnez point. J'ai cru devoir cela à la justice et à l'amitié; mandez-moi votre sentiment et celui de nos amies. J'écris à notre cousine d'Allemagne; je vous supplie de donner encore ce paquet à notre correspondant, afin qu'il l'envoie avec la caisse que je vous ai envoyée pour elle.

Ne viendrez-vous pas en Bourgogne, monsieur? Si je vous tenois ici un mois de cet été, je suis assuré que vous ne regretteriez point Paris, et que même après cela vous le trouveriez meilleur que si vous n'en étiez point sorti. Vous connoissez la situation de Chaseu; madame de Sévigné en fut charmée : je l'avois embellie depuis que vous n'y avez été, et j'y ai encore travaillé depuis qu'elle y fut. Je me trouve mieux dans mon pays, où je suis fort distingué, que d'être confondu à Paris et abîmé à Versailles.

2231. — *Du Breuil à Bussy.*

A Paris, ce 8 mai 1686.

Avant-hier matin, monsieur, le duc de la Vieuville (1) fut déclaré gouverneur de M. de Chartres.

Le roi fit M. de Chartres, M. de Conti et M. du Maine chevaliers de l'Ordre. M. de Toulouse lui dit : « Sire, vous m'oubliez. » Le roi lui répondit : « J'en suis fâché, mon fils, mais je ne le puis. » On croit que c'est pour ne pas faire MM. de Vendôme chevaliers (2).

Madame de Montespan va aux eaux; elle attendra les deux saisons avant que de revenir.

Mademoiselle a un érésipèle à la jambe.

M. d'Épernon va être reçu au parlement au premier jour; les uns disent que c'est pour faire duc M. d'Antin en lui donnant sa fille, les autres le marquis d'Effiat.

On parle tout haut du mariage de M. de Chartres avec madame la princesse de Conti.

Notre flotte est en mer; je crois, monsieur, vous avoir déjà mandé qu'elle ne s'éloignera pas de la côte; c'est un camp comme on en fait sur terre. Celui de la Saône ne sera pas si grand qu'il devoit être; on en ôte bien des troupes.

Les protestants de Savoie doivent avoir été attaqués il y a cinq ou six jours; ils ont quitté la vallée et se sont postés sur la hauteur d'..... (3). M. de Savoie y est en personne. On attend la nouvelle du succès de cette affaire.

---

(1) Il avait vingt-quatre mille francs d'appointements, comme ses deux prédécesseurs, le duc de Navailles et le maréchal d'Estrades.

(2) « M. de Toulouse l'auroit été aussi, dit Dangeau, s'il eût fait sa première communion, mais il est encore trop jeune. » (*Journal*, 28 avril 1686). — Le comte de Toulouse avait huit ans.

(3) Le nom est resté en blanc dans le manuscrit.

Monseigneur fut voir vendredi madame de Polignac et la mena à l'Opéra où étoit madame la duchesse et mademoiselle de Bourbon, madame de Montauban, mesdames de la Ferté et de Foix. Il n'a pas fait le même honneur à madame Dangeau, dont elle est au désespoir.

Le roi se promène dans des chaises traînées par des hommes. On a envoyé trois hommes aux eaux de Baréges aux dépens de Sa Majesté avec un de ses chirurgiens, pour voir s'ils pourront guérir de leurs fistules. Le roi réglera son voyage selon le succès que cela aura.

Mademoiselle souffrira dans quatre ou cinq jours une opération à la jambe; elle aura un coup de lancette traîné et un coup de ciseau.

On me vient de dire que le voyage des eaux de madame de Montespan est changé. Le roi lui dit l'autre jour qu'il falloit qu'elle vît recevoir le collier de l'ordre à M. du Maine. C'est madame de Maintenon, qui est bienfaisante, qui a raccommodé madame de Montespan.

Les protestants de Savoie ont été mis à la raison après un rude combat. Ce qui est resté a eu l'amnistie et permission à ceux qui ne voudront pas se convertir de sortir de ces terres. M. du Bordage est plus obstiné que jamais. Ceux des Cévennes et de Languedoc s'assemblent et font prêcher en dix endroits.

2232. — *Bussy à madame de Scudéry.*

A Chaseu, ce 12 mai 1686.

Je vous ai écrit le dernier, madame; je sais bien qu'on a d'ordinaire plus de loisir à la campagne qu'à Paris; mais aussi on a moins de matière; c'est à vous autres gens qui êtes à la source des nouvelles à écrire et à nous

seulement de répondre. Cependant, je vais vous entretenir de ce que j'ai fait depuis que je ne vous ai écrit.

J'ai fait quatre voyages, deux à Bussy, un à Dijon et un en Comté d'où je ne fais que d'arriver ; le premier et le dernier avec madame de Coligny et les deux autres sans elle. Nous voici revenus à ma maison de Chaseu, qui est une des plus agréables demeures de France. Nous y passerons cet été dans le voisinage de beaucoup d'honnêtes gens. Vous ne sauriez comprendre avec quel mépris je regarde toute autre vie que la vie douce, sans compter même le soin de son salut qu'on peut prendre plus aisément en cet état que dans un autre. Je rends grâces à Dieu de m'avoir mis dans ces sentiments, et de m'avoir donné le loisir et même la nécessité de les prendre. Le nombre est infini de ceux qui meurent jeunes et vieux, sans les avoir. Je ne vous demande pas si vous êtes de mon avis, car je connois votre raison.

Adieu.

2233. — *Bussy au P. Rapin.*

A Chaseu, ce 12 mai 1686.

Je viens de lire deux de vos livres, mon R. P., qui m'ont charmé : *la Foi des derniers siècles*, *le Grand ou le Sublime dans les mœurs*. Je n'avois pas eu le loisir de lire le premier. Les affaires que j'ai eues depuis quatre ans m'en ont empêché. Je ne lis pas vos livres en courant : et quoique vous soyez intelligible à tous ceux qui ont un peu de sens, il vous faut donner toute son application pour en tirer le profit et le plaisir qui s'y rencontrent. On ne traitera jamais, à mon avis, le chapitre de la foi plus à fond ni plus nettement que vous avez fait. Je courrois au martyre, ce me semble, sur votre parole.

Mais quoique vous me paroissiez avoir dit plus et mieux que les autres sur cette matière, vous m'avez surpris par votre *Grand* et par votre *Sublime dans les mœurs*. Je ne sais pas s'il avoit été imaginé, mais assurément, il n'avoit pas été traité, et vous en avez l'honneur de l'invention, sur laquelle je crois que vous êtes allé aussi loin qu'on peut aller. Les quatre exemples que vous nous donnez sur la robe, sur l'épée, sur la vie privée et sur la vie publique sont des originaux à quoi il se faut tenir, n'étant pas possible d'en trouver un seul qui mérite mieux de servir d'exemple que les vôtres. Mais, mon R. P., M. le Prince est-il content de son sublime? J'en doute, car je pense qu'il croit avoir fait plus de bruit dans l'épée que dans la vie où vous le faites un héros. Comme il a dignement joué ces deux grands rôles, vous lui auriez pu associer M. de Turenne dans l'épée, et cela auroit encore fait honneur au règne du roi d'y faire voir deux hommes incomparables pour la guerre.

Je vous demande pardon, mon R. P., si je vous parle si librement d'un ouvrage qu'il faut admirer et que je crois que vous n'aurez rendu public qu'après avoir fait pressentir M. le Prince sur ce que vous en vouliez dire. Je vous supplie de me le mander.

Au reste, ce sont les quatre plus beaux portraits et les plus ressemblants qu'on fera jamais. Celui de notre bon ami (1) m'a sauté aux yeux et quand j'en ai confronté les traits avec ceux que j'ai dans le cœur et dans la mémoire, il m'a semblé que je le voyois à Basville, dans les audiences publiques et dans la Grand'Chambre.

Adieu, mon R. P., je ne vous aime pas plus que je faisois, mais je vous estime davantage; vous n'avez rien perdu avec ma fille de Coligny non plus qu'avec moi.

---

(1) Le président de Lamoignon.

2234. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 14 mai 1686.

Il est vrai que j'eusse été ravie de me faire tirer trois palettes de sang du bras de la Montataire; elle me l'offrit de fort bonne grâce, et je suis assurée que pourvu qu'une Marie de Rabutin eût été saignée, j'en eusse reçu un notable soulagement. Mais la folie des médecins les fit opiniâtrer à vouloir que celle qui avoit un rhumatisme sur le bras gauche fût saignée du bras droit; de sorte que l'ayant interrogée sur sa santé, et sa réponse et la mienne ayant découvert la personne convaincue d'une fluxion assez violente, il fallut que je payasse en personne le tribut de mon infirmité et d'avoir été la marraine de cette jolie créature. Ainsi, mon cousin, je ne pus recevoir aucun soulagement de sa bonne volonté. Pour moi, qui m'étois sentie autrefois affoiblie, sans savoir pourquoi, d'une saignée qu'on vous avoit faite le matin, je suis encore persuadée que si on vouloit s'entendre dans les familles, le plus aisé à saigner sauveroit la vie aux autres, et à moi, par exemple, la crainte d'être estropiée.

Mais laissons le sang des Rabutins en repos, puisque je suis en parfaite santé. Je ne puis vous dire combien j'estime et combien j'admire votre bon et heureux tempérament. Quelle sottise de ne point suivre les temps, et de ne pas jouir avec reconnoissance des consolations que Dieu nous envoie après les afflictions qu'il veut quelquefois nous faire sentir ! La sagesse est grande, ce me semble, de souffrir la tempête avec résignation et de jouir du calme quand il lui plaît de nous le redonner : c'est suivre l'ordre de la Providence. La vie est trop courte pour s'arrêter si longtemps sur le même sentiment ; il faut prendre

le temps comme il vient, et je sens que je suis de cet heureux tempérament : *e me ne pregio*, comme disent les Italiens. Jouissons, mon cher cousin, de ce beau sang qui circule si doucement et si agréablement dans nos veines. Tous vos plaisirs, vos amusements, vos tromperies, vos lettres et vos vers, m'ont donné une véritable joie, et surtout ce que vous écrivez pour défendre Benserade et La Fontaine, contre ce vilain factum. Je l'avois déjà fait en basse note à tous ceux qui vouloient louer cette noire satire. Je trouve que l'auteur fait voir clairement qu'il n'est ni du monde, ni de la cour, et que son goût est d'une pédanterie qu'on ne peut pas même espérer de corriger. Il y a de certaines choses qu'on n'entend jamais quand on ne les entend pas d'abord : on ne fait point entrer certains esprits durs et farouches dans le charme et dans la facilité des ballets de Benserade et des fables de La Fontaine. Cette porte leur est fermée, et la mienne aussi; ils sont indignes de jamais comprendre ces sortes de beautés, et sont condamnés au malheur de les improuver et d'être improuvés des gens à qui Dieu a donné un assez bon esprit pour les goûter. Nous avons trouvé beaucoup de ces gens-là. Mon premier mouvement est toujours de me mettre en colère, et puis de tâcher de les instruire ; mais j'ai trouvé que c'est une chose absolument impossible. C'est un bâtiment qu'il faudroit reprendre par le pied; il y auroit trop d'affaires à le réparer, et enfin nous trouvions qu'il n'y avoit qu'à prier Dieu pour eux ; car nulle puissance humaine n'est capable de les éclairer. C'est le sentiment que j'aurai toujours pour un homme qui condamne le beau feu et les vers de Benserade, dont le roi et toute la cour a fait ses délices, et qui ne connoît pas les charmes des fables de La Fontaine. Je ne m'en dédis point, il n'y a qu'à prier Dieu pour un tel homme, et qu'à souhaiter de n'avoir point de commerce avec lui. J'aimerois fort, au contraire, à connoître celui qui vous

a loué si agréablement (1). Notre cher Corbinelli vous dira mieux que moi l'approbation naturelle que nous avons donnée à ses vers ; je lui laisse la plume après vous avoir embrassé et votre aimable fille. Croyez l'un et l'autre que je ne cesserai de vous aimer que quand nous ne serons plus du même sang.

J'ai reçu la réponse de mon cousin de Toulongeon; son épouse est très-aimable et vous avez fait à Autun une fort jolie société. Ma fille veut que je vous dise bien des amitiés pour elle. Elle est toujours la belle Madelonne et votre très-humble servante et de ma nièce. Elle a le même sentiment que nous des jolis vers que nous lui avons montrés

De Corbinelli.

J'oubliai monsieur, de vous mander que madame de Grignan avoit lu ce que vous écriviez à madame de Créancé, et ce que madame de Coligny vous répondit pour elle, c'est-à-dire admiré ; car ce ne sont pas deux choses pour ceux qui lisent ce que vous écrivez tous deux. Je dis la même chose de votre lettre à Furetière, et je pense que ce seroit gâter vos louanges que de les entreprendre en détail. C'est la faute que l'on fait sur celles du roi : on n'en voit plus que de triviales, c'est-à-dire au moins qui sont usées; ce sont les mêmes superlatifs répétés depuis qu'il règne, et redits dans les mêmes termes; c'est toujours le plus grand monarque du monde et un héros passant tous les héros passés, présents et futurs. Tout cela est vrai, mais ne sauroit-on varier les expressions? Horace et Virgile n'ont-ils point loué Auguste sans recommencer les mêmes choses, les mêmes pensées et les mêmes termes? Il me semble qu'on ne sait point louer dignement, ni

(1) Voy. plus haut, p. 535.

exposer la vérité avec les propres couleurs. C'est un chapitre que nous traiterons à Chaseu, si je puis venir à bout de mes desseins.

Je voudrois qu'on défendît aux faiseurs de panégyriques de jamais employer le mot de *héros*, de *grand*, de *mérite*, de *sagesse*, de *valeur;* qu'on louât par les choses et point par les épithètes.

Adieu, monsieur, mes compliments s'il vous plaît, à madame la marquise de Coligny.

2235. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Chaseu, ce 17 mai 1686

Quand vous ne m'auriez pas mandé que vous vous portez bien, ma chère cousine, je l'aurois connu à l'air de votre lettre. Votre heureux tempérament étoit dans son naturel quand vous m'avez écrit ; car la mauvaise santé fait sur l'esprit le même effet que les afflictions. Ce que vous dites en faveur des gens de notre tempérament est admirable.

Je suis ravi que vous approuviez le sentiment que j'ai eu de défendre mon ami Benserade et La Fontaine. Si je n'oblige le ridicule satirique de se dédire et de prendre pour eux le goût que nous avons, j'espère au moins qu'il ne les confondra plus avec les autres. Vous avez raison de dire que les gens faits comme Furetière ne se peuvent plus redresser. Ce sont des malades désespérés, qui ne sauroient guérir sans miracle.

Mon ami Grammont estime autant Benserade et La Fontaine que nous faisons; mais voyez aussi la différence de son caractère avec celui de Furetière.

J'aime fort l'approbation de la belle Madelonne, j'aime sa santé, j'aime même sa beauté autant que si j'y avois

tout l'intérêt du monde. Ma fille est comme moi sur son sujet.

Puisque nos amusements vous plaisent, nous vous en ferons part, ma chère cousine, et pour continuer je vous envoie une petite lettre que j'écrivis il y a deux mois à ma belle-sœur de Toulongeon, avec qui je badine toujours sur un air de galanterie. Je trouve que cela est toujours meilleur que l'air d'une simple amitié, car avec l'agrément qui se rencontre dans le commerce des amis, il y a encore une politesse dans l'air galant qui fait plaisir aux gens qui ont de l'esprit. Voilà ce qui m'est resté du temps passé. Ce qui étoit autrefois dans mon cœur n'est plus que dans mon esprit, et j'en suis de meilleure compagnie. Adieu, ma chère cousine, votre nièce et moi nous vous trouvons toujours la plus aimable femme de France. Jugez combien nous vous aimons, quand cette femme s'appelle Rabutin et que nous sommes assurés qu'elle nous aime.

A Corbinelli.

Il faut dire la vérité, monsieur; ce qui a fait qu'on a mal loué le roi, c'est la grande quantité d'actions louables qu'il a faites et la multitude de gens intéressés qui se sont mêlés de louer pour en être récompensés. S'il n'y avait eu que des Horace et des Virgile de notre siècle, ils se seraient bien gardés d'employer les mots de *héros*, de *grand*, de *mérite* et de *valeur;* et ils auroient loué le prince avec ces tours fins et délicats dont un éloge fait plus d'honneur que les panégyriques de tous les colléges du royaume. Mais je voudrois qu'il fût défendu de louer les rois sans être choisi pour cela, et qu'on traitât comme une satire une louange fade sur leur sujet; car un éloge de cette nature fait tort au jugement de celui qui le reçoit et fait croire qu'on n'a qu'à le flatter pour lui plaire.

2236. — *Furetière à Bussy.*

A Paris, ce 20 mai 1686.

Monsieur,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4 de ce mois m'a causé une joie très-sensible. J'y ai reconnu en même temps votre honnêteté et votre justice. La droiture de votre âme vous a fait déclarer en ma faveur et m'en a donné de son propre mouvement un témoignage par écrit que quelques-uns m'ont refusé par foiblesse, quoiqu'ils aient été persuadés dans leur cœur de la bonté de ma cause et qu'ils l'aient souvent déclaré de vive voix. Il n'y en a pas un qui n'ait reconnu sa faute et qui n'ait souhaité que ce fût à recommencer ; mais une mauvaise honte fait qu'ils ont quelque scrupule de se dédire et ils se regardent l'un l'autre pour voir qui commencera, étant prêts de suivre le plus hardi et le plus sincère. Votre générosité, monsieur, vous a mis au-dessus de ces foibles considérations et vous a fait d'abord prendre parti pour la justice et pour la vérité. Je n'ai point au reste de différend contre le corps de l'Académie où il y a tant d'illustres que je respecte et à qui je donnerai des éloges convenables toutes les fois que je trouverai occasion d'en parler. Je n'ai affaire qu'à sept ou huit envieux ou emportés, qui ont été assez malins et assez imprudents pour me vouloir faire un affront et un procès qui jusqu'ici ne leur a pas bien réussi devant le public. Vous rendriez un grand service à tout le corps, si vous vouliez m'envoyer un témoignage plus précis des sentiments où vous êtes que vous n'approuvez point la délibération qu'ils ont faite pour mon exclusion de l'Académie, ni l'opposition à l'impression de mon Dictionnaire.

On le trouvera tout différent du leur quand il sera examiné et il fera honneur à l'Académie et à la nation. Il vous sera honorable que tous les confrères de bon sens suivent votre exemple et que cela réduise les mutins en un si petit nombre qu'ils soient obligés d'entendre à un accommodement qui leur sera avantageux de quelque façon que la querelle se termine.

Quant aux personnes que vous trouvez que j'ai censurées mal à propos, je vous dirai que j'y ai été contraint malgré moi. Je sais que M. de Benserade est un poëte galant qui n'auroit pas acquis de réputation, s'il n'avoit eu du mérite. Mais la galanterie qui grisonne perd bien de son éclat, et je ne suis pas cause de ce que ses derniers ouvrages n'ont pas eu de succès. Quand il seroit un grand poëte, il ne faudroit pas pour cela qu'il méprisât toute érudition contre laquelle il s'est toujours déclaré avec de grands emportements qui m'ont attiré plusieurs de ses injures.

A l'égard de M. de La Fontaine, je sais bien qu'il a acquis de la réputation, mais ce n'a pas été chez toutes sortes de personnes. Il a quelques naïvetés, mais il a bien pris autant de licence contre la poésie que contre la morale. Je lui ai rendu pendant cinquante ans une infinité de bons offices, et il a trahi le plus vieux de ses amis par l'avidité de gagner trois jetons. Si vous en saviez le détail qui ne peut pas être compris dans une lettre, vous vous déclareriez infailliblement pour moi. Mais je m'aperçois que je passe déjà pour importun auprès de vous, au lieu que je veux me déclarer perpétuellement, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

2237. — *Le P. Rapin à Bussy.*

A Paris, ce 21 mai 1686.

Il y a longtemps que j'attendois votre réponse, monsieur; cependant il faut être content et surtout quand on en reçoit d'aussi obligeantes que celle que vous venez de me faire.

Vous voulez donc bien, monsieur, que, pour vous obéir, j'aie l'honneur de vous dire sur le *sublime* que je n'avois garde de parler de M. le Prince, comme j'en ai parlé, sans sa permission et sans son approbation. Je lui envoyai ce que je dis de lui et même de M. de Turenne, plus de dix jours avant qu'il parût; ce fut par le P. Berger qui est auprès de lui depuis longtemps et de mes amis. Je le priai de lui faire voir ce livre et d'y retrancher tout ce qui seroit capable de le choquer. Je n'eus que des louanges et des remercîments pour réponse; et sur cette réponse je donnai mon livre au public. Il est vrai qu'à Versailles quelques gens de la cour de M. le Duc se plaignirent que j'avois mieux traité M. de Turenne que M. le Prince. A quoi je répondis que le sublime que je donne à M. le Prince est plus grand et bien plus étendu que celui de M. de Turenne; car comme la raison est la souveraine perfection de l'homme et que la valeur n'en est qu'un effet et qu'une suite, le sublime de l'esprit et de la raison que je donne au Prince est préférable à celui de l'épée que je donne au maréchal. Tous les intelligents point passionnés l'ont bien reconnu, M. de Harlay, procureur général, qui est devenu mon ami, M. de Basville et bien d'autres l'ont senti. Mais outre que je donne à M. le Prince tout le sublime de la valeur, je lui donne encore celui de l'esprit, de la politesse, de la magnificence et toutes les autres qualités qui font la grandeur d'âme bien plus que la valeur. Enfin j'ai fait

offrir par madame de La Fayette à M. le Duc que s'il vouloit pour son plaisir me donner en sa cour quelqu'un contre qui je soutiendrois ma thèse, j'entreprendrois de faire voir que je fais bien plus d'honneur à M. le Prince qu'à M. de Turenne. Ceux qui m'objectent que ce repos de l'un en sa maison de campagne est moins honorable et moins glorieux que l'action et les combats de l'autre, ne font pas réflexion qu'il y a un repos dans la gloire préférable à tout l'éclat de l'action, comme il paroît dans les bienheureux dont le repos est plus beau que tous les combats.

Mais, monsieur, ayez la bonté de me redresser là-dessus et de donner un peu l'essor à votre esprit pour me dire au vrai ce que vous en pensez. Vous me ferez un fort grand plaisir et c'est là une question digne de vous. J'attends cette grâce de l'amitié que vous avez pour moi. Je vous en aurai une très-grande obligation.

Faites aussi un peu réflexion que je fais dans ces quatre *sublimes* parallèle de M. de Turenne à M. de Lamoignon, ce qui n'auroit pas convenu au prince, comme le parallèle que je fais de lui au roi. Cela est mieux arrangé. J'attends là-dessus votre sentiment.

Le roi qui donna deux cent mille francs en pur don il y a deux ans à M. de Harlay, procureur général, vient de lui donner encore cinquante mille francs pour acheter le Menil-Montant de M. du Houssaye.

2238. — *Du Breuil à Bussy.*

A Paris, ce 22 mai 1686.

Le roi déclara hier son voyage pour Baréges au 5 de juin ; il sera de six mois. On doute que Monseigneur y aille. Madame la princesse de Conti, madame de Mainte-

non, madame de Chevreuse et madame de Seignelay sont les quatre qui iront dans le carrosse du roi.

Un chirurgien envoyé à Baréges de la part du premier médecin lui a mandé que bien des gens avoient été guéris de leurs fistules par les eaux. Le roi n'en a pas une déclarée : il a une tente longue d'un bon pouce et quantité de plumasseaux qui s'y rendent.

Le carrousel est à mardi prochain.

Le marquis de Laurières épouse demain mademoiselle de Navailles (1); ils sont allés à Moussy chez madame de Rothelin (2).

2239. — *L'abbé de Coligny à Bussy.*

A Paris, ce 23 mai 1686.

Je n'ai pas douté, monsieur mon cousin, que vous n'ayez été sensible à la douleur que ressent notre famille, quoique depuis longtemps elle dût s'attendre à perdre ce qu'elle a perdu. La mort de mon père est venue si vite qu'elle a surpris non-seulement ceux qui ne savoient pas sa maladie, mais ses domestiques mêmes qui étoient auprès de lui. Dieu, qui l'a ordonné de cette sorte et sans la permission duquel rien n'arrive, est seul capable de donner la consolation dont on a besoin en ces rencontres.

Le roi a témoigné se souvenir des services de mon père en ne voulant pas donner le gouvernement d'Autun dont il est mort revêtu, sans savoir la résolution que je prendrai ou de demeurer dans l'Église ou de la quitter. J'ai eu

---

(1) Gabrielle de Montaut-Navailles, mariée à Léonor-Élie de Pompadour, marquis de Laurières.

(2) Gabrielle-Éléonore de Montaut-Navailles, femme de Henri d'Orléans, marquis de Rothelin.

l'honneur de lui dire, dans une audience particulière, que rien n'étoit capable de me faire changer une condition que les considérations humaines ne m'avoient pas fait embrasser. Il a fort approuvé ma constance (1). Je crois, monsieur mon cousin, que vous voulez bien que je vous fasse le détail de ces choses ; si je croyois qu'elles vous fussent indifférentes, je n'aurois garde de vous les dire. Faites-moi la justice de croire que je prendrai toujours intérêt à ce qui vous arrivera et que je serai véritablement, monsieur mon cousin, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

2240. — *Madame de Scudéry à Bussy.*

A Paris, ce 23 mai 1686.

Des douleurs de rhumatisme fort piquantes m'ont empêchée de vous écrire.

Je vous aurois envoyé l'ode qu'un nommé d'Osmont a faite pour madame de Maintenon, si je n'avois cru que vous l'aviez déjà vue, car je sais que madame de Montataire l'avoit ces jours passés. On m'a dit qu'on avoit donné deux mille francs de pension à cet auteur. Mandez m'en votre sentiment.

J'ai ouï dire que la princesse de Conti a fait la paix de la duchesse de Choiseul.

On ne parle à la cour que des ambassadeurs de Siam que le chevalier de Chaumont et l'abbé de Choisy ont ramenés (2). Ce sont des ambassadeurs de plus de deux

(1) L'abbé de Coligny changea plus tard de résolution. Voyez ci-dessus la note de la page 536.

(2) On voit d'après cette lettre que Dangeau s'est trompé en disant que le chevalier de Chaumont n'était arrivé à Brest que le 18 juin. (Voy. *Journal*, 24 juin.)

mille trois cents lieues d'ici. Cela est beau pour le roi (1). On a grande curiosité de les voir. Dieu sait comme l'on court l'abbé de Choisy, pour le faire conter tout ce qu'il sait. Je pense que je l'irai chercher aussi quand le feu n'y sera plus tant. Il est, comme vous savez, dans une grande dévotion.

Si vous saviez, mon cher comte, la joie que j'ai de vous savoir dans les sentiments où vous êtes pour les affaires de l'autre monde, vous connoîtriez bien que je vous aime. Quand Dieu fait la grâce aux gens de les faire vivre jusqu'au temps où la raison est un peu dégagée du feu des passions, il est impossible qu'ils ne songent à l'éternité. Le roi donne de grands exemples de piété dans sa cour, et madame de Maintenon est tout à fait dans l'exercice des bonnes œuvres. On voit visiblement qu'il n'y a rien de faux à tout cela.

Ne nous verrons-nous point cet hiver? Je le souhaite et je n'ose vous le conseiller : car vous faites un si bon usage de votre solitude, que je ferois conscience de la troubler, et que vous me faites envie de la chercher aussi. Je vous supplie de croire que vous et madame de Coligny n'aurez jamais une plus fidèle amie et servante que moi.

2241. — *Bussy au P. Rapin.*

A Chaseu, ce 25 mai 1686.

Je vous fis réponse trois jours après que j'eus reçu votre traité du sublime, et je ne perdis point de temps à le lire, pour vous en pouvoir dire mon sentiment. Je ne sais

---

(1) Voy. de nombreux détails sur leur séjour en France dans le *Journal* de Dangeau, le *Mercure galant*, etc.

pourquoi vous avez été si longtemps à recevoir ma lettre.

Ce qui me fit vous demander, mon R. P., si M. le Prince étoit content du sublime que vous lui aviez donné, c'est que du temps que j'avois l'honneur d'être son lieutenant, il me paroissoit estimer davantage la réputation de grand capitaine que celle de héros de vie privée. Je lui ai même souvent ouï dire qu'il eût mieux aimé être Alexandre que César; ce qui fait bien voir qu'alors il eût préféré le sublime de l'épée, accompagné de témérité, que celui même de l'épée, accompagné de prudence. Voilà pourquoi, mon R. P., je vous ai fait la question que je vous ai faite. Mais aujourd'hui que vous me mandez que M. le Prince a été satisfait de ce que vous avez dit de lui, je trouve que vous avez raison et d'autant plus que je vois que M. le Prince a soixante et tant d'années, qu'il doit penser autrement qu'il ne faisoit à quarante, où il lui sembloit en quelque façon honteux d'être si sage. La vie même qu'il mène depuis deux ans s'accorde bien mieux à l'état du sublime où vous le mettez, ne laissant pas, comme vous faites, de parler de sa valeur et de sa gloire militaire, comme si vous n'aviez eu que celle-là à lui donner. Ainsi, mon R. P., les réflexions que m'a fait faire la réponse que M. le Prince vous a faite, et ce que vous me dites que le sublime de l'esprit et de la raison est préférable à celui de l'épée, m'obligent de revenir à votre sentiment; outre, comme j'ai dit, que vous avez fait voir M. le Prince comme un des plus grands capitaines du monde, avant que de le montrer comme un philosophe chrétien.

2242. — *Bussy à madame de Scudéry.*

A Chaseu, ce 27 mai 1686.

Pour répondre à votre lettre du 13 de ce mois, je vous dirai, madame, que je n'ai point vu l'ode qu'on a faite

pour madame de Maintenon ; envoyez-la moi et quand je l'aurai vue, je vous en écrirai mon sentiment.

Je ne sais pas pourquoi l'abbé de Choisy est allé à Siam et encore moins pourquoi il en est revenu. Tous ces voyages-là marquent une tête inquiète et légère. Pour moi je crois qu'un François se peut aussi bien et plus commodément sauver en France qu'en Canada.

Pour moi que la raison encore plus que l'âge et que l'amortissement des passions a fait retourner à Dieu, je passe dans mes maisons et avec mes amis une vie douce que je préfère à la vie tumultueuse de la cour, quand elle seroit éclatante et toute pleine de grandeurs.

L'amour du prochain me fait réjouir de l'accroissement de la piété du roi, mais Dieu veut bien que je m'en réjouisse encore dans la vue qu'il me fera justice sur quatre-vingt mille francs qu'il me doit de mes appointements de mestre de camp général, et je n'en demeure pas aux simples désirs ; je fais souvenir de temps en temps Sa Majesté de moi. Si je faisois un voyage à Paris ce seroit parce que la présence a plus de vertu que les plus belles lettres du monde. Je serai ravi de cette nécessité pour avoir l'honneur et le plaisir de vous voir.

2243. — *Bussy à l'abbé de Coligny.*

A Chaseu, ce 29 mai 1686.

Je vous suis extrêmement obligé, monsieur mon cousin, du détail que vous m'avez appris de vos affaires ; personne assurément n'y prend plus de part que moi, et c'est ce qui m'oblige de vous demander la même amitié que monsieur votre père m'avoit donnée. Je vous assure que de mon côté j'y répondrai avec toute la chaleur que j'ai pour mes bons amis.

Pour vous dire maintenant mon sentiment sur le parti que vous avez pris, je trouve que c'est le meilleur, non-seulement parce que le service de Dieu auquel votre profession vous attache particulièrement est préférable à celui de tous les princes de la terre, mais encore parce que vous seriez entré un peu trop tard dans le monde. Comme la fortune de M. le duc de Beauvillier n'a point eu d'exemples, je crois qu'elle n'en fera point à l'avenir et c'est une merveille de voir un jeune homme de qualité dans les grands honneurs et dans les grands emplois faire la vie d'un anachorète.

Les considérations qui pouvoient traverser le dessein que vous avez pris, qui étoient la maison de Coligny éteinte, me semblent si foibles que je ne pense pas qu'elles vous aient donné beaucoup de peine à vaincre. En quelque lieu que soient nos pères, il ne leur importe guères que leurs noms soient perdus ou qu'ils continuent, et il nous importe fort de nous sauver. Vous êtes dans ce chemin-là, mon cher cousin, bien plus assurément que si vous étiez marié. Je vous y souhaite toute sorte de douceurs et que vous me croyiez bien votre, etc.

2244. — *Bussy au duc de Saint-Aignan.*

A Chaseu, ce 8 juin 1686.

Par la lettre que je me donnai l'honneur de vous écrire le 15 décembre dernier, monsieur, je vous suppliois instamment de me mander ce qui s'étoit passé sur mon sujet entre le roi et vous. Vous ne l'avez pas fait ; je vois bien en gros que c'est un refus, mais j'aurois bien souhaité d'en apprendre le détail.

Je ne sais si le roi a pu en conscience me refuser les honneurs et les établissements que j'ai mieux mérités par

mes longs services que la plupart de ceux à qui il les a donnés ; mais ce que je sais fort bien, c'est que Sa Majesté ne peut pas en conscience refuser les appointements d'une grande charge de guerre à un homme de qualité qui l'a exercée treize ans durant et de qui le bien est en décret. Ces appointements étant son salaire que vous savez, monsieur, que Dieu défend aux maîtres de frauder comme un des plus grands péchés du monde.

Je prie Dieu du meilleur de mon cœur qu'il pardonne à mon cher maître le tort qu'il m'a fait depuis vingt ans et qu'il me fait encore en cette rencontre, et qu'il me donne plutôt la mort qu'à lui la moindre incommodité. Je l'aime naturellement autant que je l'admire et cela joint à l'envie que j'ai de plaire à Dieu m'empêche de perdre l'estime et l'inclination que j'ai pour lui. Mais enfin votre silence me faisant voir qu'il n'y a rien à espérer de ce côté-là pour moi, si Dieu n'y met la main, et que ce n'est pas ouvrage de mortel, je n'y songe plus.

Cherchons donc d'autres ressources, monsieur ; il y a trois ans que vous prîtes la peine de demander à M. B... (1), sa seconde fille pour le marquis de Bussy ; il reçut honnêtement votre demande, mais il vous dit qu'il ne la vouloit marier que dans trois ans et qu'il ne pouvoit établir la seconde sitôt après avoir marié la première.

Voilà les trois ans expirés, monsieur, ainsi nous pouvons reprendre cette pensée et en ce cas-là je vous supplie de vouloir bien prendre encore la peine de faire cette même demande à M. B.... en le faisant ressouvenir de ce qu'il vous dit. Vous sauverez par là la ruine de votre ami et vous donnerez le temps à ce maître que vous aimez tant de reprendre pour moi des sentiments de douceur, de bonté et je puis dire de justice.

---

(1) Le nom est resté en blanc dans le manuscrit.

2245. — *Bussy à Benserade.*

A Chaseu, ce 16 juin 1686.

Je suis en peine de votre santé, monsieur. Il y a déjà quelque temps que je me donnai l'honneur de vous écrire pour vous en demander des nouvelles, et je n'en ai point reçu de réponse. Vous autres gens de la cour, comptez pour morts les gens de province. Cependant il n'y a que ceux-ci qui vivent, et qui vivent longtemps ; car comme ils s'ennuient fort, dix jours leur paroissent plus longs que vingt à vous autres. Quoi qu'il en soit, monsieur, ne m'oubliez plus. Mandez-moi quelquefois ce que vous faites et m'aimez toujours quand vous ne me devriez jamais voir, car j'en use ainsi pour vous. Adieu.

2246. — *La comtesse de Ragny à Bussy* (1).

A Épiry, ce 18 juin 1686.

Il m'a toujours paru, monsieur, que vous aviez tant de bonté pour ma fille que je ne crois pas devoir traiter une affaire qui la regarde sans que j'aie l'honneur de vous demander votre sentiment sur la recherche de M. de Tracy (2), qui est une personne de qualité, qui, à ce que je juge par les éclaircissements qu'on a pu prendre, a plus de bien que mademoiselle de Ragny n'en pouvoit prétendre par celui qu'elle a. Je souhaite, monsieur, que

(1) La lettre est signée : Sommièvre-Ragny.

(2) Il ne faut pas le confondre avec Bonneau de Tracy, frère de madame de Miramion et dont nous avons parlé plus haut. Le Tracy en question était probablement de la famille de Prouville, en Champagne.

cette affaire ait votre approbation par la véritable estime avec laquelle je suis votre très-humble et très-obéissante servante.

2247. — *Bussy à la comtesse de Ragny.*

A Chaseu, ce 19 juin 1686.

Vous avez raison, madame, de croire que je prends un très-grand intérêt à l'établissement de mademoiselle de Ragny; MM. ses oncles et M. son frère ne sauroient y prendre plus de part que moi. Je ne connois pas la personne de M. de Tracy, mais je connois son nom et pour son bien je m'en fie bien à vous. Du reste, madame, je n'ai qu'à vous rendre mille grâces de l'honneur que vous me faites et à vous assurer que personne n'est avec plus d'estime pour vous que moi votre, etc.

2248. — *Bussy à mademoiselle de Ragny.*

A Chaseu, ce 19 juin 1686.

Je m'en réjouis, mademoiselle, et il n'y a que l'intéressé qui en soit plus aise que moi. Je ne connois point sa personne, mais je connois son nom et sa bonne fortune; c'étoit de lui que j'entendois parler il y a quinze jours quand je dis :

Heureux celui...

Une chose encore qui me plaît fort, mademoiselle, dans l'établissement qui s'offre pour vous c'est le voisinage du futur. Pardon, mademoiselle, si je me regarde un peu dans cette affaire. Je vous en félicite donc et en attendant

que je vous en parle dans un plus grand détail, je vous vais envoyer d'Alonne, où je vais dîner aujourd'hui, une partie du saumon que je pris hier. Vous n'aurez de ma part d'autre présent de noces que celui-là.

Le couplet de chanson que j'avois fait pour mademoiselle de Ragny, il y avoit quinze jours, étoit ainsi :

Plus je vous vois et plus je vous estime,
L'infante d'Épiry.
Heureux celui qui, par droit légitime,
Deviendra votre ami,
Car votre amant la chose est impossible.
Vous êtes de belle humeur,
Mais sans l'hymen votre cœur
Est inaccessible.

2249. — *Bussy à madame de Sévigné.*

A Chaseu, ce 23 juin 1686.

Il y a quatre jours que la marquise d'Épinac, revenant de Vichy, passa ici, et, entre autres nouvelles de ce pays-là, elle me dit qu'on vous y attendoit, madame, au mois de septembre prochain ; j'en fus bien fâché, parce que c'est une marque que votre santé n'est pas comme je la souhaite. Cependant, puisque vous aviez à avoir besoin de ces eaux, je suis bien aise que ce soit dans ce temps-là où on me les a ordonnées. Mandez-moi, ma chère cousine, si le bruit de Vichy sur votre sujet est véritable, et en ce cas revenez voir encore une fois la maison de nos pères à Bourbilly, et de là ici, d'où nous irons ensemble aux eaux. Votre nièce vous y accompagnera sans besoin, et pour nous tenir compagnie seulement. Ce remède vous profitera bien davantage en le prenant avec gaieté. Si

notre belle Madelonne vouloit avoir cette complaisance pour vous de ne vous point quitter pendant ce voyage, notre joie seroit complète, et assurément les eaux auroient bien plus de vertu.

2250. — *Madame de Sévigné à Bussy.*

A Paris, ce 29 juin 1686.

Il est vrai, mon cher cousin, que ce printemps j'avois quelque dessein d'aller l'automne prochain à Vichy, pour un rhumatisme que j'avois ; mais comme je ne l'ai plus, et que j'en suis toute guérie, je ne me presserai point de faire ce voyage, qui est toujours un embarras à qui n'a plus un équipage, comme j'en avois un autrefois. Ce me seroit une grande joie que de vous avoir tous deux. Bons Dieux, quelle compagnie et de quels maux ne guéririez-vous point ! L'offre et la proposition me donnent une véritable reconnaissance de l'arrangement que vous aviez fait. C'eût été la mesure comble si nous avions pu y mener cette belle *Madelonne*, et sur le tout notre cher Corbinelli. Une chose si bonne et si agréable ne peut jamais réussir ; il ne nous appartient pas en ce monde de disposer si joliment de nous et de notre temps. Nous avons eu des chaleurs insupportables depuis un mois, et pour moi, je n'ai point d'autre raison à vous dire de n'avoir point répondu à votre dernière lettre. J'étois, comme tout le monde, dans une perpétuelle crise, et la plume me tomboit des mains dès que je voulois former une pensée et une lettre. J'avois pourtant à vous remercier de cette jolie lettre que vous aviez écrite à madame de Toulongeon (1). Elle m'avoit

(1) Voy. plus haut, p. 524.

déjà plu entre les mains de notre ami qui me l'avoit montrée, car on ne se lasse point de tout ce qui vient de vous. Il y a un certain caractère de finesse et de facilité qui fait toujours crier : *es de Lope*. Vous serez toujours aimable, mon cousin, et c'est dire en même temps toujours aimé. Conservez votre joie et votre santé tout le plus longtemps que vous pourrez ; elles sont ordinairement ensemble et ne devroient jamais se quitter. Elles se soutiennent et se donnent de la subsistance l'une à l'autre. Je vous souhaite toujours ces deux bonnes sœurs. Quand je dis vous, c'est-à-dire ma nièce aussi ; je ne puis jamais vous séparer. Vous êtes à Chaseu, allez vous promener à mon intention sur les bords de cette jolie rivière : je serois ravie que quelque hasard m'y fît trouver avec vous. J'embrasse le père, la fille et le petit-fils, car à force de vivre, il en faut venir là.

De Corbinelli.

Ce n'est point la chaleur, monsieur, qui m'a empêché de vous écrire, mais un traité inviolable de n'avoir de commerce avec vous que conjointement avec madame de Sévigné. Ce traité m'est avantageux, parce que mes lettres passent à la faveur des siennes.

Je vous assure, monsieur, que si je vais en Bourgogne, je dirigerai mes pas vers vous, mais l'homme propose et Dieu dispose.

Vous mande-t-on des nouvelles de ce pays-ci, monsieur? Vous dit-on que l'amour y reprend ses droits et sa force, et qu'il s'est mis sous la protection de Monseigneur? Vous dit-on que le beau sexe se tue pour avoir l'honneur de ses bonnes grâces, que tout est promenades, rendez-vous, billets doux, sérénades, et tout ce qui faisoit les délices de notre bon vieux temps? Le siècle est fort plaisant : il est régulier et irrégulier, dévot et impie, adonné aux

hommes et aux femmes, enfin de toute sorte de genre de vie (1).

2251. — *L'évêque d'Autun à Bussy.*

A Autun, ce 6 juillet 1686.

Il n'y a pas moyen, monsieur, de me résoudre à partir sans prendre encore congé de vous et de madame la marquise de Coligny et vous dire un nouvel adieu. Je n'aurois pas tant différé à vous donner cette marque de mon respect si je n'avois espéré d'avoir l'honneur de vous la rendre moi-même, et de vous surprendre à Chaseu à l'heure que vous y penseriez le moins ; mais les affaires surviennent sans cesse et j'ai depuis deux jours des curés et des députés de plusieurs chapitres de divers endroits. Il faut nécessairement les expédier et suivre les engagements que j'ai pris de sortir demain d'ici. Ces raisons, monsieur, me privent de la joie que je m'étois proposée de vous revoir ; mais il n'y en a pas, quelque part que je sois, qui puissent m'empêcher d'être plus que personne votre très-humble, etc.

---

(1) Cette phrase est remplacée dans l'édition Monmerqué par la suivante : « A ne dire que la moitié des choses, on pourroit vous mander tout ceci ; cependant on ne vous mentiroit pas quand on vous diroit qu'il y a dans cette cour des images de la cour de Henri III ; et si le maitre n'y tenoit la main, il n'y auroit plus de maris jaloux à Versailles. »

2252. — *Bussy à mademoiselle de Ragny* (1).

A Chaseu, ce 7 juillet 1686.

J'aurois volontiers été de la partie, mademoiselle, au hasard même d'une colique, mais madame de Coligny vous va tellement occuper du récit de vos habits nuptiaux, que je n'aurois pu tirer un mot de vous sur un autre sujet, et je doute même que vous ayez le loisir de lire ma lettre. Ce sera donc pour une autre fois, mademoiselle, et je me contenterai de vous dire aujourd'hui que fille et femme je vous aimerai toujours et que je ferai de petites chansons en votre honneur et gloire. Madame votre mère ne m'en ayant pas empêché, il n'y a point de mari qui en puisse venir à bout.

2253. — *Bussy à madame de Toulongeon.*

A Chaseu, ce 10 juillet 1686.

L'oisiveté qui est quelquefois mère de tous vices, est aujourd'hui mère d'une action louable, comme par exemple de vous écrire, ma chère sœur. Je sais bien qu'il seroit plus beau à moi de vous dire qu'accablé d'affaires, je ne laisse pas de vous entretenir; mais je mentirois, et c'est tout juste parce que je suis tout seul ici que je vais vous apprendre les nouvelles que me dit hier M. du Breuil en retournant à Champignolles.

---

(1) « Cette lettre, dit Bussy, fut portée à mademoiselle de Ragny par ma fille de Coligny, qui alloit à Épiry conférer avec elle pour ses habits de noces. »

Le roi n'ira de dix ou douze jours à Maintenon par une petite raison que j'ai oubliée.

L'abbé de Choisy, qui est revenu avec des ambassadeurs du roi de Siam au roi, dit des merveilles de ce pays-là et, entre autres, que toutes les maisons de la ville de Siam sont dorées en dehors comme en dedans. Il logeoit dans une chambre tendue d'une tapisserie de velours violet toute en broderie d'or. Les ambassadeurs apportent au roi des présents inestimables et à Monseigneur le dauphin.

Bulonde a eu le gouvernement qu'avoit Beaupré (1).

Un exempt des gardes du corps, nommé Boulène, a eu le gouvernement d'Autun.

2254. — *Mademoiselle de Ragny à Bussy.*

A Épiry, ce 10 juillet 1686.

J'ai été ravie de voir madame la marquise de Coligny; ma joie auroit été complète si vous aviez été de la partie, monsieur; mais je vous prie de vous souvenir que vous aviez apporté la colique à Épiry, et que vous eussiez été bien plus malade ailleurs que vous ne fûtes ici : l'air natal vous servit (2). Vous seriez toujours en parfaite santé si vous le preniez un peu plus souvent que vous ne faites, et l'infante d'Épiry s'en trouveroit mieux.

Je vous assure, monsieur, que je ne changerois point de condition, si je croyois que cela vous fît changer de

(1) Le gouvernement de Dinan. « Le marquis de Choiseul-Beaupré étoit, dit Dangeau, un homme de beaucoup de mérite et fort estimé, mais fort pauvre, et il laisse beaucoup d'enfants. Sa charge de lieutenant de roi de Champagne a été donnée à son fils il y a quelques jours. » (*Journal*, 17 juin 1686.)

(2) Bussy était né à Épiry.

sentiments pour moi, à peine de perdre les habits de noces que ma cousine vient d'ordonner. Les petites chansons me font trop d'honneur et même beaucoup de plaisir; mais l'amitié dont vous avez la bonté de m'assurer me plaît infiniment, monsieur, et répond à la manière solide avec laquelle je vous estime et je vous honore.

2255. — *La duchesse de Holstein, comtesse de Rabutin, à Bussy.*

A Vienne, ce 17 juillet 1686.

J'ai reçu avec beaucoup de plaisir et d'obligation votre lettre par laquelle vous m'assurez de la continuation de votre amitié, laquelle je tâcherai toujours de la conserver avec tous les soins possibles. Je souhaiterois de tout mon cœur d'avoir tant d'esprit comme vous et de savoir si bien la langue françoise pour répondre à vos lettres. Mais enfin, tout ce que je puis faire, c'est de satisfaire à ce que vous demandez de moi, de vous dire qui est que je joue fort souvent et fort volontiers et fort malheureusement, et même que j'ai résolu de ne plus jouer grand jeu. J'ai inclination à jouer, mais point d'application. A cette heure, il y a ici fort peu de compagnie, parce que tout le monde est à l'armée et occupé au siége de Bude où il y a apparence de l'avoir bientôt. Il y a trois attaques et deux armées séparées, l'une commandée par l'électeur de Bavière et l'autre par le duc de Lorraine. M. de Rabutin est du côté de l'électeur qui a demandé à l'Empereur sa personne pour faire cette campagne auprès de lui, quoique son régiment soit ailleurs dans la haute Hongrie, dans un corps que le général Mercy commande pour empêcher le secours de Bude. On vouloit faire un logement sur la brèche du côté du duc de Lorraine; mais cela n'a pas réussi et nous y

avons perdu ou eu blessé plus de quarante volontaires, tous gens de grande qualité, de toutes les nations. Le fils du maréchal de Créqui (1) y a été blessé. Vous pouvez juger aisément combien j'ai été en peine, car M. votre cousin étoit à ce logement; mais jusqu'ici Dieu l'a conservé. Madame la comtesse de Bussy m'avoit recommandé un volontaire qui est mort de la petite vérole; il n'a été que quinze jours à l'armée avant sa maladie.

Je vous remercie du portrait que vous m'avez envoyé de madame votre fille; je ne l'ai pas encore reçu ni la généalogie. Mon correspondant m'a écrit que vous les aviez mis entre ses mains; je vous en suis bien obligée, vous priant en même tems de me continuer votre correspondance; c'est le plus grand plaisir qui me puisse arriver d'avoir souvent des nouvelles d'une personne qui a tant de mérite, qui m'appartient et pour qui j'ai tant d'estime, étant, monsieur, votre très-humble servante.

2256. — *Le duc de Saint-Aignan à Bussy.*

A Paris, ce 21 juillet 1686.

Je me presse de vous dire, monsieur, afin de conserver la bonne opinion que vous avez eue de moi jusqu'ici, qu'il y a un mois que je n'ai pu agir, à cause d'une excessive douleur à une épaule, causée par un rhumatisme et apparemment attirée par quatre anciennes blessures toutes de feu et même toutes dans le bras gauche. J'ai donc eu le déplaisir de n'avoir pu vous servir ni auprès du roi pendant ce temps-là, ni auprès de M. B.... Je vais employer auprès de ce dernier quelques amis communs qui prépareront les voies.

---

(1) Blanchefort.

J'ai toujours fait tant de cas de votre amitié et toujours si fort honoré et estimé votre personne que j'ai fait volontiers mon affaire des vôtres et que je suis persuadé que vous faites la vôtre des miennes.

Je vous dirai donc, monsieur, que nous nous sommes très-bien réunis, M. de Seignelay et moi, et que le duc de Chevreuse, qui a bien voulu être non-seulement le médiateur, mais qui s'est même donné la peine de pénétrer dans la plupart des affaires du Havre qui causoient nos différends, en a usé d'une manière adroite et obligeante pour moi, qui a terminé beaucoup de petits mais fort importuns incidents.

M. de Marillac (1) quitte l'intendance de Normandie et M. de La Briffe (2), qui est d'un esprit aussi doux que l'autre est austère, vient en sa place.

M. de Bercy (3), que son démêlé avec l'archevêque de Lyon a fait renvoyer de cette intendance, va faire la visite de tous les ports au-dessus des intendants particuliers de chaque place.

La bonne santé du roi est très-confirmée, Dieu merci.

La duchesse de Roquelaure est à l'extrémité. La grossesse de madame la Dauphine s'avance et je crois que son terme sera du 15 au 20 d'août.

Nous avons à la cour une mademoiselle de La Force (4)

---

(1) René de Marillac, fils de Michel de Marillac, conseiller d'État. Il avait été nommé successivement avocat général au grand conseil (1668), maître des requêtes (1671), intendant à Poitiers (1673), conseiller d'État semestre (1682), intendant à Rouen (1684).

(2) Armand de La Briffe, conseiller au parlement, avait épousé la troisième fille du premier président de Novion.

(3) Anne-Louis-Jules de Malon, fils du président au grand conseil, Bercy, qui a fait bâtir le château de ce nom, près Paris. Il avait été nommé intendant de Lyon en 1684, et avait épousé une fille du président Bretonvilliers.

(4) « Le roi, dit Dangeau a donné à mademoiselle de La Force, qui

depuis huit jours, dont la beauté fait les désirs de beaucoup d'hommes et l'envie de beaucoup de dames.

Aimez-moi toujours, je vous en supplie, monsieur, puisque je suis à vous plus que je ne le saurois dire.

2257. — *Benserade à Bussy.*

A Paris, ce 26 juillet 1686.

Il y a longtemps que vous auriez eu votre *committimus*, si je n'avois été extrêmement incommodé de ma véritable gravelle ou prétendue pierre. Il est vrai que votre précaution vous a nui auprès de moi et que j'ai été blessé de l'exactitude que vous avez eue de m'envoyer de l'argent, et je vous avoue que je ne m'y suis pas porté avec tant de chaleur qu'aux autres fois pour cette seule raison ; voilà ce que c'est que de payer par avance et l'on n'en est pas si bien servi. Quoi qu'il en soit, monsieur, ne laissez pas, s'il vous plaît, de croire que je fais toujours mon devoir sur tout ce qui vous regarde, vous et madame votre fille. J'ai pris part à un événement qui abrége extrêmement une affaire que le temps commençoit déjà à détruire.

Nous avons vu à l'Académie une lettre que vous avez pris la peine d'écrire à ce misérable Furetière, et la Compagnie s'est un peu formalisé du trop d'honneur que vous lui faites. Nous vous remercions, La Fontaine et moi, du soin que vous avez bien voulu prendre de notre défense, et nous le renvoyons tous deux au bûcher du marquis

---

se convertit, une place de fille d'honneur de madame la Dauphine, quoiqu'il n'y en eût point de vacante; ainsi elles seront sept présentement. Le roi lui donne une pension de 1,000 écus et 2,000 écus pour lui aider à avoir des habits. » *Journal*, 8 juillet.

d'Ambreville (1), comme un phœnix digne de renaître de pareilles cendres. Je voudrois que vous eussiez été ici dans le temps que cette plaie a été faite à l'Académie; vous y auriez eu bonne part, car vous auriez fait la même faute que nous, si c'est une faute que d'avoir retranché ce membre pourri de notre corps.

Faites, je vous prie, et de bonne sorte, mes très-humbles compliments à madame la marquise de Coligny, et revenez tous deux le plus tôt que vous pourrez.

2258. — *Le P. Bouhours à Bussy.*

A Paris, ce 30 juillet 1686.

Je n'aurois pas été près d'un an sans me donner l'honneur de vous écrire, monsieur, si je l'avois pu faire. Les maux de tête que j'ai eus depuis que madame de Coligny n'est plus ici ont été si violents et si opiniâtres, que la vie m'en est devenue amère, et qu'il ne m'a pas été possible d'entretenir aucun commerce avec mes amis. J'ai cru même que je ne pourrois pas longtemps soutenir des douleurs cruelles qui ne me donnoient nul relâche, et enfin je me suis regardé comme un homme qui devoit mourir bientôt, ou qui étoit déjà mort; car ce n'est pas vivre que de souffrir et de languir toujours. Cependant me voilà ressuscité encore une fois, et mon mal m'a quitté presque tout à coup sans m'en laisser aucun reste fâcheux. Il me semble même que j'en ai la tête plus libre et plus nette,

---

(1) C'est celui dont Dangeau parle ainsi à la date du 19 juillet 1686. « On brûla à Paris Ambleville, fameux bohémien, pour avoir dit des impiétés abominables. Le roi lui avoit donné grâce pour plusieurs crimes, mais il n'a pas voulu lui en pardonner un si atroce. Léance, sa sœur, a été enfermée dans l'Hôpital général. »

et je vous assure du moins que j'en ai le cœur plus content et que je n'ai jamais mieux compris le plaisir qu'il y a de se porter bien. Comme je me flatte, monsieur, que vous m'aimez toujours, je ne doute pas que vous n'ayez de la joie de ma guérison. On m'a dit que votre santé étoit parfaite, et je m'en réjouis avec vous de tout mon cœur. C'est, selon mes principes, la meilleure fortune du monde que d'avoir une santé constante; avec cela on peut se passer de tout, quand on est détrompé et qu'on a de la raison.

Je vous ai envoyé la vie de madame de Bellefonds (1). L'amitié seule m'a fait faire ce petit ouvrage, et je le composai l'année passée, pendant trois ou quatre mois que j'eus la tête un peu libre.

Permettez-moi de saluer très-humblement madame de Coligny et faites-moi la grâce, monsieur, de croire que je suis avec plus de zèle que jamais, etc.

2259. — *Le P. Rapin à Bussy.*

A Paris, ce 30 juillet 1686.

L'occasion de M. l'abbé de Bussy, monsieur, qui vous va trouver, me donne aujourd'hui lieu de vous écrire pour vous demander de vos nouvelles qui doivent toujours être chères à un homme qui connoît votre mérite autant que je fais et qui trouve peu de gens de votre prix dans ce monde où tout va selon les noms qui sont à la mode.

J'étois hier à une thèse du fils de M. de Montchevreuil, où étoit une grande partie des grands seigneurs et des honnêtes gens de la cour. Le duc de Richelieu et le mar-

---

(1) *Vie de Laurence de Bellefonds*, supérieure et fondatrice du monastère des religieuses Bénédictines de Notre-Dame-des-Anges de Rouen. Paris, 1686, in-8. Cette abbesse était morte en 1683.

quis de Chandenier étoient aux côtés du marquis de Montchevreuil le père, et le cardinal de Bonzi à la tête de vingt évêques.

Que vous êtes heureux, monsieur, de ne vous plus soucier de ces noms-là qui règnent et qui font régner ceux à qui ils sont favorables ! Qu'un peu de repos, un peu de tranquillité et un peu d'indépendance sont préférables à tout cela! Je ne doute pas, monsieur, que vous n'en soyez persuadé aussi bien que moi. Je travaille à quelque chose pour prouver que le sublime d'esprit, de raison et de sagesse que j'ai donné à M. le Prince est préférable au sublime de la valeur.

Je vous demande la permission de saluer madame de Coligny.

Les affaires de M. l'abbé de Bussy du côté du P. de La Chaise vont lentement ; prenons patience, on vient à bout de tout par là.

2260. — *Bussy à Benserade.*

A Bussy, ce 4 août 1686.

J'ai vu bie ndes gens en ma vie qui, faute d'argent, ne faisoient pas ce qu'on souhaitoit d'eux ; mais jamais un que de l'argent rebutât de faire plaisir, et si je change jamais cette manière d'agir ce sera le manque de pouvoir qui m'en empêchera, monsieur, plutôt que vos remontrances. Mais enfin quand votre délicatesse vous auroit fait trouver encore plus mauvais que vous n'avez fait la précaution que j'ai prise, je crois bien que cela ne vous auroit pas empêché de nous défendre contre les Camusats et les Talonistes.

Pour l'événement à quoi vous avez pris part (1), s'il étoit

(1) L'accommodement de madame de Coligny avec La Rivière.

arrivé avant l'arrêt de juin, la mauvaise volonté auroit été sans effet, et ce fantôme dont il surprit et dont il éblouit les simples ne nous auroit point fait de mal; mais enfin son évanouissement met ma fille en de bien plus forts termes qu'elle n'étoit quand elle voudra pousser sa requête civile.

Pour revenir à l'abbé Furetière, je vous dirai, monsieur, que ce qui m'obligea de lui écrire, ce fut parce que je ne pus souffrir la manière injuste dont il parloit de vous et de M. de La Fontaine, et comme je n'avois point de liaison particulière avec les autres gens qu'il déchire, et que leur mérite particulier ne m'est pas aussi connu que le vôtre, je n'ai point fait leur apologie, mais aussi je ne les ai pas plus maltraités que vous deux que j'ai condamnés, si vous aviez fait injustice à M. de Furetière. Je vous supplie donc monsieur, de dire ceci à la Compagnie que j'estime et que j'honore en général et des intérêts de laquelle je ne me départirai jamais. Mandez-moi ce qui a été réglé sur cette affaire.

2261. — *Bussy au P. Bouhours.*

A Bussy, ce 11 août 1686.

Je suis bien aise, mon R. P. de n'avoir appris vos maux qu'après qu'ils ont été passés. Vous aimant au point que je fais, les douleurs que vous aviez, et même la mort que j'eusse appréhendée pour vous, m'auroient donné trop d'inquiétudes. Je n'ai plus aujourd'hui qu'à me réjouir de l'état où vous êtes que j'espère qui durera, parce que vos maux n'étant causés que par la chaleur de votre sang, il pourra se rafraîchir sur l'âge. Pour moi qui en ai plus que vous, mon R. P. et qui suis de même tempérament, je me porte mieux que quand j'étois plus jeune, et je ne

suis sujet qu'à des coliques de temps en temps qui viennent encore de trop de chaleur qui me fait des obstructions. Mais à ces maux bon remède il y a.

Je suis d'accord avec vous que la bonne santé vaut mieux que la meilleure fortune du monde, surtout quand elle est accompagnée d'un bon esprit. Je vous rends mille grâces, mon R. P., du livre que vous m'avez envoyé. J'aime toujours à voir ce que vous écrivez, quand les sujets seroient les plus ingrats du monde.

Ma fille de Coligny est votre très-humble servante et moi à vous du meilleur de mon cœur, et avec toute l'estime qui vous est due.

2262. — *Bussy au P. Rapin.*

A Bussy, ce 11 août 1686.

L'abbé de Bussy que j'ai été bien aise de revoir, mon R. P., a encore été mieux reçu avec une de vos lettres, qui m'apprend votre bonne santé et que vous m'aimez toujours. Pour moi je me porte fort bien; la tranquilité de mon esprit entretient bien la bonté de mon tempérament.

Les entêtements des noms nouveaux ne me surprennent pas et m'éblouissent encore moins. Dans tous les temps, il y a eu des élévations à quoi on ne se devoit pas attendre et dans tous ces temps-là on s'est empressé à qui mieux mieux à rendre des soins et des respects à ces nouvelles idoles qui ne pouvoient jamais rapporter aucun fruit. Encore si le nombre des flatteurs étoit petit, on s'y pourroit faire remarquer, mais, dans la foule, il faudroit être bien heureux et le roi même ne seroit pas assez puissant pour faire du bien à tout le monde.

Je sais bien que je ne persuaderai ceci à personne; ce

n'est aussi que pour m'applaudir queje le pense, et je vous le dis pour vous faire connoître que je suis hien détrompé des sottises des courtisans.

2263. — *Bussy au duc de Saint-Aignan.*

A Bussy, ce 11 août 1686.

Je ne fais que de recevoir votre lettre du 21 de l'autre mois, monsieur, que vous m'avez adressée à Autun. Elle m'a extrêmement soulagé, car j'étois fort en peine de votre santé, outre que vous me faites l'honneur de me mander que vous êtes guéri de votre douleur; je craignois quelque chose de plus dangereux pour vous. La part que je prends à tout ce qui vous touche, monsieur, me fait bien vous plaindre du rhumatisme sur l'épaule que vous avez eu, mais ma propre expérience me fait encore vous plaindre davantage. J'ai eu tout l'hiver un rhumatisme sur l'épaule et sur le bras gauche dont je me suis soulagé par des emplâtres tantôt de poix de Bourgogne et tantôt d'onguent divin que je me faisois appliquer entre les deux épaules; et ces remèdes avec le beau temps m'ont entièrement guéri.

Vous avez raison, monsieur, de croire que j'ai toujours fait mes affaires des vôtres et je suis persuadé par de considérables espériences que vous en avez usé de même pour moi. Je suis donc ravi du raccommodement de vous et de M. Seignelay; vous y trouverez tous deux votre compte et celui de vos amis.

Pour moi qui ai reçu jusqu'ici mille marques de l'honneur de votre amitié, je me vois encore sur le point d'en recevoir une considérable sur le sujet de M. B..... Si cela réussissoit, vous auriez payé pour le roi les gages que Sa Majesté me doit ou du moins vous lui auriez donné le

loisir de me faire justice. Mais à propos de notre bon maître, monsieur, d'où vient qu'après vous avoir dit en 1680 qu'il feroit du bien à mes enfants aux occasions, après vous avoir permis de me dire de sa part cette bonne nouvelle, après m'avoir fait revenir à la cour en 1682 et m'avoir reçu le plus agréablement du monde, d'où vient, dis-je, qu'il a donné mille choses à mille gens, qui convenoient à mes enfants sans leur rien donner, quoique l'aîné soit dans le service, il y a dix années, et qu'il soit encore à présent capitaine de cavalerie réformé dans le régiment royal et quoique je n'aie pas de quoi les entretenir ni l'un ni l'autre, tout mon bien étant en décret et Sa Majesté me devant quatre-vingt mille livres de mes appointements?

En vérité, monsieur, je ne croirois pas tout cela du roi, si je ne l'éprouvois tous les jours; et il faut que je sois bien maudit pour que le plus juste prince de la terre, le plus religieux en ses paroles et le plus craignant Dieu me traite de la sorte. Je prie Dieu pourtant qu'il le comble de bénédictions et qu'il lui donne une longue et heureuse vie; car enfin c'est le maître que Dieu m'a donné, que j'ai bien servi, que j'ai bien aimé, que j'aime bien encore et duquel après tout j'attends le secours qui m'est nécessaire.

2264. — *Bussy au même.*

A Bussy, ce 13 août 1686.

On me vient de mander, monsieur, que le roi vous avoit donné une charge d'inspecteur général des arpentages de France. Cela est-il vrai et qu'est-ce que cela? Que vous vaudra bien ce don-là? Je serois plus à mon aise que je ne suis si Sa Majesté m'en avoit fait un pareil,

mais d'homme d'honneur je n'en serois pas plus aise; car je n'honore, je n'estime et je n'aime personne tant que vous.

2265. — *Du Breuil à Bussy.*

A Paris, ce 16 août 1686.

On reçut hier la nouvelle de la prise de Bude; je n'en sais point le détail.

Le roi a eu trois accès de fièvre quarte.

M. de Biron a épousé la nuit passée mademoiselle de Nogent (1).

M. D'Antin épouse mademoiselle d'Uzès (2).

On ne sait pas encore si le mariage du marquis de Nesle se fera avec mademoiselle de Coligny (3).

Vous n'aurez que cela pour cette fois, monsieur; je suis un solliciteur de procès, mais toujours votre, etc...

2266. — *Bussy à madame de Tracy* (4).

A Bussy, ce 17 août 1686.

Enfin vous voilà madame, madame, car je ne doute non plus de M. de Tracy que de moi si j'avois été en sa

---

(1) Armand-Charles de Gontaut, duc de Biron, maréchal de France, né le 5 août 1664. — Marie-Antonine Bautru de Nogent.— De ce mariage sortirent vingt-six enfants.

(2) Julie-Françoise de Crussol, fille d'Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, morte le 6 juillet 1742 à 73 ans.

(3) Marie de Coligny, fille du comte de Coligny, mariée en 1687 à Louis de Mailli, marquis de Nesle, morte le 17 août 1693 à 26 ans.

(4) Mademoiselle de Ragny.

place. Ce ne me seroit pourtant pas assez, pour croire que vous êtes madame, que je fusse assuré de lui, si je ne l'étois encore de vous; aussi le suis-je et votre raison me répond de votre conduite en cette rencontre.

Si l'un des deux avoit bronché,
L'autre en auroit pâti, quoiqu'il n'en fût pas cause;
Pour conclure un si beau marché,
Il faut tous deux vouloir la même chose.

Supposez donc que vous n'ayez eu tous deux en cette occasion qu'une même volonté, madame, je vous dirai que je m'en réjouis extrêmement et que je souhaite que le reste de votre vie soit de la même force que ce beau début.

Ce n'est pas souhaiter un petit avantage
Que la suite réponde à ces commencements.
Les premiers jours du mariage
Ne sont point encore un ménage :
Les maris sont encore galants.

On voit fort rarement que cela dure toujours, madame; vous savez bien ce que fait d'ordinaire la trop grande familiarité. Cependant il me paroît que s'il y a une personne au monde qui ne soit pas sujette à ces inconvénients c'est vous, madame.

Vous avez trois choses en vous
Pour rendre content un époux
Qui porteroit une couronne :
L'humeur, l'esprit et la personne.

Je vous supplie, madame, de trouver bon que j'assure ici madame votre mère que je me réjouis et que je m'afflige avec elle. Elle entendra bien que je veux parler de votre établissement et de votre absence.

2267. — *Bussy à madame de Seneville.*

A Bussy, ce 19 août 1686.

L'action que M. votre frère (1) a faite à Bude, madame est si belle, que quoiqu'elle lui coûte une partie de son sang, je ne la trouve pas trop chèrement achetée; je fus d'abord alarmé du nombre de ses blessures, mais quand j'eus appris qu'il étoit en sûreté de la vie, je fus en repos et je songeai à vous témoigner la part que je prenois aux sentiments que vous auriez de cette action, comme je ferai toute ma vie à tout ce qui vous arrivera, madame, parce que je suis votre, etc.

2268. — *Madame de Seneville à Bussy.*

A Paris, ce 25 août 1686.

Je vous rends un million de grâces, monsieur, de l'honneur et de l'amitié que vous m'avez faits sur le sujet de mon frère; le plaindre et le louer comme vous faites m'obligent infiniment, et je suis sensible, comme je le dois, à l'un et à l'autre. L'état où je l'ai su m'affligea tellement que j'en ai été malade : pour lui il se porte toujours de mieux en mieux, Dieu merci, et les chirurgiens l'assurent que dans quinze jours il sera en état de monter à cheval. Sa plus grande blessure est un coup de mousquet dans la cuisse; il en a aussi un de grenade dans le genou, qui a donné beaucoup à craindre dans le commencement. Les autres sont six coups de flèches et trois coups de pierres,

---

(1) Longueval.

mais il perdit tant de sang dans l'action dont il ne se voulut tirer qu'à la fin, ayant encore l'épée à la main, qu'on le crut mort pendant trois jours. S'il me convenoit de vous dire, monsieur, tout ce qui se passa de sa part, vous ne le trouveriez pas assurément indigne de votre alliance, de votre estime, dans laquelle, si j'osois, je vous demanderois aussi un peu de part pour moi, jointe à l'amitié que vous m'avez fait l'honneur de me promettre. Je vous proteste, monsieur, que vous n'en aurez jamais pour personne qui vous honore davantage, ni qui soit plus véritablement que je le suis votre, etc.

2269. — *Le duc de Saint-Aignan à Bussy.*

A Versailles, ce 27 août 1686.

L'intérêt que vous me témoignez vouloir bien prendre en ce qui me regarde, monsieur, me touche sensiblement. Je devois à votre amitié le compte que je vous en vais rendre, quand vous ne me l'auriez pas demandé si obligeamment.

Le sieur de Vergne traita, il y a plusieurs années, de la charge de grand arpenteur ; mais n'ayant pas feu M. Colbert favorable, il ne put entrer en jouissance de cette charge, quelque personne qu'il employât pour cela. Après la mort de ce ministre, il s'est adressé à M. de La Vienne et à moi, en nous offrant sur cette charge un revenu annuel approchant de chacun dix mille livres, les créanciers payés auparavant. Lorsque nous l'avions mis en jouissance, il est venu à mourir et ayant fait le curé de sa paroisse exécuteur de son testament, il nous a confirmé la même chose. Sur cela, le duc de La Rochefoucauld a fait revivre un vieux traité fait autrefois avec M. de La Trousse, jadis possesseur de cette charge, auquel il ne pensoit plus ;

ainsi quand nous avons eu défriché cette terre, il y est entré en part avec nous et par un jugement d'arbitres que nous avons assemblés, je suis demeuré titulaire mais avec six mille livres au lieu de dix, ce duc six mille livres et notre ami La Vienne autant. Nous doutons un peu que tous les créanciers payés, ces sommes nous demeurent. Voilà, monsieur, ce que vous avez voulu savoir.

Le roi se porte très-bien, Dieu merci.

On attend les nouvelles d'un combat auprès de Bude. Le duc de Chevreuse achève le mariage de sa fille avec le petit Tingry, fils du duc de Luxembourg et ce contrat sera signé demain (1).

J'irai dans peu de jours pour un mois au Havre ; mais ce ne sera pas sans avoir fait ce que vous avez ordonné, monsieur, à l'homme du monde qui vous aime et qui vous estime le plus.

2270. — *Bussy à la duchesse de Holstein, comtesse de Rabutin.*

A Bussy, ce 3 septembre 1686.

Pour répondre à votre lettre du 18 juillet, madame, je vous dirai que c'est votre modestie qui vous fait souhaiter d'avoir plus d'esprit que vous n'en avez ; les dames de France qui en ont le plus n'en ont pas plus que vous et pour la langue françoise que vous désireriez de savoir aussi bien que moi pour me répondre, je vous dirai que vous la savez assez pour me répondre fort intelligiblement ; il n'en faut pas davantage. Je vous ai déjà dit, madame, que je

(1) Marie-Anne de Chevreuse, née en 1671, mariée le 28 août 1686 avec Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingri, morte le 18 septembre 1694.

souhaiterois de tout mon cœur de savoir aussi bien votre langue que vous savez la mienne; vous pensez fort bien et vous vous faites bien entendre; que voulez-vous de plus?

Puisque vous jouez malheureusement, vous avez raison de ne plus jouer gros jeu. Voilà comme j'ai fait, j'ai été un grand joueur autrefois et j'ai gagné cinquante mille écus; mais comme je vis que je reperdois, je me retirai du grand jeu et je n'en jouai plus qu'un petit pour m'occuper seulement, car je ne saurois demeurer sans rien faire. Je fais mes affaires le matin; j'emploie l'après-dînée en conversation et la soirée au jeu.

Je suis en peine du siége de Bude, non-seulement pour l'intérêt de la chrétienté, mais surtout pour celui que vous avez en la conversation de mon cousin. J'espère que Dieu favorisera une si sainte entreprise; en tout cas, j'espère qu'il aura soin de M. votre mari.

Vous êtes bien aise, dites vous, madame, du commerce de lettres que nous avons ensemble; je le suis pour le moins autant que vous, parce que je vous estime et que je vous honore infiniment, et, si je l'ose dire, que je vous aime de tout mon cœur.

2271. — *Du Breuil à Bussy.*

A Paris, ce 10 septembre 1686.

La prise de Bude, monsieur, est une assez grande nouvelle pour être le sujet de ma lettre. Le courrier en est arrivé cette nuit. Je n'en sais point d'autres particularités, sinon qu'il a été pris d'assaut.

On parle d'une ligue dont le prince d'Orange est le premier mobile. MM. de Brandebourg et de Lunebourg y sont entrés. Le roi en a eu copie et menace d'entrer en Allemagne avec soixante mille hommes. Sa Majesté en a fait ses plaintes au Pape.

Le roi de Danemark va bombarder Hambourg. Il est aux environs avec toutes ses troupes; mais on croit que cette ville sera secourue par les princes que je viens de nommer.

2272. — *Madame de Montmorency à Bussy.*

A Paris, ce 10 septembre 1686.

Je pense que vous savez que Bude a été forcé par le duc de Lorraine. Nous ne savons pas encore le détail de cette grande action.

Le pape a créé vingt-sept cardinaux; je vous en envoie la liste.

Le roi a dit au nonce qu'il étoit bien informé qu'il y avoit une ligue contre nous entre les princes de l'empire et quelques-uns de nos voisins. Sa Majesté demande pour réparation que l'original lui soit apporté, sinon qu'elle pourra bien les gagner de la main (1) et commencer la guerre.

Madame la Dauphine se porte fort bien et les princes ses enfants.

Le roi va demain à Maintenon où Monseigneur se rendra d'Anet où il est à présent.

2273. — *Bussy au duc de Saint-Aignan.*

A Chaseu, ce 22 septembre 1686.

Je n'ai point encore répondu à votre lettre du 27, monsieur, parce que j'étois à Bussy quand je la reçus et que

(1) Les prévenir.

depuis ce temps-là je n'ai pas eu un jour de repos. Je suis ravi de l'avantage qui vous revient de votre affaire de grand arpenteur; il n'y a que la convalescence du roi qui me réjouisse davantage. Ce n'est pas seulement comme bon chrétien ni comme bon François que j'ai ces sentiments-là, c'est encore comme un admirateur particulier de ce grand prince dont les rudesses n'ont encore pu m'arracher du cœur l'amitié que j'ai eue pour lui dès que j'ai commencé de l'approcher. Il m'a chassé; il m'a rappelé en me témoignant mille bontés; ces douceurs n'ont pas duré longtemps, elles ont été suivies de sécheresses et de refus même de petites grâces dont j'avois un extrême besoin. Cependant je proteste devant Dieu, comme si j'étois prêt à mourir, que bien loin de mériter ces duretés de sa part, je n'ai jamais été plus digne de ses bienfaits que depuis qu'il m'a rappelé. Il faut que je sois bien malheureux d'être ainsi traité d'un prince qui aime les gens de qualité, d'esprit et de courage et surtout les gens qui l'aiment. J'espère toujours en Dieu et en lui et que Sa Majesté, enfin touchée de ma misère et de ma persévérance à l'aimer, me fera du bien et à mes enfants. S'il vouloit, il établiroit d'un seul mot l'aîné par un mariage et sauveroit par là ma maison d'être ruinée. Henri III, qui étoit bien loin du mérite et de la puissance de notre maître, faisoit souvent épouser à ses serviteurs des filles de grande qualité, héritières. Je vous envoie deux lettres que j'ai trouvées dans les papiers de ma maison, que ce prince écrivit à une dame de Bourgogne, sur lesquelles elle donna sa fille à un homme de la maison de Jaucourt qui n'avoit rien.

Je voudrois bien que le roi les eût vues, peut-être qu'il se divertiroit un moment à la lecture de ces vieilles pancartes.

Adieu, monsieur, j'attends toujours la réponse de M. B.... Je trouverois cette affaire-là bien meilleure, si je la devois aux bontés du roi et que Sa Majesté voulût bien

que vous en dissiez un mot de sa part. Mais quoi qu'il fasse, Dieu le bénisse! je l'aimerai toujours; mon pis aller sur ce sujet, c'est que Dieu me tiendra compte pour Sa Majesté de mes services et de mon zèle mal récompensés et que vous m'aimerez toujours, puisque je suis le plus tendre ami et le plus reconnoissant que vous ayez au monde.

2274. — *Bussy à la marquise de Montjeu.*

A Chaseu, ce 27 septembre 1686.

Vous m'avez bien oublié, madame; cependant j'avois fait ce qu'il falloit pour vous faire souvenir de moi : je vous écrivis avant que de partir de Bussy et vous ne m'avez point fait de réponse. Cela ne m'auroit pas empêché d'aller à Montjeu, si j'avois été en état de sortir du logis. Vous autres demi-dieux si haut élevés, méprisez bien les pauvres mortels qui demeurent dans ce bas-monde. Cependant vous avez beau faire vous ne sauriez vous passer de nous, quand ce ne seroit que pour vous donner de l'encens. Humanisez-vous donc un peu davantage, madame, et avec nos respects vous aurez encore nos cœurs qui valent mieux que toutes les choses du monde.

2275. — *La marquise de Montjeu à Bussy.*

A Montjeu, ce 28 septembre 1686.

Je ne vous ai point oublié, monsieur, je vous ai fait réponse à Bussy et je ne sais pourquoi vous ne l'avez point reçue. Si nous avions su votre incommodité, nous aurions été à Chaseu, M. Jeannin, M. de Montjeu et moi avec une

belle dame que j'ai ici, fort éveillée et qui, bien qu'elle méritât votre encens, vous en quitteroit pour votre cœur. Adieu, monsieur, je suis bien à vous et à madame la marquise de Coligny que j'aime et que j'honore parfaitement.

2276. — *L'évêque d'Autun à Bussy.*

A Paris, ce 29 septembre 1686.

L'espérance que j'avois, monsieur, de pouvoir m'en retourner pour faire l'ordination dans mon séminaire est cause que je n'ai pas été exact au commerce que nous avions résolu d'avoir ensemble et que même je n'en ai eu avec personne; mais présentement que me voilà fixé à demeurer ici jusqu'à la Saint-Martin, selon ce que je puis juger, je vous supplie très-humblement, monsieur, d'agréer que nous l'établissions tout de bon. Ce sera une joie très-sensible pour moi, en ayant toujours une véritable quand je reçois de vos nouvelles. Je vous serai très-obligé de m'en donner et d'être persuadé que personne ne vous honore si parfaitement que je fais et n'est avec plus de respect et de vérité que je suis, votre.

Je vous supplie d'agréer que j'assure madame la marquise de Coligny de mon respect.

2277. — *Madame de Scudéry à Bussy.*

A Paris, ce 30 septembre 1686.

Il y a longtemps, monsieur, que je n'ai point été en état de vous écrire; j'ai eu un rhumatisme sur le bras droit qui m'en a empêché et il n'y a que huit jours que j'écris aisément. Je vous assure qu'il m'ennuyoit de ne

point faire durer un commerce qui m'a été si doux et dont je fais toujours le même cas.

Madame de La Rongère qui m'est venue voir souvent dans mon mal m'a dit que madame de Coligny avoit été malade. Qu'est-ce donc qu'elle a eu? Il faut dire la vérité : le plus grand bien de la vie et le moins sensible pendant qu'on le possède, c'est la santé. Dites-moi, je vous supplie, de ses nouvelles et surtout des vôtres; car il ne faut pas laisser éteindre le feu de notre amitié; si la mienne n'étoit tout à fait inutile à votre service je vous en ferois de nouvelles protestations.

Je vous envoie une lettre qu'on dit que Saint-Évremont a écrite à une dame dévote; on ne me l'a pas nommée; mandez-m'en votre sentiment et ce que vous dites du cardinal Le Camus (1). Voilà une grande révolution depuis que vous étiez à Roissy ensemble (2). Êtes-vous encore amis? Lui avez-vous écrit? Je pense que le roi n'a pas parlé pour lui à Rome, mais on dit que Sa Majesté en a parlé honnêtement en ce pays-ci.

Le pauvre M. de Beauvais (3) a eu autant de chagrin que les autres ont eu de joie. On dit que le roi veut absolument qu'on lui fasse raison là-dessus.

Il court un bruit de guerre; je ne sais pas s'il aura de la suite. Adieu, monsieur, je suis en vérité toujours de vous et de madame de Coligny très, etc.

---

(1) Il venoit d'être nommé cardinal.

(2) A la fameuse partie de plaisir où se chantèrent les *Alleluia* qui firent exiler une première fois Bussy. Voy. *Mémoires*, t. II, p. 90.

(3) Toussaint de Forbin-Janson, évêque de Beauvais. Il ne fut nommé cardinal qu'en 1690.

2278. — *Bussy à la marquise de Montjeu.*

A Chaseu, ce 3 octobre 1686.

Je vous assure, madame, que je n'ai point reçu la réponse que vous me mandez m'avoir faite à Bussy; je n'aurois pas eu, comme j'ai fait, quelque chose sur le cœur contre vous. Ne vous en plaignez pas, madame, car si vous m'aviez été indifférente je n'aurois pas été si délicat; cependant ce cœur qui a murmuré n'a point été rebelle.

Je voulois aller dire adieu dimanche dernier à M. Jeannin, mais je voulois aussi vous voir, parce que j'en ai une grande impatience; la belle dame dont vous me parlez [peut] avoir encore sa part à ma visite, car j'en ai ouï parler avec estime dans la noblesse et dans l'Église. Ce sera donc au premier jour que ma fille de Coligny et moi irons à Montjeu. Cependant le marquis de Bussy et son frère vous vont rendre leurs devoirs et vous porter ces assurances-ci que, quand je ne vous aimerois pas comme une dame aimable par sa personne, je serois toujours tout à vous comme à une dame du meilleur cœur du monde.

2279. — *Bussy à l'évêque d'Autun.*

A Chaseu, ce 6 octobre 1686.

Vous me conviez de vous écrire, monsieur, jusqu'à la Saint-Martin, que vous prétendez retourner à Autun; j'y consens de bon cœur.

En arrivant dans ce pays-ci, j'ai trouvé M. Jeannin sur le point de partir pour Paris où il m'a mandé qu'il passeroit l'hiver, mais je n'ai point été à Montjeu ni même à Alonne, à cause que tout le monde y est malade, à la ré-

serve de mon frère et de ma sœur qui n'ont osé venir ici, de peur de nous apporter du mauvais air.

Le P. Archange a été céans un jour entier; il me lut son panégyrique pour le roi, que je trouvai beau, mais un peu long. C'est assurément un homme extraordinaire que ce religieux.

Enfin le pape a fait une grande promotion de cardinaux et, sans obliger le roi, en a donné plus qu'il n'en demandoit.

On me mande que S. M. partira le 14 de ce mois pour Fontainebleau. Si mes affaires me le permettoient j'y pourrois bien aller faire un tour. Si j'y vais, je serai trop près de Paris pour n'y pas aller voir mes amis et vous le premier, de qui je suis de plus que de pas un autre et avec tous les respects imaginables, votre, etc.

P. S. — Ma fille de Coligny a reçu avec beaucoup de reconnoissance les marques de l'honneur de votre souvenir; elle m'a prié de vous assurer qu'elle étoit votre, etc.

2280. — *Bussy à madame de Scudéry.*

A Chaseu, ce 9 octobre 1686.

J'ai été ravi de recevoir votre lettre du 30 de septembre, madame, et d'y apprendre que votre rhumatisme étoit fini. J'en eus un tout l'hiver dernier sur l'épaule et sur le bras gauche, dont je me guéris avec des emplâtres d'onguent divin entre les deux épaules. Je suis à présent dans ma santé de vingt et cinq ans.

Ma fille de Coligny a eu une grande fluxion sur la poitrine dont elle fut en danger. Elle fut saignée cinq fois en huit jours. Elle est bien rétablie. Elle prend des eaux de Sainte-Reine dont elle se trouve fort bien.

Je ne doute pas que le commerce des lettres n'entre-

tienne l'amitié; cependant la nôtre me paroît à l'épreuve d'être longtemps sans nous écrire. Ce qui me le fait croire, c'est que nous le faisons après six mois, avec empressement, et peut-être plus grand que si nous nous étions écrit toutes les semaines. Pour moi j'ai aujourd'hui une raison de n'être point relâché sur l'amitié que j'ai pour vous, que vous n'avez point pour moi : c'est qu'il y a trois semaines que madame de Coligny et moi nous nous amusions à lire mes Mémoires (1) dans lesquels nous vous trouvâmes pleine d'esprit et de bon sens, et cela seul seroit capable de redonner de la chaleur à mon amitié et à mon estime, si je n'en avois d'ailleurs un grand fonds pour vous.

Puisque vous voulez que je vous dise ce que je pense de la lettre que vous m'avez envoyée, je vous dirai d'abord qu'elle n'est pas de Saint-Évremont. Je connois le style de mon cousin, comme je connois le mien. Celui qui a écrit cette lettre n'est point naturel. Il fait des efforts pour avoir de l'esprit. Il est pointu et plein d'antithèses. Il a des sentiments communs en quelques endroits qu'il exprime d'une manière commune. En un mot je n'estime point cette lettre.

La promotion du cardinal Le Camus ne m'a point surpris. Il y a un an qu'on en parle. Il étoit autrefois de mes amis, mais nous ne nous vîmes point à Roissy comme on l'a dit. Il en étoit parti quand j'y arrivai. Depuis vingt ans nous n'avons eu aucun commerce ensemble, et comme je n'ai point ouï parler de lui dans mes disgrâces, il n'entendra point parler de moi dans sa prospérité (2).

Le roi peut demander à Rome en grâce que M. de Beau-

---

(1) C'est-à-dire sa correspondance qui dans ses manuscrits porte le titre de mémoires.

(2) Il y a ici cinq lignes effacées dans le manuscrit.

vais soit cardinal, mais il ne le sera pas à la nomination de Pologne, tant que Sobieski ne le voudra pas.

Adieu, madame, je vous assure que ma fille et moi serons toute notre vie les meilleurs amis que vous ayez au monde.

Un religieux de mes bons amis, homme d'esprit et de belles lettres m'étant venu voir à Chaseu nous parlâmes fort des poëtes latins et entre autres de Martial ; je lui montrai les versions que j'en avois faites, dont il fut assez satisfait, et après cela je lui fis voir la traduction qu'avoit faite Pellisson de ces deux vers :

Immodicis brevis est ætas, etc.

Je lui dis que je ne la trouvois pas bien juste, il en tomba d'accord ; il en fit une autre, elle me parut encore défectueuse. J'en fis une aussi moi et ensuite je lui donnai la dissertation suivante.

2281. — *Bussy au P. S. C.*

A Chaseu, ce 10 octobre 1686.

Pour bien juger des trois madrigaux, mon révérend père, il les faut voir tous de suite, et l'épigramme de Martial en tête, traduite exactement en prose. Mais avant que de passer outre, il faut vous dire que cette épigramme comprend aussi bien l'amitié que l'amour. La voici :

Immodicis brevis est ætas, et rara senectus,
Quidquid ames, cupias non placuisse nimis.

Les gens extraordinaires d'ordinaire ne vivent pas longtemps. Ainsi je vous conseille de souhaiter que ce que vous aimerez, ne vous plaise point trop.

Voilà justement ce que veut dire l'épigramme de Martial, dans la fin de laquelle il n'y a point de bon sens. Je vous le ferai voir ensuite. Voici la version de Pellisson :

Telle est la loi du ciel : nul excès n'est durable,
S'il passe le commun, il passe promptement.
Voulez-vous être heureux? Souhaitez en aimant
Que ce que vous aimez ne soit point trop aimable.

Voilà la vôtre :

Telle est la loi du ciel : nul excès n'est durable.
Tout sentiment outré se détruit promptement.
Voulez-vous éviter des chagrins en aimant ?
Évitez d'aimer trop un objet trop aimable.

Et voici la mienne :

Telle est la loi du ciel : nul excès n'est durable.
Ce qui n'est pas commun, passe fort promptement.
Ainsi pour éviter des chagrins en aimant,
Il faudroit n'aimer rien d'extrêmement aimable.

J'ai dit qu'il n'y avoit point de bon sens dans la fin de l'épigramme de Martial. En voici la preuve : personne n'aime jamais, soit en amour, soit en amitié, qu'il ne souhaite que l'objet auquel il s'attache soit parfaitement aimable. Il est donc ridicule de dire (cela ne se pouvant réduire en acte) : *Souhaitez que ce que vous aimez ne vous plaise point trop;* car sur cela les désirs n'ont point de bornes.

Je ne sais comment Pellisson, qui a l'esprit plus juste et plus délicat que Martial, ayant trouvé cette épigramme digne d'être traduite, n'en a pas rectifié le faux. On doit avoir du respect pour les ouvrages des grands hommes de l'antiquité, j'en demeure d'accord, mais seulement jusqu'aux sentiments qui choquent le bon sens.

Pour moi, qui estime infiniment Martial, Ovide, Catulle, Tibulle et Properce, je les redresse, quand je les

traduis, aux endroits où je les trouve faux; et c'est pour cela qu'après avoir pris la pensée du premier vers de Martial et m'être servi du premier vers de Pellisson, que je trouve admirable, j'y mets de mon cru une suite naturelle. Je ne conseille donc pas de souhaiter une chose contre l'usage et contre le bon sens; mais je dis en général : *Que puisque les personnes extraordinaires ne vivent pas longtemps, il faudroit pour éviter les grands chagrins qu'on auroit bientôt de leur perte, n'aimer rien qui fût fort aimable.* Je ne conseille pas de souhaiter une chose impossible; je dis seulement *qu'il seroit à souhaiter*. Il y a une grande différence entre ces deux expressions. La première marque notre choix, la seconde celui de la fortune.

Il faut donc convenir que Pellisson pour s'attacher trop scrupuleusement au sens de Martial, a choqué le bon sens. Pour vous, mon R. P., en disant :

Tout sentiment outré se détruit promptement,

vous avez changé le sens du premier vers de Martial qui est bon et naturel. *Rara senectus* ne se peut entendre que pour les personnes, et point pour les sentiments. Je suis d'accord avec vous, mon R. P., que Pellisson après avoir dit : *Nul excès n'est durable*, ne devoit pas dire : *S'il passe le commun*. Cela s'en va sans dire, c'est aussi pour éviter cela que j'ai dit :

Ce qui n'est pas commun passe fort promptement.

Voilà ma dissertation, mon R. P.; répondez-y, s'il vous plaît. Ce n'est pas seulement un ouvrage d'esprit plein d'une bonne morale que l'épigramme de Martial, je maintiens qu'on y peut donner un tour de christianisme. Car enfin lorsque le païen conseille de ne se point trop attacher à un objet trop aimable, parce que la perte qui en

est infaillible en peu de temps donneroit de trop grandes peines, le chrétien doit penser qu'outre ces peines que la perte d'un objet trop aimable causeroit bientôt, cet objet le détacheroit encore de l'amour de Dieu, qui mérite seul d'être aimé, parce qu'on ne le sauroit jamais perdre.

2282. — *L'évêque d'Autun à Bussy.*

A Paris, ce 11 octobre 1686.

Je ne puis assez vous témoigner combien je suis sensible aux marques de souvenir dont vous m'avez honoré, monsieur, par votre dernière lettre qui est expresse pour cela, et à la bonté avec laquelle vous voulez bien que nous entretenions commerce pendant le séjour qui me reste à faire ici. Si celui de la cour à Fontainebleau, où vous avez su qu'elle est depuis mardi, vous y attiroit, je serois très-aise de vous y voir en attendant que je puisse jouir de la joie que vous me faites espérer de passer l'hiver ensemble à Autun. On ne peut craindre plus que je fais pour la santé de M. et de madame de Toulongeon, sur ce que vous me marquez que tous leurs gens sont malades. Ce sont des fruits des nouveaux bâtiments et ils doivent se précautionner.

J'ai admiré comme vous, monsieur, le discours du P. Archange, et j'ai impatience d'être à portée d'en parler avec vous et de vous assurer du respect sincère avec lequel je suis votre, etc.

Je supplie d'agréer que j'assure madame la marquise de Coligny qu'on ne peut l'honorer avec plus de respect que je fais.

2283. — *Bussy à l'évêque d'Autun.*

A Chaseu, ce 15 octobre 1686.

Je viens d'apprendre la mort de l'abbé de Quincé (1); je croyois bien qu'il n'étoit pas sain, mais je ne croyois pas qu'il fût si pressé. Cette mort si prompte lui a ôté bien de l'honneur du refus de l'évêché de Poitiers. C'est dommage de ce garçon-là; il avoit du mérite. On me mande de Dijon qu'il avoit résigné sous le bon plaisir du roi ses bénéfices à un de MM. de la Rochefoucauld.

Je ne sais encore si mes affaires me permettront d'aller faire un petit voyage à Fontainebleau. J'en ai bien envie, et ce qui l'augmente, c'est que je m'avancerai par là l'honneur et le plaisir de vous voir.

M. et madame de Toulongeon se sont sauvés du mauvais air de leur maison. Leurs malades sont tous guéris, et moi qui n'en ai eu ici que trois, j'en ai perdu deux; mais j'ai bien peur de ne pas garder longtemps mon curé de Laizy, il ne fait que traîner depuis quatre mois.

Vous ne sauriez, monsieur, regarder avec plus d'impatience que moi votre retour dans ce pays. Je n'y vois personne qui me dédommage de vous, et mille gens me remplacent pour le moins où vous êtes. Il est vrai que j'ai un mérite à votre égard qu'ils n'ont pas, c'est que je suis depuis trente ans le plus fidèle et le plus attaché de vos serviteurs.

(Il y a eu ici dans le manuscrit huit feuillets arrachés. Ils devaient contenir entre autres pièces, la lettre suivante

---

(1) Armand de Quincé, fils du lieutenant général comte de Quincé; nommé en novembre 1685 à l'évêché de Poitiers, il en remit le brevet au roi au mois de mars suivant, et mourut en octobre 1686.

adressée par Bussy à cette jeune dame de Paris, dont il est question plus haut dans une lettre de madame de Montjeu, et la réponse de cette dame dont nous ignorons le nom. Bussy en parle plus loin dans sa lettre du 29 décembre à madame de Sévigné.)

2284. — *Bussy à madame de M****

A Chaseu, ce 27 octobre 1686.

Vous savez bien, madame, qu'en vous quittant je vous promis de vous écrire, croyant que cela me seroit aussi aisé qu'il me l'avoit été avec beaucoup d'autres dames.

Qui vous entend, Iris, qui vous voit rire
Voudroit volontiers vous écrire,
Et vous écrire d'un style doux.
Mais quand on sort d'auprès de vous,
Vous ne nous laissez rien à dire.

Il est vrai, madame, que vos conversations sont remplies de tant et de si agréables choses, qu'il faut, quand on a du jugement, ou répéter ce que vous avez dit, ou se taire.

Pour vous répondre avecque suffisance,
Nos plus grands efforts seroient vains;
Et je vous crois d'une telle abondance,
Que vous mettriez à sec au sortir de vos mains
Le plus habile homme de France.

Mais, me direz-vous : « vous avez un si beau champ et un chapitre si ample, que vous avez traité tant de fois avec les dames : qui vous empêcheroit de le rebattre avec moi? Peut-être que ma physionomie de tigresse vous fait peur : mais ne savez-vous pas que les physionomies sont fort souvent trompeuses? »

Un peu de patience, madame, je m'en vais vous répondre à tout cela. Je demeure d'accord avec vous que le chapitre de la galanterie est fort ample, et que je l'ai fort souvent traité.

Mais, Iris, j'étois jeune alors :
Et quoique j'aie encor le cœur plein de tendresse,
L'esprit galant et sain le corps,
Le titre de grand-père et maints autres dehors
Me font trop justement soupçonner de foiblesse.
Ainsi pour que je pusse espérer d'être aimé,
Il faudroit qu'on m'eût éprouvé :
Peut-être, belle Iris, ferois-je à votre gré.
Sans cela, point de soins, point de feu, point de flamme;
Paix et liberté dans mon âme.
Je ne filerois pas un jour
Sans cela le parfait amour.
Je ne vous crains donc pas, Iris, comme tigresse.
Je crains votre délicatesse
Sur tous mes dehors de barbon.
J'ai vu plusieurs fois la rudesse
D'une apparence de dragon
Se changer bientôt en mouton.

Mais enfin, madame, en attendant une occasion qui me donnât lieu de me déclarer votre amant, trouvez bon que je sois votre ami.

Je ne laisserai pas de me servir du mot
D'amour et de galanterie.
Ce sera ce qu'on nomme en termes de tripot
Ploter en attendant partie.

Ne m'allez pas mander, madame, ce que vous m'avez déjà dit, que vous ne faites plus de vers depuis l'âge de quinze ans. Vous en aviez assurément davantage quand vous fites ceux que j'ai vus; ils sont trop justes.

On ne fait de vers à quinze ans,
Que les vers que font les enfans :
Mais à vingt-cinq, et vers et prose
Se font bien, et toute autre chose.

2285. — *Madame de M*** à Bussy.*

A Montjeu, ce 27 octobre 1686.

Vous jugez bien, monsieur, qu'on est agréablement éveillée par les jolies choses que vous écrivez. A peine avois-je les yeux ouverts, qu'on m'a donné votre lettre, sans me dire de quelle part elle venoit. J'ai compris en la lisant qu'elle ne pouvoit venir que de vous; et j'en ai eu d'autant plus de joie, qu'il m'a paru fort glorieux de m'attirer des douceurs d'une personne que je ne crois pas qui les jette à la tête de tout le monde.

Quoique je sois une méchante faiseuse de vers, je ferois des efforts pour en mêler parmi ma prose, si l'on m'en donnoit le loisir; mais vous méritez plus qu'un impromptu. Souffrez donc que j'emploie le peu de temps qu'on me laisse, à vous assurer qu'en quelque qualité qu'il vous plaise m'être quelque chose, je l'accepterai avec bien du plaisir. Vos dehors ne me font pas peur, je fais peu de cas des apparences. Vous jugerez bien que j'ai raison, monsieur, quand vous saurez qu'ayant pensé mourir ici de vapeurs avant-hier, le maître de la maison, dont les dehors promettent merveilles, n'eut pas le courage de me soulager.

Ce ne fut pas la faute de sa femme :
Elle le pressa fort, mais inutilement ;
Et si je n'eusse été d'un bon tempérament,
Il m'auroit laissé rendre l'âme.
Il est vrai que la bonne dame
Faisoit peut-être à bon marché
Une apparente charité.
Elle a l'air, comme prude et sage,
De pousser à l'extrémité
Les droits du sacré mariage ;

Cela peut-être fit manquer le personnage
Aux droits de l'hospitalité.

Vous n'en auriez pas fait autant, monsieur; car vous avez bien la mine de faire l'honneur de la maison aux étrangers et de vous garder pour leur service, aux occasions; et c'est aussi dans cette pensée que je vous assure qu'on ne peut rien ajouter à l'estime que j'ai pour vous.

Je ne pensois d'abord faire que de la prose. Mais j'ai trouvé la matière si heureuse qu'elle m'a réchauffé l'imagination.

2286. — *L'évêque d'Autun à Bussy.*

A Fontainebleau, ce 6 novembre 1686.

Je reçus avant-hier en ce lieu, monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je vois bien qu'il n'y a plus d'espérance d'avoir la joie de vous y voir, puisque le roi en partira le lendemain de la Saint-Martin. Il y a dix jours que j'y suis et, Dieu merci, je n'ai pas eu de ressentiment de la fluxion qui m'avoit fait garder la chambre trois semaines. Vous avez été quitte à bien meilleur marché que moi de l'incommodité semblable que vous avez eue, m'en ayant coûté deux saignées et une dent; aussi n'ai-je pas été si sage que vous de n'avoir pas eu recours à l'emplâtre de madame Fouquet.

Je vous suis très-obligé, monsieur, de m'avoir nommé à M. et madame de Toulongeon, n'ayant pas eu de leurs nouvelles depuis mon départ d'Autun que par une lettre qu'elle me fit l'honneur de m'écrire sur le sujet de mes sœurs de Sirot. Je ne sais s'ils m'ont tout à fait oublié ou si c'est leur bâtiment qui les tient toujours, mais je sais bien que je ne les oublie pas et que je conserve toujours pour eux les sentiments de respect que je dois.

On me mande que ma sœur de Sirot, la cadette, est fort mal, et j'ai écrit à M. le grand vicaire d'aller lui-même à Montcénis pour lui procurer les services spirituels et temporels qui lui seront nécessaires.

Je me propose de m'en retourner vers la fin de ce mois, et je ressens par avance la joie de passer avec vous l'hiver à Autun et de vous y assurer, monsieur, que personne n'est avec tant de vérité et de respect que je suis, votre, etc.

2287. — *Le duc de Saint-Aignan à Bussy.*

Au Havre de Grâce, ce 20 novembre 1686.

Non, monsieur, grâces à Dieu je ne suis point malade, et quoique j'aie eu quelques douleurs à un bras, cela ne m'auroit pas empêché de vous témoigner qu'à votre égard je suis toujours le même, si je n'avois été obligé à plusieurs voyages dans ce gouvernement. J'y ai eu des affaires en grand nombre et de diverses sortes; j'ai été même en quelque disgrâce à la cour en mon absence, et ce grand roi que nous admirons et que nous aimons tant a cru quelque temps ce que des gens, qui n'osent parler quand nous sommes présents, osent dire quand ils nous savent éloignés. Mais enfin son exacte justice est venue à mon secours et je puis croire maintenant sans vanité que mon maître est content de moi et que je suis dans son esprit comme j'y ai été. Mais, monsieur, comment suis-je dans le vôtre et le long temps que j'ai passé sans vous écrire ne m'aura-t-il point mis mal auprès de vous? Je suis cependant dans les premiers sentiments d'estime et de reconnoissance où vous m'avez vu de tout temps pour vous.

Je suis parti de Paris le 12 septembre et j'ai attendu ici un arrêt dont j'avois besoin, jusqu'au 16 de ce mois,

quoique je l'eusse espéré huit jours avant mon départ. Voyez, monsieur, quel retard qui m'en cause encore un autre, puisqu'ensuite il faut avoir l'exécution. Tout cela m'a fait croire qu'il sera le 15 décembre lorsque je retournerai auprès du roi. Cependant je n'oubliai pas en partant de Paris l'affaire que vous m'aviez recommandée pour l'intérêt de M. votre fils; mais comme je ne voulois pas vous compromettre ni parler de but en blanc à un homme qui pourroit ne pas bien recevoir ma proposition, je priai madame Sanguin, sa voisine et son amie, de le pressentir sans rien nommer; mais je dis seulement à la bonne dame, qui dans la vérité est fort obligeante et fort dans mes intérêts, que c'étoit pour le fils d'un homme de grande qualité, d'un mérite distingué et infiniment de mes amis. Voilà, monsieur, l'état où je laissai les choses en partant; il faut les reprendre à mon retour et dans tous les lieux où je me trouverai vous prouver par tous mes soins que vous n'avez point d'ami plus tendre ni de serviteur plus fidèle que — LE DUC DE SAINT-AIGNAN.

2288. — *Bussy à l'évêque d'Autun.*

A Chaseu, ce 24 novembre 1686.

Pour répondre à votre lettre du 6 de ce mois, monsieur, je vous dirai que lorsque je vous mandai que je pourrois bien aller à Fontainebleau pendant que la cour y seroit, je me défiois un peu de le pouvoir faire, et il n'y avoit de bien assuré sur cela que l'envie que j'en avois.

J'ai vu ma sœur de Toulongeon depuis peu, qui m'a dit qu'elle étoit bien loin de vous oublier, puisqu'elle avoit peur que son souvenir ne vous fût enfin à charge et qu'elle ne vous importunât par ses fréquentes demandes. Leurs bâtiments s'avancent, cependant ils font tous les

jours de nouveaux marchés, et je crois qu'ils tripleront bien les premiers projets de leur dépense.

Je viens de voir ici le P. Archange pendant trois jours; il faut dire la vérité : c'est un bon et agréable religieux. Je l'aime autant en conversation qu'en chaire. Nous vous avons bien souhaité en quart, vous, ma fille de Coligny, le P. Archange et moi, mais vous dégagé pendant ces trois jours des soins du diocèse et ne songeant qu'à moraliser, qu'à faire des réflexions et qu'à vous amuser avec nous. C'est cela qui s'appelle vivre. Il ne faut pas espérer trois jours, mais pour quelques soirées à plusieurs reprises je ne pense pas qu'on fût visionnaire d'en prétendre. Cependant, monsieur, revenez et trouvez bon que nous ne finissions plus nos lettres par des assurances rebattues tant de fois des sentiments que nous avons l'un pour l'autre : cela s'en va sans dire.

APPENDICE.

I.

Lettres de Bussy au roi.

Sire,

Plaise à Votre Majesté de considérer que lorsqu'elle envoya en 1665 M. le marquis de Louvois à la Bastille pour me demander la démission de ma charge, il me dit que Votre Majesté entendoit que M. le duc de Coislin m'en donnât quatre-vingt-quatre mille écus qu'on lui avait dit qu'elle m'avoit coûtés. Je lui répondis que j'en avois donné quatre-vingt-dix mille, et qu'il le pouvoit demander à madame la maréchale de Clérembault (car le maréchal étoit mort). M. le marquis de Louvois me répliqua que si je pouvois persuader Votre Majesté, son intention étoit que je ne perdisse rien. Le lendemain, j'envoyai un billet à M. le marquis de Louvois de madame la maréchale de Clérembault adressant à madame de Bussy, par lequel elle lui mandoit qu'elle avoit ouï dire à son mari qu'il avoit eu quatre-vingt-dix mille écus de sa charge. Sur cela, M. le marquis de Louvois me manda qu'il me conseilloit de commencer par donner ma démission et de recevoir les quatre-vingt-quatre mille écus pour montrer à Votre Majesté une entière soumission à ses volontés, et

que, dans un autre temps, je lui ferois entendre mes raisons. J'obéis aussitôt, et je n'ai rien dit de ceci jusqu'à présent, que je crois que mes longs châtiments et la résignation avec laquelle je les ai reçus, ont adouci pour moi l'esprit de Votre Majesté. Je l'en supplie très-humblement, Sire, et de considérer qu'ayant été puni justement de ma mauvaise conduite, mes services de plus de trente années ne m'ont attiré d'autre grâce de Votre Majesté que celle de m'avoir fait sage; elle est grande, Sire, je l'avoue, et j'en remercie très-humblement Votre Majesté; mais elle seule ne me donne pas de quoi soutenir honnêtement le rang que ma naissance et les emplois que j'ai eus me donnent dans le monde. Je ne demande pas à Votre Majesté de me rappeler de mon exil, je me suis expliqué avec elle des raisons que j'avois de ne le pas demander, mais je la supplie très-humblement de faire du bien à mes enfants en considération de mes services passés et de ceux que je vous rendrai toute ma vie.

Paris, 21 décembre 1679.

Sire (1),

Je présente à Votre Majesté quatre années de mes Mémoires, c'est-à-dire quatre années de vos conquêtes. Je me suis déjà donné l'honneur d'écrire à Votre Majesté, Sire, que ne sachant pas les motifs des entreprises, je dirois seulement les événements. Je l'ai fait, et j'ose dire que la manière dont on me les a écrits, et celle dont j'y ai répondu (moi dans l'exil), les feront pour le moins aussitôt croire que l'histoire qui portera le nom de Votre Majesté. J'espère que ma naissance et mes emplois donne-

(1) Voy. plus haut la lettre de Saint-Aignan du 21 janvier 1681.

ront aussi quelque crédit à ces Mémoires. Si Votre Majesté, Sire, savoit la joie que j'ai de voir qu'après l'avoir servie à la guerre plus de trente années et avoir eu le malheur de n'être pas maréchal de France, j'aie présentement une occasion de me distinguer de tous les maréchaux, en faisant pour la gloire de Votre Majesté, ce que pas un d'eux n'a fait, si elle savoit, dis-je, le plaisir que me donne cette réflexion, elle auroit quelque bonté pour moi, et celle de me le faire connoître. Je vous en supplie très-humblement, Sire, et de croire que vous ne sauriez jamais avoir, non-seulement un sujet disgracié, mais encore un sujet favori, qui vous aime avec plus de respect, de soumission et de tendresse que moi, ni qui soit de meilleur cœur, etc.

A Autun, le 21 janvier 1681.

Sire,

On me vient de mander que deux petites affaires, qui ne laissent pas d'être grandes pour moi, demandent ma présence à Paris. Je supplie très-humblement Votre Majesté de me permettre d'y aller quelquefois jusqu'à la levée du parlement qui sera en août prochain. Si je n'appréhendois d'importuner Votre Majesté, Sire, je lui parlerois à fond du misérable état où est ma maison ; mais je me contenterai de la supplier très-humblement les larmes aux yeux d'avoir pitié d'un homme de qualité qui a servi trente ans le feu roi votre père et vous et dans de grandes charges, qui n'est pas tout à fait sans mérite, dont la mauvaise conduite n'a point du tout regardé Votre Majesté, qu'il a toujours aimée et admirée, qui travaille encore présentement à sa gloire et qui est avec des respects et des soumissions infinis, etc.

A Bussy, le 5 juin 1681.

II.

Aventures scandaleuses de Harlay, archevêque de Paris (extrait des Mémoires de l'abbé Blache. *Revue rétrospective*, t. I, p. 165 et suiv.).

(Voy. plus haut, p. 39.)

M. l'archevêque, ennuyé des vieux charmes de madame de Bretonvilliers, se laissa prendre par ceux de la jeune grisette nommée La Varennes, à qui il loua une maison à porte cochère, rue de Grenelle, au faubourg Saint-Germain, lui donna un équipage complet, et pour surintendante une certaine madame de La Croix, religieuse du couvent de Saint-Andoche, diocèse d'Autun, et pour lors pensionnaire à l'Abbaye-aux-Bois, dont le mur étoit mitoyen à la maison où logeoit La Varennes; donna deux mille écus de pension à cette religieuse, aux conditions qu'elle lui répondroit pendant tout le jour de la fidélité de la grisette; qu'à cet effet, elle la feroit passer la journée à son parloir où ses gens lui porteroient à manger; et à l'égard des nuits, le prélat s'en assureroit par lui-même.

La dame La Croix étoit d'une réputation dans le monde à se trouver honorée d'un tel soin, surtout sous la protection d'un tel archevêque, qu'on disoit être grand maître des lettres de cachet. Elle envoie donc querir une des dames Toupi, couturières de la reine, logées rue des Saints-Pères; présente La Varennes sous le nom d'une fille de qualité, et dit qu'il falloit nécessairement lui faire plusieurs habits des étoffes les plus à la mode, ajoutant que si elle savoit quelque fille adroite, discrète et sage qu'elle voulût placer avantageusement, sa condition chez la Varennes seroit une des meilleures de Paris. La demoiselle

Toupi satisfit à tout, choisit une des filles qu'elle avoit chez elle, nommée Tiennette, et la plaça auprès de La Varennes.

Il faut que je remarque que La Varennes et son père gagnoient leur vie à aller dans les maisons de qualité et dans les grandes auberges de Paris, la fille chantant, le père jouant du luth. Madame de Bretonvilliers les avoit accoutumés à venir tous les jours chez elle pour faire quelques intermèdes à la comédie, qu'elle et M. l'archevêque donnoient au public. Un jour, madame de Bretonvilliers vit tout d'un coup disparoître M. l'archevêque et La Varennes. Elle se sentit si outragée par M. l'archevêque de lui préférer une gueuse, qu'elle fut la première à répandre dans le public le beau choix de ce prélat.

Cinq ou six mois s'étant écoulés pendant lesquels M. l'archevêque jouissait tranquillement de sa nouvelle conquête, mademoiselle de la Rochefoucauld, s'étant fait apporter des échantillons par une des dames Toupi, en choisit un, et demanda à qui elle avoit fait un habit de cette étoffe. La dame Toupi répondit que c'étoit à une fille de qualité, à qui elle avoit fait sept ou huit paires d'habits depuis fort peu de temps, dont elle étoit payée en princesse par une religieuse étrangère qui demeuroit à l'Abbaye-aux-Bois; et dans l'ignorance où étoit madame Toupi, elle nomma madame de La Croix et mademoiselle de La Varennes. A peine eut-elle prononcé ces deux noms, que mademoiselle de la Rochefoucauld s'écria : « Comment, vous habillez La Varennes, et vous avez com- » merce avec la religieuse La Croix! » La dame Toupi, mieux instruite, s'écria à son tour, et avoua qu'elle leur avoit donné une de leurs filles couturières pour femme de chambre.

La dame Toupi, dont j'étois confesseur, vint chez moi, me raconta ce qu'elle venoit d'apprendre de mademoiselle

de la Rochefoucauld. Il me fallut parler le langage d'un confesseur, dire que souvent on expliquoit malicieusement certaines apparences ; qu'il falloit, avant que de juger, connoître toutes choses à fond; qu'à cet effet, elle m'envoyât Tiennette. Tiennette ne manqua pas de venir à l'heure même, et me fit connaître naïvement toutes choses par une aventure surprenante qui étoit arrivée dès les premiers jours qu'elle fut au service de sa maîtresse, lorsqu'elle alloit un matin dans son carrosse au parloir de madame La Croix, où elle (Tiennette) l'accompagnoit, et la laissoit là tout le jour jusqu'au soir qu'elle l'alloit reprendre pour la suivre chez M. l'archevêque d'où elle ne revenoit qu'à deux heures après minuit; et souvent elle y passoit la nuit entière.

Ce matin donc, il arriva que le carrosse fut arrêté par quatre hommes, dont l'un parut être le maître. Il commanda à l'un des trois d'ouvrir une portière, et aux deux autres de passer de l'autre côté pour en faire autant; après quoi ils couchèrent tout au travers du carrosse sa maîtresse. Celui qui étoit seul d'un côté la tenoit; les deux autres tirèrent, l'un une grosse poignée de verges, l'autre une poignée d'orties. Quand les verges furent usées et la peau tout ensanglantée, et bien frottée avec les orties, l'un des deux prit des ciseaux, et coupa tout le derrière de l'habit et la chemise jusqu'à la ceinture; et pendant que le troisième la tenoit, le quatrième lui arracha sa coiffure, la laissa après lui avoir donné bien des soufflets. Cette scène se passa dans la rue des Teigneux, le long du mur de l'Abbaye-aux-Bois. Comme il n'y avoit qu'un pas de là à l'Abbaye-aux-Bois, et que c'étoit du grand matin, elles entrèrent au parloir de madame de La Croix sans être vues de personne. La Varennes, pressée par madame de La Croix, lui avoua que l'auteur s'appeloit M. de Pierre-Pont; qu'il y avoit environ deux ou trois mois qu'ayant fait rencontre de Pierre-Pont, logé dans une auberge où

son père et elle avoient coutume d'aller aux heures du repas pour jouer du luth et pour chanter, Pierre-Pont l'avoit attirée seule dans sa chambre; que depuis ce temps-là il ne lui avoit donné aucun repos, et qu'elle n'avoit jamais reçu que deux louis d'or de lui. Comme M. de Pierre-Pont étoit lieutenant des gardes, en homme agréable, il crut amuser Sa Majesté à son lever en lui faisant le récit de cette plaisante aventure. Mais dès qu'il eut nommé M. l'archevêque et cette fille, le roi lui imposa silence, et lui défendit d'en parler jamais.

Tiennette continua de me raconter que madame de La Croix écrivit à M. l'archevêque pour le disposer à recevoir une si triste nouvelle; qu'au retour du laquais elles allèrent toutes trois au Petit-Archevêché par où elles avoient coutume d'entrer, que M. l'archevêque fit préparer une chambre chez lui, où La Varennes et Tiennette demeurèrent plus d'un mois jusqu'à une parfaite guérison; que n'ayant pas osé appeler un chirurgien, M. l'archevêque avoit la bonté d'être, deux fois le jour, présent quand Tiennette pansoit sa maîtresse; que sa maîtresse étant guérie et de retour chez elle, M. l'archevêque poussa la précaution, pour éviter un pareil accident, d'envoyer régulièrement tous les matins Morange, son secrétaire, Philippe, un de ses aumôniers, et un de ses valets de chambre, prendre La Varennes chez elle, et l'accompagner en toute sûreté au parloir de madame de La Croix. Je compris, par le discours de Tiennette, qu'à la faveur du péché philosophique M. l'archevêque prétendoit mettre à couvert les ordures les plus infâmes.

Mais afin qu'on ne croie pas que j'impose à un grand archevêque, j'atteste ici tout ce qu'il y a de chanoines qui composent l'illustre chapitre de Notre-Dame de Paris, s'il n'est pas vrai que M. l'archevêque n'a pas officié pontificalement une seule fois pendant près de vingt-cinq

ans qu'il a été archevêque de Paris, sans que madame de Bretonvilliers dans son temps, La Varennes dans le sien, et la duchesse (1) entre les bras de qui il est mort, sans, dis-je, qu'aucune d'elles ait manqué une seule fois d'être placée au coin de l'autel, du côté de l'Évangile, en face du prélat officiant, assis dans son fauteuil, placé vis-à-vis, ayant sans cesse les yeux ouverts sur l'une ou l'autre, se faisant de petites minauderies. J'atteste ici M. l'abbé de Villemareuil, chanoine de Notre-Dame, s'il n'a pas dit qu'un jour, servant à l'autel M. l'archevêque qui officioit, il baigna de ses larmes le manipule qu'il mettoit au bras du prélat officiant, pénétré de douleur de voir ces objets de scandale, sans que l'un ni l'autre rougissent de leur impiété.

Tiennette m'ayant raconté quelques regards lascifs qui marquoient une impiété horrible, je lui dis qu'il falloit absolument qu'elle abandonnât le service de La Varennes. Je passe sous silence une infinité d'obstacles que M. l'archevêque et La Varennes firent naître pour empêcher Tiennette de sortir; et que je surmontai sans paroître. En un mot, Tiennette abandonna sa maîtresse. Les dames Toupi la reprirent chez elles; elles lui apprirent son métier, la firent passer maîtresse couturière, et dans la suite je la mariai à un garçon tailleur, nommé Biffé. Le marié, quelque temps après, alla s'établir avec Tiennette sa femme au lieu de sa naissance, en Vivarais, où ils sont encore fort à leur aise, en 1699.

M. l'archevêque et La Varennes s'aperçurent bientôt que Tiennette leur manquoit. Sans délibérer davantage ils conclurent qu'il falloit envoyer le valet de chambre de La Varennes et le maître d'hôtel de M. l'archevêque, enlever Tiennette de gré ou de force de chez

---

(1) De Lesdiguières. Cf. Saint-Simon, t. II, p. 112 et suiv.

les dames Toupi. Ces deux champions, dès leur entrée chez les dames Toupi, demandèrent hautement où étoit Tiennette, s'avancèrent pour la prendre par le bras et l'emmener avec eux, l'appelant ingrate. Les dames Toupi résistèrent vigoureusement aux violences que ces deux champions vouloient faire. Cette résistance les irrita à telle outrance qu'ils se mirent en devoir de tout jeter par les fenêtres. Pendant ce vacarme, une des dames Toupi, allant chercher le commissaire, passa chez moi et me raconta cette scène, qui commença le matin, dans l'octave de l'Assomption et ne finit qu'à une heure après midi.

Je commençai par empêcher la dame Toupi d'aller chez le commissaire, en m'offrant de retourner avec elle en sa maison. Je recommandai expressément à la dame Toupi de ne point dire mon nom. En approchant de la rue, je la vis pleine de monde; je fends la presse; je pénètre jusque dans la chambre; j'approche ces deux officiers du prélat. Ils se réjouirent d'abord de voir un prêtre de Saint-Sulpice, dans l'espérance que je me joindrois à eux, afin qu'il ne fût pas dit que l'autorité de M. l'archevêque eût souffert un échec pour une affaire de rien. Je les fis passer dans une autre chambre; et là ils me racontèrent l'ordre qu'ils avoient reçu, et me firent beaucoup valoir les bontés que M. l'archevêque avoit pour Tiennette, voulant la marier avec le valet de chambre de mademoiselle La Varennes présent. J'applaudis à tout ce qu'ils me dirent, et je leur fis comprendre qu'il falloit que j'entendisse les autres afin de trouver quelque tempérament qui satisfît M. l'archevêque. Il ne fut plus question que de faire cesser le péril où étoient ces deux champions; car la populace, qui entouroit la maison les auroit assommés sans moi. Je les conduisis donc, en disant à ce peuple que c'étoit un malentendu et je les laissai dans la rue Taranne en sûreté de leurs personnes; et je revins chez les dames Toupi. Je commençai par obtenir des dames Toupi qu'elles

ne feroient point informer, et elles voulurent bien déférer à mes sentiments jusqu'à ne s'en plaindre jamais à la reine.

Environ six mois après que l'affaire de Tiennette fut arrivée, comme je revenois d'assister un malade à la mort, sur les deux heures après minuit, je fis rencontre de huit porteurs de flambeaux de cire blanche, armés d'épées, de pistolets, de mousquetons, qui s'étoient mis à couvert d'une pluie assez forte, sous un étau de boucher au carrefour de la Croix-Rouge. Comme je passai avec une lanterne à la main, un d'eux s'écria : « Voilà un prêtre de » Saint-Sulpice qui feroit mieux de se mettre à l'abri avec » nous. » Je leur dis en les approchant, qu'apparemment ils vouloient faire quelque bonne œuvre, puisqu'ils m'appeloient à leur secours. A peine eus-je ouvert la bouche pour les entretenir, qu'un d'eux, qui me parut échappé de quelque cloître, tant il étoit plein de passages de l'Écriture et des Pères, m'interrompit et m'expliqua la raison pour laquelle je les voyois munis chacun d'un flambeau; que cet équipage avoit été médité pour faire cortége à M. l'archevêque; qu'ils avoient été l'attendre au coin de la rue du Regard, comme il revenoit de chez La Varennes, en chaise, avec ses deux flambeaux; et qu'ils venoient de l'accompagner jusqu'au Parvis Notre-Dame, ayant leurs flambeaux allumés. Mais ce qu'il y avoit eu de singulier dans leur pompeux cortége, c'est que de cent pas en cent pas ils faisoient arrêter les porteurs et ouvrir la porte de la chaise; ensuite ils apostrophoient le prélat sur la vie scandaleuse qu'il menoit, en sorte que cet infamant cortége dura près de deux heures, faisant exprès grand fracas dans les rues, afin d'exciter le monde à se mettre aux fenêtres; et quand quelqu'un paroissoit, ils lui annonçoient le sujet de cet éclatant appareil, faisant retentir l'air du nom de M. l'archevêque, qui vient de chez sa..... La Varennes, pour se délasser de ses grands travaux apostoliques.

Il me dit deux raisons pourquoi il m'avoit dit de me joindre à eux. La première fut de vouloir m'instruire de l'infamie que M. l'archevêque venoit de s'attirer par sa vie scandaleuse; la seconde, c'étoit pour m'obliger, à l'exemple qu'ils me donnoient de leur ardente charité, de les venir éclairer avec ma lanterne pour aller afficher un écriteau sur la porte de La Varennes, qui désignoit un lieu de prostitution appartenant à M. l'archevêque de Paris. Ils avoient encore un gros rouleau de placards, où la relation du cortége qu'ils venoient de lui faire était écrite par précaution.

Pénétré de douleur d'un tel affront, qui auroit été capable de faire mourir de honte tout autre que M. l'archevêque, je me sentis animé d'un zèle de lui sauver le reste d'une infamie qu'on lui préparoit, de sorte que Dieu me mit en la bouche des paroles si énergiques, que le feu de ma bougie servit à brûler et l'écriteau et les placards.

Le jour étant venu, le bruit de ce déshonorant cortége ne laissa pas de se répandre dans Paris. On disoit partout que c'étoit M. de Pierre-Pont qui en étoit l'auteur. Quelques-uns crurent que c'étoit madame de Bretonvilliers.

Madame de La Croix fut informée, à mon insu, du service que j'avois rendu à M. l'archevêque dans l'affaire de Tiennette. Voici comment : M. l'archevêque avoit des émissaires de tous côtés, afin de savoir tout ce qui se disoit de lui. Un de ces gens-là lui marqua qu'il étoit tout à fait nécessaire d'employer tout son crédit pour faire taire Tiennette, qui parloit, disoit-il, fort mal de lui et de mademoiselle La Varennes, et de madame de La Croix, comme de l'emballeuse de son commerce. La dame de La Croix, à qui M. l'archevêque envoya cette lettre, afin qu'elle y donnât ordre, envoya chercher une des dames Toupi, à qui elle fit des reproches et des menaces de ce qu'elle souffroit que Tiennette tînt des discours impertinents de M. l'archevêque, de La Varennes et

d'elle, et lui lut la lettre d'avis que le prélat lui avoit envoyée. La dame Toupi, se sentant autant aigrie de l'imposture dont on usoit contre Tiennette que de la hauteur dont La Croix faisoit valoir le crédit de M. l'archevêque, lui répondit, sur le même ton, qu'elle étoit résolue d'aller incessamment à Versailles informer la reine de tout cet infâme procédé, et qu'avant de partir, elle feroit des reproches à son confesseur de ce qu'il l'avoit empêchée de porter ses plaintes à la cour dans le temps de l'insolente insulte que les gens de M. l'archevêque et de La Varennes avoient faite dans leur maison.

La dame Toupi me vint trouver sur-le-champ, résolue de partir à l'heure même pour Versailles. J'eus toutes les peines imaginables de suspendre son voyage, jusqu'à ce que j'eusse moi-même parlé à madame de La Croix. Nous sortîmes ensemble de chez moi. Elle fut chez elle m'attendre.

Je me fis annoncer à madame de La Croix sous le nom du confesseur des dames Toupi, et j'ajoutai que c'étoit celui qui avoit assoupi l'insulte infâme que les gens de M. l'archevêque et de La Varennes avoient faite chez ces dames couturières de la reine. Cette annonce ne parut pas à la dame de La Croix venir d'un homme qui appréhendât fort le crédit de M. l'archevêque. Elle vint à moi d'un air empressé. Je pris cette occasion de lui expliquer le sujet de ma visite, qui regardoit la plainte qu'elle avoit faite à la dame Toupi de la part de M. l'archevêque, l'assurant que l'avis étoit faux; que Tiennette n'avoit jamais dit un seul mot; que je lui avois imposé un silence religieux qu'elle gardoit jusqu'au scrupule; que cependant Dieu avoit permis qu'on eût donné ce faux avis à M. l'archevêque, afin de me donner lieu de me montrer à M. l'archevêque tel que Dieu m'avoit fait par sa grâce, c'est-à-dire avec un évangile bien différent du sien. Je pris de là occasion de lui raconter tout ce que

M. l'archevêque m'avoit fait à Ruel pour plaire à madame de Bretonvilliers, et comment madame de Bretonvilliers n'avoit engagé M. l'archevêque à me faire la cruauté qu'il me fit, que pour plaire à une autre dame qui m'avoit fait assassiner à Ruel; que c'étoit un mystère caché à M. l'archevêque et au roi aussi, mais que ce mystère commençoit à se développer en ce que la chose, que je regardois comme un service important que j'avois été assez heureux de rendre au roi, étoit déjà connue de Sa Majesté, qui m'avoit procuré l'honneur d'être connu d'elle; qu'à présent que je ne craignois plus M. l'archevêque, je serois ravi qu'il sût que j'étois sans fiel; que je l'honorois toujours, et qu'en toute occasion, je mettrois à couvert tout ce qui pourroit lui faire quelque peine. On ne peut rien ajouter à tout ce que madame de La Croix me dit d'obligeant.

Elle fit son rapport à M. l'archevêque. Ce prélat ne balança pas un moment à se résoudre de convenir qu'il falloit me ménager. A cet effet, il m'envoya, dès le lendemain, à sept heures du matin, un valet de chambre me prier de le venir voir, qu'il avoit quelque chose à me dire qui me feroit plaisir. J'arrivai à l'archevêché. Je trouvai d'abord deux suisses, qui me dirent que monseigneur avoit déjà demandé plusieurs fois si je n'avois point paru. Je monte l'escalier; je trouve la porte de la salle ouverte, et toutes les portes de l'enfilade de son appartement ouvertes de même. A peine eus-je mis le pied sur le seuil de la porte, que M. l'archevêque paroît au fond de son appartement, vient à moi à grands pas, sans chapeau, les bras en l'air, me devance pour me recevoir dans la première chambre, où de son temps il tenoit sa croix sous son dais.

Quant il m'eut joint, il se jeta à mon cou, m'embrassa, me baisa, m'embrassa si fort qu'à peine sentis-je assez de respiration pour lui dire, d'une voix presque étouffée :

Basta la mezza cortesia. Pendant qu'il me serroit si étroitement, il disoit qu'il n'avoit jamais trouvé un si bon cœur; qu'il me demandoit mille pardons des maux qu'il m'avoit fait souffrir à Ruel; qu'il vouloit me dédommager de toute ma perte et qu'il feroit aller aux galères, si je voulois, tous ceux qui m'avoient si cruellement outragé. Il me conduisit sous une alcôve, garnie de fauteuils, où nous nous assîmes. Il avoit donné ordre qu'on fermât toutes les portes. Il me dit qu'il savoit tout ce que j'avois fait pour lui dans l'affaire de Tiennette. Il me témoigna qu'il étoit très-persuadé que je n'avois aucune part à l'avis qu'on lui en avoit donné, et que c'étoit aussi la raison pour laquelle il m'en aimoit davantage, de voir la retenue que j'avois gardée, pouvant m'en faire un mérite auprès de lui, et que je ne l'avois pas fait, content d'avoir fait pour lui le contraire de ce qu'il avoit fait contre moi.

Me sentant animé de ce zèle dont Dieu fortifie le cœur du prêtre dont il veut se servir pour presser un pécheur endurci à se convertir, je pris occasion de ce que M. l'archevêque venoit de me dire pour lui faire connoître la différence de son évangile et du mien. Je lui passai tout ce qu'il me fit de plus atroce pour me chasser de Ruel; je lui dis que Dieu avoit permis que le roi en sût la cause, sans en savoir le détail. De là je tombai sur sa vie scandaleuse que je mettois à couvert en toute occasion. Je lui fis connoître que le public étoit instruit de tout ce qu'il croyait être le plus secret. Je lui dis qu'il avait profané son ministère à l'occasion d'une de ses mitres, dont je n'ai pas voulu parler ici tant le fait est impie. Je n'oubliai pas l'eau vulnéraire qu'il bénissoit en l'appliquant lui-même sur les écorchures que M. de Pierre-Pont avoit fait faire à la demoiselle La Varennes. Je lui racontai la rencontre que j'avois eue des huit porteurs de flambeaux. Mais quand je fus parvenu à l'endroit où l'orateur, qui avoit si bien harangué M. l'archevêque devant tout le

cortége, m'exhortoit à les aller éclairer avec une lanterne pour appliquer l'écriteau diffamatoire sur la porte du logis où demeuroit La Varennes, dont je dis au prélat les termes, il m'interrompit pour me dire que ces marauds n'avoient qu'à y aller; qu'il y avoit de bons coups de mousquets qui les y attendoient. Je lui répondis : « Ah! monseigneur, *non occides*. » — « Bon, bon, me répliqua-» t-il, je ne m'en serois guère mis en peine, non plus que » de quelques chiens morts. » Mon exhortation étant finie, il me témoigna qu'il m'en savoit très-bon gré; qu'il étoit persuadé de ma discrétion; qu'il s'attendoit bien que je n'en parlerai jamais à M. le duc de Saint-Aignan; qu'il vouloit se joindre à M. le duc de Saint-Aignan pour faire éclore les bonnes volontés que le roi avoit pour moi, et qu'il donneroit lui-même mon placet au roi; qu'il étoit surpris de ce que depuis près de deux ans, de la surprenante distinction qu'il avoit su que Sa Majesté m'avoit faite, je n'avois encore eu aucune part aux libéralités du roi en bien d'Église; qu'il falloit que le P. La Chaise ne fût pas de mes amis, quoiqu'il ne dût pas me croire janséniste, puisque j'étois à Saint-Sulpice; qu'il affecteroit de donner mon placet au roi en présence de ce Père, et qu'en cas qu'il s'en expliquât, il seroit ma caution au roi, que j'étois un loyal anti-janséniste.

M. l'archevêque m'avoua de la meilleure foi du monde, que le P. de La Chaise, dans la vue de se rendre seul maître de la feuille, avoit tiré sur lui d'une si grande force, qu'il avoit obligé le roi à lui dire qu'il ne vouloit plus qu'il se mêlât d'agir de concert avec ce Père pour proposer des sujets ecclésiastiques, afin d'avoir part à ses libéralités en bien d'Église.

M. l'archevêque me retint depuis les huit heures du matin jusqu'à onze heures sonnées. Enfin nous nous séparâmes les meilleurs amis du monde. Il m'engagea à le venir voir souvent, voulant que la porte me fût tou-

jours ouverte chaque fois, comme à un ami de confiance.

III.

Lettre de Jean Sobieski au duc de Saint-Aignan.

(Voy. plus haut, p. 407.)

On lit ce qui suit dans le *Mercure Galant* de juin 1684, au sujet de l'épée du grand vizir, envoyée par Sobieski au duc de Saint-Aignan, parent de la reine de Pologne :

« M. de Saint-Louis, capitaine de dragons dans l'armée du roi de Pologne, dépêché par ce monarque et amené par madame la marquise de Béthune, apporta le 26 du dernier mois à M. le duc de Saint-Aignan, l'un des plus beaux sabres qu'on ait jamais vus, de la part de Sa Majesté polonoise, que cette marquise, sœur de la reine de Pologne, voulut elle-même lui mettre au côté. C'étoit le sabre du grand vizir Cara Mustapha qui a fait le siége de Vienne. Il a la poignée d'ambre blanc, damasquinée d'un or entaillé dans la pierre. La garde et le bout, aussi bien que les boucles du fourreau et celles de la ceinture sont d'or, et la lame d'acier de Damas est remplie de caractères d'or arabes, dont on n'a pas encore l'explication. Cette ceinture est d'un double tissu d'or, d'argent et soie cramoisie; il ne se peut rien voir de mieux travaillé ni de si riche. Les lettres de la main du roi de Pologne et de celle de la reine sont telles : elles ont toutes deux pour suscription : *A mon cousin, M. le duc de Saint-Aignan.* »

Voici la lettre de Sobieski :

Ayant conçu, mon cousin, de longue main, beaucoup d'estime pour votre personne, et ayant appris par M. le

marquis d'Arquien, mon beau-père, les sentiments que vous avez pour moi et que vous désiriez avoir un sabre de ma main, j'ai cru ne vous en pouvoir envoyer un qui fût plus à votre gré, que celui que j'ai pris au grand visir, à sa défaite à Vienne, et duquel je me suis servi dans les occasions suivantes. Je voudrois pouvoir moi-même vous le mettre au côté pour vous marquer par là, comme je ferai en toute occasion, combien, mon cousin, je veux être à vous.

Fait à Javorou, le 8 mai 1684.

IV.

La Vénus d'Arles.

(Voy. plus haut, p. 409.)

Ce fut en 1651 que cette belle statue qui se trouve actuellement au Musée du Louvre fut découverte sur l'emplacement du théâtre antique d'Arles. Elle fut d'abord déposée à l'hôtel de ville et y resta jusqu'à l'année 1684, époque à laquelle les habitants l'offrirent à Louis XIV, qui la fit placer dans les jardins de Versailles.

Lors de sa découverte, les savants s'étoient partagés sur la question de savoir quelle divinité représentoit cette statue, les uns voulant y voir une Diane, les autres une Vénus. Divers mémoires nous ont conservé le souvenir de cette discussion, dont le *Mercure Galant* (juin, juillet et août), entretint ses lecteurs à diverses reprises. C'est ce journal qui nous raconte comme la chose fut décidée.

« Aussitôt, dit-il, que cette statue fut arrivée à Paris,

M. Le Brun et les plus fameux peintres et sculpteurs la virent et crurent tous que cette statue n'avoit point été faite pour une Diane..... Cette statue qui n'avoit point encore de nom, ayant été mise entre les mains de M. Girardon, fameux sculpteur, pour la restaurer, il en fit un petit modèle en cire, et en lui remettant des bras, il trouva l'attitude dans laquelle elle étoit, si naturelle pour une Vénus, qu'il lui en donna le symbole, en lui faisant tenir une pomme. Il porta ce modèle au roi et dit à Sa Majesté, que toutes les statues, médailles, bas-reliefs et agathes qui avoient représenté Diane, ne lui avoient jamais embarrassé les jambes de draperie, ni laissé tout le corps découvert, et que la statue dont il s'agissoit étoit découverte jusqu'aux hanches et avoit beaucoup de draperie autour des jambes, ce qui ne convenoit guère à une chasseresse. Le roi, qui avoit déjà souvent ouï agiter la même cause, et qui savoit toutes les raisons que l'on avoit apportées de part et d'autre, dit que la statue lui paroissoit bien restaurée et qu'il croyoit que c'étoit une Vénus. L'on peut dire que ce jugement est juste, puisque outre les lumières naturelles de ce monarque, il ne l'a prononcé qu'après avoir eu tous les éclaircissements qu'on pouvoit donner sur ce sujet. » (Août 1684, p. 315.)

Le maître avoit prononcé, tout le monde se tut, et le nom de Vénus est décidément, et avec raison, resté attaché à la statue.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME DE LA CORRESPONDANCE.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES LETTRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

Lettres adressées à Bussy

PAR

Aumont (duc d').— 1685. p. 477.
Autun. — Voy. ROQUETTE.
Basville. — 1685. p. 424.
Beauvillier (duc de). — 1683. p. 366. — 1685. p. 485.
Benserade. — 1682. p. 303. — 1683. p. 375. — 1685. p. 454. — 1686. p. 574.
Boucherat. — 1681. p. 277.
Bouhours (le P.). — 1680. p. 166. — 1686. p. 575.
Boulé-Brulard. — 1680. p. 175.
Breteuil. — 1685. p. 423.
Brulart (le P. P.). — 1679. p. 28. — 1680. p. 91, 106, 172. — 1681. p. 221, 239. 241.
Bussy (marquis de). — 1679. p. 12. — 1681. p. 210. 215, 222, 229, 244. — 1686. p. 511, 513.
Châteauneuf. — 1681. p. 276.
Coligny (madame de). — 1683, p. 338, 339. — 1685. p. 415, 417, 425, 429, 431, 443, 450, 459, 467.
Coligny (l'abbé de). — 1686. p. 556.
Corbinelli. — 1680. p. 157. — 1681. p. 255, 289, 291. — 1682. p. 325. — 1683. p. 377, 382. — 1685 p. 466 — 1686. p. 529, 549, 567.
Créancé (madame de). — 1685. p. 482.
Crécy-Longueval. — 1681. p. 246. — 1682. p. 303, 320. — 1683. p. 348.
Dohin. — 1681, p. 233.
Du Breuil. — 1686. p. 493, 503, 506, 508, 510, 515, 522, 525, 527, 530, 531, 543, 555, 582, 587.
Estrées (comte d'). — 1681. p. 283.
Fiesque (comtesse de). — 1680. p. 124.
Furetière. — 1686. p. 552.
Gordes (Simiane de), évêque de Langres. — 1680. p. 200. — 1681. p. 247.
Grignan (madame de). — 1682. p. 295. — 1685. p. 455, 470.
Harlay, archevêque de Paris. — 1681. p. 238.
Harlay-Bonneuil. — 1682. p. 306. — 1683. p. 355. — 1686. p. 492, 534.
Hauterive (marquis d'). — 1686. p. 533.

Holstein (duchesse de), comtesse de Rabutin. — 1682. p. 307, 313. — 1683. p. 336, 354, 381. — 1684. p. 404, 409. — 1685. p. 421, 439. — 1686. p. 571.
Humières (maréchale d'). — 1682. p. 308.
Jalon. — 1679. p. 4, 23. — 1680. p. 57.
Jeannin de Castille. — 1680. p. 82.
La Basinière. — 1680. p. 203.
La Boulaye (marquise de). — 1681. p. 243.
La Chaise (le P. de). — 1680. p. 190. — 1683. p. 375. — 1685. p. 440.
La Ferté-Senneterre (le maréchal de). — 1681. p. 248.
Lamoignon, avocat général. — 1685. p. 424.
Langres (évêque de). — Voy. Gordes.
La Rivière. — 1679. p. 20, 29. — 1680. p. 32, 42, 50, 67.
La Vienne. — 1683. p. 370.
Lorges (maréchal de). — 1680. p. 37.
Louvois. — 1679. p. 2. — 1680. p. 36.
Lude (duchesse du). — 1681. p. 285.
M. (madame de). — 1686. p. 603.
Montataire (madame de Rabutin, marquise de). — 1682. p. 316. — 1686. p. 509, 517.
— Voy. Rabutin.
Montausier (duc de). — 1680. p. 63, 98. — 1681. p. 241. — 1686. p. 504.
Montjeu (marquise de). — 1680. p. 90, 106. — 1686. p. 590.
Montmorency (madame de). — 1680. p. 150. — 1682. p. 303. — 1685. p. 458. — 1686. p. 588.
Montpensier (mademoiselle de). — 1681. p. 251.
Noailles (duc de). — 1680. p. 67, 120.
Ons-en-Bray (madame d'). — 1683. p. 391.
Rabutin (madame de). — 1680. p. 47. — Voy. Montataire.
Rabutin (comte de). — 1682. p. 308.
Rabutin (comtesse de). — Voy. Holstein.
Ragny (comtesse de). — 1686. p. 563.
Ragny (mademoiselle de). — 1686. p. 487, 570. — Voy. Tracy.
Rapin (le P.). — 1680. p. 161. — 1681. p. 266. — 1685. p. 434, 460. — 1686. p. 554, 576, 599, 604.
Roquette (G. de), évêque d'Autun. — 1680. p. 178. — 1681. p. 212. — 1683. p. 390, 393. — 1686. p. 516, 568, 591.
Roussillon (comte de). — 1681. p. 290.
Saint-Aignan (duc de). — 1680. p. 100, 130, 152, 168, 188, 191. — 1681. p. 268, 283. — 1682. p. 295, 296, 301. — 1683. p. 344, 347, 350, 353, 365. — 1684. p. 395, 408. — 1685. p. 485. — 1686. p. 572, 585, 605.
Scudéry (madame de). — 1679. p. 2, 6, 12. — 1680. p. 162, 173, 176, 179, 182, 184, 197. — 1681. p. 216, 224, 234, 247, 267, 285. — 1685. p. 427, 433, 461. — 1686. p. 557, 591.
Seneville (madame de). — 1686. p. 584.
Sévigné (madame de). — 1680. p. 131, 139, 151. — 1681. p. 207, 213, 253, 263, 274, 281, 286, 288, 292, 293. — 1682. p. 312, 325, 338. — 1683. p. 376, 382, 385. — 1684. p. 395, 412. — 1685. p. 447, 464, 469, 484. — 1686. p. 518, 530, 547, 566.
Tavannes (comte de). — 1680. p. 202. — 1683. p. 332.

Toulongeon (comtesse de).—1680. p. 127, 139, 147.
Trichateau (marquis de). — 1679. p. 5, 9, 13, 14, 26. — 1680. p. 49, 78, 89, 95, 101, 105, 111, 112, 116, 119, 120, 125, 129, 135, 136, 143, 145, 156, 164, 171, 181, 186, 190, 195, 204.—1681. p. 227, 231, 237, 250, 262, 277. — 1683. p. 364, 373, 381.

Lettres écrites par Bussy

A

Arnheim (comte d').—1683. p. 387.
Aumont (duc d').— 1685. p. 473.
Autun. — Voy. Roquette.
Basville. — 1685. p. 422.
Beauvillier (duc de). — 1685. p. 483. — 1686. p. 488.
Benard de Resé. — 1683. p. 353.
Benserade. — 1680. p. 207. — 1683. p. 371, 380. — 1685. p. 456, 563, 577.
Boucherat. — 1681. p. 270. — 1684. p. 399.
Bouhours (le P.). — 1680. p. 155. — 1682. p. 310, 319, 328. — 1683. p. 339. — 1684. p. 399.— 1686. p. 578.
Boulé-Brulard. — 1680. p. 175.
Breteuil. — 1685. p. 423.
Briord (comte de).— 1685. p. 442.
Brulart (le P. P.). — 1679. p. 25. — 1680. p. 90, 168, 203. — 1681. p. 231, 240. — 1684. p. 393.
Châteauneuf (de). — 1681. p. 274.
Clérembault (marquise de). — 1681. p. 223.
Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon. — 1683. p. 352.
Coligny (comte de). — 1680. p. 176.
Coligny (l'abbé de).— 1686. p. 536, 560.
Conti (Louis-Armand, prince de). — 1680. p. 31.
Corbinelli. — 1680. p. 160. — 1683. p. 331, 372, 379, 384.— 1686. p. 521, 534, 542, 551.
Créey-Longueval (comte de). — 1681. p. 242.
Daquin. — 1683. p. 367.
Du Breuil. — 1686. p. 500, 505, 527.
Dupré (mademoiselle). — 1681. p. 209.
Enghien (duc d').— 1685. p. 454.
Époisses (marquise d'). — 1686. p. 502.
Estrées (comte d'). — 1681. p. 258, 278.
Estrées (cardinal d'). — 1680. p. 142.
Fiesque (comtesse de). — 1680. p. 123, 131.
Furetière. — 1686. p. 537.
Gordes (Simiane de), évêque de Langres. — 1680. p. 192. — 1681. p. 246.
Grignan (madame de). — 1685. p. 436.— 1685. p. 474.
Harlay, archevêque de Paris. — 1680, p. 57. — 1681. p. 223.
Harlay-Bonneuil. — 1682. p. 306. — 1686. p. 501.
Hauterive (marquis d'). — 1685. p. 482.
Hauterive (marquise d'). — 1685. p. 482.
Holstein (duchesse d'), comtesse

de Rabutin. — 1682. p. 304, 323. — 1683. p. 348, 388. — 1684. p. 405. — 1686. p. 457, 497, 539, 586.
Humières (maréchale d'). — 1685. . 431, 464.
Jacques II, roi d'Angleterre. — 1685. p. 428.
Jalon. — 1679. p. 11. — 1680. p. 65.
Jeannin de Castille. — 1680. p. 64, 79, 86, 180.
La Basinière. — 1680. p. 197.
La Boulaye (marquise de). — 1681. p. 242.
La Chaise (le P. de). — 1680. p. 56, 181, 193. — 1683. p. 332, 362, 367. — 1684. p. 394, 395, 398. — 1685. p. 437, 475. — 1686. p. 520.
La Ferté-Senneterre (le maréchal de). — 1681. p. 255.
Lamoignon, avocat général. — 1685. p. 422.
Langres (évêque de). — Voy. Gordes.
La Rivière. — 1679. p. 19, 26. — 1680. p. 30, 37, 41, 42, 50, 53, 59, 72, 85.
Lausun. — 1681. p. 272.
La Vienne. — 1681. p. 221, 370.
Le Pelletier. — 1683. p. 366.
Le Pelletier (l'abbé). — 1685. p. 414.
Lobkowitz (comte de). — 1686. p. 499.
Lorges (maréchal de). — 1680. p. 36.
Louis XIV. — 1680. p. 74, 113, 153, 200. — 1683. p. 361, 369, 374. — 1685. p. 419, 477. — 1686. p. 520. — *App.*, p. 609 et suiv.
Louvois. — 1679. p. 15, 21. — 1683. p. 365, 368, 374. — 1685. p. 471.
Lude (duchesse du). — 1681. p. 236.
M. (madame de). — 1680. p. 601.
Maintenon (madame de). — 1682. p. 315.
Montal (comte du). — 1681. p. 249.
Montataire (marquis de). — 1682. p. 313.
Montausier (duc de). — 1680. p. 39, 63, 76. — 1681. p. 229. — 1686. p. 491.
Montjeu (marquise de). — 1680. p. 86, 92, 110, 122. — 1683. p. 346. — 1686. p. 494, 590, 593.
Montmorency (madame de). — 1680. p. 144, 157. — 1682. p. 322, 327. — 1683. p. 380. — 1685. p. 444.
Montpensier (mademoiselle de). — 1681. p. 218, 261.
Noailles (duc de). — 1680. p. 66, 75, 114.
Novion (le P. P. de). — 1680. p. 193.
Noyon (évêque de). — Voy. Clermont-Tonnerre.
Olon (comte d'). — 1685. p. 479. — 1686. p. 512.
Ons-en-Bray (madame d'). — 1680. p. 145. — 1682. p. 322. — 1685. p. 371.
Pomponne. — 1679, p. 16.
Rabutin (madame de). — 1680. p. 48, 87.
Rabutin (comtesse de). — Voy. Holstein.
Ragny (madame de). — 1686. p. 564.
Ragny (mademoiselle de). — 1686. p. 486, 564, 569. — Voy. Tracy.
Rapin (le P.). — 1680. p. 155. — 1681. p. 270. — 1684. p. 399. — 1685. p. 443. — 1686. p. 545, 558, 579.
Roquette (G. de), évêque d'Autun. — 1680. p. 177. — 1681. p. 214. — 1683. p. 389, 392. — 1686. p. 593, 600, 606.
Roussillon. — 1681. p. 291.
Saint-Aignan (duc de). — 1680

p. 42, 90, 100, 148, 154, 172, 185, 196, 200. — 1681. p. 220, 243, 249, 251, 258, 272. — 1682. p. 297, 300, 314, 321. — 1683. p. 334, 343, 345, 351, 356, 363. — 1684. p. 407, 410. — 1685. p. 483. — 1686. p. 490, 515, 561, 580, 581, 588.

Saint-Aignan (duchesse de). — 1686. p. 491.

Saint-Évremont. — 1685. p. 428.

Scudéry (madame de). — 1679. p. 7, 10. — 1680. p. 144, 162, 165, 174, 178, 180, 184, 187, 198. — 1681. p. 219, 225, 235, 269. — 1685. p. 432, 435, 476. 1686. p. 544, 559, 594.

Seneville (madame de). — 1686. p. 584.

Sévigné (madame de). — 1680. p. 134, 140, 149, 158, 205. — 1681. p. 211, 217, 256, 259, 264, 280, 287, 289. — 1682. p. 311, 320. — 1683. p. 329, 337, 372, 378, 384, 386. — 1685. p. 445, 452, 472. — 1686. p. 489, 535, 550, 565.

S. C. (le P.). — 1686. p. 596.

Tavannes (comte de). — 1680. p. 192, 206. — 1683. p. 333.

Tavannes (marquis de). — 1683. p. 334.

Thianges (madame de). — 1683. p. 331, 351, 362.

Toulongeon (madame de). — 1680. p. 121, 132, 147. — 1686. p. 524, 569.

Tracy (madame de). — 1686. p. 582. Voy. Ragny.

Trichateau (marquis de). — 1679. p. 1, 8, 10, 22. — 1680. p 33, 40, 55, 70, 99, 102, 107, 114, 115, 118, 126, 128, 137, 138, 142, 146, 163, 170, 183, 187, 194, 199. — 1681. p. 227, 230, 236, 250, 271, 275, 279. — 1683. p. 341.

Trichateau (marquise de). — 1680. p. 143.

Villeroi (duchesse de). — 1685. p. 481.

Vivonne (duc de). — 1681. p. 226.

FIN DE LA TABLE DES LETTRES.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME CINQUIÈME

Correspondance de Bussy du 27 octobre 1679 au 24 novembre 1686. 1

APPENDICE.

I. — Lettres de Bussy au roi. 609

II. — Aventures scandaleuses de Harlay, archevêque de Paris 612

III. — Lettre de Jean Sobieski au duc de Saint-Aignan. 624

IV. — La Vénus d'Arles. 625

Table alphabétique des lettres. 627

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Cᵉ, rue Racine, 26.

BINDING CEPT IN LIB

DC
130
B9A4
1858
t.5

Bussy, Roger de Rabutin
Correspondance avec sa famille et ses amis

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY